



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

1. Diagnostic et état initial de l'environnement

Version du 21 janvier 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	15
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	126
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	176



LE CONTENU DU RAPPORT DE PRESENTATION

Le rapport de présentation, composante essentielle du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel que défini par l'Article L151-2 du Code de l'urbanisme, a pour but d'expliquer et de justifier les choix effectués pour l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation, ainsi que du règlement.

Conformément à l'Article L151-4, ce rapport repose sur un diagnostic précis, tenant compte des prévisions économiques et démographiques, ainsi que des besoins identifiés en matière de développement économique, agricole, forestier, et d'aménagement de l'espace. Il intègre également des considérations environnementales, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements sportifs, et de services.

En zones de montagne, ce diagnostic inclut des besoins spécifiques, tels que la réhabilitation de l'immobilier de loisir et la création d'unités touristiques nouvelles. Le rapport analyse également la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la décennie précédente et évalue la capacité de densification des espaces bâtis. Il expose les mesures visant à limiter la consommation de ces espaces et justifie les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain, en tenant compte des dynamiques économiques et démographiques.

Enfin, le rapport dresse un inventaire des capacités de stationnement pour les véhicules motorisés, hybrides, électriques et les vélos, en s'assurant de la possibilité de mutualiser ces capacités. Ces dispositions, mentionnées à l'Article L151-4, s'appliquent aux PLU dont l'élaboration ou la révision est postérieure au 24 novembre 2018.

L'Article R151-1 précise que le rapport de présentation doit inclure des cartes et des graphiques, permettant d'illustrer et de rendre plus accessible l'analyse des éléments constitutifs du diagnostic.

L'Article R151-2 détaille les exigences en matière de justification des choix urbanistiques, exigeant que le rapport démontre clairement comment les orientations prises répondent aux besoins identifiés tout en respectant les contraintes environnementales et économiques.

L'Article R151-3 ajoute que le rapport de présentation doit également comporter une évaluation de la cohérence des choix d'aménagement avec les documents d'urbanisme des échelons supérieurs, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

INTRODUCTION

Le contexte du territoire

L'intercommunalité

Les documents supra-communaux

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Un territoire au Sud Est de la Bourgogne-Franche-Comté, situé au carrefour entre la Suisse et les agglomérations de Dijon, Besançon, Annecy et Lyon.

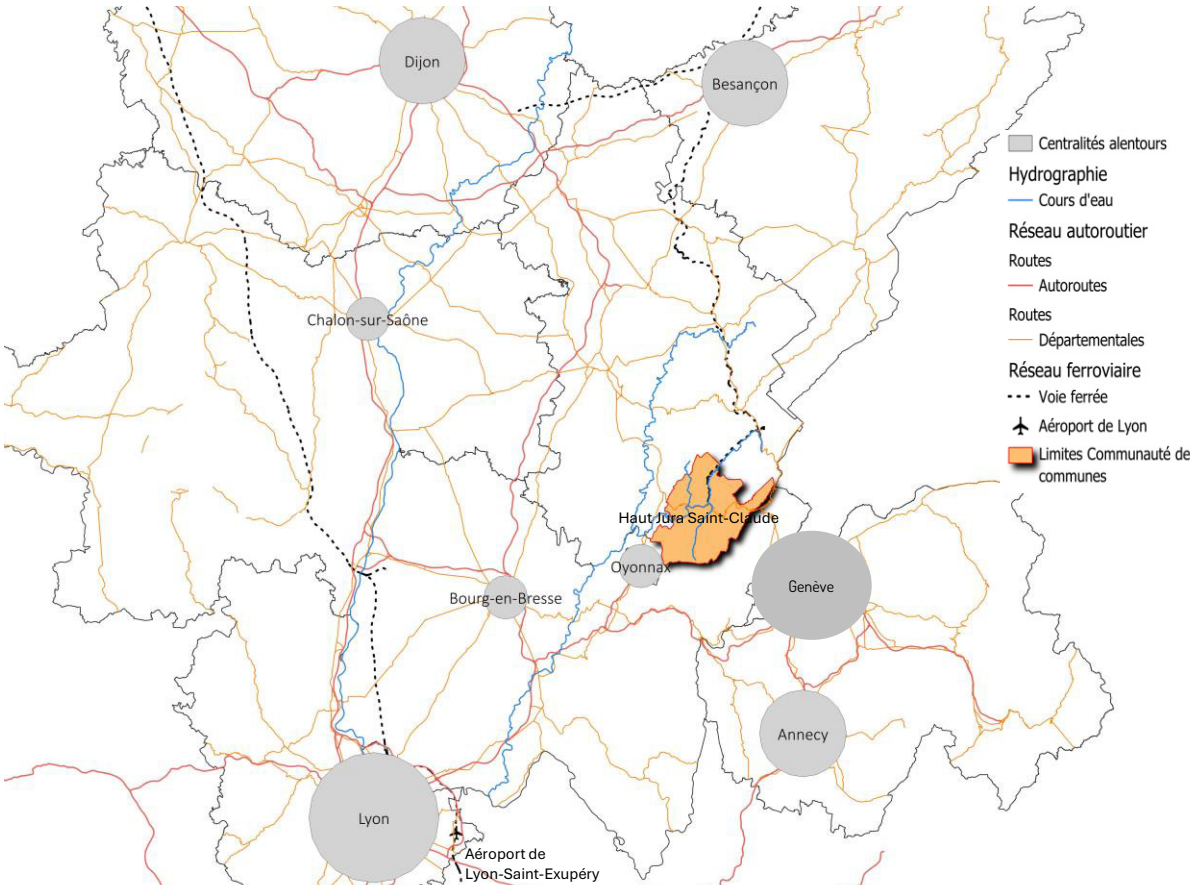
Situé en région de Bourgogne-Franche-Comté, dans le département du Jura, le territoire intercommunal de Haut-Jura Saint-Claude (HJSC) couvre une superficie d'environ 370 km².

La Communauté de communes occupe un positionnement géographique peu accessible. Son territoire est à proximité de l'autoroute A404 au Sud reliant Oyonnax à Lyon et Annecy ainsi que de la ligne ferroviaire reliant Lyon à Paris. Les départementales desservent le territoire d'Est en Ouest par la D436 mais aussi du Nord au Sud par la D124 pour rejoindre l'autoroute A40 vers Genève en Suisse en 1h15.

Le réseau ferroviaire s'est développé à Saint-Claude, ville-centre du territoire, reliant ainsi Besançon à Saint-Claude en TER. La gare TER d'Oyonnax située au Sud-Ouest de la Communauté de Communes offre une liaison vers Lyon et Annecy en 3h de trajet. Le territoire de la CC HJSC est fracturé, peu accessible malgré la proximité avec Genève (environ 50 kilomètres).

Saint-Claude recouvre les montagnes du Jura marqué par un paysage à dominante forestière et agricole. Il est bordé à l'Ouest par les cours d'eau de l'Ain et de la Saône. Haut-Jura Saint-Claude présente deux centres de polarités : Saint-Claude, Lavans-lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon. Ces trois communes concentrent 95% des habitants du territoire ainsi qu'un certain nombre d'équipements et de fonctions administratives et économiques.

Le contexte du territoire intercommunal

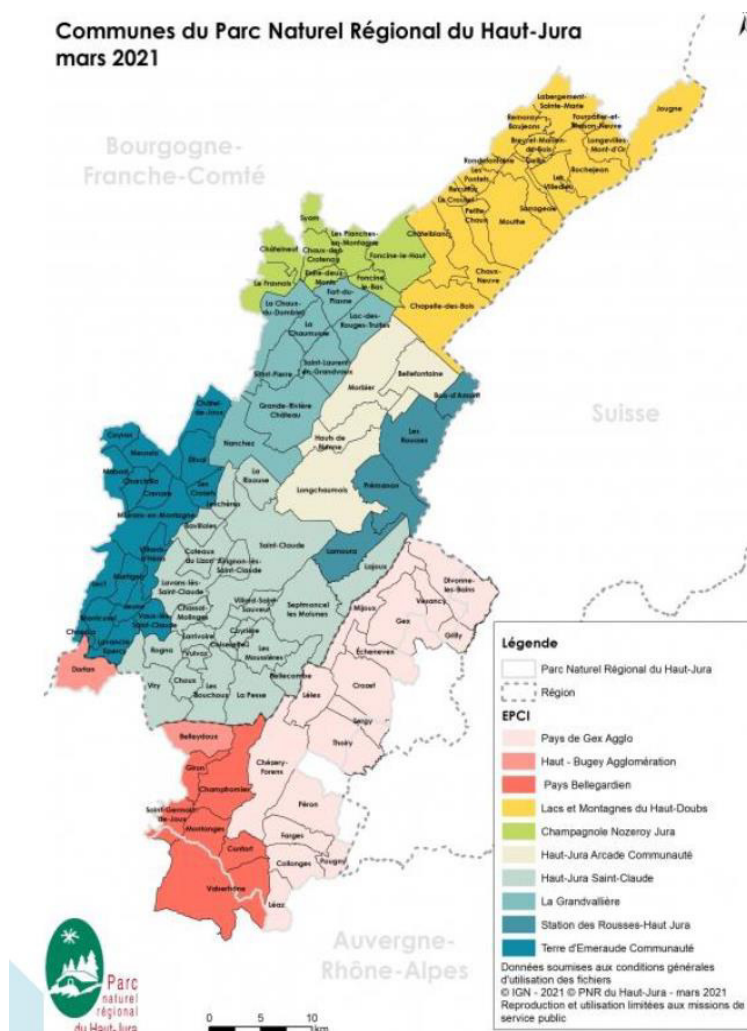


L'INTERCOMMUNALITÉ

La **Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude** a été créée le 1er janvier 2011 suite à la fusion des Communautés de Communes de Val de Bienne, du Plateau du Lizon et des Hautes-Combes. Le siège de la Communauté de Communes est basé à Saint-Claude.

Elle se compose de **22 communes** avec un total de **19 793 habitants** en 2020. Concrètement, **Haut-Jura Saint-Claude** intervient dans des domaines variés, à titre d'exemples non exhaustifs :

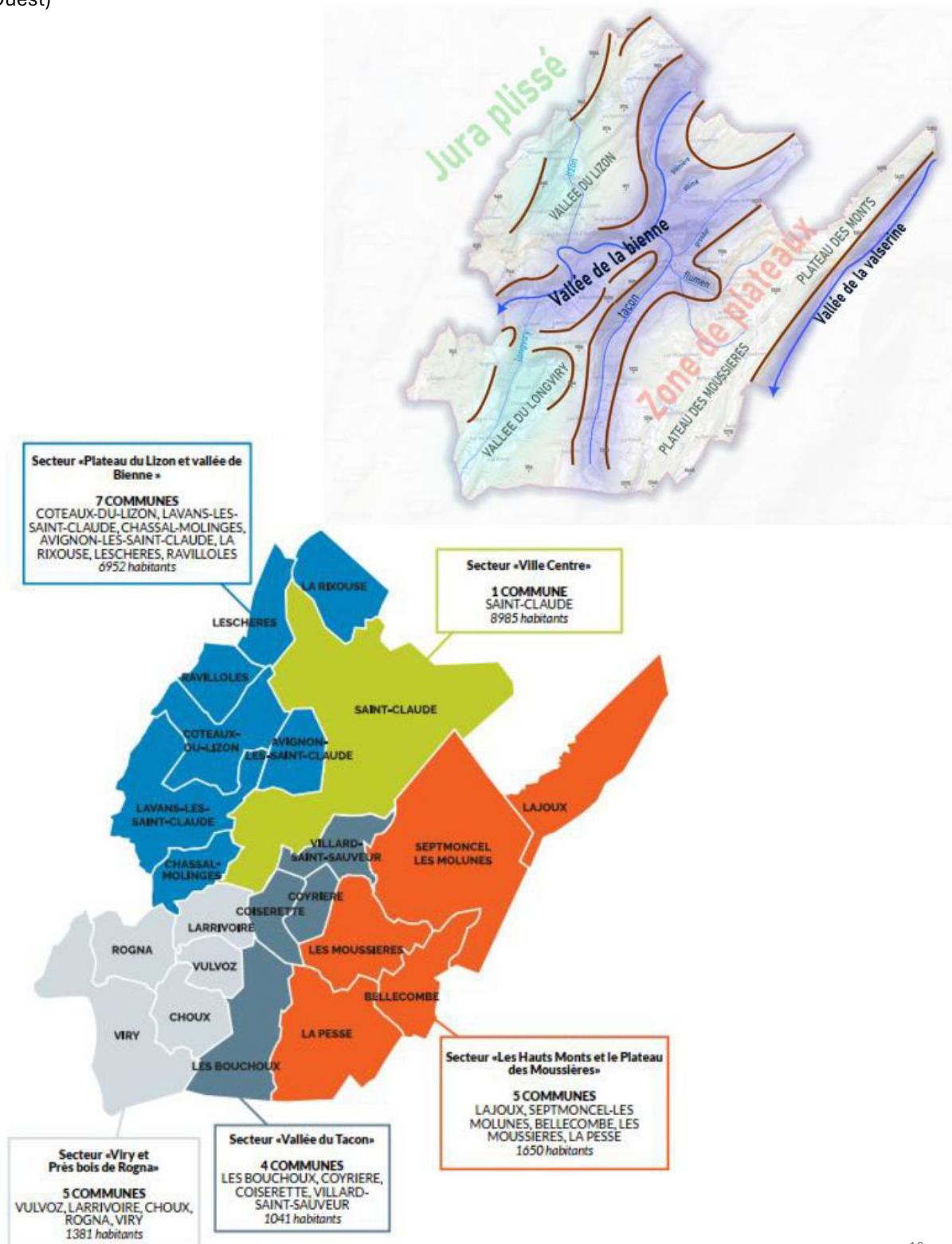
- création de zones d'activités, accompagnement des artisans d'art avec l'Atelier des Savoir-Faire, aide aux commerçants via « Achetez à Saint-Claude »,
- création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires et accueil de professionnels,
- financement et gestion de nombreux services culturels : réseau de médiathèques, conservatoire de musique et ses antennes, musée de l'Abbaye,
- conduite d'une politique logement, aux côtés de « La Maison Pour Tous »,
- priorisation de la transition écologique,
- mise en valeur et promotion du territoire auprès des touristes, gestion des offices de tourisme, du domaine nordique, entretien des sentiers (pédestres, VTT, trail),
- réalisation des installations sportives, dont le projet de rénovation complète du centre nautique du Martinet,
- examen et instruction des demandes de permis de construire,
- soutien et financement des associations,
- gestion de transports : réseau URBUS, développement des mobilités douces.



L'INTERCOMMUNALITÉ

Un découpage selon 5 entités

Le territoire peut être également présenté selon une échelle en 5 territoires correspondant aux similarités de leur cadre physique et environnemental selon si ce sont des plateaux ou des vallées mais aussi selon leurs activités présentes sur le territoire (agricole et touristique à l'Est et industriel à l'Ouest)



LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal doit être rendu compatible aux documents supra-communaux selon la hiérarchie des normes précisée par l'Art. L153-49 du Code de l'urbanisme.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET de la Région Bourgogne Franche-Comté est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire, dont la protection et la restauration de la biodiversité. Il intègre le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

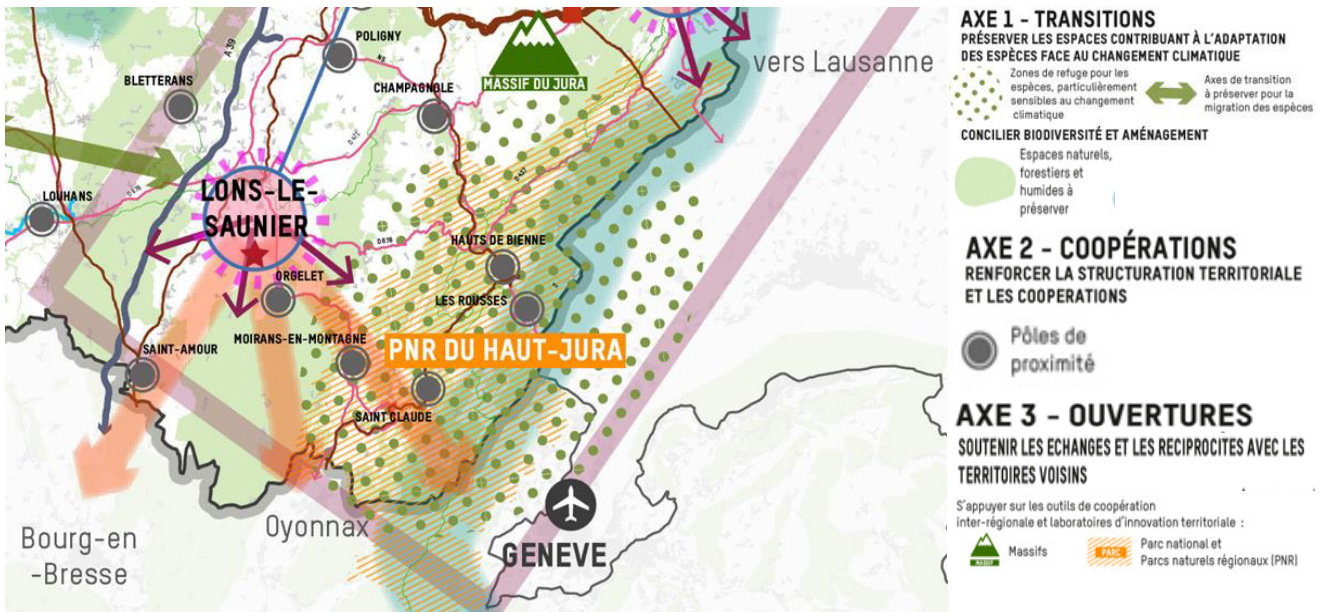
Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté, appelé « SRADDET Ici 2050 » a été approuvé le 16 septembre 2020.

Une procédure de modification du SRADDET est en cours d'approbation, lancé en décembre, afin d'adapter le document aux changements législatifs récents portant la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience. Les objectifs de réduction de la consommation d'espace et du rythme de l'artificialisation établis dans le SRADDET devront être déclinés dans les PLUi d'ici 2027 dans un rapport de compatibilité avec le SCoT s'il existe, ou à défaut avec le SRADDET.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Franche-Comté

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques d'importance régionale.

Extrait de la carte de synthèse du SRADDET



Réalisation : SDRADDET Bourgogne Franche Comté

Les documents supra-communaux

Le schéma régional de cohérence territoriale du Pays du Haut-Jura (SCoT)

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS).

Approuvé en juin 2017, le territoire du SCoT le Pays du Haut-Jura couvre 60 communes réparties en quatre communautés de communes : Haut-Jura-Arcade Communauté, Haut-Jura-Saint-Claude, Station des Rousses et La Grandvallière.

Il est structuré autour de 3 axes :

- **Attractivité et excellence de la qualité de vie**
- **Renouveau économique**
- **Cohésion territoriale et sociale.**

Le PLUi devra présenter le rythme de la consommation d'espace entre les périodes 2011-2021 et 2021-2031, ainsi que les efforts entrepris par la collectivité pour répondre aux objectifs qu'aura défini le SCoT du Haut-Jura. Il devra également prendre en compte les réservoirs et continuités écologiques identifiés dans le SCoT et les préciser à l'échelle intercommunale.

Le SCOT attribue à chaque niveau d'armature des enveloppes foncières maximales pour le développement résidentiel et les équipements en extension de l'enveloppe urbaine existante.

Les surfaces des zones à urbaniser à vocation économique sont encadrées à 104 hectares à l'échelle des 60 communes du SCoT à l'horizon 20 ans de mise en œuvre.

L'enveloppe de consommation à destination résidentielle attribuée à la CC du Haut-Jura Saint-Claude reste à affiner.

Carte de synthèse du diagnostic du SCoT Haut-Jura



Les documents supra-communaux

Le Plan du Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNR)

La communauté de communes fait partie intégrante du Parc Naturel du Haut Jura depuis 1986 année de sa création. Composé de 106 communes et 13 intercommunalités depuis 2011, ces territoires sont regroupés autour d'un projet commun inscrit dans une charte du Parc.

La Charte actuelle du Parc naturel régional du Haut-jura a été validée lors du Comité Syndical du 13 février 2010 à Saint-Claude. Depuis 2022, le Parc naturel régional du Haut-Jura est en phase de révision de sa Charte. Ce nouveau projet commun et concerté s'appliquera de 2026 à 2040.

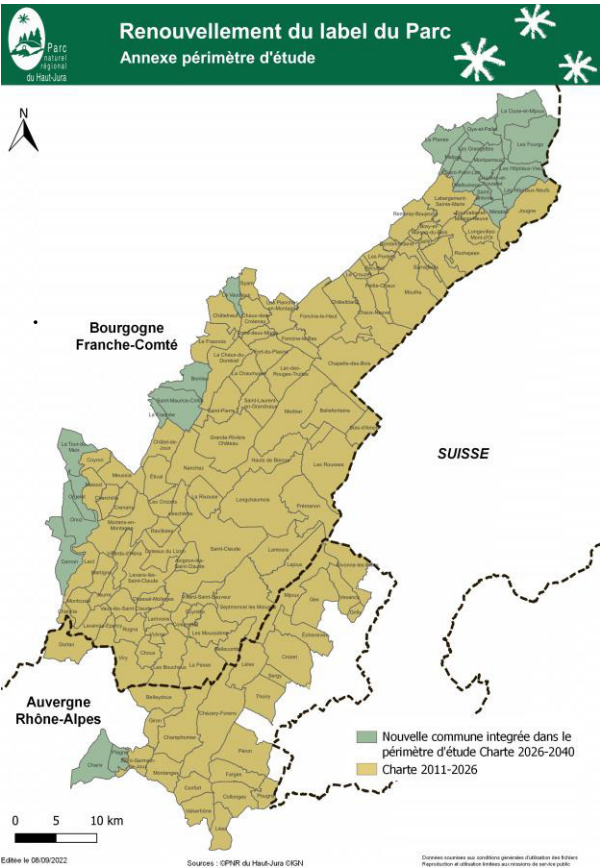
Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée 2022-2027.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée 2022-2027

Construit autour de 9 orientations fondamentales le SDAGE 2002-2027 Rhône Méditerranée traite les grands enjeux de la gestion de l'eau. Ils visent à économiser l'eau et s'adapter au changement climatique, réduire les pollutions et protéger la santé humaine, préserver et restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations, préserver les zones humides, la mer Méditerranée et la biodiversité. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans une organisation adaptée et une concertation entre tous les acteurs

Les priorités du SDAGE :

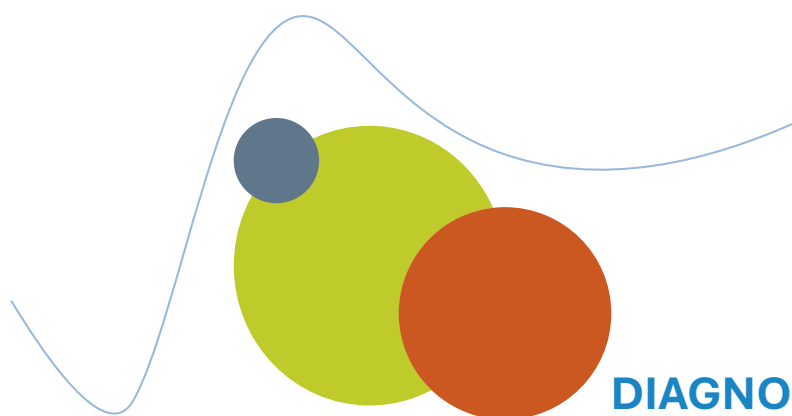
- Lutter contre les déficits en eau, dans un contexte de changement climatique
- Garantir des eaux de qualité, préservant la santé humaine
- Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
- Restaurer les cours d'eau et réduire le risque d'inondation
- Préserver les milieux aquatiques, humides et la biodiversité
- Préserver le littoral méditerranéen
- Développer la concertation avec tous les acteurs et renforcer la gouvernance locale de l'eau
- Renforcer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de gestion de l'eau



Les documents supra-communaux

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) a été créé par la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement. Il a été conçu pour assurer une cohérence entre les politiques de l'habitat et permettre de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales. Il est élaboré conjointement pour une durée de 6 ans, par l'État, le Département, et les établissements publics de coopération intercommunale ayant adopté un programme local de l'habitat ou ayant délibéré pour engager la procédure d'élaboration d'un tel programme. Il est un document de référence pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Le territoire du Haut-Jura-Saint-Claude est concerné par un PDH.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Historique du territoire

Analyse urbaine

1. Le patrimoine bâti
2. Les formes urbaines

Enjeux paysagers

1. Carte des sous-unités paysagères
2. Des variations paysagères saisissantes
3. Carte des enjeux paysagers
4. Enjeux liés à l'urbanisation
5. Enjeux liés à la découverte

Organisation du territoire

1. Les entrées de ville et de territoire
2. Les espaces publics
3. Les mobilités
4. Les équipements
5. Les commerces
6. Les zones d'activités
7. Les activités agricoles

Diagnostic foncier

1. L'occupation du sol
2. L'analyse de la consommation foncière
3. L'analyse des possibilités de densification

Histoire du territoire

Antiquité et Moyen Âge : Les Fondations Monastiques et le développement d'un savoir-faire local

Le territoire du Jura a une histoire riche et complexe qui remonte à l'Antiquité. Cependant, c'est durant le haut Moyen Âge que la région commence à prendre une importance particulière avec l'installation de nombreuses communautés monastiques.

Durant le Moyen Âge, le Jura a vu la construction de nombreux châteaux et fortifications. La région a été marquée par les conflits féodaux et les invasions, notamment celles des Burgondes et des Francs. C'est également durant cette période que des monastères importants, tels que l'abbaye de Saint-Claude, ont été fondés, jouant un rôle crucial dans le développement religieux et économique de la région. Au Vème siècle, les Pères du Jura fondent les abbayes de Saint-Claude et de Saint-Lupicin. Les moines Romain et Lupicin établissent un monastère à Saint-Claude, qui devient au fil des siècles une abbaye puissante et prospère, attirant de nombreux pèlerins et contribuant à la formation d'une communauté autour du monastère.

Isolé dans les montagnes du Haut-Jura, Saint-Claude, alors appelé Condat, voit rapidement la formation d'une communauté d'artisans attirés par les ressources naturelles abondantes, notamment le bois des épaisses forêts environnantes. La tournerie devient une activité florissante, avec une production d'objets religieux tels que les chapelets.

Au fil des siècles, le bourg gagne en importance et le petit monastère se transforme en une vaste abbaye. Avec l'essor de l'abbaye et l'afflux de pèlerins et de nobles, les artisans locaux diversifient leur production, fabriquant des objets profanes tels que des tabatières, de la métallurgie, du papier et des pipes. Cette diversification devient un pilier du développement économique local.



Source : Géoportail, Carte de Cassini du XVIIIe siècle

Histoire du territoire

Industrialisation et les innovations techniques

Après la Première Guerre mondiale, la pluriactivité artisanale connaît un renouveau grâce à la diffusion précoce de l'électricité, de l'automobile et du téléphone dans la région. Ces innovations augmentent la flexibilité et la réactivité des industries locales, permettant de répondre rapidement à des commandes spécifiques. Les établissements industriels développent de nouveaux cycles techniques, favorisant l'émergence de nouvelles dynasties industrielles. L'exploitation de l'énergie hydraulique transforme les méthodes de production, remplaçant les artisans travaillant à domicile par de grandes usines le long des rivières, telles que la Bienne et le Tacon. Ces usines jouent un rôle crucial dans le développement industriel de la région.

Expansion du Secteur du Plastique

Les années d'après-guerre marquent l'âge d'or du plastique dans le Jura. L'industrialisation s'accélère avec l'introduction de nouvelles techniques de production, comme l'injection et l'extrusion. La région d'Oyonnax, surnommée la « Plastic Valley », devient un centre de référence mondial pour la production de plastique.

Entre les années 1920 et 1940, la production de plastique connaît un essor important, avec une diversification des produits fabriqués : lunettes, articles sanitaires et de ménage, jouets, pièces techniques, emballages, mobilier de jardin, etc. Le développement du plastique et d'autres innovations industrielles continue de soutenir l'économie locale.

L'expansion du secteur du plastique dans le Jura est un exemple remarquable de l'adaptation et de l'innovation industrielle. De ses débuts modestes dans les années 1920 à son âge d'or et ses adaptations récentes, l'industrie du plastique a profondément transformé l'économie régionale. Aujourd'hui, le Haut-Jura reste un centre d'excellence pour la production de plastique, combinant tradition artisanale et innovation technologique pour relever les défis du XXIème siècle.

Déclin de la pluriactivité et adaptation aux nouvelles économies

À partir de la fin des années 1960, la pluriactivité commence à décliner, victime des lois sur le travail et de la mécanisation de l'assemblage des plus petites pièces. Cependant, la région s'adapte en développant des secteurs innovants et en diversifiant son économie.

Aujourd'hui, le Haut-Jura continue de bénéficier de son héritage industriel tout en se tournant vers des secteurs économiques diversifiés, y compris le tourisme. Les magnifiques paysages naturels, les sites historiques et culturels, ainsi que les nombreuses activités de plein air, attirent des visiteurs du monde entier. Il met également l'accent sur la promotion des savoir-faire traditionnels et l'innovation dans des secteurs comme l'artisanat d'art et les technologies de pointe.

Le patrimoine bâti

1. Patrimoine religieux riche

La Cathédrale Saint Pierre, Saint Paul et Saint André est une cathédrale gothique avec une façade baroque, achevée au XVIII^e siècle. Elle possède des stalles du milieu du XVe siècle, sculptées par Jehan de Vitry, la partie sud ayant été reconstituée presque à l'identique après l'incendie de 1983.



Source: CC HJSC

Chapelle expiatoire de Saint-Claude, de style byzantin, fut construite en 1868. Le corps de Saint-Claude, longtemps conservé à la cathédrale, a été brûlé par les révolutionnaires en 1794. J.F. Jacquet, cordonnier, a recueilli quelques reliques et les a cachées chez lui. Le grand incendie de 1799, qui a dévasté la ville, a épargné cette maison. Cette chapelle fut édifiée à cet emplacement. Le dôme actuel date de 2004.



Source: CC HJSC

L'église primitive de l'Assomption aux Bouchoux était située au lieu-dit du Reculet. Détruite au XVe siècle, elle fut reconstruite dans le quartier de Bonneville, son emplacement actuel. La première pierre de l'église de l'Assomption fut posée le 28 mars 1718. La tour clocher, datant de 1782, est couverte d'une flèche carrée dont la base est un toit à l'impériale.



Source: Inventaire du patrimoine Région Bourgogne Franche-Comté

L'église Saint-Laurent à Choux, située sur un éperon rocheux, domine le village. Dédiée à Saint Laurent, elle daterait du XVI^e siècle et a été reconstruite en 1863 par l'architecte Comoy. Ses façades à l'ouest sont recouvertes d'écailles de zinc. Elle se trouve également dans un site acoustique d'exception.



Source: Espace Ville

Le patrimoine bâti

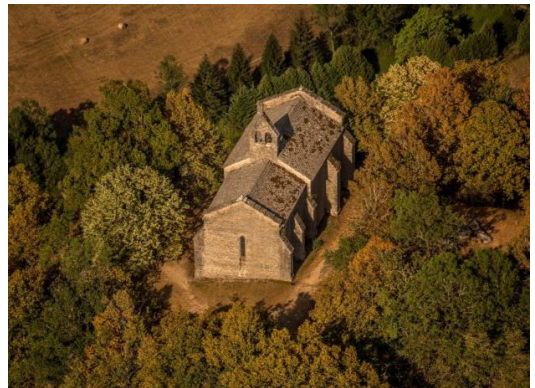
L'église Notre-Dame de Saint-Lupicin située dans la commune de Coteaux du Lizon. En 445, Lupicin fonde le monastère de Lauconne. En 1110, l'église a été reconstruite et prend alors le nom de Saint Lupicin sur décision papale. Une partie de sa façade actuelle date du IXe siècle. Elle est considérée comme l'un des monuments les plus importants de l'architecture romane jurassienne. La coupole à la croisée du transept révèle un effort d'architecture insolite.



Source: CC HJSC

La chapelle Saint-Romain

À l'écart du hameau de Saint-Romain (Lavans-lès-Saint-Claude, la chapelle est érigée sur un anticlinal qui surplombe de 300 m la vallée de la Bienne et ses méandres. Cette chapelle de structure romane, seul témoin du Prieuré, accueille à la Pentecôte un pèlerinage, mais aussi des concerts baroques magnifiquement servis par son acoustique. Au Ve siècle, c'est dans ce site alors nommé La Balme, que Romain et Lupicin, frères fondateurs de Condat (Saint-Claude) et Lauconne (Saint-Lupicin) établirent une communauté, dirigée par Yole, leur sœur, qui devait accueillir jusqu'à 106 religieuses. La volonté de Haut-Jura Saint-Claude est de proposer à ses visiteurs et ses habitants un site aménagé, sécurisé, mis en valeur, tout en préservant l'ambiance et l'esprit intimiste du lieu.



Source: Inventaire du patrimoine Région Bourgogne Franche-Comté

Apport de la concertation

Le patrimoine religieux occupe une place importante auprès des habitants, sa dégradation et son manque d'entretien sont alors un enjeu pour le territoire

Patrimoine bâti

2. Patrimoine industriel

Au vu de son histoire économique, le territoire possède un large patrimoine industriel. Entre 1988 et 1998, un recensement de ce patrimoine a été effectué dans le Jura. Les usines sont donc réparties de façon assez homogène sur le territoire, même si un quart d'entre elles est concentré dans quatre villes : Saint-Claude, Morez, Dole et Champagnole.

On trouve ainsi de nombreux ateliers et bâtiments industriels sur le territoire, certains encore en activité ou réinvestis, et d'autres laissés à l'abandon.

Usine de pipes Febvre, Leschères



Usine de tournerie Bourbon, Ravilloles



Manufacture de caoutchouc et d'ébonite, Saint-Claude



Usine de taille de pierre pour la joaillerie et l'industrie dite Diamanterie Adamas, Saint-Claude



Usine de pipes Vincent Coutier et fils, Saint-Claude



Source: Inventaire du patrimoine Région Bourgogne Franche-Comté

Patrimoine bâti

L'usine Dalloz de taille de pierre et joaillerie, Septmoncel-Les Molunes.

Les bâtiments ont connu un réinvestissement grâce à un projet de réhabilitation des friches industrielles situées au cœur du village de Septmoncel et dans le hameau de Montépile.



Source: Espace ville

La Maison du peuple

Elle abritait une Bourse du Travail, le siège des syndicats, des coopératives de production et des mutuelles, une bibliothèque, un théâtre, un cinéma, un café, un restaurant, des sociétés sportives ou culturelles sous forme de groupes d'agréments, et une université populaire. C'était également le centre de propagande et de diffusion de la presse socialiste dans le Jura grâce à son imprimerie qui éditait « Le Jura Socialiste ». En 1984, une association, « La Fraternelle », a été créée afin de sauvegarder et de valoriser cette Maison du peuple. Aujourd'hui cet espace est devenu un lieu incontournable de la vie Culturelle de Saint-Claude



Source: CC Haut-Jura Saint-Claude

Patrimoine bâti

Central hydroélectrique et barrage

Le territoire abrite de nombreux édifices liés à la production d'hydroélectricité. Les usines et barrages ne sont souvent plus en service, mais ces constructions témoignent du passé des communes

Centrale Hydroélectrique Vuillermoz Frères, Lavans-lès-Saint-Claude. Le moulin de Lison, mentionné sur le plan cadastral napoléonien de 1812. En 1936. La centrale est désaffectée en 1938 après son rachat par l'Union électrique. L'ancien moulin, rasé par la suite, laissait place à un bâtiment en mauvais état datant probablement de 1899 ou de 1920, période d'installation d'une turbine.



Centrale hydroélectrique de Porte-Sachet, Lavans-lès-Saint-Claude et Saint-Claude étant bâtie entre 1930 et 1931. La première turbine est mise en place en 1931, la dernière en novembre. En plus de l'usine, deux maisons sont bâties pour le personnel en 1957 : un des deux appartements près du barrage, l'autre (surélevée en 1966) près de l'usine en remplacement du logement existant. Depuis 1992 la centrale est gérée par la commune



Barrage de Ravilloles, érigé vers 1910 afin d'alimenter les roues à aubes des usines de la vallée du Lizon. Il permet désormais, grâce à son plan d'eau et son infrastructure, d'organiser des fêtes, en particulier celle du 14 juillet, rassemblant près de 2000 personnes, venues assister à son réputé feu d'artifice.



Le barrage-réservoir de Cuttura, établi en 1903 par la société Tournier, était « destiné à emmagasiner les eaux du Lizon lors des crues et des arrêts des fabrications pour en faire une meilleure répartition pendant les heures de travail ». Situé à 70 mètres environ en amont du pont, le barrage était aussi destiné d'une part à développer la capacité de production d'électricité de l'usine pour l'électrification des communes voisines, et d'autre part à revendre la force motrice aux ateliers de tournerie alentours. Revendue en 1937 à l'Union électrique, cette centrale hydro-électrique est aujourd'hui en ruine.



Source: Inventaire du patrimoine Région Bourgogne Franche-Comté

Patrimoine bâti

3. Les ponts, fontaines et lavoirs

Les ponts



Les sources et fontaines



Les formes urbaines

Le bâti présente une variété de formes architecturales et de morphologies qui témoignent de différentes époques et fonctions qui ont participé à forger l'identité du territoire.

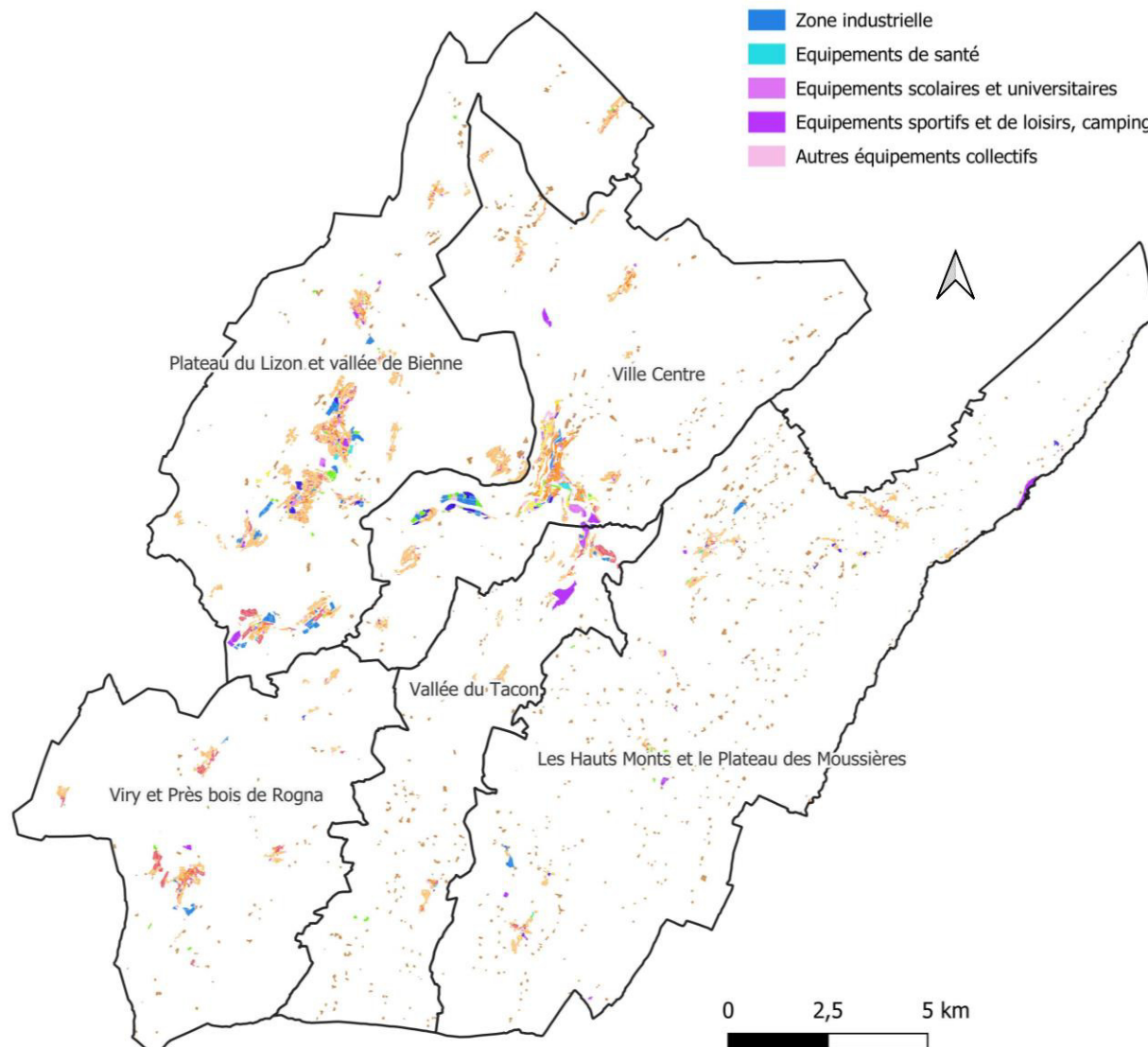
L'organisation spatiale, politique et économique, et de manière générale l'ensemble des usages du territoire et leurs évolutions dans le temps, influencent également les formes bâties, leur implantation et leurs volumes.

Ainsi, la présence forte de la forêt et de la fonction agricole sur le territoire du Haut Jura Saint-Claude influence particulièrement les formes urbaines à travers la présence de l'habitat individuel spontané et de bâti isolé en zone agricole et naturelle.

Des formes bâties diverses

Légende des formes urbaines

- Maisons de bourg
- Habitat ancien
- Habitat individuel organisé
- Habitat individuel spontané
- Habitat collectif
- Bâti isolé en zone agricole ou naturelle
- Surfaces mixtes ou tertiaires
- Surfaces commerciales
- Zone industrielle
- Equipements de santé
- Equipements scolaires et universitaires
- Equipements sportifs et de loisirs, campings
- Autres équipements collectifs



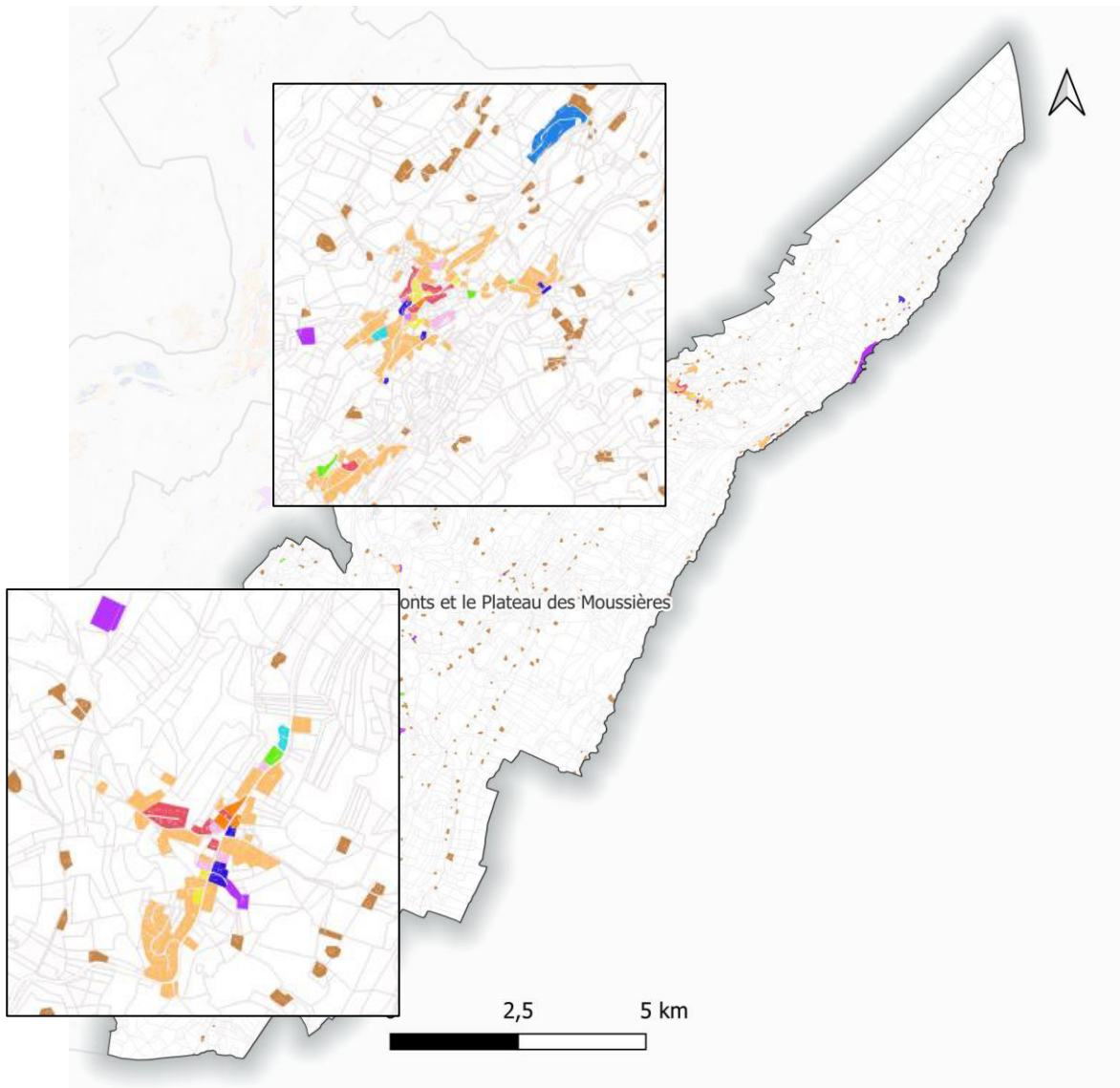
Les formes urbaines

Les Hauts Monts et le Plateau des Moussières est un secteur avec des formes urbaines très dispersées constitué principalement de bâti discontinu et bâti isolé en zone agricole. Peu de communes ont pu réellement se développer dans ce secteur dû à la forte présence agricole sur l'ensemble du secteur.

Les fermes isolées constituent une part importante du paysage local, offrant un grand intérêt tant sur le plan patrimonial qu'architectural. Ce sont des fermes blocs, où plusieurs fonctions sont réunies au sein d'un même bâtiment (grange, habitation, étable, grenier fort, etc.), conçues pour s'adapter aux contraintes topographiques et climatiques. On retrouve ce type de construction notamment à Bouchoux, aux Moussières et à Septmoncel-les Molunes.

Trois communes ressortent au sein de ce secteur : Septmoncel les Molunes, La Pesse et Lajoux.

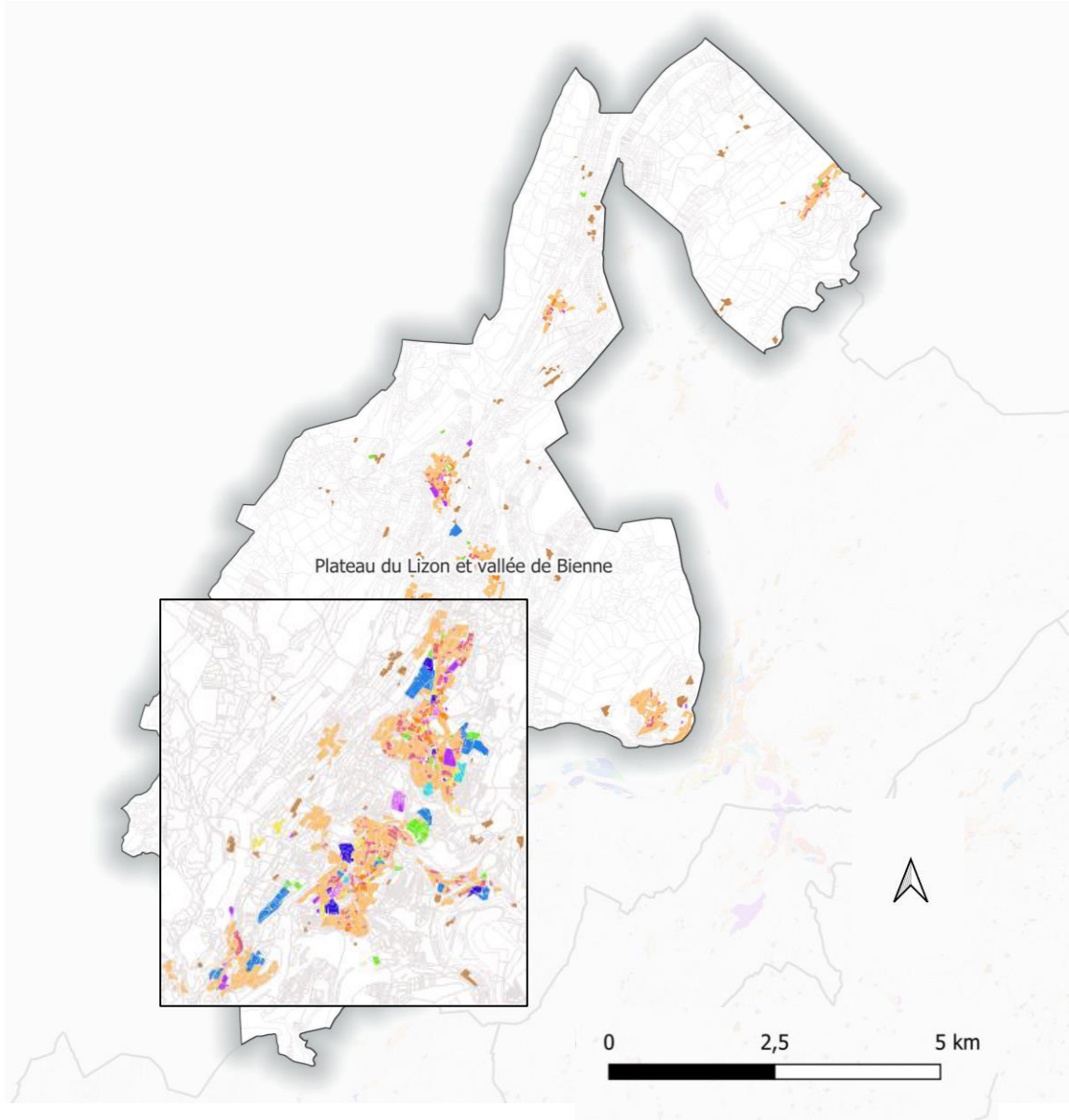
La majorité de ces habitations sont des logements individuels spontanés, disposés de manière linéaire le long de l'axe routier. Ce mode d'urbanisation a été fortement influencé par les contraintes géographiques du site, donnant lieu à un village groupé. Quelques équipements scolaires ou touristiques (Gîte des écureuils, Auberge La Cléa) situé à proximité des surfaces commerciales (Proximarché), comme la station de ski de Lajoux. Mais cette dernière se trouve confrontée à la concurrence avec les stations de ski de la Suisse et autres stations du Jura accessibles depuis la CC HJSC.



Les formes urbaines

Le secteur du Plateau du Lizon et vallée de la Bienne constitue la deuxième polarité de la CC HJSC avec ses nombreux équipements et ZAC centralisés au cœur de la vallée du Lizon. La topographie de ce secteur permet de faciliter l'implantation d'équipements, laissant un héritage industriel important à valoriser au sein de ce secteur. En comparaison, le Nord du secteur restreint le développement de zones d'activités à cause de son inaccessibilité qui s'explique par la topographie du Jura plissé.

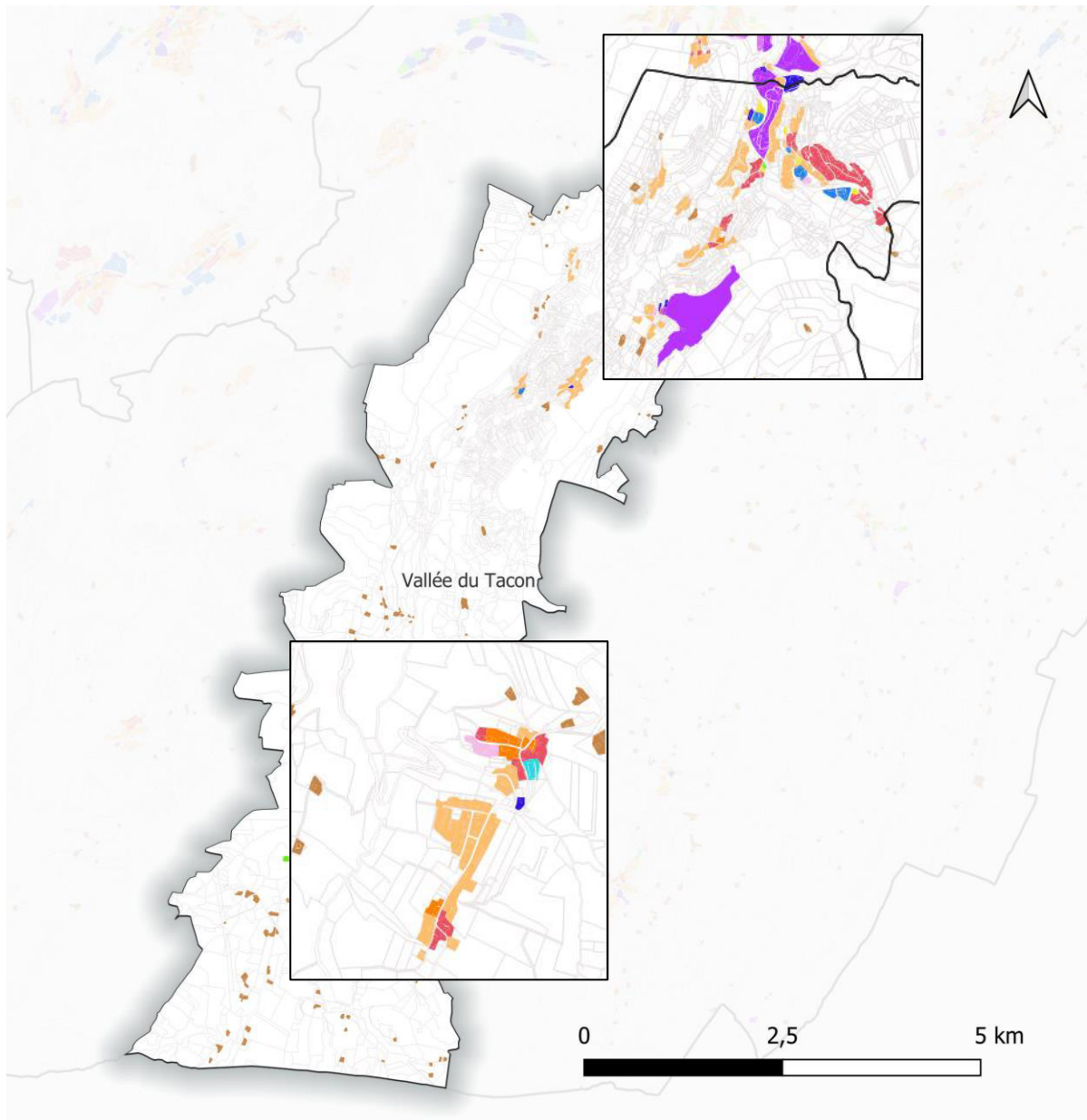
Autour de ces équipements et ZAC, la forme urbaine dominante reste l'habitat individuel spontané et organisé



Les formes urbaines

Le territoire Nord du secteur de la Vallée du Tacon a permis aussi le développement de zones industrielles et commerciales (fromagerie de Montbrillant) et de zones d'équipements notamment sportifs (terrain de tennis San Claudien), de loisirs (Golf de Saint-Claude) et de camping (camping du Martinet) à Villard-Saint-Sauveur, dans la continuité des équipements de la ville centre Saint-Claude.

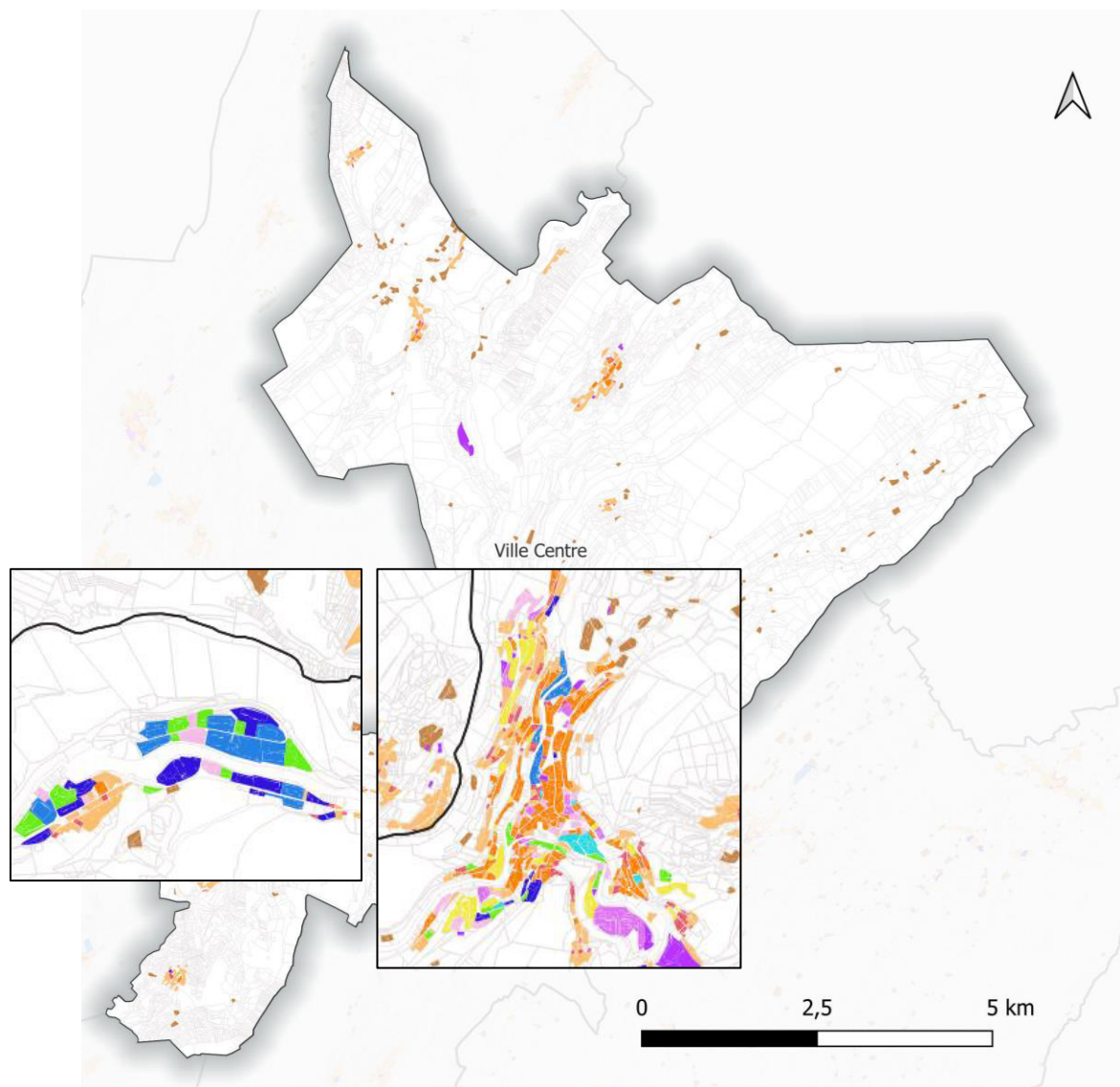
La forme urbaine dominante dans le sud de la Vallée du Tacon est le bâti agricole isolé puisque les exploitations agricoles se sont ancrées dans cette partie du territoire, vers les Bouchoux.



Les formes urbaines

Ville centre : Saint-Claude

Ville centre au cœur géographique de la CC HJSC et de la vallée de la Bienne donc propice à centraliser les équipements et les zones commerciales, la ville de Saint-Claude polarise à la fois un commerce de proximité dans le centre autour de la rue des Prés : rue commerçante au patrimoine valorisé, ainsi que dans les quartiers, mais aussi un commerce de grande surface positionné en entrée de ville avenue de la Libération.

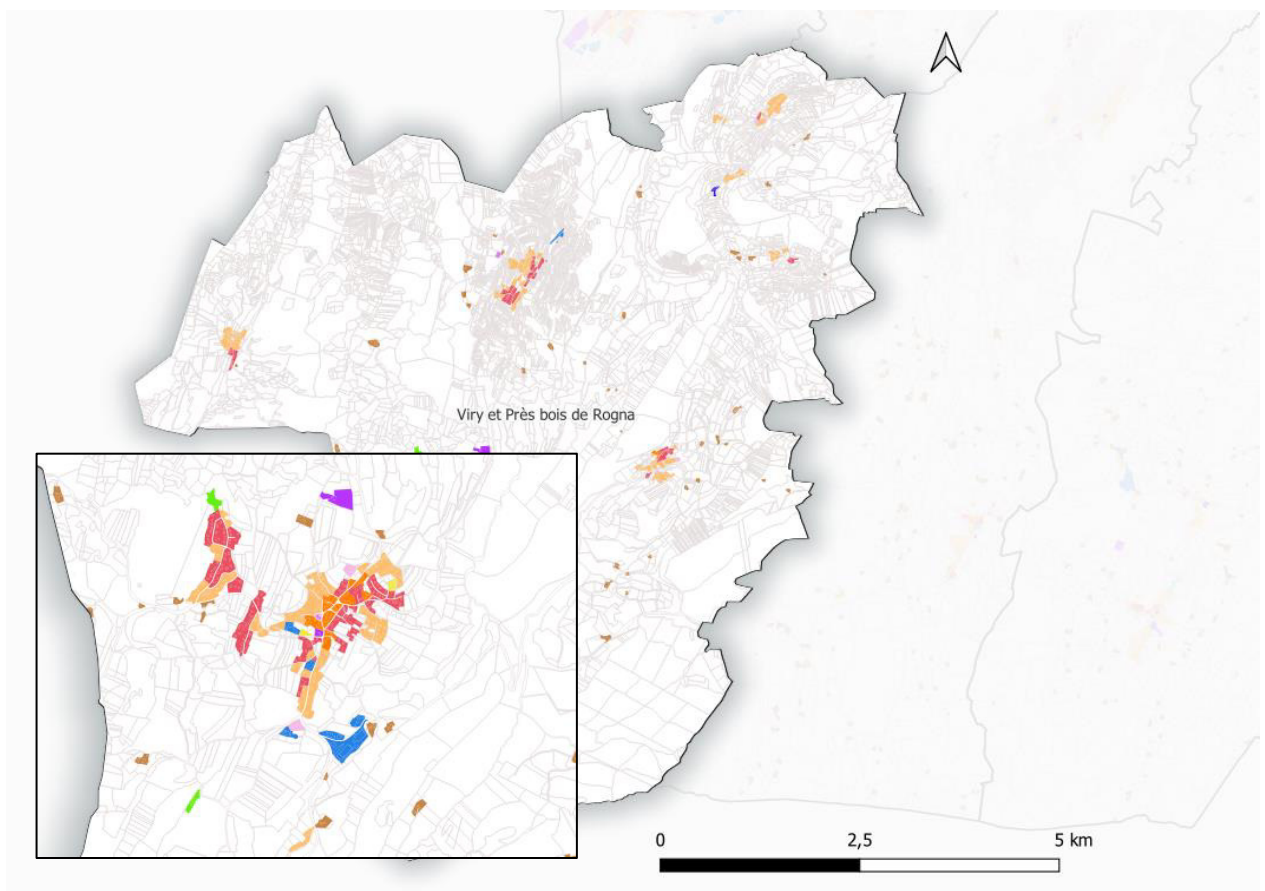


Les formes urbaines

Viry et Près bois de Rogna

Le secteur de Viry et Près bois de Rogna présente une morphologie urbaine caractéristique des zones rurales du Haut-Jura. Commune à faible densité de population, se distingue par un développement dispersé et isolé avec un environnement naturel riche.

On observe une répartition éparpillée des habitations, souvent des fermes ou des maisons d'habitation, reflétant une relation historique entre les activités agricoles et l'habitat, qui se concentre autour d'un noyau ancien. Cette forme d'urbanisation témoigne d'une organisation spatiale typique des communes rurales, marquée par un désir d'espace et de tranquillité, mais aussi par une forte dépendance à l'automobile pour les déplacements quotidiens.



Formes urbaines

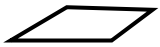
1. Habitat ancien et maison de bourg

L'habitat ancien et les maisons de bourg présentent une variété importante de formes architecturales à travers le territoire mais se caractérisent par un ensemble de similitudes notamment liées à leur implantation.

Ces constructions sont principalement situées dans les centres-bourgs et centres village notamment au sein des communes suivantes: Saint-Claude , Coteaux du Lizon, Ravilloles, Leschères, Chassal-Molinges, Viry. Elles datent pour la plupart d'avant 1920.

On distingue deux types de bâti ancien : le bâti traditionnel dans les villages et le bâti plus urbain sous forme d'immeubles à Saint-Claude .

Structure du bâti:



Parcelles plutôt étroites et en longueur



A l'alignement de la voirie



En mitoyenneté avec le bâti voisin

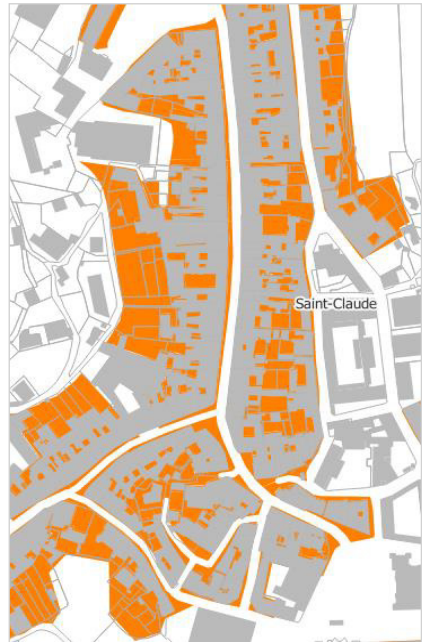


R+1+C et R+3 à Saint-Claude



Un jardin ou une cour se situe souvent à l'arrière du bâtiment principal

L'habitat ancien et maisons de bourg à Saint-Claude



Exemple d'habitat ancien



Sources: Espace ville 2024 et Google Streetview

Formes urbaines

2. Habitat individuel spontané

Situé sur de grandes parcelles en extension des bourgs, l'habitat spontané se distingue par des maisons individuelles, souvent construites au fil des divisions parcellaires à la différence de l'habitat individuel organisé sous forme de lotissement. Ce type de construction s'est largement développé à partir des années 1970, avec la démocratisation de la maison individuelle, bien que des constructions antérieures suivant ce modèle soient également fréquentes.

Cette forme urbaine est souvent implantée le long des routes existantes, formant de vastes parcelles rectangulaires, initialement agricoles et naturelles. La construction principale occupe généralement une faible emprise au sol par rapport à la superficie du terrain, offrant ainsi de vastes espaces verts.

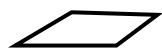
Cette forme d'habitat se trouve sur l'ensemble du territoire et est une des formes urbaines les plus répandues en occupant 128 ha du territoire.

Habitat individuel spontané à Lajoux



Exemple d'habitat spontané

Structure du bâti :



Grandes parcelles, souvent rectangulaires et à proximité des bourgs et centralités



En recul de plusieurs mètres par rapport à la voirie.



Construction individuelle au centre de la parcelle ou en limite séparative.



Les rez-de-chaussée accompagnés de combles aménagés forment la majorité des constructions de ce type.



De vastes parcelles offrant de nombreux espaces verts.



Sources: Espace ville 2024, Google streetview 2023

Formes urbaines

3. Habitat individuel organisé

L'habitat individuel organisé présente les mêmes formes architecturales que l'habitat spontané, mais se distingue par la forme et l'implantation des parcelles.

Regroupé en lotissements, ce type de développement inclut un aménagement d'ensemble, avec la création de nouvelles voiries.

Les lotissements, apparus surtout à partir des années 70, s'organisent autour de voies larges permettant le stationnement et se composent de parcelles carrées. Ils se situent généralement en périphérie des zones urbaines des communes.

On trouve ce type d'habitat sur plusieurs communes : Coteaux-du-Lizon, Lavans-lès-Saint-Claude, Chassal-Molinges, Viry

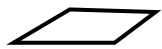
Les maisons, placées au centre des parcelles, disposent d'un garage et d'un espace de stationnement.

L'habitat individuel organisé à Viry



Exemple d'habitat individuel organisé

Structure du bâti:



Parcelles régulières, de forme proche du carré et de tailles variées selon l'époque de construction.



En recul par rapport à la voirie pour permettre le stationnement sur la parcelle.



Construction individuelle au centre de la parcelle ou plus rarement sur les limites séparatives.



Rez-de-chaussée et combles souvent aménagés.



Jardin de taille moyenne tout autour de la maison.



Sources: Google maps 2023

Formes urbaines

3. Bâti isolé

Dans le Jura, l'habitat isolé en zones naturelles et agricoles présente des caractéristiques spécifiques qui reflètent à la fois les traditions locales et les contraintes environnementales de cette région montagneuse.

L'habitat isolé en zones naturelles et agricoles est marqué par l'utilisation de matériaux traditionnels comme la pierre, le bois, qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage. Les toitures en tuiles sont adaptées aux conditions climatiques locales. Ces habitations, souvent dispersées et entourées de terres agricoles, de pâturages ou de forêts, conservent le caractère naturel et rural de la région.

On retrouve des bâtisses traditionnelles (des fermes, maisons pastorales, chalets d'alpage...) de grande superficie qui abritaient historiquement les hommes et leurs bêtes, ainsi que des espaces de stockage de fourrage, et des ateliers de travail du bois ou des pierres précieuses

L'habitat isolé à Septmoncel-les-Molunes



Exemple d'habitat isolé

Structure du bâti:



Parcelles très diversifiées au milieu d'espace naturel ou agricole



En retrait



Construction individuelle au centre de la parcelle ou en limite séparative.



Rez-de-chaussée avec un étage et/ou combles souvent aménagés.



Espace naturel autour de la bâtisse



Sources: Espace Ville 2024, CAUE 2012

Formes urbaines

4. Habitat collectif

L'habitat collectif est peu répandu sur le territoire. Celui-ci se situe principalement dans les polarités économiques et, dans une moindre mesure, touristiques.

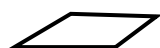
a. Les logements collectifs d'après-guerre

Entre 1945 et la fin des années 1970, des logements collectifs se sont développés, notamment pendant les Trente Glorieuses, avec le spectaculaire essor de l'urbanisation. L'objectif était de répondre à une demande massive de logements.

Construites rapidement dans les années 1960 pour répondre aux besoins en logements, deux grands programmes d'ensembles sous forme de barres et de tours ont conduit à la création des quartiers Chabot et Avignonnets. Ces programmes visaient à créer de nombreux logements collectifs standardisés. Aujourd'hui, ces bâtiments sont de faible qualité et nécessitent une réhabilitation.

L'habitat collectif s'est également développé dans d'autres communes accueillant des activités industrielles, notamment à **Coteaux du Lizon, Lavans-lès-Saint-Claude, Lajoux, La Pesse, Viry, Villard-Saint-Sauveur, Chassal-Molinges et Septmoncel-les-Molunes.**

Structure du bâti:



Parcelles de grande superficie



Bâti implanté en retrait aligné à la voirie



Implanté en retrait des limites séparatives

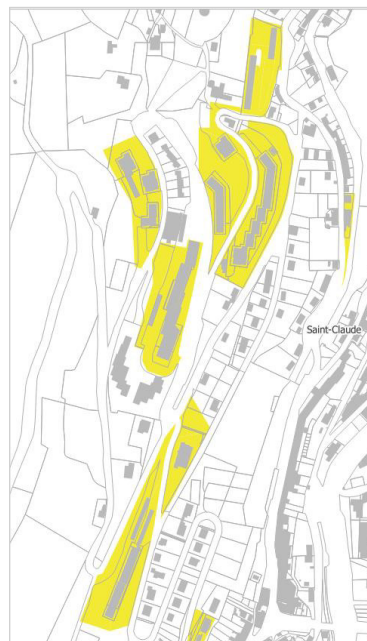


A Saint-Claude à partir de R+6. Au sein des autres communes les bâtiments autour de R+3



Des vastes espaces verts autour des bâtiments

L'habitat collectif d'après-guerre (Quartier des Avignonnets)



Exemple d'habitat collectif d'après-guerre



Coteaux-du-Lizon



Quartier des Avignonnets



Septmoncel-les-Molunes

Formes urbaines

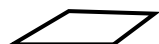
b. Les logements collectifs récents

Dans les années 2000, la forme urbaine des logements collectifs a évolué pour répondre à de nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Les grands ensembles standardisés des décennies précédentes ont laissé place à des approches plus diversifiées et intégrées.

Les nouveaux projets de logements collectifs privilégient la diversité architecturale pour éviter l'uniformité des barres et des tours. On observe une multiplicité de typologies : petits immeubles, résidences mixtes, et immeubles de moyenne hauteur. Cette diversité favorise une meilleure intégration dans le tissu urbain existant.

Cette forme est assez rare sur le territoire.

Structure du bâti:



Parcelles de grandes tailles



A l'alignement de la voirie



Implanté en retrait ou sur les limites séparatives



R+2 et R+3+C



Peu d'espaces verts autour des bâtiments

Habitat collectif à Septmoncel-Les-Molunes



Exemple d'habitat individuel organisé



EPHAD Cantou Lançon, Saint-Claude

Crédit: Google Streetview,



Lavans-lès Saint-Claude



Septmoncel-Les Molunes



La Pesse

Formes urbaines

5. Zones industrielles

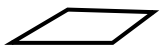
Les surfaces industrielles de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude sont de deux types, les très grandes qui accueillent le gros commerce et les industries (*Viry, Chassal-Molinges, Lavans-lès-Saint-Claude, Saint-Claude*) et des plus petites accueillant des fromageries ou des petites activités ponctuelles (*Septmoncel-les-Molunes, La Pesse*)

Au sein des zones industrielles et artisanales:

- Zone artisanale de Curtillet Planchamp
- Zone industrielle du Péron
- Plan d'acier
- Zone artisanale du Vernois
- Zone industrielle Nord les Brayettes
- Zone industrielle Est
- Zone industrielle du Grand Essart
- Zone artisanale de Planchamp
- Zone industrielle Champ Frévant

Les plus anciennes sont souvent situées le long de la Bienne, généralement proches des bourgs et des habitations, bien que certaines soient plus excentrées.

Structure du bâti:



Parcelles de formes variées



Bâti implanté en retrait et sans alignement de la voirie



Plutôt en retrait de limites séparatives



Hauteur qui varie en fonction de l'activité



Espaces extérieurs imperméabilisés et destinés à l'entreposage de matériaux et à la circulation véhiculaire

Les zones industrielles de Villard-Saint-Sauveur



Les zones industrielles



Sources: Espace Ville 2024, Google Streetview, 2023

Formes urbaines

6. Les grandes surfaces commerciales

Les surfaces commerciales de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude correspondent à des bâtiments dédiés à des activités de commerce. Les grandes surfaces commerciales représentent une part significative de ces surfaces dédiées.

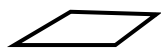
Ces bâtiments se caractérisent par une construction d'un seul niveau, de hauteur moyenne, utilisant des formes et des matériaux qui contrastent avec la typologie bâtie existante des bourgs et villages.

Les surfaces commerciales sur le territoire sont essentiellement retrouvées à proximité des principaux axes de circulation et dans les zones commerciales développées, facilitant ainsi l'accès pour les consommateurs et optimisant la visibilité pour les entreprises.

Les grandes emprises commerciales se trouvent dans les communes du nord-ouest de la région, notamment Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude.

À l'est, on ne trouve pas d'aussi grandes emprises dédiées à l'activité commerciale. On y identifie plutôt les petits commerces de proximité à Septmoncel-les-Molunes et La Pesse, souvent situés en rez-de-chaussée, ainsi que les activités touristiques (hôtels, gîtes, etc.), et la fruitière de Lajoux.

Structure du bâti:



Grandes parcelles en périphérie de bourg



Bâti implanté en retrait et sans alignement de la voirie



Plutôt en retrait de limites séparatives

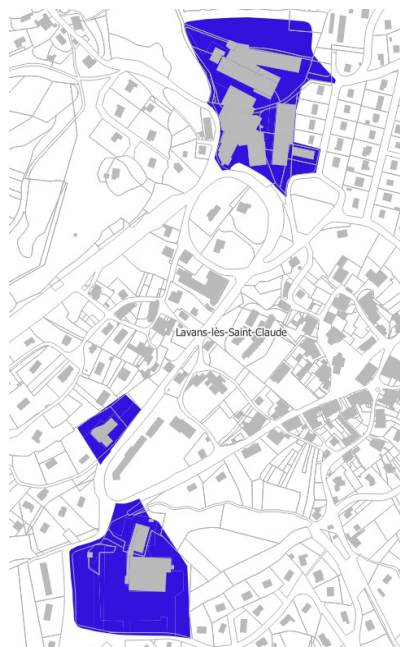


R+1 et R+2



Espaces extérieurs imperméabilisés et destinés à l'entreposage de matériaux et à la circulation véhiculaire

Les surfaces commerciales à Lavans lès Saint-Claude



Les surfaces commerciales



La Pesse



La Pesse



Saint-Claude



Lajoux

Crédit: Espace Ville 2024, Google Streetview, 2023

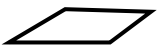
Formes urbaines

7. Les équipements

Les équipements constituent une multitude de formes bâties. Ils sont globalement implantés dans l'enveloppe urbaine des communes.

Ils se concentrent au sein de Saint-Claude, et quelques autres communes comme Lavans-lès-Saint-Claude, Coteaux du Lizon, Chassal-Molinges, et Septmoncel-Les Moulines, Les Moussières

Structure du bâti:



Parcelles de formes variées



Bâti implanté souvent en retrait



Plutôt en retrait de limites séparatives



Hauteurs diversifiées



Espaces extérieurs ont une fonction selon l'équipement (cours d'école, stade) ou selon son fonctionnement (stationnement)

Les équipements



Exemple d'équipements



Saint-Claude



Saint-Claude



Les Moussières

Enjeux paysagers

DES VARIATIONS PAYSAGÈRES SAISSANTES : VERS DES ARTICULATIONS HEUREUSES ?

Les grandes unités paysagères sont décrites dans le volet Etat initial de l'Environnement. Se référer à l'Atlas des paysages, 2022.



Enchevêtrement de reliefs, où failles, plateaux, cirques et crêts rayonnent depuis la vallée de la Bienne. Panorama depuis l'antenne d'Avignon-lès-St Claude.



Les ponts sont les rares vitrines sur les cours d'eau dont la Bienne ici, entre seuil et jardin vivrier sur ses rives, depuis Chassal



St Claude est une «ville-paysage» où la moindre voie offre de splendides panoramas. Les piétons arpentent le bitume en ouvrant les yeux.

Le territoire du Haut Jura St Claude, « se caractérise par une occupation de chapelet de villes et de campagnes mosaïques habitées, ainsi que d'espaces naturels et agricoles encore relativement préservés. L'enjeu est de parvenir à lier entre eux ces espaces pour conjuguer des qualités d'habiter nouvelles, respectueuses du territoire et son patrimoine diversifié. »

« Pour le territoire du Jura, l'enjeu est bien celui de parvenir à composer des articulations heureuses entre ces entités. Entre villes, forêts et campagne, entre zones pavillonnaires et centres anciens. »

Atlas des paysages du Jura, 2022

UNE TELLE FORCE TOPOGRAPHIQUE, MAIS UNE TELLE BANALISATION PAR L'URBANISATION.

Sur ce territoire, on ne peut être que saisis par **la force des mouvements topographiques, qui courbe ou déploie les paysages, dont chaque repli est habité par les hommes**. Ici dans la combe de la Valserine ou la vallée ombragée du Lison, là sur le plateau de Cinquétral, là-bas dans le cirque de Vulvoz.

L'habitat d'origine très dispersé et renforcé par un développement urbain peu organisé a créé **une sensation de multiples formes urbaines égrénées dans toutes sortes de configurations de reliefs**.

Parvenir à chacun de ses plis topographiques se mérite, par la route sinueuse d'une vallée très encaissée ou de longs détours en balcon sur les plateaux.

La Bienne, agit comme un centre de gravité d'où rayonnent les vallées, mais non comme un fil vitrine des paysages : elle reste cachée sauf depuis les ponts et le plus souvent inaccessible.



Cirque de Vulvoz qui ne laisse jamais ses habitants d'une promenade



Tissu resserré de St Claude imbriquant habitat et industrie, souvent en friche.



Les pré-bois de la combe de la Valserine à Lajoux, étendue la plus homogène du territoire sur les contreforts du Léman.



Le belvédère de la Scia, révélant toute les géographies complexes du territoire et son organisation différentielle entre «haut» et «bas».

Le Jura plissé des Grands Vaux, situé à l'ouest du territoire présente deux faciès :

- l'un «en bas», où les vallées encaissées accueillent une organisation sociale, industrielle et ouvrière issue de la force hydraulique, mais dont les nombreuses friches rappellent la fragilité. Le tissu urbain resserré reflète la solidarité d'une ville, mais dont le béton et le modernisme ont recouvert le moindre espace public ou d'aménité.
- L'un «en haut», où les plateaux perchés ont accueilli l'aisance peu collective et durable des pavillons, concurrençant les fermes. Ce sont les horizons lointains sur les reliefs qui y forment les repères spatiaux, bien plus que l'organisation territoriale.

Le Jura plissé des Grands Monts, orienté vers la Suisse ouvre ses grands plateaux à l'accueil touristique, de loisirs et à la pression transfrontalière. Ce sont les pratiques agricoles qui les maintiennent ouverts, parfois intensivement. Les constantes ondulations du sol offrent des effets de surprise et des variations visuelles bien loin de l'image d'un plateau plat et homogène entre deux plis.

Cette qualité topographique en fait sa richesse autant que sa grande fragilité sous un développement urbain anarchique : quasiment toutes les vues sont banalisées et saturées d'un mitage urbain.

UNITÉS PAYSAGÈRES

GRANDS VAUX

31, 32, 33, 34

GRANDS MONTS

35, 37, 39, 40

SOUS-UNITÉS PAYSAGÈRES :

**35- MONTS DE LA JOUX
DEVANT**

40- HAUTS MONTS

**31- AXE
DES HAUTES-JOUX**

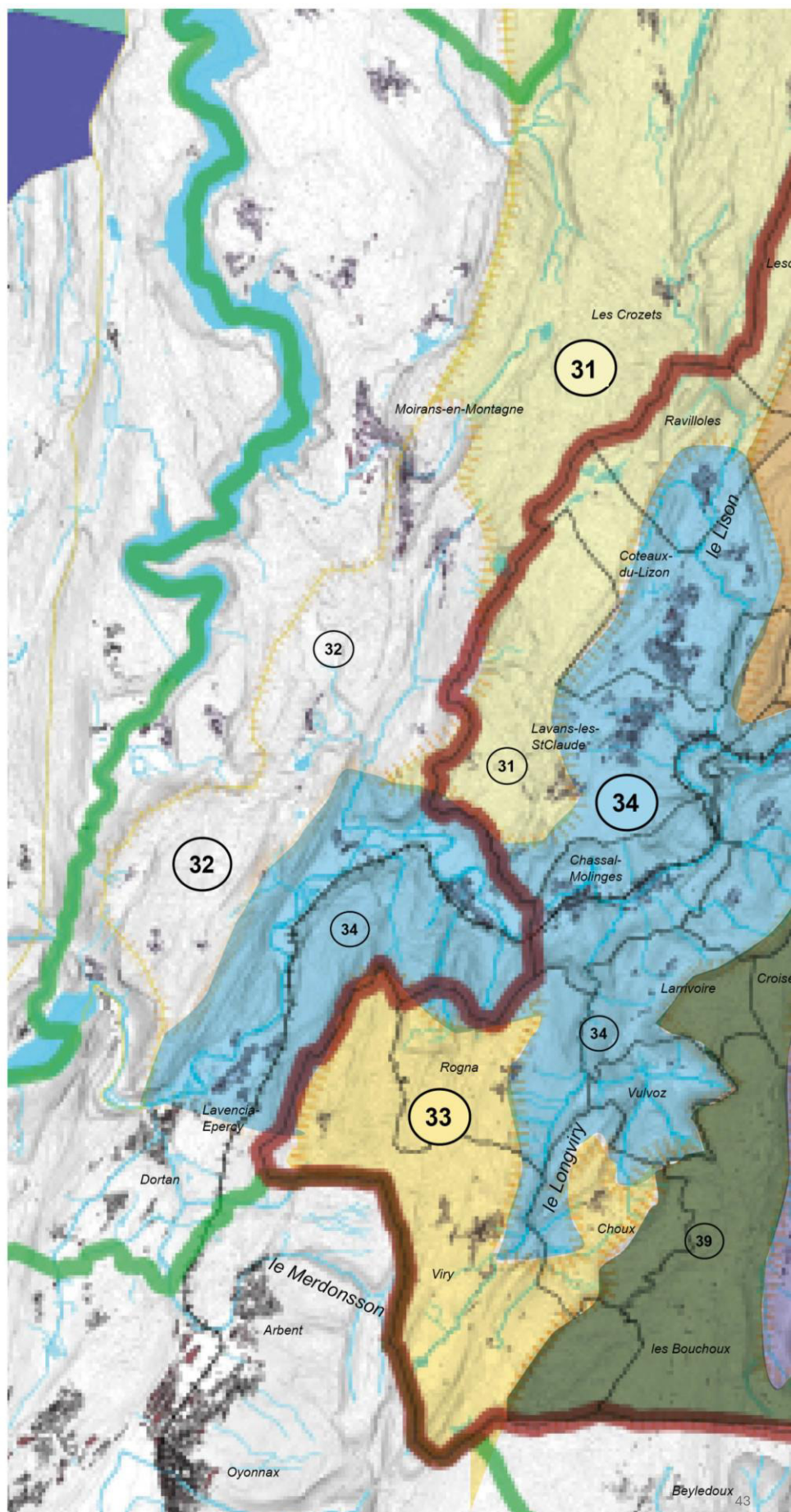
**37- GORGES DE LA
BIENNE**

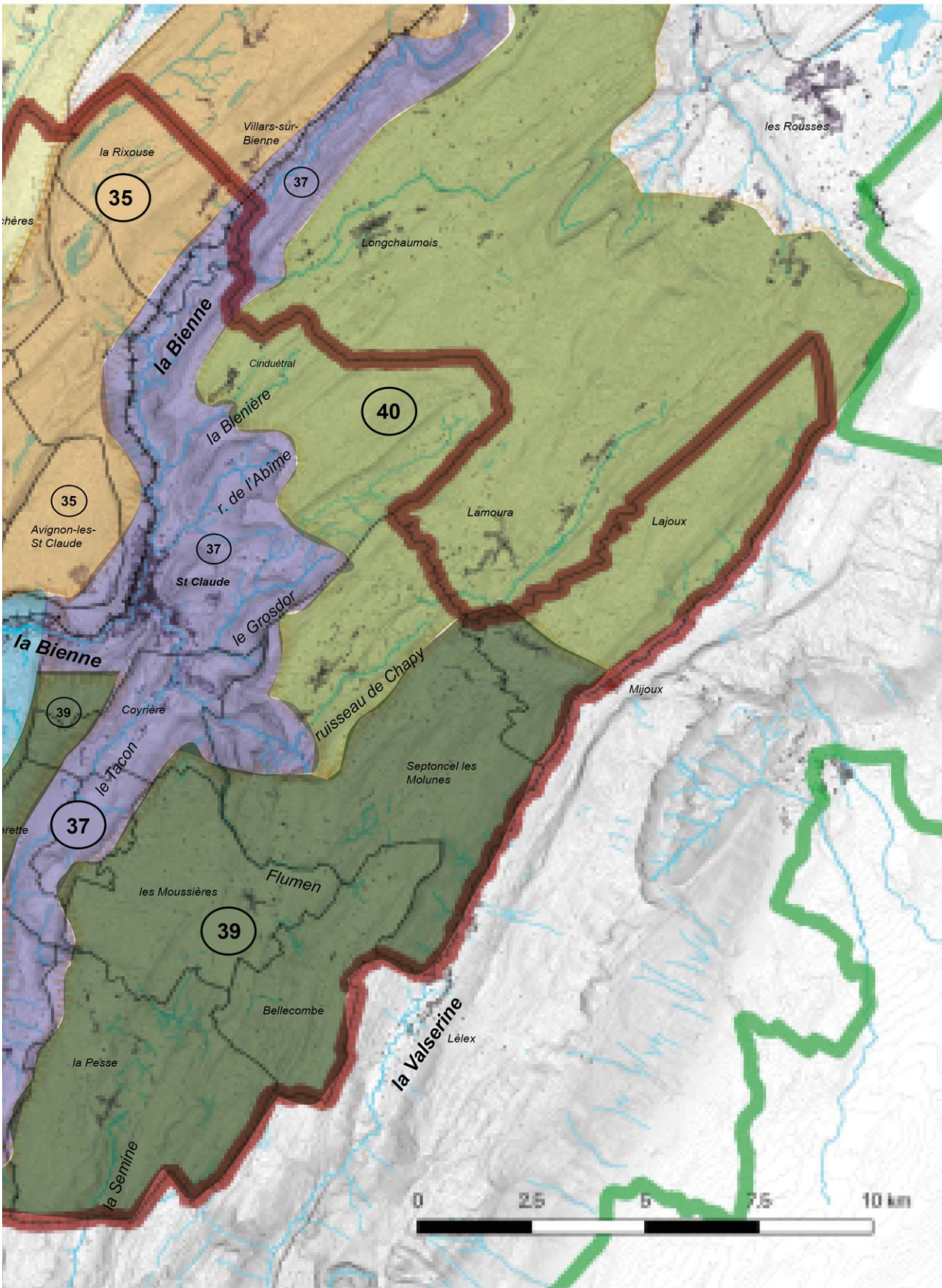
**32- ÉPERON DE
MONTCLUSEL**

34- CLUSE DE LA BIENNE

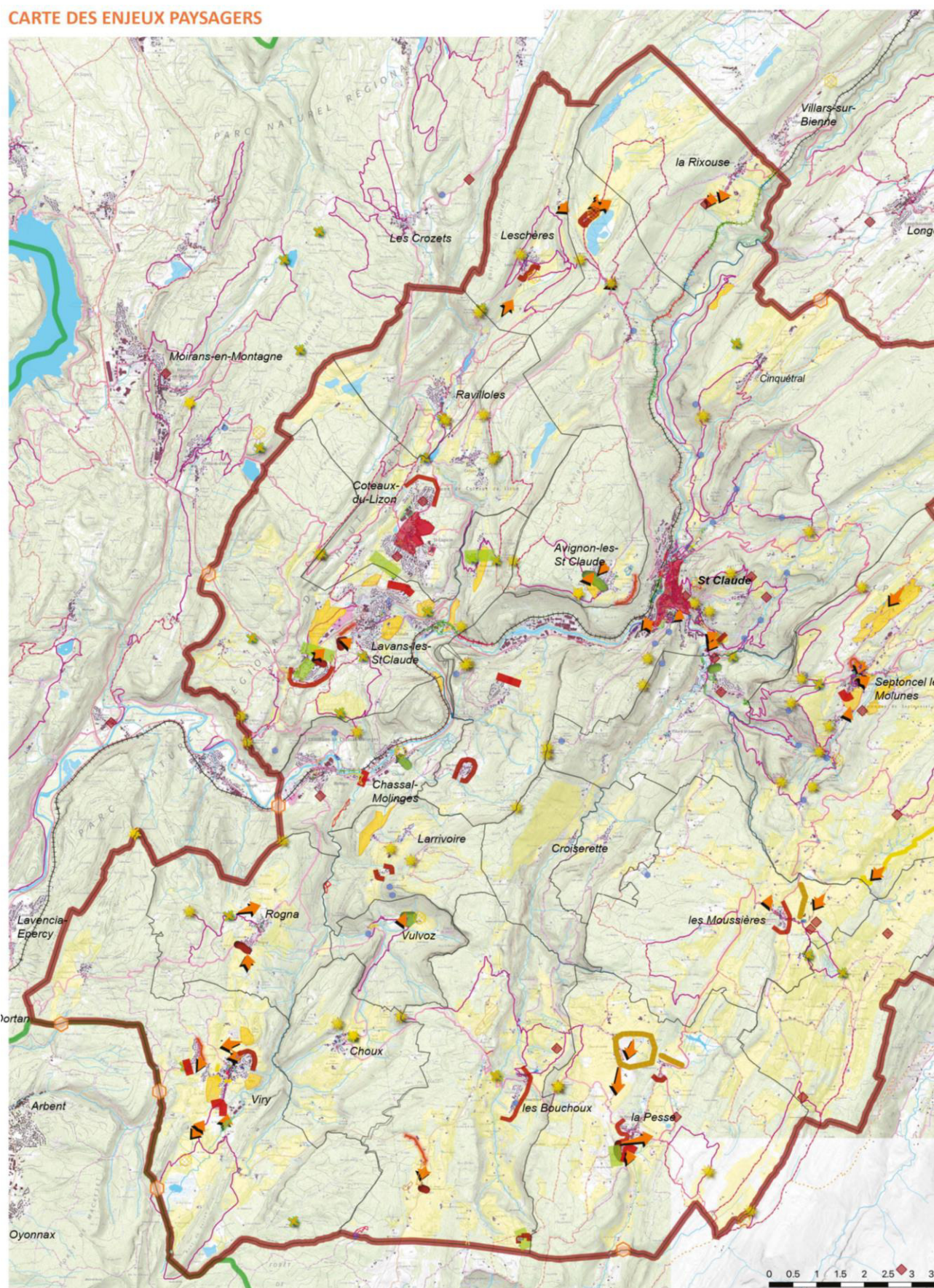
33- PRÉ BOIS DE ROGNA

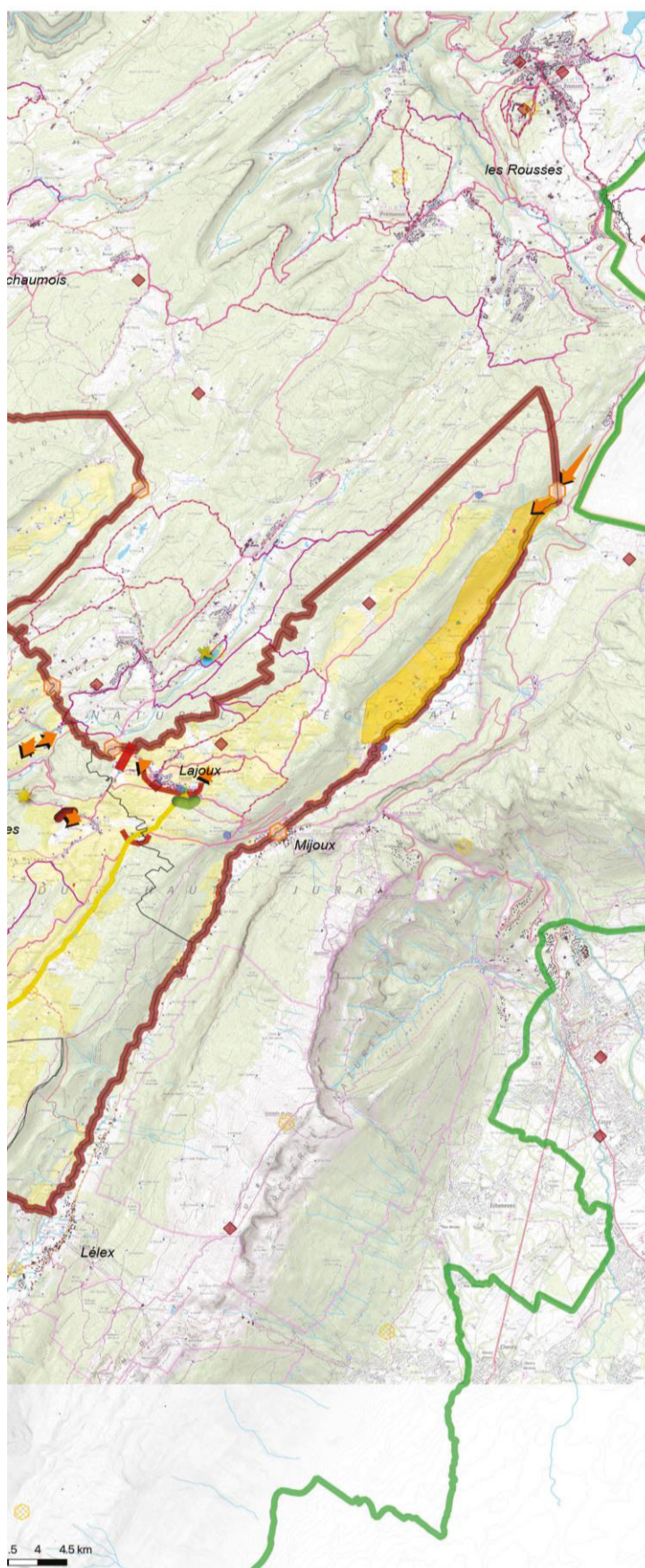
**39- PLATEAU DES
MOUSSIÈRES**





CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS





PATRIMOINES



Site Patrimonial Remarquable (SPR)



AVAP



Inventaire du Patrimoine Mérimée



Paysages sonores

DÉCOUVERTES



Belvédère



Belvédère ou point de vue à réouvrir



Route pittoresque



Entrée de territoire



Site touristique ou de loisirs



Aire de pique-nique



Chemins de randonnées ou VTT

ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À L'URBANISATION



Coupure d'urbanisation



Point de vue à prendre en compte



Entrée de ville, village à requalifier



Lisière urbaine à requalifier



Lisière urbaine qualitative



Espace agricole à protéger



Relief à protéger



Impact paysager fort d'extensions urbaines

ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À L'URBANISATION**Où sont les limites urbaines claires de vos communes ? Quelles en sont leur matérialisation ?**

Les paysages des villes, villages et hameaux du territoire gagneront en qualité dès lors que leurs limites d'urbanisation seront clarifiées et matérialisées. Cet enjeu vaut pour toutes les communes, mais est d'autant plus fort sur la frange Est, sous la pression transfrontalière qui se reportent de plus en plus loin des crêtes aux plateaux et vallées. Ces limites sont à analyser des points de vue proches et lointains.



Le croisement du talweg et de la ligne de crête ne fait-il pas office de limite d'urbanisation de Viry ? Vue sur le village depuis l'église.



Prairie fauchée représentant la fin du quartier Serger à St Claude et le début de l'espace rural. Comment est protégée cette parcelle ? Le parking enherbé en contrebas induit-il une clarté de limite et la qualifie-t-elle ?



L'extension urbaine du quartier les Genevriers, sur les hauteurs d'Avignon-lès-St Claude, a créé un très fort impact paysager. Vu depuis tout le bassin de St Claude, le versant est « consommé » par un chapelet d'une vingtaine de maisons sans limite d'urbanisation claire ni implantation économe.



Entrée de hameau et limite d'urbanisation très claire ceinturant les Prés de Valfin à St Claude. La perspective de gauche maintenue ouverte, laisse deviner le plateau agricole arrière. Dommage que des végétations obturent la perspective centrale.

ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À L'URBANISATION**Quelles sont les coupures d'urbanisation de vos communes ? Sont-elles protégées ?**

Les coupures d'urbanisation garantissent la distinction de lecture, d'un hameau ou ferme avec un bourg par exemple, de proche comme de loin. Dans un contexte de périurbanisation et de pression urbaine frontalière, recenser et protéger les coupures d'urbanisation sont un enjeu crucial pour le territoire.



Coupures d'urbanisation entre deux habitats isolés, dans la perspective d'une route, aux Bouchoux à la Pesse. Tout aménagement consommerait la perspective.



Au sein du hameau de Ponthoux (Lavans), une coupure d'urbanisation au centre, y limite l'étalement urbain linéaire et valorise l'espace agricole, socle du hameau (vu depuis le belvédère de la Scia).



Trois coupures d'urbanisation à Lavans, depuis le belvédère de la Miranda



Autour du domaine skiable récent de la Pesse, des coupures d'urbanisation de part et d'autre du domaine doivent empêcher une urbanisation linéaire avec le bâti proche et l'entrée du village.

ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À L'URBANISATION

Quelles sont les poches agricoles proches du tissu urbain de vos communes, qui composent la silhouette de votre village ou sa limite urbaine ?



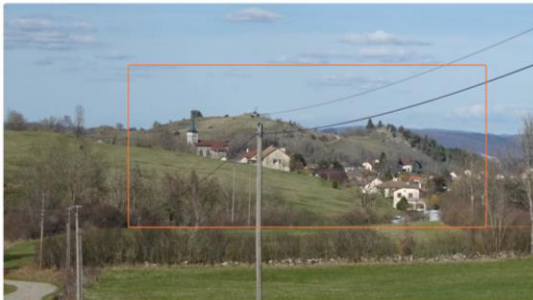
Une silhouette de clocher posée sur un mont ou son versant, une route ouvrant le regard sur celui-ci..., on oublie trop souvent les espaces agricoles qui composent cette vue mémorable ! Pourtant, ce sont eux qui font le socle du village (comme le socle d'une statue), son arrière-fond, mais bien avant-tout, son âme rurale. Précieux dans un territoire où les formes urbaines peuvent être dispendieuses du foncier, ils sont à protéger.



Cet espace agricole dessine le socle, la silhouette, l'entrée et l'épannelage de Septmoncel. Il est à fortement protéger, d'autant plus que ce socle agricole a déjà été consommé par l'implantation de la gendarmerie et des voiries.



A Viry, le tènement agricole au lieu-dit « le Verger » offre le visage rural du village, et ses limites, vus depuis l'église.



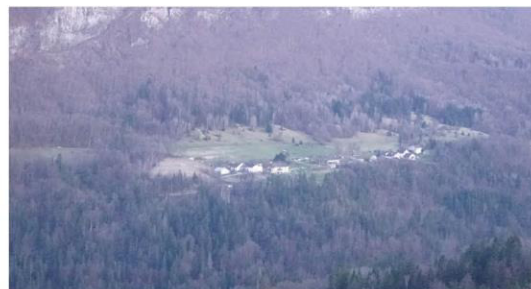
Le mont agricole compose le fond de la silhouette bâtie de Viry, vu depuis l'entrée sud. Toute construction ou aménagement (ferme, production électrique, antenne...) y brouillerait la lecture de cette silhouette.



Depuis le belvédère de la Miranda à Lavans-lès-St Claude (D233E1), l'espace agricole bordant la Bienne, permet de lire celle-ci. A droite, la poche agricole restante est une coupure d'urbanisation distinguant le hameau Lison du centre-ville : une respiration indispensable à ce paysage sous forte périurbanisation.



La parcelle agricole offrant la lecture et le cadre de vie ouvert du hameau «le Chapy» à Septmoncel, est à préserver de tout type d'aménagement.



Autre exemple de parcelle agricole essentielle à la lecture et au cadre de vie ouvert de ses habitants, la Noire Combe (Cinquétral), vue depuis l'entrée de Rixouse.



Les espaces agricoles du hameau de Ponthoux (Lavans-lès-St Claude) permettent de lire le hameau dans son versant et d'améliorer le cadre de vie ouvert de ses habitants. Vue depuis les hauteurs du quartier de Tré la Croix à Lavans-lès St Claude.



Le lieu-dit «la vie neuve» à Septmoncel est une combe d'une grande beauté, mise en scène par les routes linéaires qui les longent. Les pré-bois encore présents sont une richesse rare dans les paysages agricoles du territoire. Le léger mitage présent demande une protection renforcée de cette combe.



La combe agricole de la Valserine à Lajoux forme une sous-unité paysagère homogène et longue, rare sur le territoire, réhaussée par un système de pré-bois de forte valeur. La périurbanisation et l'habitat dispersé présents imposent une protection renforcée.

ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À L'URBANISATION

Les implantations urbaines passées, en cours ou futures tiennent-elles compte des points de vue notables de votre commune ? Sont-ils recensés et valorisés ?



Le paysage est affaire de plusieurs points de vue croisés. Après avoir recensé d'où un projet peut être vu, s'interroger son moindre impact depuis là est le début d'une démarche paysagère. Peut-être que l'importance du point de vue ne préconisera pas un aménagement là, ou de légèrement le décaler. Mais pour le savoir, commençons par recenser les principaux points de vue.

Ci-dessous, un point de vue sur l'entrée sud de Rogna (D293), cadré par un virage et des bosquets (effet de fenêtre), qui aurait mérité une meilleure prise en compte pour penser l'urbanisation qu'il s'est implantée à l'arrière.



A Viry, bonne implantation et volume d'une petite zone d'activités, qui derrière sa lisière forestière ne déséquilibre ni ne banalise la silhouette urbaine du village.



A Septmoncel, depuis le belvédère adossé au cimetière surplombant le village, l'extension en cours des hauteurs (à droite) n'a pas tenu compte de ce point de vue central. L'urbanisation anarchique dans son implantation (nombreuses co-visibilités), consomme tout le haut du versant.



Toute implantation confortant l'habitat dispersé ancien donnerait l'impression de « consommer » toute la vue et le vallon, depuis la perspective de cette route. Emboissieux à la Pesse.



Aux Désertins à Bouchoux, une perspective longeant une combe et offerte par une route (D124) à prendre en compte.



Les implantations urbaines récentes dans la perspective d'un petit fond de vallon vu depuis une route fréquentée, et cadrée par deux bosquets (effet de fenêtre), disqualifient cette vue sur le vallon.



Petite perspective d'une ruelle au sortir de les Moussières, à protéger de toute implantation (vers la Muras).

ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À L'URBANISATION

Quels éléments de relief de vos communes sont à protéger de tout aménagement (ferme, transformateur, urbanisation..) ?



Où qu'on soit, le paysage de la communauté de communes est ondulé, même sur les plateaux faussement plats et homogènes entre deux plis géologiques. C'est toute sa richesse. Des éléments de reliefs sont à mieux prendre en compte, finement, comme les petites lignes de crête qui dessinent ces ondulations et les micro-variations paysagères. D'autres éléments sont de véritables évènements, comme des dépressions rondes : regardons-les et protégeons-les !



Ligne de crête et versant dans la perspective de l'entrée de village de la Pesse. Tout aménagement sur cette crête (antenne, ferme, transformateur...) donnerait l'impression d'un prolongement du village au lointain et brouillerait la lecture du village.



Dans la perspective de l'entrée du hameau de l'Embossieux à la Pesse, une ligne de crête dessine une ligne de fond, dont la «pureté» (absence de plantation ou mouvement de sol) est impérativement à maintenir.



Une dépression inattendue et très lisible à l'Embossieux à la Pesse dessine un motif paysager rond et bien notable contrastant avec les plis allongés du Jura plissé Grands Monts. Ses versants et pourtours sont à protéger de la construction agricole comme de toute sorte de terrassement ou affouillement.



Au lieu-dit la Margueronne, à les Moussières, la ligne de crête et le versant d'un petit monticule situé dans la perspective d'une route pittoresque et fréquentée, auraient mérité de ne pas être construits.

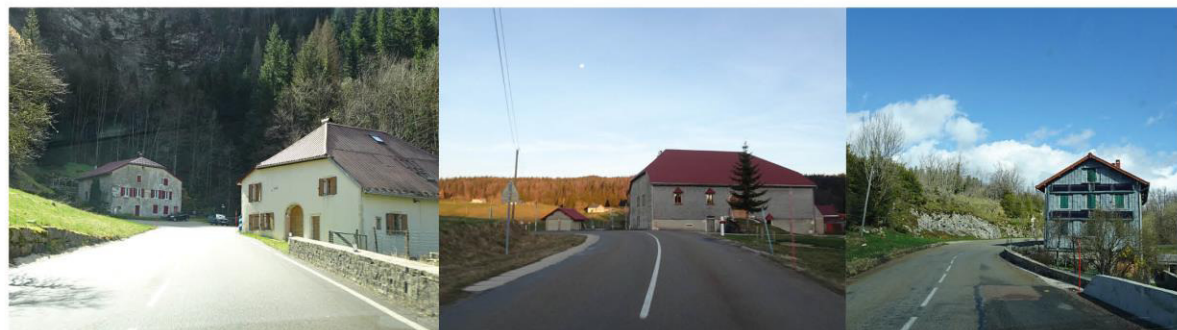
ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À L'URBANISATION

Comment protéger, qualifier et améliorer vos entrées de villages et villes ?



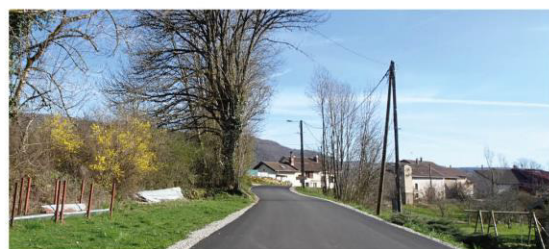
Première image du village, articulation entre l'espace rural et urbain : les aménagements des entrées de villages et de ville sont capitales. Et donc les formes urbaines et leur implantation. Les implantations anciennes forment une réelle inspiration : façades ou pignons francs, sans abords trop aménagés, forme compacte, arbre isolé rééquilibrant des volumes, etc. La clarté des limites d'urbanisation et la qualité des lisières font l'entrée de ville. L'enjeu actuel est également l'aménagement de mobilités douces pour apaiser des entrées encore trop routières. Le centre ville de Lajoux donne l'exemple d'une visibilité des modes doux cohabitant avec la voiture, principal transport.

IMPLANTATION URBAINE QUALIFIANT UNE ENTRÉE DE VILLAGE OU VILLE

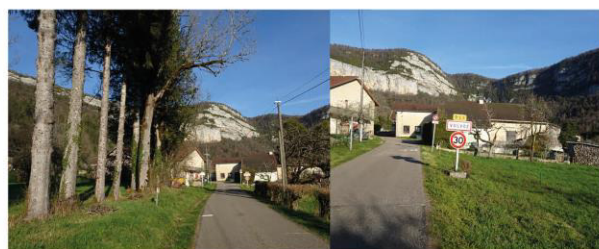


Formes urbaines traditionnelles marquant d'une façade ou pignon bâti franc aux entrées de villages de Villard St Sauveur et Septmoncel.

Ci-dessous, entrée Est de Lajoux qualifiée par une limite d'urbanisation claire et un respect du point de vue.



Entrée rurale de Cuttura qualifiée par la ponctuation d'arbres et arbustes d'essences locales et un alignement de façades compactes. Des mobilités douces manquent à apaiser cette entrée et l'offrir aussi aux piétons et cyclistes.



Vulvoz, entrée de village qualifiée par un alignement arboré, une compacité du tissu urbain et un vocabulaire rural (absence de clôture, arbre isolé à port libre, la pierre...).



Lavans-lès-St Claude, un pôle d'activités excentré du centre-ville, fait office de deuxième entrée de ville. La forme urbaine compacte et d'un seul côté qualifie l'entrée. Mais le vocabulaire urbain des clôtures, du SDIS et les nombreux délaissés urbains connotent de façon périurbaine et routière les lieux.

ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À L'URBANISATION

Quelles lisières entre l'espace urbain et naturel ou agricole, méritent une requalification ou une protection ?



Les lisières agri-urbaines peuvent être considérées comme le reflet miniature des «articulations heureuses» que nécessite le territoire entre ses grands espaces bâtis, agricoles ou naturels ou touristiques. Ces interfaces évoquent une qualité de liaison, de relation qui font paysage. Peuvent suffire à qualifier une lisière, une absence de clôture, quelques arbres isolés d'essences locales, un chemin, une forme urbaine bien implantée...



Deux exemples de végétation qualifiant des lisières de zone d'activités : une haie arborée rurale (hétérogénéité des essences et des hauteurs) et trois arbres isolés, tamisant par ailleurs les volumes bâtis.



A Lajoux, lisière entre l'espace bâti et le domaine skiable, qu'une clarté de la limite urbaine et une grande sobriété d'aménagement suffisent à qualifier.



Lisière de Rogna, aux clôtures respectant le vocabulaire rural et le dégagement visuel. Des formes urbaines moins lâches et des essences plus locales dans les jardins apporteraient de la valeur à la lisière.



L'absence de clôture de la lisière de la Pesse est assez remarquable, comme l'usage de la pierre. Néanmoins, l'anarchie d'implantation des façades et des architectures disqualifie fortement cette lisière.



Lisière notable d'Avignon-lès-St Claude. Le chemin longeant le ru végétalisé côté pavillons offre peu de connexion avec l'espace agricole mais le protège certainement de devenir un parc urbain.

ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À L'URBANISATION

Comment faire des clôtures des petites vitrines de l'âme de vos communes ?

CLÔTURES QUALITATIVES



Rogna, depuis la Stèle



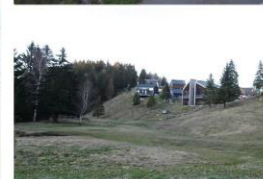
Les prés de Valfin (St Claude)



Cuttura



Lizon à Lavans-lès-St Claude

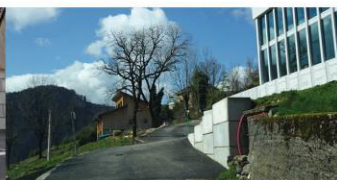


Ravilloles, Septmoncel, la Pesse (absence de clôture)



Lajoux

CLÔTURES NEUVES BANALISANT LE TERRITOIRE



Septmoncel



Villard St Sauveur



Avignon-lès-St Claude

AFFICHAGE ANARCHIQUE BANALISANT DES ENTRÉES DE VILLES OU VILLAGES



L'Evalide, Septmoncel

ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À L'URBANISATION

Comment poursuivre la forte perméabilisation des espaces de stationnements sur le territoire ?

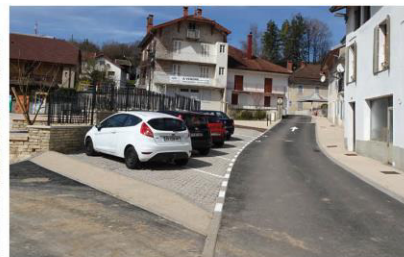
Dans de nombreux villages, une politique de désimperméabilisation des espaces de stationnement est très visible et à hautement saluer. Le changement de caractère des rues, devenant moins routière et plus « poreuse » est immédiat. Les matériaux les moins sophistiqués et les plus ruraux seront toujours ceux les plus adaptés aux paysages urbains du territoire.



Viry



Rogna



Lavans-lès-St Claude



Lizon, Lavans-lès-St Claude



Cuttura



Leschères



ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Comment mener une même politique volontaire envers les mobilités douces que pour la perméabilisation des espaces de stationnements ?

AMÉNAGEMENTS DE MOBILITÉS DOUCES FONCTIONNELLES ET PAYSAGÈRES



Lajoux



AMÉNAGEMENTS DE MOBILITÉS DOUCES INSUFFISANTS



Septmoncel



Les Moussières



St Claude



St Claude

ABSENCE D'AMÉNAGEMENTS DE MOBILITÉS DOUCES



Arrivée Molinges, D63, sortie de Rogna



Ravilloles



Quartier St Blaise
à St Claude

ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

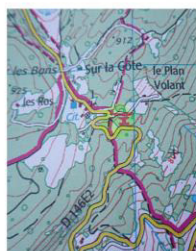
Les belvédères et points de vue sont-ils entretenus ? Quels sont ceux à réouvrir ?



Les belvédères aménagés ou juste soulignés sont nombreux sur le territoire et sont essentiels à la découverte et la qualité de vie quotidienne.

Les paysages du territoire sont complexes, leur lecture pas toujours aisée en regard des formes topographiques accidentées et des très nombreux vallonnements. Or les belvédères aident fortement à clarifier la lecture d'une sous-unité paysagère à l'autre et percevoir la variété des formes géographiques (gorges, combes, vallées, vallons...).

EXEMPLES DE BÉLVÉDÈRES MÉRITANT UNE RÉOUVERTURE



Sur la Côte, St Claude (proche des Prés de Valfin)



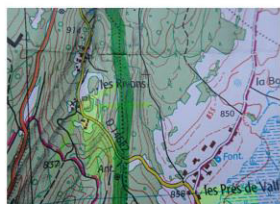
Quartier Serger à St Claude



Route en balcon avec trottoir à ne pas se laisser s'obturer

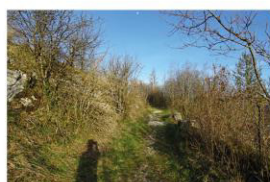


Avignon-lès-St Claude, chemin en hauteur longeant les pavillons



Les Rivons, Leschères, vallée à réouvrir (au-dessus des Prés de Valfin)

EXEMPLES DE BÉLVÉDÈRES MÉRITANT UNE VALORISATION DE LEUR ACCÈS

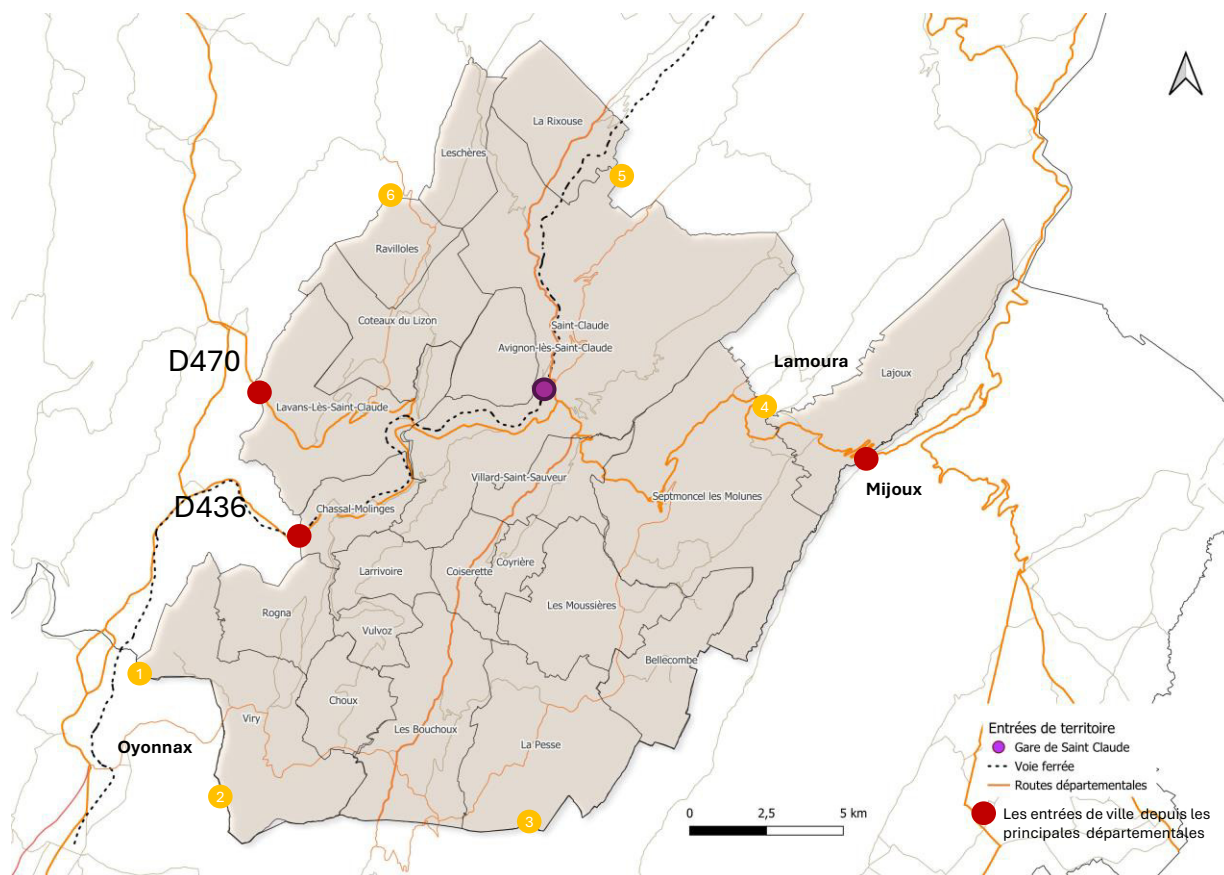


Après l'antenne, Avignon-lès-St Claude, panorama époustoufflant permettant de comprendre les complexités géologiques du territoire.

Organisation du territoire

1. Les entrées de territoire, de ville et de village

La gare de Saint-Claude et les 2 départementales constituent les principaux axes d'accès au territoire.



Réalisation : Espace Ville 2024, Source : ROUTES 500 IGN

La Gare de Saint-Claude

La gare de Saint-Claude est l'une des principales portes d'entrée du territoire, reliant ce dernier à Besançon, Lyon et Annecy en environ trois heures de trajet. La liaison avec Oyonnax sert de correspondance pour se rendre à Bourg-en-Bresse puis à Lyon. De plus, de nombreux habitants de Rogna travaillent à Oyonnax et son agglomération, ce qui renforce le lien entre la CC HJSC et la ville d'Oyonnax.

Située sur la rive gauche de la Bienne, elle se trouve à environ dix minutes du centre-ville historique. La gare s'insère dans un espace résidentiel composé de logements collectifs des années 1960.

Les espaces publics à l'avant de la gare sont principalement conçus pour une gestion optimale des flux automobiles, incluant des zones de stationnement et de dépose-minute. Ces espaces, majoritairement minéralisés, sont peu travaillés et offrent une qualité paysagère limitée.



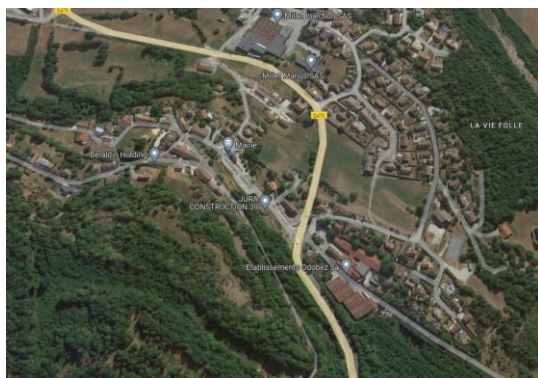
Organisation du territoire

Les entrées de territoires depuis les principales départementales

Les entrées de territoire depuis les Départementales 470 et 436

Les entrées de territoire de Pratz et Molinges sont influencées par la forte fréquentation routière des axes sur lesquels elles se trouvent. Formant les principaux axes de circulation du territoire, les deux départementales traversent la région et constituent les portes d'entrée vers le pôle d'attractivité économique du plateau du Lizon et de la vallée de la Bienne.

La première entrée, en arrivant sur le hameau de Pratz montre un développement autour de la voie mais pas le long de celle-ci. Les activités commerciales et les champs sont plutôt alignés le long de la départementale, tandis que les habitations sont plus en retrait, préservant ainsi un certain calme résidentiel malgré la proximité de l'axe routier.



La seconde entrée arrive sur une zone économique et des équipements sportifs à Molinges. Le paysage ici est un mélange de paysages agricoles ouverts bordés par les montagnes et la forêt, et de constructions marquant fortement le paysage. Cette combinaison crée une zone fonctionnelle et dynamique, malgré un caractère fortement routier et utilitaire.

Les deux entrées de ville, bien que différentes dans leur aménagement et leurs usages, jouent un rôle crucial en tant que points d'accès principaux aux zones économiques et résidentielles de la région.



Organisation du territoire

Les entrées de territoire depuis les principales départementales

L'entrée du territoire par la départementale à l'est constitue à la fois une porte d'entrée vers la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et vers le département du Jura, ainsi que vers la région Bourgogne-Franche-Comté depuis le département de l'Ain.

Cette entrée n'est pas marquée, elle se fait à la sortie du village-station de Mijoux. L'absence de panneau annonçant l'entrée sur une nouvelle commune et la continuité du bâti fait qu'on ne discerne pas le changement de territoire. Néanmoins, l'entrée de ville est qualitative car elle se fait sur l'Église Saint Christophe et offre un paysage de forêt et de nature.

Entrée de territoire depuis Mijoux



Entrée de territoire à proximité du centre bourg

La sensation d'entrée se fait plus loin, sur le territoire de Lajoux. Entre la limite communale et les premières habitations, il y a presque cinq kilomètres de route montagneuse bordée de forêts, avec de nombreux virages en épingle. Ce n'est qu'après ces cinq kilomètres que le panneau annonçant la commune apparaît.

L'entrée se fait au début du village caractérisée par de grands espaces agricoles et des maisons, offrant une vue pittoresque et typique du paysage jurassien.



Source: Google Street View 2023



Source: Google Maps, 2024

Organisation du territoire

Les autres entrées de territoire

Les entrées de territoire par l'axe secondaire ont un caractère plus rural avec une dominance des espaces naturels et quelques logements isolés

1 Entrée de territoire par la D25 vers Viry



4 Entrée de territoire par la D436 vers Septmoncel- Les Molunes depuis Lamoura



2 Entrée de territoire par la D124 vers Les Bouchoux



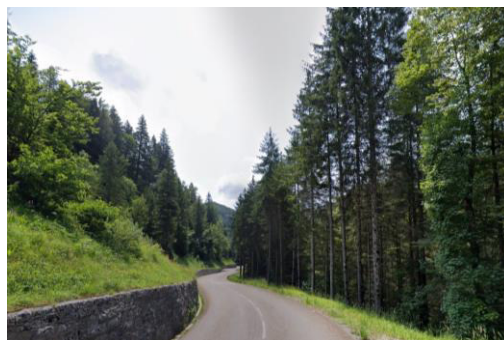
5 Entrée de territoire par la D126 vers La Rixouse



3 Entrée de territoire par la D25EE vers La Pesse



6 Entrée de territoire par la D118 vers Ravilloles



Source: Google Street View 2023

Organisation du territoire

Sur des axes routiers importants ou plus petits, d'échelle nationale ou locale, les entrées de ville présentent des caractéristiques différentes et peuvent être aisément distinguées.

Espaces de lien paysager entre les zones bâties et les espaces naturels et agricoles, elles participent à la qualité du paysage naturel et urbain du territoire. Elles représentent la première et la dernière impression que l'usager a du territoire et de ses différentes communes.

Les entrées de ville à dominante d'habitat

La plupart des entrées de ville, qu'elles soient sur des départementales importantes ou plus petites, sont composées de manière similaire. Elles se caractérisent souvent par une route à deux voies, avec peu ou pas d'aménagements spécifiques. On trouve généralement des maisons isolées, créant ainsi une transition progressive entre les espaces ruraux et urbains. Ces zones d'habitat dominent l'entrée de ville, offrant une première impression résidentielle et tranquille avant d'atteindre le bourg plus dense. Les espaces entre ces maisons sont souvent constitués de grands espaces naturels et agricoles, renforçant l'aspect dispersé et moins urbanisé de ces zones d'entrée.

Néanmoins, il est possible que certaines entrées de ville soient directement marquées par le bourg ou de petits lotissements, toujours très verts et plutôt denses.



Villard-Saint-Sauveur



Lavans-lès-Saint-Claude



Lajoux



Septmoncel-Les Molunes



Les Bouchoux



Coteaux-du-Lizon



La Pesse



Choux

Google Street View 2023

Organisation du territoire

Les entrées de ville sous forme de zone d'activités, industrielles et/ou équipements



Source: Google Street View 2023

L'entrée de ville Est de Saint-Claude, depuis Lavans-lès-Saint-Claude et Chassal-Molinges, est caractérisée par une zone d'activités commerciales (les Etables) et l'axe routier important. On trouve alors une route à trois voies, des grandes surfaces peu végétalisées et sans homogénéité des formes bâties. Il est à noter que, sur certains tronçons, des alignements d'arbres et espaces paysagers améliorent la qualité urbaine de cet espace.

L'entrée de ville sud-est de Saint-Claude est caractérisée par un carrefour qui permet de rejoindre le centre de la commune. On y trouve des équipements sportifs, quelques commerces et des zones de stationnement associées. Cependant, cette zone présente peu d'aménagements destinés à des mobilités autres que la voiture.

Les espaces publics

Les places et les parvis

Au sein des bourgs et villages, les places publiques jouent un rôle central majeur. Leur aménagement urbain influence non seulement les usages et fonctions de l'espace, mais aussi son appropriation par les habitants. Les places, en elles-mêmes, constituent une vitrine de l'aménagement d'une commune et sont vectrices de dynamisme. Elles favorisent les rencontres et permettent l'accueil d'événements, à l'image du marché de Saint-Claude.

Les principaux espaces publics des communes sont les places et les parvis situés aux abords des églises et des mairies. Ces espaces ont une constitution similaire, comprenant souvent une église et/ou une mairie, ainsi qu'une fontaine et/ou un monument aux morts de la commune.

De manière générale, les espaces publics de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude ne font pas l'objet de traitement paysager et d'aménagement significatif. Ainsi, les places sont souvent des espaces très imperméabilisés, utilisés comme espaces de parking, où la végétation et le mobilier urbain sont rares.

L'état de ces espaces publics varie d'une commune à l'autre. Certaines peuvent avoir des places bien entretenues et accueillantes, tandis que d'autres présentent des aménagements plus rudimentaires et moins attrayants.



Place de l'Eglise, Leschères



Place Jacques Faizant, Saint-Claude

Source: Google Street View 2023



Les Bouchoux



Le parvis de l'Eglise, La Pesse

Les espaces publics

Les places et les parvis

Certaines communes ont des espaces publics plus équipés accueillant notamment des mobiliers urbains et des jeux pour enfants.

Des projets de requalification des espaces publics sont en phase de programmation ou en cours.

- Place Gilbert Cortet Emard et ses abords à Lavans-lès-Saint-Claude (en cours)
- Réaménagement de la Grande rue et requalification des places de l'Hôtel de Ville et Voltaire à Coteaux- du- Lizon
- Volonté de retravailler la place du marché et de l'épicerie aux Bouchoux



Source: Google Street View 2023

Les espaces publics

Les places et les parvis

La place de l'Abbaye à Saint-Claude

La place de l'Abbaye est située au cœur de la ville, en face de la célèbre cathédrale Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-André de Saint-Claude. Elle est facilement accessible par les rues principales de la ville et se trouve à proximité de nombreux commerces, cafés et autres lieux d'intérêt.

La place de l'Abbaye est un espace largement ouvert favorisant la circulation piétonne. Le sol est principalement constitué de pavés, conférant un caractère historique et authentique à l'endroit.

C'est au centre de cet espace public que prennent place les installations temporaires telles que des marchés locaux, des événements culturels et des manifestations communautaires.

La place de l'Abbaye est un lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants et les visiteurs.

Le mobilier urbain de la place comprend des bancs publics, des lampadaires et des poubelles, qui sont disposés de manière à encourager les gens à s'asseoir et à profiter de l'espace. La végétation est limitée seuls quelques arbres et jardinières qui apportent une touche de verdure et contribuent à l'agrément du lieu.



Saint-Claude



Saint-Claude

Source: Google Street View 2023

Organisation du territoire



Atouts

Un patrimoine bâti diversifié

Formes d'habitats traditionnelles et maisons individuelles offrant une réelle qualité paysagère

Diversité des formes d'habitats

Entrées de territoire, de villes et de villages dans un cadre naturel qualitatif

Lorsqu'il existe, le traitement des espaces publics est de qualité et permet l'appropriation par les habitants avec mobilier urbain et jeux

Projets de requalification d'espaces public en cours ou en projet



Faiblesses

Dégradation du patrimoine bâti

Difficile rénovation et valorisation du patrimoine industriel laissé en friche

Dégradation des logements collectifs

Les espaces d'équipement, zones d'activités et commerciales sont peu nombreuses et très imperméabilisés

Entrées de ville : Peu marquées et aménagées

Manque de traitement paysager et d'aménagement significatif des espaces publics



Enjeux de diagnostic

Préserver l'architecture locale

Préserver les sites patrimoniaux tout en maîtrisant les coûts

Rénover le bâti dégradé pour préserver et améliorer le cadre de vie

Améliorer la qualité des espaces publics dans les différentes communes

Créer un cadre de vie attrayant et durable, notamment à travers les services et équipements

Les mobilités

Un territoire fortement dépendant de l'automobile et peu accessible

En raison de sa topographie montagneuse, le territoire reste fortement dépendant de l'automobile pour les déplacements quotidiens. De plus, l'absence d'autoroute ou d'autres voies structurantes, combinée à la sinuosité des routes, allonge considérablement les trajets, rendant le territoire difficilement accessible.

Route Départementale 436 :

Cette route est l'une des principales artères traversant Saint-Claude. Elle relie la commune à Oyonnax à l'ouest et à la Suisse à l'est, facilitant les échanges transfrontaliers.

Route Départementale 470 :

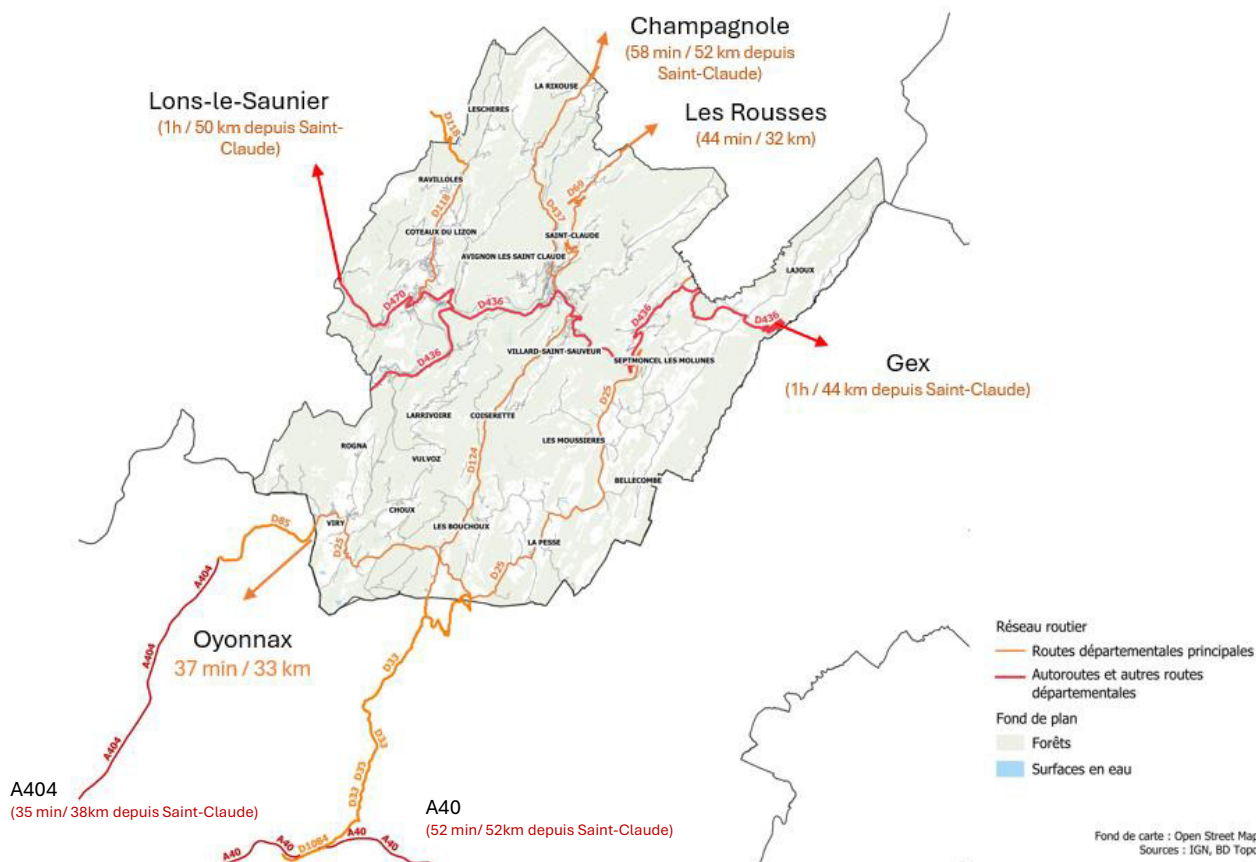
Elle assure la liaison entre Saint-Claude et Lons-le-Saunier.

Route Départementale 437 :

Connectant Saint-Claude au sud à Septmoncel et au nord à Moirans-en-Montagne, cette route permet un accès direct aux communes environnantes.

Les mobilités sont un réel enjeu du territoire car certaines communes peuvent être relativement enclavées, rendant les déplacements plus difficiles.

En raison des hivers rigoureux, un effort considérable est mis sur le déneigement et l'entretien des routes pour assurer la sécurité des usagers. Des travaux réguliers sont effectués pour moderniser les infrastructures routières, incluant l'élargissement des voies et l'amélioration des dispositifs de sécurité.



Les mobilités

Des actions pour limiter l'autosolisme

Développement de mobilités alternatives : Rézo Pouce

Rézo Pouce est un réseau d'auto-stop organisé. Plus souple que le covoiturage sur les courtes distances -pas besoin de réserver ni de se demander si un trajet est proposé à l'heure qui vous intéresse-, il offre les mêmes gages de sécurité grâce à une inscription et une identification préalable obligatoires, tant pour les auto-stoppeurs que pour les conducteurs.

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite adhérer à ce réseau porté par l'association "Covoiturons sur le Pouce" qui, depuis 2010, développe, expérimente, corrige ce système d'auto-stop organisé, pour que chaque territoire puisse bénéficier de son expertise.

REZO POUCE, COMMENT ÇA MARCHE ?

1/ Je m'inscris gratuitement

Pour s'inscrire, que je sois passager, conducteur ou les deux, il suffit d'aller sur www.rezopouce.fr ou dans un lieu relais (mairies ou associations locales). Je présente une pièce d'identité et signe une « Charte de bonne conduite ». Rezo Pouce m'envoie gratuitement une carte membre et un kit mobilité.

Le kit mobilité comprend : un mode d'emploi, un macaron à coller sur le pare-brise du véhicule pour le conducteur, 3 fiches destination, une fiche mobilité présentant l'offre de transport de la commune du nouvel utilisateur.



2/ Je me lance

– PASSAGER : je me rends à un « arrêt sur le pouce » identifié, et je présente ma fiche destination (fournie à l'inscription ou à créer grâce au logiciel en ligne). Elle me permet d'être signalée comme membre de la communauté Rezo Pouce et de renseigner les conducteurs.

– CONDUCTEUR : je colle mon autocollant sur le pare-brise de mon véhicule. LIBRE ET SANS OBLIGATION,

quand je passe à un arrêt sur le Pouce, je m'arrête pour prendre un passager qui va dans la même direction que moi.



Véhicule en autopartage

Une Renault Zoé électrique, stationnée place du 9 avril est disponible en location depuis octobre 2023.

Loué à l'heure, le véhicule peut être emprunté par tous. La réservation se fera en ligne via une application.

Les mobilités

Les transports en commun

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude permet de se déplacer en transports en commun pour faciliter les déplacements des habitants et des visiteurs.

Réseau ferroviaire et routier TER

En train:

Les lignes ferroviaires TER permettent de se déplacer depuis la gare de Saint-Claude vers diverses destinations, telles que Dijon, Dole, Besançon, Belfort.

L'arrêt de la circulation ferroviaire entre Saint-Claude et Oyonnax en 2017 a eu un impact majeur sur la mobilité des habitants du Haut-Jura, particulièrement pour les trajets vers des métropoles comme Lyon et Paris.

Cette suspension a non seulement isolé davantage cette région montagneuse, mais elle a aussi réduit les options de transport public, augmentant la dépendance à la voiture et les inégalités d'accès aux grands centres urbains pour les populations sans véhicule personnel. Cette situation pose des enjeux importants pour la protection et la réhabilitation de cette infrastructure ferroviaire

En Autocar:

Les lignes de bus régionales

Les lignes routières TER de la SNCF permettent de se déplacer depuis la gare de Saint-Claude vers diverses destinations, telles que Champagnole, Nantua, Andelot, Dole, et Besançon.

Les autocars Mobigo

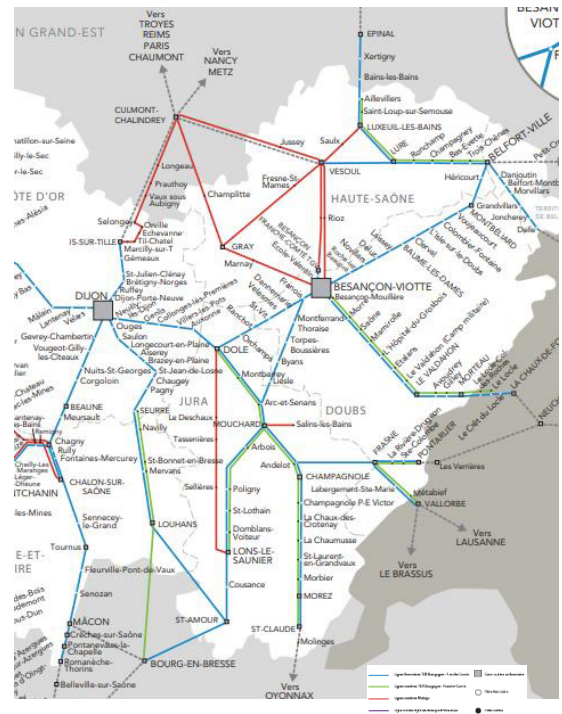
Ligne LR305 : Saint-Claude – Mijoux

- 3 rotations par jour en semaine
- 2 rotations par jour le week-end

LR307 : Saint-Claude - Lons-le-Saunier

- 6 rotations par jour en semaine
- 2 rotations par jour le week-end

Réseau ferroviaire et routier TER



Source: SNCF

Réseau régional Mobigo



Source: Mobigo

Les mobilités

Le réseau Urbus permet de se déplacer dans la ville de Saint-Claude et comprend :

- 4 lignes dont deux véritables lignes urbaines
- 3 lignes de transport à la demande

Ligne 1 : Étables vers Henri Dunant

21 rotations par jour en semaine

2 rotations par jour le week-end

Ligne 2 : Henri Dunant vers Pré St Sauveur

14 rotations par jour en semaine

5 rotations par jour le week-end

Ligne spéciale ouvriers : Henri Dunant vers Étables

2 rotations par jour en semaine

Ligne spéciale ouvriers Valèvè vers Pré Saint-Sauveur

1 rotation par jour en semaine

Transport à la Demande (TAD)

Le territoire du Haut-Jura dispose d'un service de transport à la demande qui permet aux habitants de réserver un véhicule pour se rendre à Saint-Claude et de rester durant deux heures dans Saint-Claude.

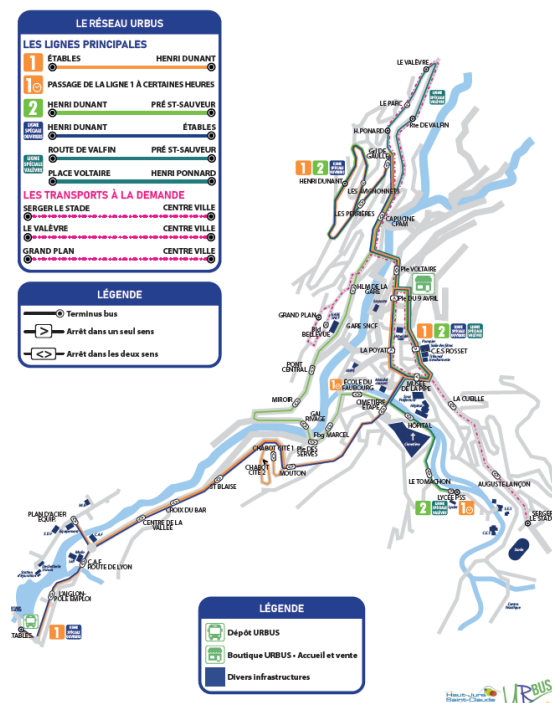
Passage dans 20 communes : Avignon-lès-Saint-Claude, Bellecombe, Chassal-Molinges, Choux, Coiserette, Coyrière, Coteaux du Lizon, Lajoux, La Pesse, La Rixouse, Larrivoire, Lavans-lès-Saint-Claude, Les Bouchoux, Leschères, Les Moussières, Ravilloles, Rogna, Septmoncel Les Molunes, Villard-Saint-Sauveur, Vulvoz.

2 passages par semaine

3 lieux de dépose : Place du 9 Avril, Gare SNCF, Centre hospitalier Jaillon

Le TAD offre une flexibilité supplémentaire surtout pour ceux qui vivent dans des zones peu desservies par les transports réguliers. Il est particulièrement utile pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Réseau urbain



Source: Urbus

Néanmoins ce service reste partiellement utilisé et sous-exploité par la population ce qui soulève deux enjeux importants d'une part il s'agit de rendre ce service plus attractif et accessible afin de mieux répondre aux besoins de mobilité des résidents notamment en milieu rural où l'offre de transport public est limitée et d'autre part la question de la pérennité économique de ce dispositif se pose car une faible utilisation peut entraîner des coûts élevés pour les collectivités sans que les bénéfices en termes de mobilité soient pleinement réalisés ce qui nécessite une réflexion sur l'optimisation du service et sa promotion auprès du public

Les mobilités

Stationnement des véhicules motorisés

Stationnement des véhicules motorisés

Stationnement courte durée

- 30 minutes gratuites par jour et par véhicule en zone verte.
- Deux zones bleues près des commerces, nécessitant l'apposition du disque bleu européen.
- 2 heures gratuites de stationnement entre 12h et 14h pour permettre de déjeuner en ville.

Pour une durée plus longue:

- Environ 660 places de stationnement gratuites à proximité du centre-ville (voir plan pour plus de détails).
- Gratuité du stationnement les samedis, en plus des dimanches et jours fériés.

Pour les personnes à mobilité réduite

17 emplacements dédiés en centre-ville.

- Gratuité sur l'ensemble des places de stationnement payantes sur voirie, avec apposition de la carte mobilité inclusion (conformément à la loi n° 2015-300 du 18 mars 2015).

La recharge des véhicules électriques

Actuellement, trois bornes de recharge électrique sont en service :

- Saint-Claude : Place de la Halle et Place du 9 Avril
- Villard-Saint-Sauveur : Parking extérieur du camping

Des projets d'installation de nouvelles bornes sont en cours dans les communes suivantes : Coteaux du Lizon, Chassal-Molinges, Lavans-Lès-Saint-Claude, Les Bouchoux, Les Moussières, Saint-Claude (sites supplémentaires)

Les mobilités

Les déplacements cyclables

Un réseau cyclable adapté aux loisirs plus qu'aux mobilités quotidiennes

La CC de Haut-Jura Saint-Claude dispose d'itinéraires cyclables réservés aux VTT notamment l'Échappée Jurassienne et le Tour du Jura Vélo Sport.

L'Échappée Jurassienne est un grand itinéraire de randonnée franco-suisse permettant de traverser le massif du Jura d'Ouest en Est. Allant de Dole à Saint-Claude via la Station des Rousses, ce parcours VTT de 294 km n'est pas balisé. Néanmoins l'itinéraire suit en grande partie le parcours de l'Échappée Jurassienne pédestre qui elle est balisée sur son ensemble.

Tandis que le Tour du Jura Vélo Sport est balisé sur l'ensemble de ses 250 km d'ascension en routes partagées de Lons-le-Saunier à Saint-Claude.

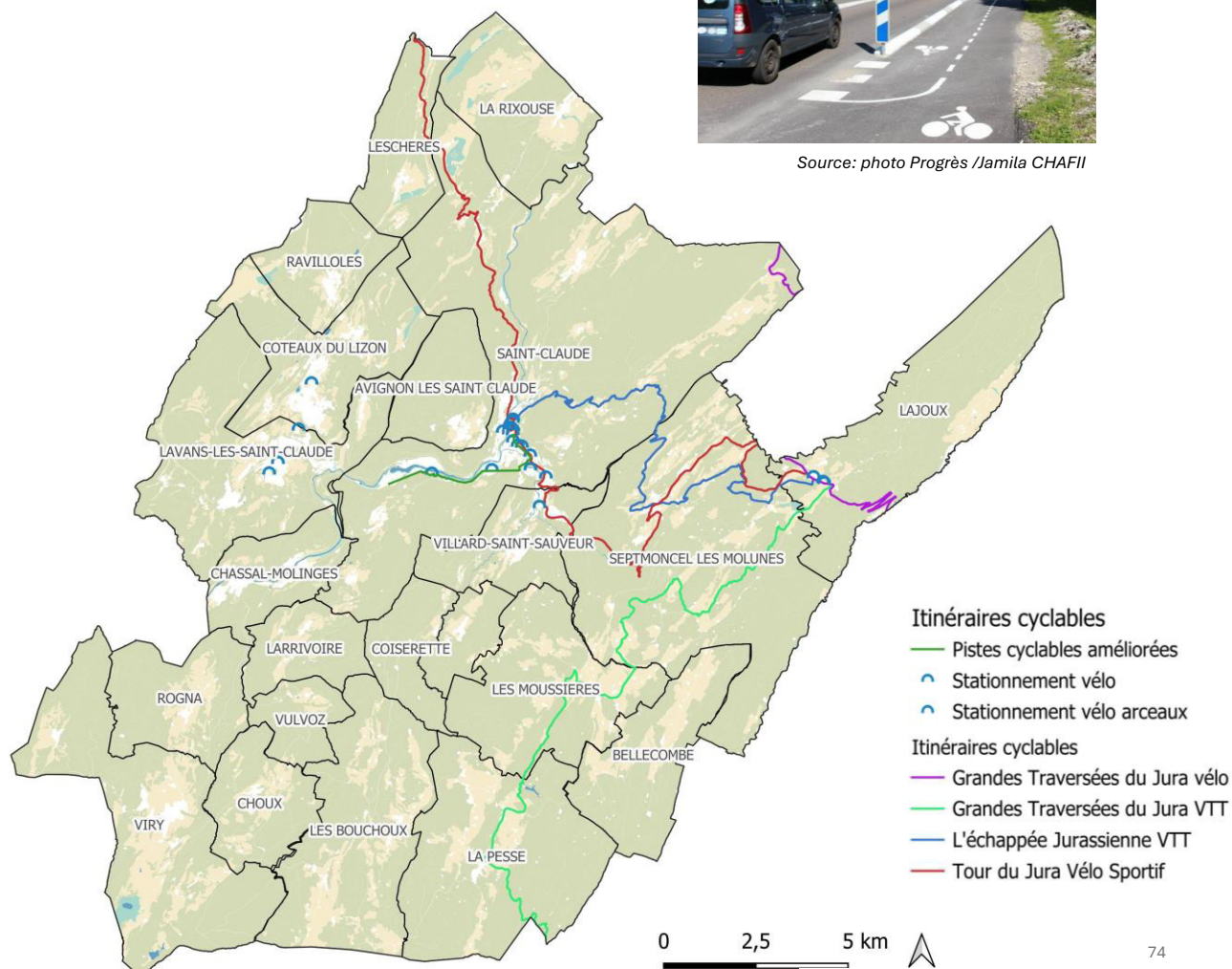
Au-delà des chemins plus ou moins aménagés à disposition des vététistes et des touristes, les pistes cyclables urbaines et les stationnements vélo se développent sur le territoire.

La piste cyclable le long de la Route de Lyon à Saint-Claude a été améliorée en 2018 et est répertoriée au baromètre des pistes cyclables. Cette piste cyclable permet aux habitants de délaissier la voiture au profit d'une mobilité douce quotidienne et accroît l'accès aux équipements (supermarché, salle de sport, restaurant) de la ville centre du Haut-Jura.

Piste cyclable route de Lyon à Saint-Claude



Source: photo Progrès /Jamila CHAFII



Les mobilités

L'usage du vélo varie selon les secteurs

Les déplacements cyclables dans la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude restent marginaux, principalement en raison de la topographie accidentée du territoire, de la faible densité de population et de la forte dépendance à l'automobile.

La concertation avec les habitants met en lumière un usage du vélo « partagé » : **1/3 des répondants l'utilisent quotidiennement ou souvent, 1/3 parfois ou rarement, et 1/3 jamais.**

Trois secteurs, à savoir le Plateau du Lizon et la Vallée de Bienne, le centre-ville de Saint-Claude, ainsi que Viry et Près-Bois-de-Rogna, montrent qu'une majorité des répondants utilisent le vélo parfois voire jamais. En revanche, dans les Hauts Monts et sur le Plateau des Moussières, la majorité des répondants utilisent le vélo parfois voire souvent. Dans la Vallée du Tacon, la majorité l'utilise parfois ou rarement.

Le stationnement des vélos

Abris vélos

19 abris individuels, pouvant accueillir chacun 2 vélos, ont été installés à Saint-Claude aux emplacements suivants :

- Camping Martinet
- Stade de Serger
- Cité scolaire du Pré Saint-Sauveur
- Bas de Chabot
- Gare de Saint-Claude
- Parking des Religieuses
- Parking Gambetta
- Parking Saint-Hubert

Quatre autres abris vélos seront installés à : Viry, Septmoncel-les-Molunes Chassal-Molinges

Arceaux vélos

De nombreux arceaux pour vélos seront prochainement disponibles dans les communes suivantes :

- Saint-Claude : 30 arceaux
- Chassal-Molinges : 8 arceaux
- Coteaux-du-Lizon : 19 arceaux
- Lajoux : 3 arceaux
- Lavans-lès-Saint-Claude : 22 arceaux
- Les Moussières : 5 arceaux
- Leschères : 2 arceaux
- Septmoncel-les-Molunes : 14 arceaux
- Viry : 5 arceaux

Abris vélos



Source: Valentin Machard

Les mobilités

Une volonté régionale et intercommunale de développement de mobilités cyclables

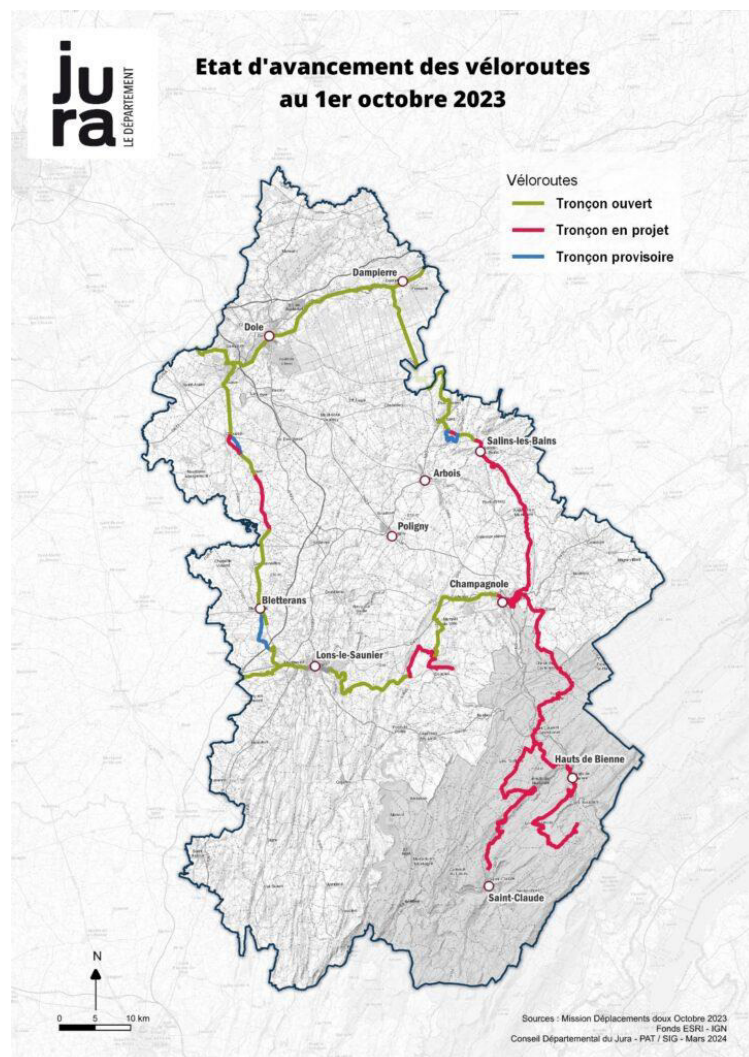
Néanmoins, la CC Haut-Jura Saint-Claude s'investit activement pour favoriser les mobilités douces, notamment en investissant dans les infrastructures et le mobilier nécessaires pour développer cette pratique. À ce jour, il est recensé l'installation d'abris et d'arceaux pour vélos ainsi que la réalisation d'une piste cyclable le long de la route de Lyon. De plus, la CC HJSC a acquis 30 vélos à assistance électrique. Ceux-ci sont proposés à la location, toute l'année, pour les habitants du territoire.

Le département du Jura est très engagé dans le développement d'un réseau cyclable.

Actuellement, il dispose de 180 km de véloroutes, surnommé le « Grand C ».

Ce réseau est complété par des boucles cyclotouristiques. Le département prévoit d'étendre ce réseau pour rendre le Haut-Jura accessible à vélo. Pour ce faire, 140 km de véloroutes supplémentaires sont prévus, reliant le Grand C à la station des Rousses et à Saint-Claude.

En dépit d'un réseau cyclable encore peu développé au sein de la CC HJSC, est investi le développement réseau cyclable et la promotion de ce mode de déplacement. La fermeture de la voie ferrée représente une opportunité pour développer les modes de circulation douce entre les communes et entre le bourg et les hameaux. En effet, des réflexions sur la valorisation de la ligne désaffectée emmargent au sein de la CC HJSC.



Les Mobilités



Atouts

Un réseau de bus urbains composé de quatre lignes dont deux qui s'adaptent aux horaires des ouvriers

Développement des mobilités alternatives à la voiture : vélos électriques, autopartage, autostop organisé

Développement des mobilités douces attrayantes pour les touristes et sportifs

Développement du transport à la demande rendant Saint-Claude plus accessible aux personnes âgées ou à mobilité réduite

Les chemins ruraux et l'ancienne voie ferrée pourraient être une opportunité de développement des mobilités douces



Faiblesses

Forte dépendance à la voiture individuelle

Offre de transports en commun insuffisante voire inexistante sur certains itinéraires

Fermeture de la ligne ferroviaire de Saint-Claude à Oyonnax

Des bords de routes peu aménagés

Peu d'aménagements cyclables praticables quotidiennement



Enjeux de diagnostic

Réduire la dépendance à la voiture

Développement des mobilités décarbonées

Développer les mobilités douces dans le transport quotidien et les loisirs

Favoriser les connexions sécurisées douces intra et inter communes

Conforter et créer des pôles de proximité des commerces et équipements, pour réduire les besoins en déplacements

Aménager une voie verte le long de la Bienne

Les équipements

Saint-Claude, Chassal-Molinges, Lavans-lès-Saint-Claude et Coteaux-du-Lizon concentrent les principaux équipements des 22 communes du territoire.

La localisation des principaux équipements du territoire permet de mettre en évidence deux pôles majeurs : Saint-Claude, le pôle Lavans-lès-Saint-Claude et Coteaux-du-Lizon et le pôle de Viry Près Bois de Rogna.

Ces trois polarités concentrent des équipements divers qui leur permettent de proposer l'ensemble des commodités à leurs habitants.

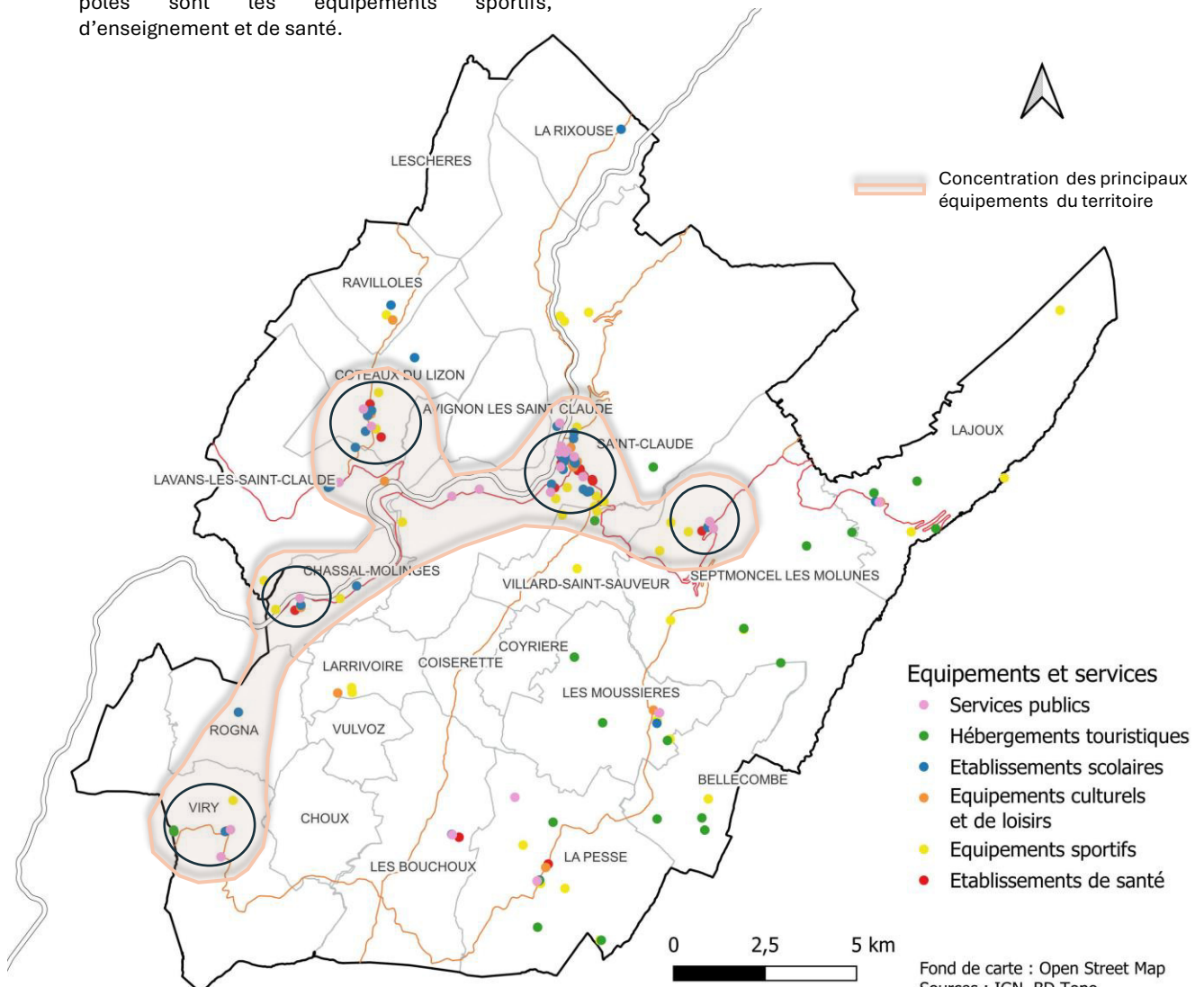
La position centrale de Saint-Claude sur ce territoire permet également une mutualisation d'un certain nombre d'équipements avec les communes voisines qui peuvent également en bénéficier.

Les équipements les plus concentrés dans les pôles sont les équipements sportifs, d'enseignement et de santé.

Les équipements sportifs et de loisirs (salle des fêtes) sont présents en nombre important et plus équitablement répartis sur le territoire. Ils nécessitent de l'espace et une proximité avec l'ensemble de la population.

Les équipements scolaires élémentaires sont également bien répartis sur le territoire et organisés en regroupement scolaire.

Sur le plan touristique, le territoire est très développé notamment sur les communes de l'est où l'on trouve de nombreux hébergements touristiques.



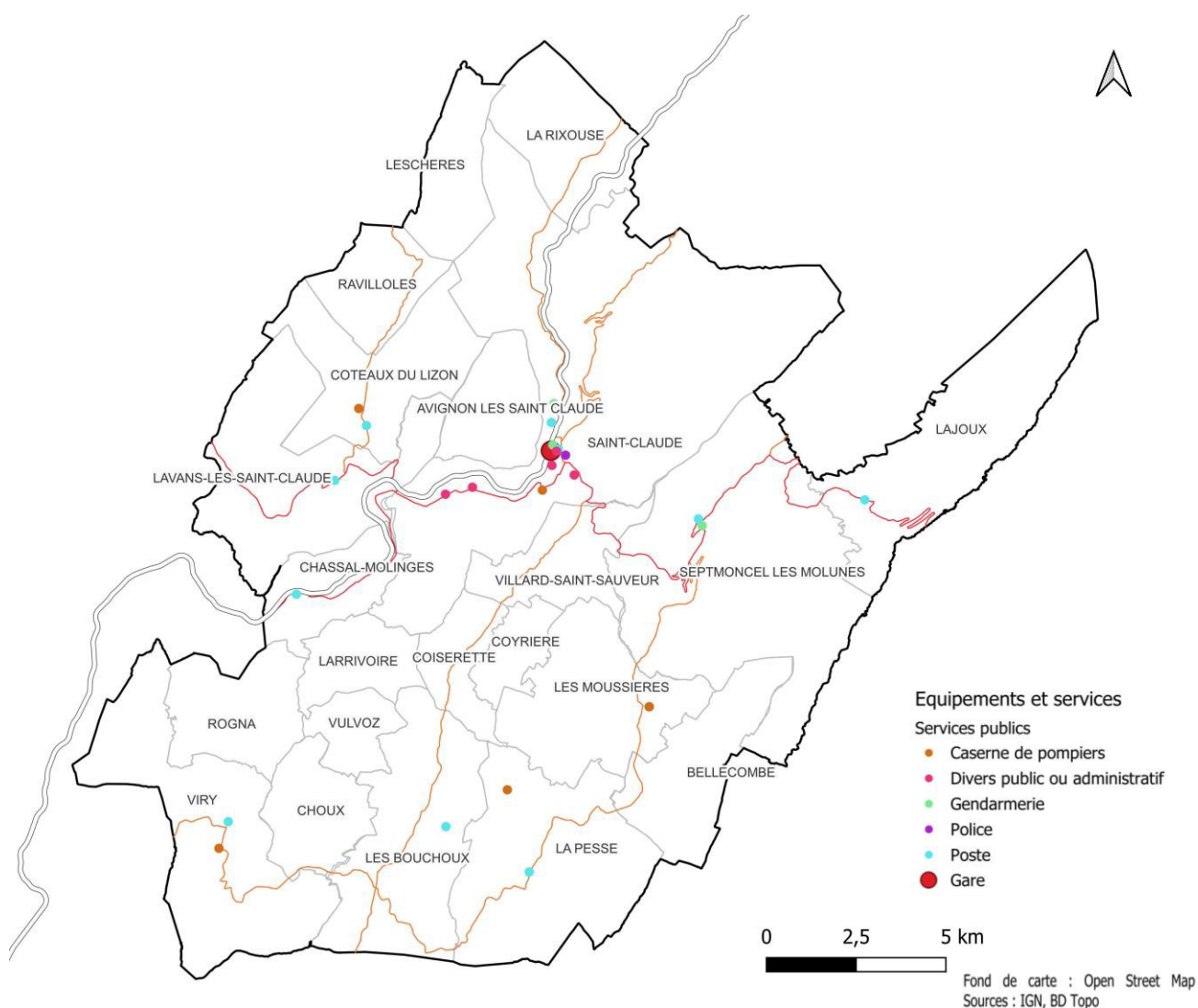
Les équipements

1. Les services publics

Les équipements et services administratifs se concentrent principalement dans la ville centre de Saint-Claude.

On y trouve notamment : La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Jura, la Mission Locale, le Trésor Public, Pôle Emploi, la Gendarmerie et la Gare.

Dans les autres communes, les services administratifs sont plus restreints. On y trouve principalement une poste et une caserne de pompiers, par ailleurs, un projet de gendarmerie entre la commune de Coteaux-du-Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude ;



Les équipements

2. Les établissements scolaires

Le territoire compte **25 écoles maternelles et élémentaires**.

Les équipements scolaires élémentaires sont également bien répartis sur le territoire car **la majorité des communes dispose d'au moins un établissement d'enseignement**.

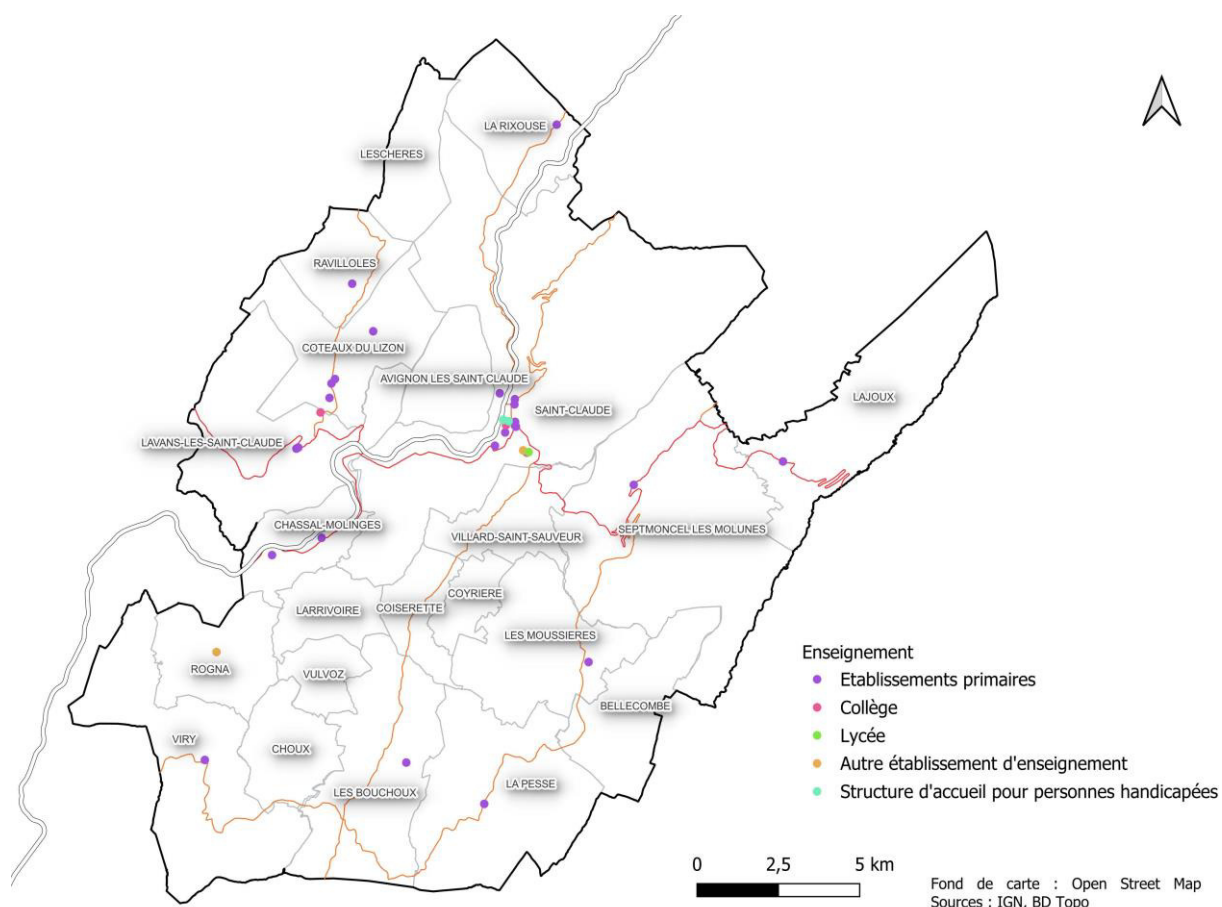
On localise deux polarités en nombre d'établissements d'enseignement, Saint-Claude et le secteur de Coteau-du-Lizon, Lavans-lès-Saint Claude et Chassal-Molinges.

Saint-Claude compte **8 écoles maternelles et primaires, 3 collèges et 2 lycées**. Les élèves d'Avignon-lès-Saint Claude sont scolarisés à Saint-Claude.

Lavans-lès Saint-Claude comporte 1 école maternelle et 1 école élémentaire ainsi qu'une crèche multi-accueil et un accueil de loisirs.

Chassal-Molinges compte 2 établissements scolaires : une école à Chassal et une école à Molinges.

Carte des établissements scolaires



Les équipements

3. Les équipements de santé et d'action sociale

En termes d'infrastructures sociales et de santé, les pôles de Saint-Claude et du Plateau du Lizon (Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude) concentrent une nouvelle fois les principales installations. Saint-Claude accueille le Centre Hospitalier Louis Jaillon, le Centre Psychiatrique Adulte Mont Bayard, ainsi que le Pôle de Services du Tomachon, qui regroupe des spécialistes en cardiologie et en ophtalmologie.

La commune de Coteaux du Lizon accueille également un établissement hospitalier et le territoire est bien couvert en termes de santé. On dénombre trois maisons de santé (Hautes Combes, Coteaux du Lizon et Saint-Claude) accueillant une large diversité de professionnels de santé et neuf maisons de retraite réparties sur les secteurs de Longchaumois, Chassal-Molinges, Septmoncel, Les Bouchoux, Saint-Claude, Lavans-lès-Saint-Claude et Bois-d'Amont.

Ainsi, seul le secteur sud-ouest semble être plus éloigné des services de santé et donc dépendant des pôles mieux équipés.

Cantou de la Vallée de la Bienne, Chassal-Molinges



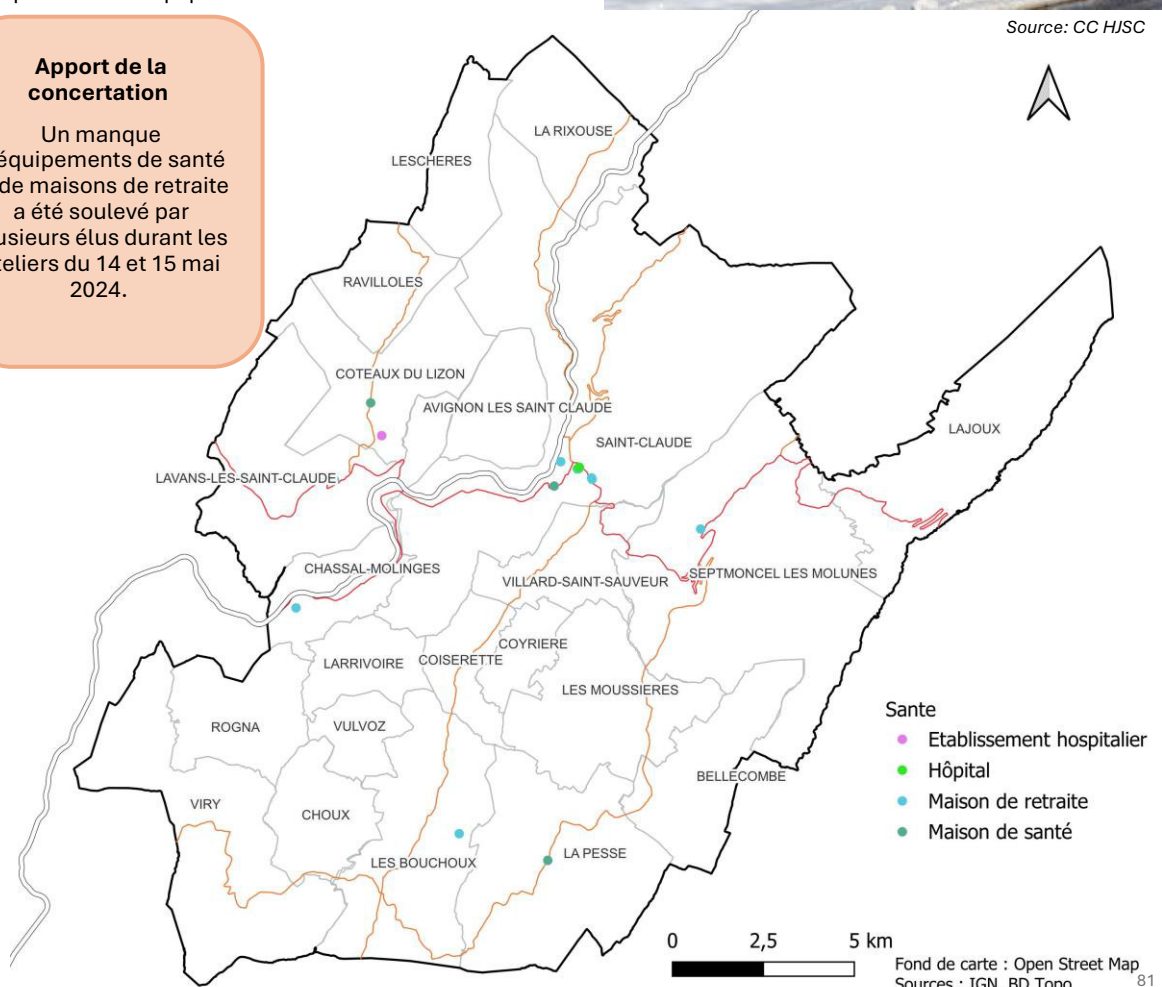
Maison des Hautes Combes



Source: CC HJSC

Apport de la concertation

Un manque d'équipements de santé et de maisons de retraite a été soulevé par plusieurs élus durant les ateliers du 14 et 15 mai 2024.



Les équipements

4. Les équipements sportifs, culturels, de loisirs et de tourisme

Les équipements sportifs

Les équipements sportifs offrent un bon niveau de service et proposent une diversité de pratiques sportives.

- Stade de football Le Replan, Septmoncel
- Stade Édouard Guillon, Molinges
- Centre sportif du Plateau, Lavans-lès-Saint-Claude
- Gymnase du Plateau du Lizon, Coteaux du Lizon
- Gymnase Val de Bienne, Saint-Claude
- Salle de boxe
- Stand de tir, La Rixouse
- Centre équestre à La Pesse

Centre sportif du Plateau



Espace sportif en extérieur à Saint-Claude



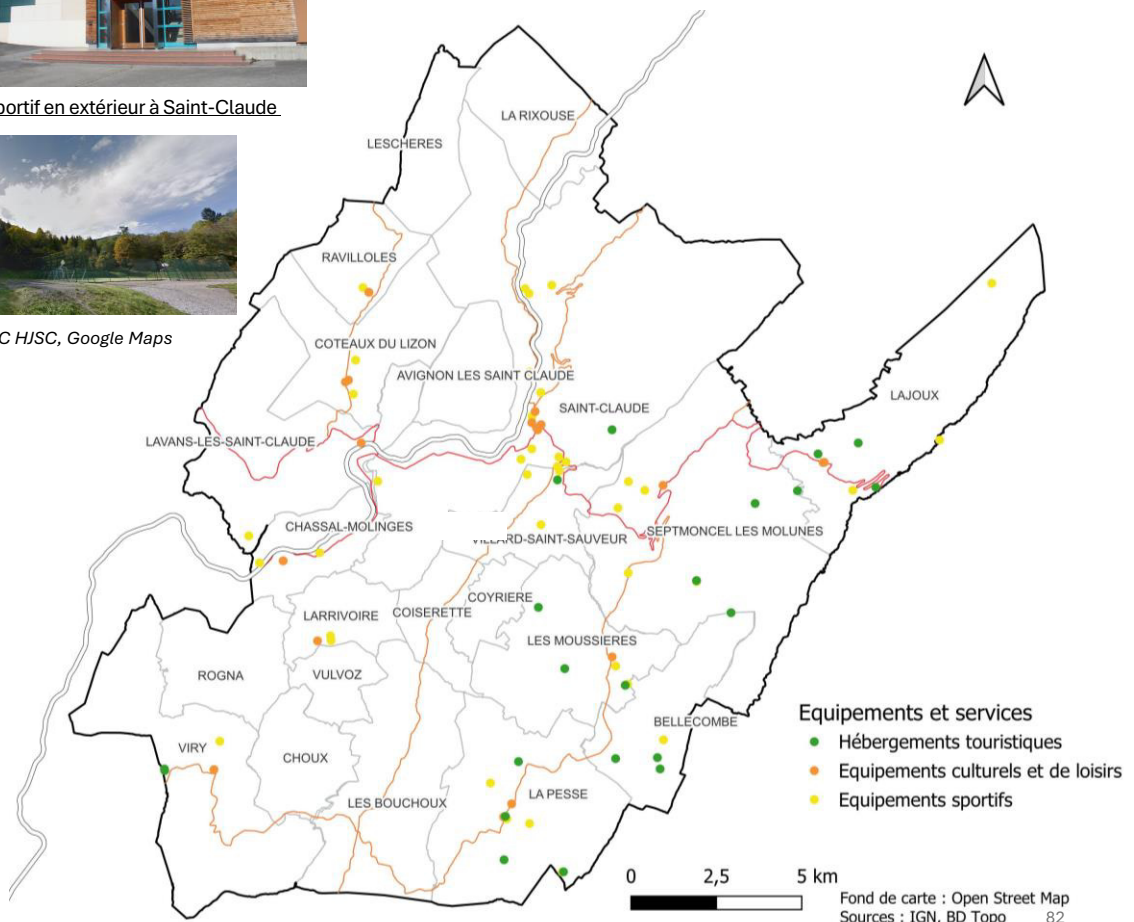
Sources: CC HJSC, Google Maps

Un projet de création d'un centre nautique

Un projet de rénovation de l'ancien site de la piscine du Martinet, situé dans un écrin de verdure en bordure du Tacon sur la commune de Villard-Saint-Sauveur, est en réflexion.

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes projette de créer un centre nautique couvert au Martinet. Ce centre nautique a vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire et à permettre aux habitants, aux scolaires, ainsi qu'aux touristes de profiter d'un équipement moderne et ludique, répondant à leurs attentes tout au long de l'année. Après une longue phase d'études (sol, désamiantage, énergies), la transformation du centre nautique a démarré.

Les travaux de démolition de certaines installations existantes sont en cours et la livraison est prévue pour fin 2026. De plus, la région offre des espaces sportifs naturels tels que des sites d'escalade et des espaces pour le ski de fond, ainsi que quelques sentiers de randonnée, des pistes de ski alpin dans le village de La Pesse et Les Moussières.



Les équipements

4. Les équipements sportifs, culturels, de loisirs et de tourisme

Les équipements culturels et de loisirs

Le territoire est également bien équipé en salles des fêtes, avec **14 espaces répartis sur de nombreuses communes** de la CC Haut-Jura Saint-Claude : Saint-Claude, Septmoncel, Molinges, Lavans-lès-Saint-Claude, Les Bouchoux, Bois-d'Amont, Coteaux du Lizon, La Rixouse, Chassal-Molinges, Villard-Saint-Sauveur, Les Moussières, Bellecombe.

Ces salles sont souvent utilisées pour des événements locaux, des fêtes, des réunions et autres activités communautaires témoignant d'une culture associative ancrée dans la vie sociale des habitants.

Salle de fêtes de Chassal-Molinges



Source: CC HJSC

La CC HJSC accueille un conservatoire et de nombreux musées sur le patrimoine et les savoir-faire locaux, notamment la taille de diamant.

Conservatoire



Source: Google Maps

La Fraternelle

L'histoire de La Fraternelle débute en 1881 lorsque le Cercle Ouvrier de Saint-Claude crée une société d'alimentation. D'abord simple épicerie coopérative située au 52 rue du Pré, La Fraternelle se développe et acquiert en 1894 un immeuble au 12 rue de La Poyat où elle installe son siège. Aujourd'hui, c'est un haut lieu culturel de Saint-Claude avec une programmation riche.



Source: JM Brellier

L'Atelier des Savoir-Faire

Ouvert en 2007 grâce aux efforts conjugués du Parc naturel régional du Haut-Jura, de la Communauté de Communes du plateau du Lizon et de l'association Art Tournage et Culture. Imaginé par et pour les artisans d'art haut-jurassiens, la structure œuvre à la promotion, la valorisation et la transmission des savoir-faire traditionnels régionaux. Vitrine de l'artisanat d'art local, l'Atelier a vocation de présenter et promouvoir le patrimoine artisanal haut-jurassien au travers d'un espace muséographique, de démonstrations d'artisans et de boutiques. Il est également investi d'une mission d'ordre culturel et patrimonial consistant à inventorier, archiver et mettre à disposition du public les ressources documentaires traitant des métiers d'art et savoir-faire locaux.



Source: CC HJSC

Les équipements

4. Les équipements sportifs, culturels, de loisirs et de tourisme

La médiathèque de Haut-Jura Saint-Claude, le Dôme, est un espace culturel moderne et convivial, situé au cœur de la ville de Saint-Claude, dans la région du Haut-Jura. Ce lieu accueille un large public en mettant à disposition une vaste collection de livres, magazines, CD, DVD et autres supports multimédia, adaptés à tous les âges et couvrant une grande variété de genres et d'intérêts. Le bâtiment se distingue par son architecture contemporaine, avec de grandes baies vitrées qui inondent l'espace de lumière naturelle, créant ainsi une ambiance chaleureuse et propice à la lecture.

À l'intérieur, la médiathèque est organisée en différents espaces thématiques. On y trouve des sections dédiées à la jeunesse, à la littérature, aux sciences humaines, ainsi qu'aux arts et aux loisirs. Un espace multimédia équipé d'ordinateurs permet aux visiteurs d'accéder à des ressources numériques, tandis que des zones de lecture confortables invitent à la détente. Des expositions temporaires et des ateliers créatifs sont régulièrement organisés, renforçant le dynamisme de la médiathèque en tant que centre d'animation culturelle dans la région.

La médiathèque du Haut-Jura Saint-Claude est également un lieu de rencontre, où se déroulent fréquemment des conférences, des projections de films, et des discussions sur des thématiques variées, affirmant ainsi son rôle de pilier culturel et social au sein de la communauté locale.

Le Dôme



Source: médiathèque HJSC

Faisant partie d'un réseau de six structures réparties sur tout le territoire du Haut-Jura Saint-Claude, la médiathèque de Saint-Claude, le Dôme, est la tête de ce réseau.

Ce dernier comprend également **deux antennes à Coteau du Lizon (Saint-Lupicin) et Viry**, ainsi que **trois points lecture à La Pesse, Septmoncel et Chassal-Molinges**.

Antenne de Viry



Antenne de Coteau du Lizon



Source: médiathèque HJSC

Avec une seule carte valable dans toutes les médiathèques du réseau, les usagers peuvent accéder à une large gamme de ressources : livres, journaux, magazines, DVD, CD audio, textes lus, livres-CD, partitions, et documents numériques incluant musique, vidéos, livres, encyclopédies et formations en ligne. De plus, un accès Internet et un accès WIFI gratuits sont disponibles dans toutes les structures. Les documents empruntés peuvent être rendus dans n'importe quelle médiathèque du réseau, offrant ainsi une grande flexibilité aux usagers et renforçant la synergie entre les différentes médiathèques du Haut-Jura.

Les équipements

4. Les équipements sportifs, culturels, de loisirs et de tourisme

Le musée de l'Abbaye

Situé à Saint-Claude, le musée de l'Abbaye est un lieu emblématique qui allie histoire, art et culture au cœur du Haut-Jura. Installé dans l'ancienne abbaye de Saint-Claude, un édifice historique dont les origines remontent au Moyen Âge, le musée propose une immersion dans l'histoire de cette abbaye autrefois puissante et influente.

L'architecture du bâtiment, magnifiquement restauré, témoigne de son riche passé, tout en accueillant des espaces contemporains dédiés à l'exposition d'œuvres d'art.

Le musée abrite une vaste collection d'art, allant du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Parmi les pièces maîtresses, on trouve des sculptures religieuses, des peintures et des objets d'art sacré, illustrant l'importance historique et spirituelle de l'abbaye. Les collections permanentes offrent un panorama complet de l'évolution artistique, avec des œuvres allant des primitifs flamands aux courants artistiques du XXe siècle.

Le musée de l'Abbaye est également reconnu pour ses expositions temporaires de grande qualité, qui mettent en lumière des artistes contemporains, des mouvements artistiques ou des thématiques spécifiques. Ces expositions, renouvelées régulièrement, attirent un public varié et passionné, contribuant à faire du musée un centre culturel vivant.

Outre les collections et les expositions, le musée propose également des activités pédagogiques et des ateliers pour les enfants et les adultes, favorisant ainsi l'accès à la culture pour tous. Des visites guidées sont organisées pour découvrir en profondeur l'histoire de l'abbaye et les œuvres présentées, offrant ainsi aux visiteurs une expérience enrichissante et immersive.

Le musée de l'Abbaye est non seulement un lieu de préservation du patrimoine, mais aussi un espace de rencontre et de réflexion, où passé et présent se rejoignent pour offrir aux visiteurs une expérience culturelle unique au cœur du Haut-Jura.

Salle d'exposition du musée de l'Abbaye



Source: Jura Tourisme

Musée de l'Abbaye



Source: CC HJSC

Les équipements

4. Les équipements sportifs, culturels, de loisirs et de tourisme

Les équipements et aménagements touristiques

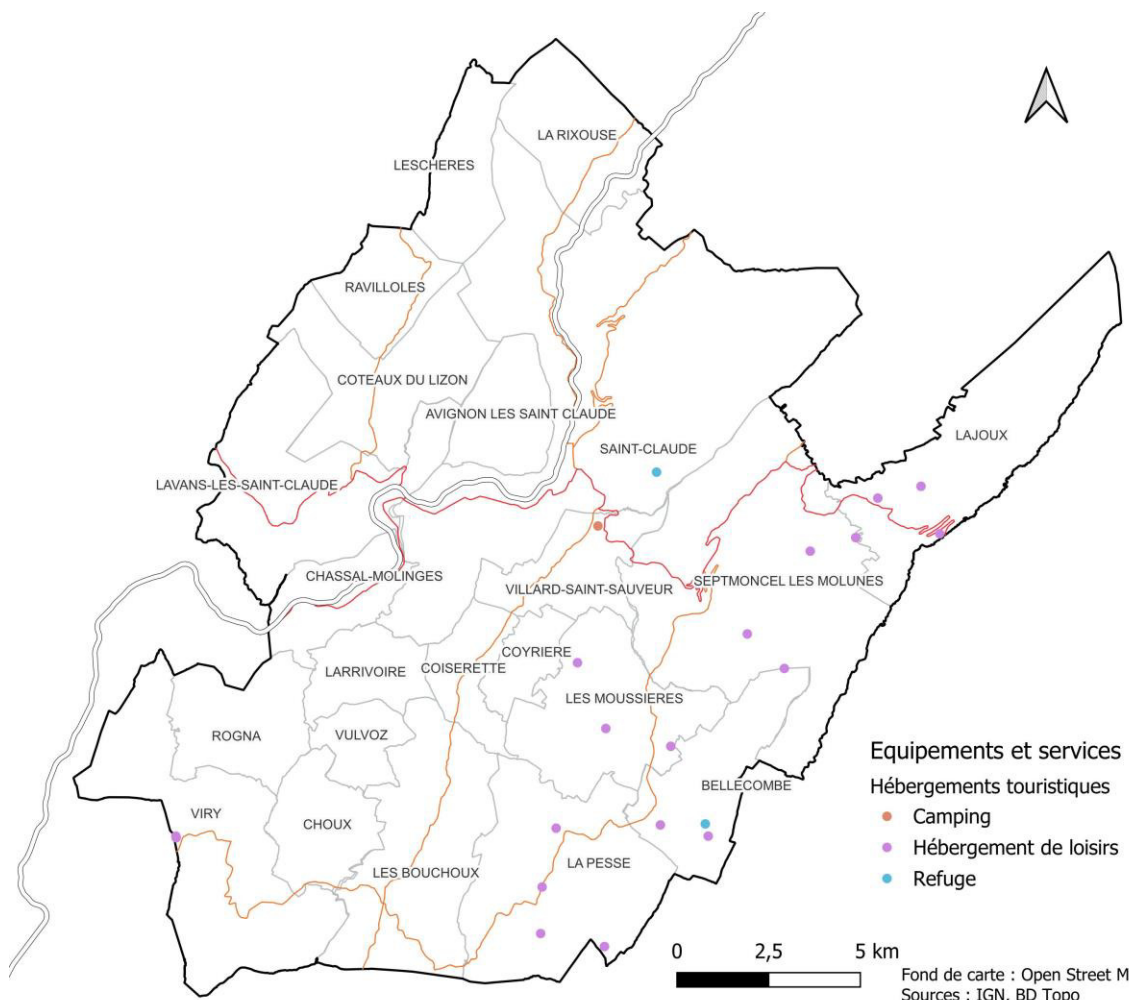
Le tourisme est un secteur clé de l'économie, employant 36 600 salariés en 2020, d'après le bilan 2024 de l'Observatoire régional de Bourgogne-Franche-Comté. Dans les montagnes du Jura, ce secteur génère en moyenne 4 494 emplois par an, dont 40,5 % dans l'hébergement touristique.

Les nuitées touristiques sont en hausse continue : en 2021, le Jura a enregistré 8,5 millions de nuitées, contre 8,1 millions en 2020 (+5,2 %), bien que ce chiffre reste inférieur aux 9,8 millions atteints en 2019 (source : Chiffres-clés du tourisme, Jura Tourisme).

L'histoire industrielle, les paysages et la topographie ont favorisé le développement d'activités touristiques variées, notamment culturelles autour du taillage de pipes et de pierres précieuses, ainsi que le tourisme hivernal et le ski avec les remontées mécaniques de La Pesse, Lajoux, Les Moussières. Les équipements et aménagements touristiques sont omniprésents sur le territoire, avec des paysages et espaces naturels mis en valeur par des points de vue, belvédères, chemins de randonnée et une offre d'hébergements touristiques.

Ces infrastructures se concentrent principalement sur le Plateau de Moussières et dans les Hautes-Combes, où se trouvent les hébergements touristiques et les domaines skiables. En plus de ces attractions, les musées et les lieux proposant une programmation culturelle sont plutôt situés dans la ville-centre.

Saint-Claude abrite l'office de tourisme principal, tandis que des Bureaux d'Information Touristique et agences postales se trouvent à Lajoux, La Pesse, Les Moussières et Les Bouchoux. La commune de Lajoux accueille également la Maison du Parc Naturel. Ces structures mobilisent 9 agents pour accueillir et conseiller les visiteurs.



Les équipements

4. Les équipements sportifs, culturels, de loisirs et de tourisme

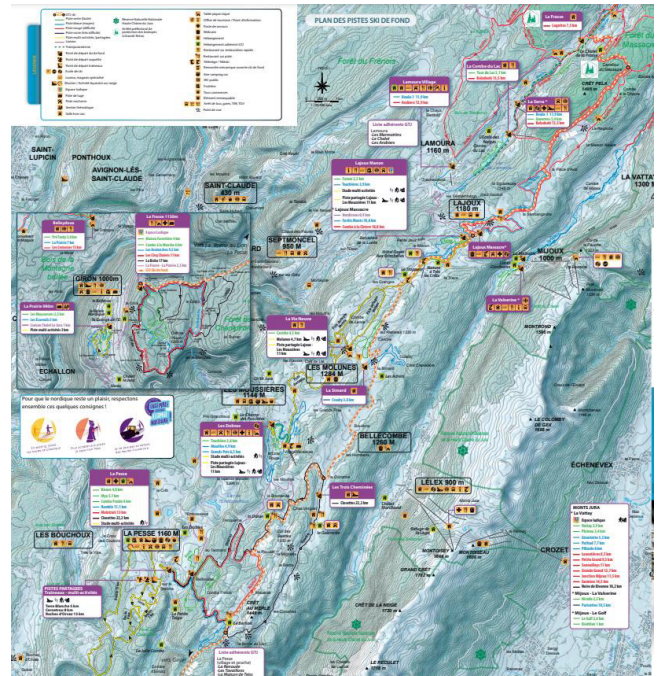
Les sites touristiques : Un domaine nordique des Hautes-Combes riche

Le domaine s'étend sur 6 communes : Lajoux, Septmoncel-Les Molunes, Bellecombe, Les Moussières, La Pesse et Les Bouchoux

150 km de pistes damées :

- 16 pistes de ski de fond dont la GTJ Ski de fond
- 7 liaisons entre pistes
- 4 itinéraires piétons autour des villages
- 1 linéaire allant de Lajoux aux Moussières
- 4 itinéraires chiens de traineau sont aussi en piste partagée ;
- 110 km de parcours raquettes soit 19 parcours dont la GTJ raquettes ;
- 3 boucles multi-activités ;
- 1 espace ludique à Lajoux
- 1 Nordic skieur cross à Lajoux.

Plan des pistes



Sources : Jura tourism.com



Les enjeux du tourisme de la CC HJSC

Le département abrite plusieurs stations touristiques importantes, telles que Les Rousses et Monts Jura, toutes deux situées à la frontière avec la CC HJSC. En comparaison, la plus petite station des Hautes Combes, bien que dynamique avec son site nordique qui a accueilli 33 669 skieurs par jour en 2020, reste loin derrière les deux grandes stations, qui attirent respectivement 82 600 et 74 000 skieurs par jour. L'un des défis majeurs est d'attirer davantage de visiteurs dans un contexte où ces grandes stations captent l'attention grâce à leurs domaines nordique et alpin, ainsi qu'à leur offre estivale.

Le changement climatique, avec ses impacts tels que le manque d'enneigement, impose au territoire de repenser son modèle touristique. La diversification de l'offre, notamment à travers le développement d'un tourisme quatre saisons, devient une priorité pour répondre à une demande croissante qui n'est pas encore pleinement satisfaite.

Les équipements

4. Les équipements sportifs, culturels, de loisirs et de tourisme

Maison du Parc

La Maison du Parc du Haut-Jura, située à Lajoux, est un centre d'accueil et d'information dédié à la découverte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Ce bâtiment emblématique est niché au cœur d'un environnement naturel exceptionnel, entouré de montagnes, de forêts et de prairies typiques de cette région préservée.

L'architecture de la Maison du Parc, mêlant tradition et modernité, s'intègre harmonieusement dans le paysage jurassien. L'intérieur est conçu pour offrir aux visiteurs une expérience immersive et pédagogique, avec des expositions permanentes et temporaires qui présentent la richesse de la biodiversité, le patrimoine culturel, et les savoir-faire locaux.

La Maison du Parc propose également des espaces interactifs et ludiques pour les familles, permettant de mieux comprendre les enjeux de la conservation de l'environnement et les spécificités de ce territoire unique. Des sentiers de découverte, accessibles depuis la Maison, invitent les visiteurs à explorer les alentours et à observer la faune et la flore locales.

En plus des expositions, la Maison du Parc sert de point de départ pour de nombreuses activités de plein air, telles que la randonnée, le VTT, et l'observation de la nature. Elle est également un lieu de rencontres et d'échanges, où sont organisés régulièrement des conférences, des ateliers, et des événements culturels axés sur le développement durable et la protection de l'environnement.

Enfin, la Maison du Parc joue un rôle essentiel en tant que centre de ressources pour les visiteurs, offrant des informations pratiques sur les sentiers, les sites naturels à découvrir, et les initiatives locales en faveur du tourisme durable. C'est un véritable portail d'entrée pour quiconque souhaite explorer et comprendre les merveilles du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

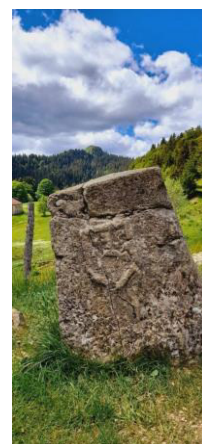


Source: JB Strobel

La Borne du Lion, La Pesse

Haut lieu de l'histoire jurassienne, matérialisée par une pierre classée monument historique, elle fut au XVII^{ème} siècle la frontière entre la France, la Savoie et le Royaume d'Espagne.

Entre 1943 et 1944, 3000 hommes des maquis de l'Ain et du Jura se sont réunis sur ces lieux pour combattre les troupes allemandes.



Des projets de développement touristique

Des projets de développement touristique sont en cours ou en réflexion, notamment avec le projet d'aménagement des Gorges de l'Abîme et la valorisation de la chapelle Saint-Romain, l'aménagement de pistes cyclables pour découvrir le Jura à vélo et le développement de jeux d'exploration des communes.

Ces projets ne sont pas sans enjeux pour les communes du Haut Jura dont les activités et équipements touristiques sont encore très dépendants de l'offre en neige, qui se raréfie avec le changement climatique. Par exemple, pour La Pesse, l'enjeu est d'accompagner l'évolution de l'offre d'équipements par la création d'un camping afin de s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Les commerces

Une activité commerciale polarisée dans les communes de Saint-Claude, Lavans-lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon.

A l'instar de l'équipement, la localisation des principaux commerces du territoire permet de mettre en évidence deux pôles majeurs : Saint-Claude et le pôle Lavans-lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon.

Ces deux polarités concentrent les commerces et proposent une plus grande diversité d'offre que dans les autres communes.

Les communes plus rurales, comme Vulvoz, Leschères, Larrivoire, Coiserette, Coyrière, sont dépourvues de commerces. Dans les autres communes se trouvent un à deux commerces par commune.

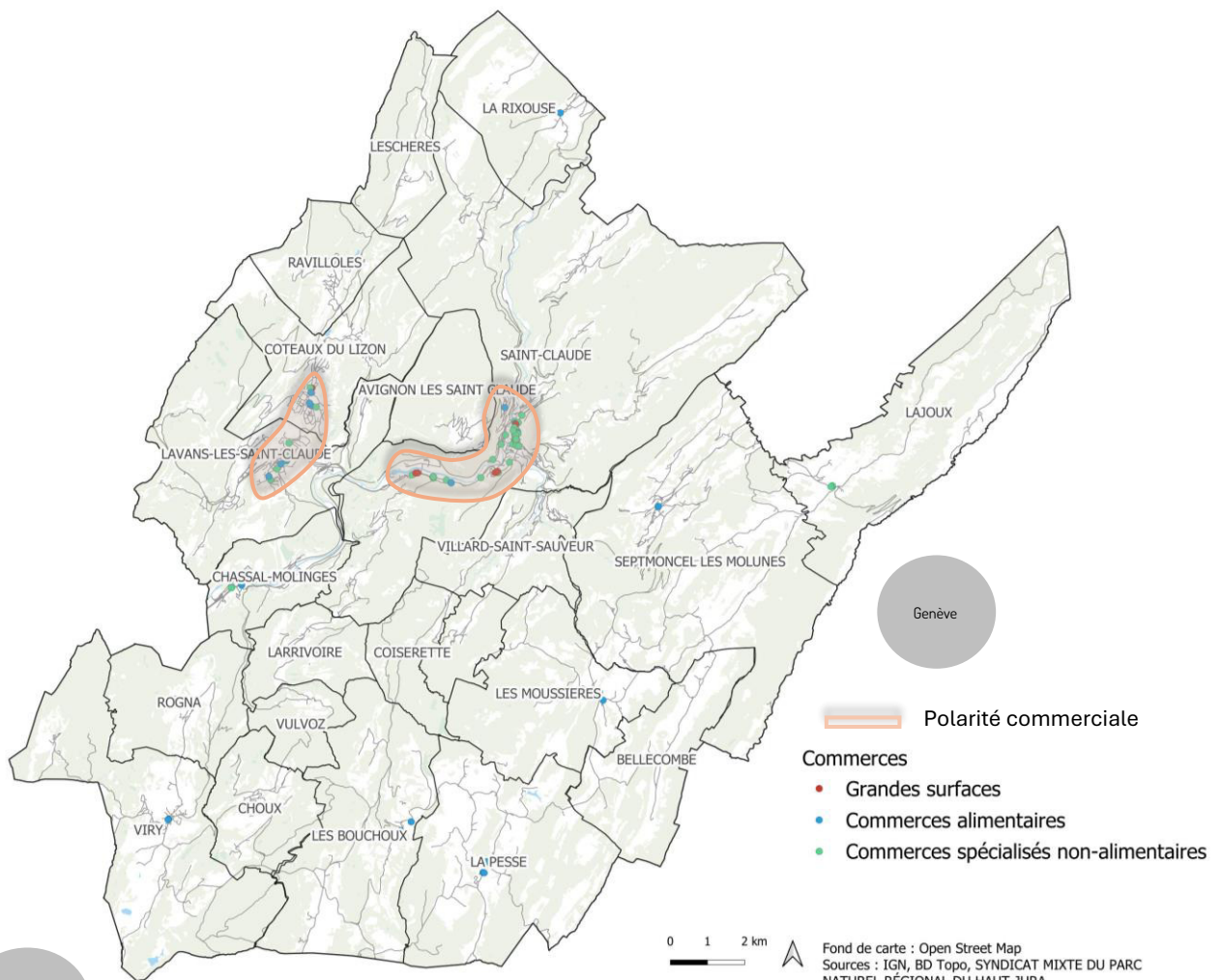
Pour certaines des communes, accueillir au moins un commerce est un objectif pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Apport de la concertation

Les habitants de la CC Haut-Jura Saint-Claude peuvent aussi faire leurs achats à Oyonnax et Arbois.

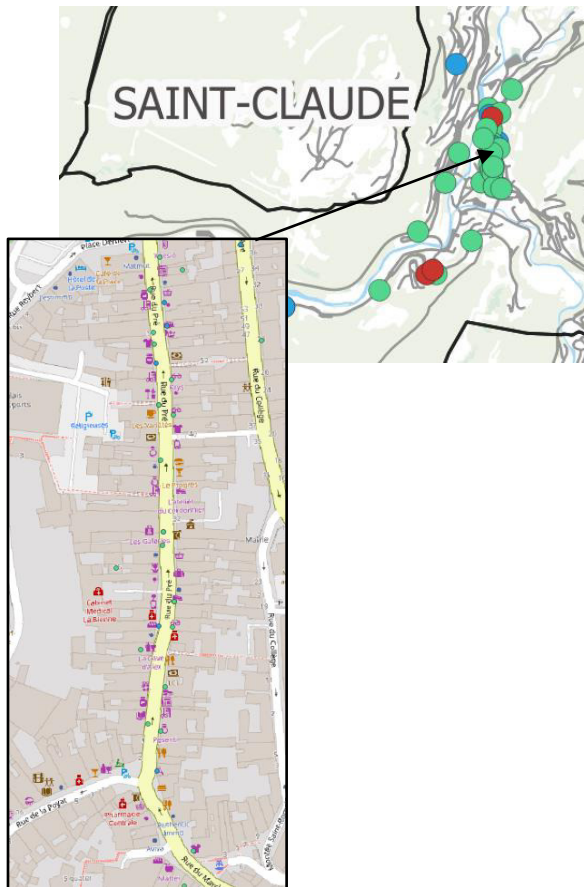
Les commerces préférés des habitants

Les épiceries sortent loin devant dans les réponses (85), puis les grandes surfaces à Saint-Claude ou Arbois (42 contributions, dont 14 pour le bio) avec une préférence pour les commerces locaux, de proximité type boulangeries (39) et boucheries (35). La librairie (21), les bars (19), les marchés hebdomadaires (19) et les restaurants (16) arrivent ensuite.



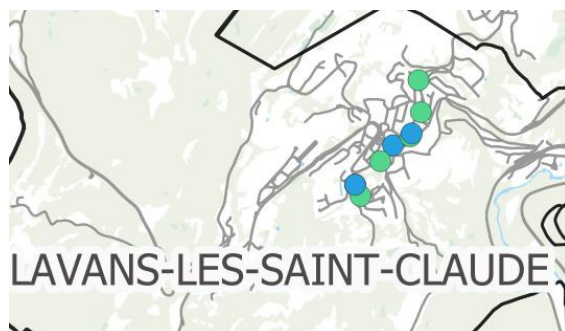
Les commerces

L'organisation des polarités commerciales du territoire



La majorité des commerces se situe sur la rive droite de la Bienne. Ils sont implantés selon une logique de linéaire commercial le long des départementales qui traversent Saint-Claude, maximisant ainsi leur visibilité et leur accessibilité. On y trouve une diversité de commerces, offrant une gamme étendue de produits et services aux habitants et visiteurs.

La rue du Pré située à Saint-Claude est le principal axe commercial de la ville centre. Cette rue active du fait de sa concentration de commerces reflète l'âme artisanale de la région (fromageries, bijouteries, savoir-faire local...).



Les commerces sont implantés dans le centre-bourg de Lavans-lès-Saint-Claude, à proximité de la place de l'église, en rez-de-chaussée de bâtiments.



Au sein de la commune de Coteaux du Lizon, les commerces sont plus dispersés, mais toujours situés le long de l'axe principal.

Les zones activités

Les zones d’activités et industrielles sont polarisées dans la vallée de la Bienne à proximité de l’axe structurant (D436). Les communes de Saint-Claude, Chassal-Molinges, Lavans-lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon concentrent ces activités.

Le territoire compte également 12 sites économiques majeurs (sur environ 17 ha) composés d’un établissement isolé couvrant une superficie importante.

Les zones d’activités de la Communauté de Communes du Haut-Jura Saint-Claude jouent un rôle crucial dans le développement économique du territoire.

En offrant des infrastructures de qualité et un environnement propice aux affaires, elles contribuent à la croissance et à la diversification de l’économie locale. Ces zones sont des atouts majeurs pour attirer de nouvelles entreprises et soutenir le développement des entreprises existantes.

Noms	Communes	Surfaces (hectares)
ZA Lajoux	Lajoux	0.3
ZI Smoby	Lavans-Les-Saint-Claude	8.3
ZA Planchamp		9.9
ZA Le Curtillet		5.8
ZI Nord		9.9
Total		34,2
ZI Chambouille 1	Chassal-Molinges	2.5
ZI Chambouille 2		3.1
ZI Chambouille 3		2.2
ZI En Grain		5.0
ZA de Champs Frevan 1		3.3
ZA de Champs Frevan 2		7.5
ZA Sur le Moulin		2.0
Total		25,6
ZA Au Sarnasson	La Pesse	4.4
Total		4,4
ZA Etables	Saint-Claude	7.6
ZA Etables le haut		3.1
ZA du Plan d'Acier		29.0
ZC Route de Lyon		14.2
Total		53,9
ZA Zone Nord	Coteaux du Lizon	7.8
ZA Zone Est		5.0
Total		12,8
ZAC Les Grands Essards	Septmoncel-Les-Molunes	5.8
Total		5,8
ZA Le Vernois	Viry	4.8
ZA Au Péron		1.9
Total		6,7
Surface totale des Zones d'activités		143,4

Source: Inventaire des ZAE

Les zones d'activités

Les zones d'activités et d'industrielles

Les zones d'activités de la Communauté de Communes du Haut-Jura Saint-Claude jouent un rôle crucial dans le développement économique du territoire. En offrant des infrastructures de qualité et un environnement propice aux affaires, elles contribuent à la croissance et à la diversification de l'économie locale. Ces zones sont des atouts majeurs pour attirer de nouvelles entreprises et soutenir le développement des entreprises existantes.

Zones Commerciales, Artisanales et Industrielles du Plan d'Acier (Saint-Claude)

Zone Commerciale du Plan d'Acier

Superficie : 12 hectares

Nombre d'entreprises: 38 entreprises

Types d'activités : Administration publique, carrosserie, et divers services.

Zone Artisanale du Plan d'Acier

Superficie : 10 hectares

Nombre d'entreprises : 8 entreprises

Types d'activités : Principalement des bureaux dédiés aux services comme France Travail, des activités d'entreposage, et quelques activités manufacturières.

Zone d'Activités du Plan d'Acier

Superficie : 33.89 hectares

Nombre d'entreprises : 47 entreprises

Types d'activités : Diversité d'entreprises opérant dans la métallurgie et la transformation des métaux, la plasturgie, la mécanique de précision, l'horlogerie, et les technologies de pointe.

ZI du Plan d'Acier



Source: Google Maps

Ces trois zones constituent un ensemble cohérent, idéalement situé à proximité des axes routiers majeurs. Cela facilite l'accès aux transports et à la logistique, permettant une connexion rapide avec les autres zones d'activités de la région ainsi qu'avec les grandes villes environnantes.

Zones Artisanales et Industrielles de Lavans-lès-Saint-Claude

•Zone Artisanale de Curtillet Planchamps

•Zone Industrielle Nord les Brayettes

Ces zones sont spécialisées dans le secteur industriel, avec une concentration d'entreprises dans la plasturgie, l'usinage, et la métallurgie. Les zones sont bien desservies par les infrastructures routières (D470), facilitant le transport et la logistique. Ce sont des espaces peu aménagés et très minéralisés, offrant ainsi un environnement adapté aux activités industrielles.

Zone d'Activités des Coteaux du Lizon

•Zone industrielle Nord

•Zone industrielle Est

Les entreprises de cette zone sont implantées de manière plus dispersée le long de l'axe principal traversant la commune. Les Coteaux du Lizon abritent principalement des PME et des artisans. Cette zone offre un environnement propice aux petites entreprises grâce à ses infrastructures adaptées et à sa localisation avantageuse, à proximité des services essentiels.

Les zones activités

Chassal-Molinges

Zone Industrielle de Chambouille est un espace organisé de manière à maximiser l'efficacité et l'accessibilité pour les entreprises. Elle est stratégiquement divisée en secteurs spécifiques pour différentes industries, offrant des parcelles adaptées aux besoins de chaque entreprise.

La **Zone Industrielle de Chambouille 2**, en tant qu'extension de la première zone, est conçue pour offrir une continuité logique. Elle présente des espaces plus grands et plus flexibles pour accueillir des entreprises de taille moyenne à grande.

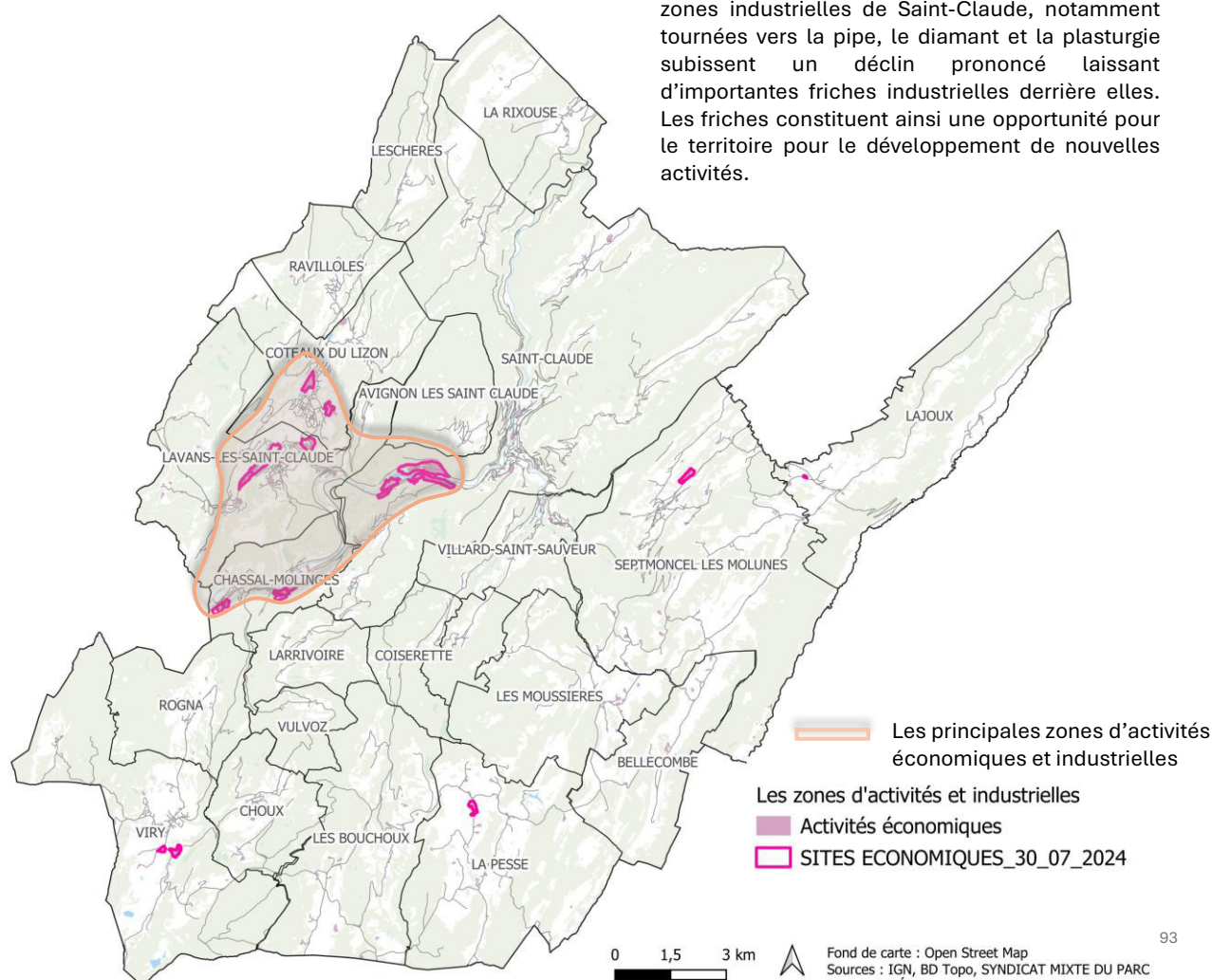
La **Zone Industrielle de Chambouille 3** s'est développée dans la continuité de la Zone Industrielle de Chambouille 2 mais n'accueille pas encore de structure.

La **Zone d'Activités En Grain** (4 ha et 10 entreprises) est structurée pour accueillir principalement des activités logistiques et de production légère. Les parcelles y sont plus petites et flexibles, idéales pour des entreprises en démarrage ou de taille modeste. L'organisation inclut des espaces communs pour les services partagés, comme des salles de réunion, des espaces de coworking, et des services de restauration. La proximité des principaux axes routiers permet une logistique efficace.

Zone d'Activités de La Pesse

La zone d'activités de La Pesse accueille des entreprises artisanales et des PME notamment de production de fromage et de travail du bois. Cette zone est intégrée dans un environnement naturel. Les infrastructures disponibles sont modernes et adaptées aux besoins des petites entreprises, favorisant leur développement et leur ancrage local.

Les zones d'activités économiques et industrielles sont concentrées au centre et à l'Ouest du territoire. Pourtant, certains secteurs sont encore dynamiques tandis que d'autres sont en récession ou nécessitent une meilleure dynamique. Les zones industrielles de Saint-Claude, notamment tournées vers la pipe, le diamant et la plasturgie subissent un déclin prononcé laissant d'importantes friches industrielles derrière elles. Les friches constituent ainsi une opportunité pour le territoire pour le développement de nouvelles activités.

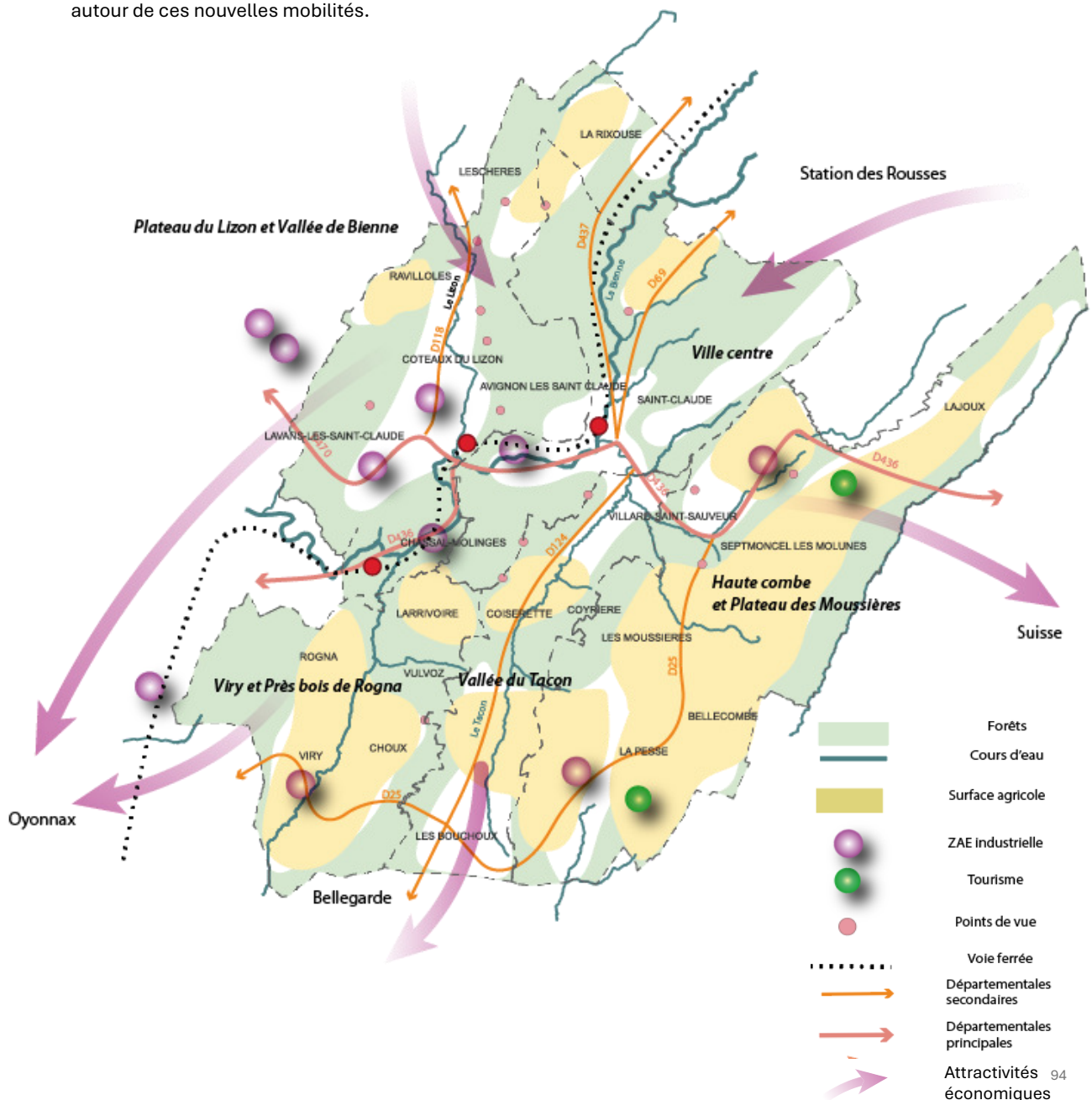


Les dynamiques territoriales

La Communauté de communes du Haut Jura Saint-Claude représente ainsi un territoire naturel reconnu pour ses paysages et ses espaces naturels attractifs. L'industrie occupe également une place importante au sein du territoire. Les zones d'activités économiques et zones industrielles sont concentrées à l'Ouest du territoire du Haut-Jura et ont forgé l'histoire et l'agencement du territoire. Les zones d'équipements sont installées sur le plateau Est du territoire notamment les équipements touristiques.

Par conséquent, les principales routes et la desserte ferroviaire, traversant le territoire du Nord au Sud, et les routes départementales traversant le territoire d'Est en Ouest, permettent de desservir l'ensemble de ces zones d'activités et d'équipements. Pour autant, les extrémités Nord, Sud-Est et Sud-Ouest sont peu accessibles et reçoivent peu ou pas d'équipements et de services, les amenant à fréquenter les polarités alentours. L'accessibilité et la desserte des zones d'activités s'expliquent notamment par le relief. En effet, la basse altitude des vallées et des plateaux permet d'accueillir la population et les réseaux routiers rendant accessibles les zones d'activités. Tandis que les espaces en haute altitude présentent une topographie et un climat adaptés au développement de l'agriculture.

Plus précisément, comme les départementales permettent de rendre accessibles les polarités alentours, une concurrence se crée avec les services et équipements du Haut Jura. Le développement de mobilités douces permettrait de rendre plus accessibles les communes enclavées et de valoriser des équipements et services autour de ces nouvelles mobilités.



LES ÉQUIPEMENTS, LES COMMERCE ET LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Atouts

Une polarité principale d'équipements à Saint-Claude, un pôle secondaire regroupant Lavans-lès-Saint-Claude et Côteau-du-Lizon

Un projet communautaire de centre nautique

Des lieux de sociabilité importants pour la population

L'hyper-centre présente une offre de services et de commerces structurée

Une industrie et un artisanat spécialisés : plasturgie et de pierres précieuses. Des communes du secteur « Plateau du Lizon et vallée de Bienne » sont spécialisées dans les activités industrielles notamment la plasturgie

Les mutations des industries favorisent une main-d'œuvre plus diplômée et qualifiée.

Saint-Claude comme polarité importante du territoire qui rayonne sur un large bassin de vie en matière d'équipements



Faiblesses

Déprise des équipements, services et commerces dans les quartiers alentours et éloignés de l'hyper-centre

Peu d'équipements pour les enfants et les personnes âgées

Manque de services de soins et de santé

Coût de fonctionnement élevé des équipements (chauffage...) du fait des besoins en rénovation thermique

Une offre de commerces insuffisamment adaptée aux besoins des habitants

Une offre de commerces très peu diversifiée



Enjeux de diagnostic

Assurer la viabilité des équipements et des services publics par des politiques de regroupement

Mettre en valeur les pôles de proximité

Protéger et créer des lieux de sociabilité

Développer les pôles de proximité dans chaque commune

Maintien des commerces existants et développer une offre de commerces adaptée

Développer des infrastructures culturelles et sportives

Favoriser l'accès à une offre adaptée en équipements, services et commerces pour l'ensemble des quartiers

Investir dans des infrastructures de loisirs et activités culturelles pour renforcer l'attrait du territoire

Maintenir les activités économiques sur le territoire

Accompagner la mutation de l'économie du territoire

Développer la formation professionnelle et valoriser les savoir-faire locaux

Les activités agricoles

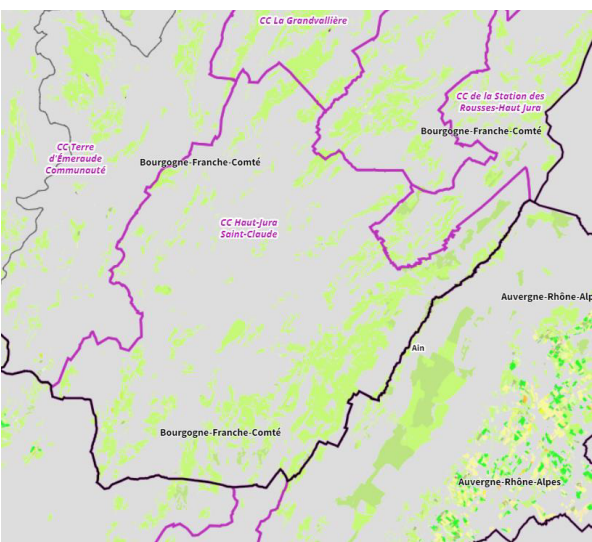
1. Une agriculture, en particulier l'élevage laitier, marquant fortement le territoire

Les prairies permanentes, principalement dédiées

Le maintien de la qualité de ces espaces agricoles

Les communes des Bouchoux et de La Pesse, ainsi

Un territoire essentiellement couvert par prairies permanentes



Source: RPG 2022, Géoportail

Les terres agricoles sont moins exploitées du fait de la forêt qui referme les espaces de culture, réduisant ainsi les espaces disponibles pour la production agricole.

Les activités agricoles

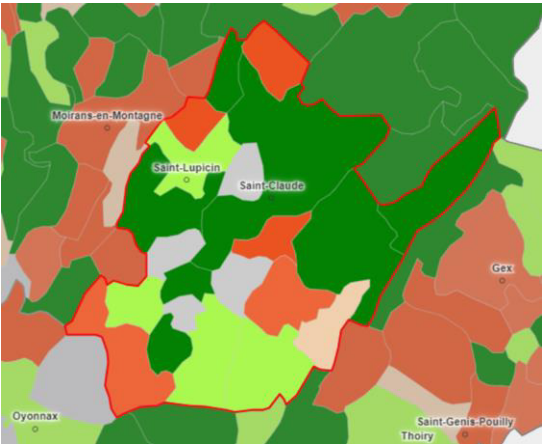
2. Un territoire agricole

La SAU (surface agricole utilisée) issue du RGA (Recensement Général Agricole) correspond à la surface agricole exploitée selon la commune du siège d'exploitation. Ainsi, si une commune présente des terres agricoles exploitées uniquement par des exploitations dont le siège n'est pas sur celle-ci, sa SAU sera nulle dans les données d'AGRESTE. À l'inverse, des exploitations situées sur une commune peuvent avoir des surfaces agricoles dans plusieurs communes : la SAU totale de l'exploitation sera alors attribuée à la commune du siège d'exploitation uniquement, sans être répartie sur l'ensemble des communes concernées.

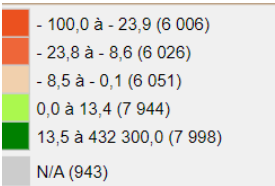
Selon le RGA, entre 2010 et 2020, la SAU de la Communauté de Communes (CC) Haut-Jura Saint-Claude s'étend sur 6 633 hectares, soit une augmentation de 0,6 % depuis 2010.

En comparaison, la SAU de la CC voisine du Haut-Jura - ARCADE a augmenté de 15,2 %, tandis que celle du département a augmenté de 2,5 %. Ainsi, bien que la SAU de la CC Haut-Jura Saint-Claude ait connu une augmentation, celle-ci est moindre comparée à certaines CC voisines et à l'ensemble du département.

Évolution de la superficie agricole utilisée (SAU) entre 2010 et 2020 (%)

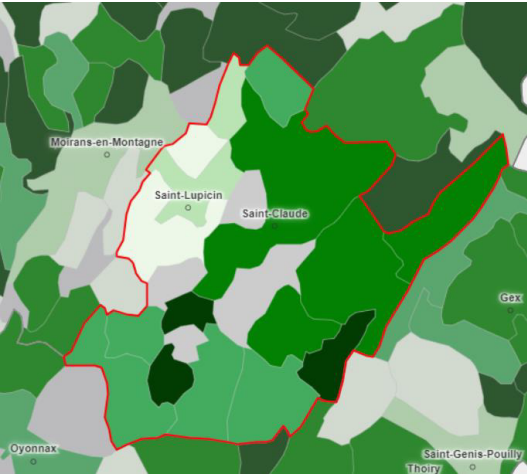


Source: Agreste



La superficie agricole moyenne utilisée en 2020 s'élève 90,9 ha. Les plus grandes exploitations en termes de superficie se trouvent à Choux, Larrivoire et La Rixouse.

Superficie agricole utilisée (SAU) moyenne en 2020 (ha)



Source: Agreste



Les activités agricoles

3. Une production majoritairement laitière qui devrait se diversifier

Selon le recensement agricole de 2020, **73 exploitations sont établies sur 16 communes** du territoire communautaire, avec leurs sièges situés dans une commune du territoire.

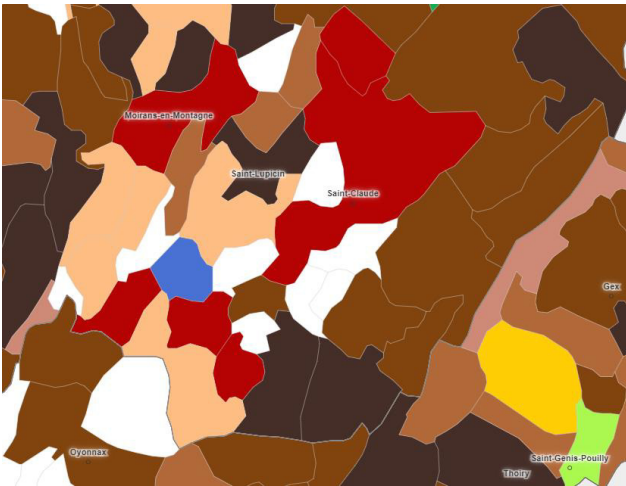
Sur le territoire, la production brute standard (PBS) par commune en 2020 s'élève à 66,7 milliers d'euros. Les exploitations de petite taille, avec une PBS comprise, sont les plus représentées.

En 2022, le répertoire SIRENE indique que 174 établissements relèvent de la division "Culture et production animale, chasse et services annexes".

Parmi ces établissements, 83,3 % sont des élevages, dont 34,5 % sont des élevages de vaches laitières, 26,2 % des élevages d'autres animaux, 15,2 % des élevages d'autres bovins et buffles, et 12,4 % des élevages d'ovins et caprins.

Le territoire compte 3 AOC- AOP liés à la production de lait : le Comté, Le Bleu de Gex Haut Jura et Bleu de Septmoncel, et le Morbier.

Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 (OTEX en 17 postes)



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les exploitations

Communes	Nombre d'exploitations	Spécialisation (en 17 postes)
Avignon-lès-Saint-Claude	0	Sans exploitation
Bellecombe	4	Bovins lait
Les Bouchoux	9	Bovins mixtes
Choux	2	Bovins viande
Coiserette	0	Sans exploitation
Coyrière	0	Sans exploitation
Lajoux	5	Bovins lait
Larrivoire	2	Bovins lait
Lavans-lès-Saint-Claude	4	Equidés et/ou autres herbivores
Leschères	4	Polyculture et/ou polyélevage
Chassal-Molinges	0	Sans exploitation
Les Moussières	4	Bovins lait
La Pesse	10	Bovins mixtes
Ravilloles	1	Polyculture et/ou polyélevage
La Rixouse	1	Bovins viande
Rogna	2	Bovins viande
Saint-Claude	6	Bovins viande
Coteaux du Lizon	3	Bovins mixtes
Septmoncel les Molunes	12	Bovins lait
Villard-Saint-Sauveur	0	Sans exploitation
Viry	4	Equidés et/ou autres herbivores
Vulvoz	0	Sans exploitation

Les activités agricoles

3. Une production majoritairement laitière qui devrait se diversifier

Vers une diversification de l'agriculture

En cohérence avec les projets alimentaires territoriaux, et afin d'améliorer la résilience de l'économie agricole, la diversification de l'agriculture sur le territoire intercommunal doit être envisagée, notamment afin de promouvoir et soutenir le développement du maraîchage.

Diversifier l'agriculture au sein de la CC HJSC permettrait aux agriculteurs de ne plus dépendre de l'élevage et d'anticiper une production agricole résiliente face aux enjeux du changement climatique, notamment face à la sécheresse. Le développement du maraîchage représente une opportunité pour renforcer l'économie locale par le déploiement de circuits courts ainsi que par la valorisation d'un terroir et des savoir-faire locaux, déjà ancrés dans le territoire. Une offre maraîchère diversifiée peut également attirer un certain type de tourisme (agritourisme), contribuant ainsi à la dynamisation de la région.

Des communes comme La Pesse et Les Bouchoux, faisant déjà partie d'un secteur agricole dynamique sur le territoire, ont commencé cette diversification pour développer l'autonomie alimentaire de leur territoire.



Les activités sylvicoles

1. Un territoire avec une présence forte de la forêt

La forêt est omniprésente sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Jura Saint-Claude avec une occupation du territoire à hauteur de 79%. Les espaces forestiers sont prédominants sur le territoire. Selon la BD Forêt (V2) de l'IGN ils se répartissent sur 26 748,5 hectares.

La forêt s'étale mais se fragilise pour partie. Plusieurs épidémies sont en cours, comme le scolyte par exemple. L'avancée de la forêt provoque une fermeture de certains espaces de prairie et des paysages plus largement.

Avec la multiplication des épisodes de sécheresse et de canicule, la forêt est également menacée par le risque d'incendie. En 2022, les forêts du Jura ont été fortement impactées par les incendies.

La gestion durable de la forêt est un enjeu majeur du territoire, tant du point de vue du maintien de la qualité de la biodiversité que maintien de la quantité de la ressource.

Le statut de la propriété forestière influe sur la gestion durable de la forêt et devient un enjeu majeur. La forêt appartenant à des particuliers ou des personnes morales de droit privé représente 67% de la surface forestière du Parc naturel régional du Haut-Jura. Cet émiettement de la propriété représente un frein à la mise en valeur de la ressource forestière et empêche de libérer tout son potentiel économique.

Statut de la propriété forestière sur le territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Jura

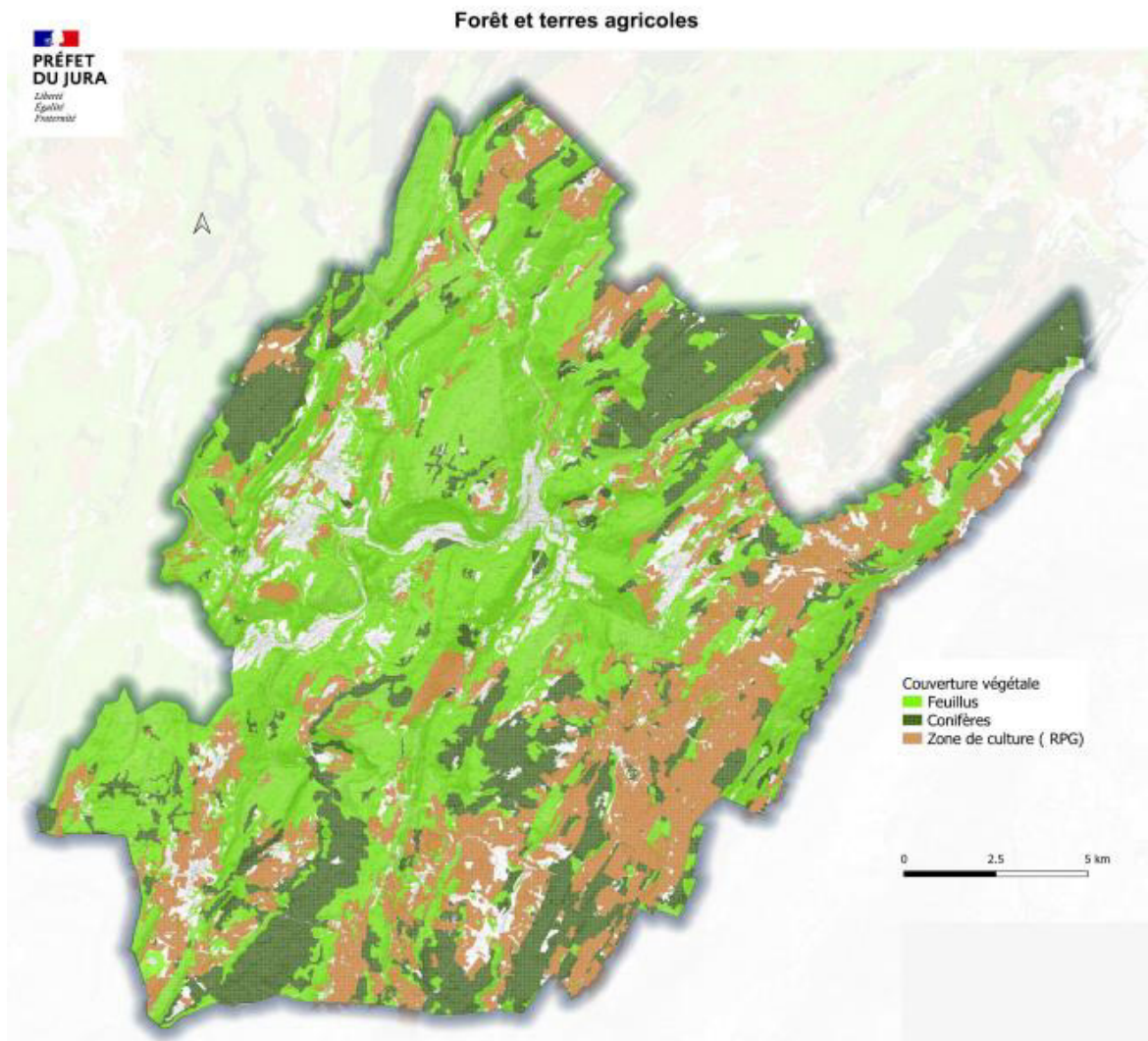


Les activités sylvicoles

1. Un territoire avec une présence forte de la forêt

Néanmoins selon l'Office Nationale des Forêts, en dehors de son rôle écologique (Réservoir de biodiversité, puits de carbone, stabilisation des sols), la forêt est un espace de ressources et d'emplois, un espace de loisirs et un espace paysager apprécié.

Ainsi, l'accès à la ressource sylvicole en paysage de montagne présente d'importants enjeux d'équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement d'infrastructures d'accessibilité (chemin d'exploitation, routes forestières, point de collecte et de stockage).



Les activités sylvicoles

2. Le potentiel de la sylviculture

La sylviculture est l'activité d'entretien des forêts en vue de leur exploitation commerciale. Elle recouvre toute une série d'activités, de la culture au reboisement en passant par l'exploitation des forêts.

Sur le Parc du Haut-Jura, le secteur du bois construction représente 44% du nombre d'entreprises de la filière, il est le principal employeur. Les entreprises du bois-construction sont une composante centrale du développement de la filière forêt et bois du Haut-Jura. C'est le secteur qui consomme les plus grands volumes de bois et permet de valoriser les qualités de la ressource forestière du territoire.

Dans le massif jurassien, la filière bois génère plus de 2 000 emplois pour environ 235 000 hectares de forêts d'épicéas et de sapins, selon l'Institut national de l'origine et de la qualité.

Dans le périmètre du Parc naturel régional du Haut-Jura, 188 établissements ont été recensés dans la catégorie « travail en forêt ». Ces établissements sont répartis entre 136 entreprises d'exploitation forestière et 52 entreprises de travaux sylvicoles.

Plus précisément au sein de la Communauté de communes du Haut Jura Saint-Claude se trouvent la forêt communale de Lavans-lès-Saint-Claude et la scierie de La Pesse au cœur des Hautes Combes. Elles s'approvisionnent en épicéas locaux d'altitude et essaient de valoriser le bois scolyté pour d'autres utilisations (charpente, palette, papier). Enfin, les communes de Bellecombe et Viry ont fait l'objet d'un schéma régional d'aménagement de l'ONF en 2006.

A l'initiative du Parc naturel régional du Haut Jura, plusieurs programmes ont été mis en place concernant la gestion forestière.

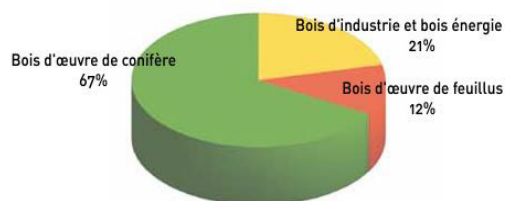
Le programme Leader "l'énergie du territoire" (2007-2014) a permis d'engager différentes actions concernant la valorisation de la filière forêt-bois du territoire du Parc naturel régional du Haut Jura. Celles-ci ont consisté à mettre en relation les différents acteurs de la filière forêt-bois du Parc, à développer des liens intercommunaux permettant d'améliorer la plus-value territoriale et à soutenir financièrement et techniquement les projets de construction utilisant et valorisant le bois local.

À la suite de ce programme, une démarche d'animation et de concertation a aboutie au plan d'action « Horizon 2022 : de la forêt au bois » s'appliquant de 2015 à 2022. Ce rapport vient compléter les actions engagées dans le cadre du programme Leader dans les domaines du bois-construction, du bois-énergie, de la création artisanale, de l'analyse des impacts du changement climatique sur les métiers forestiers et plus largement de la sensibilisation des publics aux enjeux de la filière forêt-bois.

Une nouvelle "Stratégie Forêt-Bois" a été validée courant 2024 dans le but de répondre aux nouveaux enjeux du changement climatique auxquels le territoire va devoir faire face. Elle se traduit en 5 axes définis par des objectifs et des fiches actions concrètes.

Pour autant, la concurrence avec la Suisse empêche le développement d'une économie locale autour de la sylviculture car le bois-énergie est exploité dans le territoire du Haut-Jura mais vendu plus cher en Suisse et non au sein du territoire.

// RÉPARTITION DES VOLUMES DE BOIS MOBILISÉS PAR LES ENTREPRISES D'EXPLOITATION SITUÉES DANS LE HAUT-JURA, PAR CATÉGORIE



⁸ Données extraites des Enquêtes Annuelles de Branche (EAB), 2010

Agriculture et sylviculture



Atouts

L'agriculture représente 15% du territoire et est très spécialisée avec une production à forte valeur ajoutée (comté...)

Une activité principalement tournée vers la polyculture-élevage

Une volonté de diversification de l'agriculture pour tendre vers l'autonomie alimentaire

La forêt occupe 79% du territoire

Valeurs écologiques, paysagères et écosystémiques de la forêt

Des initiatives pour valoriser le bois scolyté

Plusieurs programmes pour valoriser les forêts et les emplois autour du bois



Faiblesses

Les terres agricoles sont moins exploitées et la forêt referme certains espaces de culture

Le changement climatique fragilise les espaces forestiers par la présence du scolyte et les épisodes de sécheresse

Exposition récente au risque incendie

Nombreuses espèces de faune et de flore menacées



Enjeux de diagnostic

Maintenir la qualité des espaces agricoles notamment la diversité florale spécifique aux zones de montagne pour assurer la durabilité de la production

Poursuivre et renforcer la diversification de la production agricole

Prévoir et entretenir les espaces et équipements nécessaires au bon développement des activités agricoles/sylvicoles

Développer les filières sylvicoles permettant d'entretenir l'immense ressource (79 % du territoire)

Prendre en compte les précieuses valeurs écologiques, paysagères et écosystémiques de la forêt

Développer des formes urbaines qui préservent au maximum les populations du risque incendie

Renforcer les dessertes visant à faciliter l'accès des secours aux massifs forestiers

L'occupation du sol

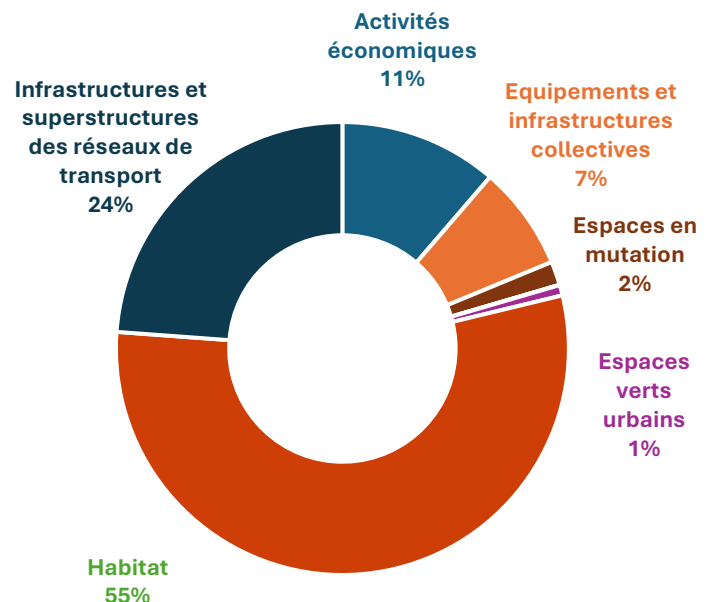
Un territoire de montagne largement occupé par la forêt et l'agriculture

Selon de MOS 2020, **la forêt couvre 79 % du territoire**. La production de bois est un élément phare et historique de l'économie locale, portée par une appellation d'origine contrôlée « Bois du Jura », dont les volumes de production sont les plus importants, sous label, du pays.

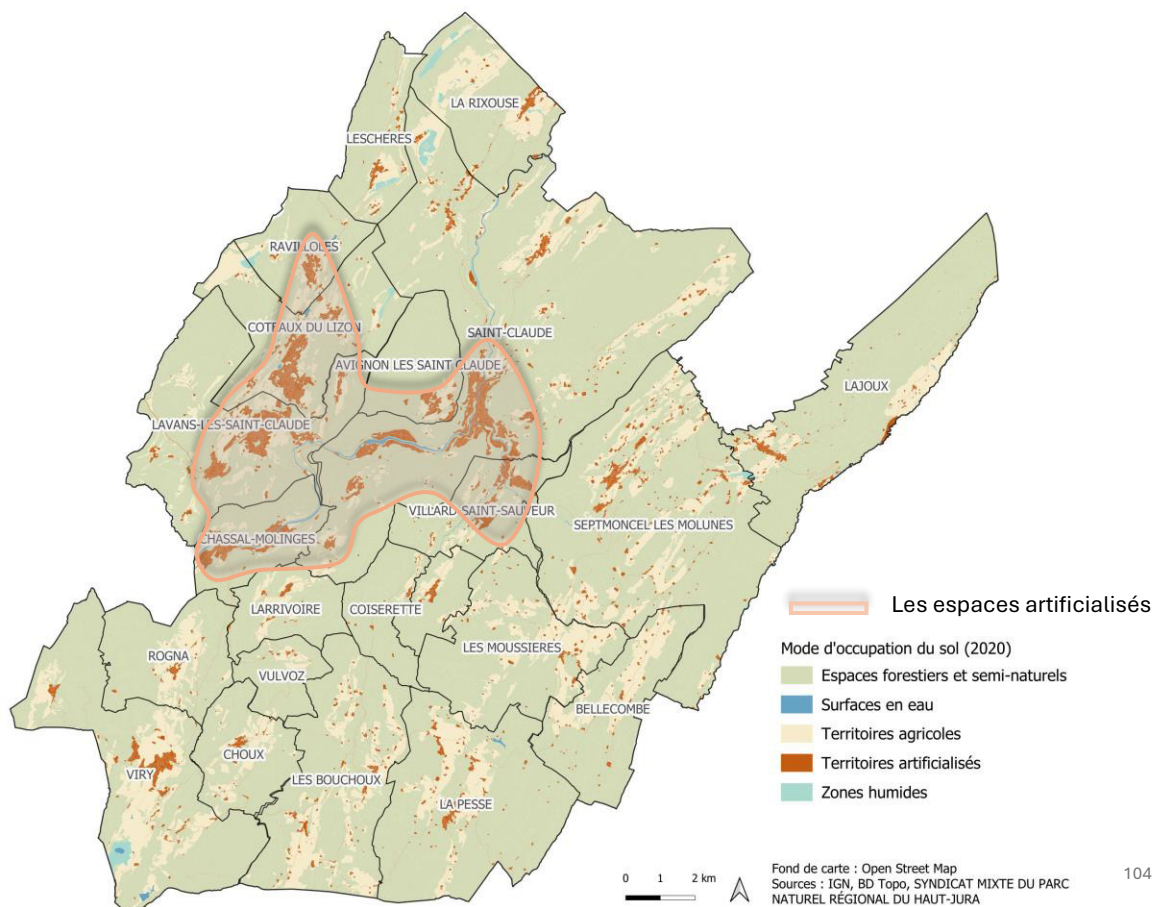
15 % du territoire sont couverts par des terres agricoles, dont l'activité est principalement tournée vers la polyculture-élevage. L'élevage laitier est prépondérant, et les prairies permanentes représentent la très grande majorité des surfaces utilisées.

Les espaces bâtis couvrent 5,2% du territoire, soit une superficie cumulée d'environ 1900 hectares. Les enveloppes bâties les plus importantes identifiées sur la carte ci-contre correspondent aux communes de Saint-Claude, Lavans-lès-Saint-Claude, Chassal-Molinges, Viry et où se concentrent le plus d'habitants et comprenant chacune une ou plusieurs zones d'activités.

Type d'occupation de l'espace urbanisé



Source: MOS 2020



L'analyse de la consommation foncière

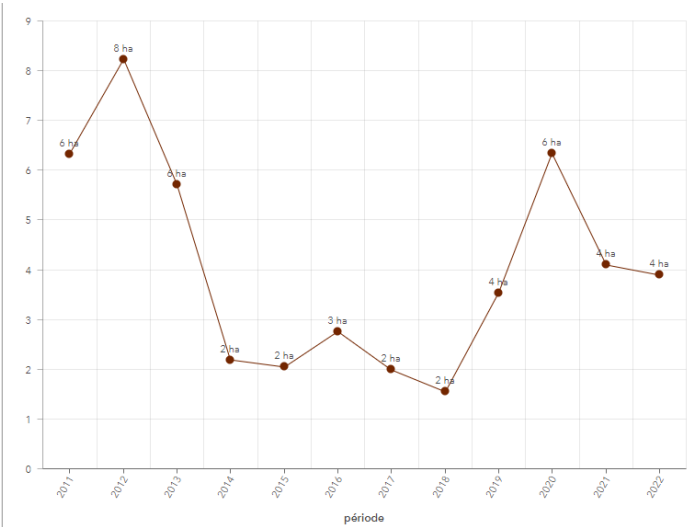
Une urbanisation consommatrice en espaces naturels, agricoles et forestiers

D'après les données du portail national de l'artificialisation des sols, le Haut-Jura Saint-Claude a consommé près de 38 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers, toutes vocations confondues, entre 2010 et 2020.

Entre 2018 et 2020, une augmentation significative de la consommation d'espace a été observée. Depuis 2021, la consommation a diminué, mais le rythme reste supérieur à celui de 2013.

La carte ci-dessous illustre la consommation d'espace totale sur une période de 12 ans (2011-2023). La commune de Lavans-lès-Saint-Claude apparait comme la plus consommatrice avec 10 hectares consommés, suivies de Coteaux du Lizon avec 5 hectares. La plupart des communes ont consommé entre 2 et 5 hectares entre 2011 et 2023.

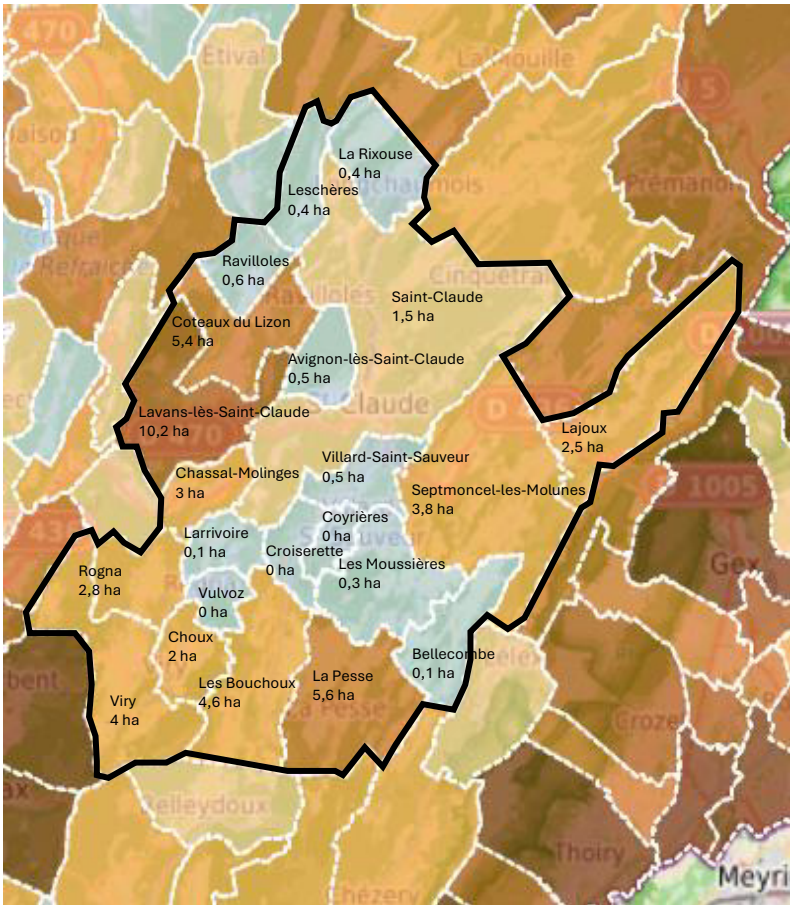
Consommation d'espace pour la période 2011-2023 (ha)



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023

Chiffres à préciser lorsqu'ils seront connus dans le cadre de la révision du SCoT

Consommation d'espace pour la période 2011-2023 (en ha)



- Entre 0 à 1 ha
- Entre 1 et 2 ha
- Entre 2 et 5 ha
- Entre 5 et 10 ha
- Entre 10 et 20 ha
- Plus de 20 ha

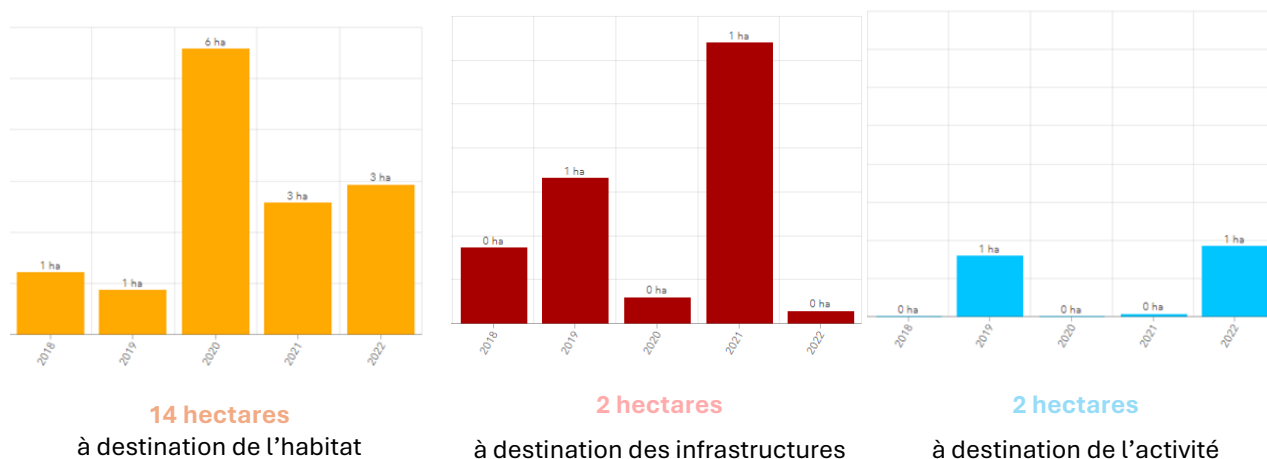
Source : Cerema 2024

L'analyse de la consommation foncière

Une forme d'habitat très consommatrice

Malgré une diminution de la population depuis les années 2000, 25 hectares ont été utilisés pour le développement résidentiel. Sur les 5 dernières années 14 hectares sont dédiés à cette destination.

Consommation d'espace sur les 5 dernières années par destination



Des documents supra-communaux visant des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

Le SRADDET exige que le Pays du Haut-Jura réduise de 54,5 % sa consommation foncière entre 2021 et 2031, par rapport à la période 2011-2021. Pour la période 2021-2031, une enveloppe de 63 hectares maximum est attribuée au territoire du Pays du Haut-Jura (Haut-Jura Saint-Claude, Station des Rousses, Haut-Jura Arcade, La Grandvallière).

L'enveloppe attribuée à la CC du Haut-Jura Saint-Claude reste à affiner par le SCoT qui s'appliquera sur le territoire.

Diagnostic foncier



Objectif d'un diagnostic foncier

Disposer d'un état **théorique** et objectif des capacités de mutation des espaces bâtis à destination d'habitat conformément au R. 151-1 du Code de l'urbanisme

Obtenir une estimation des sites susceptibles d'être densifiés, renouvelés, de muter pour répondre aux besoins en habitat sans consommer de nouveaux espaces, en extension de l'enveloppe urbaine conformément au L. 151-4 du Code de l'urbanisme, **ou au contraire de faire l'objet d'une protection dans la phase réglementaire du PLUi.**



1 318 ha

d'espaces urbanisés

Source : Enveloppe urbaine du Haut-Jura Saint-Claude (DDT 39)

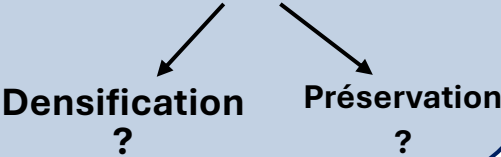
Environ 70 ha

de sites d'enjeu disposant d'un potentiel de mutabilité au regard des critères définis dans les pages suivantes. Il s'agit de parcelles sous densifiées (majoritairement de grandes parcelles peu bâties, et de parcelles non bâties). Une fois ces sites d'enjeux identifiés, ils peuvent faire l'objet de densification ou au contraire de préservation.

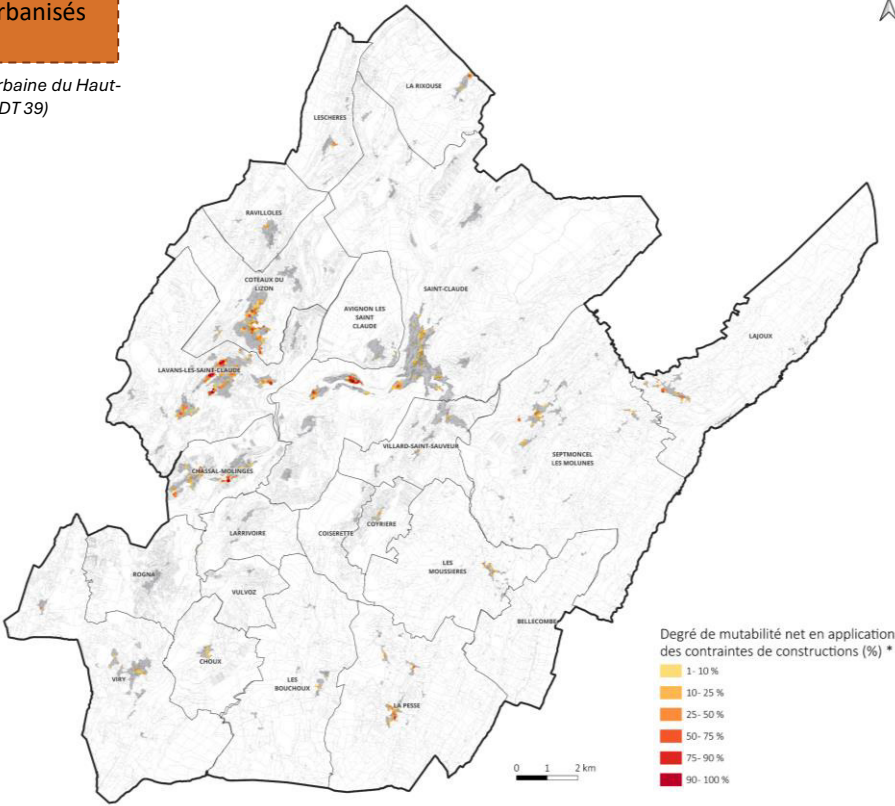
**la majorité du potentiel mobilisable est constitué de foncier privé, il est donc important de relativiser ce résultat.*

La totalité du potentiel mutable identifié ne sera donc pas mobilisé et il sera nécessaire d'y appliquer un coefficient de rétention.

Sites d'enjeux



Source : Espace Ville, 2024



Sources : Région Bourgogne Franche-Comté, Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, DGFIP 2024, Direction Départementale des Territoires, IGN 2023.

Réalisation : Espace Ville

Diagnostic foncier

1. Analyse foncière

Le diagnostic foncier, ou « analyse des capacités de mutation des espaces bâtis » s'appuie sur une méthode théorique ayant pour but de mettre en évidence les espaces susceptibles de muter par densification ou renouvellement urbain, et de définir le degré de mutabilité selon des critères prédéfinis.

Le périmètre de cette analyse foncière correspond aux espaces déjà urbanisés comme indiqué dans le Schéma de cohérence territoriale du Haut-Jura : « il s'agirait (...) d'amplifier les moyens dédiés à la réhabilitation des logements, la mobilisation des dents creuses, la densification des ZAE, avec le souci constant du confortement de l'armature urbaine déjà définie ».

Ce diagnostic foncier a pour objectif final de quantifier et qualifier ce potentiel de mutation foncière libre à vocation habitat ou activité au sein des zones urbaines déjà constituées, qui minimiseraient l'expansion urbaine.

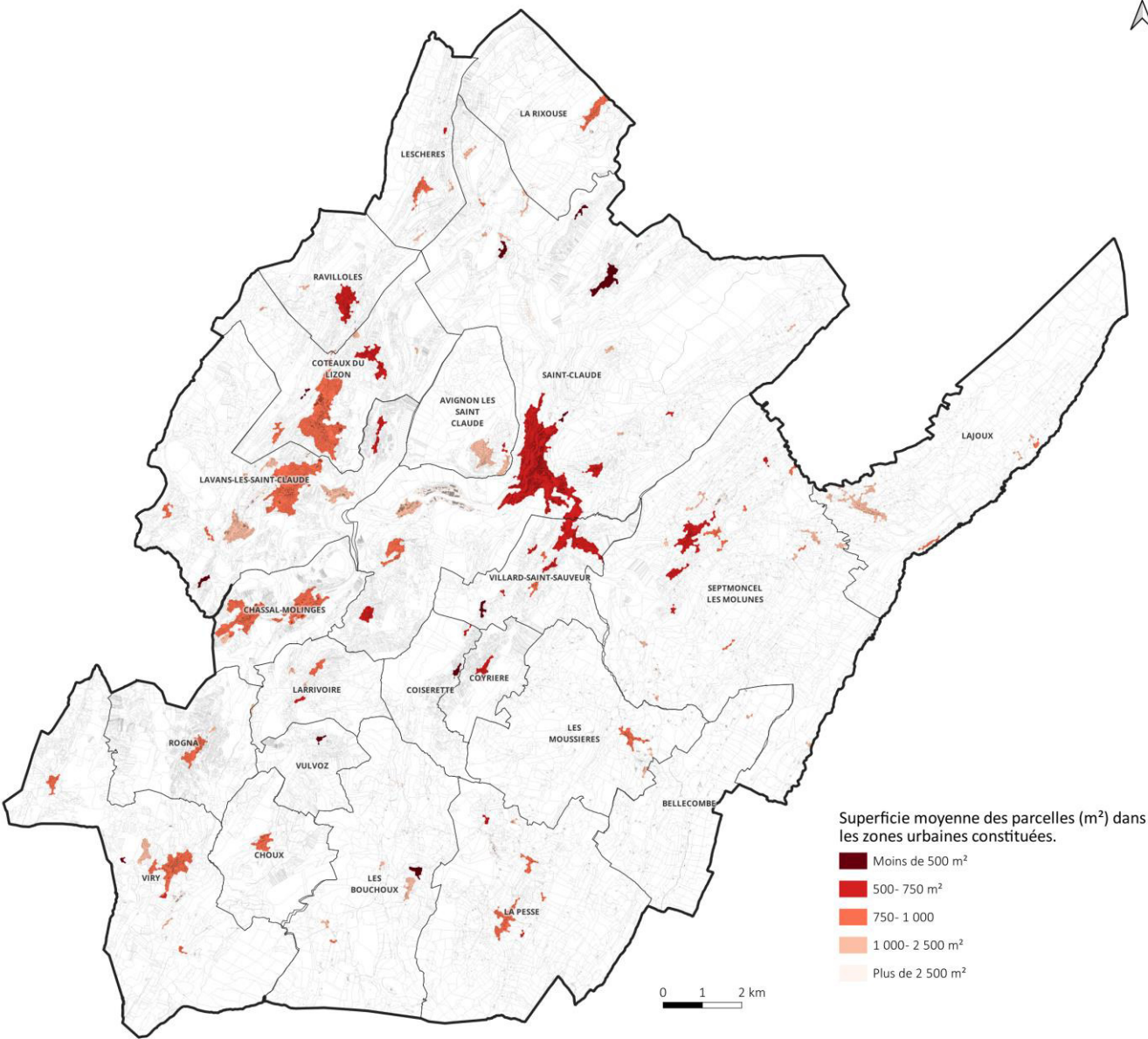
Pour réaliser l'analyse des capacités de densification des espaces urbains du Haut-Jura Saint-Claude, l'analyse fine des formes urbaines (et du potentiel de mutation y étant lié) a été associée à :

- Une analyse de l'emprise au sol (la proportion de terrain occupée par des constructions),
- La taille des parcelles bâties,
- La hauteur du bâti.

Cette analyse se fait à l'échelle des parcelles mais les résultats sont présentés par des moyennes calculées à l'échelle des « tâches urbaines », ou de la commune. Une telle représentation est adaptée au territoire en raison de la discontinuité des zones urbaines dans le Haut-Jura.

Diagnostic foncier

Taille moyenne des parcelles



Diagnostic foncier

Taille moyenne des parcelles

À l'échelle de la communauté de communes, le tissu urbain varie selon les communes en fonction de l'histoire et l'organisation de leur développement mais aussi suivant des caractéristiques géographiques (relief notamment) ou agricoles.

La superficie des parcelles est assez faible dans les espaces de centralité urbaine, et plus importante dans les quartiers proches, où se concentrent d'avantage les activités et les équipements.

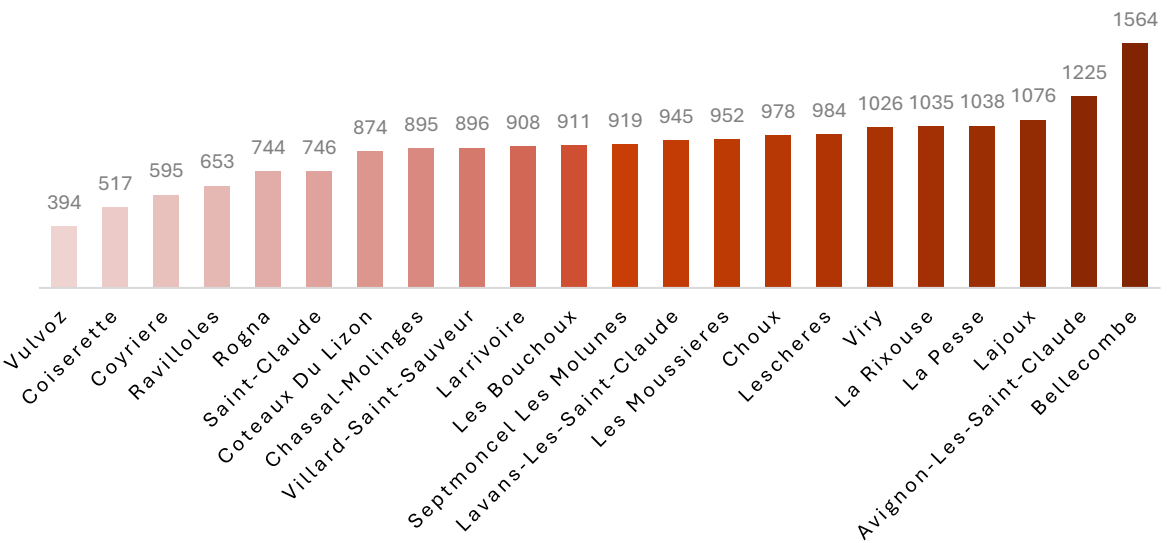
On retrouve globalement des petites parcelles (de moins de 500 m²) dans les centre-bourgs anciens des communes rattachées de Saint-Claude (Cinquétral, Noirecombe, Valfin), Vulvoz, Coiserette ou encore Les Bouchoux, où la densité du bâti est importante du fait de leur forme urbaine ancienne (avec de nombreuses parcelles de moins de 100 m²).

Les superficies moyennes des unités foncières des autres communes varient de 800 à 1 000 m². Cette disparité peut s'expliquer par un tissu constitué majoritairement de pavillonnaire plus ou moins hétérogène au sein d'une même commune. Des communes comme Villard-Saint-Sauveur ou Septmoncel-les-Molunes, ou Avignon-lès-Saint-Claude se caractérisent par un tissu urbain dense dans les centralités et bien moins dense à mesure qu'on s'en éloigne (la taille des parcelles pouvant varier de 100 à 1 000 m²).

La superficie moyenne des unités foncières est plus importante dans les communes des Hautes Combe, à l'image de Lajoux par exemple, où celles-ci dépassent les 1 000m². Cela peut s'expliquer par un tissu pavillonnaire homogène moins dense, mais également en raison de la présence de grandes emprises d'équipements, d'activités et d'espaces naturels.

Bellecombe, a un statut à part entière avec un habitat diffus traditionnel dans le Haut-Jura, d'où des parcelles d'une superficie moyenne supérieure à 1500 m².

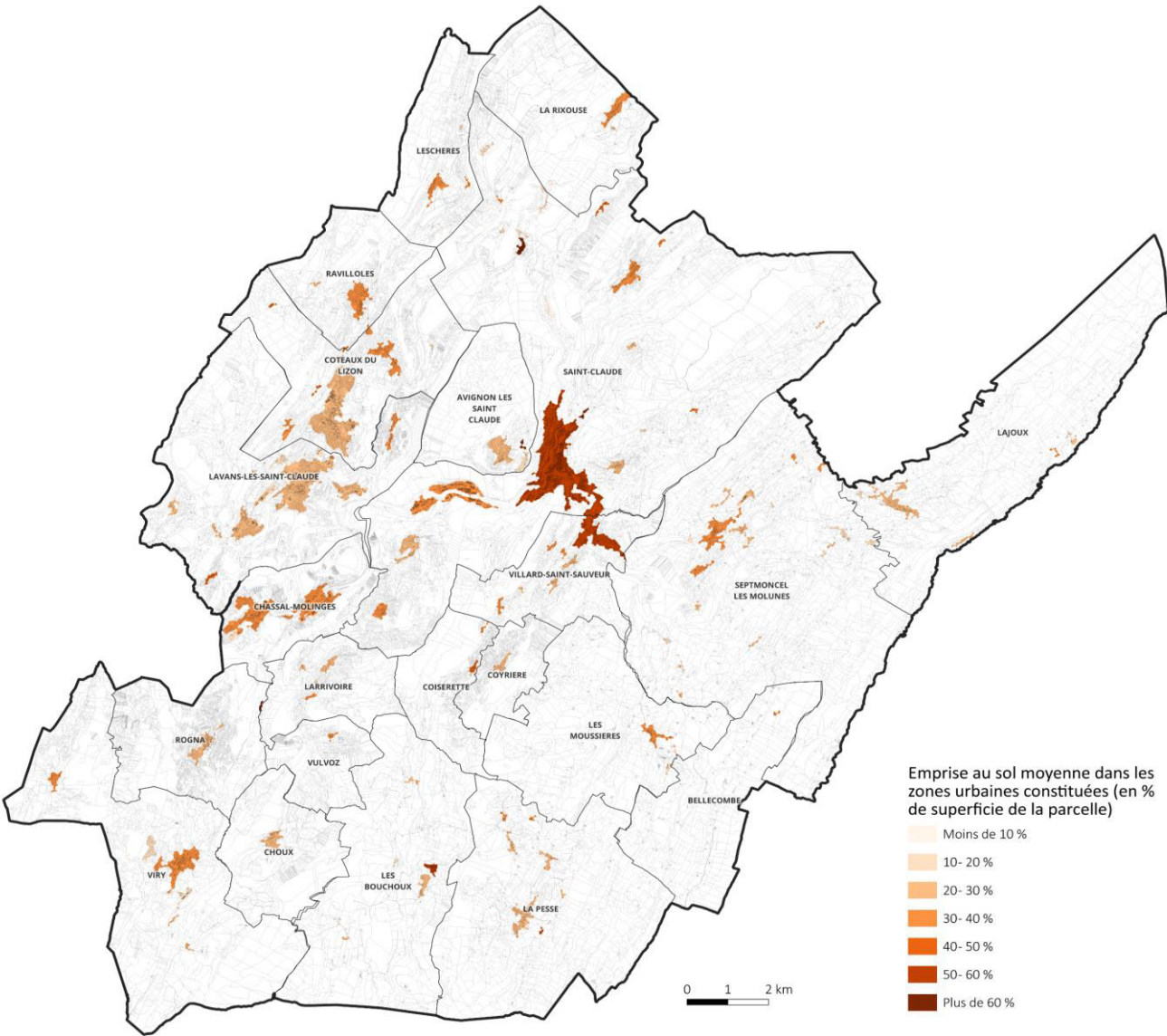
Superficie moyenne des espaces bâtis par commune en 2024 (m²)



Sources : DGFIP 2024, Direction Départementale des Territoires

Diagnostic foncier

Emprise au sol moyenne des construction existantes



Diagnostic foncier

Les formes urbaines

La variété de formes architecturales et de morphologies témoigne de différentes époques et fonctions qui ont participé à forger l'identité du territoire. La taille moyenne des parcelles est à mettre en parallèle avec les formes urbaines présentes sur le territoire. En effet, les formes urbaines vont directement impacter la taille des parcelles.

Concernant les formes urbaines très dispersées constituées principalement de bâti discontinu et de bâti isolé en zone agricole, le développement des communes a été très faible. La forte présence agricole sur l'ensemble du secteur est à l'origine de ce faible développement de l'urbanisation. Dans ces secteurs, ce sont essentiellement les fermes isolées ainsi que des logements individuels spontanés qui ont été bâtis. Trois principales communes peuvent être citées pour illustrer ce type de forme urbaine : Septmoncel les Molunes, La Pesse et Lajoux.

Dans le sud de la Vallée du Tacon, vers la commune des Bouchoux par exemple, ou Bellecombe, la forme urbaine dominante est le bâti agricole isolé en raison de la présence d'exploitations agricoles.

La réalité est tout autre à Saint-Claude, ville-centre du territoire de la CC HJSC, où se sont constitués essentiellement des maisons de bourg ou des immeubles de faubourgs, de l'habitat ancien et de l'habitat collectif dense dans les résidences d'habitat social principalement. D'autres communes, plus rurales, sont marquées par de l'habitat ancien en cœur de village et peu développé par la suite, à l'image de Leschères.

Viry et Rogna sont deux communes avec une morphologie urbaine marquée par un développement d'habitat dispersé et isolé.

Certaines communes comme Lavans-lès-Saint-Claude ou Coteaux-du-Lizon sont deux exemples qui représentent des communes marquées par de l'habitat individuel organisé sous forme de lotissements. Ces derniers se sont constitués à partir des années 70.

Plus récemment, dans les années 2000, la forme urbaine de logements collectifs a évolué de façon à répondre à de nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Les grands ensembles standardisés ont laissé place à des petits immeubles, des résidences mixtes et des immeubles de moyenne hauteur. Cela permet une meilleure intégration dans le tissu urbain existant. Lavans-lès-Saint-Claude, La Pesse ou encore Saint-Claude peuvent être citées en exemple.

Il est à noter que certaines communes sont marquées par la présence de différents types de formes urbaines et des donc des tailles de parcelles plus hétérogènes.

Outre les formes d'habitat, la présence de zones industrielles, de grandes surfaces commerciales ou d'équipement impacte elle aussi la taille moyenne des parcelles. La présence de zones industrielles implique généralement des tailles de parcelles plus importantes. Concernant les grandes surfaces commerciales, elles sont essentiellement présentes au sein de communes de Saint-Claude, Coteaux du Lizon ou Lavans-lès-Saint-Claude.

Cette analyse permet de mettre en avant le fait que les formes urbaines présentes sur le territoire vont impacter la taille moyenne des parcelles. Globalement, en parallèle avec l'évolution historique du territoire, les années 50-70 ont d'abord été marquées par l'apparition de lotissements ouvriers et de grands ensembles. Des années 1970 aux années 1990, l'urbanisation s'est traduite par une augmentation de la hauteur des bâtiments. Après 1990 et jusqu'à aujourd'hui, le territoire est plutôt marqué par une diminution de la taille moyenne des parcelles liée aux évolutions législatives tendant à la densification des zones urbaines.

Diagnostic foncier

Emprise au sol moyenne des constructions existantes

A l'échelle de la communauté de communes, l'emprise au sol est assez importante et relativement homogène, bien que ville de Saint-Claude se démarque.

La commune de Saint-Claude concentre en effet les plus fortes moyennes d'emprise au sol du bâti : 51 % de la superficie des parcelles en moyenne, et jusqu'à plus de 90 % sur certaines parcelles. Il s'agit de la commune où le parcellaire est le plus dense, notamment en centre-ville générant des densités bâties plus fortes.

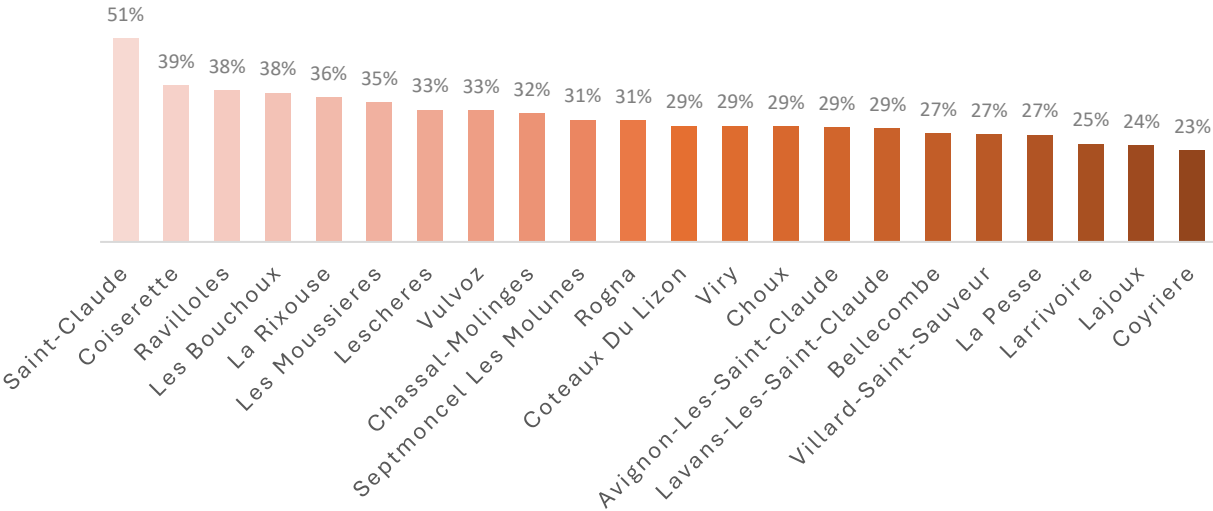
L'emprise au sol reste relativement élevée dans les communes de Coiserette, Ravilloles, les Bouchoux ou la Rixouse, où l'on retrouve une emprise au sol moyenne supérieure à 35 %.

Enfin, c'est dans les espaces éloignés des centres-bourgs et moins contraints par les reliefs qu'on retrouve les densités les moins importantes, notamment liées à la dominante d'habitat individuel diffus.

Les emprises au sol sont généralement inférieures à 15 % comme dans les secteurs des Cyclamens à Viry ou à Avignon-lès-Saint-Claude.

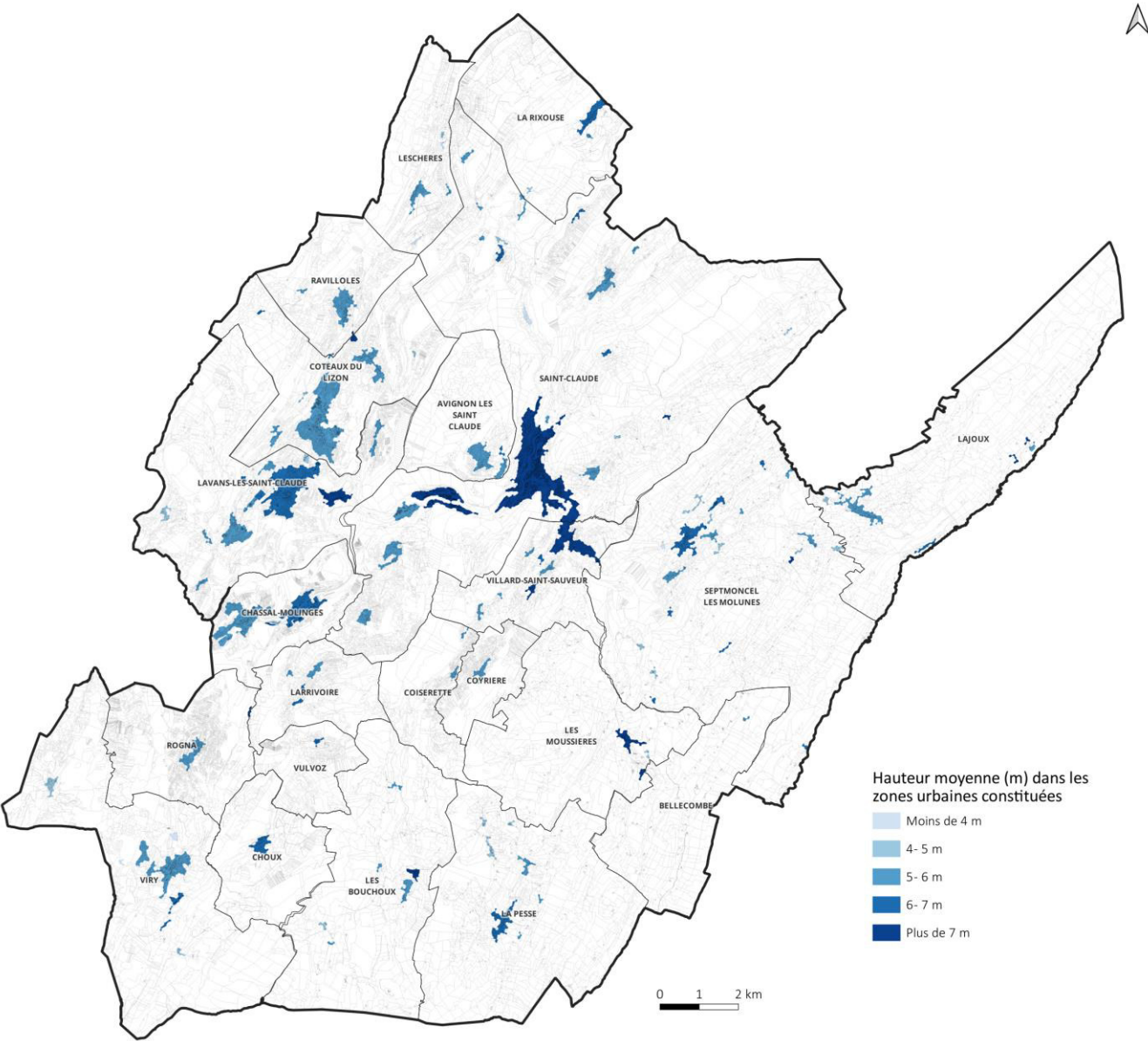
En dehors de Saint-Claude, les parcelles des autres villes et centre-bourgs se caractérisent par des emprises au sol assez similaires mais toujours importantes (plus ou moins 30 %), avec une emprise bâtie un peu plus grande dans les communes où les activités économiques sont plus largement présentes (c'est le cas par exemple à Chassal-Molinges, les Moussières ou encore Septmoncel les Molunes). En effet, les activités économiques sont souvent les plus grandes consommatrices d'emprise au sol.

Emprise au sol moyenne des espaces bâtis par commune en 2024 (%)



Diagnostic foncier

Hauteur moyenne du bâti des constructions existantes



Hauteur moyenne (m) dans les zones urbaines constituées

- Moins de 4 m
- 4- 5 m
- 5- 6 m
- 6- 7 m
- Plus de 7 m

Diagnostic foncier

Hauteur du bâti des constructions existantes

A l'échelle de l'intercommunalité, la hauteur des constructions est relativement faible pour l'ensemble des communes (généralement autour de R+1 à R+2), en raison de l'histoire et du caractère rural et montagnard du territoire.

Les bâtiments dans le Jura étaient souvent construits avec des matériaux locaux, comme le bois et la pierre. Les fermes jurassiennes et autres maisons traditionnelles ont souvent des structures basses, car le bois et la pierre étaient plus adaptés pour des constructions horizontales et stables plutôt que verticales.

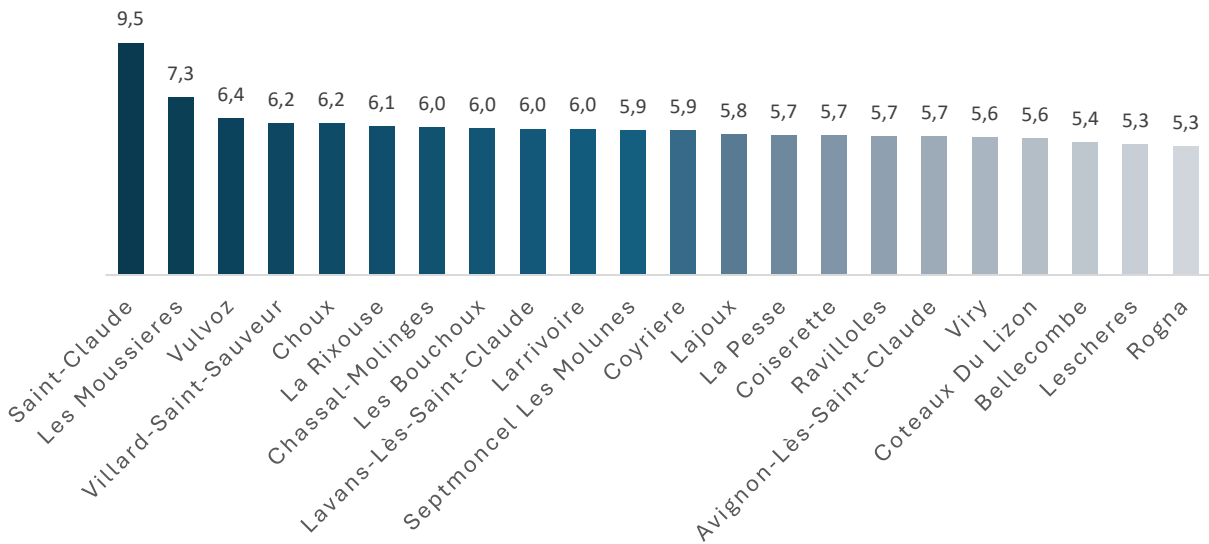
De plus, le climat montagnard avec les hivers froids, neigeux et venteux, influence directement la construction des bâtiments. Les maisons de faible hauteur sont mieux adaptées pour résister aux intempéries.

Les toits en pente, conçus pour permettre l'écoulement rapide de la neige, favorisent des structures de faible hauteur.

L'analyse des hauteurs de bâti révèle une différence notable entre Saint-Claude et les autres communes de l'intercommunalité. À Saint-Claude, la moyenne des hauteurs est nettement plus élevée, en raison de la concentration urbaine et du développement économique historique, à la fois industriel et artisanal. Ce contexte a entraîné une forte demande de logements, notamment pour les ouvriers, ce qui a conduit à la construction de bâtiments plus hauts, pouvant atteindre jusqu'à R+11.

En revanche, les autres communes du Haut-Jura Saint-Claude, à dominante rurale, sont constituées par des habitations plus basses, caractérisant l'habitat dominant de maisons individuelles ou d'édifices agricoles.

Hauteur moyenne des constructions par commune (en mètres, 2021)



NB : Cette donnée (hauteur du bâti de la BD Topo – IGN) peut comporter une marge d'erreur. Le calcul des hauteurs moyennes à l'échelle de l'îlot permet de lisser les éventuels écarts existants entre la réalité du terrain et le nombre de niveaux renseigné dans la base de données.

Diagnostic foncier

2. Analyse du potentiel de mutabilité

Au-delà de l'analyse foncière brute, l'analyse suivante s'intéresse au potentiel de mutabilité.

Voici ce qu'énonce le Code de l'Urbanisme concernant l'objectif du diagnostic foncier :

« Le rapport de présentation : [...] »

2° Analyse les capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis identifiés par le rapport de présentation en vertu du quatrième alinéa de l'article L. 151-4. »

Avec pour objectif (L. 151-4) :

Le rapport de présentation (partie justifications) : [...]

« Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques. »

Le diagnostic foncier qui suit s'appuie sur une analyse géomatique inspirée de la méthodologie du Cerema, c'est-à-dire avec des données factuelles disponibles à ce jour.

Le diagnostic foncier doit permettre de mettre en évidence parcelles (bâties ou non) disposant d'un degré de mutabilité.

Le diagnostic foncier a deux objectifs :

Disposer d'un état théorique et objectif des capacités de mutation des espaces bâtis à destination d'habitat conformément au R. 151-1 du Code de l'urbanisme et cela à l'horizon de la durée du PLUi, c'est à dire 2030-2035 environ ;

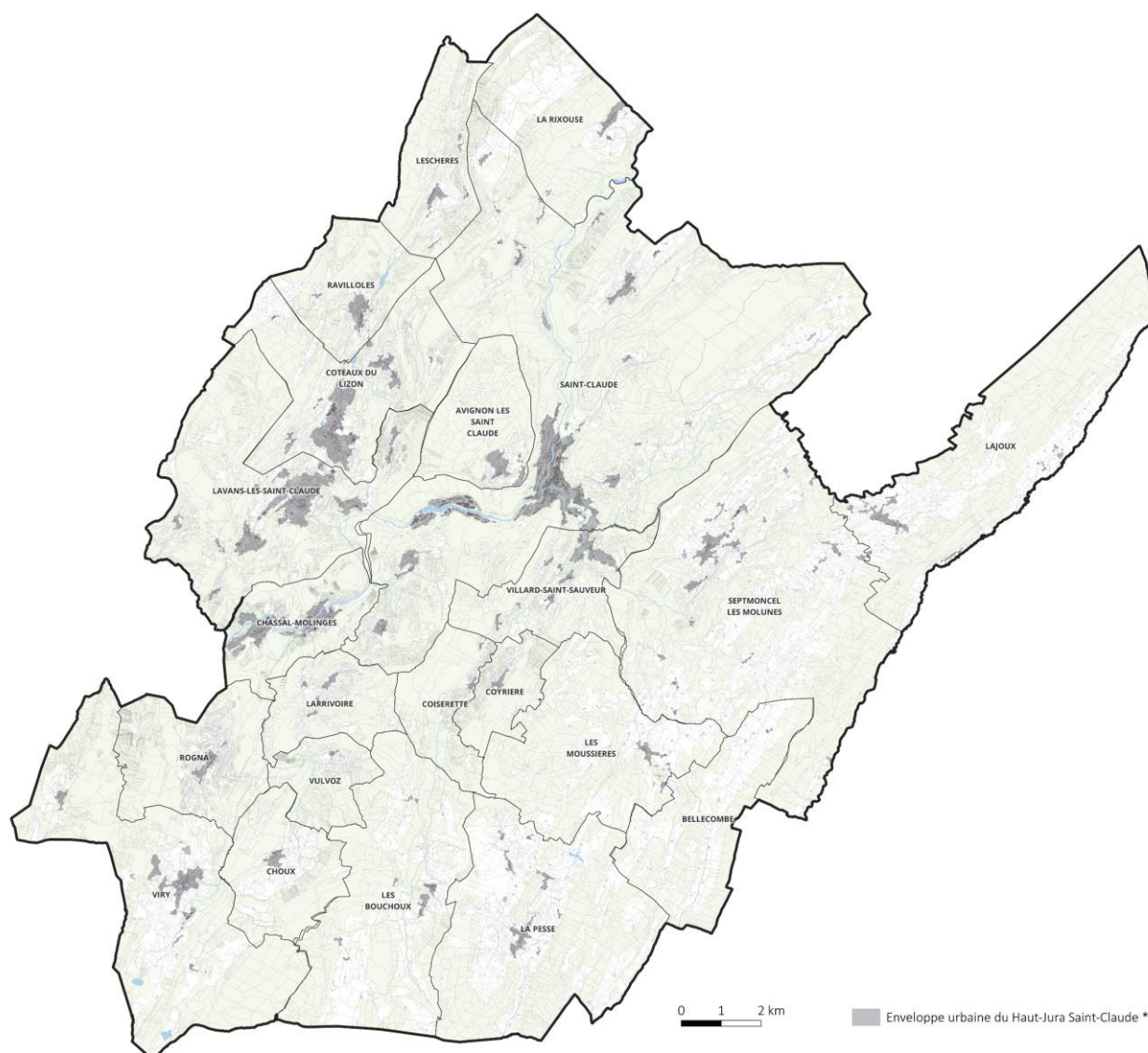
Obtenir une estimation des sites susceptibles d'être densifiés, renouvelés ou de muter pour répondre aux besoins en habitat sans consommer de nouveaux espaces, en extension de l'enveloppe urbaine conformément au L. 151-4 du Code de l'urbanisme.

Le périmètre de cette étude concerne les espaces bâtis à vocation d'habitat et/ou d'activités urbaines, c'est-à-dire les espaces qui composent l'enveloppe urbaine (cf. carte ci-après).

Le relevé des sites d'enjeux peut aboutir à des objectifs de densification, ou au contraire de protection des sites identifiés. Le travail réglementaire permet ainsi d'affiner, site par site, au regard des enjeux environnementaux, paysager et patrimoniaux notamment, le degré de protection ou de mutabilité envisagé.

Diagnostic foncier

2. Analyse du potentiel de mutabilité

**Carte de l'enveloppe urbaine du Haut-Jura
Saint-Claude**


* L'enveloppe urbaine est construite à partir des données MAJIC (fichiers fonciers de la DGFIP et du Cerema) par des traitements géomatiques qui consistent à lier les bâtiments constituant des agglomérats urbains.

Sources : DGFIP 2024, Direction Départementale des Territoires, IGN 2023.

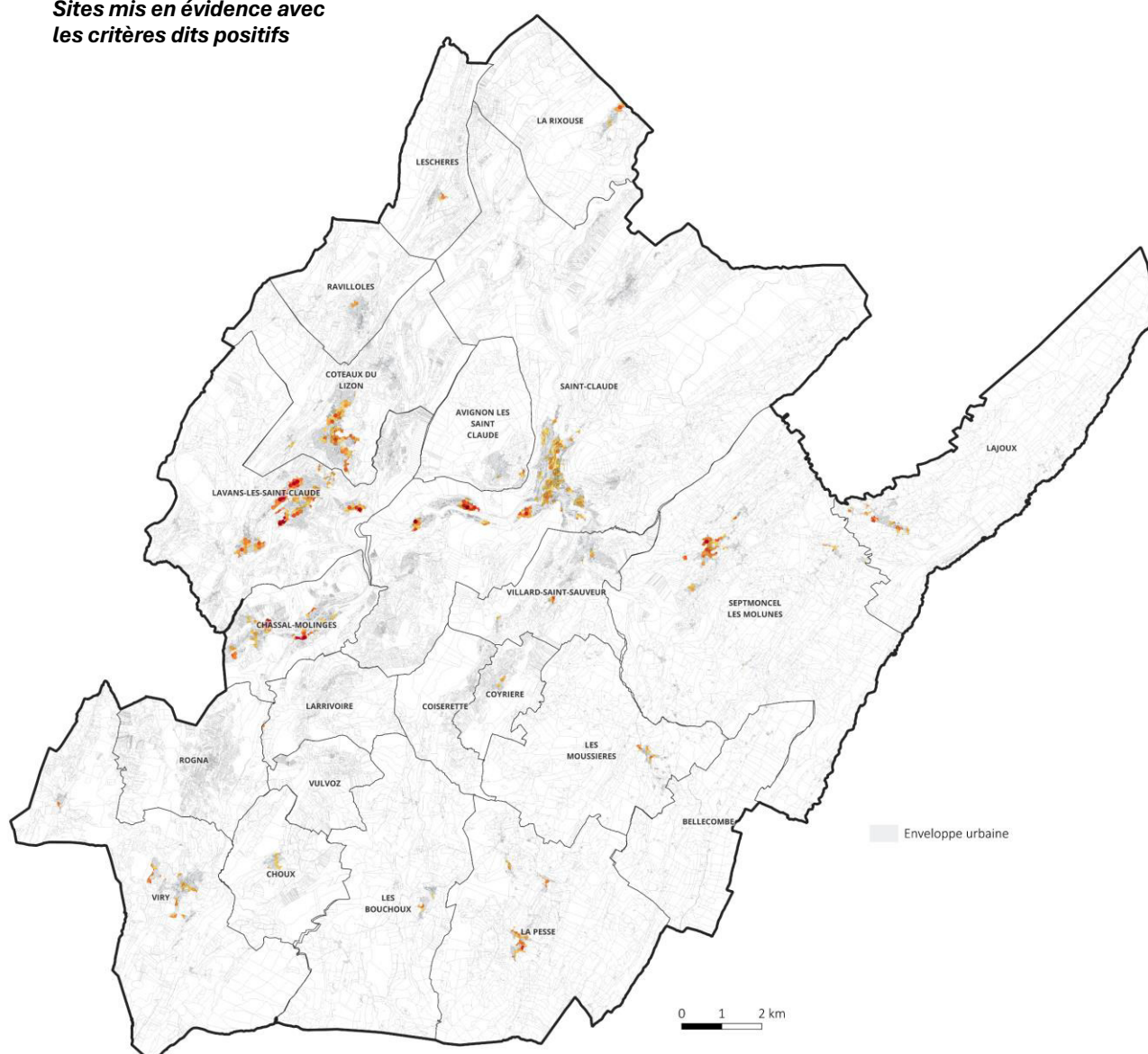
Diagnostic foncier

2. Analyse du potentiel de mutabilité

La première étape consiste à dresser l'état des lieux des fonciers mutables existants sur le territoire, au regard de plusieurs critères essentiellement basés sur leur occupation du sol. La liste de ces critères est la suivante :

- La faible emprise au sol des constructions constatée sur l'unité foncière,
- Les fonciers mutables en densification repérés par les différentes communes (dents creuses, friches)
- Les secteurs d'OAP des PLU existants comportant des îlots mutables,
- Les friches et le foncier d'activités disponibles identifiés dans les études foncières réalisées pour le compte du Département ou de la Communauté de communes.

Sites mis en évidence avec les critères dits positifs



Diagnostic foncier

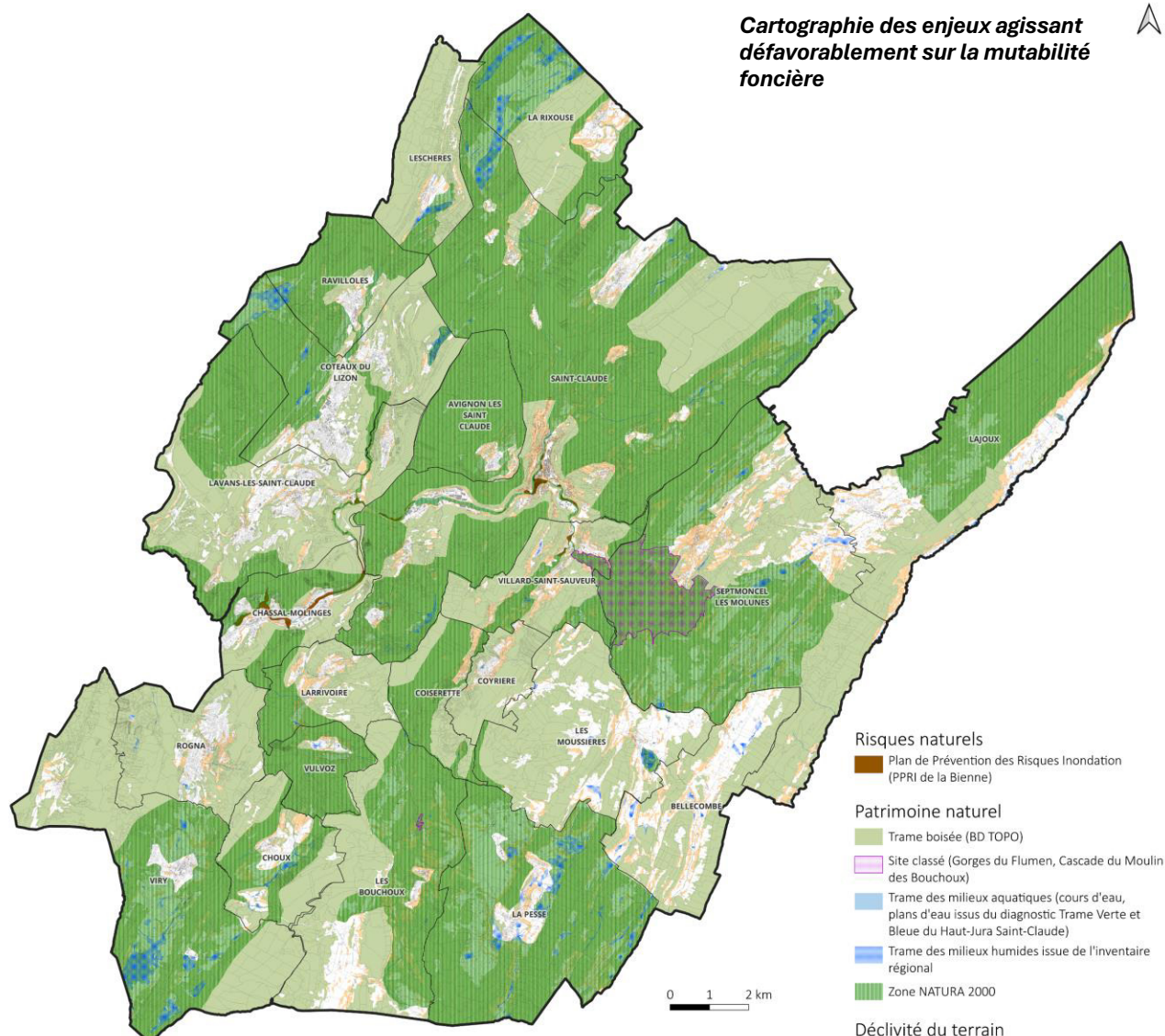
2. Analyse du potentiel de mutabilité

L'évolution d'un territoire doit tenir compte de certains enjeux majeurs, qui conditionnent son aménagement. La protection du patrimoine naturel et bâti et la prise en compte des risques et des contraintes écologiques sont autant de paramètres qui tendent à faire diminuer les potentialités de développement urbain. La carte présente ainsi les principaux enjeux retenus :

- Le Plan Prévention des Risques naturels d'Inondation de la Bienne

- La trame des milieux aquatiques et humides issue des inventaires régionaux,
- La trame boisée issue de l'IGN,
- Les zones Natura 2000,
- Les sites classés des Gorges du Flumen et de la cascade du Moulin des Bouchoux,
- Les terrains dont la déclivité est importante.

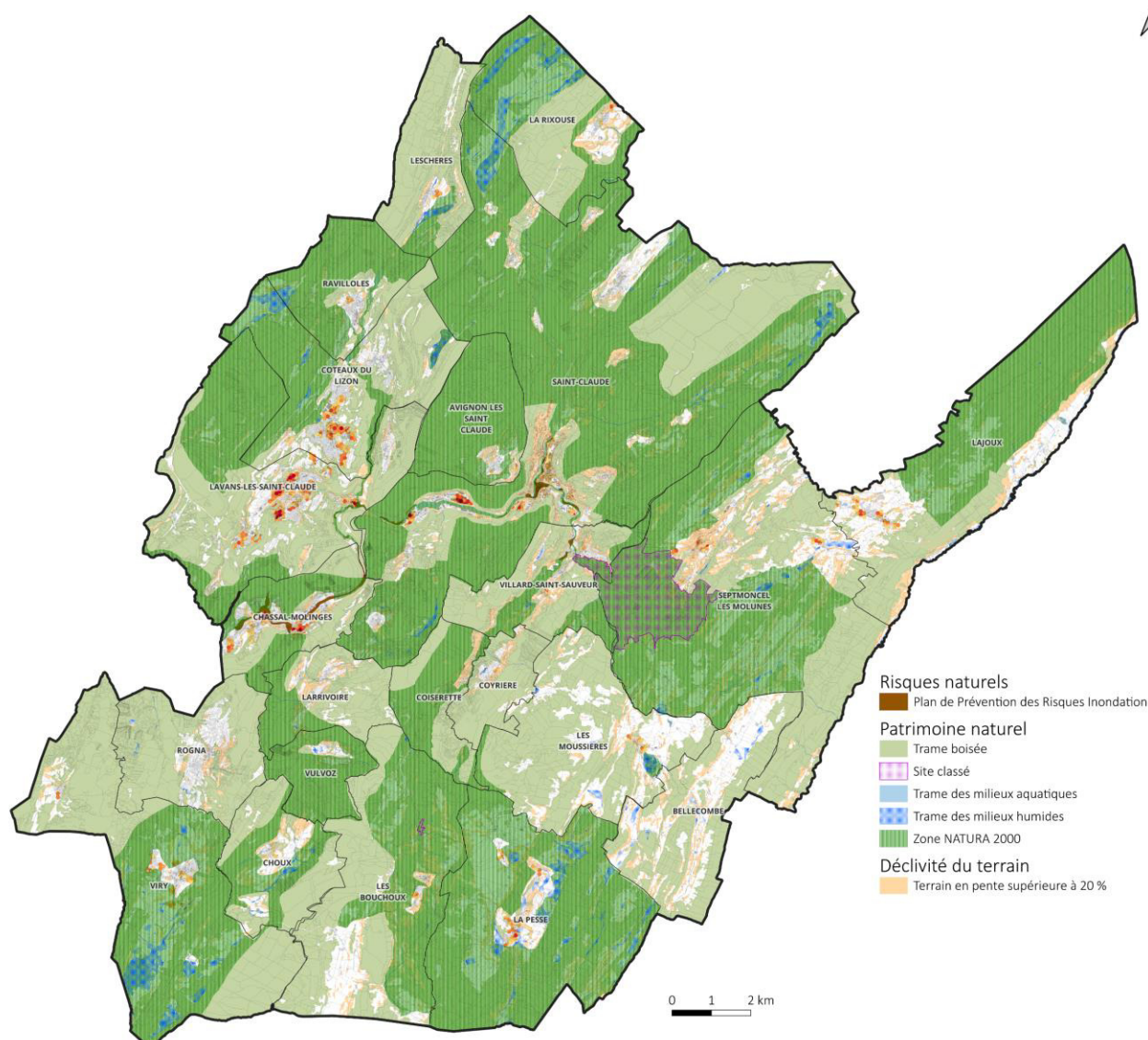
Cartographie des enjeux agissant défavorablement sur la mutabilité foncière



Diagnostic foncier

2. Analyse du potentiel de mutabilité

Cartographie superposant le potentiel mutable brut aux enjeux agissant défavorablement sur la mutabilité foncière



Réalisation : Espace Ville, septembre 2024

Sources : Région Bourgogne Franche-Comté, Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, DGFI 2024, IGN 2023.

Le potentiel mutable brut initial superposé aux enjeux environnementaux et aux risques existants permet d'extraire le réel potentiel de mutabilité au sein de l'enveloppe urbaine du territoire.

Diagnostic foncier

2. Analyse du potentiel de mutabilité

Au regard de l'analyse combinée entre mutabilité brute du tissu urbain et de l'ensemble des enjeux environnementaux, certains sites ont perdu leurs caractères mutables.

Les communes de Lavans-lès-Saint-Claude, Coteaux-du-Lizon, Saint-Claude, et Chassal-Molinges comptabilisent la plus grande superficie de secteurs potentiellement mutables, ce qui s'explique soit par un nombre important de secteurs (à Saint-Claude notamment), soit par des superficies importantes de secteurs (comme à Lavans-lès-Saint-Claude ou Coteaux-du-Lizon).

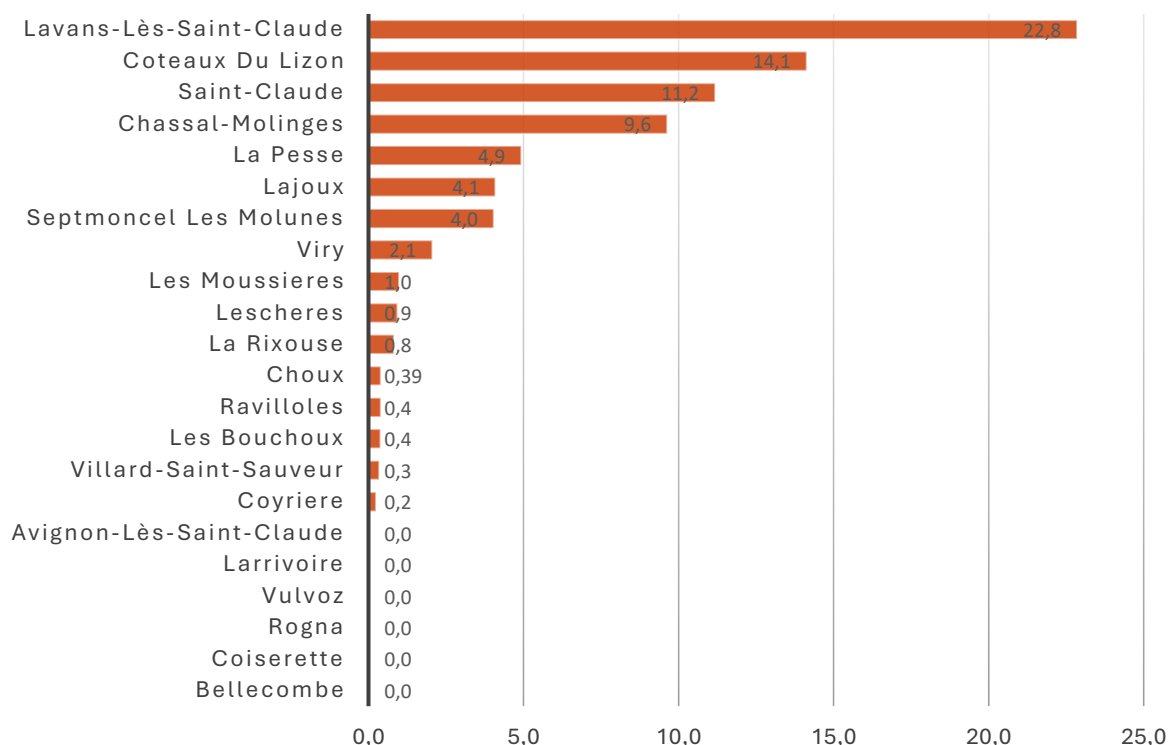
In fine, environ 6 % de la superficie des zones urbaines du territoire du Haut-Jura Saint-Claude ont été identifiés comme potentiellement mutables (environ 70 ha). Lavans-lès-Saint-Claude est la commune qui dispose du plus important potentiel avec 22,8 ha potentiellement mutables, soit 12 % de la superficie de son enveloppe urbaine.

Il convient cependant de relativiser ce potentiel de mutabilité, dans la mesure où la majorité du potentiel mobilisable est constitué de foncier privé, pour lequel une simple approche géomatique ne saurait rendre compte des multiples situations existantes, du contexte social, influant directement sur le devenir des terrains.

De plus, cette analyse théorique conduisant à définir ces secteurs sous densifiés potentiellement mutables permettent de définir que tous n'ont pas vocation à accueillir des logements, ou autres espaces bâtis. Ces espaces peuvent être également ciblés pour de la protection ou de la renaturation urbaine ou pour des activités ou équipements. Il faut donc tenir compte de ces paramètres.

Il est donc nécessaire d'appliquer un coefficient de rétention qui tient en compte par exemple : de la qualité de la desserte, de l'accessibilité et des réseaux, des opportunités foncières de mutation et de la temporalité à échéance PLUi.

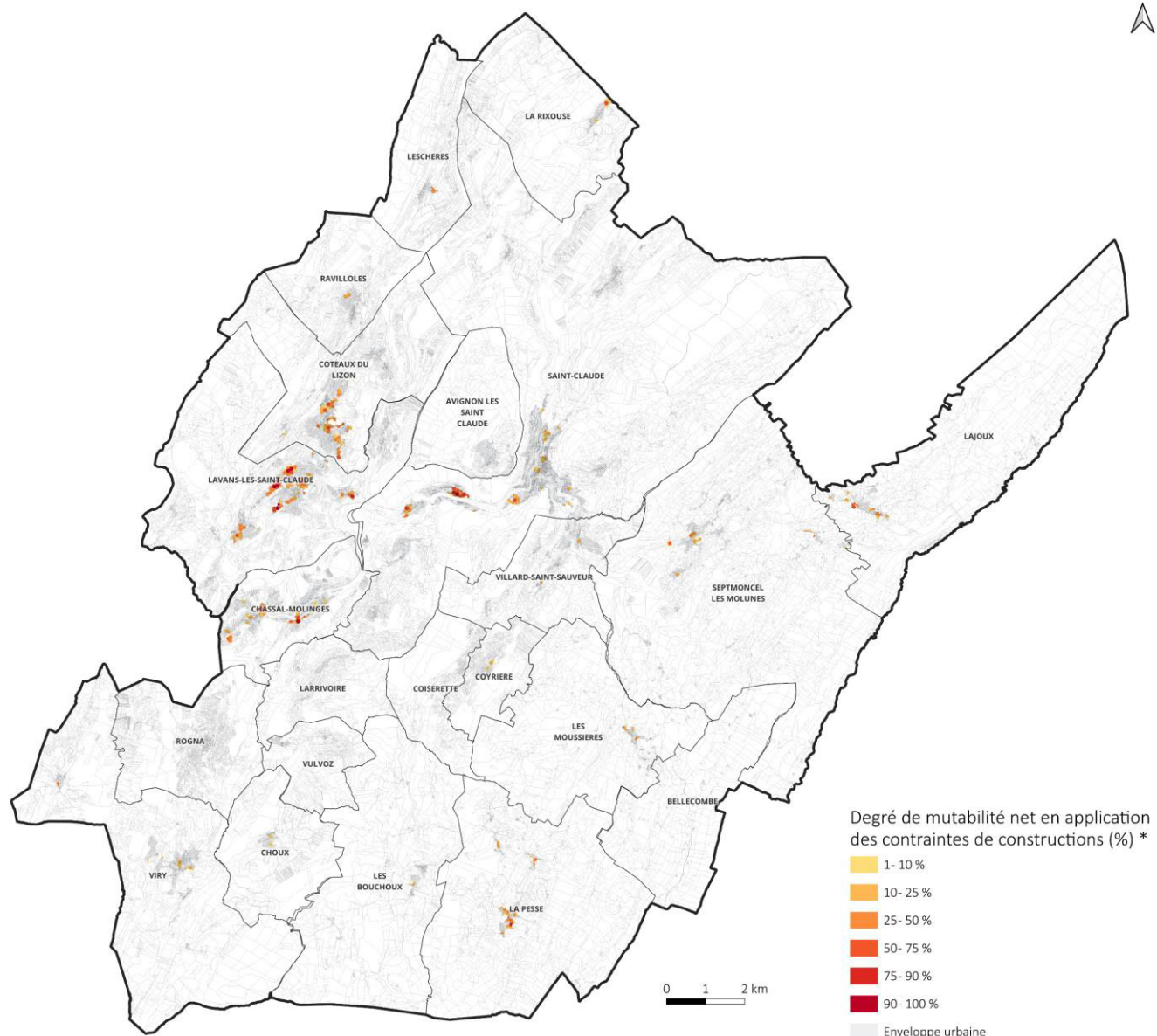
Superficie des secteurs mutables nettes (en ha)



Diagnostic foncier

2. Analyse du potentiel de mutabilité

Cartographie du potentiel de mutabilité net



Réalisation : Espace Ville, septembre 2024

Sources : Région Bourgogne Franche-Comté, Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, DGFIP 2024, IGN 2023.

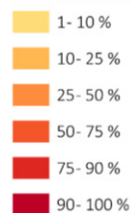
* Part de surface potentiellement mutable selon les critères listés et selon les contraintes de mutabilité dans un rayon de 100 m (grille hexagonale de 100 m)

Diagnostic foncier

2. Analyse du potentiel de mutabilité

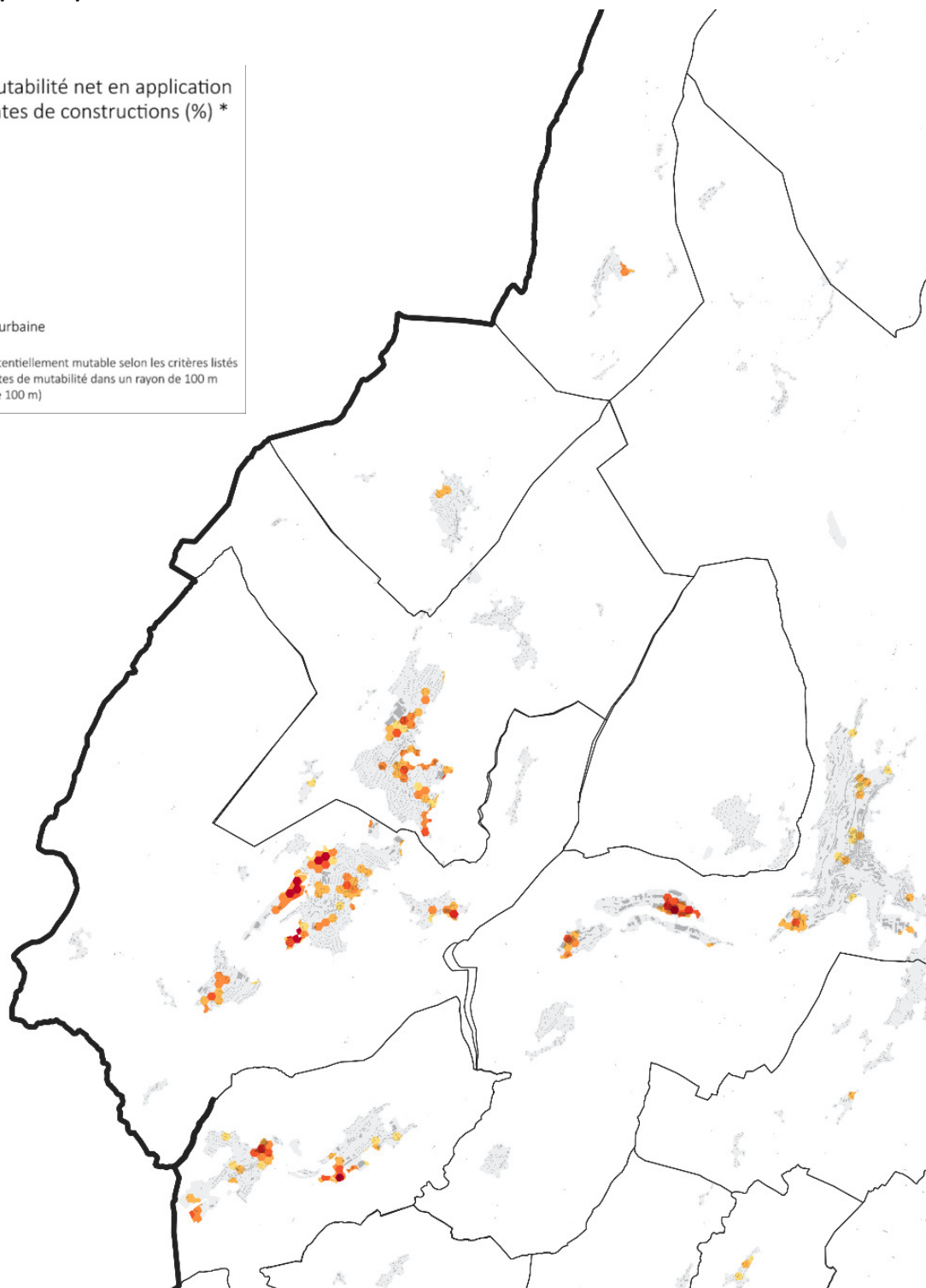
Cartographie du potentiel de mutabilité net – ZOOM

Degré de mutabilité net en application
des contraintes de constructions (%) *



Enveloppe urbaine

* Part de surface potentiellement mutable selon les critères listés
et selon les contraintes de mutabilité dans un rayon de 100 m
(grille hexagonale de 100 m)



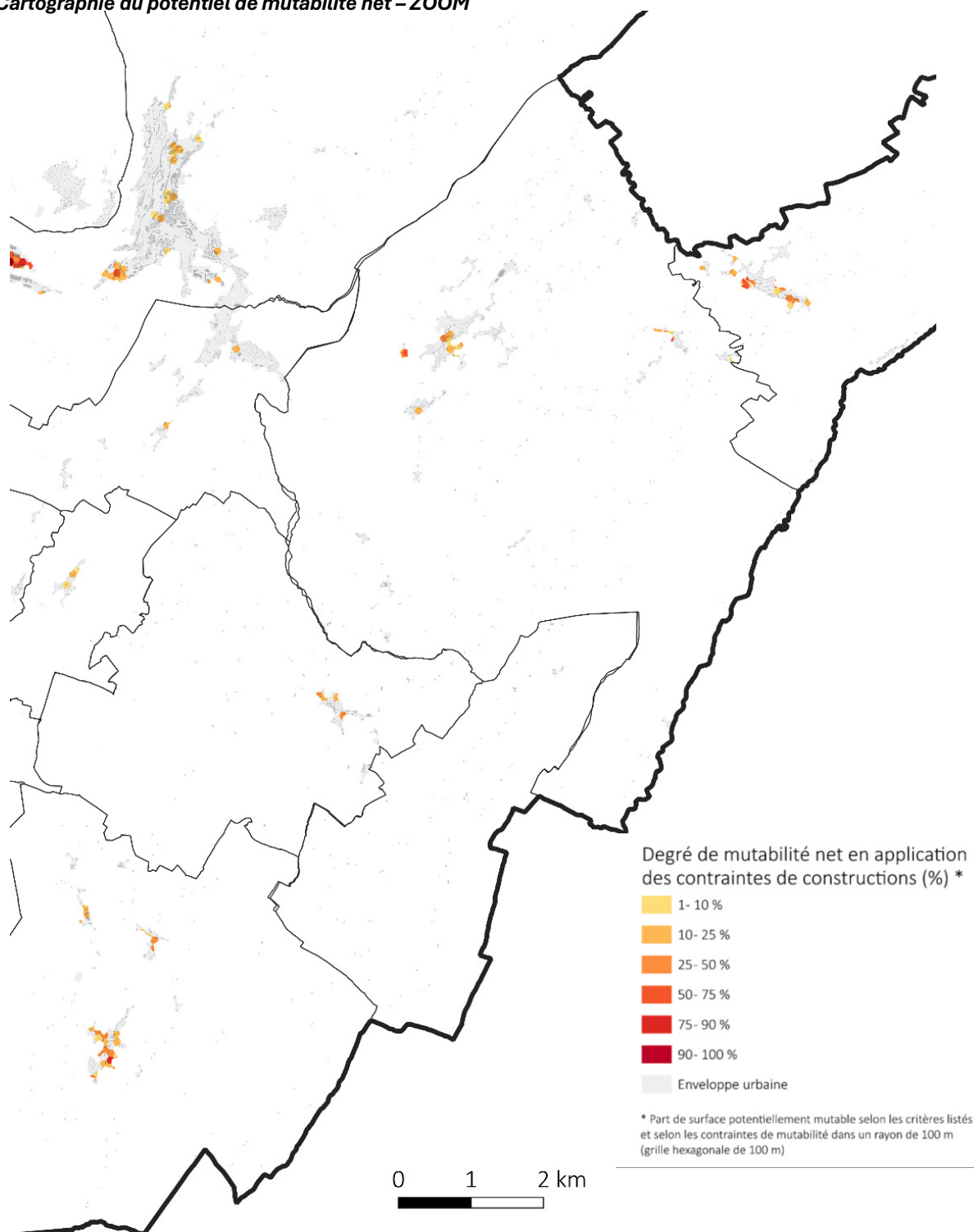
Réalisation : Espace Ville, septembre 2024
Sources : Région Bourgogne Franche-Comté, Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des
Territoires, Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, DGFIP 2024, IGN 2023.

* Part de surface potentiellement mutable selon les critères listés
et selon les contraintes de mutabilité dans un rayon de 100 m
(grille hexagonale de 100 m)

Diagnostic foncier

2. Analyse du potentiel de mutabilité

Cartographie du potentiel de mutabilité net – ZOOM



Diagnostic foncier



Atouts

Un territoire constitué de presque 95 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers

36 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers, toutes vocations confondues, entre 2013 et 2023.

Un potentiel théorique de densification et de mutabilité non négligeable dans l'urbain au regard d'une relative sous-densité, mais à mettre en parallèle du relief contraignant, et des objectifs de préservation paysagère et patrimoniale.



Faiblesses

Une forme d'habitat consommatrice de foncier

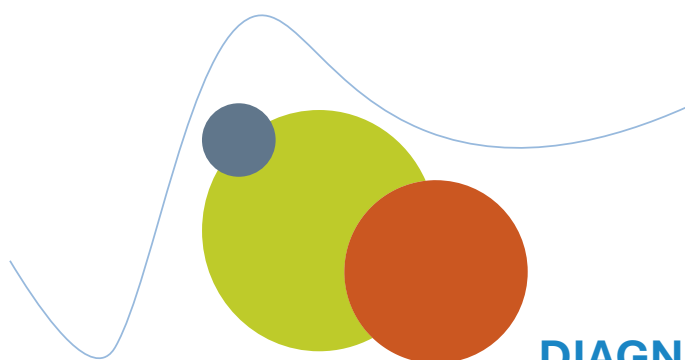
Une baisse de la démographie mais augmentation de la consommation foncière

Une organisation du bâti contrainte par la topographie



Enjeux de diagnostic

- Enjeux de préservation du paysage
- Reprise de logements vacants
- Éviter la concurrence entre les zones d'activités
- Reprise des friches industrielles
- Polarisation et mutualisation des équipements
- Optimisation de formes urbaines plus compactes
- Valorisation et sanctuarisation des terres agricoles et des forêts de qualité



DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE



DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

La démographie

1. Evolution de la population
2. Structure de la population par âge
3. La taille des ménages
4. Les caractéristiques socio-économiques

Le logement

1. Evolution du parc de logements
2. La typologie des logements
3. Les caractéristiques du parc de logements
4. Les logements sociaux
5. Le coût du foncier

Les activités économiques

1. L'activité professionnelle
2. Les emplois

Le diagnostic socio-économique regroupe les données concernant la population, le logement et l'emploi et apporte une analyse de la tendance d'après les derniers chiffres connus de l'Insee 2021.



LA DEMOGRAPHIE

QUELQUES DONNÉES, CHIFFRES CLÉS



19 793 habitants
en 1^{er} janvier 2021

56,6 habitants par km²
en moyenne sur le
territoire du Haut-Jura
Saint-Claude

Un taux d'évolution annuel
de **-1,3**
entre 2015 et 2021
En baisse depuis 2010.



Une baisse importante
de la population

- 8 %
Entre 2015 et 2021
Soit - 1 967 habitants
en moins



**Un solde naturel
négatif** à l'échelle
du territoire
(-0,2)

**Un solde
migratoire négatif**
à l'échelle du
territoire
(-1,1)



Plus de la moitié des
communes possède **moins
de 1 000 habitants** en 2021.

6
Communes
concentrent près
de 80 % de la
population



15
Communes ont connu
une augmentation de
leur population



7
Communes ont
connu une baisse
de leur population

La ville de **Saint-Claude**
compte la plus forte
décroissance.



8 727 habitants
soit **44,4 %**
de la population de la
Communauté de
Communes en **2021**.



LA DEMOGRAPHIE

QUELQUES DONNÉES, CHIFFRES CLÉS



La taille des ménages en **diminution**, suivant la tendance du département

38,2 %
Les foyers **d'une seule personne en augmentation**, près d'un foyer sur 3



5 568
familles



23,5 %
Couples avec enfants

29,1 %
Couples sans enfants



Moins d'**un tiers** des ménages ont des enfants



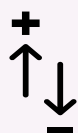
Une forte hausse des **+ de 60 ans**

Un **indice de vieillissement** qui augmente

28,3 %
De **moins de 30 ans**

33,3 %
De personnes âgées de **60 ans ou plus**

Des catégories socio-professionnelles



34,5 %
de personnes retraitées



20,4 %
d'ouvriers parmi la population en 2021

16,2 %
de professions intermédiaires 2021



35,4 %
De la population **diplômée du supérieur** en 2018



LA DEMOGRAPHIE

1. Evolution de la population

Le Haut-Jura Saint-Claude (HJSC) est une communauté de communes caractérisée par une ville-centre assez dense et une campagne de densité plus faible. Le territoire est composé de 22 communes pour une population de 19 626 habitants en 2021.

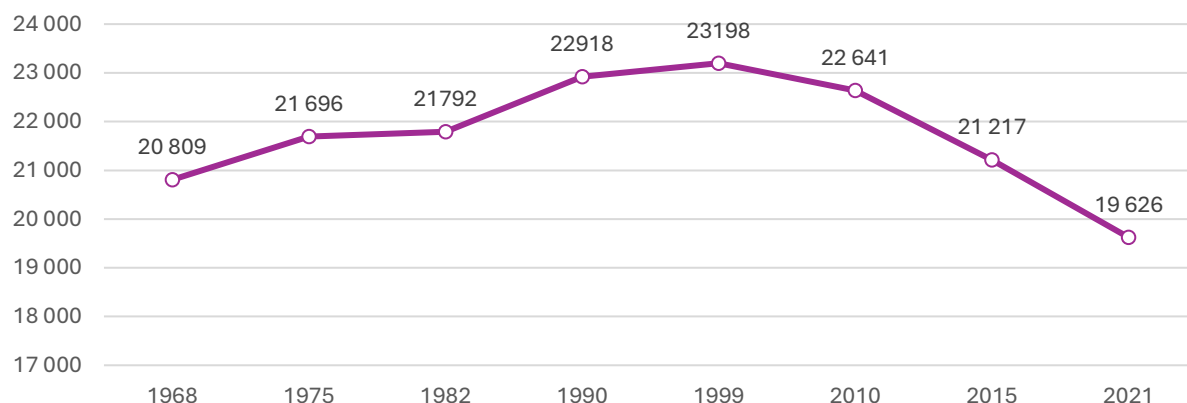
L'évolution démographique du territoire est marquée par trois périodes distinctes de 1968 à 2021, rythmée par une croissance, une période de stabilité et d'une dépression démographique liées aux effets de conjonctures locales.

Comprendre l'évolution de la population nécessite de s'intéresser aux flux de population entrants et sortants. En effet, cette dernière est liée à deux facteurs notables : le solde naturel et le solde migratoire.

La variation annuelle¹ montre une croissance progressive pour atteindre 0,6 % sur la période 1968-1975. Cette croissance démographique est autant liée à un solde naturel² positif (0,3), qu'à l'attractivité du territoire qui induit un solde migratoire³ équivalent.

À partir de 1968, la démographie affiche une évolution croissante de sa population (+10 %), passant de 20 809 habitants en 1968 à 22 918 habitants en 1990. C'est la plus forte croissance grâce à sa spécificité industrielle et artisanale. Une période d'essor, à la faveur du développement de la « Plastic Valley », qui a soutenu un développement démographique important.

Evolution de la population du Haut-Jura Saint-Claude entre 1968 et 2021



¹ **Variation annuelle** : Différence entre le solde naturel et le solde migratoire au cours d'une année. Ce chiffre est moyenné sur une période donnée.

² **Solde Naturel** : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

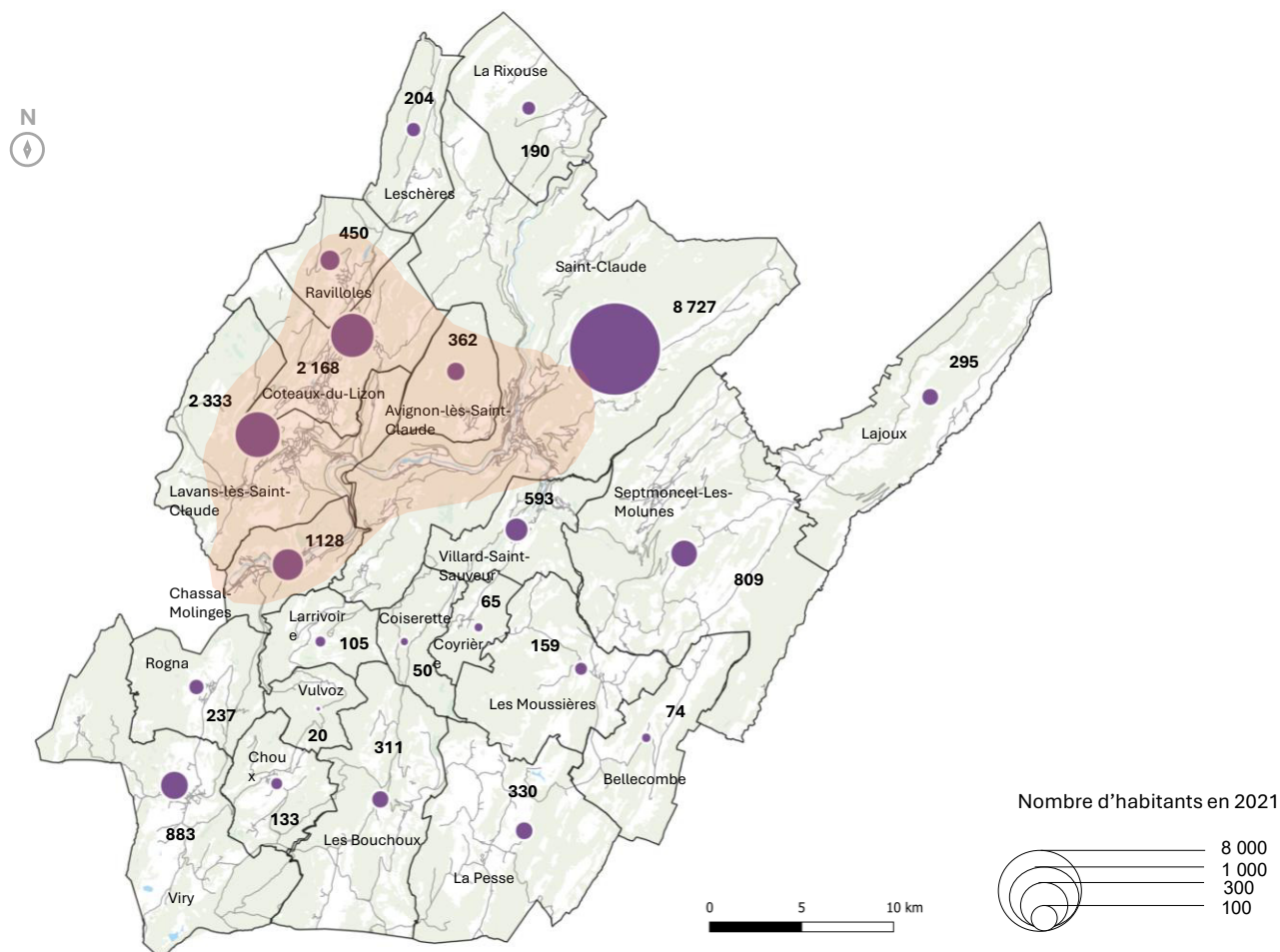
³ **Solde Migratoire** : Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

Population des communes du Haut-Jura Saint Claude et évolution entre 2010 et 2021



La densité de population de la CC du Haut-Jura Saint-Claude est relativement faible avec 53,6 km² en 2021. Ceci s'explique par la nature rurale et montagneuse de la région, avec des espaces naturels étendus et une moindre concentration urbaine.

Selon la commune considérée, la densité varie de la plus grosse commune de Saint-Claude de 124,3 km² par habitant à la plus petite, Vulvoz avec 4,5 km² en 2021.

On observe une forte densité de population dans les communes situées aux abords de la ville-centre. Comme le montre la carte ci-dessus, six communes au nord, couvrant environ 15 % de la superficie totale, regroupent près de 80 % de la population du territoire et affichent des densités dépassant 300 habitants par km² : Saint-Claude (124,3 km²), Avignon-lès-Saint-Claude (46,2 km²), Ravilloles (57,8 km²), Coteaux-du-Lizon (140 km²), Lavans-lès-Saint-Claude (98,5 km²) et Chassal-Molinges (145,4 km²).

Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

Les facteurs d'évolution de la population

La période de 1990 à 2010 est marquée par une tendance de stabilité démographique. La variation annuelle de la population de 0,1 % entre 1990 et 1999. La diminution est en grande partie due à un solde migratoire qui s'oriente vers une tendance négative, passant de -0,4 entre 1990 et 1999 à -0,8 entre 1999 et 2010.

Par ailleurs, le solde naturel continu de croître pour atteindre 0,5 sur la période 1990-1999 et 0,6 pour la période 1999-2010. Des valeurs qui compensent notamment les valeurs négatives du solde migratoire.

À partir de 2010, la population intercommunale décline à un rythme de -1,3% par an, mais avec des disparités assez marquées selon les communes. Cette diminution est essentiellement liée à une baisse du solde naturel, qui passe de 0,6 sur la période 1999-2010 à 0,1 sur la période 2010-2015. Le solde migratoire poursuit sa décroissance pour atteindre -1,4 sur la période 2010-2015.

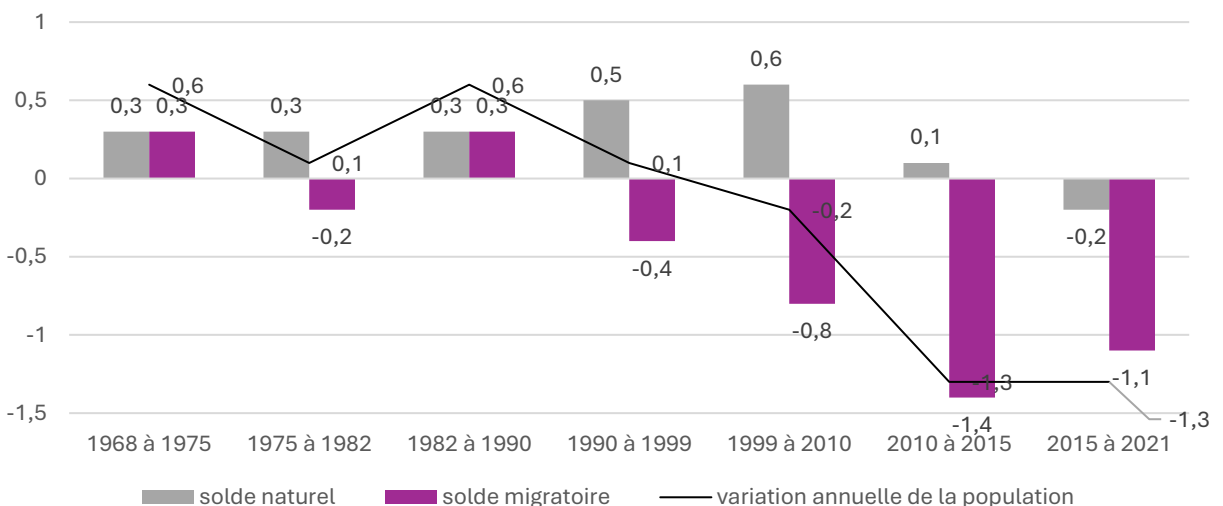
Au recensement de l'INSEE, en 2021, le territoire compte 19 626 habitants alors qu'il en dénombrait 22 641 en 2010, soit un recul de la population de -3 015 habitants.

De plus, la récession de la crise économique de 2008 affiche la fin de la croissance démographique, depuis, le territoire perd des habitants. Sur la dernière période d'observation statistique (2015-2021). La variation annuelle montre une décroissance progressive pour atteindre -1,4 %, liée à un solde naturel négatif sur cette dernière période d'observation statistique.

À titre de comparaison, le département du Jura connaît un taux de variation annuel de sa population beaucoup moins faible que dans le Haut-Jura. Sur la période récente 2015-2021, la population du département a reculé du fait d'un solde naturel négatif (-0,1%) non composé par un solde migratoire (-0 %).

Une tendance mondiale liée au vieillissement de la population du pays et à la diminution du nombre d'emplois dans le secteur public.

Variation annuelle de la population et part due au solde naturel et au solde migratoire

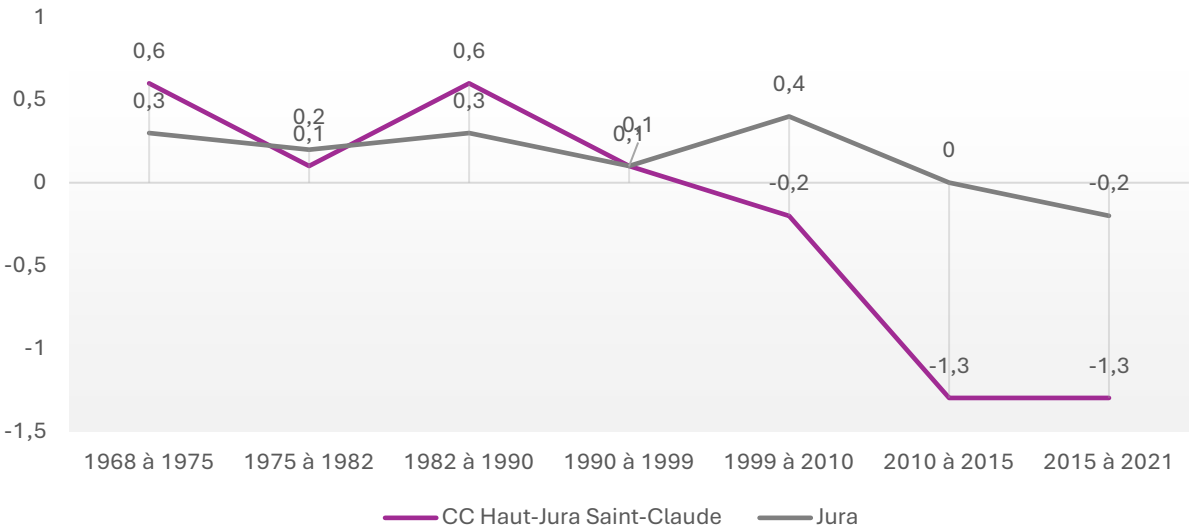


Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

Variation annuelle moyenne de la population avec le département du Jura



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

Zoom sur la ville de Saint-Claude

La grande spécificité du Haut-Jura Saint-Claude est de bénéficier au cœur de son territoire d'une centralité principale : la ville de Saint-Claude.

Saint-Claude constitue, et ce malgré les difficultés économiques et démographiques qu'elle rencontre, une polarité forte qui rayonne sur un large bassin de vie.

Les orientations portées par le SCoT accordent à cette ville une place centrale dans l'armature territoriale en la définissant comme une forte polarité qui doit être confortée.

Elle est la ville-centre de la communauté de communes. D'une superficie de 7,019 ha, la plus peuplée avec 8 727 habitants soit près de 45 % de la population intercommunale.

L'évolution démographique de Saint-Claude.

La ville a connu une très forte croissance entre la moitié du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle, avec respectivement 12 950 habitants en 1968.

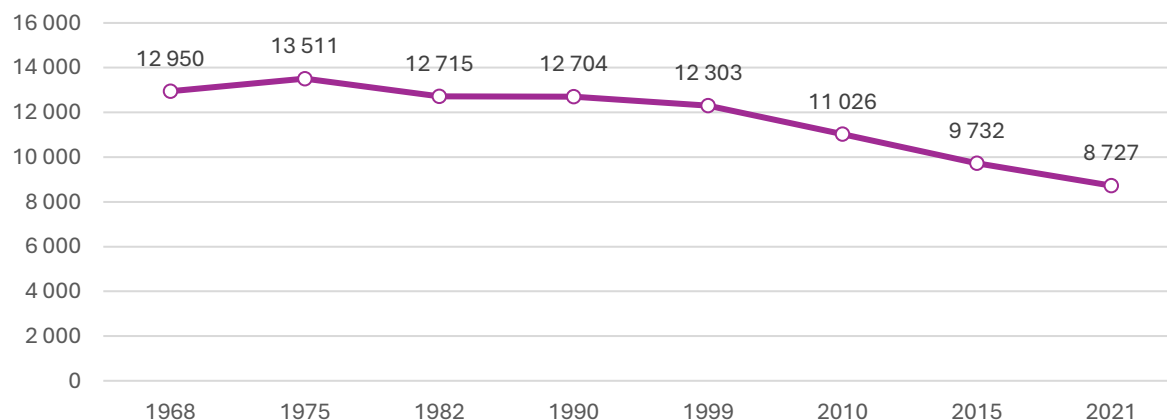
Entre 1975 et 2021, la ville a globalement perdu près de 5 000 habitants, ce qui représente une diminution de 35 % en 50 ans. Cette diminution importante et continue de la population entraîne des problèmes de logements inoccupés.



En 1968, l'évolution démographique est en pleine croissance, pour se stabiliser jusqu'en 1975. Une légère régression du nombre d'habitants, passant de 12 715 habitants en 1982 à 12 303 habitants en 1999, soit - 412 habitants en près de 20 ans.

Malgré la relative stabilité sur la période 1982-1999, les données attestent une baisse importante de la population de Saint-Claude, passant de 12 303 habitants en 1999 à 8 727 en 2021, soit -3 576 habitants en 22 ans. Saint-Claude est ainsi redescendue au-dessous de son niveau de population de 1950.

Evolution de la population de Saint-Claude entre 1968 à 2021

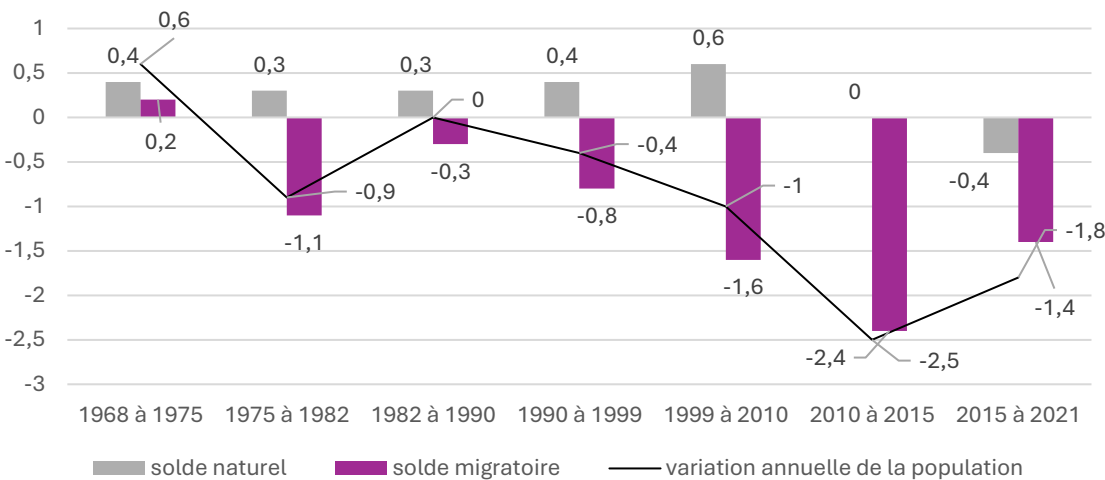


Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

Variation annuelle de la population de Saint-Claude et part due au solde naturel et au solde migratoire



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

Illustrée par le graphique ci-contre, les 22 communes qui composent le Haut-Jura Saint-Claude pressentent un poids démographique variant considérablement. Les plus petites communes, comme Vulvoz (20 habitants), Coiserette (50 habitants), Bellecombe (74 habitants) ou encore Coyrière (65 habitants) comptent moins de 100 habitants.

14 des communes comptent entre 100 et 800 habitants, Avignon-lès-Saint-Claude (362 habitants), Choux (119 habitants), La Pesse (330 habitants), La Rixouse (190 habitants), Lajoux (295 habitants), Larrivoire (105 habitants), Les Bouchoux (311 habitants), Les Moussières (159 habitants), Leschères (204 habitants), Ravilloles (450 habitants), Rogna (237 habitants), Septmoncel-Les-Molunes (809 habitants), Villard-Saint-Sauveur (593 habitants) et la commune de Viry (883 habitants).

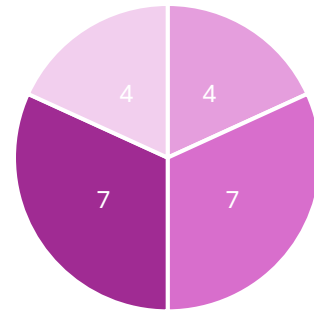
4 autres comptent de +1 000 habitants, la commune de Lavans-lès-Saint-Claude (2 333 habitants), Coteaux-du-Lizon (2 382 habitants), Chassal-Monlinges (1 128 habitants) et Saint-Claude (8 727 habitants).

L'évolution annuelle moyenne de la population par commune ces dix dernières années montre que les communes présentent en majorité une évolution décroissante.

15 communes sur 22 ont connu une importante décroissance démographique sur la période 2010-2021 sont les communes de Saint-Claude (-26,3 %), Les Moussières (-23,3 %), Coteaux-du-Lizon (-14,2 %), Ravilloles (-14,2 %), Lavans-lès-Saint-Claude (-9 %), La Rixouse (-9,5 %) et La Pesse (-7 %).

Les communes ayant connu une baisse démographique sur la période de 2010 à 2021, Bellecombe (-6 %), Villard-Saint-Sauveur (-5,7 %), Viry (-4,8 %), Chassal-Molinges (-3,20 %), Leschères (-3,9 %), Coyrière (-3,1 %), Septmoncel-Les-Molunes (-2 %) et Les Bouchoux (-1 %).

Nombre de communes par tranche d'habitants



- Moins de 100 habitants ■ Plus de 100 habitants
- Plus de 300 habitants ■ Plus de 1000 habitants

D'autres communes ont connu une croissance démographique, avec une augmentation annuelle moyenne de +3 %, les communes de Larrivoire (+3 %), Choux (+5,3 %), Coiserette (+8 %), Lajoux (+14,6 %) et Rogna (+13,09 %).

Une évolution démographique influencée par les pôles d'attractivités aux alentours (Yonnax, Lyon, Besançon, Dijon et Genève)

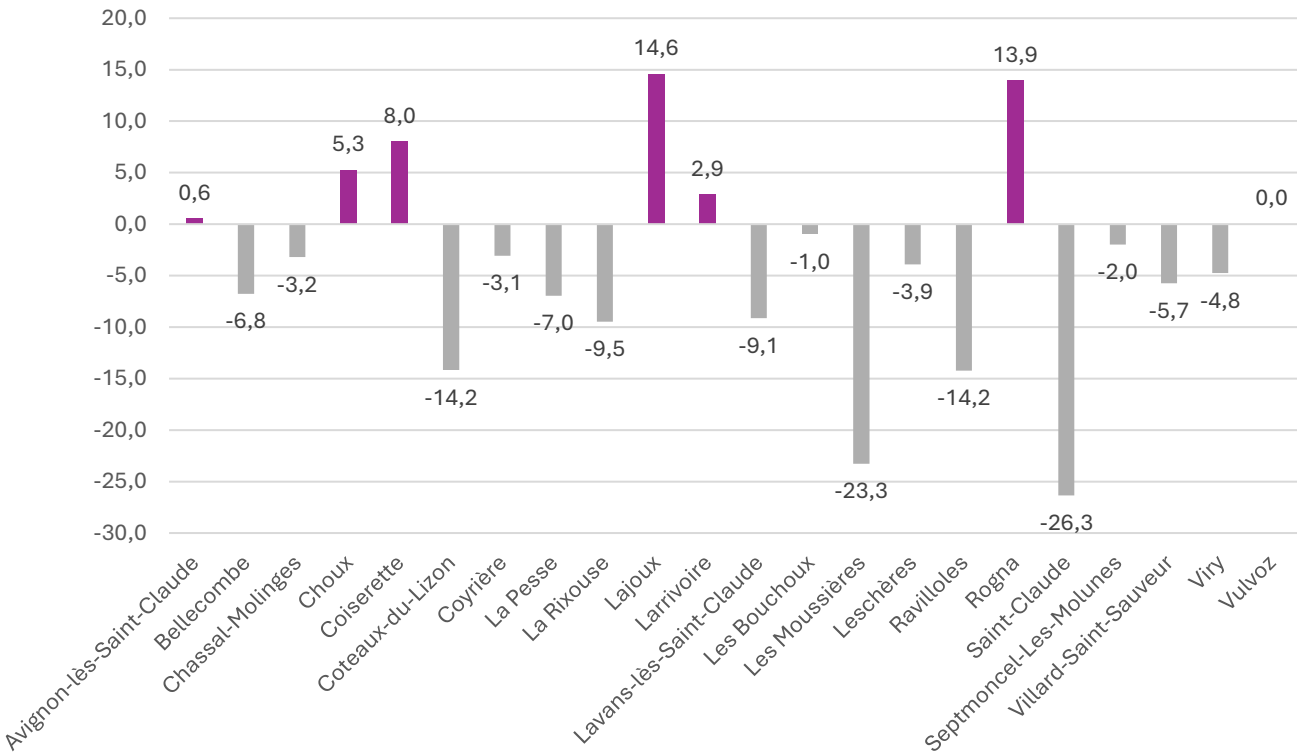
Cependant, leur croissance reste mineure au vu du poids démographique, cela représente une augmentation de +7 habitants à Choux, +3 habitants à Coiserette, +43 habitants à Lajoux et 33 habitants à Rogna. Les communes d'Avignon-lès-Saint-Claude (+0,6 %) et Vulvoz (0 %) connaissent une démographie stable depuis une dizaine d'années.

La politique de l'aménagement et de l'urbanisme devra tendre vers l'accompagnement de la baisse des populations du territoire et vers l'amélioration de l'attractivité résidentielle.



LA DEMOGRAPHIE

Variation de la population par commune entre 2010 et 2021 (%)



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

2. Structure de la population

En 2021, la population la plus représentée est majoritairement adulte et vieillissante. Une proportion importante d'habitants de 45 à 59 ans (22,6 %) et de 60 à 74 ans (19,4 %). On constate également une baisse de la population des moins de 30 ans, avec une part relativement plus faible de 15,8 % pour les 0 à 14 ans. Une tendance qui suit de près celle du département du Jura.

Le phénomène tendanciel du vieillissement de la population est constaté par un revirement des effectifs de population vers les tranches d'âge supérieures (60 à 74 ans), impose des défis majeurs en matière de santé, de services et d'adaptation des infrastructures.

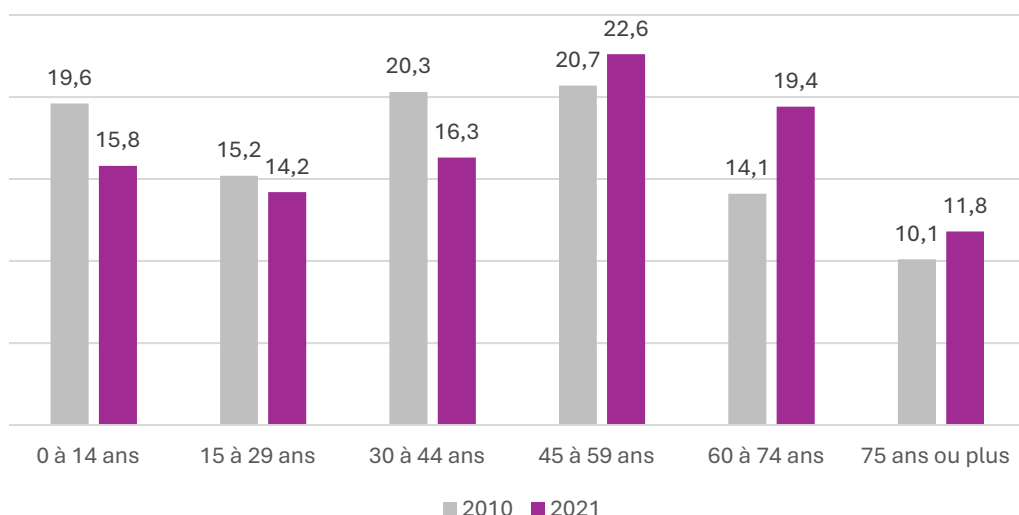
En 2021, les effectifs des personnes âgées de plus de 60 ans ont augmenté de manière significative (+ 38 % des 60 ans à 74 ans, +17 % des 75 ans et plus), au détriment des groupes d'âge inférieurs (-19 % des 0 à 14 ans, -7 % des 15 à 29 ans et - 20 % des 30 à 44 ans).

La part des 15-29 ans, population la moins importante (14,2 %) en 2021 équivalente à la moyenne du département (14,6 %), est relativement en baisse ces dix dernières années (-8 %). La tranche des 30-44 ans suit également cette tendance (-11 % de 2010 à 2021). Cela met en évidence le fait que l'attractivité du Haut-Jura Saint-Claude demeure limitée.

Cette situation peut s'expliquer en partie par l'influence des pôles urbains extérieurs au territoire, Notamment de la Suisse, plus attrayante auprès des familles et des jeunes actifs sur les plans économiques et scolaires.

En effet, la part des 45 à 59 ans demeure supérieure de presque 2 % par rapport à la moyenne du département du Jura.

Evolution de la population par classe d'âge entre 2010 et 2021 (en %)





LA DEMOGRAPHIE

Les personnes âgées de 60 à 74 ans forment la plus importante augmentation de population sur la période en passant de 13,8 % en 2009 à 19,2 % en 2020. Cette classe d'âge correspond à la génération de Baby-boomers qui a désormais plus de 60 ans et participe au vieillissement de la population.

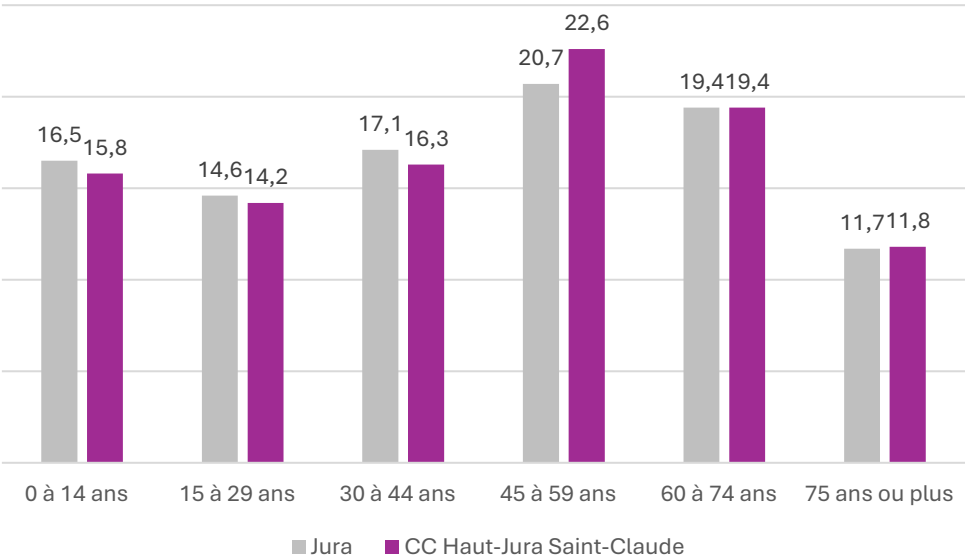
Pour la même période, la part des 75 ans et plus a également augmenté d'environ 2 % pour atteindre 12 %.

En comparant les chiffres du Jura, le territoire du Haut-Jura, à Saint-Claude, suit les tendances départementales.

Le Haut-Jura Saint-Claude compte cependant une part plus importante de 45-59 ans avec 22,4 % en 2020. C'est 1,6 points de plus par rapport au Jura avec 20,8 %

En revanche, la proportion de 60-74 ans (19,2 %) est égale à celle départementale. Cette dynamique est similaire pour les 75 ans ou plus.

Comparaison de la répartition par classe d'âge en 2021 avec le Jura (en %)



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

La taille moyenne des ménages ou le nombre moyen d’occupants par résidence principale est de 2,11 en 2021.

De manière générale, l’évolution de la taille des ménages est en baisse depuis 1968. En effet, le nombre moyen de personnes par logement est passé de 2,74 en 1968 à 2,11 en 2021. Cependant, cette baisse suit nettement la tendance moyenne du département, qui est passée de 3,03 en 1968 à 2,09 en 2021. On observe que le nombre moyen d’occupants par résidence principale se réduit aussi dans le département.

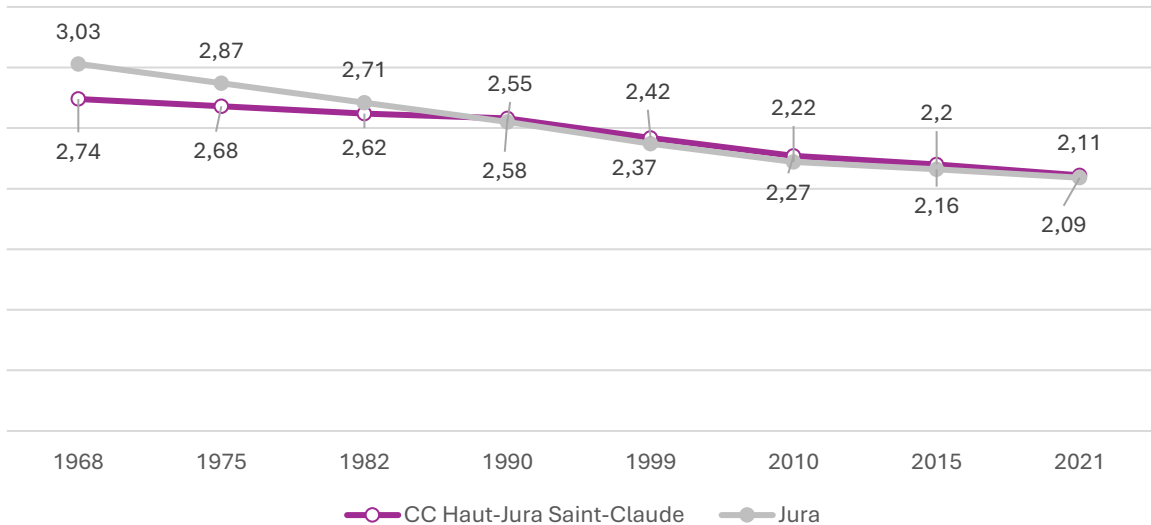
Les plus petits ménages (inférieurs à 2 occupants), sont situés en majorité dans les communes de La Pesse (1,95) et Saint-Claude (1,98).

Les autres communes ont une population par ménage de deux ou plus, mais ces chiffres sont à relativiser au regard de la faible population de ces communes.

Le desserrement des ménages (diminution de la taille des ménages) est une tendance qui se constate à l’échelle nationale, principalement du fait du vieillissement de la population, un renforcement du nombre de ménages d’une seule personne et de la part croissante de familles monoparentales.

Le territoire ne déroge pas à cette tendance, avec une diminution de la taille des ménages limitée, mais qu’il convient d’accompagner par une typologie de logement adaptée.

Evolution la taille des ménages entre 1968 et 2021

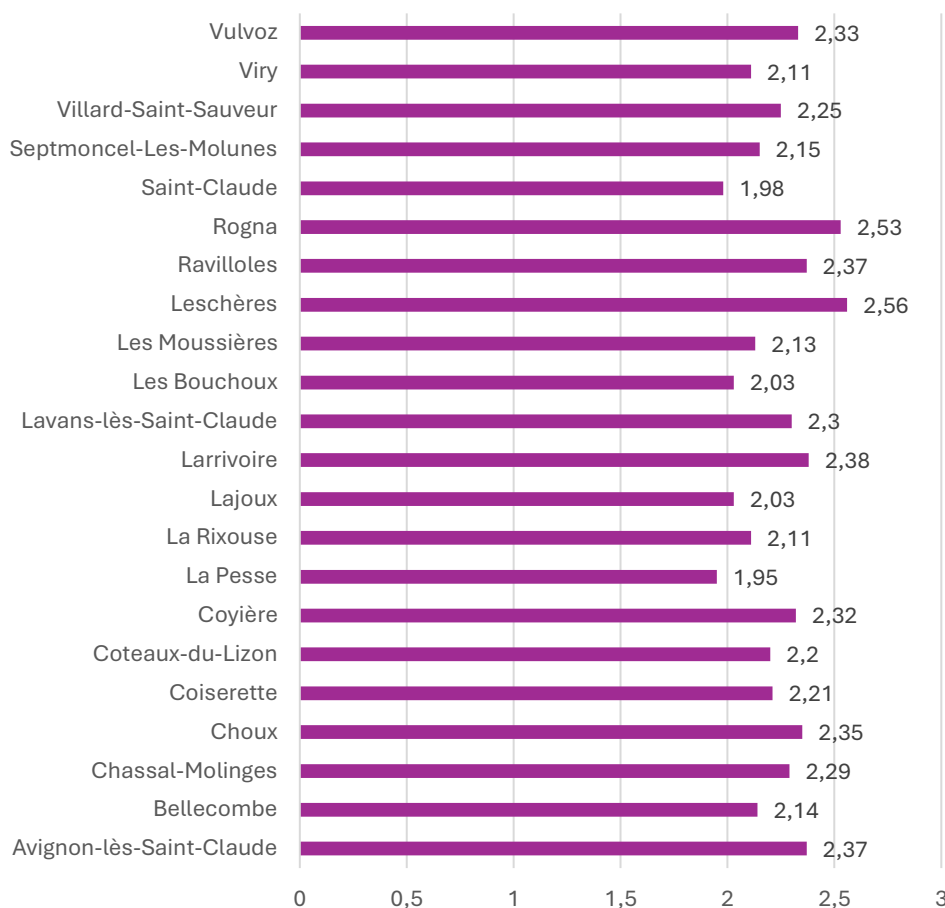


Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

Taille moyenne des ménages par commune en 2021



En général, plus une commune est résidentielle, avec principalement des lotissements, plus elle accueille de familles avec enfants, comme c'est le cas pour Saint-Claude, Lavans-lès-Saint-Claude ou encore Coteau-du-Lizon. Cela entraîne une taille moyenne des ménages plus élevée.

La majorité du territoire du Haut-Jura Saint-Claude compte ainsi plus de deux personnes par ménage, comme l'illustre le graphique ci-dessus.



LA DEMOGRAPHIE

Zoom sur la ville de Saint-Claude

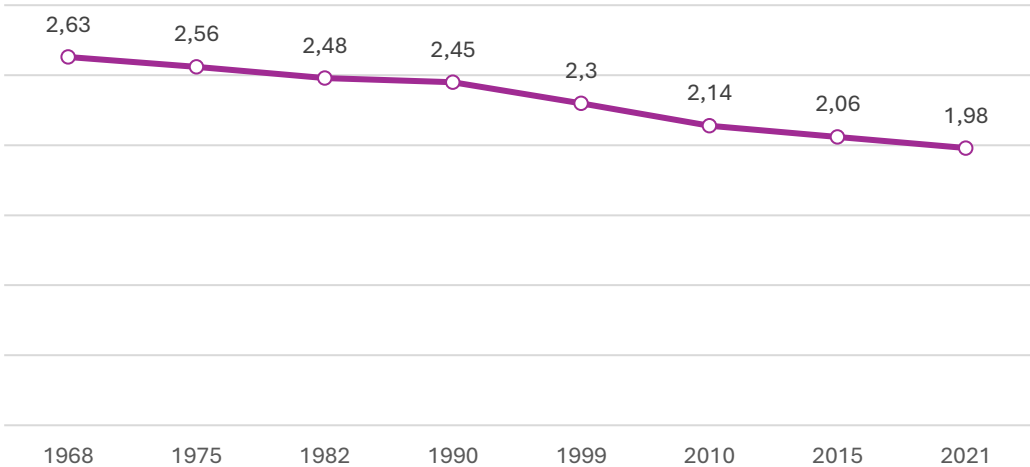
À Saint-Claude, la taille moyenne des ménages par résidence principale est de 1,98 en 2021.

L'évolution de la taille des ménages présente une tendance à la baisse continue depuis 1968 où l'on passe de 2,63 à 1,98 en 2021. Cette tendance est marquée par une chute plus notable à partir de 1990. En effet, entre 1968 et 1990, la taille moyenne des ménages a diminué relativement lentement, passant de 2,63 à 2,45. Cependant, à partir de 1990, la baisse devient plus prononcée et rapide, atteignant 1,98 en 2021. Cette diminution importante après 1990 pourrait être liée à plusieurs phénomènes comme le vieillissement de la population, l'augmentation des personnes vivant seules, ainsi que les évolutions sociétales comme la réduction du nombre d'enfants par famille et l'augmentation des divorces ou séparations.

En comparaison avec la CC Haut-Jura Saint-Claude, la tendance est similaire. En effet, comme Saint-Claude est la ville centre, les phénomènes observés dans cette commune se répercutent souvent sur le territoire de l'intercommunalité. Le phénomène de réduction de la taille des ménages peut également être influencé par le déclin démographique, la fermeture ou réduction des services et emplois, ainsi qu'une attractivité amoindrie pour les jeunes familles qui pourraient préférer des zones plus dynamiques.

Dans le département du Jura, on observe également une diminution de la taille des ménages, mais elle peut être plus modérée dans les zones rurales ou moins urbanisées par rapport à Saint-Claude, qui a une structure urbaine plus développée.

Evolution la taille des ménages à Saint-Claude de 1968 à 2021



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

On comptabilise 9 149 ménages en 2021 contre 9 834 en 2010 (-685 ménages, soit 7,5 % en dix ans).

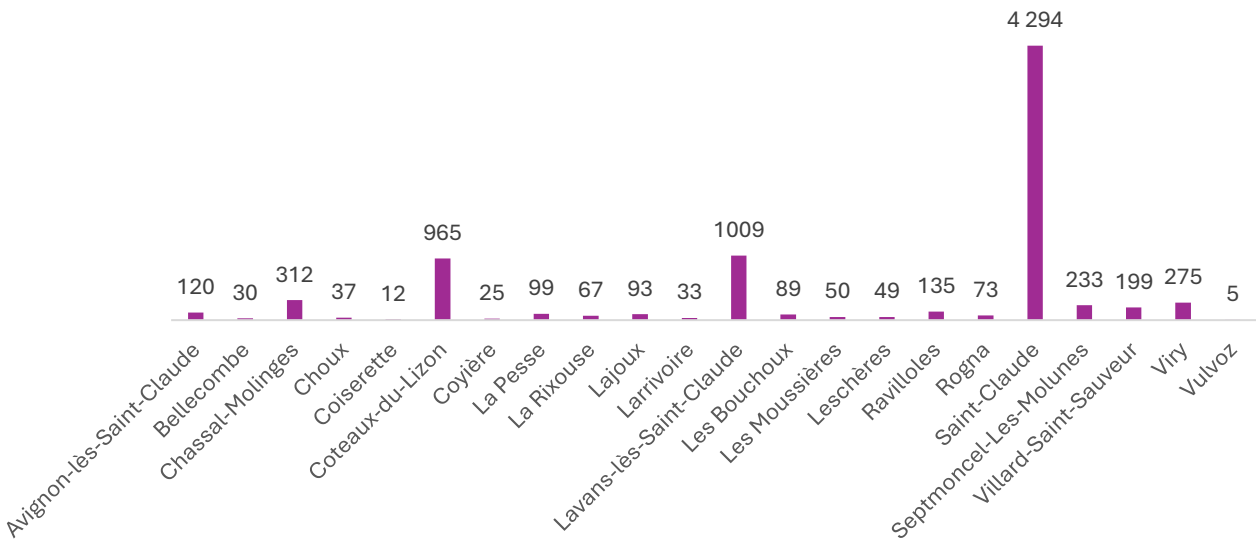
Plus d'un tiers des ménages est composé d'une seule personne avec 38,1 % en 2021. Il s'agit d'un chiffre en augmentation, passant ainsi de 33,1 % des ménages à 38,1 % des ménages de 2010 à 2021, (+231 ménages, soit +15 %) selon l'INSEE.

Un fléchissement est principalement dû à des phénomènes sociaux qui modifient l'évolution de la cellule familiale. On constate aussi une hausse du mouvement de décohabitation. De plus l'allongement de la durée de vie fait que davantage de personnes âgées se retrouvent seules dans leur logement et y résident plus longtemps qu'auparavant. La diminution du nombre de personnes par logement devrait se poursuivre. De plus, la diminution de la taille moyenne des ménages entraînera une augmentation de la demande de logements de petite taille.

Les personnes de 80 ans et plus sont les plus représentées chez les personnes vivant seules, elles représentent 48,1% , 28,4 % des 65 à 79 ans et 22,9 % des 55 à 64 ans.

La comparaison avec le Jura permet d'expliquer plusieurs caractéristiques de la composition de la population de la communauté de communes. La principale concerne la part des ménages d'une personne qui est équivalente et la plus représentée non seulement à l'échelle du département, mais aussi celle de la communauté de communes.

Nombre de ménages par commune (2021)

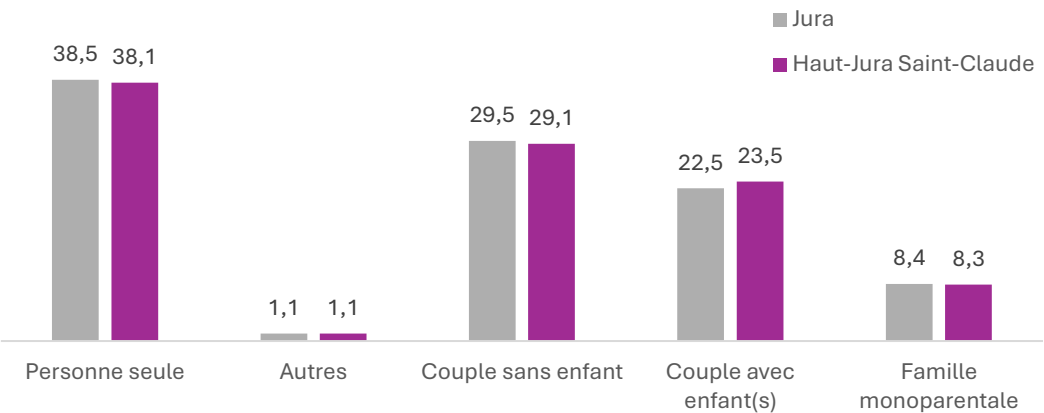


Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

Comparaison de la composition des ménages avec le Jura en 2021 (en %)



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

Sur l'ensemble du territoire, le nombre de familles est en diminution passant de 6 417 familles en 2010 à 5 568 en 2021. C'est moins d'un tiers des ménages qui ont des enfants.

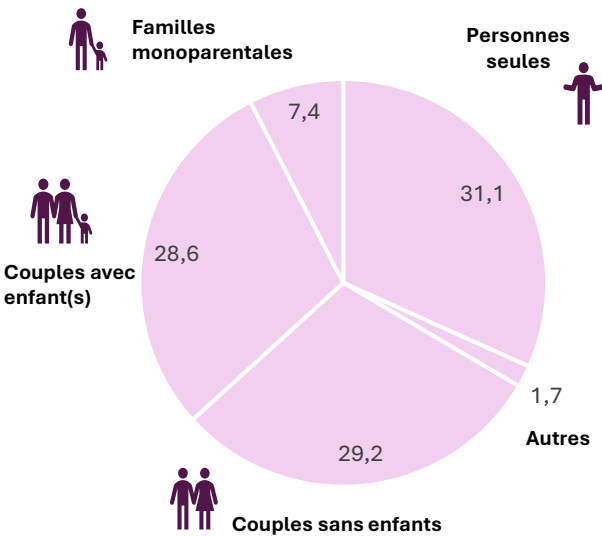
Les couples sans enfants représentent la plus grande catégorie des familles présentes sur le territoire communautaire, atteignant 29,1 % en 2021.

À l'inverse, la part des couples avec enfants est en diminution dans la part totale, passant de 28,6 % en 2010 à 23,5 % en 2021, soit -0,2 % en dix ans.

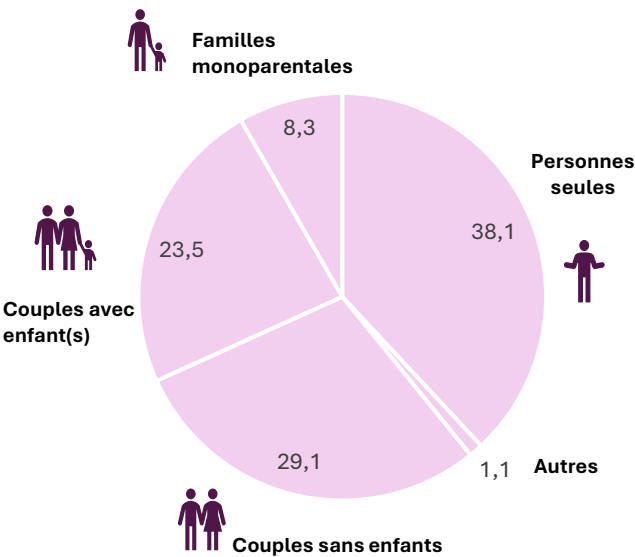
Les familles monoparentales tiennent une évolution stable, elles représentent 8,3 % en 2021. Une tendance presque similaire à l'échelle du département (8,4 % en 2021).

Néanmoins, elles traduisent une évolution des modes de vie et, couplés à une part croissante de ménages d'une seule personne, ces changements induisent des besoins en logements plus petits.

Composition des ménages en 2010 (en %)



Composition des ménages en 2021 (en %)



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

4. Les caractéristiques socio-économiques

La population active

Le territoire du Haut-Jura Saint-Claude présente une structure socio-professionnelle avec une part dominante de retraités qui a progressé depuis ces dix dernières années, avec 32,4 % en 2021. En comparaison, le département du Jura, comporte une représentation quasi-équivalente de la part de retraités (32,5 %), une tendance commune dans de nombreuses zones rurales et semi-rurales en France.

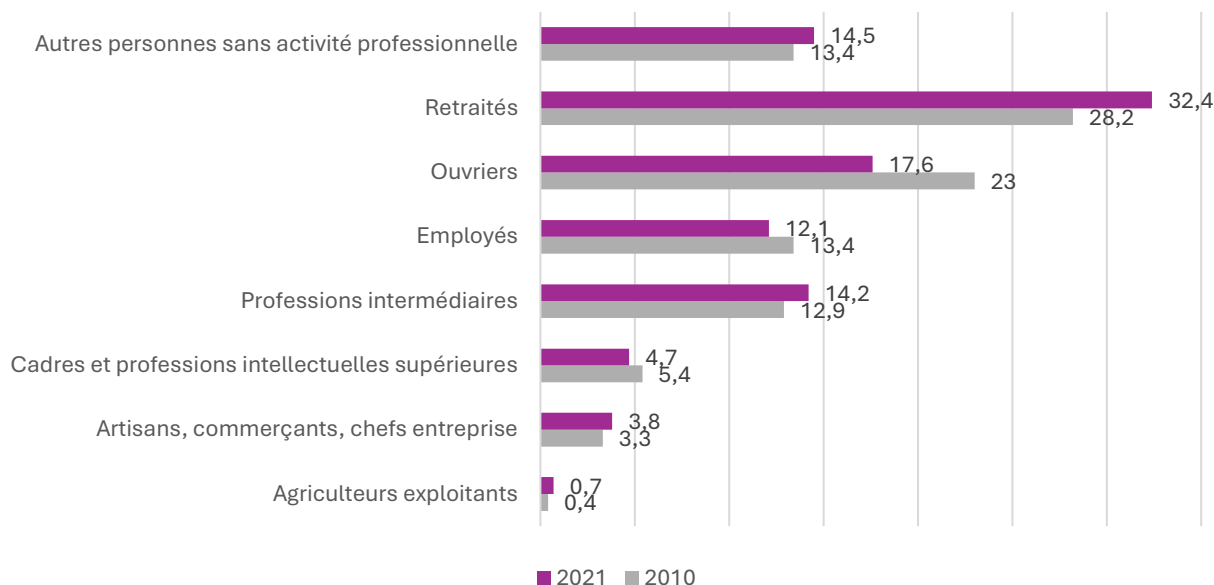
Selon l'INSEE, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans le département est significative, ce qui influe sur la proportion globale des retraités.

En 2021, la catégorie socio-professionnelle la plus représentée sur le territoire sont les ouvriers. Ils représentaient 18,5 %, un recul de -5 points en dix ans, au profit des retraités qui augmentent de (+4,4 points)

Les professions intermédiaires forment la seconde catégorie socio-professionnelle et ont connu une augmentation de +2 points en 10 ans. Elles représentent 14,2 % de la population active en 2021. Cette proportion est stable depuis 10 ans.

La part des employés (12,1 %), des cadres (4,7 %), des artisans commerçants (3,8 %), ainsi que celle des agriculteurs exploitants (0,7 %) est stable depuis dix ans.

Evolution de la population selon la catégorie socioprofessionnelle entre 2010 et 2021 (en %)



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



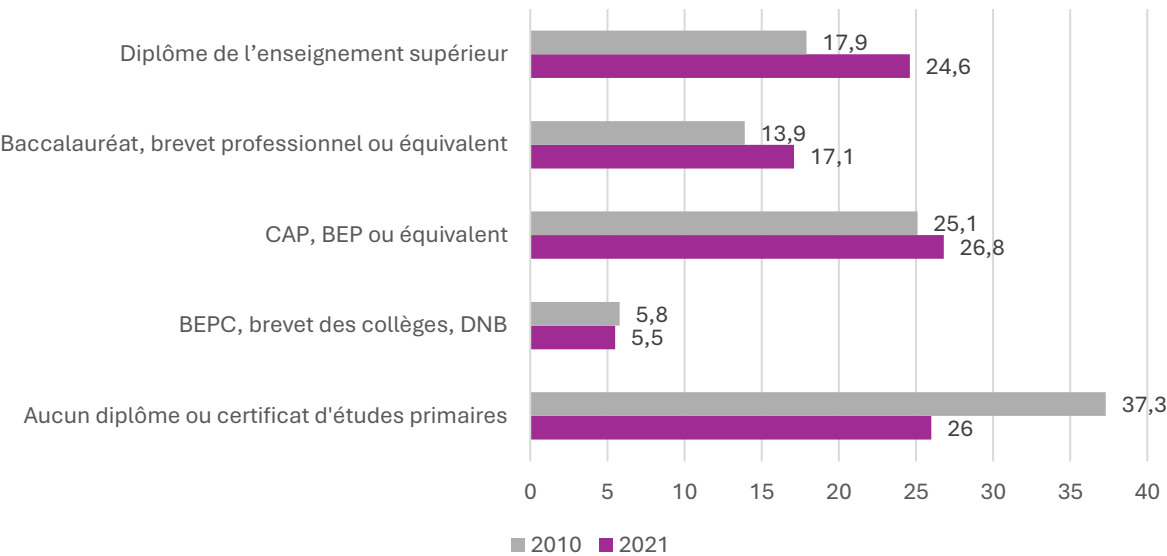
LA DEMOGRAPHIE

Le niveau de diplôme

À l'échelle du Haut-Jura Saint-Claude, la part de la population disposant d'un diplôme de niveau bac et/ou supérieur est de 41,7 % en 2021. Des proportions en augmentation.
En 2010, seule 17,9 % de la population disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur, la part est passé à 24,6 % soit une augmentation de + 6 points en 2021.

La population ne disposant d'aucun diplôme a fortement baissé en dix ans, passant de 37,3 % en 2010 à 26 % en 2021.

Répartition des diplômes en 2021 (en %)



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021



LA DEMOGRAPHIE

Synthèse



Atouts

La qualité de vie et l'environnement naturel sont des atouts pour les habitants.

Un relatif équilibre dans la répartition des classes d'âge.

Une population de plus en plus qualifiée.



Faiblesses

Une population en baisse à l'échelle du territoire et notamment à l'échelle de la ville-centre de Saint-Claude ;

La faible offre d'emplois induit des départs de population ;

Le territoire peine à attirer les cadres qui préfèrent s'installer dans les grandes villes voisines (Lyon, Genève, Besançon) ;

Des difficultés pour les personnes âgées de rester sur le territoire, pour des raisons de mobilité ;

Un territoire peu attractif pour les jeunes et qui peine à les retenir ;

Une population vieillissante.



Enjeux de diagnostic

- Parvenir à accompagner la baisse de la population pour maintenir une démographie stable en fidélisant les habitants sur le territoire.
- Prendre en compte le fonctionnement de la ville-centre de Saint-Claude.
- Accompagner le vieillissement démographique du territoire en améliorant le parcours résidentiel à destination des personnes âgées.
- Prendre en compte la tendance à la réduction du nombre de personnes par ménage pour maintenir le niveau démographique de l'ensemble des communes.
- Améliorer l'adéquation entre le profil socio-professionnel des habitants, majoritairement ouvriers, et la création d'emplois sur le territoire.

LES LOGEMENTS

QUELQUES DONNÉES, CHIFFRES CLÉS



12 384 logements
en 2021.



- 178 logements
soit **-1,4 %**
sur la période 2010-
2021.

Un parc de logement composé de :

73,8 %
De résidences
principales

10,4 %
De résidences
secondaires

15,8 %
De logements
vacants

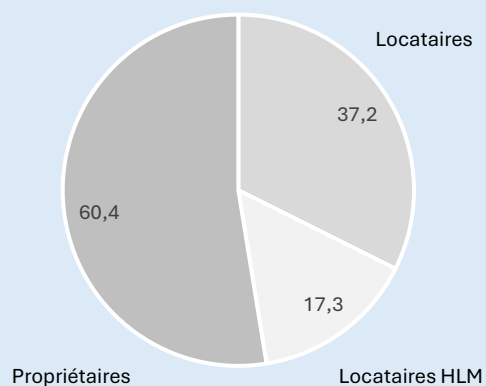


47%
des résidences
principales sont
des maisons



51,8 %
des résidences
principales sont des
appartements

Statut d'occupation en 2021



17,3 %
de logements
locatifs sociaux



19,1 %
de logements vacants
à **Saint-Claude**



11,3 %
de petit logements
(1 à 2 pièces)

88,6 %
de grands logements
(3 pièces ou plus)

LES LOGEMENTS

1. Evolution du nombre de logements

Au 1^{er} janvier 2021, le nombre de logements¹ est de 12 384.

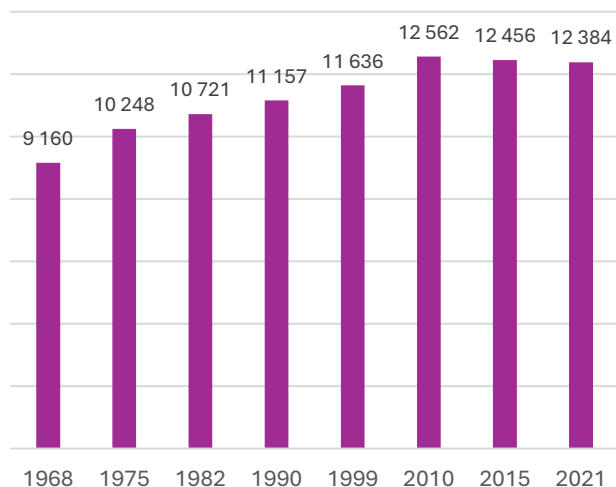
L'évolution du nombre de logements depuis 2010 est stable ces dix dernières années. Il est constaté une première phase de croissance à partir de 1968, suivie d'un ralentissement à partir des années 1975 vers une stabilisation à partir de 2010, dans une moindre mesure par rapport au ralentissement de la croissance démographique. Toutefois, entre 1990 et 2010, 1 405 logements ont été créés, soit une progression de 11 %.

A contrario de la dynamique actuelle à l'échelle du département, ce nombre sur Haut-Jura Saint-Claude est donc en légère diminution, du fait du déclin démographique et des opérations de démolitions de logements collectifs qui ont eu lieu sur la ville-centre.

Certaines communes disposant d'un faible nombre de logements comme la commune de Vulvoz (21), Coiserette (35), Coyrière (42), Larrivoire (59), Bellecombe (78) ou encore Choux (93). Ce sont celles également où le nombre de logements se maintient depuis dix ans. Les communes de Saint-Claude, Coteaux-du-Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude présentent le plus de nombre de logements sur le territoire.

Durant la période 2010-2021, la ville-centre de Saint-Claude a perdu une part importante du nombre de logements. En 2010, le parc de logements s'élevait à 6 275 unités. En 2021, ce nombre a diminué de 394, atteignant 5 881 logements, ce qui représente une baisse de 6 % du parc de logements. Cette diminution est principalement due à des opérations de démolition sans reconstruction.

Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2021

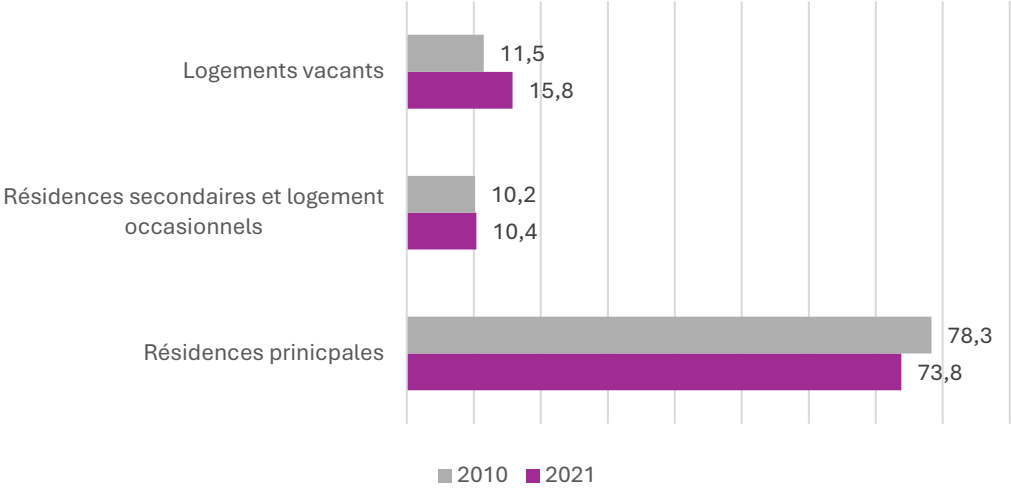


¹ Logement : Un logement est défini comme un espace séparé et indépendant utilisé pour l'habitation et qui s'inscrit dans le cadre d'une forme d'habitat individuel ou collectif. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels et logements vacants.

Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES LOGEMENTS

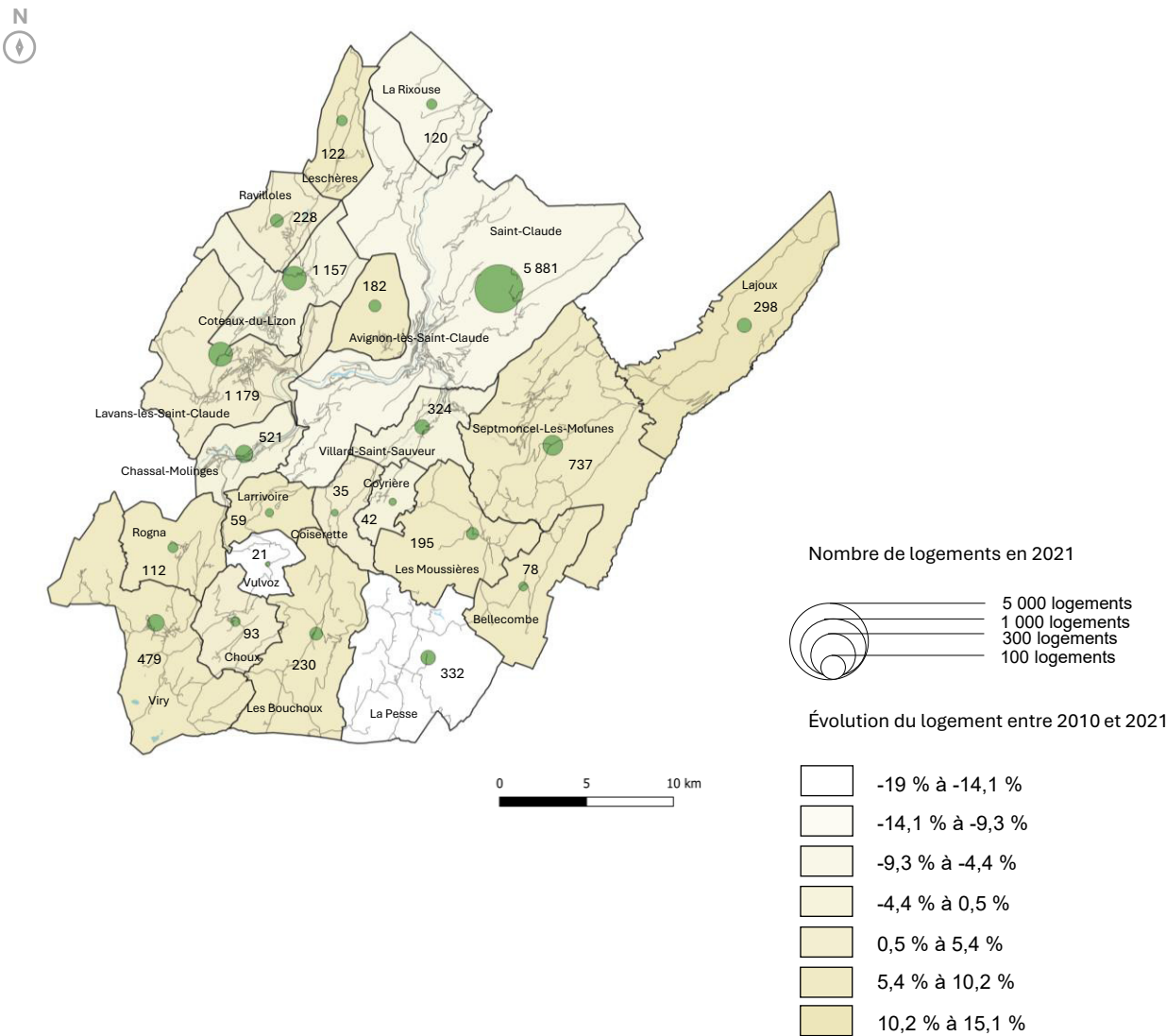
Evolution du nombre de logements par catégorie entre 2010 et 2021



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES LOGEMENTS

Parc de logements par communes en 2021



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES LOGEMENTS

Un parc de résidences principales en diminution, des résidences secondaires qui suivent une évolution constante et un nombre de logements vacants croissant.

Le parc immobilier de la communauté de communes est constitué de résidences principales à hauteur de 73,8 % en 2021. Le parc des résidences principales est en diminution, en lien avec la décroissance de la population. La stabilisation du rythme de croissance de la population semble être corrélée à la production de logements qui a continué de baisser jusqu'en 2021.

Les résidences secondaires en revanche affichent une tendance qui se maintient.

En dix ans, leur part est passée de 10,2 % en 2010 à 10,4 % en 2021. À titre de comparaison, le taux de résidences secondaires est de 10,5 % en moyenne dans le Jura.

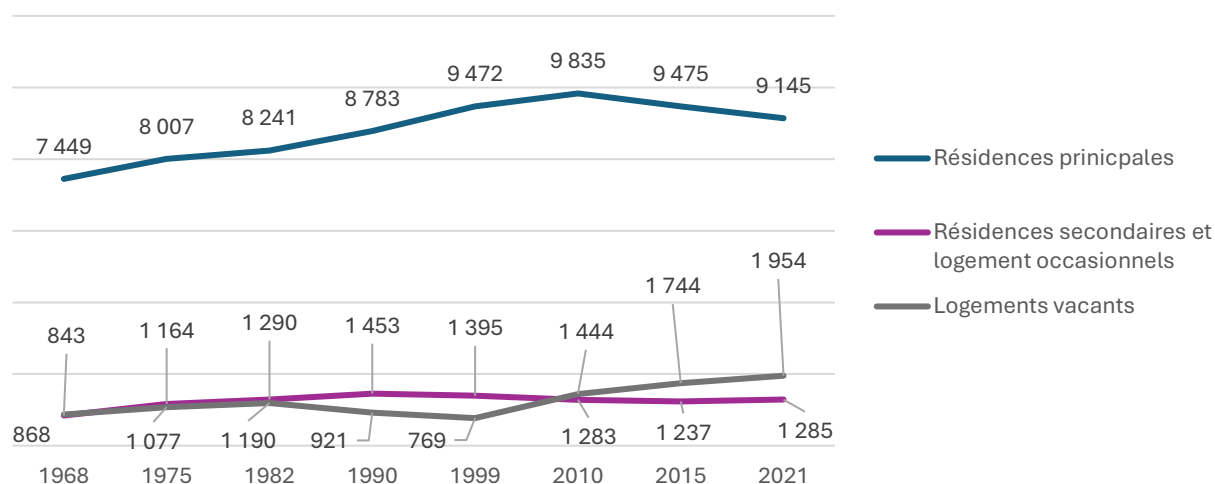
Parallèlement, le territoire est frappé par le plus fort taux de vacance du département avec 1 954 logements vacants en 2021, ce qui représente 15,8 % du parc de logements. Une tendance à l'inverse des résidences principales, qui est en augmentation et ce malgré des programmes de démolitions de logements à Saint-Claude.

À titre de comparaison, les logements vacants représentent 9,6 % de l'ensemble des logements dans le Jura.

Cette forte vacance à l'échelle du territoire est liée au déclin du secteur industriel et à l'importante baisse démographique qui s'en est suivie et qui a laissé aujourd'hui une multitude de friches industrielles et commerciales.

De plus, les friches constituent une opportunité pour le territoire. Elles sont susceptibles de constituer des leviers pour le développement de nouvelles activités (requalification), ou de faire l'objet d'opérations de restauration écologique.

Évolution du nombre de logements par catégorie (résidences principales, secondaires et logements vacants) entre 1968 et 2021



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES LOGEMENTS

2. La typologie des logements

L'évolution des résidences principales sur le territoire est inégalement répartie, la commune de Saint-Claude compte 74,1 % en 2021, les bourgs structurants qui comptent la majorité des logements à l'échelle du territoire sont : Chassal-Molinges (87,8 %), Coteaux-du-Lizon (83,3 %), Lavans-lès-Saint-Claude (85,4 %).

Le nombre de résidences secondaires est très élevé sur le territoire intercommunal, quelques communes en ont une part supérieure à 20 %. Parmi elles, Bellecombe (48,7 %), Choux (24,1 %), Coiserette (23,1 %), des Bouchoux (29,6 %), Les Moussières (47,2 %) Lajoux (44,9 %) Vulvoz 58,3 %, semblent avoir été plus favorables au développement des résidences secondaires en raison de leur cadre paysager exceptionnel.

À ce jour, le parc de logements avec une vacance marquée à Saint-Claude qui domine ce classement avec 20 % de logements vacants, soit 691 des logements qui demeurent vacants en 2021, c'est un logement vide sur cinq.

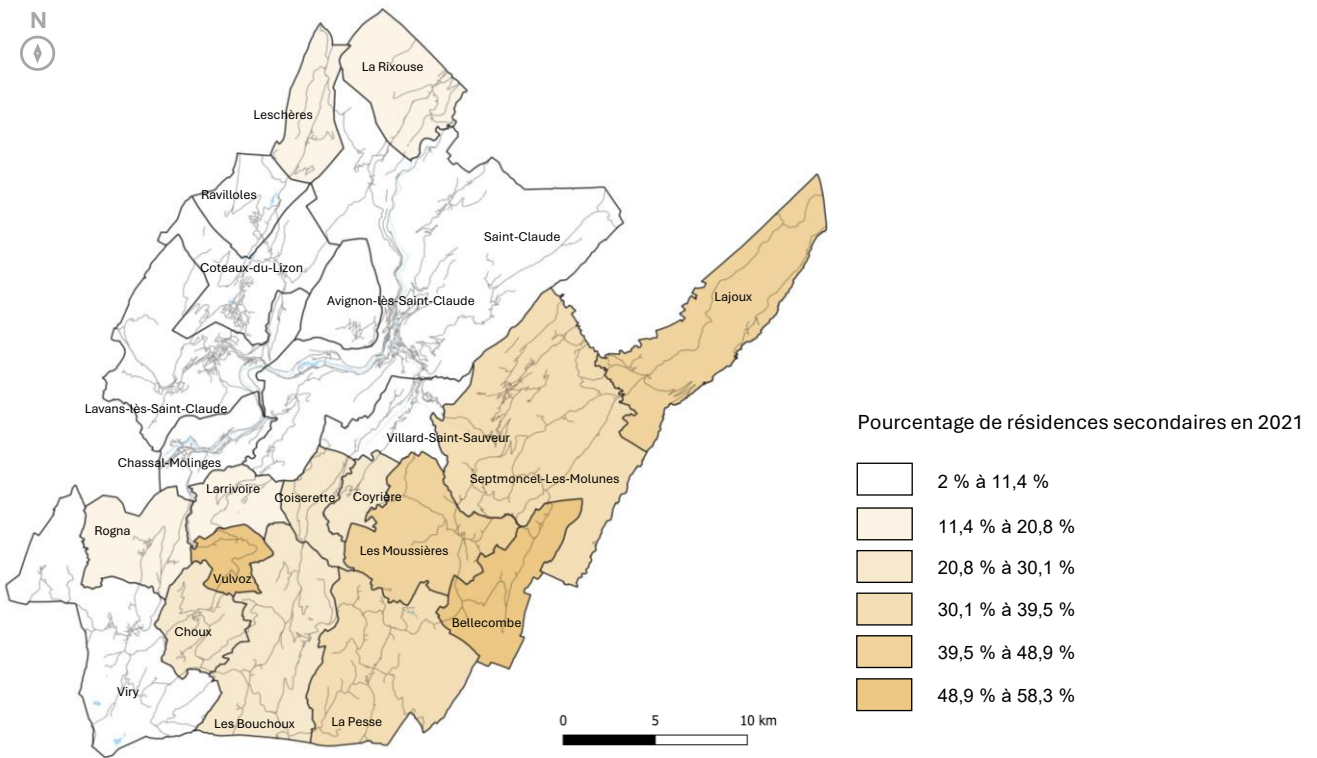
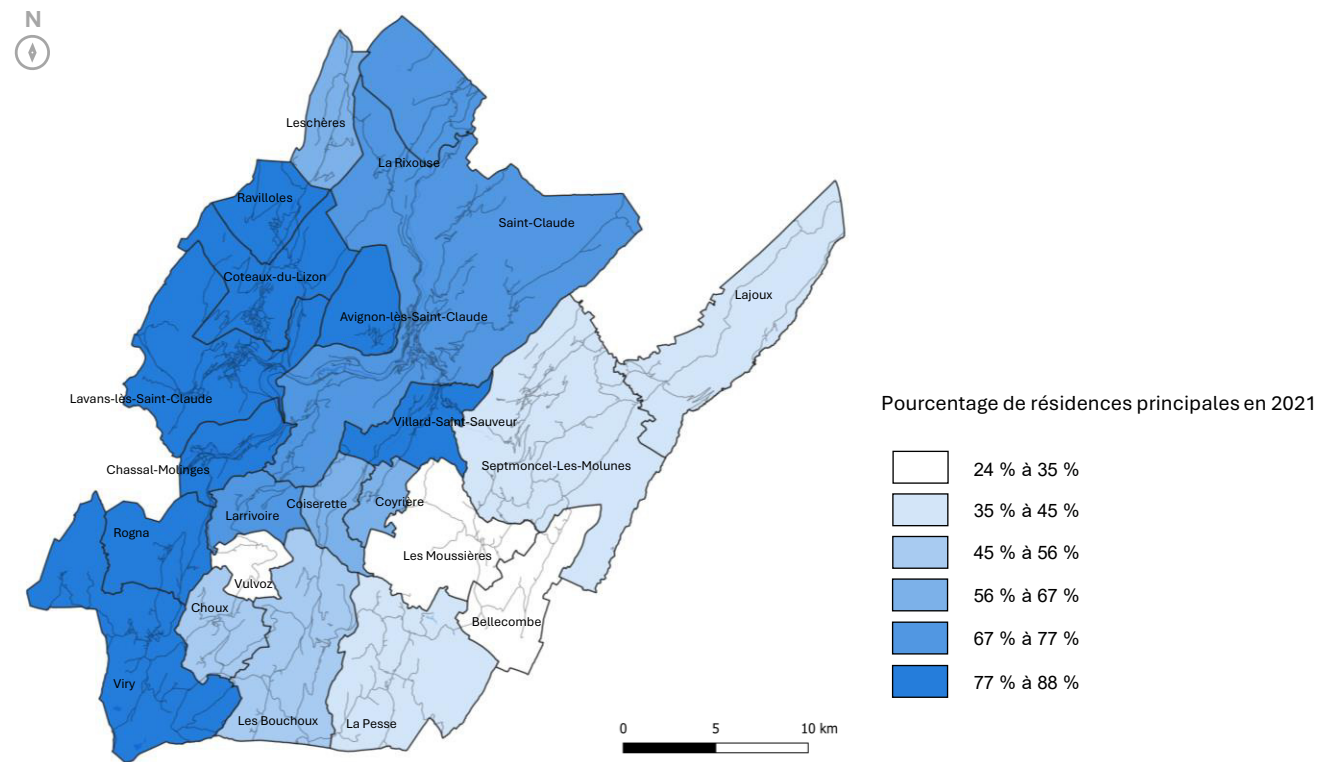
Dans les logements HLM, on observe aussi un vieillissement du parc locatif et un manque de rotation. De nombreux logements disponibles souffrent d'une accessibilité limitée, d'un manque de luminosité, d'une isolation insuffisante, ainsi que d'un état de dégradation avancé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les enjeux cruciaux sont donc de réinvestir les copropriétés, afin de proposer à la population à la fois des logements locatifs de qualité, et des résidences rénovées pour les propriétaires occupants. Ils consistent également à redonner une attractivité suffisante aux logements vacants de la ville-centre.

Depuis le début de l'année 2023, le Haut-Jura Saint-Claude s'est engagé dans la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de l'Habitat Privé : plus de 500 logements sont concernés par des objectifs de rénovation au cours des 5 prochaines années.

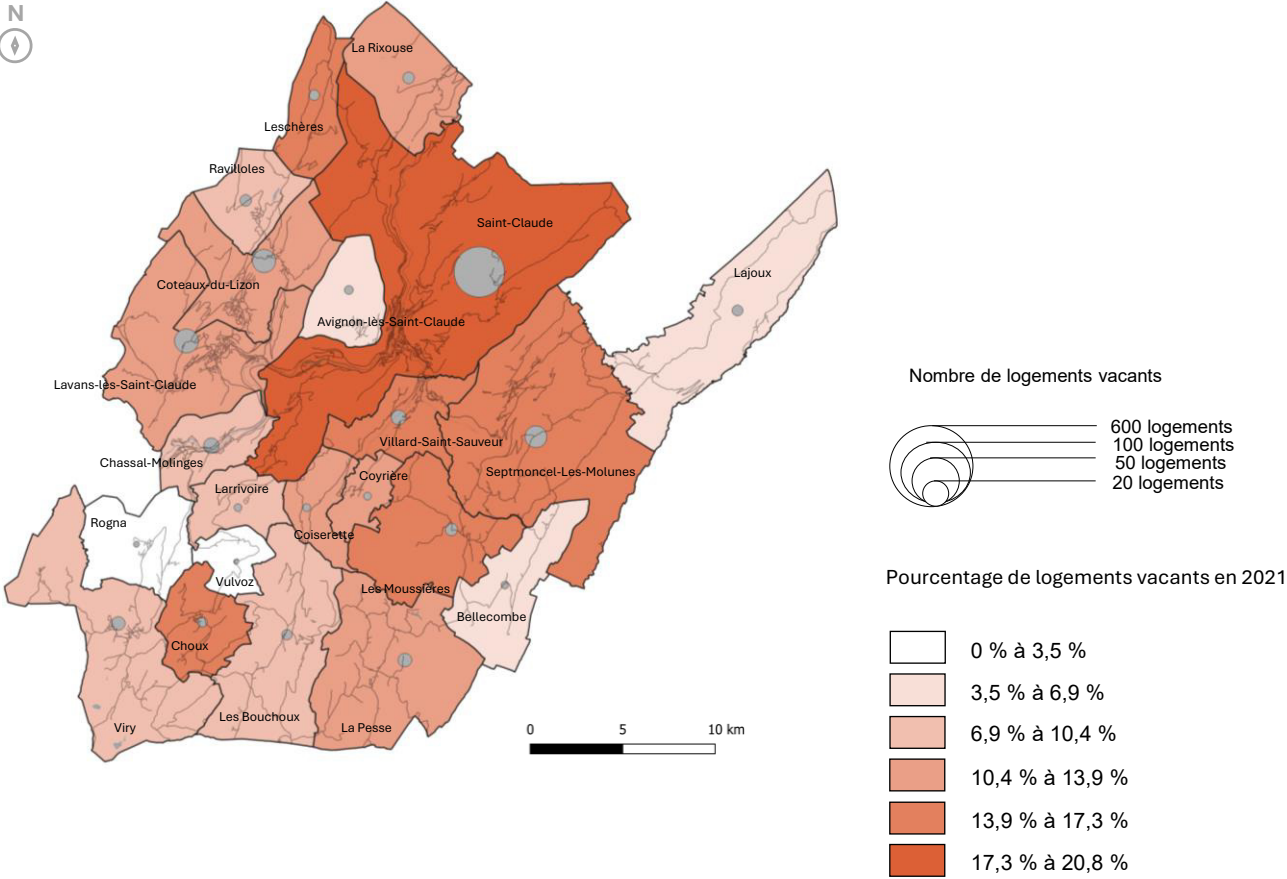
Les communes du Coteaux-de-Lizon (140), Lavans-lès-Saint-Claude (149), Septmoncel-Les-Molunes (122), comptent également un nombre de logements vacants important.

LES LOGEMENTS



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES LOGEMENTS



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES LOGEMENTS

3. Les caractéristiques du parc de logements

La commune de Saint-Claude présente un parc de logements majoritairement construit à partir des années 60-70 qui laisse présager des besoins en rénovation.

Historiquement, les emplois ouvriers constituaient la majorité des emplois de la Commune de Saint-Claude. Ceci explique en partie la typologie actuelle du parc de logements composé d'une forte densité de collectif.

La période de construction la plus répandue correspond à la période après-guerre durant laquelle 26,9 % du parc actuel a été bâti (1971-1990). En effet, les dommages liés à la Première Guerre mondiale ont laissé peu de logements d'une date antérieure à 1919.

Les décennies des trente-glorieuses se traduisent ensuite par un rythme de production de logements très important, cette période a permis la construction de près de 50 % du parc en logements actuel. Essentiellement pavillonnaires, les logements construits durant cette période sont souvent implantés le long des axes routiers à proximité immédiate des bourgs. La fin des années 1980 voit l'arrivée des premiers lotissements de taille significative.

Des années 1990 au début des années 2000, le rythme s'est profondément ralenti dans le Haut-Jura Saint-Claude (12,5 %) et dans une mesure plus importante que dans le reste du département du Jura (27,4 %).

Le milieu des années 2000 voit se poursuivre à un rythme de production de logements beaucoup moins soutenu (5,7 %).

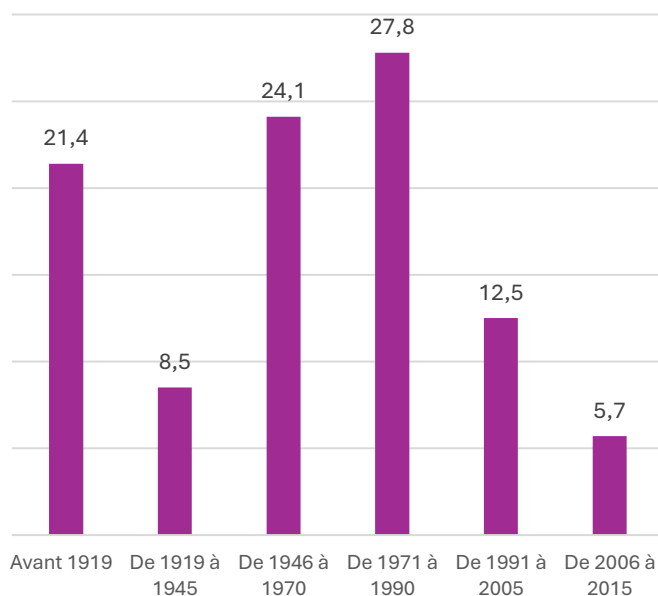
Entre 2010 et 2021, la communauté de communes a perdu 178 logements. Cette évolution est liée à la décroissance démographique importante.

L'époque de construction d'une grande partie du parc immobilier (avant 1970), notamment avant les premières réglementations thermiques de 1974, qui se caractérise par des logements souvent moins performants sur le plan énergétique. De fait, une grande partie du parc de logements du territoire présente une précarité énergétique importante à prendre en compte.

L'abandon massif de ces logements ouvriers au cours des dernières décennies, du fait du déclin industriel, est à l'origine de la baisse importante de la population et de l'augmentation notable du taux de vacance. La dégradation progressive du parc de logements qui s'en est suivie et l'évolution globale des besoins et des attentes en matière immobilière, qui favorise le développement du modèle pavillonnaire, ont contribué à la dégradation des logements notamment à Saint-Claude.

De nombreux appartements sont aujourd'hui inadaptés aux besoins actuels, mal conçus et souffrant de problèmes d'accessibilité, ce qui les rend d'autant moins attractifs pour les habitants ou les nouveaux arrivants.

Périodes de construction des logements
(en pourcentage du parc de logements)



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES LOGEMENTS

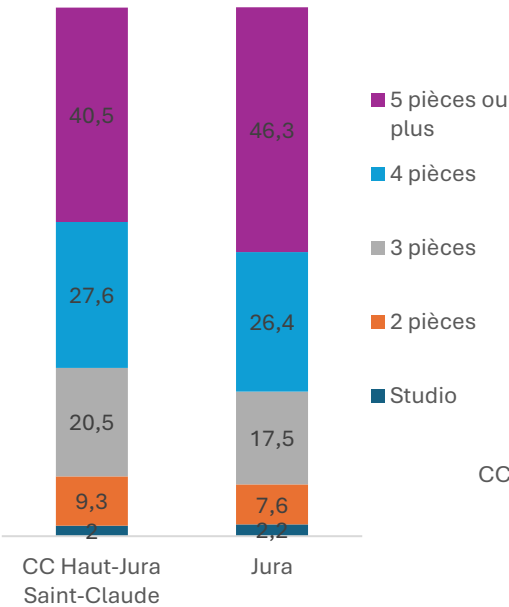
Dans le Haut-Jura Saint-Claude, la moitié des résidences principales sont des appartements, soit 51,8 % en 2021 %. Les maisons représentent 47,9 % des résidences principales. À titre de comparaison, les appartements représentent 34,1 % des résidences principales dans le Jura.

Le statut d’occupation des résidences principales du territoire est également largement dominé par les propriétaires. Ainsi, 61,6 % des habitants sont propriétaires de leur logement. Ce taux est de 66,3 % dans le Jura.

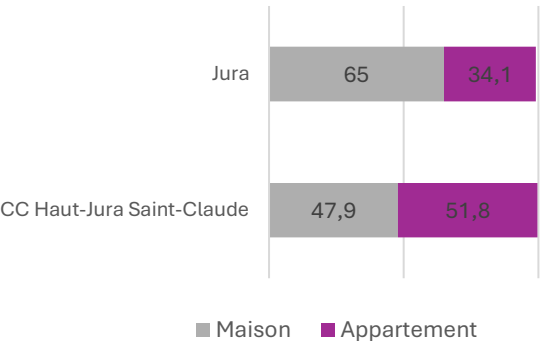
Près de 70 % des résidences principales sont des logements spacieux comptant au moins 4 pièces, et plus de la moitié en possèdent 5 ou plus. Ces chiffres sont relativement proches de ceux observés dans l’ensemble du département.

De manière générale, le parc de logements intercommunal manque de diversification pour satisfaire la demande, et connaît pour sa part locative un phénomène important de vieillissement, notamment à Saint-Claude. Face à cette situation, cette dernière s’est engagée dans des opérations de démolition de certains HLM (logements sociaux) vieillissants, ne répondant plus à la demande, et devenus quasi intégralement vacants.

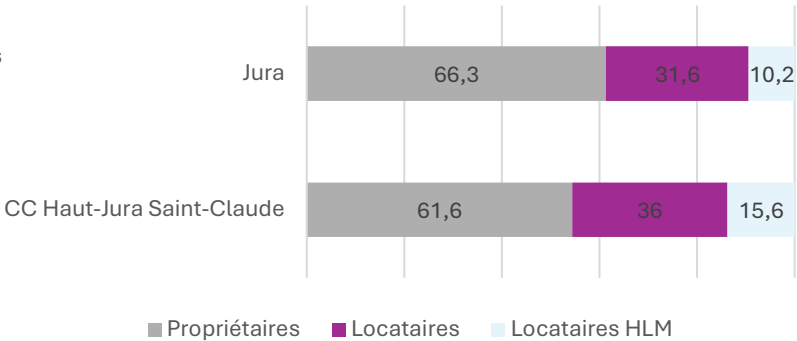
Taille des résidences principales en 2021 (en %)



Type des résidences principales en 2021 (en %)



Statut d’occupation des résidences principales en 2021 (en %)



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES LOGEMENTS

4. Les logements sociaux

Selon, l'INSEE, les logements locatifs sociaux représentent 17,6 % du parc de logements au sein de la communauté de communes du Haut-Jura Saint-Claude, soit 2 220 logements en 2021.

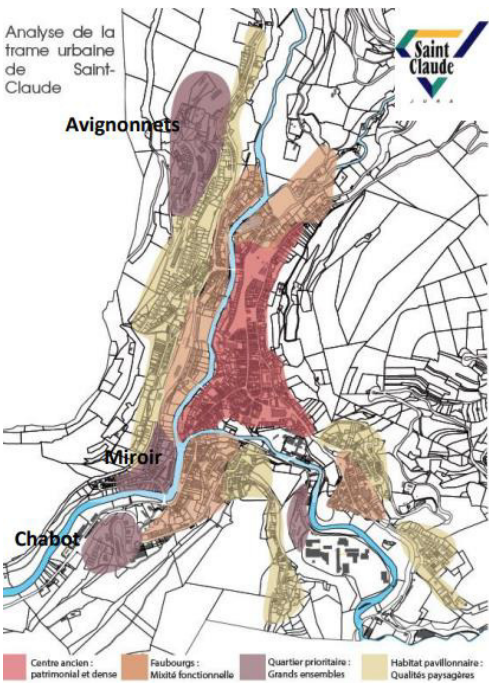
La plupart de ces logements, soit 1 708 unités, sont situés principalement à Saint-Claude, représentant ainsi 26 % des logements de la commune.

Ils se concentrent principalement dans les deux quartiers prioritaires de la ville de Saint-Claude :

- Quartier Chabot – Le Miroir : 477 LLS
- Quartier Les Avignonnets : 647 LLS

62,5 % des LLS à l'échelle de Saint-Claude ont été construits sur la période 1949-1975. La majorité du parc social sont des logements ouvriers qui, face au déclin industriel, ont connu un taux de vacance qui s'est développé pour atteindre 18,8 %.

Secteur de localisation des LLS à Saint-Claude



Source : Avenant au contrat de ville de Saint-Claude

	Saint-Claude	CC Haut-Jura Saint-Claude	Chabot-Le Miroir	Les Avignonnets
Nombre de logements sociaux	1 708	2 220	477	647
Taux de vacances (%)	18,8	16,8	16,5	28.2
Taux de vacance de plus de 3 mois (%)	16,3	14,2	13,6	25,9
Taux de rotation (%)	7,5	8,4	5,4	5,7



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES LOGEMENTS

5. Le coût du foncier

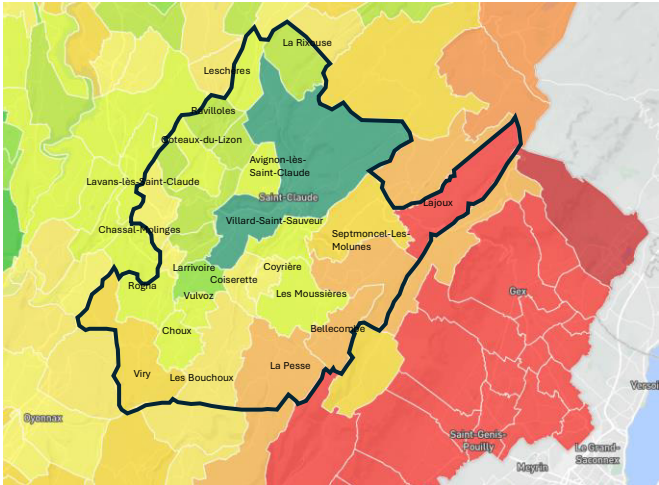
Le coût du foncier est relativement modéré sur le territoire, bien que de fortes disparités existent entre les communes.

Un phénomène lié à la déprise démographique engendre une augmentation importante de logements vacants à Saint-Claude. La ville-centre de Saint-Claude présente un prix immobilier très attractif que ce soit à la location ou à l’achat. Le prix moyen pour un appartement est de 863 €/m² et pour une maison 1 232 €/m².

Parallèlement, la proximité de la frontière, la présence de résidents secondaires et l’installation de frontaliers aux revenus élevés font monter les prix dans les secteurs plus attractifs principalement autour de Lajoux et du plateau des Moussières.

Ainsi, la commune de Lajoux présente les prix immobiliers les plus chers du territoire, avec 4 543€ le m² pour un appartement et 3 745€ le m² pour une maison, soit 3 à 4 fois plus élevé qu’à Saint-Claude.

Une large majorité des communes se situent à des prix fonciers intermédiaires autour de 1 500 à 2 000 € le m² suivant la situation et la qualité des biens.



Prix au m2 < 975 € > 5993 €

Prix moyen au m² des ventes constatées au 1^{er} septembre 2024. Source : FNAIM

Source : Meilleur agent

LES LOGEMENTS

Synthèse



Atouts

Un équilibre du nombre de logements sur l'ensemble du territoire, qui prend en compte le poids démographique du territoire.

Prix du logement attractif (hors secteur d'attractivité touristique).

Lancement depuis 2023 d'une OPAH (Saint-Claude).

Un parc de résidences principales qui suit une évolution constante.



Faiblesses

De nombreuses maisons vétustes ou abandonnées disséminées sur la ville-centre de Saint-Claude.

Des logements vacants importants à Saint-Claude et en nette augmentation.

De grandes maisons dont les époques de construction laissent supposer des besoins importants en rénovation énergétique.

Un logement social en quantité suffisante mais relativement concentré à Saint-Claude.



Enjeux de diagnostic

- Diversifier les typologies de logements dans les nouveaux développements pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.
- Développer une offre de logements mixte permettant un parcours résidentiel complet au sein des communes (locatif, plus petits logements)
- Innover sur les formes d'habitat notamment pour accompagner l'installation des jeunes ménages et faciliter le quotidien des seniors.
- Accompagner les démolitions de logements par des politiques de relogement et d'aménagement
- Privilégier le réinvestissement des friches et la réhabilitation des maisons vétustes
- Besoins importants en termes de rénovation énergétique.

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

QUELQUES DONNÉES, CHIFFRES CLÉS



8 803
Personnes actives
en 2021

Soit **74,7 %** de
personnes âgées de
15 à 64 ans en 2021

25,3 %
de la population qui reste
inactive

66,3 %

De la population en âge de
travailler ont un emploi



7 637
Emplois en 2021

Une baisse importante du
nombre d'emplois

- 1 600 emplois en moins
entre 2010 et 2021



- 1 055 emplois dans
l'industrie en dix ans.



96
Emplois pour 100 actifs
occupés en 2021

Les secteurs d'activités les plus dynamiques :

32,4 %

Pour le secteur du
commerce, transport et
services divers

31,7 %

Pour le secteur de
l'administration
publique

Le chômage concerne



11,2 %
De la
population
active de 15 à
64 ans en 2021

23,7 %
Des jeunes de
15 à 24 ans

70 %

D'actifs travaillant et résidant sur le
territoire du Haut-Jura Saint-Claude



30 %
D'actifs travaillant hors de leur
commune de résidence

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

1. L'activité professionnelle

La part du chômage est en baisse malgré la stabilité de la part de personnes ayant un emploi. Le territoire peine à attirer des secteurs économiques porteurs d'emplois.

En 2021, 8 803 personnes au sein de la communauté de communes âgées de 15 à 64 ans étaient considérées comme actives au sens de l'INSEE.

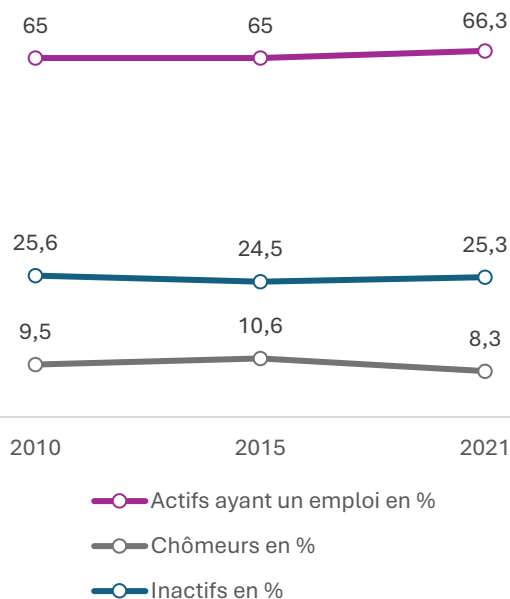
La part d'actifs ayant un emploi correspond à 66,3 % de la population active. Cette proportion est stable depuis 10 ans (+1,3 point).

Même constat pour la part des chômeurs dans la population active qui a légèrement baissé – 1,2 point en dix ans pour atteindre 8,3 % en 2021. A titre de comparaison, le pourcentage de chômeurs est de 6,8 % dans le Jura, en 2021.

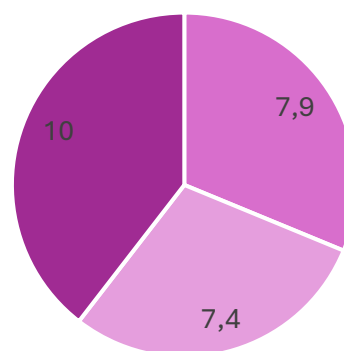
25,3 % de la population âgée de 15 à 64 ans est inactive au sens de l'INSEE en 2021. Cette part est constante depuis dix ans.

Parmi cette population, 7,9 % sont des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés et 7,4 % sont des retraités ou pré-retraités de moins de 65 ans. 10 % forment les « autres inactifs », soit des personnes sans activité professionnelle et ne recherchant pas un emploi.

Évolution de la population de 15 à 64 ans par type d'activité (en %)



Les types d'inactivité en 2021 (%)



Population active : Population en âge de travailler (15-64 ans) qui regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs.

Population inactive : Population en âge de travailler (15-64 ans) n'étant ni en emploi, ni au chômage.

- Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %
- Retraités ou préretraités en %
- Autres inactifs en %

Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le chômage

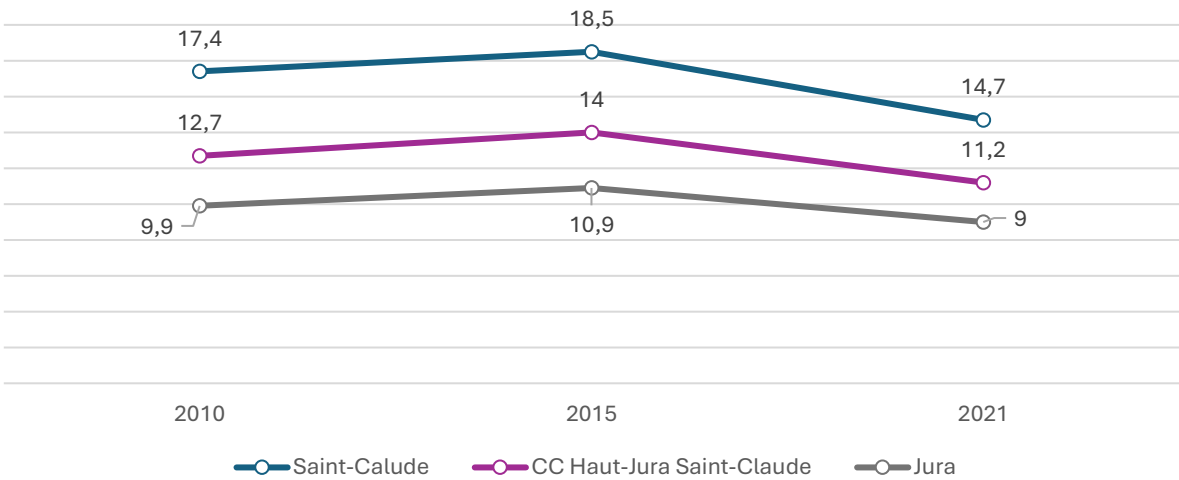
En 2021, le pourcentage de chômage parmi la population active était de 11,2 % à l'échelle du territoire. Ce taux est supérieur à la moyenne de l'EPCI et dépasse de 5 points celle du département du Jura (9 %). Une part importante du chômage qui s'inscrit dans un contexte de poursuite de la désindustrialisation du territoire.

Entre 2010 et 2021, la progression du chômage à l'échelle de l'EPCI a été en constante évolution tandis que celle à l'échelle du département s'est stabilisée. Le pourcentage de chômeurs du territoire dépasse la moyenne régionale qui est de 10,8 % en 2021.

À l'échelle communale, le taux de chômage le plus important se trouve Saint-Claude où 14,7 % de la population sont concernés par ce statut. Cette situation peut s'expliquer notamment par une concentration des services relatifs à l'aide sociale dans cette polarité principale du territoire.

À l'inverse, les plus faibles taux de chômage sont principalement retrouvés dans les communes de Coyrière (4,3 %), Lajoux (4,3 %), Rogna (5,4 %).

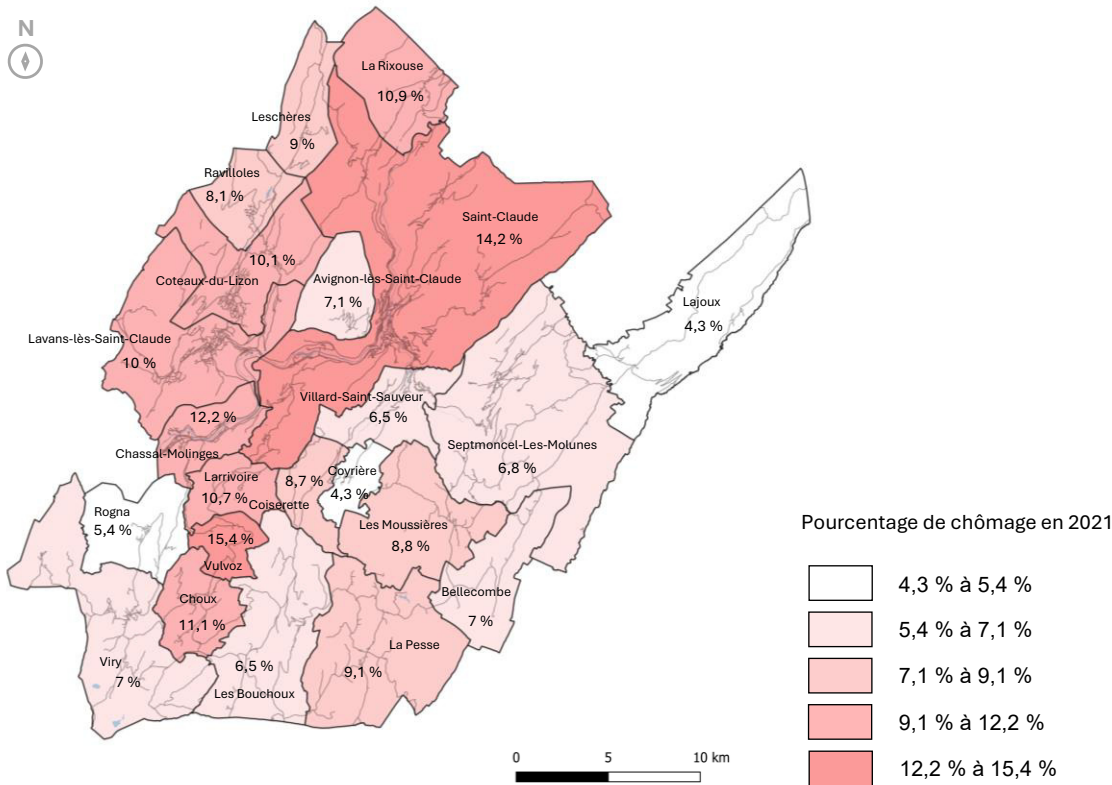
Évolution du pourcentage de chômeurs entre 2010 et 2021 (%)



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Taux de chômage par commune en 2021



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

2. Les emplois

Une concentration d'emplois stable depuis dix ans, avec un taux d'activité en légère baisse, et une forte concentration des emplois sur quelques communes.

Sur le territoire, l'indice de concentration d'emplois est en moyenne de 95,8. Cela signifie que près de 96 emplois sont disponibles sur le territoire pour 100 actifs.

Ce ratio est respectable pour un territoire majoritairement rural. En outre, 70 % des actifs travaillent au sein de l'intercommunalité. Parmi les 30 % restants, un grand nombre sont employés dans la vallée d'Oyonnax, ainsi qu'en Suisse. En effet, la proportion de travailleurs frontaliers ne cesse d'augmenter dans le département, et la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude suit également cette tendance.

À l'échelle du Jura, la concentration d'emplois est de 89,1 soit moins d'emplois que d'actifs à l'échelle du département par rapport au territoire.

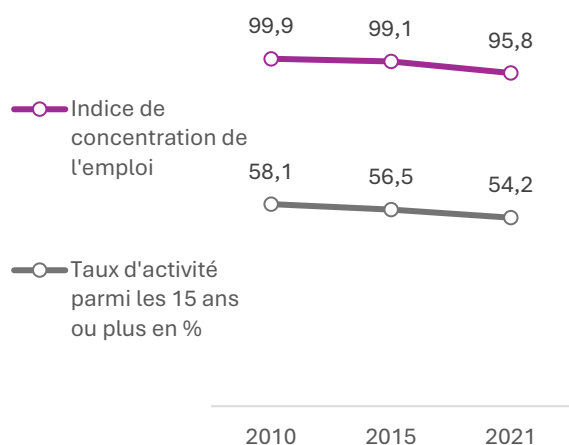
La carte suivante montre la répartition du nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs par commune et illustre par conséquent les principaux lieux d'emploi du territoire.

Les communes de Chassal-Molinges (163,4), Coteau-du-Lizon (97,8), Lavans-lès-Saint-Claude (89,2), Saint-Claude (127,2) et Septmoncel-Les-Molunes (92,4) occupent une part importante des emplois du territoire avec des valeurs supérieures à 80. Une concentration d'emplois supérieure à titre de comparaison à celle du département.

Cependant, les valeurs les plus élevées se trouvent dans les communes ayant une population importante, comme Saint-Claude. Ce taux s'explique par plusieurs facteurs :

- Une part importante de commerces, industries et équipements (administratif, scolaires, de santé...) ;
- Une baisse satisfaisante de la population ces 20 dernières années.

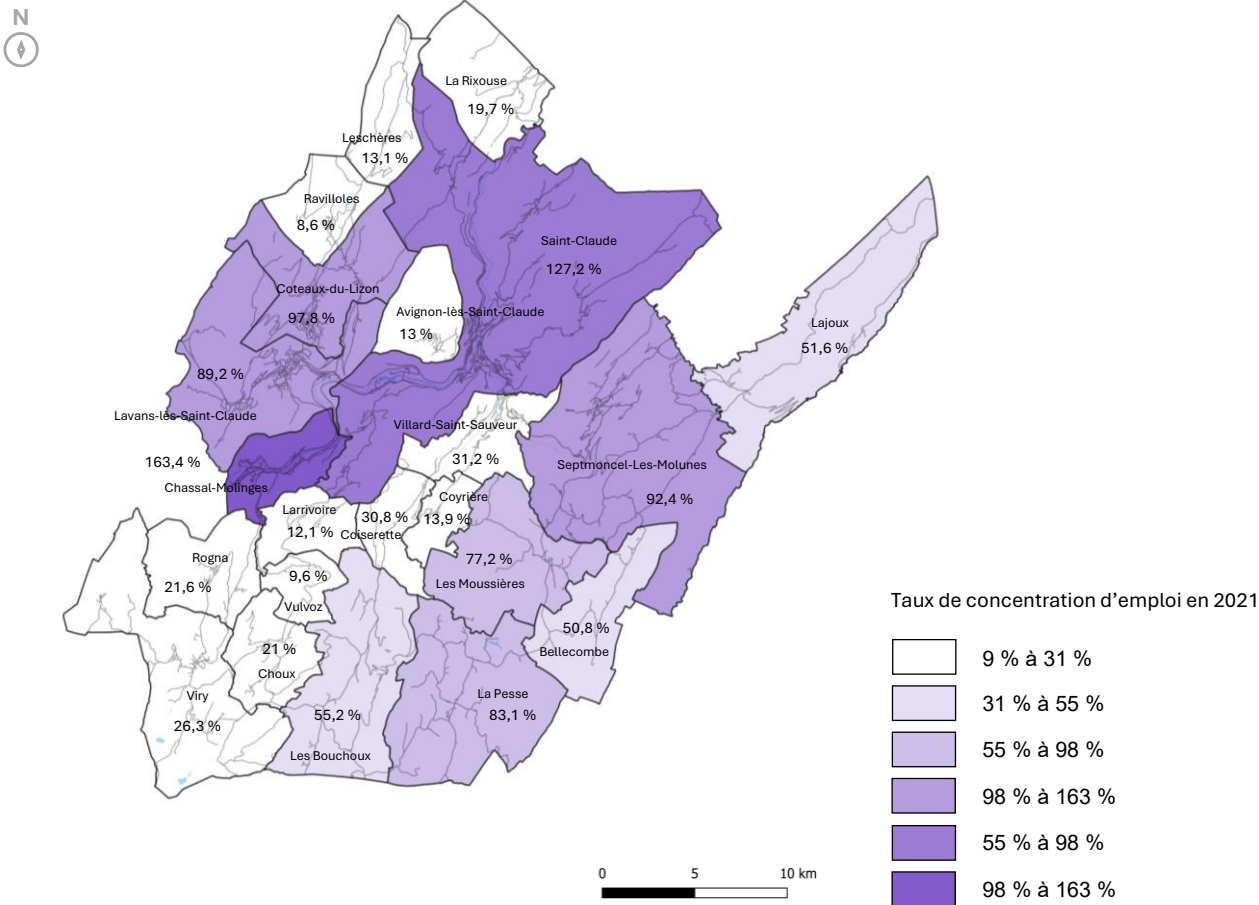
Evolution de l'indicateur de concentration de l'emploi et taux d'activité



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Indicateur de concentration par commune en 2021



Taux d'activité : Rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population.

Indicateur de concentration de l'emploi : Nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs résidant dans la zone.

Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Un secteur de l'emploi en décroissance ces dix dernières années.

Le nombre d'emplois entre 2010 et 2021 est passé de 9 237 à 7 637, soit une baisse de 7 %. À titre de comparaison, le nombre d'emplois dans le département sur la même période a baissé de 3,5 %.

Ce recul de l'emploi sur le territoire peut s'expliquer en partie par l'attractivité croissante qu'occupent les grands pôles extérieurs comme Oyonnax, Gex, Terre d'Émeraude, ou vers la Suisse.

Globalement, l'économie du territoire repose donc sur plusieurs piliers :

- Une industrie et un artisanat spécialisés, tournés vers la pipe, le diamant et la plasturgie, mais qui subit un déclin prononcé, laissant, d'importantes friches industrielles.
- Un tourisme de montagne, qui est longtemps resté orienté sur les sports d'hiver (ski de fond et raquettes notamment) et qui, dans le contexte actuel de changements climatiques, et d'une évolution de la demande, doit évoluer vers un tourisme quatre saisons.
- L'agriculture très spécialisée, à la faveur d'une production à forte valeur ajoutée, mais dont le poids économique futur est menacé par un nombre important de départs à la retraite d'exploitants, qui risquent de ne pas être remplacés ;

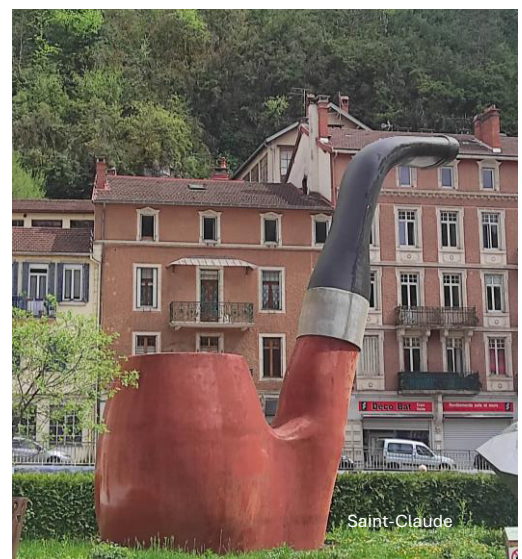
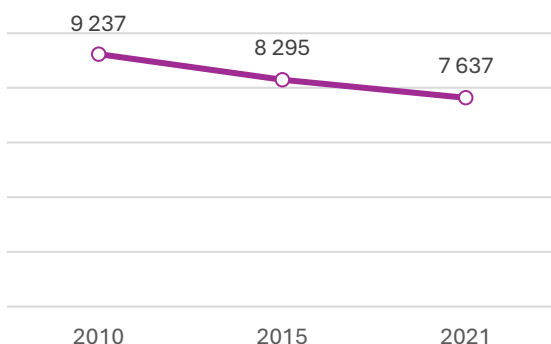
- La filière du bois, le Haut-Jura, fortement boisé, dispose d'une ressource naturelle abondante qui alimente de nombreuses entreprises spécialisées dans la transformation du bois. Cette filière se structure autour de plusieurs segments, tels que la sylviculture, la transformation primaire avec les scieries et la production de produits finis. Le bois est utilisé dans divers secteurs, notamment la construction, l'ameublement et les objets en bois, ce dernier étant particulièrement important dans l'identité locale.

Le Haut-Jura Saint-Claude comptait 1 490 établissements actifs en 2021, employant 6 239 salariés.

Parmi ces établissements, plus de la moitié sont de petites entreprises employant 1 à 9 salariés (73,4 %) et 17,6 % sont de moyennes ou grandes entreprises employant au moins 10 salariés. Un établissement sur dix n'emploie aucun salarié.

Parmi les plus gros employeurs du territoire, c'est notamment le secteur du commerce, transport et services divers qui emploie près de 376 salariés.

Évolution du nombre d'emplois



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Une bonne adéquation entre les emplois proposés et la population, mais qui décroît pour les professions plus qualifiées.

Une dépendance des emplois au secteur public liée à une perte de dynamisme dans les secteurs industriels, de la construction.

Le vieillissement de la population et la fermeture de certaines activités non reprises viennent compléter cette lecture.

Les secteurs d'activités les plus dynamiques ces dix dernières années sont le secteur du commerce, transports et services divers et le secteur public (administration, enseignement, etc.). Ces deux catégories maintiennent une évolution stable.

En revanche, le nombre d'emplois dans l'industrie connaît la baisse la plus importante, soit - 4,8 points en dix ans.

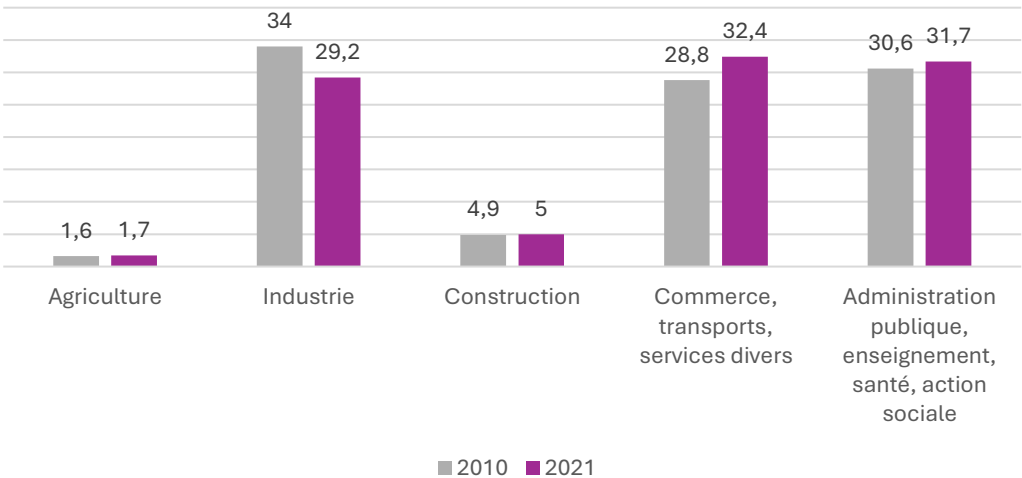
La comparaison entre les emplois proposés sur le territoire et la population d'actifs disponibles montre une importante offre d'emplois « ouvriers ».

Il en est de même pour le nombre d'emplois « employés » proposé sur le territoire, ce dernier est largement suffisant au regard de la population. Cela indique qu'une partie de cette population est employée à l'intérieur du territoire.

Globalement, à l'échelle de la communauté de communes, le nombre d'emplois pour toutes catégories socioprofessionnelles confondues, excède celui de la population active. Cela indique également que des actifs extérieurs au territoire occupent ces postes.



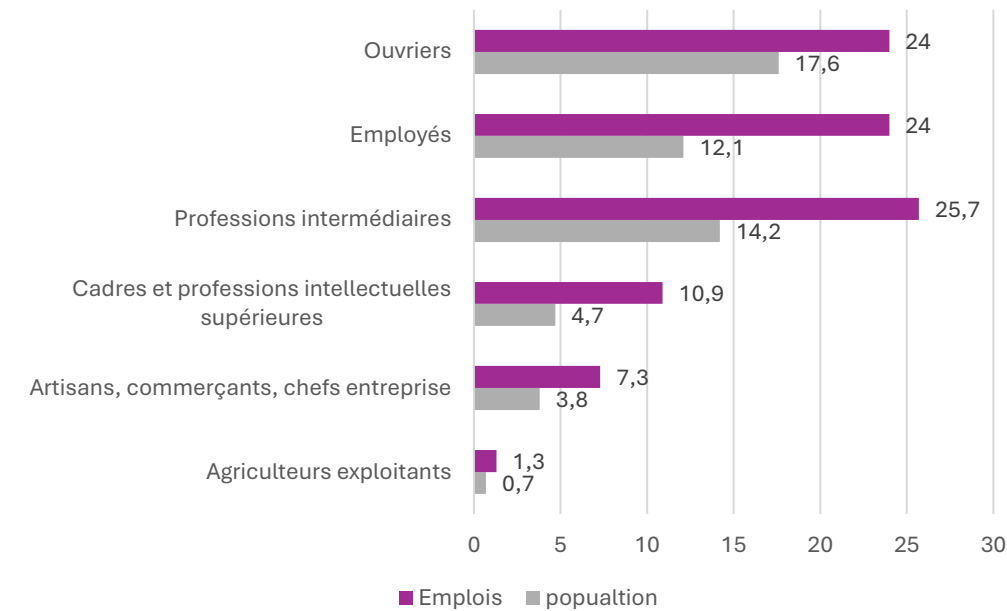
Evolution des emplois par secteur d'activité (2021)



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Population et emplois par catégorie socio-professionnelle (2021)



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

La dépendance à l'automobile dans les déplacements domicile-travail est importante sur le territoire. En effet, près de 70 % des actifs travaillent sur l'intercommunalité, ils ont, pour la plupart d'entre eux, leur emploi dans une commune différente du lieu de résidence. Les 30 % d'habitants qui travaillent en dehors de l'intercommunalité se déplacent vers Oyonnax, Gex, Terre d'Émeraude, ou vers la Suisse.

Les déplacements quotidiens génèrent des rejets importants de gaz à effet de serre, la voiture restant le principal moyen de locomotion, où elle atteint près de 81,8 %. Le caractère rural du territoire favorise ce type de mobilité.

De plus, l'éloignement des centres urbains des communes environnantes ainsi que des départements voisins rend leur accès en transports en commun difficile, voire impossible.

L'offre actuelle en transports en commun apparaît insuffisante, voire inexistante sur certains itinéraires, pour permettre un changement global des pratiques. En effet, l'usage des transports en commun reste marginal en comptabilisant 1,5 % des déplacements domicile-travail.

Cependant, il existe une marge considérable d'amélioration pour augmenter la part des modes de déplacement à faibles émissions de carbone (transports collectifs, marche, vélo, trottinette...).

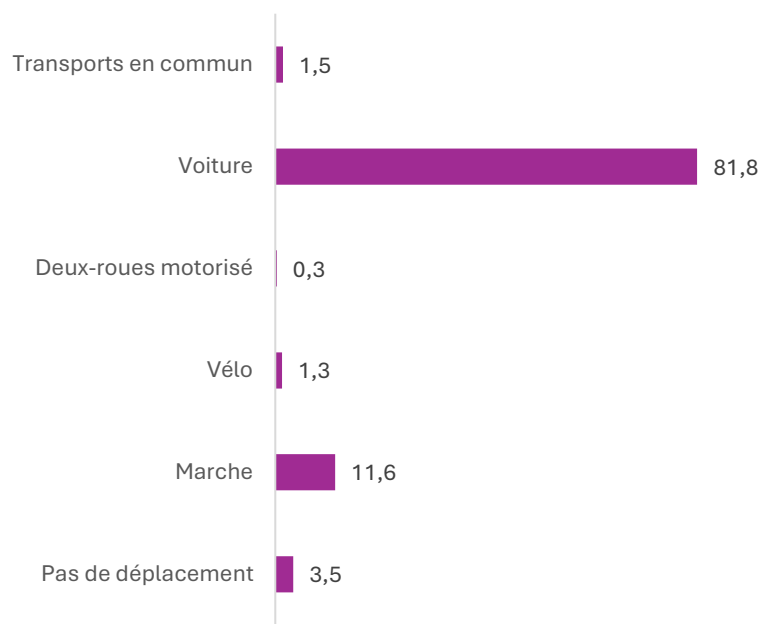
Les déplacements doux comme la marche à pied comptabilisent plus de déplacements que ceux des transports en commun, avec 11,6 %. Le vélo totalise un peu moins de 2 % des déplacements. Enfin, 3,5 % des actifs n'ont pas de déplacement pour se rendre sur leur lieu de travail.

L'augmentation des coûts de l'énergie pour se déplacer pose la question de la proximité au lieu de travail ainsi que celle de son accessibilité comme un enjeu essentiel. La diversification des modes de déplacements dépendra d'une stratégie de meilleure accessibilité aux zones d'emplois ainsi que d'une meilleure adéquation entre les zones d'emplois et de résidence.

L'identification de nouveaux itinéraires de transports en commun, le développement d'itinéraires de déplacements doux, d'aires de covoiturage, et d'aires de recharge pour les véhicules électriques pourraient ainsi être étudiés.

En particulier, au niveau de la ville de Saint-Claude, cela renforcerait son rôle de pôle de services en améliorant son accessibilité depuis les communes les plus éloignées.

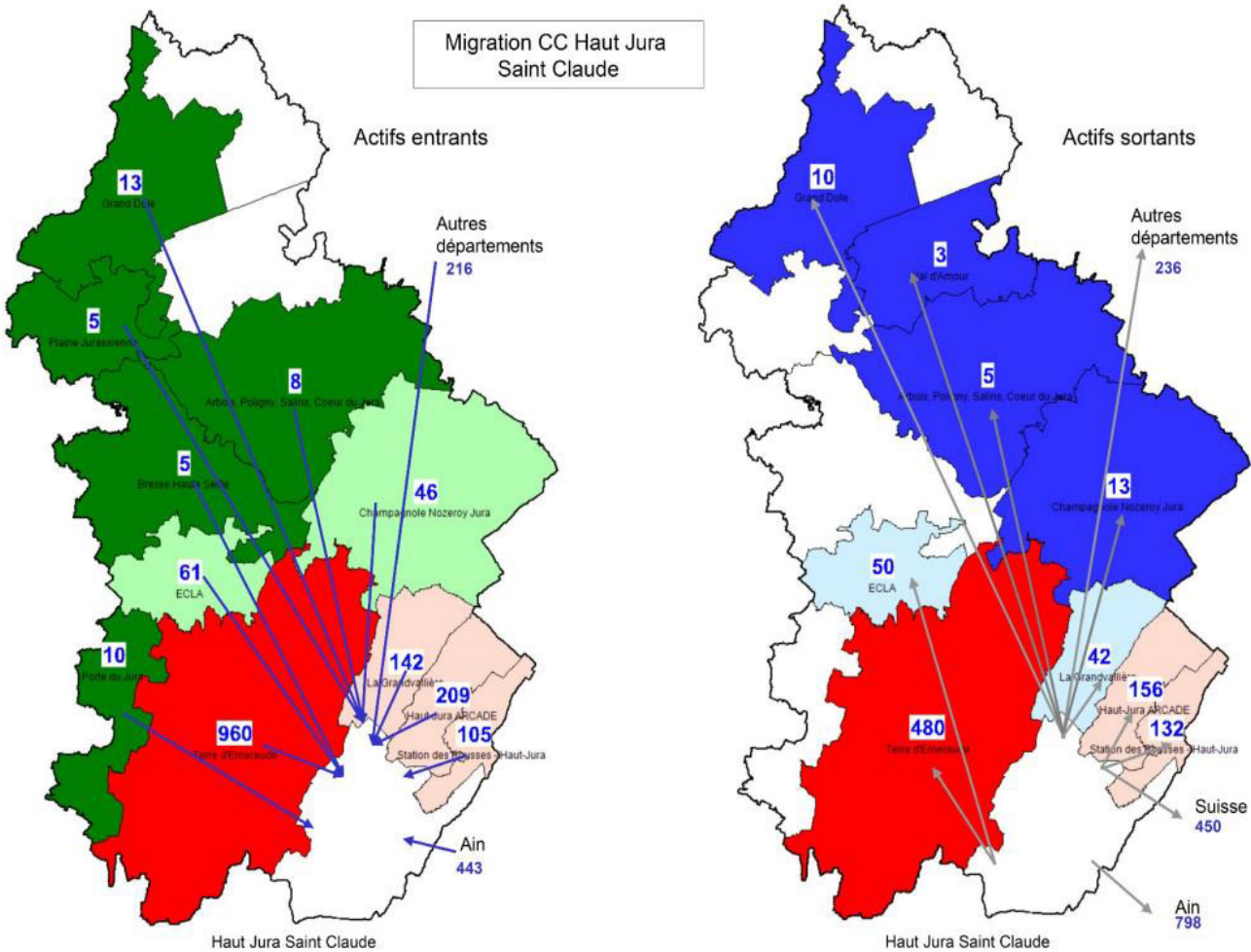
Les modes de déplacement pour se rendre au travail en 2021 en %



Source : Réalisation Espace Ville, Insee 2021

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les déplacements domicile-travail en 2019

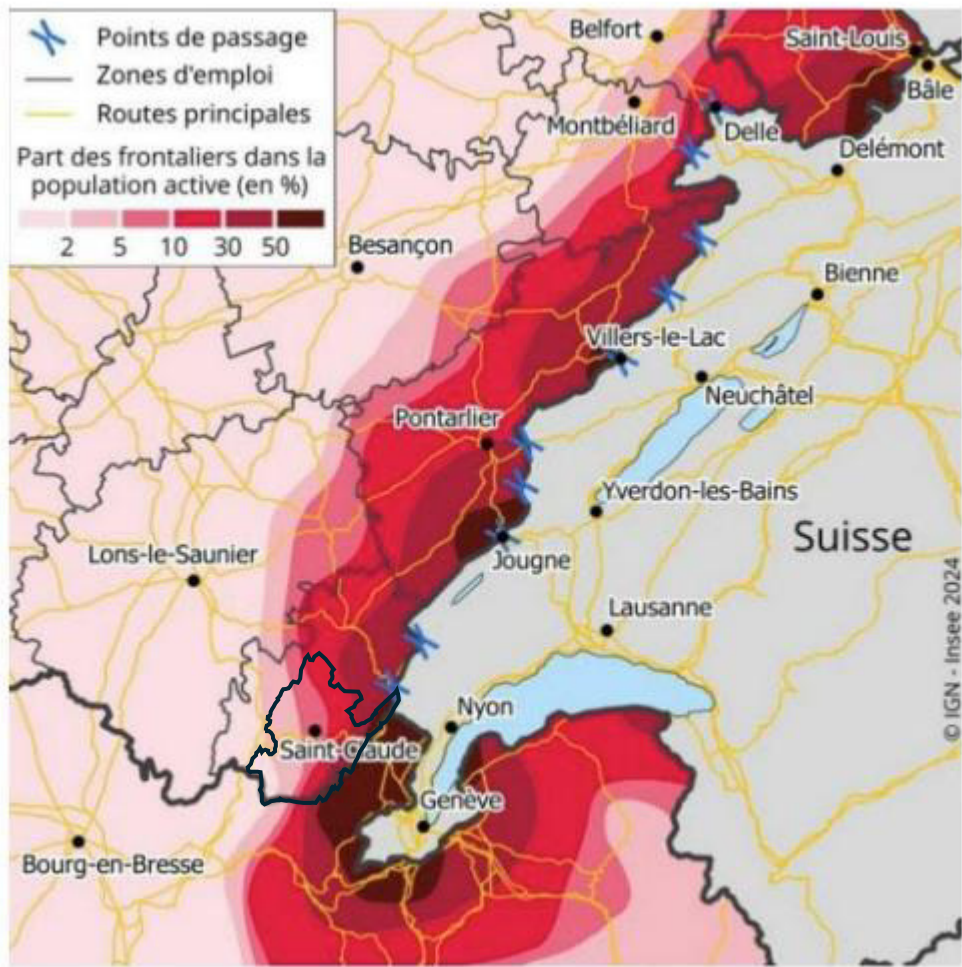


En 2019, la majorité des trajets domicile-travail effectués par les actifs du territoire sont orientés vers le département de l'Ain, en particulier vers le Pays de Gex. Ce dernier, avec son attractivité économique et touristique, propose de nombreuses opportunités d'emplois aux habitants du Haut-Jura Saint-Claude. Sa proximité avec la frontière suisse et sa situation à seulement 23 minutes de Genève permettent au territoire de bénéficier de l'influence de l'agglomération genevoise, qui lui confère un dynamisme économique et urbain significatif.

Sources : Note d'Enjeu Etat (Insee et DDT 2019)

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les déplacements domicile-travail



Part des frontaliers dans la population active (selon les chiffres du recensement de 2021). Document IGN-Insee

Début 2024, l'Office fédéral de la statistique suisse recense 47 900 frontaliers résidant en Bourgogne-Franche-Comté et travaillant en Suisse.

En 2021, ces frontaliers représentent 3 % de la population active de la région. En moyenne, ils parcourent 43 km pour rejoindre leur lieu de travail. Les frontaliers bourguignons-francs-comtois se répartissent de manière dispersée le long des 230 km de frontière avec la Suisse, souvent dans des territoires montagneux. Par ailleurs, de nombreux frontaliers résident dans les zones d'emploi de Saint-Claude, Montbéliard et Belfort, où leur nombre a également fortement augmenté, atteignant jusqu'à +76 % dans les deux dernières zones mentionnées.

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Synthèse



Atouts

Une concentration de l'emploi très importante dans les principales polarités du territoire (Saint-Claude, Chassal-Molinges, Lavans-lès-Saint-Claude, Coteau-du-Lizon, et Septmoncel-Les-Molunes).

Une bonne adéquation entre les emplois proposés et la population dans le secteur ouvrier, mais qui baisse pour les professions plus qualifiées.



Faiblesses

Un fort taux de chômage malgré la stabilité de la part de personnes ayant un emploi. Le territoire peine à attirer des secteurs économiques plus diversifiés et porteurs d'emplois.

Une concentration d'emplois sur le territoire stable baisse depuis dix ans et variable selon les communes.

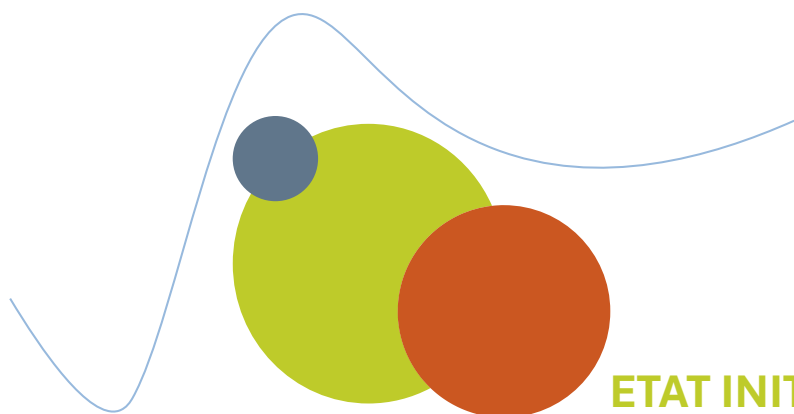
Une dépendance accrue des emplois au secteur public liée à une perte de dynamisme dans les secteurs industriels.

Une dépendance à l'automobile dans les déplacements domicile-travail qui s'accroît dans un contexte d'éloignement des centres urbains des communes alentours et des départements limitrophes.



Enjeux de diagnostic

- Poursuivre le développement de pôles d'activités économiques tout en soutenant la création d'emplois, notamment à Saint-Claude.
- Améliorer l'attractivité du territoire auprès des entreprises et populations actives.
- Valoriser les ressources du territoire pour diversifier les activités économiques et ainsi limiter la dépendance à certains secteurs tout en répondant aux besoins locaux.
- Diversifier les modes de déplacements domicile-travail et favoriser l'usage.
- Développer l'accès aux formations professionnelles et valoriser les savoir-faire locaux.
- Requalifier les friches industrielles pour développer de nouvelles activités.



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Rédaction : GENTAZ Karine, BERTRAND Donna, MOUREUX Elsie

Cartographie : BERTRAND Donna

Photo de couverture : © Haut-Jura Saint-Claude



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Note au lecteur

Ce volet constitue une première version de l'état initial de l'environnement.

Quelques sujets sont encore en cours de rédaction, notamment en raison de l'attente de nouvelles données (à recevoir des structures gestionnaires pour l'eau potable et l'assainissement, à recueillir dans le cadre de travaux à venir pour la trame verte et bleue).

Les chapitres correspondants sont identifiés au moyen du pictogramme suivant.



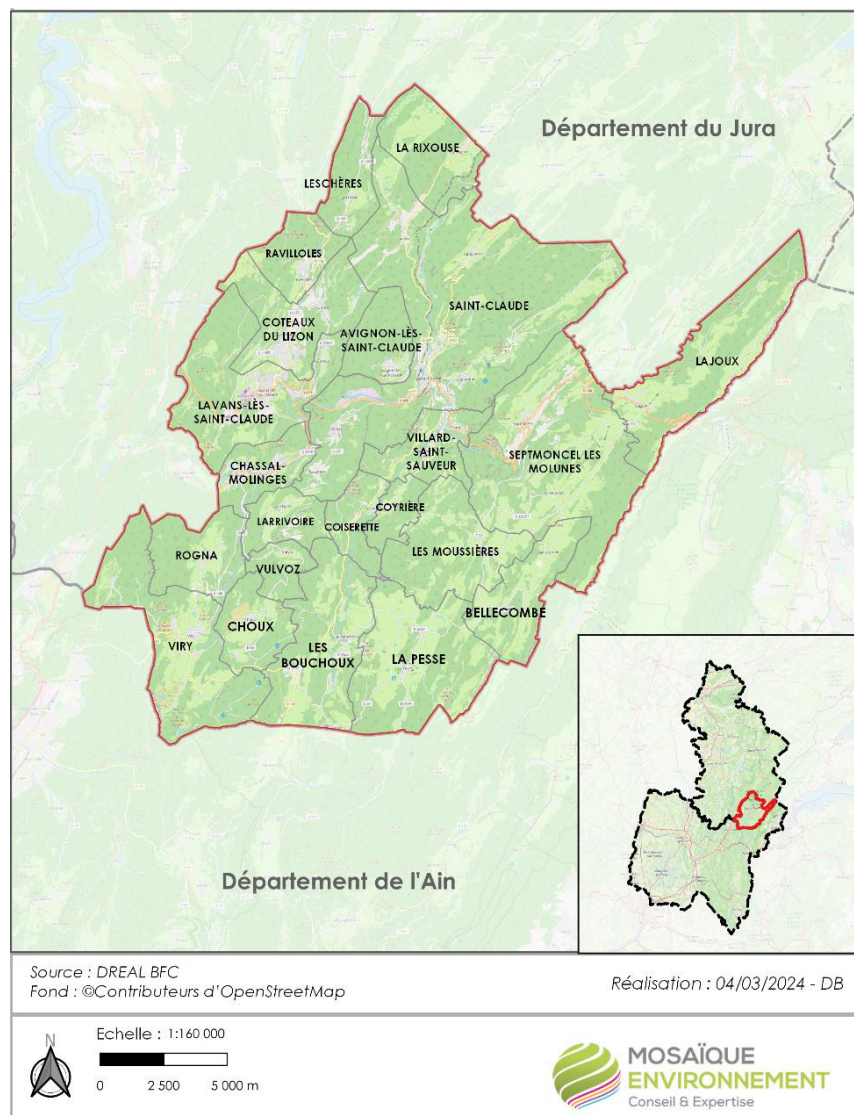
I. Milieu physique

I.A. Situation géographique

La **Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude** (CCHJSC) est un établissement public de coopération intercommunal situé au sud-est du département du Jura en région Bourgogne-Franche-Comté. Elle appartient également au territoire du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Haut-Jura** qui se compose de **cinq** communautés de communes.

La CCHJSC a été créée le 1^{er} janvier 2011 suite à la fusion des Communautés de communes de Val de Bienne, du Plateau du Lizon et des Hautes-Combes.

D'une superficie de 367 km², elle compte **22 communes** en 2024 : Avignon-lès-Saint-Claude, Bellecombe, Chassal-Molinges, Choux, Coiserette, Coteaux-du-Lizon, Coyrière, La Pesse, La Rixouse, Lajoux, Larrivoire, Lavans-lès-Saint-Claude, Les Bouchoux, Les Moussières, Leschères, Ravilloles, Rogna, Saint-Claude, Septmoncel Les Molunes, Villard-Saint-Sauveur, Viry et Vulvoz.



Carte 1. Situation géographique de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude

I.B. Un territoire de montagne

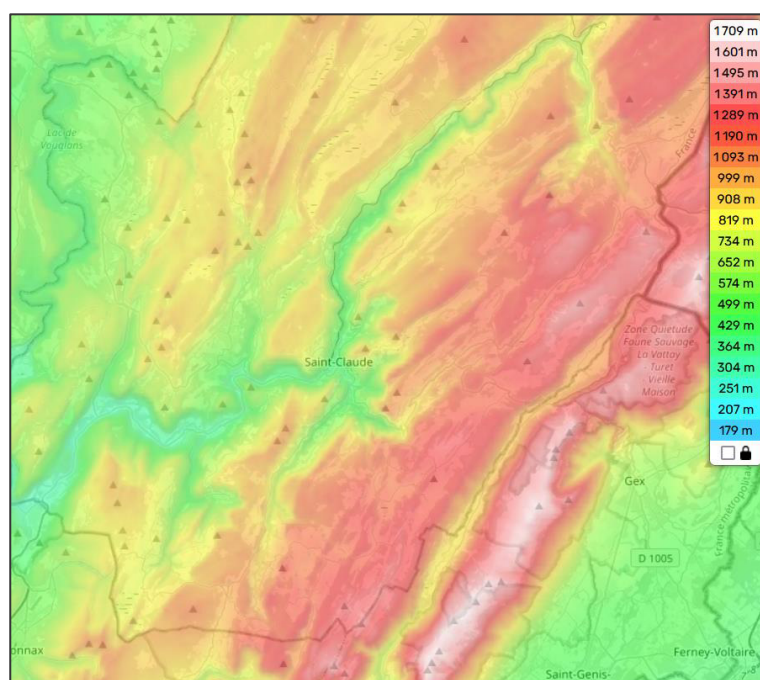
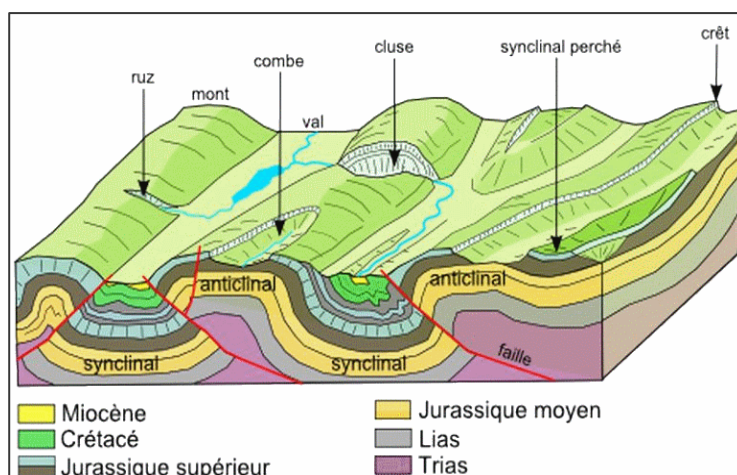
Les montagnes jurassiennes, nées de la formation des Alpes, ont une forme caractéristique de croissant. À l'est, une partie haute et plissée domine le bassin lémanique. Les reliefs s'atténuent progressivement vers l'ouest et vers le nord, passant de formes plissées à des formes tabulaires (Jura des plateaux), avant une transition abrupte avec le fossé bressan.

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude s'inscrit dans la partie sud des montagnes jurassiennes, appelée « Haute-Chaine » ou « Jura plissé ».

Sous le jeu de différentes formes d'érosion, le Haut-Jura plissé se caractérise aujourd'hui par une diversité morphologique de ces reliefs, où l'on retrouve des crêtes, des cluses, des combes, des vals, des gorges, des lapiaz, etc.

Le territoire s'organise ainsi en trois grandes entités topographiques : le secteur montagneux des **Hautes-Combes** au sud du territoire, **Saint-Claude et la vallée** au centre du territoire, et le **plateau du Lizon**, secteur de moyenne montagne au nord-ouest du territoire.

D'ouest en est, les reliefs s'élèvent progressivement. Sur le territoire, les altitudes varient entre 300 et 1400 mètres. Le Crêt du Nerbier, sur la commune de La Pesse, atteint par exemple 1 371 mètres d'altitude. Également, sur la commune de Lajoux, les boisements du lieu-dit l'Étala sont perchés à 1437 mètres d'altitude.



Carte 2. Contexte topographique (TessaDEM)



Les Hautes Combes (La Pesse)



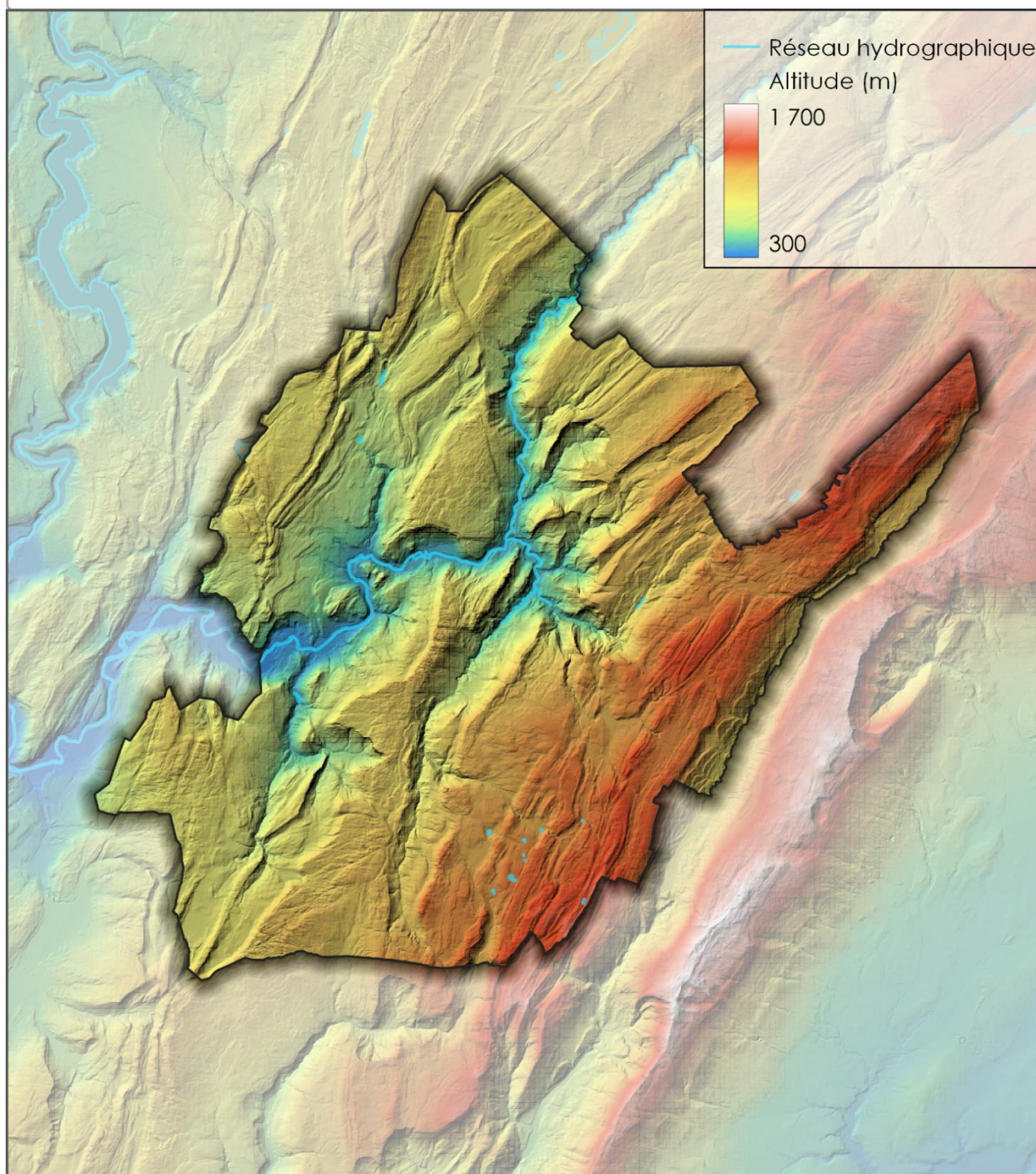
La vallée de Saint-Claude



Le Plateau du Lizon

Contexte topographique

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Source : BD ALTI 2024

Réalisation : 31/07/2024 - DB



Echelle : 1:160 000



Carte 3. Contexte topographique

D'après l'atlas des paysages du Jura, l'intercommunalité s'inscrit dans deux entités paysagères intimement liées à la topographie.

Le Jura plissé des Grands Vaux : Cette entité constitue l'entrée sur le premier palier de la Haute chaîne du Jura. Elle est marquée par de nombreux plissements qui déterminent des vaux relativement larges. Les parties en contrebas des Grands Vaux accueillent lacs et tourbières qui constituent des pôles de froids extrêmes lors des hivers rigoureux. On y trouve également des grands peuplements de hêtres et de sapins.

Cette entité concerne la partie ouest du territoire Chassal-Molinges, Coteaux du Lizon, Lavans-lès-Saint-Claude, Ravilloles, Leschères, Viry). En particulier, le territoire de l'intercommunalité est inclus au sein de 2 sous-unités paysagères : les Prés-Bois de Rogna et la Cluse de la Bienne.

- **Les Prés-Bois de Rogna** constituent les plateaux surplombant la Cluse de la Bienne. Géologiquement, il s'agit d'un mont qui se prolonge dans le département de l'Ain. Sur son versant Est, moins abrupt, les villages de Rogna et Viry se sont installés à la faveur d'un léger palier. Les parties les plus hautes sont occupées par la forêt où les feuillus conservent une place importante. Les clairières qui parsèment l'ensemble sont menacées par la déprise et la végétation buissonnante. La sous-unité paysagère se caractérise donc par un paysage plutôt fermé abritant des forêts et des clarières habitées.
- **La Cluse de la Bienne** est une vallée entaillée par la Bienne, formant des gorges plus ou moins étroites. Perpendiculairement à la vallée, Lavans-lès-Saint-Claude et le ravin du Long se raccordent au système de la Bienne dont ils constituent les périphéries. La forêt de feuillus pour l'essentiel, écrase de sa masse sombre l'ensemble des versants qui jalonnent les rives de la Bienne.



Figure 1. Alentours de Rogna (© K.Samborska)



Carte 4. Le Jura Plissé des Grands Vaux (Atlas des paysages du Jura, 2024)

Le Jura Plissé des Grands Monts : l'unité se situe à l'extrême est du département, en contact avec la frontière Suisse. Au sommet des monts se développe un paysage typique de prés-bois. Les rivières et particulièrement la Bienne ont entaillé le territoire créant de profondes gorges parallèles aux plissements, accompagnées de cluses perpendiculaires aux vals. Malgré sa géographie isolée, le territoire accueille un bassin de vie important, notamment avec la ville de Saint-Claude.

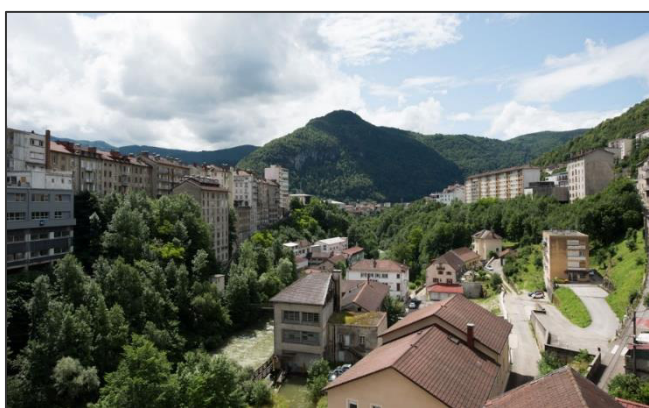


Figure 2. Saint-Claude (© K.Samborska)



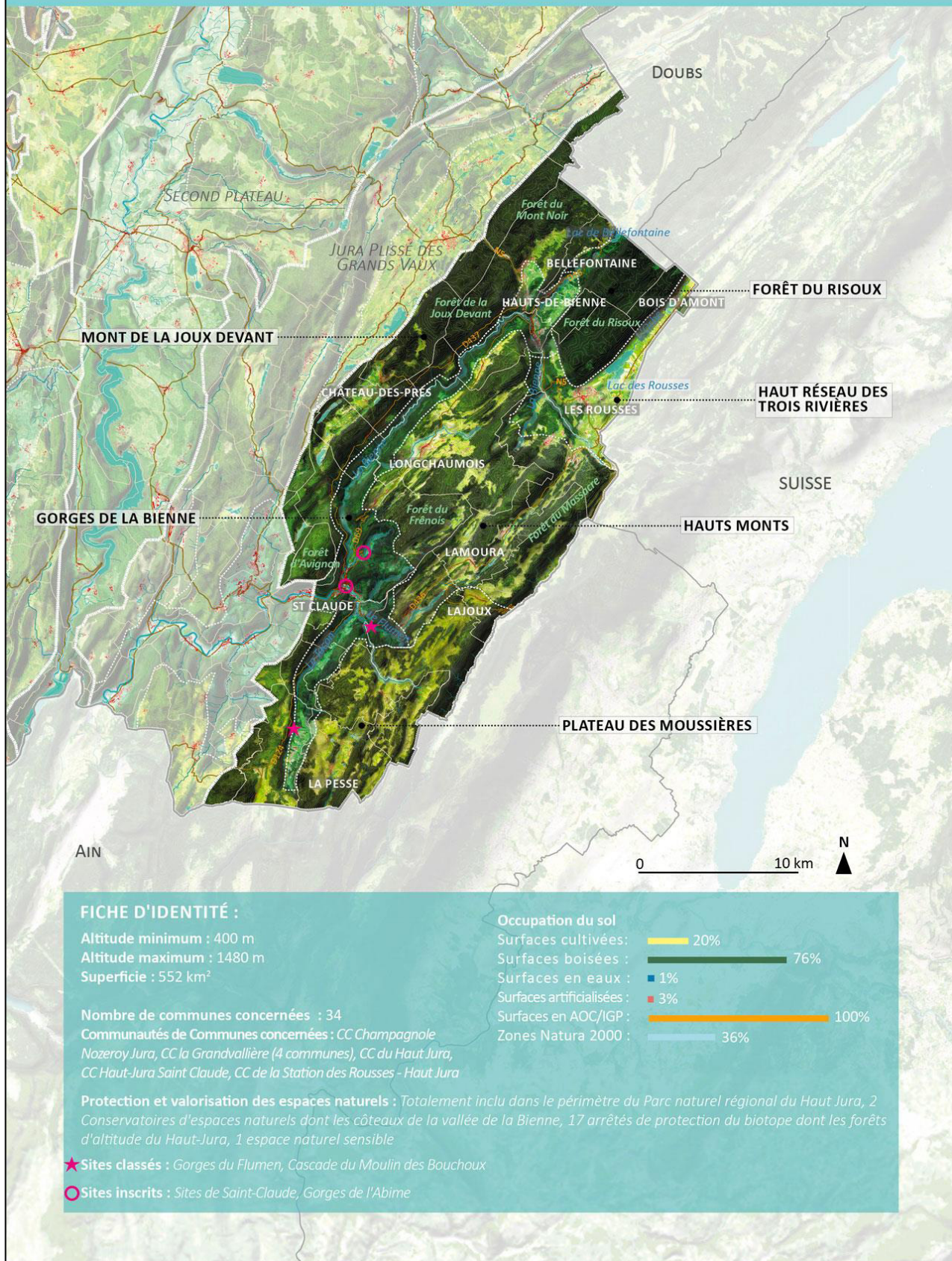
Figure 3. La Pesse (© K.Samborska)

Cette entité paysagère concerne la partie est de l'intercommunalité (Saint-Claude, Lajoux, La Pesse...). En particulier, le territoire Haut Jura Saint Claude est inclus au sein de 2 sous-unités paysagères :

- **Les Gorges de la Bienne** font figure de véritable canyon avec un dénivelé moyen d'environ 500 mètres. L'action érosive a entaillé profondément le plancher de sa vallée pour y façonner des gorges resserrées. La forêt est omniprésente sur les versants orientés au nord tandis que les versants orientés au sud, abritent de larges clairières. Au sud, les gorges se recoupent avec des vallées adjacentes du Tacon et du Flumen. En raison des contraintes physiques, ce territoire s'organise d'une manière singulière où l'aspect sauvage de ses paysages contraste fortement avec bassins de vie industrialisés densément urbanisés.
- **Le plateau des Moussières** occupe la partie sud de la Haute Chaîne à 1300 m d'altitude. Il présente une structure physique de bloc élevé. La forêt se structure en alignements calés sur les rides topographiques du relief. Le paysage qui en résulte est ouvert et dévoile une végétation typique du pré-bois.

Entre le Plateau du Lizon à l'ouest, et les Hautes de Combes au sud et à l'est, de profondes vallées formées par les rivières du Tacon et de la Bienne entaillent le paysage.

LE JURA PLISSÉ DES GRANDS MONTS



Carte 5. Le Jura Plissé des Grands Monts (Atlas des paysages du Jura, 2024)

I.C. Une morphologie héritée de l'histoire géologique

Le département du Jura se situe au croisement entre les deux entités géologiques de la plaine de la Bresse et de la Chaîne montagneuse du Jura. Sur sa partie est, le département englobe la partie centrale du massif.

En effet, de -200 Ma à -65 Ma, plusieurs mers se succèdent sur le territoire et laissent des dépôts de sédiments qui constitueront par la suite le substrat calcaire et marno-calcaire jurassien. Vers 140 millions d'années (Ma), la région émerge et les eaux météoriques commencent à éroder les surfaces calcaires. Puis vers -50 Ma, un mouvement de l'écorce terrestre fait surgir la chaîne des Alpes. Cette poussée exerce une forte pression qui fait se dresser les dépôts de la mer jurassique à leur tour.

Le sol se plisse dans le sens est-ouest et forme une série de chaînons séparés par des creux. De nombreuses failles s'ouvrent. Le massif s'incline vers la Bresse, qui forme un grand lac et draine l'ensemble des eaux. Se dessine alors le Jura des plateaux, à l'ouest, composé du premier plateau (600-700 m), situé le plus à l'ouest, et du second plus à l'est (900-1 000 m). À partir de -25 Ma, l'érosion exerce un travail continu. Dans la partie est du Jura, les couches secondaires épaisses, déposées sur le socle du Jura, proches des Alpes se plissent fortement et donnent naissance au Haut Jura ou Jura des Crêtes.

Le territoire de Haut Jura Saint Claude est situé dans le « Jura des crêtes », constitué de **dépôts sédimentaires essentiellement calcaires et marneux**.

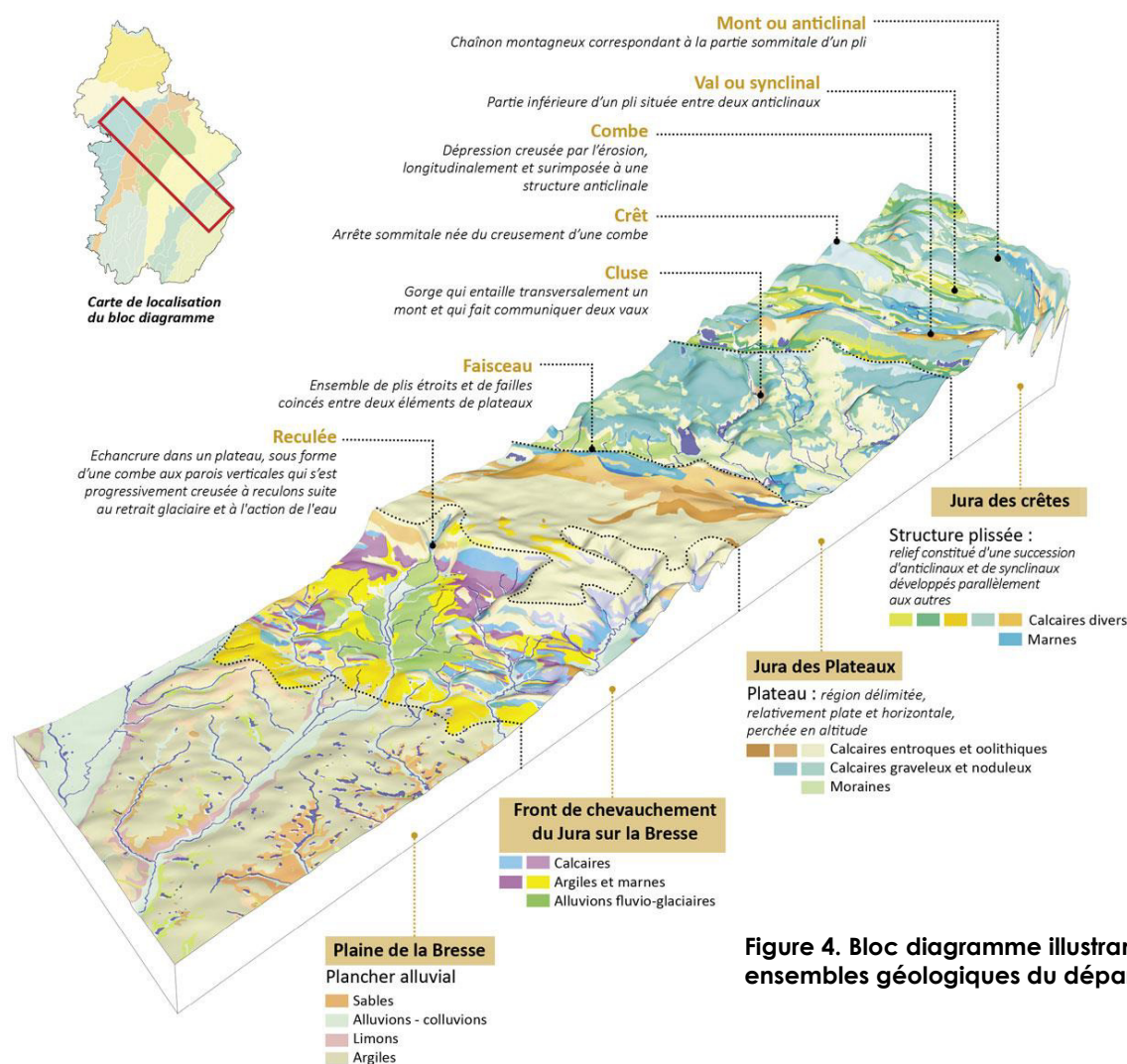


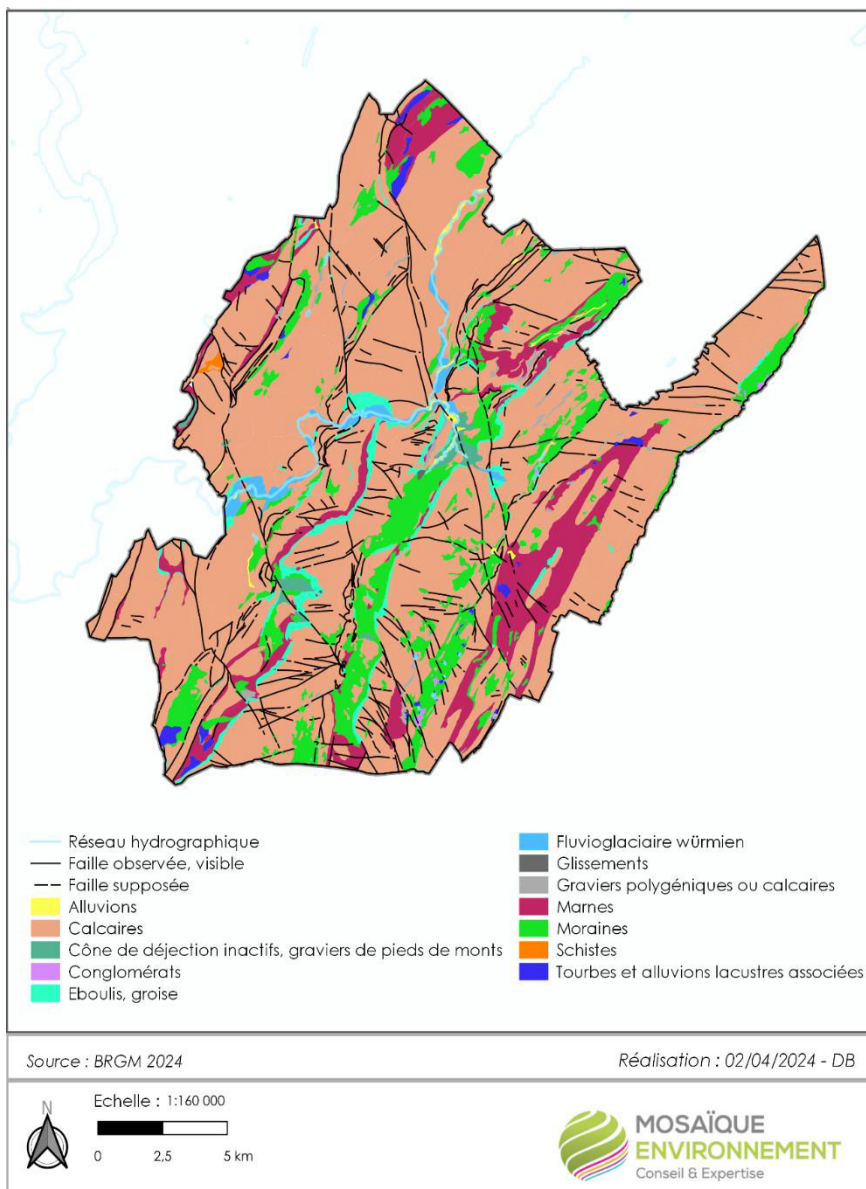
Figure 4. Bloc diagramme illustrant les quatre grands ensembles géologiques du département (Caudex)

Durant l'ère quaternaire, le Jura subit plusieurs glaciations. Lors de la dernière, il y a 24 000 ans, l'ensemble de la montagne, à l'exception de quelques sommets, se couvre de glaciers qui renforcent fortement le travail d'érosion entamé depuis plusieurs millions d'années et rabotent les reliefs.

Les moraines, constituées des matériaux arrachés aux monts, se déposent dans les vallées créant de multiples barrages et donnent naissance aux lacs et aux tourbières. Au cours de ce processus, les glaciers abandonnent de nombreux matériaux, dont les moraines : celles-ci font obstacle à l'écoulement des eaux et sont à l'origine de la plupart des lacs jurassiens.

D'autres formations sont également présentes à l'échelle de l'intercommunalité, dont des moraines, des conglomérats et éboulis. On retrouve également des alluvions liés au réseau hydrographique.

L'eau de pluie est rapidement absorbée par un sol peu épais et un sous-sol très drainant, en particulier là où le calcaire affleure. Elle attaque, depuis des millions d'années, les roches calcaires et dessine des paysages originaux : gorges, reculées, lapiaz, cascades ou résurgences ... Les zones les plus imperméables, dominées par les marnes ou recouvertes par des dépôts glaciaires, favorisent l'accumulation d'eau en surface (lacs, tourbières). Dans la masse, les eaux d'infiltration poursuivent leur travail de dissolution du calcaire et on obtient des réseaux de galeries souterraines reliées entre elles par des puits et des gouffres. Lorsque la progression des infiltrations est bloquée (couches marneuses), elles aboutissent à des émergences karstiques situées dans les vallées. Les galeries supérieures sont en général fossiles, asséchées par l'ouverture des galeries inférieures.



Carte 6. Géologie à l'échelle de l'intercommunalité

Ces grandes entités se sont modelées au fil des grandes périodes géologiques. Elles ont induit des typologies d'occupation du territoire et une exploitation des ressources conditionnées par la nature des sols et le relief, qui ont produit les paysages du Jura.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le Jura est une terre si originale et spécifique, qu'elle a donné lieu à l'appellation « jurassique » par d'éminents scientifiques du 19^{ème} siècle. Le Jurassique désigne ainsi la période géologique de formation des roches calcaires et marines.

I.D. Un climat semi-continental à influence montagnarde

Le climat est caractérisé de **semi-continental à influence montagnarde**. En effet, il est marqué par une rudesse inhabituelle pour une région d'altitude moyenne. Sa situation géographique, proximité des Alpes, l'orientation et la morphologie de ses reliefs canalisant les flux des vents du nord et barrant la route aux flux humides du sud-ouest, contribuent à cette particularité. De ce fait, malgré une altitude moyenne, la situation est plus proche d'un climat montagnard.

Les précipitations se transforment l'hiver en neige, parfois abondante, recouvrant la partie haute du territoire. Toutefois, depuis plusieurs années, on remarque moins de régularité et plus de variations, de ce régime neigeux. De même, le rythme des précipitations estivales peut s'accompagner de violents épisodes orageux et alterner avec des périodes caniculaires plus marquées. Le rythme des saisons reste cependant encore caractérisé par de courtes transitions sollicitant fortement la végétation et les hommes. La pluviosité reste cependant élevée comparé à d'autres territoires en France. Elle augmente d'ailleurs progressivement avec l'altitude.

En région de montagne, l'hiver se caractérise par des températures froides, très souvent fortement négatives. Ce froid, relativement inhabituel par rapport à la modestie de l'altitude, est dû à un enneigement souvent important à l'absence de vent ou, au contraire, aux effets de couloirs du relief canalisant les vents du nord (bise). L'été se caractérise par une arrivée tardive et par sa brièveté. Concernant l'ensoleillement, il existe en hiver, un fort contraste entre les vallées et les parties les plus hautes en raison des brouillards qui apparaissent durant les périodes anticycloniques. En été, de nombreux passages nuageux, parfois générateurs d'orages peuvent venir occulter le soleil.

Le Jura est soumis à deux principaux types de vents : la bise (vent de secteur nord) et le vent de secteur sud. Le Jura est très peu venté, on y décompte en moyenne une vingtaine de jours ventés, c'est-à-dire des jours où les rafales sont supérieures à 57 km/h. Les cyclones extratropicaux provenant de l'Atlantique traversent le département de façon très atténuée par rapport à leur puissance sur les côtes. Cependant, les sommets des crêtes jurassiennes et certains flans restent particulièrement exposés.

La station météorologique de la commune de Viry fournit les tendances annuelles suivantes :

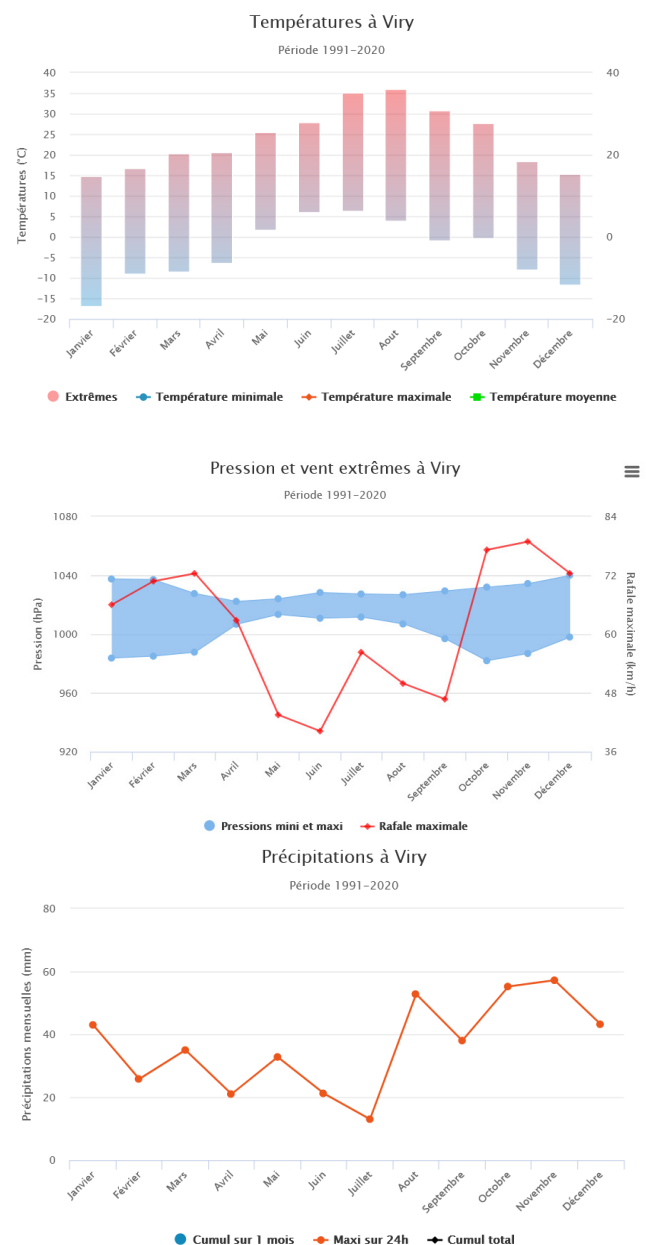
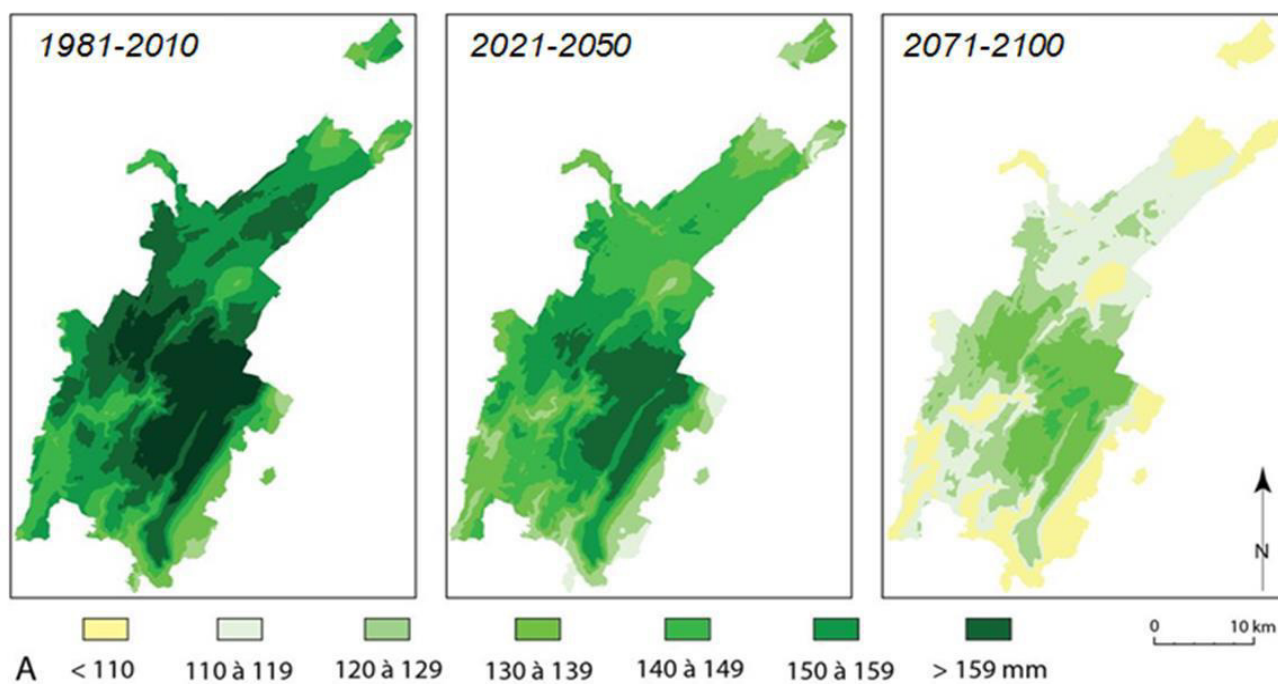


Figure 5. Données de la station météorologique de Viry (infoclimat)

Précipitations en juillet



Température maximale de juillet

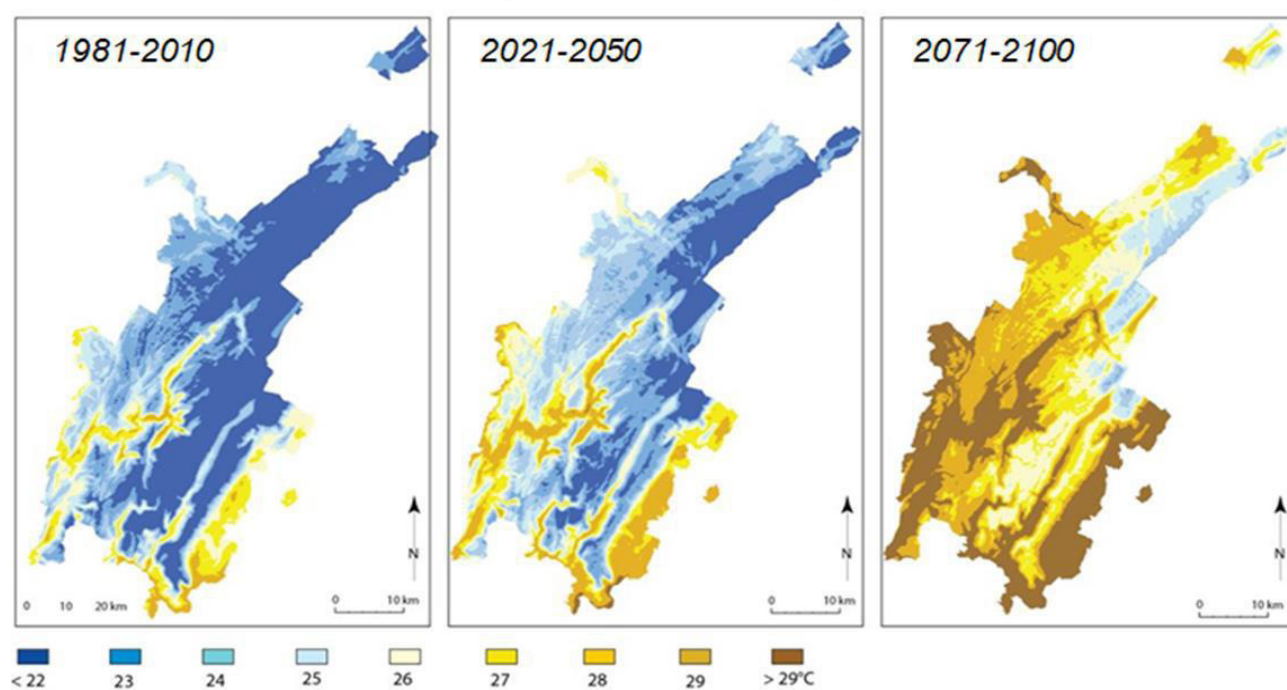


Figure 6. Évolutions et prévisions météorologiques sur le département du Jura (SCoT du Haut-Jura)

I.E. Synthèse relative au milieu physique



Atouts

Un territoire de moyenne montagne caractérisé par un relief plissé entre monts et vaux

Un contexte géologique conditionnant les modes de valorisation des sols

Une diversité de paysages en lien avec la variété du relief et de la géologie

Un relief favorisant des lignes de crêtes créatrices de vues lointaines

Un réservoir karstique important influençant les ressources en eau

Des précipitations bien réparties dans l'année et des périodes de gel limitées favorables à l'activité agricole

Un potentiel climatique pour le développement de l'énergie éolienne et du solaire photovoltaïque et thermique



Faiblesses

Une topographie qui contraint le développement urbain

Une géologie qui conditionne la qualité et la stabilité des sols



Enjeux de diagnostic

La prise en compte de la topographie dans les projets pour limiter les impacts liés aux co-visibilités

La préservation et la valorisation des valeurs paysagères (notamment les panoramas)

Enjeux d'aménagement

Les sols ont été longtemps considérés comme un matériau support de construction de bâtiments ou d'infrastructures ou encore d'activités telles que l'agriculture ou les loisirs. Or, quels que soient leurs usages (agricoles, forestiers, naturels, urbains), ils rendent des services essentiels à la viabilité des sociétés humaines et répondent à de nombreux enjeux environnementaux (production de biomasse à vocation alimentaire, régulation du climat local, habitat de la biodiversité). L'objectif de zéro artificialisation nette et les ambitions y parvenir de renaturation des sols, de protection de la biodiversité et de végétalisation des villes ... obligent à dépasser la prise en compte des sols dans leur seule dimension surfacique et à considérer davantage les propriétés de la ressource sol.

Leviers du PLUi

Définir une densité acceptable pour l'habitat dans le respect de la qualité urbaine

(Re)mobiliser les friches et surfaces déjà artificialisées

Valoriser le potentiel de densification

Préserver et développer le végétal dans l'espace urbain

Désimperméabiliser les sols

II. Milieux aquatiques et ressources en eau

II.A. Un cadre réglementaire et institutionnel à respecter

II.A.1. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Dans un contexte de croissance continue de la demande en eau, aussi bien sur la qualité que sur la quantité, l'Union Européenne a décidé d'agir à travers son parlement pour un meilleur encadrement de cette ressource. Cette ambition de **préserver et améliorer la qualité de la ressource** a permis l'établissement de la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE), devenue effective le 22 octobre 2000 et intégrée dans la législation des pays membres au plus tard le 23 décembre 2003.

Le cadre législatif de la Directive Cadre sur l'Eau permet une plus grande responsabilisation des autorités nationales afin **de parvenir à un bon état de la ressource sous toutes ses formes** (rivières, lacs, eaux côtières et eaux souterraines). La recherche de ce bon état se traduit par la protection de toutes ses formes mais aussi par la restauration des écosystèmes concernés, la réduction des pollutions et la garantie d'une utilisation durable pour tout type d'usager.

II.A.2. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)

Promulguée le 30 décembre 2006 et faisant suite à la DCE, la LEMA a permis d'introniser le principe du « droit à l'eau » et d'inclure une prise en compte du changement climatique dans toutes les réflexions relatives à la gestion de la ressource. Cette loi est également à l'origine de la création de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), en charge de la connaissance et surveillance de l'état des eaux et du fonctionnement écologique des milieux aquatiques (missions reprises par l'Agence Française pour la Biodiversité en 2016, devenue Office Français de la Biodiversité en 2020).

II.A.3. La Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)

L'assainissement en Europe est encadré par la **Directive relative aux traitements des eaux résiduaires urbaines** (ERU – 91/271/CEE) du 21 mai 1991. Elle a pour objet de **protéger l'environnement contre la détérioration due aux rejets d'eaux usées**. Elle impose des normes pour la collecte, le traitement et le rejet des eaux usées.

II.A.4. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Pour atteindre ces objectifs environnementaux, la DCE préconise la mise en place d'un **plan de gestion**. En France, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et ses documents d'accompagnement correspondent à ce plan de gestion. Il a pour vocation d'orienter et de planifier la gestion de l'eau à l'échelle du bassin. Il bénéficie d'une **portée juridique** et les documents d'urbanisme doivent lui être compatibles. Révisé tous les 6 ans, il fixe les orientations fondamentales pour une **gestion équilibrée de la ressource en eau**. Il évalue également le Risque de Non-Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE) des masses d'eau au regard des objectifs environnementaux de la DCE :

- la non-dégradation des masses d'eau, et la prévention et la limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines ;
- l'atteinte du bon état des eaux ;
- les objectifs liés aux zones protégées ;
- la réduction progressive ou, la suppression des émissions, rejets et pertes de substances prioritaires pour les eaux de surface ;
- l'inversion des tendances, pour les eaux souterraines.

La communauté de communes HJSC est concernée par le **SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027** adopté le 22 mars 2022.

Depuis fin 2009, les SDAGE définissent, pour chaque masse d'eau¹ du bassin, des objectifs d'état. Ces objectifs sont, pour les masses d'eau de surface : le bon état écologique (bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques) et le bon état chimique (concentration de substances chimiques en-dessous de seuils définis comme « normes de qualité environnementale ») ; pour les masses d'eau souterraine : le bon état quantitatif (notamment, équilibre entre les prélèvements d'eau et le renouvellement) et le bon état chimique.

II.A.5. Les Schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE)

Le SAGE est une déclinaison du SDAGE à une échelle locale. Il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe.

Le territoire n'est concerné par aucun SAGE.

II.A.6. Les contrats de milieu

Un contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un outil pertinent pour la mise en œuvre des SDAGE et de leurs programmes de mesures. Il peut être une déclinaison opérationnelle d'un SAGE. C'est un programme d'actions volontaire et concerté, généralement sur 5 ans, à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, avec engagement financier contractuel (désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.) des partenaires concernés.

Le territoire n'est concerné par aucun contrat de rivière. Le contrat de la Bienne, signé en 1995, s'est achevé en 2001.

Ce contrat s'étendait sur 817,76 km² et concernait 126 km de linéaire de cours d'eau sur 63 communes. Les enjeux du contrat étaient la lutte contre les pollutions industrielles et agricoles, la prévention et la gestion des crues, ainsi que la restauration hydraulique des cours d'eau.

LE SAVIEZ-VOUS?

La GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire des intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, d'agglomération, de communes) depuis le 1er janvier 2018. Elle a pour ambition de rendre plus cohérente et plus efficace l'organisation territoriale dans le domaine de l'eau pour relever les défis de **restauration des milieux aquatiques** et de **réduction de la vulnérabilité aux inondations** en articulation avec le bon état des cours d'eau.

Elle comprend des actions relatives à :

- l'aménagement des bassins versants
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection et la restauration des zones humides.

¹ Les masses d'eau sont des tronçons de rivières, des plans d'eau, des masses d'eau côtière, des masses d'eau de transition (estuaires et lagunes) ou des masses d'eau souterraine.

II.B. Les milieux aquatiques superficiels

La CCHJSC se situe sur trois bassins versants topographiques : celui de **la Bienne**, qui recouvre la partie ouest territoire, celui **du Tacon**, qui recouvre la partie centrale-est, et celui de **la Valserine**, qui concerne les communes orientales du territoire (Les Bouchoux, La Pesse, Bellecombe, Septmoncel-les-Molunes et Lajoux).

Des milieux variés

Les contraintes du relief ont formé un réseau hydrographique atypique, marqué par la présence de résurgences, de nombreuses cascades, et de vallées très encaissées.

De nombreux cours d'eau

Le territoire est concerné par **quatre principaux cours d'eau** :

- **La Bienne**, affluent de la rive gauche de l'Ain, s'écoule à du nord au sud du territoire jusqu'à Saint-Claude, puis bifurque vers l'ouest jusqu'à Lavans-lès-Saint-Claude, après sa confluence avec le Tacon. Il s'agit d'un affluent de l'Ain.
- **Le Tacon**, affluent de la Rivière La Bienne, prend sa source sur la commune des Bouchoux. Il s'écoule du sud au nord territoire et se jette dans la Bienne à Saint-Claude après un parcours de 20 kilomètres.
- **La Valserine**, affluent de la rive droite du Rhône, prend sa source dans le département de l'Ain, dans la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura. Elle conflue avec le Rhône au niveau de la ville de Bellegarde-sur-Valserine, en dehors du territoire. Sur la CCHJS, elle s'écoule du nord au sud.
- **La Semine**, affluent de la Valserine, qui naît sur la commune de La Pesse et s'écoule du nord au sud.

Le territoire comporte également 7 très petits cours d'eau, identifiés dans le SDAGE :

- Le torrent Le Longvir ;
- La rivière Le Lizon ;
- Le ruisseau Le Grosdar ;
- Le ruisseau de Pissevieille ;
- La rivière Flumen ;
- Le ruisseau de l'Abîme ;
- Le ruisseau La Douveraine.

En raison du contexte karstique sont également recensés 28 très petits cours d'eau ou écoulements temporaires non répertoriés dans le SDAGE.

Tableau 1. Cours d'eau non répertoriés dans le SDAGE)

Ravin dessus la	L'Enragé
Charrière	Le Merdasson
Ruisseau des Bourbes	Bief d'Enfieux
Ruisseau de la Perrine	Bief de la Liette
Ruisseau du	Bief de Creuse
Chaumieux	Bief de Prévérant
Ruisseau de Versève	Bief Brun
Ruisseau de la Vulve	Bief des Parres
Ruisseau des Nans	Bief du Château
Ruisseau de Chapy	Bief de l'Ours
Ruisseau du Banc	Bief des Foules
Ruisseau du Loutre	Bief Froid
Ruisseau des Gorges	Bief de la Mienne
Ruisseau de la	Bief des Fraittes
Foulassse	
La Grande Pralouse	
La Blénrière	

Le territoire comporte un réseau hydrographique riche constitué de 39 cours d'eau.

Quelques plans d'eau

Le territoire compte **4 lacs**. Aucun n'est répertorié par le SDAGE Rhône-Méditerranée :

- le **lac de Cuttura** : situé au nord-ouest du territoire sur la commune de Coteaux du Lizon ;
- le **lac de Ravilloles** : situé au nord-ouest du territoire sur la commune de Ravilloles ;
- le **lac de l'Embouteilleux** : situé au sud-est du territoire sur la commune de La Pesse ;
- le **lac de Viry** : situé au sud-ouest du territoire sur la commune de Viry.

Des gorges et cascades

Le territoire abrite de nombreux sites naturels marqués par la présence de gorges et cascades parmi lesquelles on peut citer :

- les Gorges de l'Abîme (Saint-Claude) ;
- les cascades de Pissevieille (La Rixouse), du Moulin (Les Bouchoux), des Combes (Saint-Claude), de la Queue de Cheval (Saint-Claude), de la Vouivre (Saint-Claude). Le site des cascades du Flumen à Saint-Claude est classée **patrimoine naturel d'intérêt national**.

Des milieux humides diversifiés

De très nombreux marais, tourbières, prairies humides, forêts humides, mares ... sont recensés sur le territoire.

En particulier, les communes de La Pesse, Viry et Bellecombe abritent plusieurs milieux humides. La commune de La Rixouse est par ailleurs concernée par le **site RAMSAR « Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne »** (cf chapitre relatif à la biodiversité).



Cascade de Pissevieille à La Rixouse



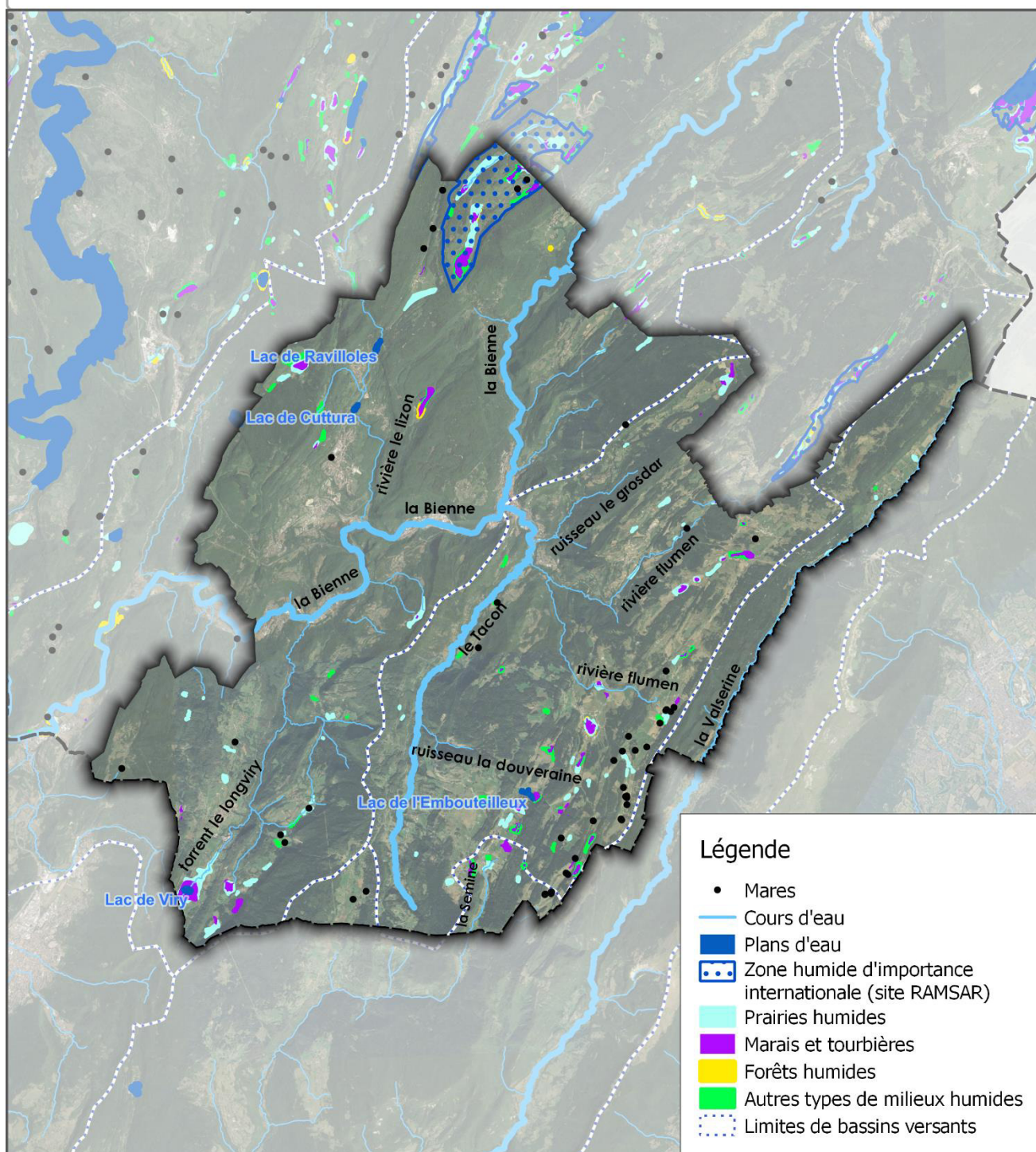
Gorges de l'Abîme à Saint Claude



Cascade des Combes à Saint Claude

Les eaux superficielles

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Source : DREAL BFC
Fond : Google Satellite 2024

Réalisation : 11/09/2024 - DB



Echelle : 1:160 000



0 2 500 5 000 m

Des masses d'eau superficielle globalement en bon état

Les 12 cours d'eau du territoire identifiés par le SDAGE présentent **globalement un bon état chimique et écologique**, à l'exception de la Valserine dont l'état chimique est mauvais, et du Lizon, qui présente un état chimique moyen. L'objectif d'atteinte du bon état est fixé pour 2027.

Tableau 2. Cours d'eau du territoire identifiés dans le SDAGE 2022-2027 (SDAGE Rhône-Méditerranée)

Code	Nom	Type	État chimique	État écologique
FRDR498	La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	Moyen cours d'eau	Bon état (objectif atteint en 2015)	Bon état (objectif atteint en 2021)
FRDR499	La Bienne de sa source jusqu'à la confluence avec le Tacon, Tacon inclus	Petit cours d'eau		Bon état (objectif atteint en 2015)
FRDR545	La Valserine	Petit cours d'eau	Mauvais (objectif fixé pour 2027)	
FRDR2023	La Semine	Petit cours d'eau	Bon état (objectif atteint en 2015)	
FRDR10639	Torrent le longviry	Très petit cours d'eau		
FRDR10675	Rivière Le Lizon	Très petit cours d'eau	Moyen (objectif fixé pour 2027)	
FRDR10890	Ruisseau le Grosdar	Très petit cours d'eau	Bon état (objectif atteint en 2015)	
FRDR10899	Ruisseau de Pissevieille	Très petit cours d'eau		
FRDR11220	Rivière Flumen	Très petit cours d'eau		
FRDR11790	Ruisseau de l'abîme	Très petit cours d'eau		
FRDR11965	Ruisseau la Douveraine	Très petit cours d'eau		

Conformément à la DCE, le SDAGE évalue, pour chaque masse d'eau, le Risque de Non-Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE) à l'horizon 2027. Au travers de cette évaluation, il s'agit d'identifier celles risquant de se dégrader ou de ne pas atteindre le bon état en 2027.

Cette évaluation a pour finalité l'élaboration du SDAGE et le programme de mesures associé (2022-2027).

A l'échelle de l'intercommunalité, toutes les masses d'eau sont toutes concernées par le risque de non atteinte du bon état en 2027, à l'exception du ruisseau Le Grosdar et le La Douveraine. Les principales pressions à l'origine de ce risque sont l'altération de la continuité écologique et du régime hydrologique, ainsi que les pollutions.

Tableau 3. Pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état en 2027 (SDAGE Rhône-Méditerranée)

Code	Nom	Risque de non atteinte du bon état en 2027	Pression à l'origine du risque en 2027
FRDR498	La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	Oui	Altération de la continuité écologique Altération de la morphologie Altération du régime hydrologique Pollutions par les nutriments agricoles Pollutions par les nutriments urbains et industriels Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)
FRDR499	La Bienne de sa source jusqu'à la confluence avec le Tacon, Tacon inclus	Oui	Altération de la continuité écologique Altération du régime hydrologique Pollutions par les nutriments urbains et industriels Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)
FRDR545	La Valserine	Oui	Pollutions par les nutriments urbains et industriels
FRDR2023	La Semine	Oui	Altération de la continuité écologique
FRDR10639	Torrent le longviry	Oui	Altération de la continuité écologique
FRDR10675	Rivière Le Lizon	Oui	Altération de la continuité écologique Altération de la morphologie
FRDR10890	Ruisseau le Grosdar	Non	/
FRDR10899	Ruisseau de pissevieille	Oui	Pollutions par les nutriments agricoles Pollutions par les nutriments urbains et industriels
FRDR11220	Rivière flumen	Oui	Altération du régime hydrologique Altération de la continuité écologique
FRDR11790	Ruisseau de l'abîme	Oui	Altération du régime hydrologique Altération de la continuité écologique
FRDR11965	Ruisseau la douveraine	Non	/

Des eaux souterraines de qualité et en quantité

Le territoire est concernée par deux masses d'eau souterraines.

La masse d'eau « Calcaires et marnes jurassiques Haut Jura et Bugey - Bassin versant Ain et Rhône »

Elle concerne la quasi-totalité du territoire. D'une superficie totale de 3 300 km², elle est affleurante à 96%.

La masse d'eau est constituée par des formations essentiellement jurassiques dont deux réservoirs aquifères : l'un, au sein des formations calcaires du Jurassique moyen et, l'autre du Jurassique supérieur. Ces formations ont toutes deux subi une karstification plus ou moins intense.

La recharge se fait par l'intermédiaire des précipitations au niveau des affleurements des calcaires jurassiques. La moyenne des précipitations annuelles est de 1 150 mm à Ambérieu-en-Bugey (01). Des pertes d'écoulement peuvent localement avoir lieu, comme celle de la plaine du Bief à Innimond (01), Bief des maisons aux Chalesmes (39), l'Anquerne à La Pesse (39) ou encore l'Embouteilleux à La Pesse (39). Les exutoires correspondent à des sources de débordement réparties en périphérie du massif au contact entre Jurassique et Crétacé, ou le long de grandes failles drainant la masse d'eau. Des résurgences importantes sont aussi présentes au contact des marnes oxfordiennes pour le réservoir du Jurassique et des marnes liasiques pour le Jurassique moyen.

L'intérêt écologique de la masse d'eau est très important, puisque de nombreuses zones humides dépendent de la ressource en eau. Le réservoir est exploité quasi exclusivement (plus de 95%) pour l'alimentation en eau potable desservant de nombreuses communes, lui conférant un intérêt très important.

La masse d'eau « Calcaires et marnes jurassiques - Haute Chaîne du Jura, Pays de Gex et Haut Bugey - Bassin versant Haut Rhône »

D'une superficie de 670 km², elle concerne la partie est du territoire. Elle est entièrement affleurante. Son aire d'alimentation correspond à la surface de la masse d'eau à l'affleurement.

L'alimentation des réservoirs aquifères se fait essentiellement par l'intermédiaire de l'infiltration des pluies (précipitations moyennes annuelles de l'ordre 1 150 mm). Ces dernières sont spatialement très inégalement réparties et augmentent avec l'altitude. Des pertes au niveau des cours d'eau peuvent également alimenter la masse d'eau (pertes de la Valserine).

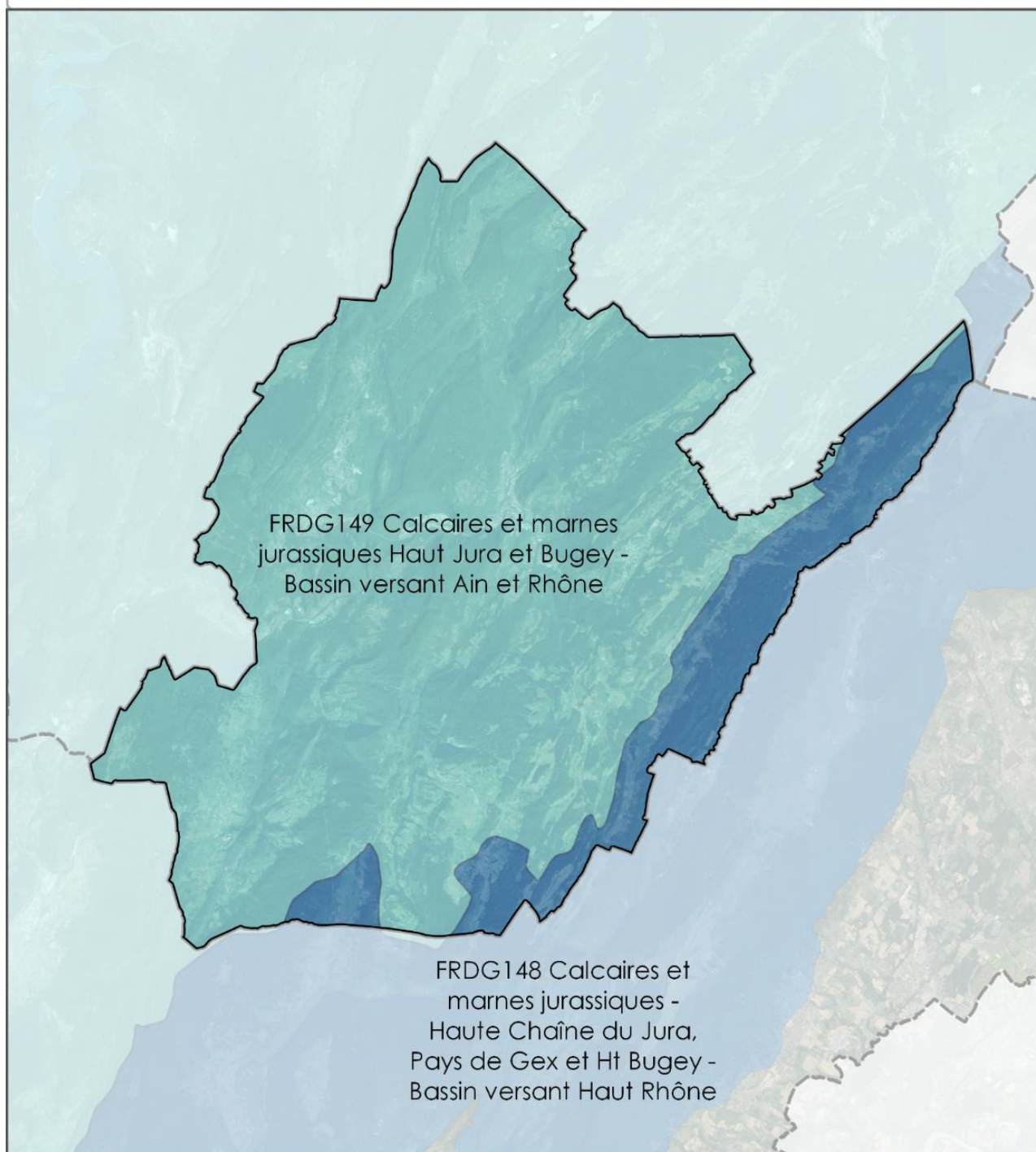
Du fait de sa nature karstique, la masse d'eau est caractérisée par les fortes hétérogénéités de ses caractéristiques hydrodynamiques. Les vitesses d'écoulement, très variables (en fonction de la géométrie et de l'indice de fracturation), sont de l'ordre de plusieurs centaines de mètres par jour.

L'intérêt écologique de la masse d'eau est très important puisque de nombreuses zones humides dépendent de la ressource en eau. Les principales zones humides sont : Ensemble formé par la haute chaîne du Jura, le défilé de Fort - l'Ecluse, l'Etournet et le Vuache (ZNIEFF II -820003706) - Ensemble formé par le plateau de Retord et la chaîne du Grand Colombier (ZNIEFF II - 820030661).

Le réservoir de cette masse d'eau est exploité quasi exclusivement (plus de 95%) pour l'alimentation en eau potable desservant de nombreuses communes, ce qui lui confère un intérêt très important.

Les eaux souterraines

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Source : DREAL BFC
Fond : ©Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 06/03/2024 - DB



Echelle : 1:160 000



0 2 500 5 000 m



Carte 8. Les eaux souterraines

Tableau 4. Eaux souterraines du territoire identifiées dans le SDAGE 2022-2027 (SDAGE Rhône-Méditerranée)

Code	Nom	Type	État quantitatif	État qualitatif
FRDG149	Calcaires et marnes jurassiques Haut Jura et Bugey - Bassin versant Ain et Rhône	Affleurante Écoulement entièrement libre	Bon état (objectif atteint en 2015)	
FRDG148	Calcaires et marnes jurassiques - Haute Chaîne du Jura, Pays de Gex et Haut Bugey - Bassin versant Haut Rhône	Affleurante Écoulement entièrement libre		

Le territoire est concernée par **deux masses d'eau souterraines** en bon état qualitatif et quantitatif qui sont faiblement vulnérables aux pressions anthropiques et ne présentent pas de **risque de non atteinte du bon état** en 2027.

II.C. Des facteurs de vulnérabilité

Des zones sensibles au phosphore

Les zones sensibles, au sens de la Directive européenne « eaux résiduaires urbaines » (ERU), correspondent aux bassins versants où des masses d'eau sont particulièrement sensibles aux pollutions. Elles peuvent ainsi être sujettes à l'eutrophisation (avec des rejets de phosphore ou d'azote – combinés ou non). Les délimitations de ces zones sont actualisées tous les 4 ans par le préfet coordinateur de bassin.

Toutes les communes sont concernées par une zone sensible au phosphore.

Les communes du sous-bassin de la Bienne sont intégralement concernées. Celles situées pour partie sur le bassin versant de la Valserine (Viry, Les Bouchoux, La Pesse, Bellecombe, Septmoncel les Molunes, et Lajoux) ne sont que partiellement couvertes par ces zones sensibles.

L'absence de zones vulnérables aux nitrates

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace, à court terme, la qualité des milieux aquatiques, et plus particulièrement l'alimentation en eau potable. Sont désignées comme zones vulnérables les zones où :

- les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l ;
- les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles qui ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote.

Le territoire n'est pas concerné.

Des ressources stratégiques pour l'eau potable

Les **ressources stratégiques** sont soit des ressources en eau déjà exploitées dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent, soit des ressources en eau souterraine proches des lieux de consommation dont la quantité et la qualité permettront le développement futur du territoire en répondant aux besoins en eau potable à terme.

Pour préserver ces ressources et assurer leur potentiel quantitatif et qualitatif pour la production d'eau potable, des **zones de sauvegarde** sont définies pour chaque ressource stratégique. Des efforts doivent y être portés pour limiter ou éviter les pressions qui pourraient leur porter atteinte. Il existe des zones de sauvegardes exploitées (ZSEA) et les zones de sauvegardes non exploitées (ZSNEA).

Le territoire est concerné par **2 ZSEA** et **3 ZSNEA**.

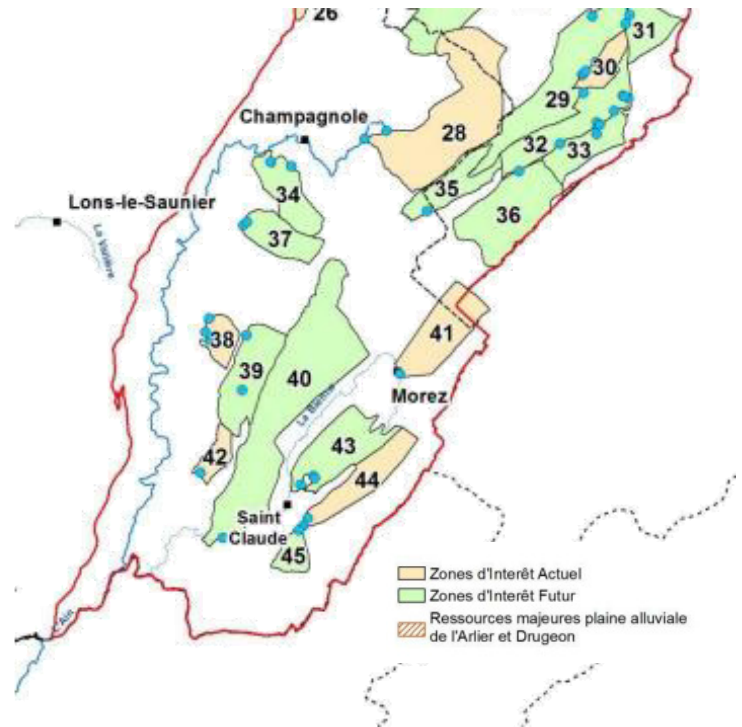
- **ZSNEA « Bief Noir ».** Communes concernées : Coyrière, Les Moussières, Villard-Saint-Sauveur et Septmoncel les Molunes
- **ZSNEA « Trou de l'Abime ».** Commune concernée : Saint Claude.
- **ZSNEA « Source de l'Enragé ».** Communes concernées : Chassal-Molinges, Lavans-lès-Saint-Claude, Avignon-lès-Saint-Claude, Saint-Claude, Coteaux du Lizon, Ravilloles, Leschères et la Rixouse.
- **ZSEA « Sources Foules et Montbrillant ».** Communes concernées : Villard-Saint-Sauveur, Septmoncel les Molunes et Saint-Claude.
- **ZSEA « Source du Pont des Arches ».** Communes concernées : Lavans-lès-Saint-Claude, Coteaux du Lizon, et Ravilloles.

Des ressources karstiques majeures

Une étude pilotée par l'Agence de l'Eau a été menée en 2013 afin d'identifier les ressources karstiques majeures pour l'AEP en vue de leur protection sur une partie du massif du Jura. L'objectif était d'inscrire ces Ressources Karstiques Majeures (RKM) au registre des zones protégées du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) révisé en 2016.

Sur le territoire ont été répertoriées :

- comme zones d'intérêt actuel (ZIA) : Sources Foules Montbrillant (Saint-Claude), source de l'Arce (SIE de Bellefontaine, SIE du Plateau des Rousses)
- comme zones d'intérêt futur (ZIF) : Source de la Gongonne (SIE Grandvaux) Source de l'Enragé (Saint-Claude, SIE Grandvaux), Trou de l'Abîme (Saint-Claude), Bief Noir (Saint-Claude).



Carte 9. Ressources karstiques majeures

Des ressources suffisantes pour satisfaire les besoins

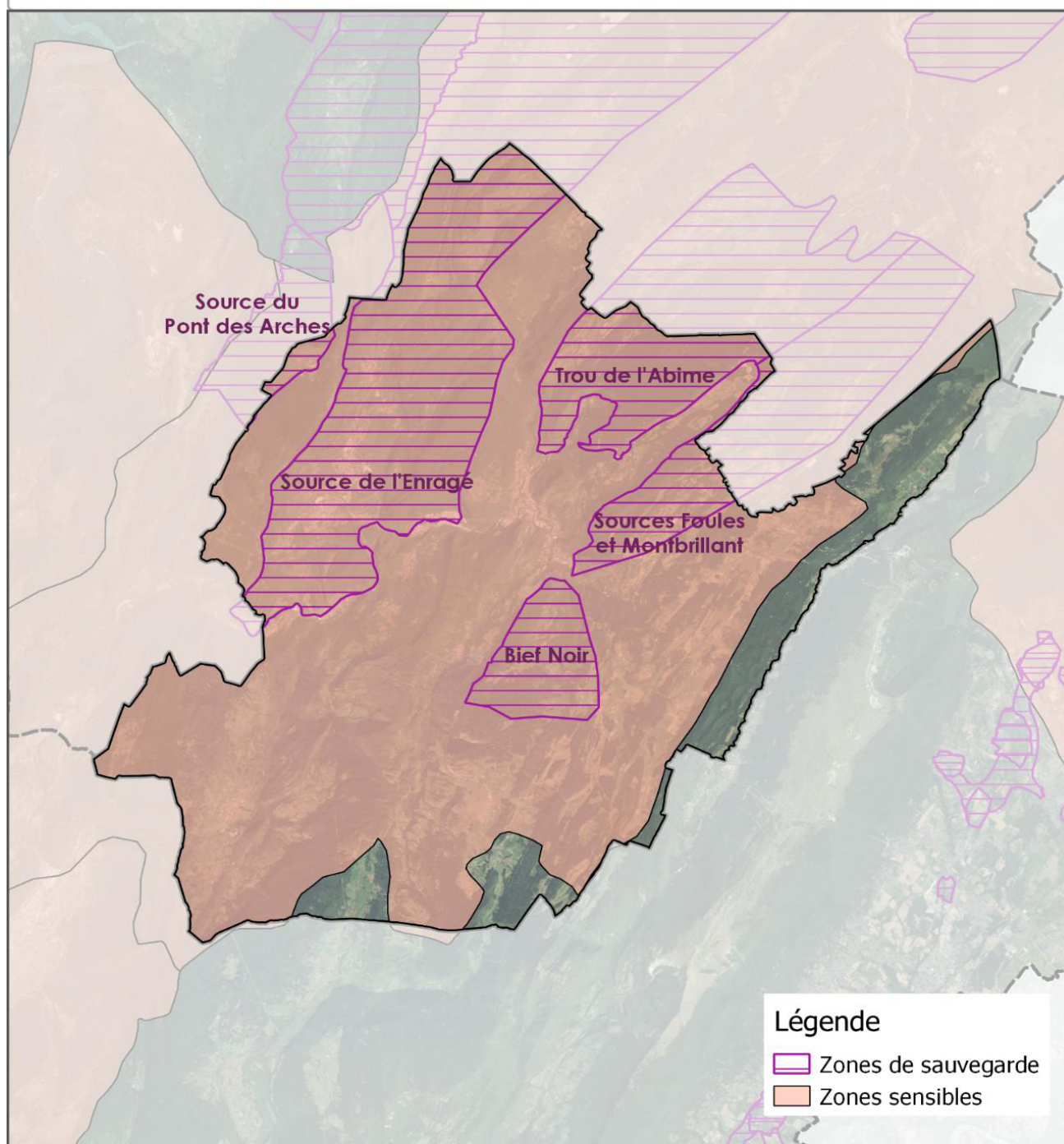
Les zones de répartition des eaux (ZRE) sont définies en application de l'article R211-71 du code de l'environnement (CE), comme des « zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins ».

Elles sont définies par arrêté du préfet coordinateur de bassin qui liste les masses d'eau superficielles et souterraines concernées et décline leur classement à l'échelle des communes.

Le territoire n'est pas concerné par des zones de répartition des eaux.

Vulnérabilité de la ressource en eau

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Source : DREAL BFC

Fond : ©Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 06/03/2024 - DB



Echelle : 1:160 000



0 2 500 5 000 m

Carte 10. Vulnérabilité de la ressource en eau

II.D. L'alimentation en eau potable



NB : Pour cette partie, la collecte des données s'est faite d'une part, auprès de chaque entité (commune/syndicat) compétente en matière de gestion de l'alimentation en eau potable et, d'autre part, via le portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA). Provenant de sources différentes, les données collectées ne permettent pas un niveau de connaissances équivalent ni une restitution homogène pour tous les territoires. Par ailleurs, pour certains territoires, aucune donnée n'a pu être recueillie.

L'Alimentation en Eau Potable est le principal usage des ressources en eau sur le territoire. Parmi les autres usages figurent l'industrie, l'agriculture ou encore l'hydroélectricité. Le tourisme a également une incidence sur les consommations saisonnières d'eau.

Gestion et compétences

L'article L. 2224-7-1 du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière de distribution d'eau potable. La production d'eau potable, son transport et son stockage sont des compétences facultatives.

Pour 9 communes du territoire, le service est géré **au niveau communal** et est exploité **en régie** : Avignon-lès-Saint-Claude, Chassal-Molinges, Choux. Coyrière, Coiserette, Larrivoire, Ravilloles, Villard-Saint-Sauveur, et Vulvoz.

Leur service est compétent en matière de production, protection des points de prélèvements, traitements, transfert, stockage et distribution de l'eau potable.

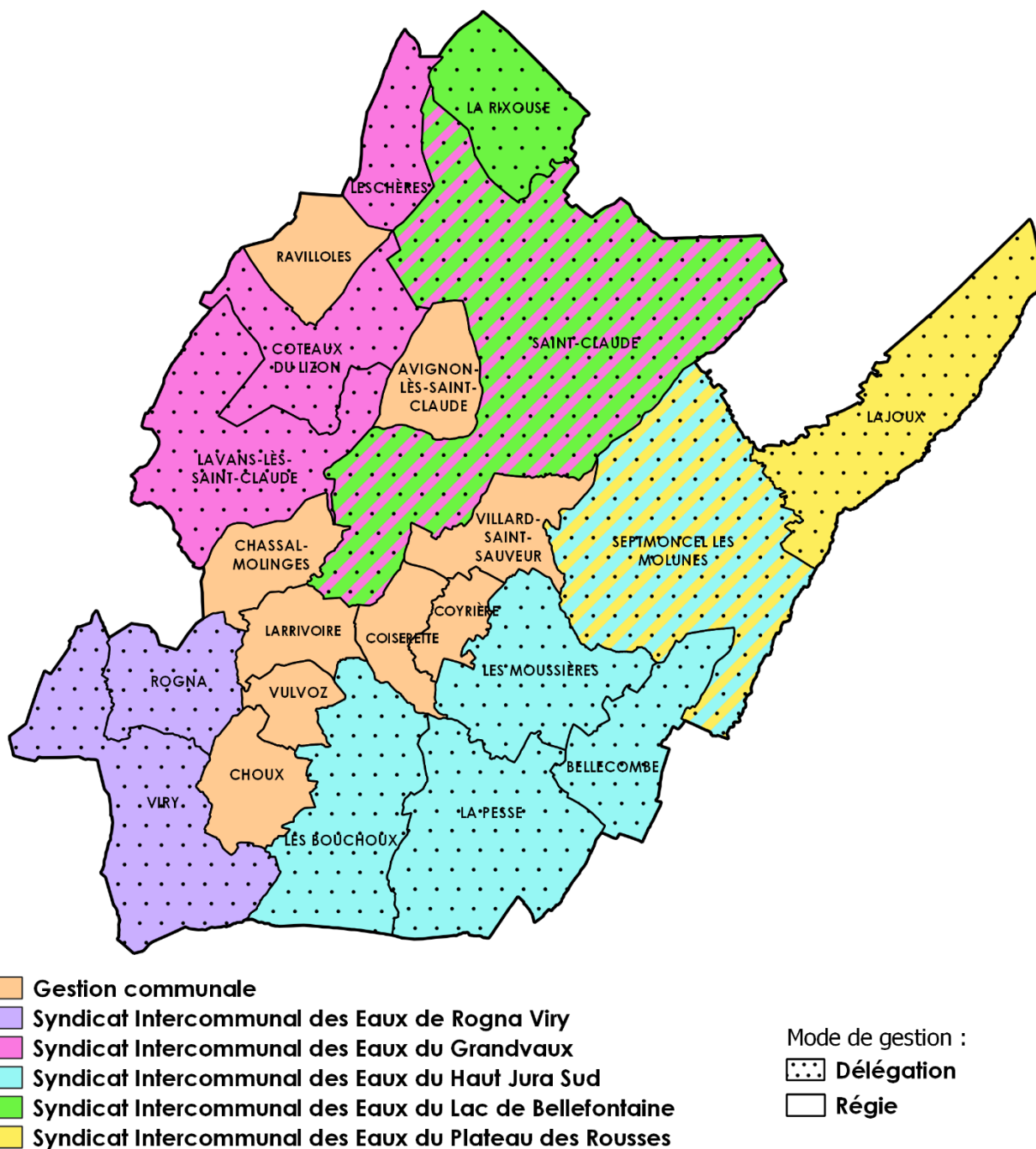
Les autres communes sont adhérentes à des **Syndicats Intercommunaux des Eaux (SIE)** et le service est exploité en **délégation**.

Les SIE présents sur le territoire sont les suivants ;

- **le SIE du Lac Bellefontaine** dessert 5 746 habitants de 8 communes dont La Rixouse et Saint-Claude. Ses missions sont la distribution, la production, la protection de la ressource, ainsi que le stockage, le traitement et le transport de l'eau potable. La société SUEZ Eau France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Elle est sous contrat d'affermage depuis 2018 jusqu'en 2030. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages ;
- **le SIE Haut-Jura Sud** organise et assure la production et la distribution de l'eau potable sur Bellecombe, La Pesse, Les Bouchoux, Les Moussières et les Molunes (fusionnée avec Septmoncel depuis 2017). La gestion du service a été confiée à SUEZ ;
- **le SIE Rogna et Viry** regroupe les deux communes du même nom, Rogna et Viry ;
- **le SIE de Grandvaux** regroupe 12 communes, dont Coteaux du Lizon, Lavans-lès-Saint-Claude, et Leschères ;
- **le SIE Plateau des Rousses** dessert en eau potable 8 361 habitants de 6 communes, dont Lajoux et Septmoncel les Molunes. Il a pour missions la gestion de la ressource, le pompage, le traitement, le stockage, la distribution et la vente d'eau potable. Depuis le 1er avril 2015 et jusqu'au 30 mars 2025, le service public d'eau potable est délégué à SUEZ Eau France par un contrat de délégation de service public.

Entités de gestion de l'alimentation en eau potable

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Source : Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) 2022, les différents RPQS 2022 des SIE

Réalisation : 02/08/2024 - DB



Echelle :

1:150 000

0

2 500

5 000 m



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

Carte 11. Entités de gestion de l'alimentation en eau potable

De nombreux ouvrages de production et de stockage

A l'échelle du territoire, les ressources mobilisées pour l'alimentation en eau potable des populations proviennent majoritairement des eaux de surfaces, de puits et/ou de sources.

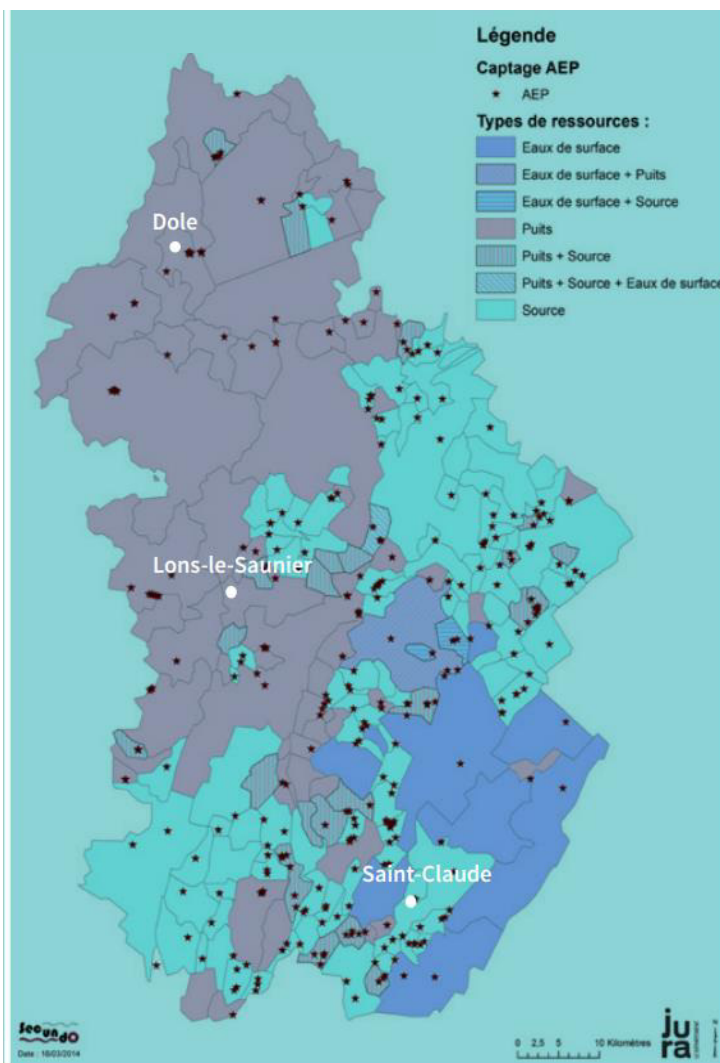
Le territoire HJSC compte une vingtaine de sources et stations de pompage.

SIE Rogna et Viry

Sur le territoire du syndicat sont présents la station de Rogna, la station réservoir de la tour, le forage refoulement de Viry et le réservoir relais du Paradis.

SIE Plateau des Rousses

Il dispose d'une seule ressource, produite par la station du bord du lac, et complétée par des **achats d'eau à Mijoux** pour l'alimentation de Lajoux. Le captage se constitue de trois exhaures, chacun ayant un débit nominal de 150 m³/h. La capacité de production est de **6 000 m³** par jour et le volume produit moyen est de **2 008 m³** par jour. Le syndicat compte **13 réservoirs** pour une capacité totale de stockage de **4 300 m³**. Un réservoir de 200 m³ se situe notamment sur la commune de Lajoux et 2 réservoirs sur la commune de Septmoncel les Molunes : le Gitale (300 m³) et Montépile (150 m³).



Carte 12. Types de ressources captées pour l'alimentation en eau potable (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable)

SIE Haut-Jura Sud

Les besoins en eau du syndicat sont principalement assurés par une ressource en eau superficielle, produite dans l'usine de production et de traitement de l'Embouteilleux sur la commune de La Pesse. La station a fait l'objet d'une réhabilitation concernant les 3 filtres (réfection des cuves et changement des médias filtrants sable et charbon avec l'entreprise Culligan) au cours de l'exercice 2022. Sa capacité est de **600 m³/jour**. La ressource est protégée par un **arrêté préfectoral** (DUP du 14/12/2007) qui autorise un prélèvement de **60 m³/h** et de **900 m³/j**. La ressource karstique du captage de la Burne n'alimente que le hameau du même nom sur la commune des Bouchoux.

Les autres ouvrages sur le périmètre sont :

- la **station de pompage** de Laisia sur la commune des Molunes, d'une capacité nominale de **10 m³/h**. Elle assure le transport de l'eau vers le réservoir de la Cariche ;
- **7 réservoirs** portant la capacité de réserve à **1 970 m³** : le réservoir de La Pesse (400 m³), les réservoirs de La Burne (50 m³), Très la Ville (200 m³) et Village Les Bouchoux (440 m³) sur la commune de Les Bouchoux, le réservoir de la Cariche (400 m³) à Les Molunes, les réservoirs la Cernaïse (80 m³, à l'arrêt) et La Dalue (400 m³) , sur la commune Les Moussières.

Tableau 5. Points de prélèvement de l'eau potable

Entité de gestion	Ouvrage	Entité de gestion	Ouvrage
Avignon-lès-Saint-Claude	NIET ET CAPTE	SIE de Rogna et Viry	FORAGE D'ECHELLEUX
Chassal-Molinges	CHASSAL		GANGUIS SOURCE 1
Choux	STATION DE POMPAGE EN MIENNE		LES VIGNETTES
	SOURCES DE LA COMBE LOMBARD 1 ET 2	SIE du Grandvaux	LAC DE L'ABBAYE
	SOURCE DE LA CHENEAU		LE COUPET
Coiserette	L'ABONDANCE		LES GORGES
	SUR LE JET	SIE du Haut Jura Sud	L'EMBOUTEILLEUX
	VERS LE PONT		LA BURNE
Coyrière	SOURCE DE LA COMBE	SIE du Lac de Bellefontaine	CAPTAGE DE NOIRE COMBE
	LA GROSSE PIERRE		LAC DE BELLEFONTAINE
Larrivoire	LES FOUILLATS	SIE du Plateau des Rousses	LAC DES ROUSSES
	SAMIAT		
Ravilloles	THIERS		
	LES NANS		
Villard-Saint-Sauveur	LA PEROUSE		
Vulvoz	LE CUVRURE		

Commune de Choux

Le puits « En Mienne » se situe au niveau de la station de pompage. Il fonctionne sur demande du réservoir (consigne de niveau) et sur horloge (fonctionnement minimum de 15 minutes 1 fois par jour). La capacité de pompage installée sur le forage « en Mienne » est de **9.6m³/h**.

La commune de Choux n'utilise plus les sources « des Cernois » suite à une pollution par hydrocarbures en 2000. L'ensemble de ses ressources bénéficie d'un **arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique** et d'autorisation de distribuer de l'eau (arrêté du 4 novembre 2004). Le volume maximum de prélèvement autorisé (sur l'ensemble des ressources) de **40m³/j**.

SIE de Grandvaux

Données en attente : les quelques éléments retranscrits sont issus du portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement SISPEA

SIE du Lac Bellefontaine

Le syndicat possède 19 réservoirs pour un volume de stockage total de 3 700 m³.

Abonnés et réseaux de distribution

La population desservie par les réseaux de distribution d'eau potable

Dans l'ensemble, malgré une diminution de la population, le nombre d'abonnés est en légère augmentation sur le territoire.

Tableau 6. Population desservie en eau potable

Collectivités	Nombre d'habitants desservis (2022)	Nombre d'abonnés (2022)	Densité linéaire d'abonnés (nb abonnés par km de réseau)
Avignon-lès-Saint-Claude			
Chassal-Molinges	1 152	528	39,2
Choux	127	84	9,8
Coiserette	-	-	-
Coyrière	-	-	-
Larrivoire	105	56	20,14
Ravilloles	453	194	-
SIE de Rogna et Viry	1 168	550	20,39
SIE du Grandvaux	10 040	5164	21,24
SIE du Haut Jura Sud	1 100	605 dont 52 à Bellecombe, 120 à les Bouchoux, 82 à Les Molunes, 126 à Les Moussières et 225 à La Pesse	8,1
SIE du Lac de Bellefontaine	5 664	3 084	16,67
SIE du Plateau des Rousses	8 361 dont 298 à Lajoux et 707 à Septmoncel les Molunes	5 048	22,77
Villard-Saint-Sauveur	618	311	24,88
Vulvoz	21	25	-

Des réseaux de distribution globalement de bonne performance

A l'exception de la commune de Vulvoz, les réseaux de distribution du territoire présentent dans l'ensemble de bons rendements supérieurs aux seuils réglementaires.

Vulvoz présente en effet un rendement de 19,1% en 2022 et la situation a continué de se détériorer en 2023 (-13,2% entre 2022 et 2023) pour atteindre 16,5%, tandis que le seuil réglementaire de rendement du réseau de distribution est fixé à 65,6%. **Les pertes sont importantes sur ce réseau** : l'indice de pertes en réseau est passé de 13,41 à 15,94 m³/km/j en 2023. Cette même année, sur 18 816 m³ d'eau mis en distribution, les pertes s'élèvent à 15 704 m³, soit 3 112 m³ réellement consommés.

Pour le **SIE du Haut-Jura Sud**, après avoir atteint son maximum de ces dernières années en 2020 (74,4%), le rendement continue de baisser : 73,1% en 2021 et 68,8% en 2022 passant en-deçà du rendement minimum de 70% inscrit au CCTP. L'indice linéaire de pertes (ILP) dépasse les 1 m³/km/j (1,25 en 2022).

Concernant le SIE du Plateau des Rousses, après une nette augmentation en 2021, on constate une légère dégradation de la performance du service en 2022 avec une augmentation des pertes sur le réseau de 9,62% par rapport à 2021. Le volume de pertes s'élève à 152 890 m³ en 2022 contre 139 474 m³ en 2021. Les volumes de pertes ont cependant diminué de 20,50% par rapport à 2016, début du contrat de DSP. Une importante fuite a notamment eu lieu aux Rousses le 20 juin 2022. Le rendement du réseau reste supérieur au seuil minimum de rendement imposé par la Loi Grenelle 2.

La commune de Ravilloles enregistre 12 753 m³ de pertes sur 29 097 m³ d'eau mis en distribution en 2022.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'indice linéaire des pertes (ILP) permet de mesurer les volumes d'eau perdus par jour et par kilomètre de réseau. Il permet d'estimer l'état physique du réseau. Sa valeur évolue notamment selon la densité de population raccordée au réseau.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume de pertes (différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé) et le linéaire de réseau de distribution. Pour cet indice, aucune exigence réglementaire n'existe. Des valeurs de référence permettent d'apprécier sa valeur selon la catégorie du réseau...

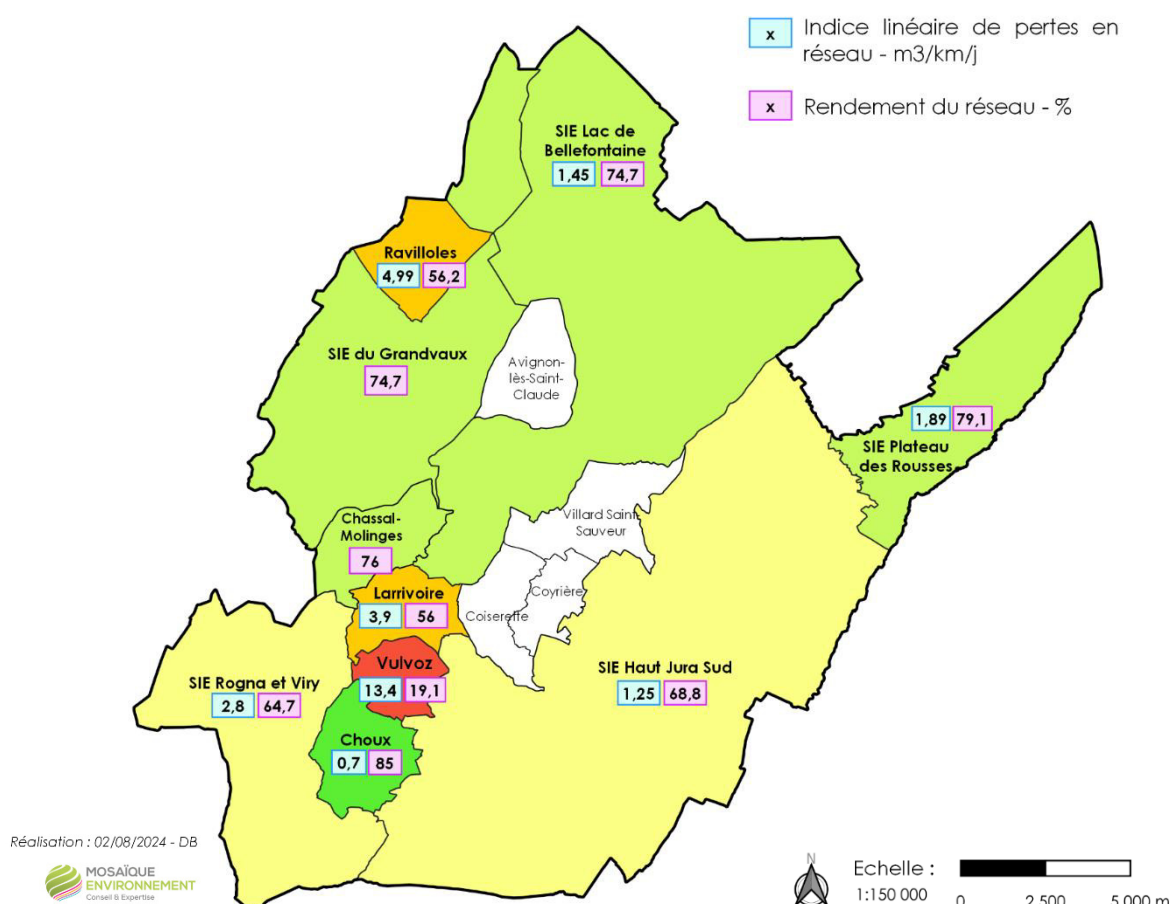
Catégorie de réseau	rural	Semi-rural	Urbain
Bon	ILP<1,5	ILP<3	ILP<7
Acceptable	1,5<ILP<2,5	3<ILP<5	7<ILP<10
Médiocre	2,5≤ILP<4	5≤ILP<8	10≤ILP<15
mauvais	ILP≥4	ILP≥8	ILP≥15

Les gestionnaires réalisent de nombreux travaux de réparation afin d'améliorer la performance des réseaux (réparation de fuites, mise en place d'un compteur sur une conduite ... à Choux, renforcement des garde-corps du lac, tuyauterie de refoulement à l'usine par le SIE du Haut-Jura Sud ...).

Tableau 7. État du réseau de distribution d'eau potable sur le territoire

Collectivités	Rendement en % (2022)	Indice linéaire de pertes m ³ /km/j (2022)
Avignon-lès-Saint-Claude	NC	NC
Chassal-Molinges	76 %	NC
Choux	85 %	0,7
Coiserette	NC	NC
Coyrière	NC	NC
Larriroire	56 %	3,9
Ravilloles	56,17 % (46,8 % en 2021)	4,99 (7,75 en 2021)
SIE de Rogna et Viry	64,7 %	2,8
SIE du Grandvaux	74,7 %	NC
SIE du Haut Jura Sud	68,82%	1,25
SIE du Lac de Bellefontaine	74,7 % (72,7% en 2021)	1,45 (1,63 en 2021)
SIE du Plateau des Rousses	79,1 % (81,01% en 2021)	1,89 (+9%)
Villard-Saint-Sauveur	NC	NC
Vulvoz	19,1 % (16,5% en 2023)	13,41 (15,94 en 2023)

NC : non communiqué



Carte 13. État du réseau de distribution d'eau potable en 2022 (source : Système d'information sur les services Publics d'Eau et Assainissement – SISPEA 2022 et RPQS 2022)

Consommations et interconnexions

Des consommations d'eau globalement en baisse

Dans l'ensemble, on note une diminution des volumes produits au cours de ces dernières années.

Sur la commune de Choux, on note la présence d'un élevage de bovins (Croix de la Mission) ayant une consommation supérieure à 500 m³ et qui représente 13% des volumes vendus.

Les volumes produits sur la commune de Vulvoz sont en augmentation depuis 2020 (9 776 m³) mais restent toutefois inférieurs aux valeurs de 2018 et 2019 (respectivement 21 093 et 25 762 m³).

Tableau 8. Détail des consommations en eau potable sur l'année 2022

Collectivités		Volumes produits (m³) (évolution par rapport à 2021)		Volumes consommés comptabilisés (m³)	Consommation moyenne par abonné (m³/ab)	Indice linéaire de consommation en m³/km/j
Avignon-lès-Saint-Claude						
Chassal-Molinges		71 032		53 335	101,01	10,98
Choux		7 873 (+336 m³)		4 695 (-615)	55,89	1,84
Coiserette						
Coyrière						
Larrivoire	Les Fouillats	7 761	9 016	4 823	86,12	4,98
	Samiat	1 255				
Ravilloles	Thiers	27 649	29 097	12 844	66,21	6,40
	Les Nans	1 448				
SIE de Rogna et Viry	Échelleux	27 826	67 532 (-0,2%)	39 242	71,35	4,44
	Ganguis	11 964				
	Les Vignettes	27 742				
SIE du Grandvaux	L'Abbaye	562 998	720 182	507 216	98,22	6,06
	Le Coupet	78 592				
	Les gorges	78 592				
SIE du Haut Jura Sud	Embouteilleux	109 785 (+10,4%)	110 015	67 573	111,69	2,76
	La Burne	230 (+0%)				
SIE du Lac de Bellefontaine	Noire Combe	1 440	387 853 (-4%)	274 886 (+8%)	89,13	4,29
	Lac de B.	386 413				
SIE du Plateau des Rousses		728 142 (-0,68%)		483 588 (-2,5%)	95,80 (-7,8% entre 2016 et 2022, -3,8% par rapport à 2021)	7,14
Villard-Saint-Sauveur		11 909				
Vulvoz		16 325 (+49%)		/	/	3,2

Des transferts d'eau potable

En 2022, le SIE du Plateau des Rousses et la commune de Villard-Saint-Sauveur ont importé respectivement 2 746 m³ et 19 655 m³ d'eau potable depuis d'autres entités. En effet, le SIE Plateau des Rousses ne possède que l'eau produite par la station du bord du lac. Cette dernière est complétée par des achats d'eau à la commune de Mijoux pour l'alimentation de Lajoux. En 2022, le volume importé depuis Mijoux est de 2 746 m³, soit +107% par rapport à 2021 : une partie a été destinée à l'alimentation plusieurs communes non rattachées au SIE (les Écartés de Saint-Claude, le Hameau de la Cure à Saint-Cergues en Suisse, Morez, le hameau de la Faucille à Mijoux et les Hauts de Gex). Ces volumes exportés sont en légère diminution en 2022 par rapport à 2021. En particulier, les volumes exportés à La Faucille sont en nette diminution depuis 2018, et ceux vendus à Saint-Claude le sont depuis 2019. Au total, les volumes exportés par ce syndicat s'élèvent à 59 639 m³ en 2022 dont 26 152 m³ pour Saint-Claude (-10,8% par rapport à 2021).

Le SIE du Grandvaux a également vendu de l'eau potable à d'autres entités : 4 678 m³ exportés en 2022.

Le SIE des Eaux du Haut Jura Sud ne procède à aucune importation ou exportation d'eau. Une interconnexion existe avec le syndicat SIE du Plateau des Rousses : elle alimente uniquement le service Nord (Bellecombe, les Molunes et les Moussières).

Afin de palier aux périodes de déficit, les collectivités ont mis en place des solutions de substitution (achats d'eau, interconnexions avec des collectivités voisines mieux pourvues, sollicitations d'autres ressources telles que nappes alluviales, prises d'eau en rivière ...).

Des ressources de qualité mais inégalement protégées

Dans l'ensemble, l'eau distribuée sur le territoire est de bonne qualité.

Les analyses microbiologiques et physico-chimiques sont conformes.

Si de nombreuses actions ont été menées afin d'approfondir la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux, des efforts restent à fournir.

La protection de la ressource en eau est, quant à elle, plutôt hétérogène sur le territoire.

Pour la commune de Choux, l'arrêté préfectoral est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Désormais, la mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral est en cours. De même, sur le Plateau des Rousses, les préconisations pour la finalisation du périmètre de protection sont la désignation d'une personne pour suivre les périmètres protégés et la mise en œuvre d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. La commune de Vulvoz a en revanche lancé un dossier de protection des captages.

Il convient de noter que le SDAGE liste les masses d'eau souterraine et les aquifères à fort enjeu pour la satisfaction des besoins d'alimentation en eau potable. Parmi elles, il liste aussi les captages dits prioritaires, c'est-à-dire ceux qui nécessitent la mise en place de programmes d'actions vis-à-vis des pollutions diffuses nitrates et pesticides à l'échelle de leur aire d'alimentation.

Le territoire n'est pas concerné par la présence de captage prioritaire.

Tableau 9. Qualité et protection de la ressource en eau

Collectivités	Conformité microbiologique (2022) en %	Conformité physico-chimique (2022) en %	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau en % (2022)
Avignon-lès-Saint-Claude				
Chassal-Molinges	100	100	120 /120	80
Choux	100	100	94 / 120	80
Coiserette				
Coyrière				
Larrivoire	88,9	100	95 /120	40
Ravilloles	100	100	10	80
SIE de Rogna et Viry	100	100	109 /120	80
SIE du Grandvaux	100	97,5	120 /120	80
SIE du Haut Jura Sud	100	100	98 /120	80%
SIE du Lac de Bellefontaine	100	90 (1 prélèvement non conforme)	110 /120	80% (prise d'eau du lac) ; 0% pour le captage de Noire Combe
SIE du Plateau des Rousses	100	100	110 /120	80
Villard-Saint-Sauveur	88,9	100	115 /120	77,4
Vulvoz	Aucun prélèvement réalisé		94 /120	40

Les Schémas d'Eau Potable

Un schéma d'alimentation en eau potable (SDAEP) est un outil de planification et de gestion du système de production et de distribution d'eau potable qui permet de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières du service de l'eau, de déterminer les zones desservies par le réseau et d'évaluer les travaux nécessaires pour assurer la fonctionnalité et la pérennité du système.

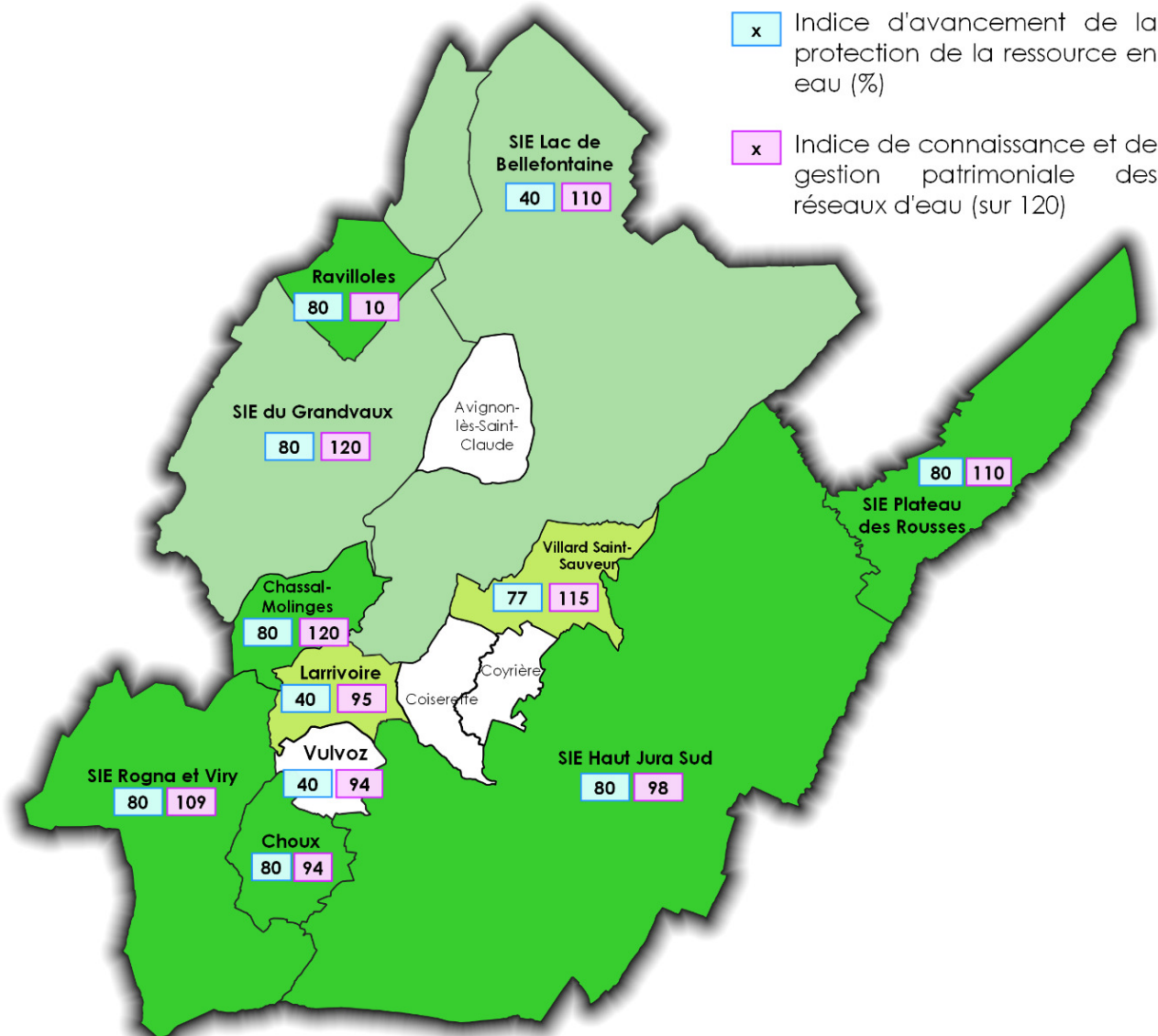
Un schéma départemental d'Alimentation en Eau Potable a été élaboré pour la période 2015-2025.

Plusieurs communes disposent d'un SDAEP.

La commune de Choux dispose d'un schéma directeur et de distribution d'alimentation en eau potable achevé fin 2017.

Qualité de l'eau distribuée (2022)

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Qualité de l'eau

- Très bonne qualité de l'eau (conformité microbiologique et physicochimique de 100%)
- Très bonne qualité physicochimique de l'eau (100%), conformité microbiologique de 89%
- Très bonne qualité microbiologique de l'eau (100%), conformité physicochimique comprise entre 90 et 98%
- Pas de donnée

Source : Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) 2022, les différents RPQS 2022 des SIE

Réalisation : 11/09/2024 - DB



Echelle :

1:150 000



0

2 500

5 000 m



Carte 14. Qualité de l'eau distribuée

Une vulnérabilité sur le plan quantitatif

Des situations problématiques pour l'alimentation en eau de certaines communes

Le territoire a le privilège de disposer d'abondantes ressources en eau et d'un climat qui reste frais et bien arrosé. Il jouit d'une eau potable de qualité, issue à la fois d'une géologie favorable et des diverses actions destinées à la protéger. Mais cette ressource renouvelable n'en n'est pas moins pas inépuisable.

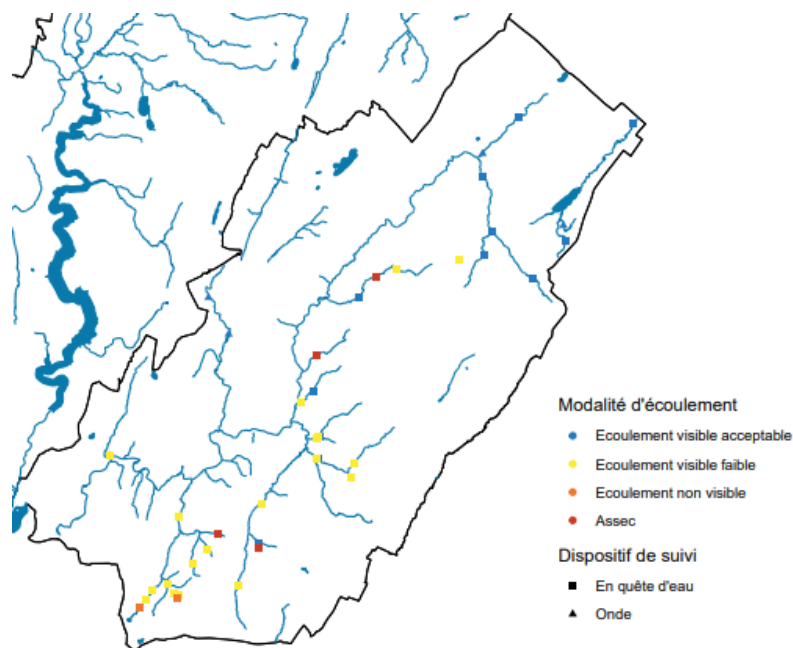
Le changement climatique modifie en effet la disponibilité de l'eau au cours de l'année : les sécheresses de ces dernières années ont montré la vulnérabilité de la ressource en eau face aux aléas météorologiques. S'y ajoutent les pressions liées à l'imperméabilisation des sols, associée à la nature karstique des sols. La hausse des températures augmente le besoin en eau en même temps qu'elle raréfie la ressource.

Plusieurs arrêtés de restriction d'eau ont été émis ces dernières années afin de préserver la ressource et les météorologues prévoient une plus grande fréquence de ces épisodes.

La vulnérabilité de la ressource, sur le plan quantitatif, nécessite aussi une vigilance toute particulière, notamment sur neuf communes, où la disponibilité en période d'étiage est de plus en plus fragile : Avignon-les-Saint-Claude, Choux, Saint-Claude, Villards-Saint-Sauveur, Bellecombe, La Pesse, Les Bouchoux, Les Moussières, et Septmoncel-les-Molunes.

Un phénomène qui dure et tend à s'accroître

L'Office Français de la Biodiversité porte l'Observatoire National Des Étiages (ONDE) depuis 2012, sur 42 stations dans le Jura. Cette approche vise à créer un historique et à disposer d'un outil d'aide à la décision dans le cadre de la gestion de crise. Il s'agit de surveiller et comprendre l'assèchement des cours d'eau en été.



Carte 15. Extrait d'une vue cartographique générée pour l'unité sécheresse « Haute chaîne » - Suivi des étiages – 2022 - Source des données : ONDE, En quête d'eau

En 2022, le Jura fait partie des départements pour lesquels la part d'assecs observés représentait plus de 20% du total des observations réalisées entre fin mai et fin septembre (28,57% pour le Jura). Cette situation n'a jamais été observée depuis la mise en place du dispositif en 2012. Les sources karstiques sont très sensibles à cette évolution : ce sont des systèmes aquifères très réactifs aux phénomènes climatiques saisonniers, la fonction conductrice étant prépondérante par rapport à la fonction de stockage. L'enjeu est d'autant plus important que la période critique d'exploitation des ressources pour l'eau potable se situe au moment de l'étiage, qui coïncide souvent avec les pointes de consommation. Par ailleurs, la qualité des eaux peut également affectée par ces situations, la baisse des débits d'étiage favorisant la concentration des flux polluants. L'enjeu est particulièrement fort dans ce contexte karstique vulnérable sensible à la contamination bactériologique (circulation rapide et dépourvu de filtration).

II.E. L'assainissement

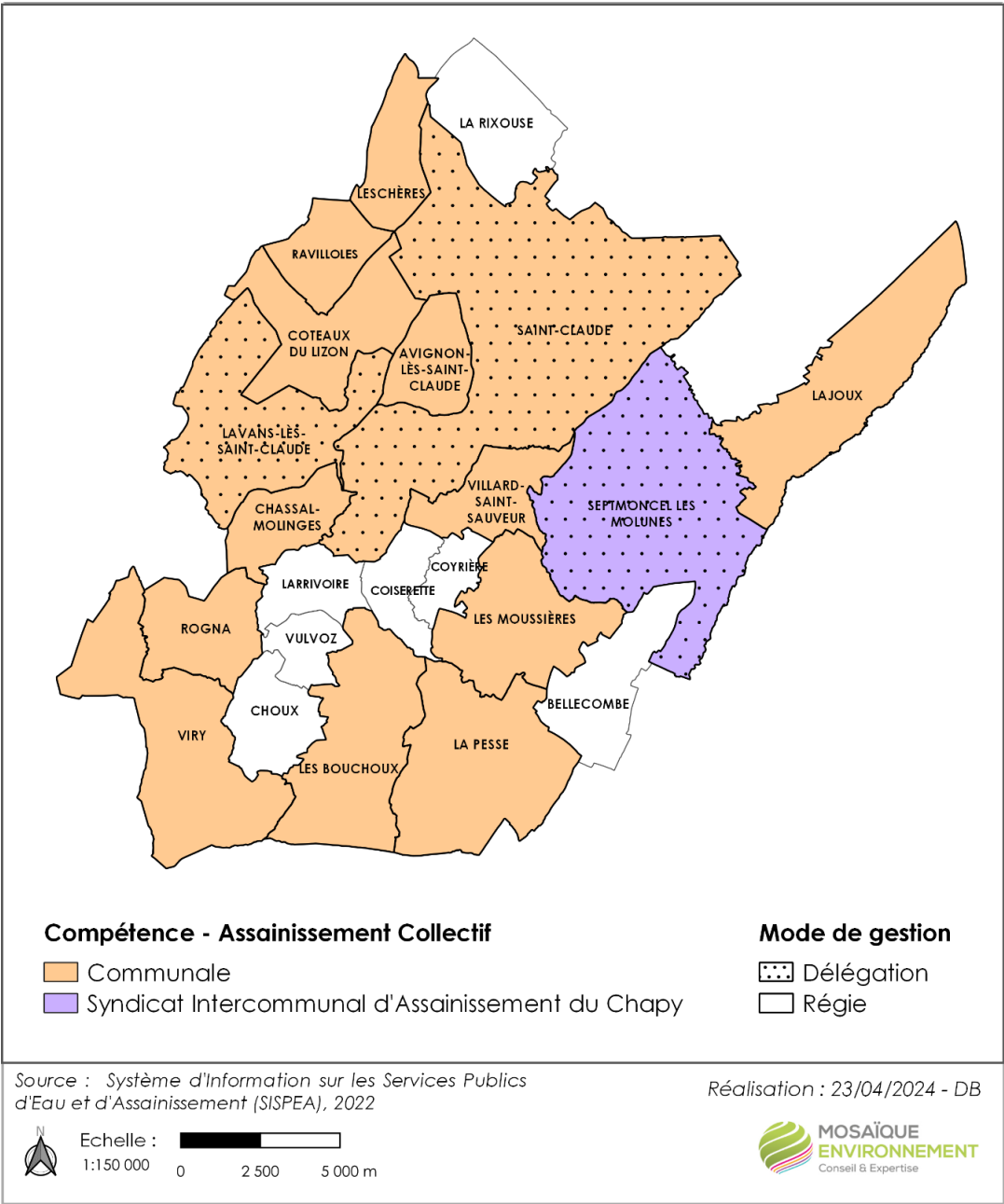


L'assainissement collectif

Gestion et compétences

15 communes sont concernées par de l'assainissement collectif.

La gestion se fait à l'échelle communale, sauf pour Septmoncel-les-Molunes, commune adhérente au syndicat intercommunal d'assainissement du Chapy. Seules 3 communes sont concernées par un mode de gestion en délégation (entreprises privées telles que SUEZ et SOGEDO).



Carte 16. Gestion et compétences du service Assainissement Collectif

Des réseaux principalement séparatifs

Sur le territoire du Haut-Jura, les réseaux de collecte des eaux usées sont principalement **séparatifs**.

La Pesse et Lajoux possèdent un réseau uniquement en séparatif, ce qui permet d'éviter le risque de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel en cas de pluie. À l'inverse, la commune de Rogna présente un réseau uniquement de type unitaire.

Ces dernières années, plusieurs communes ont engagé des travaux pour la mise en séparatif de leurs réseaux. La commune de Coteaux du Lizon a engagé la mise en séparatif du centre bourg en 2023. Ces travaux n'ont malheureusement pas d'impact direct sur le fonctionnement de la station car les effluents se retrouvent en réseau unitaire par la suite. La commune s'est donc engagée pour une seconde phase de travaux sur 2024 et 2025 sur la partie sud de la commune au départ de la STEP.

Des équipements épuratoires globalement suffisamment dimensionnés

Le territoire compte 18 stations d'épuration dont 4 à Saint-Claude et 3 à Chassal-Molinges.

Les rejets se font dans le milieu naturel, tel que le cours d'eau La Bienne pour les stations de Chassal et Molinges.

Les stations ayant la capacité nominale la plus importante sont celles de Septmoncel-les-Molunes (7 000 Équivalent-Habitants) et Saint-Claude Ville (9 800 EH).

Les stations d'épuration du Haut-Jura Saint-Claude présentent toutes une capacité d'accueil suffisante des eaux usées du territoire, à l'exception des stations de Viry et Saint-Claude Ville, qui semblent arriver en limite de capacité (1500 EH et 9 800 EH de charge maximale en entrée en 2022).

Mais des dysfonctionnements de certains systèmes de traitement des eaux usées

Concernant le réseau de collecte, les stations suivantes présentent une non-conformité : STEP de Chassal, de Molinges rive droite, de Saint-Lupicin (Coteaux du Lizon), de La Pesse, de Lavans-lès-Saint-Claude et des Bouchoux.

En particulier :

- STEP de Chassal : la police de l'eau (DDT) a informé la commune en 2023, de la non-conformité au niveau de la collecte en raison de l'impact de la pluviométrie sur la station de traitement. Les surfaces actives sont estimées à 4700 m². Le taux de collecte est à peine supérieur à 50 %. Seul le dernier bilan montre un taux de collecte de 77 % ;
- STEP de Molinges rive droite : la DDT motive sa non-conformité par la présence d'eaux claires parasites et la nécessité de retirer les eaux pluviales du réseau d'eaux usées pour minimiser l'impact des rejets de la Bienne. Elle constate aussi le faible taux de collecte en 2021 avec 56 EH mesuré pour une charge attendue de 150 EH.
- STEP La Pesse : d'après le courrier de la DDT en 2022, le système d'assainissement est jugé non conforme en collecte à cause de présence d'eaux pluviales dans le réseau séparatif et des déversements importants en tête de station ;
- STEP Lavans-lès-Saint-Claude : la station présente une non-conformité de collecte en raison d'un taux de collecte inférieur à 50 % (900 EH mesurés en entrée de station pour 2200 EH attendus) et des déversements fréquents en tête de station et pour de faibles précipitations.

Assainissement collectif - Gestion et équipements

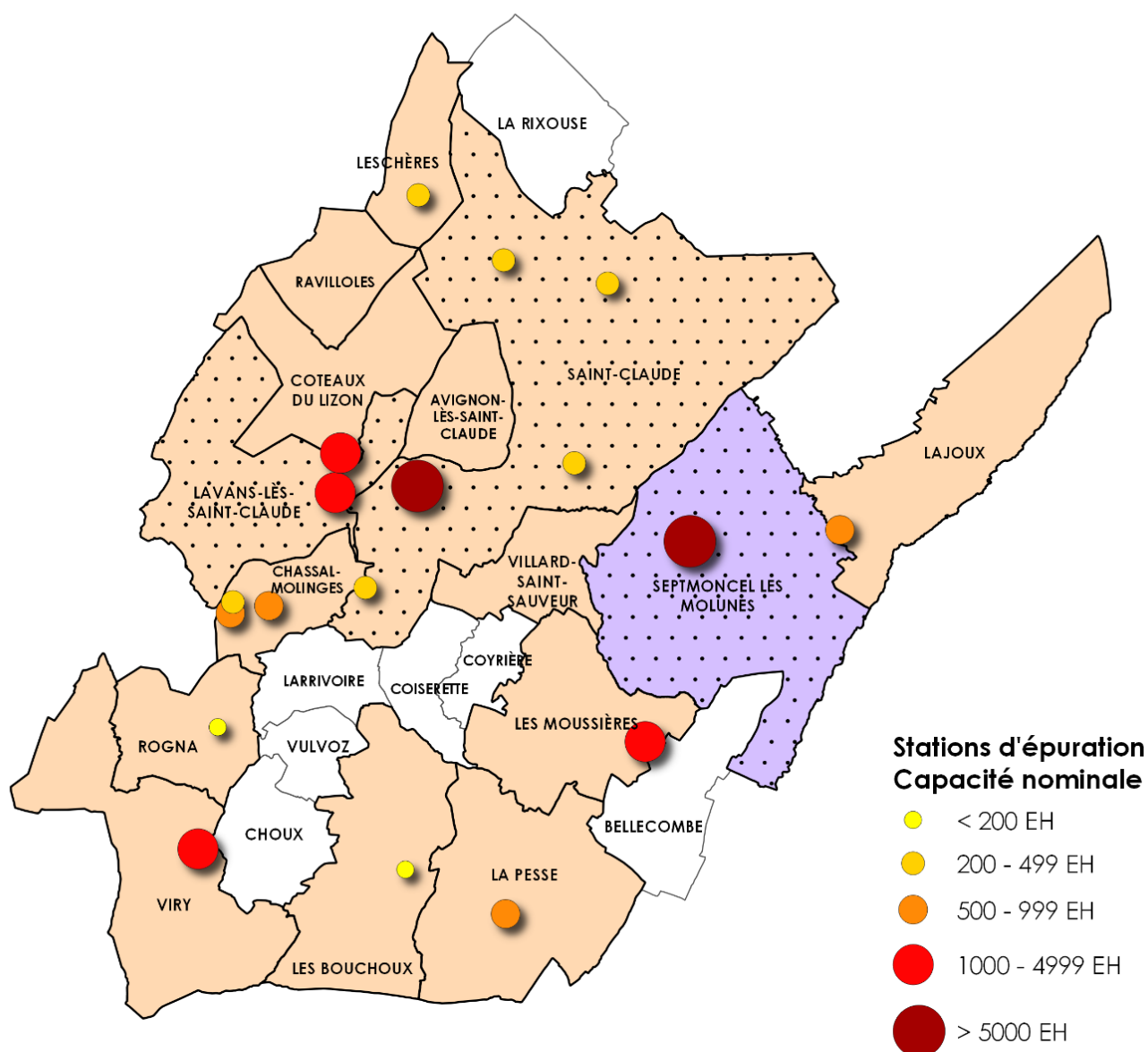
Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude

Mode de gestion

-  Délégation
 Régie

Compétence - Assainissement Collectif

-  Communale
 Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Chapy



Source : Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), 2022

Réalisation : 23/04/2024 - DB



Echelle : 
1:150 000 0 2 500 5 000 m



Carte 17. Stations de traitement des eaux usées du territoire

Concernant les équipements d'épuration, les stations suivantes présentent une non-conformité : La Pesse, Les Bouchoux, Rogna, Saint-Claude Cinquétral, Saint-Claude Chaumont et Saint-Claude Valfin.

Concernant la performance des ouvrages d'épuration, les stations suivantes présentent une non-conformité : STEP de Chassal, de Saint-Lupicin (Coteaux du Lizon), de La Pesse, des Bouchoux, de Rogna, de Saint-Claude Cinquétral et de Valfin-les-Saint-Claude.

En particulier :

- STEP de Chassal : la STEP connaît une non-conformité en performance concernant le paramètre phosphore total du dernier bilan en 2023.
- STEP La Pesse : le fonctionnement du système d'assainissement est jugé non conforme en performance à cause du paramètre phosphore et équipement (car non conforme en performance depuis 4 ans pour le phosphore) ;
- STEP de Lavans-lès-Saint-Claude : l'ouvrage présente une non-conformité en collecte. A noter toutefois que la station a retrouvé la conformité en performance depuis 2019 avec l'aménagement du niveau de rejet et la charge entrante s'est améliorée en 2023.

Les stations de traitement de La Pesse, des Bouchoux, de Rogna, de Saint-Claude Cinquétral et de Valfin-les-Saint-Claude présentent une non-conformité à la fois en équipement et en performance.

En particulier, les trois derniers bilans pollution à la station de La Pesse indiquent une charge entrante insuffisante, un passage au trop plein par temps sec, et des dysfonctionnement de la vanne de vidange.

Le système d'assainissement de Les Bouchoux a fait l'objet de mises en demeure répétées qui ont conduit la commune à reprendre dans sa totalité la question de l'assainissement des eaux usées de l'habitat groupé. La première échéance de réalisation des travaux est pour fin 2024 et l'ensemble des travaux doit se conclure fin 2025.

Par ailleurs, malgré une non-conformité de collecte, le fonctionnement du système de Chassal, est qualifié, en 2023 d'acceptable par temps de pluie et temps sec en raison d'un rejet de bonne qualité, d'un taux de collecte en amélioration, de l'absence de déversement par temps de pluie et une production de boues correcte, à condition toutefois de maintenir 2 vidanges annuelles.

Pour la station de Molinges rive droite, le fonctionnement du système est jugé acceptable en lien avec une bonne collecte des eaux usées en dehors des périodes pluvieuses intenses, une production de boues correcte en 2023 et des niveaux de rejets toujours respectés. Le principal problème de ce système d'assainissement est lié à la contamination des boues au cuivre.

Concernant le syndicat du Chapy, plusieurs travaux sont prévus en 2024 : mise en conformité et création d'un séparatif Eaux Pluviales à Montépile, mise en conformité à Lamoura d'une habitation dans le lotissement « Le Relai » et mise à jour des conventions de rejet pour les établissements DALLOZ à Septmoncel. En 2023, on note la rénovation du bassin d'aération de la STEP de Septmoncel – Lamoura.

L'assainissement autonome

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude est compétente en matière d'assainissement non collectif (ANC) sur le territoire. Depuis le 1er janvier 2011, elle possède son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui a pour missions de contrôler le bon fonctionnement, par une surveillance régulière, des installations existantes, et de conseiller les particuliers sur les démarches à suivre pour entreprendre, réhabiliter ou entretenir leur dispositif d'assainissement. Elle propose aussi un service de vidange des fosses et des microstations ouvert à tous les propriétaires ou locataires d'une installation d'assainissement autonome.

On y comptabilise 2 000 installations d'ANC pour un taux de conformité de l'ordre de 30%.

À titre d'exemple :

- sur La Pesse, on compte 101 habitations en assainissement non collectif dont 36 conformes. Ces habitations ont été contrôlées par le SPANC entre 2011 et 2021.
- à Chassal, 21 habitations disposant d'un dispositif de traitement en ANC sont identifiées (d'après le SPANC 2020 et SATESE).
- à Molinges (Molinges Bourg et rive droite), on compte 33 abonnés en non-collectif.
- 42 abonnés en assainissement non collectif sont recensés sur le territoire communal de Coteaux du Lizon et 27 sur Ravilloles d'après le SDA.
- à Lavans-lès-Saint-Claude, on compte 135 dispositifs ANC (SPANC 2017)

Les eaux pluviales

Dans l'ensemble, les communes ne disposent pas de schéma directeur des eaux pluviales.

Toutefois, la question de la gestion de ces eaux est traitée et les communes ne rencontrent globalement pas de problématique. Par exemple, la commune de Leschères dispose d'un plan de zonage comportant le réseau des eaux usées et pluviales.

De plus, plusieurs secteurs sont en réseau séparatif permettant de limiter le risque de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel en cas de pluie :

- sur La Pesse, 35% des réseaux sont en séparatif ;
- sur la commune des Coteaux du Lizon, des parties du réseau sont en séparatif, et les eaux pluviales sont dirigées dans le milieu naturel.
- sur la commune des Bouchoux, la séparation des réseaux est prévue et le cœur du village est déjà en séparatif

- à Lavans-lès-Saint-Claude beaucoup de secteurs sont en unitaire et la mise en séparatif sera nécessaire pour solutionner l'engorgement de la station d'épuration par les eaux pluviales parasites ;

- le SIE du Chapy délègue la compétence Eaux pluviales aux communes rattachées à la voirie.

Des schémas directeurs d'assainissement

Un schéma directeur d'assainissement (SDA) est un programme pluriannuel, comprenant des actions hiérarchisées qui sont destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées.

Plusieurs communes disposent d'un tel schéma.

La commune de Leschères dispose d'un SDA datant de 2004, tout comme les communes de Ravilloles et Coteaux du Lizon, qui disposent ensemble d'un SDA. En effet, la commune de Coteaux du Lizon a initié l'établissement d'une étude diagnostic du système d'assainissement collectif intégrant l'ensemble du système d'assainissement collectif de la STEP de Coteaux du Lizon à savoir les communes de Coteaux du Lizon et Ravilloles, afin d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement en supprimant les sources importantes d'apport d'eaux claires parasites permanentes arrivant en entrée de l'unité de traitement des eaux usées. La commune de Viry dispose également d'un SDA qui concerne les hameaux et écarts non desservis par le réseau et la station d'épuration du village. Le zonage d'assainissement concerne la totalité de la commune. Par ailleurs, la commune Les Bouchoux dispose d'un SDA consultable en mairie mais qui ne semble n'avoir jamais été validé.

La commune de **La Pesse** a lancé un SDA en 2021. Le schéma directeur assainissement du SIE du Chapy (comprenant la **Septmoncel les Molunes**) est en cours de réalisation conjointement avec la commune de Lajoux.

Les communes de **Chassal-Molinges** et **Lavans-lès-Saint-Claude** disposent d'un SDA en cours d'élaboration.

À l'inverse, certaines communes ne sont couvertes par aucun schéma, c'est le cas de la commune de **Vulvoz**, qui ne dispose d'aucun schéma de distribution ni de règlement de service. Un fichier sanitaire existe cependant.

La défense incendie

Le territoire est couvert par le service départemental d'incendie et de secours du Jura - SDIS 39 – qui est un établissement public autonome. Il pour mission exclusive la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies et concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

HJSC est équipé de nombreux poteaux incendie et réserves en bache.

Par exemple :

- Vulvoz dispose d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie. Elle compte 3 points d'eau incendie disponibles (lieux-dits sous Bousson, Sur la Cour, et le Moulin). Le volume dédié et nécessaire pour assurer la DECI est de 120 m³ (60 m³ / h pendant deux heures). Les poteaux incendie sont tous en bon état et disponibles ;
- Lavans-lès-Saint-Claude dispose d'environ 90 poteaux incendie (bilan de conformité des hydrants 2021). Une 15^{aine} de poteaux sont identifiés comme indisponibles (débit insuffisant, manœuvre impossible, équipement à renouveler) ;
- à La Pesse, le sujet de la défense incendie est en pourparlers au sein du SIVU des Couloirs (communes de La Pesse et Les Bouchoux). Ce dernier doit reprendre la compétence pour

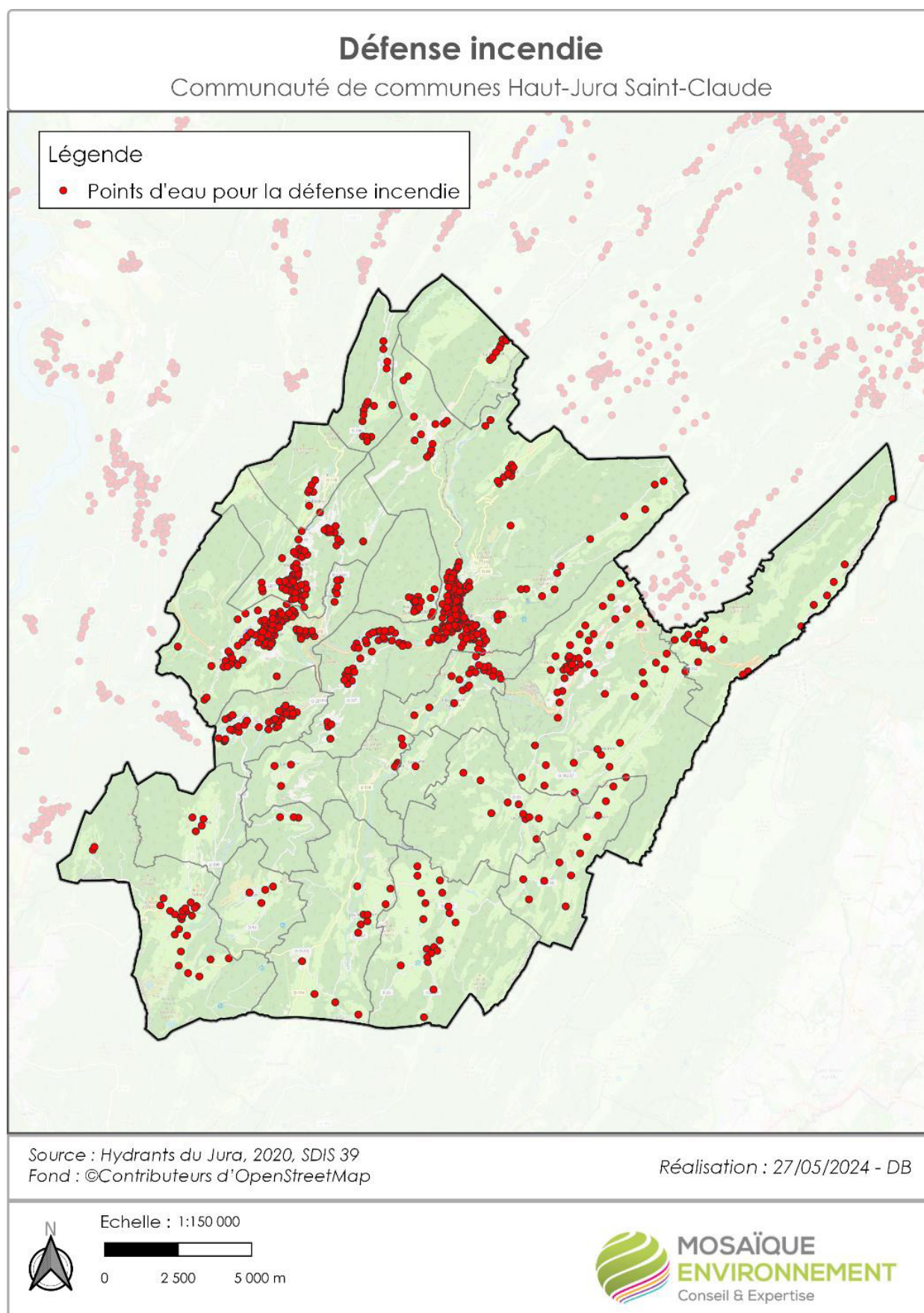
permettre de refaire des contrôles des bornes et des poteaux ;

- Les Bouchoux dispose de 14 poteaux incendie, tous identifiés comme disponibles ou disponibles avec débit insuffisant (5 sur 14) ;

- Choux dispose de 3 poteaux incendies de type « PIBI » dont 1 est identifié comme indisponible (demi-raccord non adapté, débit restreint, poteau non conforme). Le volume dédié à la DECI est de **120 m³**. La commune possède également 2 aires artificielles d'une capacité de 120 m³. D'après le SDA 2012, la commune dispose de 6 poteaux incendies. L'état des installations est **globalement bon**. Deux zones sont identifiées comme n'étant pas couverte par la défense incendie.

- Leschères a mandaté le prestataire EDTECH pour réaliser un nouveau bilan de conformité des hydrants ;

- un schéma de défense incendie est en cours d'élaboration sur la commune de Viry.



Carte 18. Points d'eau pour la défense incendie

II.F. Synthèse des enjeux liés à l'eau



Atouts

Des documents cadres pour gérer la ressource en eau et ses usages

Un réseau hydrographique atypique marqué par des résurgences, des cascades ; ...

Bon état écologique des principaux cours d'eau

Deux masses d'eau souterraines, en bon état qualitatif et quantitatif

Une zone humide d'importance internationale

Des rendements des réseaux AEP globalement bons et supérieurs aux seuils réglementaires

5 zones de sauvegarde pour préserver les ressources stratégiques

Une diminution des volumes AEP produits

Une qualité de l'eau distribuée bonne

Des efforts pour la protection de la ressource

Des réseaux séparatifs favorisant la gestion des eaux pluviales



Faiblesses

Des masses d'eau superficielles quasiment toutes concernées par le risque de non atteinte du bon état en 2027

Un état chimique dégradé pour La Valserine et Le Lizon

Des zones sensibles à l'eutrophisation concernant le phosphore

Un réseau de distribution de l'eau potable particulièrement dégradé à Vulvoz

De nombreux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement des eaux pluviales

Des dispositifs d'assainissement autonome globalement peu performants

Une baisse attendue de la ressource en eau et une sensibilité accrue aux pollutions du fait du changement climatique qui devrait accentuer les étiages



Enjeux de diagnostic

La préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides

La sécurisation de l'alimentation en eau potable (en préservant sa qualité et sa quantité pour les besoins actuels et futurs)

Un développement prenant en compte le cycle de l'eau

Enjeux d'aménagement

Dans un contexte de changement global, la durabilité des territoires et de leur aménagement est directement contrainte par la ressource en eau, sa quantité et sa qualité. Le territoire doit alors poursuivre les actions d'amélioration et d'optimisation des réseaux d'eau potable, d'économie d'eau pour réduire la vulnérabilité et anticiper les besoins futurs. La sécurisation des usages de l'eau et de sa qualité (maîtrise des pollutions, protection des berges, valorisation ...) est également un enjeu majeur. Ainsi, le développement urbain doit prendre en compte le cycle de l'eau, de la gestion intégrée des eaux pluviales aux performances du système d'assainissement, en passant par le renouvellement des réseaux d'eau potable.

Leviers du PLUi

- limitation des écoulements naturels des eaux lors de tout aménagement

- désimperméabilisation des sols

III. Biodiversité et trame verte et bleue

III.A. Une occupation du sol dominée par la forêt

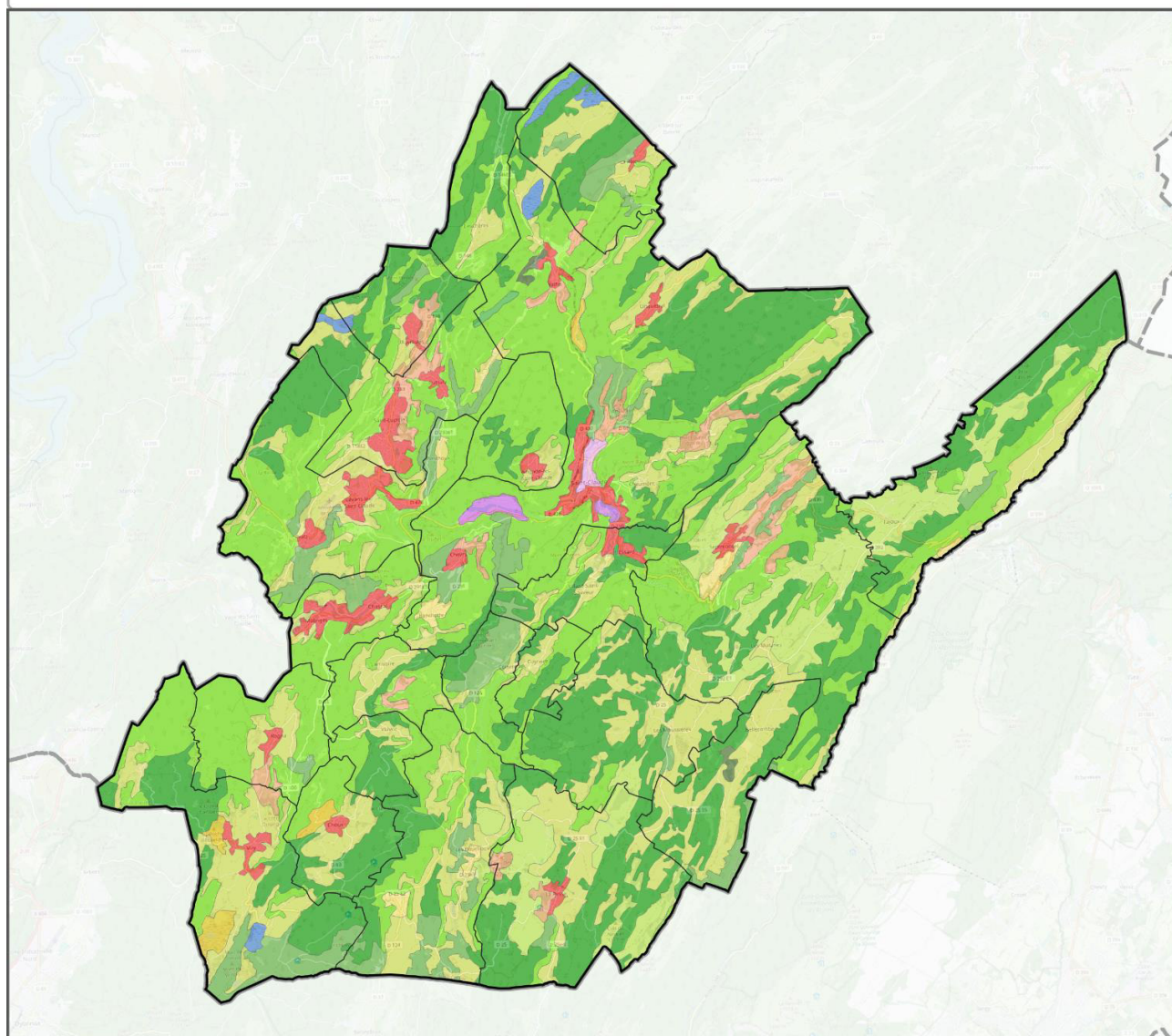
La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude est marquée par la **forte présence d'espaces naturels**. En particulier, les forêts représentent plus de 65% de la superficie totale du territoire et les espaces agricoles (prairies, pâturages naturels, cultures ...) représentent plus d'un quart du territoire. Les espaces artificialisés sont relativement concentrés au niveau des villes et villages, préservant les espaces agricoles et forestiers du mitage urbain. Ils représentent moins de 4% du territoire.

Tableau 10. Occupation du sol sur le territoire de l'intercommunalité (Corine Land Cover, 2018)

Type d'occupation	Surface (ha)	Surface (%)
Tissu urbain continu	54	0,1
Tissu urbain discontinu	1116	3,0
Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	108	0,3
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	6774	18,4
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	265	0,7
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	806	2,2
Forêts de feuillus	12338	33,6
Forêts de conifères	10165	27,7
Forêts mélangées	2260	6,2
Pelouses et pâturages naturels	2415	6,6
Landes et broussailles	202	0,5
Forêt et végétation arbustive en mutation	52	0,1
Marais intérieurs	181	0,5
TOTAL	36736	100,0

Occupation du sol

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Légende

	Tissu urbain continu		Forêts de conifères
	Tissu urbain discontinu		Forêts mélangées
	Zones industrielles ou commerciales et installations publiques		Pelouses et pâturages naturels
	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole		Landes et broussailles
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes		Forêt et végétation arbustive en mutation
	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants		Marais intérieurs
	Forêts de feuillus		

Source : Corine Land Cover 2018
Fond : ©Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 07/03/2024 - DB



Echelle : 1:155 000



0 2 500 5 000 m



Carte 19. Occupation des sols sur le territoire

III.B.Un patrimoine naturel (re)connu

De vastes espaces protégés

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ont pour objectif de protéger, par des mesures réglementaires spécifiques, les habitats naturels ou biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos et la survie des espèces animales et végétales présentes sur le site.

Le territoire compte 3 Arrêtés de Protection de Biotope (APPB).

Le premier arrêté a été pris le 01/07/2009 puis modifié le 27/12/2011 (FR3800742). Il vise à protéger le biotope de **l'écrevisse à pattes blanches et la faune patrimoniale associée**. Ravilloles et Lavans-lès-Saint-Claude sont concernées.

Le second arrêté, pris le 05/07/13 (FR3800859), vise à protéger les **corniches calcaires du département du Jura**. Les communes concernées sont celles du centre du territoire.

Le troisième arrêté a été pris le 27/05/2019 (FR3800988). Il vise à protéger les **forêts d'altitude du Jura**. Il concerne la commune de Lajoux.

Les Parcs Naturels Régionaux

Créés à l'initiative des Régions, les **parcs naturels régionaux** (PNR) sont un cadre privilégié pour les actions des collectivités publiques en faveur de la **préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel**. Ils concourent aux politiques de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Chaque PNR est géré par un syndicat mixte chargé de l'aménagement et de la gestion du parc. Il fait l'objet d'une charte, qui constitue le projet du parc naturel régional et avec lesquels les documents d'urbanisme doivent être compatibles.

La CCHJSC est entièrement comprise dans le **Parc Naturel Régional du Haut-Jura**.



Le PNR du Haut-Jura a été créé en 1986 et regroupait, à l'époque, 37 communes. En 2023, il concerne 109 communes de 10 intercommunalités et compte les plus hauts sommets de la chaîne du Jura (Crêt de la Neige à 1720 m, Reculet à 1717 m, Crêt de Chalam à 1545 m). Il se caractérise par ses paysages variés, la présence de l'eau qui sculpte la roche et coule dans de très nombreux cours d'eau et cascades. Le Haut-Jura est aussi une terre de forêts qui recouvrent 70% du territoire du Parc. Les prairies naturelles où pâturent majoritairement des vaches laitières Montbéliardes complètent ce paysage.

Le réseau Natura 2000

Le réseau européen Natura 2000 de sites écologiques doit permettre de réaliser les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996.

Il comprend 2 types de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels, des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats :

- **les Zones de Protection Spéciale (ZPS)** désignées au titre de la directive 79/409/CEE du conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite Directive "Oiseaux" ;
- **les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** et/ou Sites d'Importance Communautaire (SIC) désignés au titre de la directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages dite Directive "Habitats, Faune, Flore" du 22 mai 1992..

Ce réseau écologique européen d'espaces gérés est créé avec le souci de **préserver les richesses naturelles** tout en **tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités locales** de chaque état membre. Il doit permettre de réaliser les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996.

Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures de protection, et les projets et programmes pouvant les affecter doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences.

La communauté de communes abrite **4 sites Natura 2000** : 1 ZSC et 3 sites qui sont à la fois classés comme ZSC et ZPS.

Le site Natura 2000 « **Forêts, corniches calcaires, ruisseaux et marais de Vulvoz à Viry** » (FR4301332) est une ZSC située au sud-ouest du territoire. Ce site présente une grande variété de milieux : falaises et corniches, éboulis, pelouses sur sols superficiels, ruisseaux de montagne, lac, marais, tourbières et forêts qui sont à l'origine de communautés végétales riches et variées. Parmi les espèces de vertébrés associées au milieu rupestre, il convient de signaler plusieurs oiseaux comme le faucon pèlerin, le martinet alpin, l'hirondelle des rochers et le grand corbeau. Le développement de plusieurs espèces invertébrées comme l'apollon ou le bel argus est lié à la présence, en retrait, de pelouses mésophiles calcicoles. Dans les zones de pelouses mésophiles, on trouve certains papillons diurnes comme l'apollon ou le bel argus. Concernant les secteurs boisés, les hêtres et les sapins sont majoritaires. Le lac de Viry forme le centre d'un complexe de milieux humides : marais, tourbières et prairies qui recèlent une végétation caractéristique. On trouve des communautés végétales à nitelles, charas, potamots et nénuphars qu'accompagne le rubanier nain, espèce protégée au niveau régional. Plusieurs espèces protégées sont présentes : fougère des marais, grassette vulgaire, laîche des boursiers ou encore oeillet superbe.

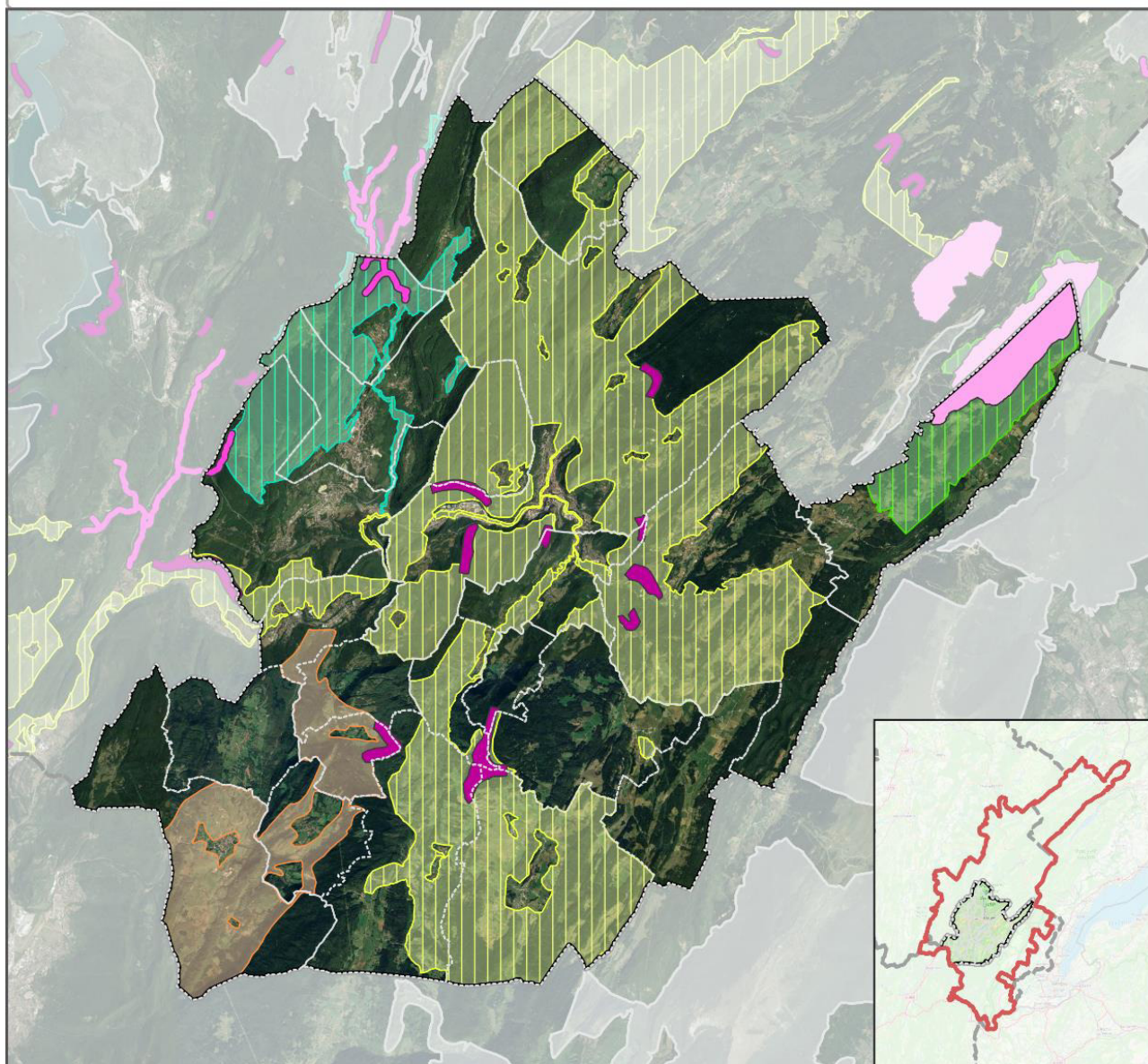
Le site Natura 2000 « **Plateau du Lizon** » (FR4312026 et FR4301316) est à la fois une ZPS et une ZSC située au nord-ouest du territoire. Le plateau dominant un marais est occupé par des pelouses sèches. Là où les dalles de calcaire dur affleurent, se développent des groupements plus xérophiles, adaptés à des conditions extrêmes d'aridité.

Cette pelouse est malheureusement très envahie par des formations buissonnantes, à base de buis principalement, qui marquent une évolution naturelle vers la forêt. Le Lizon est marqué par une qualité des eaux optimale et la présence de l'écrevisse à pattes blanches est notée (l'un des rares ruisseaux du massif jurassien). Les forêts qui dominent le site constituent un refuge très favorable pour le lynx.

Le site Natura 2000 « **Forêt du Massacre** » (FR4312003 et FR4301320) est à la fois une ZPS et une ZSC située au nord-est du territoire. Ce massif, l'un des plus élevés du Jura français, culmine à 1495 m d'altitude au Crêt Pela. Au niveau des altitudes les plus élevées, le peuplement est dominé par le sapin et l'épicéa ; le hêtre, souvent présent est peu abondant. Le sous-bois, toujours frais, est particulièrement riche en espèces avec une strate herbacée dominée par la fétuque des bois. Sur les étages inférieurs, on trouve une strate arbustive également bien développée (sorbier des oiseaux, chèvrefeuilles noir et des Alpes, rosier des Alpes, etc.), puis une strate herbacée et arbustive basse caractérisée par la grande abondance de l'airelle et de la myrtille. Cette variété de milieux s'accompagne d'une faune caractéristique des forêts d'altitude. La forêt du Massacre se caractérise par la présence des deux chouettes d'altitudes (chevêchette d'Europe et chouette de Tengmalm). Le grand tétras, très menacé par la situation exposée de ce massif aux activités touristiques, présente une population de 28 individus dont 6 coqs chanteurs en 2000/2001. Ce secteur n'accueille pas, ou de façon très marginale, les espèces d'oiseaux des milieux ouverts. Chez les mammifères, le lynx est bien représenté dans ce secteur. Cette forêt est l'une des plus fréquentées du massif jurassien. La proximité des centres touristiques des Rousses et de Prémamanon, la régularité de l'enneigement et de l'infrastructure routière et touristique (station de ski de descente, nombreuses pistes de ski de fond, parcours balisés pédestres, raquette hors-piste, VTT, chalet-auberge...) font que la pression humaine est très importante pratiquement toute l'année.

Les espaces protégés

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Légende

Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Arrêtés de Protection de Biotope

FR3800742

FR3800859

FR3800988

Sites Natura 2000

ZSC - Forêts, corniches calcaires, ruisseaux et marais de Vulvoz à Viry

ZSC et ZPS - Forêt du Massacre

ZSC et ZPS - Plateau du Lizon

ZSC et ZPS - Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen

Autres sites Natura 2000

Source : DREAL BFC, INPN

Réalisation : 02/04/2024 - DB



Echelle : 1:155 000



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

Carte 20. Les espaces protégés

Le site Natura 2000 « **Vallée et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen** » (FR4312012 et FR4301331) est à la fois une ZPS et une ZSC située au centre du territoire. L'encaissement des vallées, l'opposition de versants plus ou moins abrupts, le contraste entre la haute et la basse vallée, la nature des calcaires, la présence d'anciennes vallées glaciaires et des plateaux occasionnent une grande diversité de milieux naturels. La forêt couvre la majeure partie du site (65%), en raison surtout de sa topographie marquée, et elle est le siège d'une activité économique importante. Les milieux ouverts herbacés représentent environ 25% de la superficie du site et, à l'exception des prairies pâturées, il s'agit toujours de formations d'intérêt européen. En raison de l'extrême karstification du sous-sol calcaire du Haut-Jura, les formations humides restent localisées malgré un contexte général de forte pluviosité. De nombreuses tourbières à forte valeur patrimoniale sont présentes qu'il s'agisse de tourbières hautes, de tourbières de transition, de tourbières basses alcalines ou de tourbières boisées. Toutes sont riches d'une flore et d'une faune menacée et rare dont la vulnérabilité est accentuée par la fragmentation des sites et leur petite taille. Pour la flore, le nombre d'espèces rares et menacées est élevé et leur présence concerne l'ensemble des milieux naturels représentés. On peut citer deux espèces d'intérêt communautaire sur ce site, que sont le sabot de Vénus et le glaïeul des marais.

De nombreux espaces inventoriés

Les espaces inventoriés ne constituent pas une mesure de protection réglementaire. Toutefois, il s'agit d'outils de connaissance qui permettent une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces naturels fragiles.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF a été initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement et mis à jour en 1996. Ces espaces participent au maintien de grands équilibres naturels, de milieu de vie d'espèces animales et végétales. Leur objectif est de recenser, de manière la plus exhaustive possible ces espaces naturels. On distingue :

- les **ZNIEFF de type I**, qui sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique, de superficie réduite, qui abritent au moins une espèce et / ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire. Ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel au niveau local.
- les **ZNIEFF de type II**, qui sont de vastes ensembles naturels, riches ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Le territoire de la CCHJSC abrite **58 ZNIEFF de type I** et **5 ZNIEFF de type II**.

Tableau 11. ZNIEFF de type II sur le territoire de la CCHJSC (INPN, 2024)

Code	Nom
430002208	Haute vallée de la Bienne et de ses affluents
430020165	Basse Vallée de la Bienne de Vaux-lès-Saint-Claude à Chancia
430010501	Pâturages et zones humides du Grandvaux
430020527	Bois des Écollets et de Viry
430020529	Haut plateau de Bellecombe et La Pesse

Tableau 12. ZNIEFF de type I sur le territoire de la CCHJSC (INPN, 2024)

Code	Nom	Code	Nom
430002196	FORET DU MASSACRE ET COMBE A LA CHEVRE	430010978	SUR CRÉDULON ET EN DARBENT
430002246	TOURBIERES DE LA COMBE DE LAISIA	430013628	GROTTE DES MOULINS DE MONTEPILE
430002247	LES TOURBIERES AUX MOUSSIERES	430013629	LA ROCHE BLANCHE ET GORGES DU FLUMEN
430002248	TOURBIERE DU PRE REVERCHON	430013881	SUR LA ROCHE LEZAN
430002249	TOURBIERE SUR LA MOUILLE	430015589	PELOUSE SUR LA COTE
430002250	TOURBIERE SOUS L'ANQUERNE	430020002	SUR LA ROCHE ET SUR LA CROCHERE
430002251	TOURBIERE SUR LES PIÈCES	430020003	LES COULOIRS
430002254	TOURBIERE DE LA PENEYA	430020004	LAPIAZ, PELOUSES ET PRAIRIES MAIGRES DE SEPTMONCEL
430002255	TOURBIERE AUX BOURBOUILLOTES	430020005	COTE DE LA TENDUE ET CIRQUE DES FOULES
430002256	LAC ET ROCHE D'ANTRE	430020006	MARAIS AUX GOURDIS ET SOUS LES ROCHES DU SURMONTANT
430002257	LE LAC, LES LÈCHES ROUGES ET COMBALE CHEVRON	430020007	EBOULIS DU MOULIN D'AVAIL
430002258	A LA MIGNAUDE ET MONT DE VARLON	430020008	VERSANT DU CRET POURRI
430002259	TOURBIERE : SOUS LES MOUSSES	430020009	LE CUCHET ET LE PRÉ NARDET
430002260	LE MARAIS ET EN PIBLA	430020250	RUISSEAU DU LIZON
430002262	ZONE HUMIDE DU LOUTRE	430020475	PÂTURAGES ET PELOUSES DU PRÉ D'AVAIL AU PRÉ CURTET
430002263	LE PRE BARBOUILLON ET LA COMBE DE LAUME	430020476	PRAIRIES ET PELOUSES DE LA COMBE DE LAISIA ET LA GRANDE MOLUNA
430007726	TOURBIERE DU MANON	430020478	CHEZ BOQUIN ET LE CRÊT GIROD
430007728	FALAISES DE VULVOZ ET DE CHOUX	430020489	LES LOGETTES ET LES NARCISSSES
430007729	TOURBIERE DU PRÉ GAILLARD	430020490	TRÈS LA VILLE ET LA COMBE DE LÉARY
430007730	BOIS ET FALAISES DU PLAN D'ACIER SOUS AVIGNON	430020491	CÔTE DU CARA ET LA QUALUE
430007731	COTEAU DES GENEVRIERS	430020492	DERRIÈRE LE BOUCHAT
430007776	TOURBIERES DES COMBES ET EN PISSARD	430020516	EN GIGARD ET SUR LA CROIX
430009473	FALAISES DU MONT CHABOT	430020517	RUISSEAU D'HÉRIA
430009474	FALAISES DU SURMONTANT	430020526	BOIS DE VIRY
430009475	FALAISE ET CIRQUE DE VAUCLUSE	430020528	CRÊT À LA MYA
430009486	FALAISES DE VAUX-LES-ST-CLAUDE, JEURRE ET ST ROMAIN-DE-ROCHE	430010954	PELOUSE DE COISERETTE
430010503	TOURBIERE DES QUATRE CHEMINS	430010977	PELOUSE DE VILLARD-SUR-BIENNE
430010504	TOURBIERE AU NORD DU PRE GAILLARD	430010517	COTEAU ET MARE DE LA GRANDE SEIGNE
430010505	MARAIS ET MARES DE L'ANQUERNE	430010948	SUR LES GRES

L'inventaire des milieux et zones humides

Un milieu humide est une portion du territoire, naturelle ou artificielle, qui peut « être ou a été en eau, inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire. L'eau peut y être stagnante ou courante, douce, salée ou saumâtre. » Cette notion regroupe 4 grands ensembles¹ :

- les zones humides selon la définition Ramsar (Valable en France métropolitaine, Corse, DOM et TOM),
- les zones humides selon la définition de la loi de 1992 (Valable en France métropolitaine, Corse, DOM) (cf volet biodiversité),
- les zones humides selon la définition de la loi de 1992 avec l'arrêté d'identification et de délimitation du 24 juin 2008 modifié² (Valable en France métropolitaine, Corse),
- les marais selon la définition jurisprudentielle française (Valable en France métropolitaine, Corse, DOM).

D'après l'inventaire régional², **environ 300 milieux humides** sont recensés sur le territoire, regroupant des marais et tourbières, des prairies humides, des forêts humides, des mares ou encore des cultures et des plantations humides.

En particulier, les communes de La Pesse, Viry et Bellecombe abritent plusieurs milieux humides.

La commune de La Rixouse est par ailleurs concernée par le **site RAMSAR « Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne »**.

La prise en compte, la préservation et la restauration des zones humides constituent une des orientations fondamentales du SDAGE dans le but d'améliorer les connaissances sur ces espaces fragiles et d'en assurer une meilleure gestion.

LE SAVIEZ-VOUS?

Signataire de la Convention de Ramsar en 1971, la France s'est engagée à préserver les zones humides de son territoire.

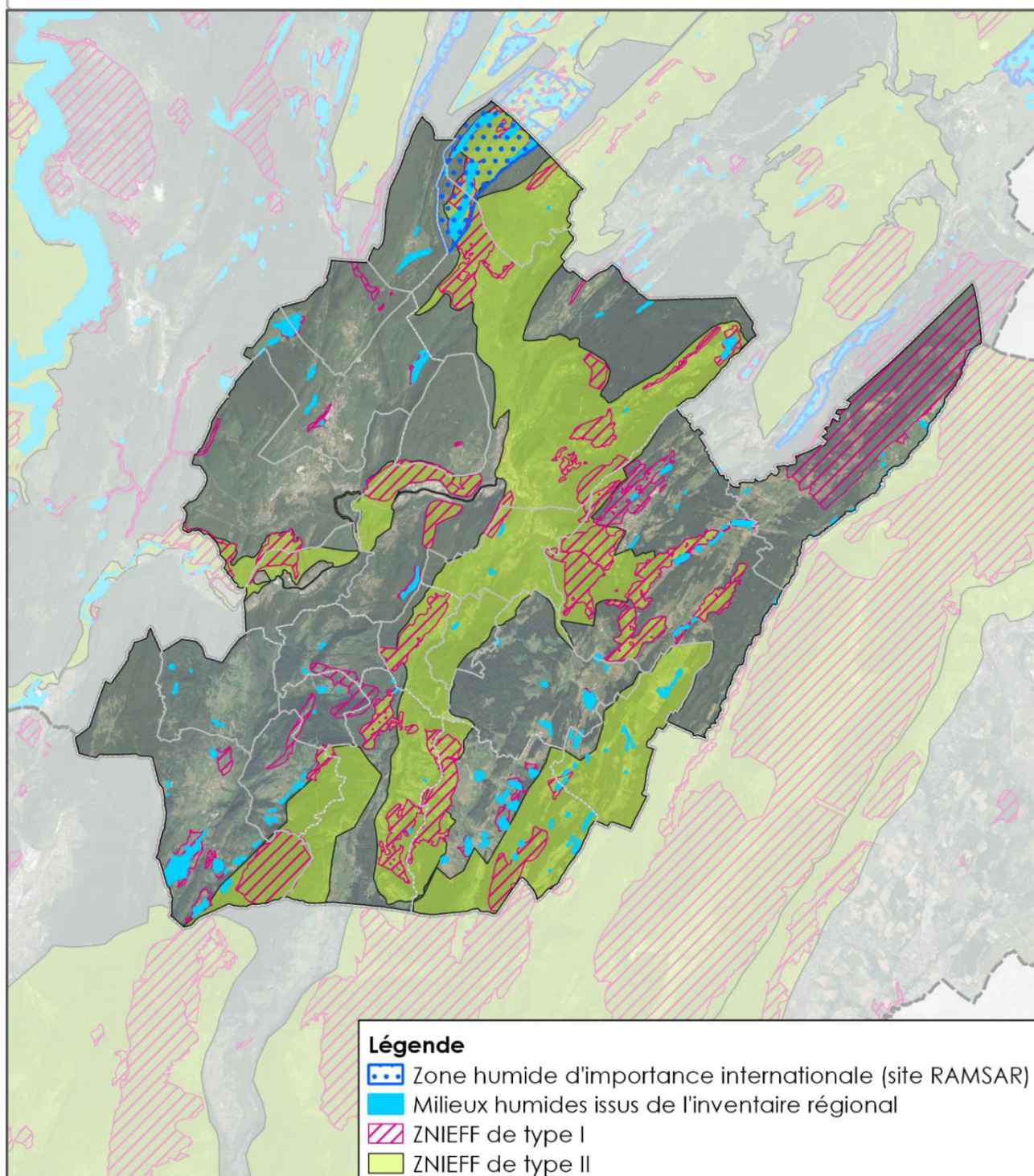
Le site RAMSAR « Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne » couvre quelques 12 000 ha entre Pontarlier et Saint-Claude. Ses 18 lacs et 2 000 ha de tourbières représentent environ 40 % de toute la zone tourbeuse du massif du Jura. Le substrat calcaire favorise la juxtaposition de tourbières alcalines et acides, ce qui, dans ces dimensions, est unique en France. Le site offre de nombreux habitats importants pour une diversité d'espèces protégées au niveau national ou international, des plantes et champignons aux libellules, papillons, poissons, oiseaux, amphibiens et reptiles. Les habitats tourbeux ont été, autrefois, profondément modifiés par l'exploitation de la tourbe, le développement forestier et les activités agricoles mais des mesures de restauration des tourbières ont été appliquées avec succès. Cependant, le site est encore très sensible aux sécheresses et à la pollution provenant des terres agricoles environnantes..

¹ Extrait du Dictionnaire de description des milieux humides-version 3

² Cet inventaire rassemble les données de l'inventaire des zones humides de plus de 1ha réalisé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL/DIREN), l'inventaire départemental des zones humides de moins de 1 ha réalisé par la fédération départementale des chasseurs du Jura (FDCJ), les recensements d'étangs, de plans d'eau, et de mares.

Les espaces inventoriés

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Source : DREAL BFC, INPN

Réalisation : 02/04/2024 - DB



Echelle : 1:155 000



0 2,5 5 km

Des espaces gérés par le conservatoire d'espaces naturels

Les **conservatoires régionaux d'espaces naturels** (CEN) sont des organismes qui contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels du territoire régional, notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel.

Le territoire compte **trois sites gérés** par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne-Franche-Comté, qui correspondent à des tourbières et marais.

Les sites sont les suivants :

- « Sous les Montées » sur la commune de La Rixouse ;
- « En Praillard » sur la commune de La Rixouse ;
- « Sous la Roche » sur la commune de La Rixouse ;



III.C. La trame verte et bleue



Présentation

Il est désormais établi que la principale cause de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale résulte de la disparition et de la fragmentation des habitats naturels, conséquences de l'accroissement accéléré des activités humaines au cours du siècle dernier.

Ce constat a fait évoluer les stratégies de protection de la nature, et a laissé place à une stratégie basée sur un aménagement planifié et une gestion intégrée, dans une recherche de connectivité biologique et de continuité physique.

La **Trame Verte et Bleue** (TVB) vise à maintenir et à reconstituer un réseau écologique pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie. Elle contribue ainsi au maintien des services que rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.

Les composantes de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue (TVB) comprend une composante « verte », qui correspond aux milieux naturels et semi-naturels terrestres, et une composante « bleue » qui fait référence au réseau aquatique et humide. Elle est composée de :

- **réservoirs de biodiversité** : il s'agit d'espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée (périmètres des espaces naturels protégés), riches en habitats et espèces, et/ou abritant des habitats/espèces rares et/ou menacés ... ou de nature non fragmentée, qui peuvent se trouver en dehors des zonages réglementaires ou inventaires
- **corridors écologiques** : ils permettent la circulation et les échanges entre réservoirs de biodiversité. Ce sont les voies de déplacement de la faune et de la flore, pouvant être ponctuelles, linéaires (haies, chemins, ripisylve, cours d'eau), en pas japonais (espaces relais), ou une matrice paysagère, ou agricole.

- **sous-trames écologiques** (continuum) : c'est un ensemble de milieux favorables à une espèce ou un groupe d'espèces dans une aire donnée. Il comprend un ou plusieurs réservoirs de biodiversité, des zones périphériques et des corridors.

Des échelles complémentaires

En France, l'élaboration de la TVB repose sur 3 niveaux territoriaux d'intervention :

- **des orientations nationales** pour la préservation et la restauration des continuités écologiques, qui précisent le cadre retenu pour approcher les continuités écologiques à diverses échelles spatiales, identifiant notamment les enjeux nationaux et transfrontaliers et précisant les grandes caractéristiques et les priorités ;
- **un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)**, élaboré conjointement par l'État et la région. Outre la présentation des enjeux régionaux, il cartographie la TVB et ses diverses composantes à l'échelle de la région.
- **des documents de planification et projets des collectivités territoriales** et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, prennent en compte les SRCE (SCoT, PLU ...).

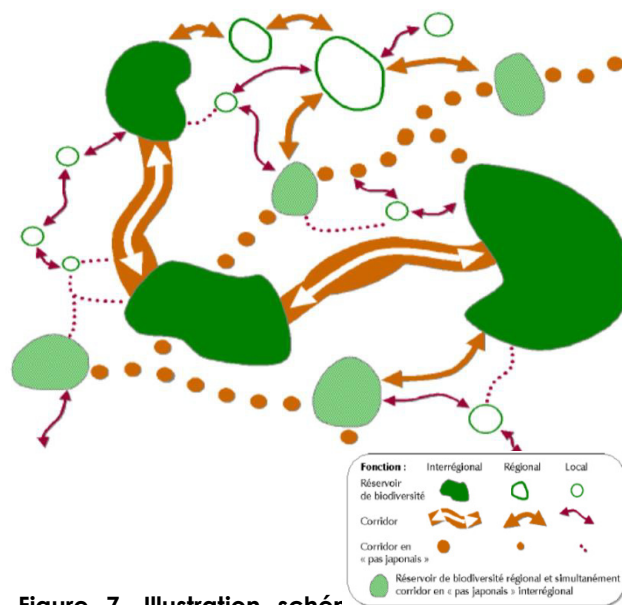


Figure 7. Illustration schématisée des échelles complémentaires de la trame verte et bleue (Cemagref, Riechen et al. 2004)

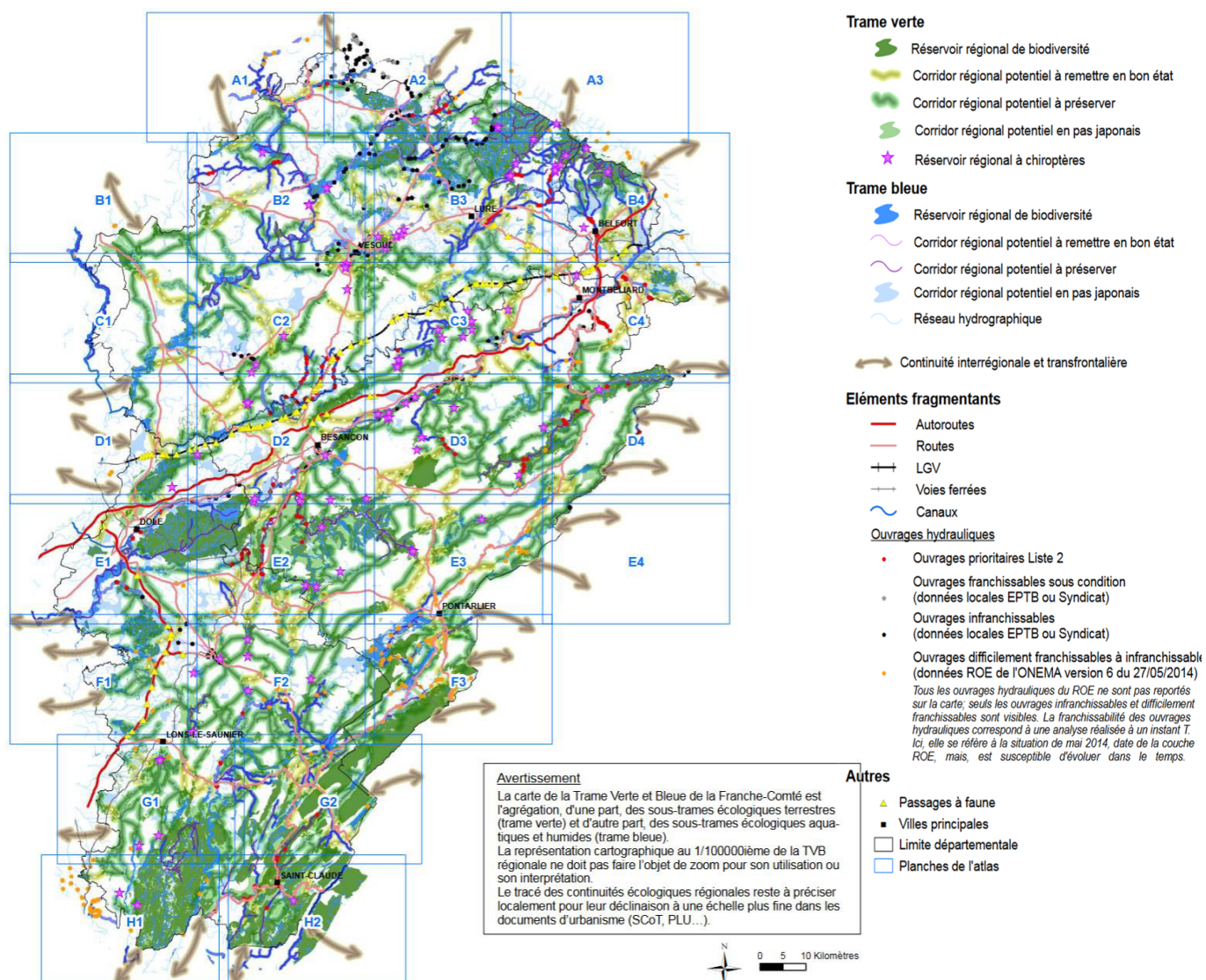
La Trame verte et bleue en Bourgogne-Franche-Comté

Le SRCE Franche-Comté a été approuvé le 2 décembre 2015. Il est aujourd'hui, intégré au SRADDET Bourgogne-Franche-Comté, approuvé par arrêté du préfet de région du 16 septembre 2020.

Par un jugement du 12 janvier 2023, le tribunal administratif de Dijon a **annulé** le **SRADDET** de la région **Bourgogne-Franche-Comté**, en raison de son caractère incomplet. L'annulation différée repose sur le fait que, en annexes, le porteur du projet n'avait pas inséré un SRCE propre à la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté, mais le SRCE de Bourgogne et celui de Franche-Comté.

L'annulation est différée au 1^{er} janvier 2025 afin de ne pas priver la Région d'un document de référence qui doit permettre de garantir la prise en compte des objectifs en matière de biodiversité. Cela laisse donc deux ans à la collectivité territoriale pour remédier à ce manque.

En attente du nouveau SRADDET.



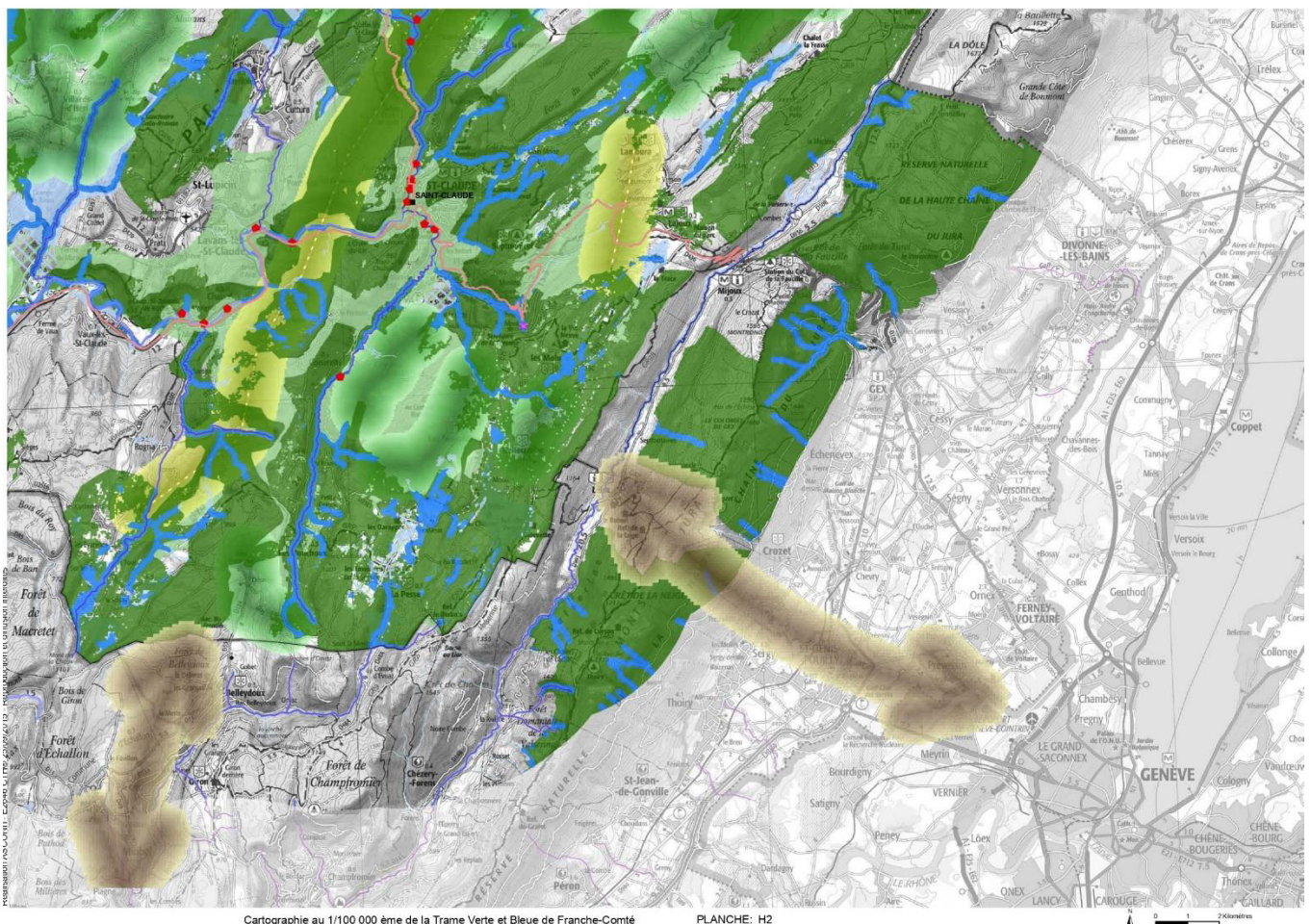
Carte 22. Trame Verte et Bleue régionale de la Franche-Comté (SRCE Franche-Comté, 2015)

Le SRCE identifie sur le territoire des **réservoirs régionaux de biodiversité** et des **corridors à préserver ou restaurer**, de la trame verte et de la trame bleue.

- a quasi-totalité du territoire est couverte par des réservoirs régionaux de biodiversité de la trame verte, l'intercommunalité étant particulièrement **perméable** et **riche en espaces naturels**, agricoles et forestiers. De plus, sur la commune de Septmoncel-les-Molunes est identifié un réservoir régional à chiroptères ;
- concernant la trame bleue, les principaux réservoirs se trouvent au niveau des cours d'eau (Le Tacon, le Longivy...) et des plans d'eau (Lac de l'Embouteilleux...).

Le territoire du Haut-jura présente des **continuités interrégionales**, notamment avec le sud du territoire (département de l'Ain, région Auvergne-Rhône-Alpes), et **transfrontalières** (à l'est du territoire avec la Suisse).

Pour finir, le SRCE identifie quelques **éléments fragmentant** les continuités écologiques du territoire, à savoir la **route départementale RD436** passant à Saint-Claude et traversant le territoire d'est en ouest, ainsi que la RD437 sur la partie nord du territoire. Le SRCE identifie également plusieurs **ouvrages hydrauliques** impactant les continuités aquatiques, principalement sur la commune de Saint-Claude, sur la rivière de la Bienne.



Carte 23. Focus sur la CC HJSC - Trame Verte et Bleue régionale de la Franche-Comté (SRCE Franche-Comté, 2015)

Les réservoirs biologiques et cours d'eau classés du SDAGE

Le Préfet coordinateur de bassin définit, par arrêté, au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, 2 catégories de cours d'eau :

- les **cours d'eau de type 1** sont les cours d'eau en très bon état écologique ou nécessitant une protection complète pour les espèces de poissons migrateurs amphihalins (vivant en milieu marin et en eau douce). Aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique et le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants est subordonnée à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique ;

- les **cours d'eau de type 2** comprenant pour les cours d'eau ou tronçons nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique, tant au niveau de la circulation piscicole que d'un point de vue hydro-sédimentaire ;

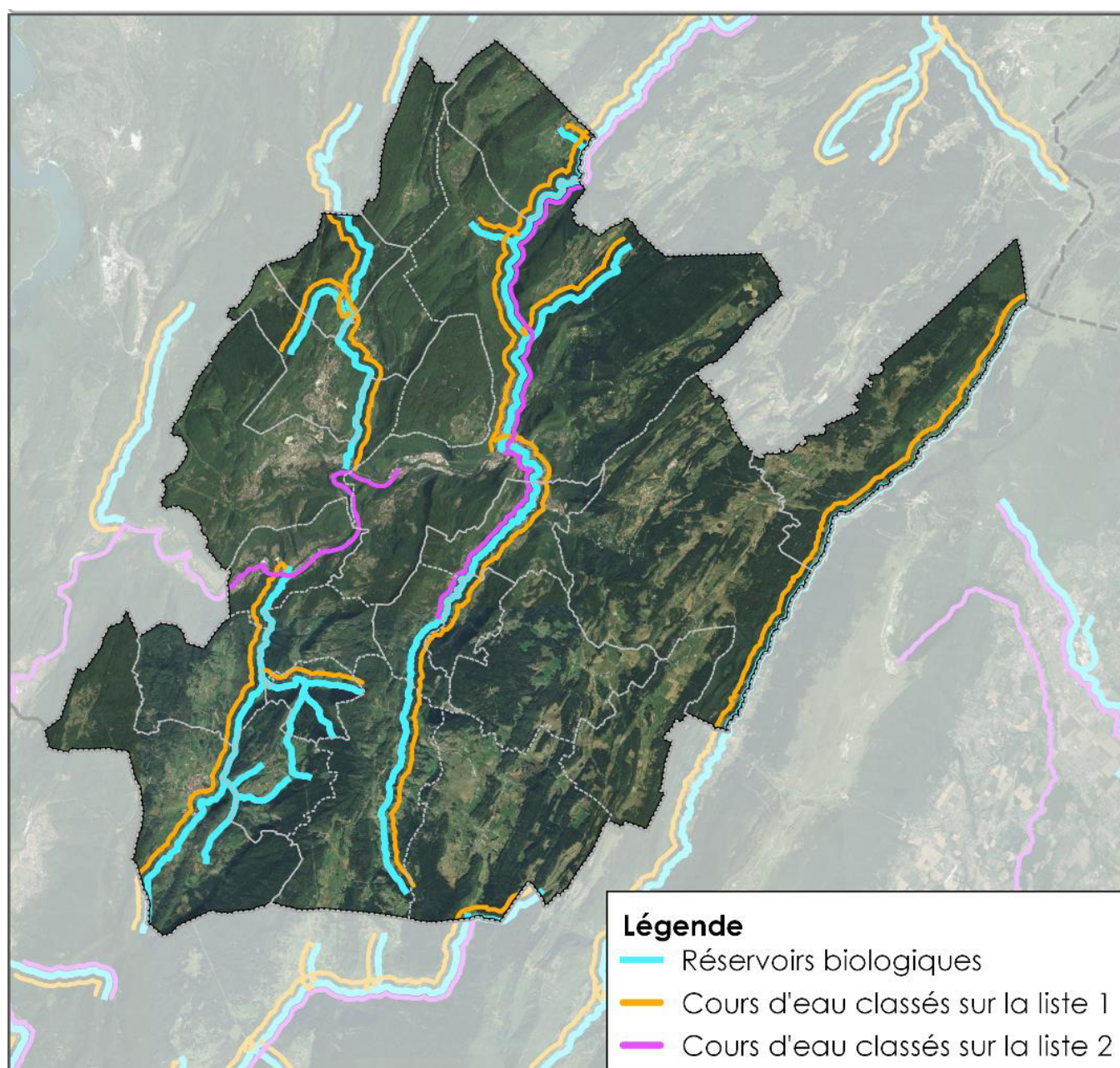
LE SAVIEZ-VOUS?

D'après l'article R. 214-108, les Réservoirs Biologiques sont définis comme « les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux qui jouent le rôle de réservoir biologique au sens du 1° du I de l'article L. 214-17 sont ceux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant ».

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude compte 4 réservoirs biologiques, 9 cours d'eau classés sur la liste 1 et 3 cours d'eau classés sur la liste 2.

Tableau 13. Réservoirs biologiques et cours d'eau classés du SDAGE (SDAGE RM 2022-2027)

Réservoir biologique	Cours d'eau de type 1	Cours d'eau de type 2
La Bienne de sa source jusqu'à la confluence avec le Tacon, Tacon inclus, le Bief de la Chaille et les affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée	La Bienne de sa source à sa confluence avec le Tacon	La Bienne du barrage de Tancua à sa confluence avec le Tacon
		La Bienne de l'aval du barrage d'Étables au lac de Coiselet
X	Le Tacon	Le Tacon du barrage de Croiserette à la Bienne
Le Longviry et ses affluents	Le Longviry	X
Le Lison et ses affluents	Le Lison et ses affluents	X
X	La Blénrière , Le Ruisseau de la Foulasse , Le Bief du Château Le Ruisseau de la Vulve	X
En bordure Est du territoire : La Valserine , de sa source à sa confluence avec le Rhône, affluents compris exceptés le Combet, la Semine de sa source au Bief Brun et le Ruisseau de Vaucheny	En bordure Est du territoire : la Valserine , affluents compris sauf le Combet, la Semine et le Ruisseau de Vaucheny, de sa source jusqu'à ses pertes à l'entrée de Bellegarde-sur-Valserine	X



Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027

Réalisation : 03/04/2024 - DB



Echelle : 1:155 000



0 2,5 5 km



Carte 24. Réservoirs biologiques et cours d'eau classés)

La trame verte et bleue du SCoT

Le SCoT du Pays du Haut-Jura a été approuvé le 24 juin 2017, sur un territoire de 60 communes correspondant à 5 communautés de communes. Depuis la sortie de la communauté de communes Jura Sud, il ne couvre désormais plus que **38 communes et 4 communautés de communes**, à savoir Haut-Jura Saint-Claude, Haut-Jura Arcade, Station des Rousses et La Grandvallière.

Par délibération du 17 décembre 2022, le comité syndical du Parc naturel du Haut-Jura a décidé de prescrire la **révision du SCoT du Pays du Haut-Jura**.

Les cœurs de biodiversité

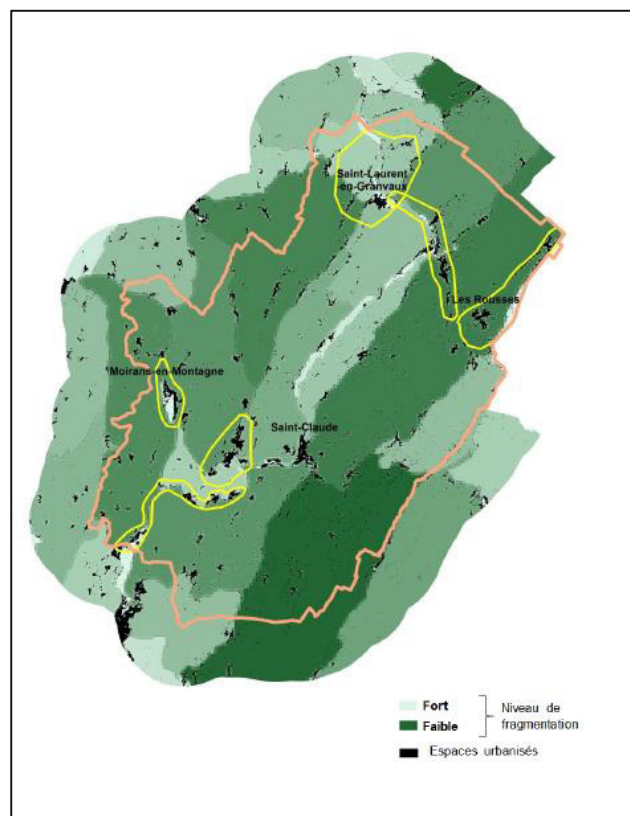
Le niveau de biodiversité à l'échelle du SCoT est élevé : couverture forestière étendue mêlant forêts anciennes et forêts récentes produit d'une recolonisation naturelle, milieux agricoles gérés par l'élevage extensif, espaces en voie d'abandon car éloignés des sièges d'exploitations ou difficiles à exploiter ou à l'inverse, prairies de plus en plus intensifiées...

Le SCoT reconnaît l'intérêt écologique des espaces naturels remarquables et des éléments qui permettent les échanges entre les « **cœurs de biodiversité** » qui s'appuient sur les périmètres de protection et institutionnels (des zonages de protection stricte existants (APPB, réserve naturelle, Natura 2000, ZNIEFF de type I, forêts à grand tétras, prés-bois, zones d'estives principales identifiées au plan de Parc, zones humides ...).

Le territoire compte de grands ensembles de zones humides fonctionnels et de grande qualité biologique dont les prés de Valfin et de la Rixouse, que viennent conforter les petites et toutes petites zones humides relais. En ce qui concerne la trame aquatique, le bassin versant de la Bienne est considéré comme prioritaire, intégrant les cours d'eau et les milieux humides attenants, en particulier les ripisylves (forêts alluviales relictuelles notamment).

Ces caractéristiques, associées à une urbanisation encore peu étendue (4% du territoire en 2017) et à des infrastructures dont les caractéristiques ne constituent pas des coupures très fortes (pas d'autoroute ou de ligne ferroviaire à grande vitesse) permettent au territoire du SCoT du Haut-Jura de maintenir un large éventail de continuités écologiques, qu'elles soient interrégionales ou territoriales (y compris transfrontalières), qu'elles soient terrestres ou aquatiques.

Il apparaît globalement **peu fragmenté et fonctionnel** hormis quelques secteurs prioritaires eu égard à l'état de fragmentation actuel et aussi (et surtout) du fait de l'évolution pressentie de ces secteurs : augmentation du trafic, développement de l'urbanisation et, très ponctuellement, intensification des pratiques agricoles. Parmi les secteurs concernés figurent la Basse vallée de la Bienne, entre Saint-Claude et Lavancia-Epercy, et le Plateau du Lizon.



Carte 25. Etat de la fragmentation du territoire du SCoT du Haut-Jura (indice CBC)



Carte 26. Carte des continuités écologiques du DOO du SCoT du Pays du Haut Jura

Toutefois, le territoire est habité, aménagé, valorisé et évolue dans son occupation du sol, entraînant potentiellement des modifications dans les conditions de maintien de cette biodiversité. Certaines parties du territoire, présentant des niveaux de biodiversité variables, se retrouvent au centre de plusieurs types d'enjeux concurrents en matière d'occupation du sol ou d'usages : urbanisation (lotissement, zone d'activité économique, etc.), équipement (hébergement touristique, etc.), agriculture (prairies de fauches).

Par ailleurs, la consommation foncière concerne certains milieux à haute valeur écologique. La dispersion et l'effet diffus de cette consommation foncière souligne la nécessité de s'interroger sur les impacts qu'elle peut générer sur le territoire en matière de fragmentation et de discontinuités écologiques notamment.

La TVB intercommunale, un maillon essentiel de la trame verte et bleue régionale

Un territoire globalement fonctionnel et riche en biodiversité

Le territoire est riche en espaces agricoles, naturels et forestiers. Ils représentent plus de 80% de la superficie totale du territoire.

Les cœurs de biodiversité peuvent d'être délimités en s'appuyant sur les périmètres des zonages de protection stricte existants tels que les arrêtés préfectoraux de biotope, sur les sites Natura 2000, les ZNIEFF de type I ou encore les zones humides. Ils sont une composante importante du bon fonctionnement des sous-trames.

La sous-trame forestière sur le territoire est très représentée et fonctionnelle. La grande majorité des cœurs de biodiversité sont connectés avec cette sous-trame. La sous-trame des milieux ouverts se trouve principalement dans le sud-est du territoire. La sous-trame des milieux humides est intégrée dans sa presque totalité aux cœurs de biodiversité. Le fonctionnement de cette sous-trame repose sur le principe des corridors en pas japonais.

La sous-trame aquatique regroupe tous les milieux d'eau libre, rivières et lacs en particulier et fonctionne en étroite relation avec la sous-trame des milieux humides. Elle présente la particularité que les cœurs de biodiversité sont également des corridors. Cette sous-trame doit être rendue plus fonctionnelle du point de vue de la circulation des espèces, car la continuité écologique est souvent interrompue par des seuils d'origine anthropique.

La biodiversité et les espèces du territoire

Certaines espèces particulièrement importantes d'un point de vue écologique font l'objet de zonages de protection. C'est le cas de l'écrevisse à pattes blanches, par exemple sur la commune de Ravilloles, ou de certains oiseaux protégés sur les communes de Coiserette, Coyrière, La Pesse ou encore Les Bouchoux, tels que le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*), Harle bièvre (*Mergus merganser*), Grand corbeau (*Corvus corax*), Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), Choucas des tours (*Corvus monedula*), Martinet à ventre blanc (*Tachymarptis melba*), Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*), Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)...

Les forêts d'altitude du Haut-Jura abritent également plusieurs espèces protégées au titre de l'article L.411.1 du Code de l'Environnement dont notamment quatre espèces menacées de disparition en Franche-Comté sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : Grand Tétrás (*Tetrao urogallus*), Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*), Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), et Pic tridactyle (*Picoides tridactylus*). Les forêts constituent aussi un refuge très favorable pour le lynx.

Les reptiles et batraciens sont connus et ont fait, par le passé, l'objet d'une publication pour sensibiliser le public à leur préservation. Dans les milieux humides et aquatiques, parmi les amphibiens du territoire, on recense : grenouille verte, grenouille rousse, crapaud commun, alyte accoucheur, ou encore triton crêté.

Un territoire peu fragmenté

Le territoire du Haut-Jura reste fortement perméable et peu fragmenté. Aucune autoroute ni voie de chemin de fer à grande vitesse ne traverse l'intercommunalité. Parmi les principaux éléments qui fragmentent la continuité écologique du territoire, on note l'urbanisation existante et son développement (bourgs, tissus urbains, hameaux) ainsi que les infrastructures majeures de transport (RD436, RD437...). La vallée de la Bienne est particulièrement concernée.

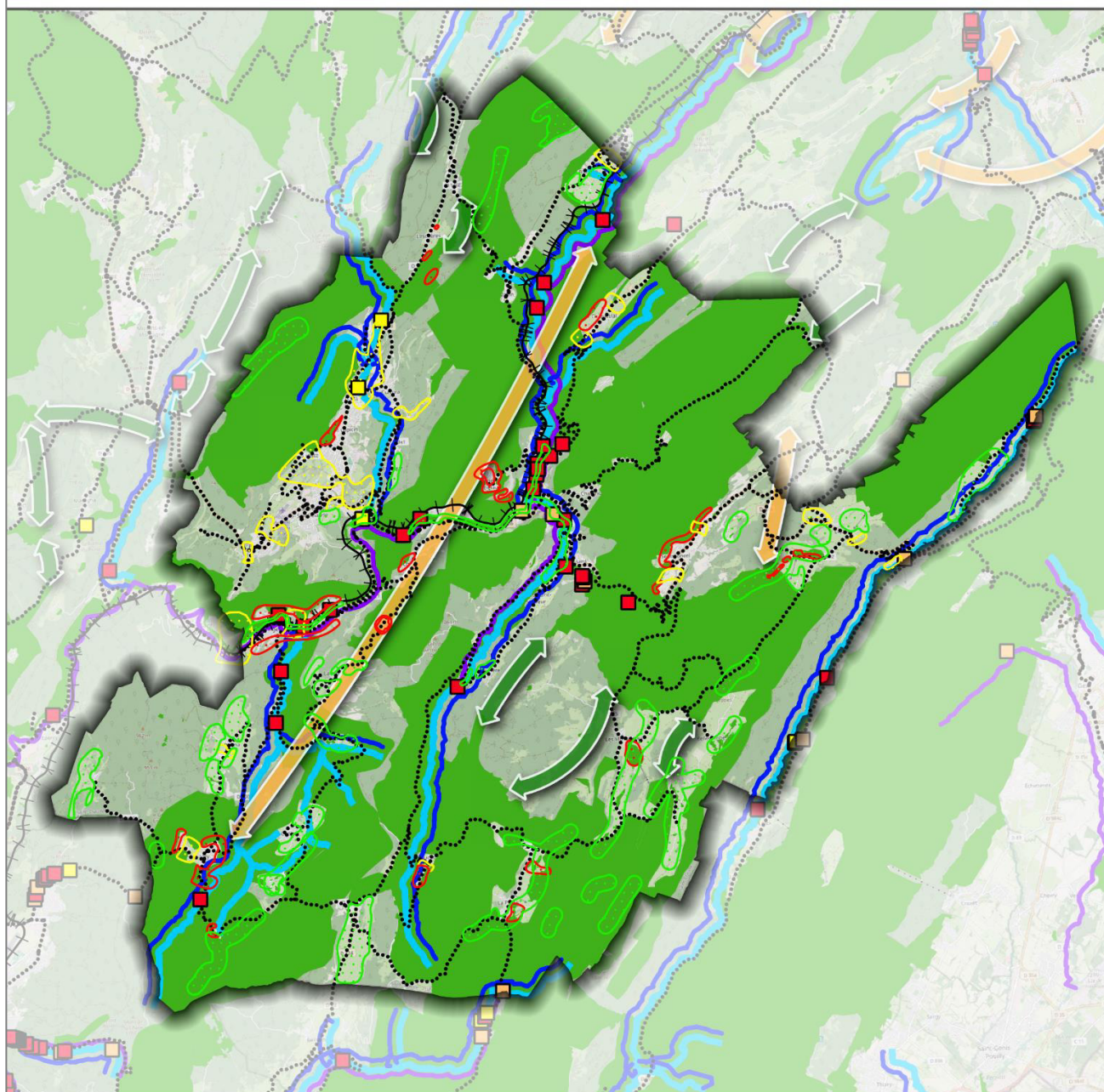
Quelques secteurs ont été identifiés comme secteurs à enjeux dans le SCoT. Ce caractère prioritaire est motivé non seulement par l'état de fragmentation identifié à l'heure actuelle mais également (et surtout) par l'évolution pressentie de ces secteurs : augmentation du trafic, développement de l'urbanisation et, très ponctuellement, intensification des pratiques agricoles. Il s'agit notamment du secteur de la basse vallée de la Bienne, entre Saint-Claude et Lavancia-Epercy ainsi que du Plateau du Lizon.

Le territoire étant très perméable, il a été choisi de réaliser une cartographie mettant en évidence les secteurs à enjeux à l'échelle de l'intercommunalité qui doivent faire l'objet d'une attention particulière en termes de préservation des milieux et des espèces, plutôt que de représenter toutes les continuités écologiques du territoire à préserver.

La carte des continuités écologiques (en l'état d'avancement des travaux) est jointe page suivante. Des zooms par secteurs sont consignés en annexe.

Synthèse des continuités écologiques et des secteurs à enjeux

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Légende

- | | | |
|--|----------------------------------|------------------------------------|
| Cœur de biodiversité | Continuité aquatique à restaurer | Seuil en rivière |
| Cœur de biodiversité de la trame bleue | Éléments fragmentant | Autres |
| Principaux corridors à grande échelle | Voie ferrée | Secteurs d'enjeux localisés |
| Corridor des milieux ouverts à renforcer | Réseau routier principal | Milieux à fort enjeu |
| Corridor des milieux forestiers à préserver | Obstacle à l'écoulement | Maintien de perméabilité |
| Continuité aquatique à préserver | Barrage | Proximité des zones urbaines |



Echelle : 1:148 000
0 1,5 3 km

Source : DREAL BFC, INPN
Réalisation : 10/09/2024 - DB



Carte 27. Synthèse des continuités écologiques et des secteurs à enjeux

III.D. Synthèse des enjeux liés aux milieux naturels



Atouts

Un patrimoine naturel reconnu et protégé : 3 arrêtés de protection de biotope, 4 sites Natura 2000, trois sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne-Franche-Comté, des ZNIEFF de type I et II

De nombreuses zones humides inventoriées

Des cours d'eau faisant l'objet d'un classement ou d'une reconnaissance comme réservoir biologique par le SDAGE

Un territoire très perméable et peu fragmenté

Une importance des milieux forestiers en termes de superficie



Faiblesses

Des infrastructures de transport qui divise le territoire, notamment du nord au sud, mais d'impacts modérés

Des impacts attendus du changement climatique sur la répartition des espèces



Enjeux de diagnostic

La protection du patrimoine naturel remarquable (réservoirs de biodiversité, zones humides, pelouses sèches, pré-bois)

La préservation et la restauration des continuités écologiques (végétales et aquatiques) jusque dans l'espace bâti

La préservation des éléments de nature ordinaire

Enjeux d'aménagement

La disparition accélérée des espèces, la nécessaire transition écologiques et énergétique, la recherche de bien-être et de santé sont autant de préoccupations qui interpellent de plus en plus la relation de l'homme à la Nature. Le non bâti prend en effet une place aussi importante que le bâti et tend à faire évoluer le paradigme de ce qu'est une ville qui, du fait même qu'elle occupe de plus en plus d'espace, a désormais un rôle à jouer dans la conservation de la biodiversité.

Leviers du PLUi

- | | |
|--|--|
| - protection des éléments remarquables | - développement de solutions fondées sur la nature en milieu urbain dans l'espace urbain |
| - limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'étalement urbain | - protection des structures agro-écologiques dans l'espace rural |

IV. Les risques majeurs

Un **risque majeur** est la possibilité d'un événement (appelé **aléa**) dont les effets exposent un grand nombre de personnes et de biens (appelés **enjeux**) à des dommages importants (humains, économiques, environnementaux), tels que les capacités ordinaires de réaction de la société peuvent être dépassées. Le risque majeur se caractérise par sa nature, par sa faible fréquence et par sa gravité (impacts sur l'environnement et dégâts matériels et humains).

On distingue deux catégories principales de risques majeurs, les **risques naturels** (inondations, mouvements de terrain, feux de forêts ...) et **technologiques** (industries, ruptures de barrages, transport de marchandises dangereuses, nucléaire ...).

La politique de prévention des risques s'articule autour de trois axes : Ne pas installer de nouvel enjeu là où il existe un aléa ; Ne pas créer d'aléa là où préexistent des enjeux ; Lorsque la superposition aléa-enjeu préexiste, mise en œuvre de protections adaptées quand cela est possible, et information préventive des populations.

IV.A. Des risques naturels très prégnants

Des cours d'eau et une topographie, source d'inondations

Une **inondation** est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

L'inondation peut se traduire par une inondation de plaine dont la caractéristique principale est la relative lenteur des écoulements, par une crue à écoulement rapide, comme les crues torrentielles, ou encore par un ruissellement en secteur urbain par exemple.

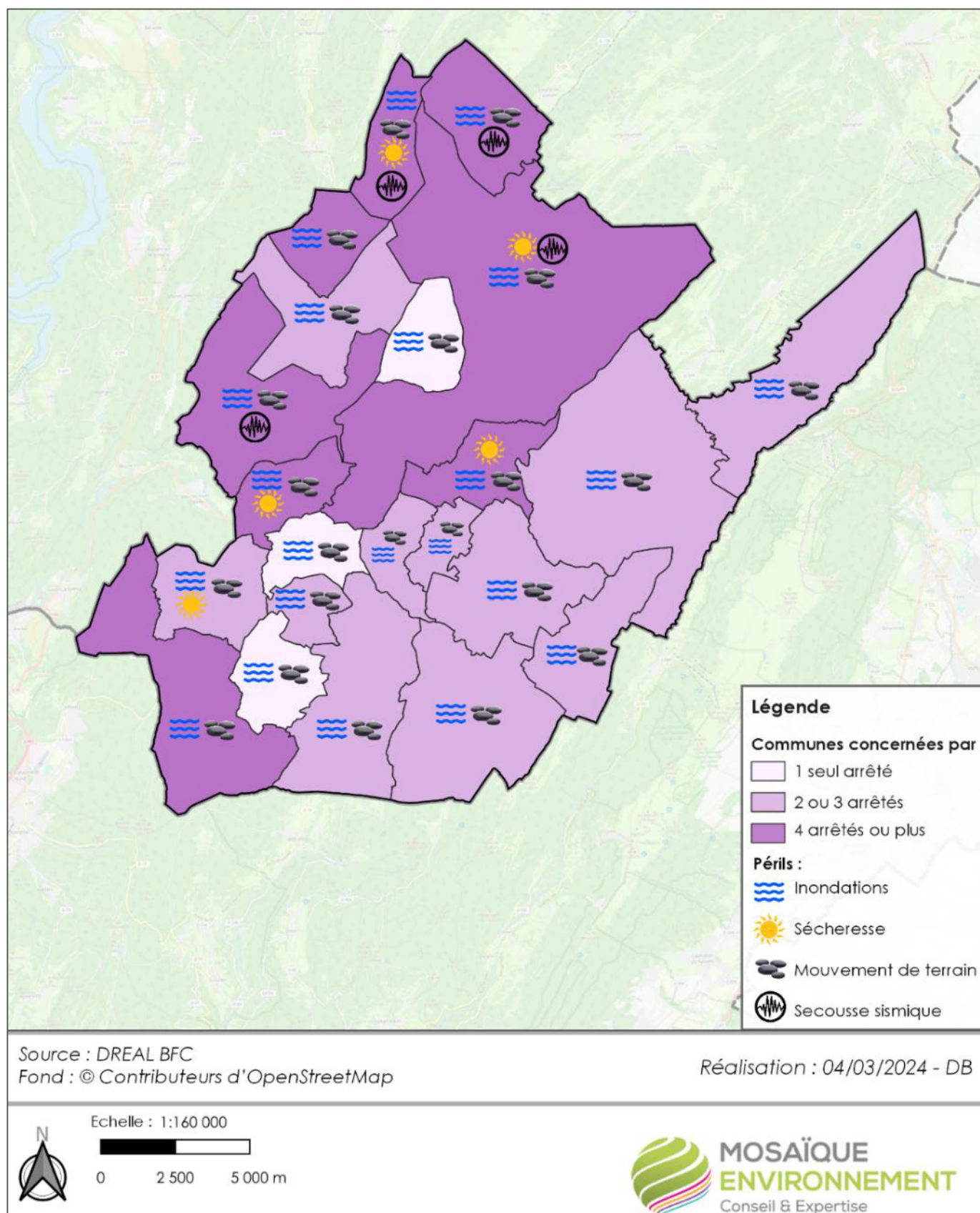
Une maîtrise des imperméabilisations est souhaitable afin de maîtriser les débits supplémentaires apportés en cas d'événements pluvieux intenses. Une recherche des zones d'extension de l'urbanisation en dehors des zones identifiées comme inondables est nécessaire. Le PLU devra prendre en compte ces cartes portées à connaissance et interdire l'urbanisation des espaces non encore construits en zone inondable.

Le territoire est concerné par le risque d'inondations. Il est en effet traversé par la Bienne et le Tacon, passant au plus près des habitations et ayant déjà fait l'objet de plusieurs débordements et crues.

Toutes les communes du territoire ont déjà fait l'objet d'un arrêté préfectoral reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations.

Quatre communes sont concernées par un **Plan de Protection des Risques (PPR) d'inondations** : Lavans-lès-Saint-Claude, Chassal-Molinges, Saint-Claude, et Villard-Saint-Sauveur.

Ces documents de planification mettent en évidence les zones à risques, réglementent l'aménagement et les usages du sol, et définissent des mesures pour réduire la vulnérabilité des enjeux (personnes, biens et activités). Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités et État. Les cartes correspondantes sont reportées en annexe.



Carte 28. Historique des arrêtés reconnaissant l'état de catastrophe naturelle sur le territoire

Le risque mouvement de terrain et les cavités souterraines

Un **mouvement de terrain** est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Ces mouvements peuvent être provoqués par diverses causes naturelles, comme la fonte des neiges ou une pluviométrie importante. Le risque peut prendre plusieurs formes : l'affaissement ou l'effondrement, la chute de pierres, l'éboulement ou le glissement de terrain.

La base de données Géorisques (2024) indique que **6 mouvements de terrain** (éboulements ou glissements) sont déjà survenus sur le territoire, en particulier sur les communes de Lavans-lès-Saint-Claude, Choux, Vulvoz et Les Bouchoux.

Les **cavités souterraines** sont des trous dans le sol, d'origine naturelle ou provoquées par l'homme. Leur dégradation peut provoquer des affaissements et/ou effondrements et mettre en danger les constructions et personnes alentours.

On recense environ 500 cavités souterraines abandonnées d'origine non minière.

Le plan de prévention des risques mouvement de terrain (PPRMT) **définit des zones d'interdiction et des zones de prescription ou constructibles sous réserve**. Il peut imposer d'agir sur l'existant pour réduire la vulnérabilité des biens.

Lavans-lès-Saint-Claude, Septmoncel les Molunes, Saint-Claude et Villard-Saint-Sauveur **sont concernée par un PPR Mouvement de terrain** .

Les cartes sont reportées en annexe.

Le risque sismique

Un séisme résulte de la libération brusque d'énergie cumulée par les contraintes exercées sur les roches, provoquant des fractures de celles-ci en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Il se traduit en surface par des vibrations du sol.

L'ensemble du territoire se trouve en zone de **sismicité modérée**.

L'aléa retrait-gonflement des argiles

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments, notamment via des fissures. Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.

L'aléa retrait-gonflement d'argiles est **faible à moyen** sur le territoire.

Le risque radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces derniers peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation. Il présente donc principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les lieux confinés.

L'ensemble du territoire est classé en catégorie 1 face au risque d'exposition au radon. C'est-à-dire que les communes sont localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium **faibles**.

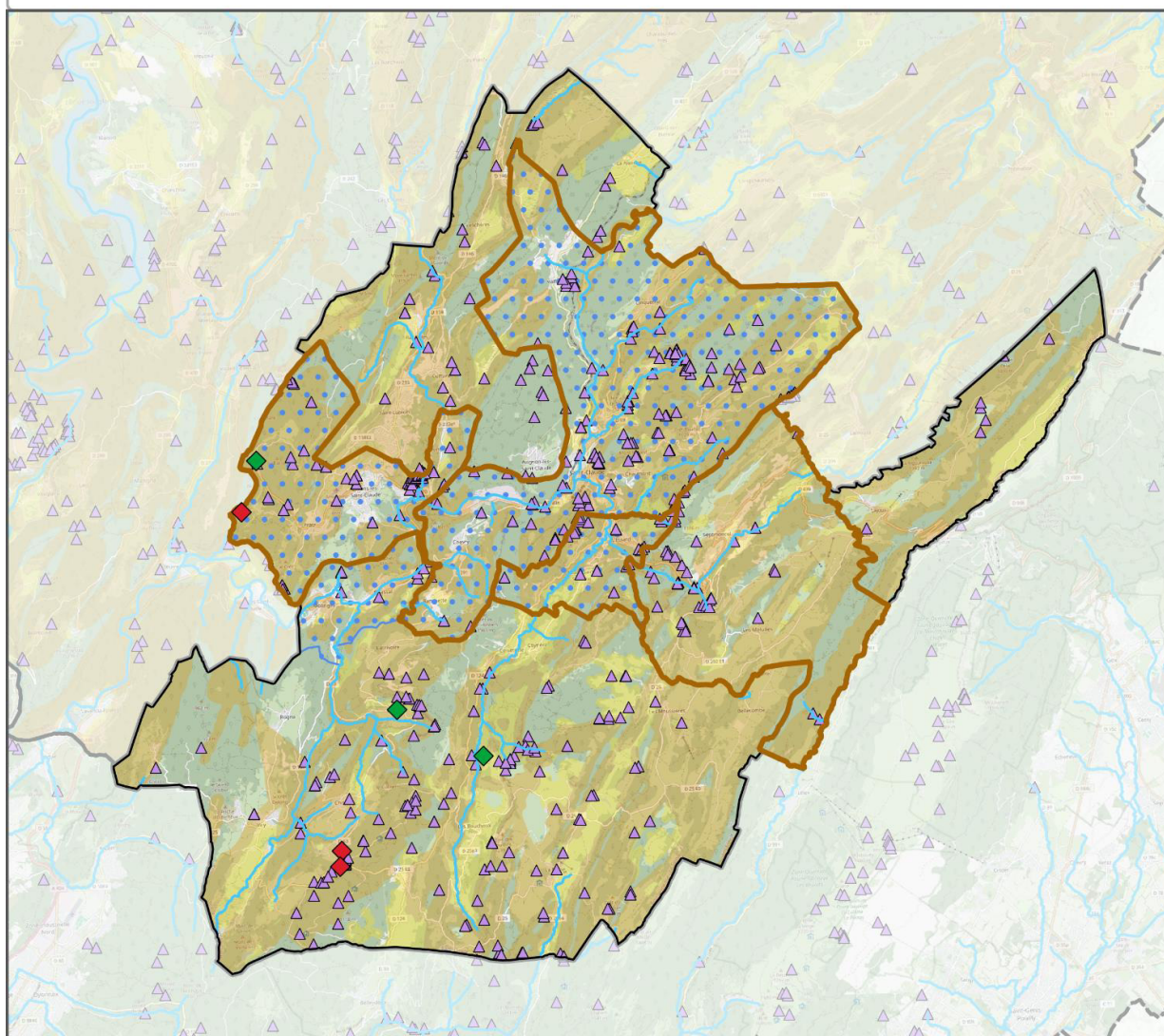
Les feux de forêts

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu couvre une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite. Le terme incendie vaut aussi pour les formations forestières de plus petites tailles que sont le maquis, la garrigue et les landes.

D'après le dossier départemental des risques majeurs du Jura, le territoire n'est pas concerné par le risque de feux de forêts. Toutefois, il est à noter que l'intercommunalité est couverte à plus de 65% par des forêts (feuillus, conifères). Au regard du contexte climatique actuel et futur, ce risque est amené à se renforcer.

Risques naturels

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Légende

- Cours d'eau
- Communes concernées par un PPR Inondation approuvé
- Communes concernées par un PPR Mouvement de terrain approuvé
- ▲ Cavités souterraines abandonnées d'origine non minière

Mouvements de terrain survenus

- ◆ éboulement
- ◆ glissement

Aléa retrait-gonflement des argiles

- Faible
- Moyen

Source : DREAL BFC
Fond : © Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 05/03/2024 - DB



Echelle : 1:160 000



Carte 29. Risques naturels sur la commune

IV.B. Des risques technologiques plus localisés

Les risques technologiques majeurs, par opposition aux risques naturels, sont **directement liés aux activités humaines** (industrielles, nucléaires, de transport, ainsi que les grands barrages), qui présentent un danger important pour les populations en cas de dysfonctionnement. La région Rhône-Alpes, et notamment l'Ain, sont très concernés.

Le risque industriel

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Une ICPE est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en termes d'autorisations.

Le territoire compte **42 installations classées**. Aucune n'est classée SEVESO. Elles sont principalement localisées sur les communes de Chassal-Molinges, Lavans-lès-Saint-Claude, Saint-Claude et Villard-Saint-Sauveur. En effet, l'accessibilité vers la Suisse a favorisé le partage de savoir-faire communs et complémentaires entre le territoire et son pays voisin et ainsi le développement d'une activité industrielle concentrée principalement dans la vallée de la Bienne.

Tableau 14. Installations classées sur le territoire (Base de données Géorisques, 2024)

Établissement	Commune	Activité	Régime
EUROSTYLE SYSTEMS MOLINGES SAS	Chassal-Molinges	Industrie automobile	Autorisation
ROCAMAT			Autorisation
FELIX BARONI SA		Construction de bâtiments	Autorisation
JB TECNICS (ZA Molinges)		Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Autres régimes
ERDF			Autres régimes
ALAIN ANDREY SARL		Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Enregistrement
PLASTIMOD SARL			Enregistrement
LAHU Michel		Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Autres régimes
BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS JURA	Coteaux du Lizon	Industrie automobile	Autorisation
SARL GOYARD		Travaux de construction spécialisés	Enregistrement
BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS		Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	Enregistrement
SMOBY TOYS SAS	Lavans-lès-Saint-Claude	Autres industries manufacturières	Enregistrement
ODOBEZ SA		Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Autres régimes
RGF MANUFACTURE SARL			Autorisation
SJE (Pratz)		Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Enregistrement

Établissement	Commune	Activité	Régime
RGF PLASTIQUE		Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Autres régimes
Scierie du Grand Chalesmes	Les Chalesmes		Enregistrement
SICA PORCS	Les Moussières		Enregistrement
MIFLEX	Saint-Claude	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	Enregistrement
VILLE ST CLAUDE - compostage boues		Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	Autres régimes
RECUP 39		Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	Autorisation
TUBINDUS		Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	Enregistrement
SICTOM du Haut Jura (Quai transfert)		Génie civil	Autorisation
MANZONI BOUCHOT FONDERIE - MBP SAS			Enregistrement
COMTOISE TRAITEMENT DE SURFACE (CTS)			Autorisation
MBF ALUMINIUM		Métallurgie	Autorisation
COMMUNE DE SAINT CLAUDE		Enquêtes et sécurité	Autres régimes
COMMUNE DE ST CLAUDE (Porte Sachet)		Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Autres régimes
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT		Activités immobilières	Autres régimes
SAS MBF ALUMINIUM		Métallurgie	Autorisation
CURTIL SA		Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	Enregistrement
CENTRE HOSPITALIER		Activités pour la santé humaine	Autres régimes
JEANTET ELASTOMERES		Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Autres régimes
SICTOM du Haut Jura (Compostage)			Autres régimes
EARL DU BOUCHAT			Autres régimes
COLAS SJE (Les Molunes)	Septmoncel les Molunes	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Autorisation
ISDI de Villard-St-Sauveur (M. CLEMENT)	Villard-Saint-Sauveur		Enregistrement
DALLOZ freres		Activités immobilières	Autorisation
Décharge de Viry	Viry		Autorisation
GMV ESCHMANN		Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	Enregistrement
DSI PLASTICS		Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Enregistrement

Le transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Par ailleurs, le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Il peut également s'agir de carburants, de gaz ou d'engrais, qui, en cas d'événement, peuvent présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

D'après le dossier départemental des risques majeurs du Jura, toutes les communes sont concernées par le risque de transport de matière dangereuse, principalement par **voies routières**.

Certaines communes sont plus impactées que d'autres, telles que les communes de la vallée industrielle de la Bienne (Saint-Claude, Lavans-lès-Saint-Claude, Villard-Saint-Sauveur...) qui sont traversées en leur centre par la route départementale RD436 fréquentées par de nombreux automobilistes, dont les transports de marchandises.

Le territoire est également traversé par **une canalisation de gaz**, du sud-ouest au nord-est.

Finalement, le risque de transport de matières dangereuses se matérialise au niveau de la **voie ferrée**, traversant Chassal-Molinges, Lavans-lès-Saint-Claude et Saint-Claude. Sur la partie nord-ouest du territoire, cette ligne de chemin de fer passe au cœur du tissu urbain de ces communes.

Le risque de rupture de barrage

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle (brèche) ou totale d'un barrage. Il entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. Le phénomène de rupture de barrage dépend des caractéristiques propres du barrage.

Ainsi, la rupture peut être progressive, dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, ou brutale, dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

Aucune commune n'est concernée.

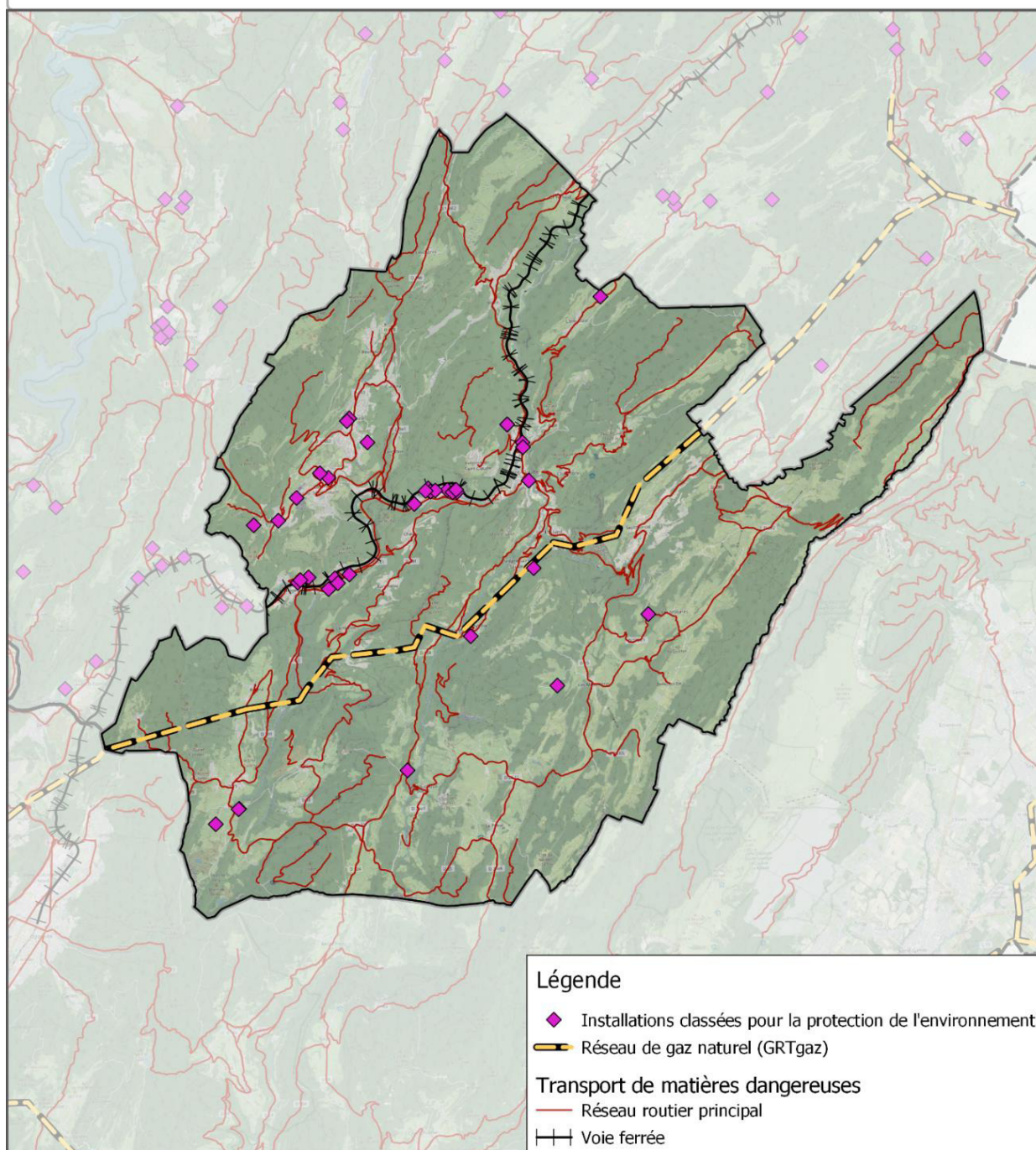
Le risque nucléaire

Ce risque est présent lorsque lorsqu'une commune se trouve dans un rayon de 20 km d'une installation industrielle utilisant des substances radioactives de fortes activités. Ces installations sont réglementées au titre des « installations nucléaires de base » et sont placées sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Aucune commune n'est concernée.

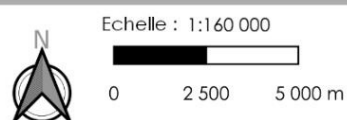
Risques technologiques

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Source : DREAL BFC
Fond : © Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 05/03/2024 - DB



Carte 30. Risques technologiques sur la commune

IV.C. Synthèse des enjeux liés aux risques majeurs



Atouts

Plusieurs communes couvertes par des Plans de Prévention des Risques d'inondations et de mouvements de terrain, permettant d'identifier et de prévenir ces risques



Faiblesses

Un territoire sujet aux inondations, principalement dans la vallée de la Bienne

Un aléa de retrait-gonflement des argiles moyen dans plusieurs secteurs urbanisés

De nombreuses cavités souterraines sur l'ensemble du territoire

Un risque industriel existant dans la vallée de la Bienne (installations classées)

Un territoire vulnérable au risque de transport de matières dangereuses par voies routières et voie ferrée (vallée de la Bienne), et par canalisation

Une vulnérabilité aux risques susceptible de s'accroître avec le changement climatique



Enjeux de diagnostic

La réduction de la vulnérabilité du territoire (maîtrise de l'occupation des sols, préservation des zones d'expansion de crues).

L'intégration du risque comme composante de l'aménagement (dispositions constructives, limitation de l'imperméabilisation).

Enjeux d'aménagement

Dans un contexte de changement global, la durabilité des territoires et de leur aménagement est directement contrainte par les risques naturels et anthropiques. Avec la multiplication des risques climatiques, la notion de résilience urbaine et des territoires est un des enjeux majeurs. On désigne par résilience, la capacité des systèmes urbains à anticiper et affronter les phénomènes climatiques extrêmes. Le PLUi devra veiller à ne pas accentuer les aléas existants et de ne pas accroître les risques par des interventions inadaptées. Les villes peuvent s'adapter en recourant à des solutions fondées sur la nature qui les rendent également plus attrayantes et plus agréables à vivre pour leurs habitants.

L'accessibilité aux zones urbanisées exposées à des risques constitue également un enjeu fort : comme pour tous les réseaux, le maintien d'un maillage d'infrastructures de transport en cas de catastrophe naturelle ou d'accident technologique participe de la capacité de résilience du territoire.

Leviers du PLUi

- maîtrise de l'occupation des sols
- protection des zones d'expansion des crues

- dispositions constructives
- limitation de l'imperméabilisation
- préservation de la trame verte et bleue

V. Santé et environnement

V.A. Les nuisances sonores

Données générales

Le bruit est un son complexe produit par des vibrations aléatoires des molécules d'air. Il s'agit d'un phénomène à la fois physique (variation de pression conduisant à l'émission et la propagation d'une onde sonore), physiologique (réception et traitement de l'onde par le système auditif) et psychologique (perception du bruit). De fait, sa perception est à la fois objective et subjective.

Le bruit de la circulation, qu'elle soit routière ou ferroviaire, est un phénomène essentiellement fluctuant. La mesure instantanée (au passage d'un camion par exemple), ne suffit pas pour caractériser le niveau d'exposition des riverains. Les enquêtes et études menées ces vingt dernières années dans différents pays ont montré que c'est le cumul d'énergie sonore reçue par un individu qui est l'indicateur le plus représentatif des effets du bruit sur l'homme et, en particulier, de la gêne issue du bruit de trafic. Ce cumul est traduit par le niveau sonore équivalent noté LAeq, qui correspond au niveau énergétique moyen pour une période donnée. En France, ce sont les périodes (6h – 22h) et (22h – 6h) qui ont été adoptées comme référence pour le calcul du LAeq : on parle de niveaux diurne et nocturne. Le LAeq s'exprime en décibel pondéré dB(A) qui intègre le rôle de filtre joué par l'oreille humaine (amplifie les fréquences entre 1 000 et 4 000 Hz, atténue les autres).

Les bruits ne sont audibles qu'à partir de 10 dB(A). Ils font ensuite partie intégrante de la vie quotidienne jusqu'à un seuil de 75 dB(A). Dès lors, le bruit commence à devenir pénible. Passé 85 dB(A), il existe un risque de lésion du système auditif.

La difficulté de réduction de cette pollution provient de la complexité de cette notion : la gêne vis-à-vis du bruit est affaire d'individu, de situation, de durée, de lieux ... Par ailleurs, les lois physiques et biologiques liées au bruit imposent une arithmétique particulière :

- lorsqu'une source sonore est multipliée par 2, le niveau augmente de 3 dB, variation tout juste perceptible par l'oreille humaine ;
- multiplier par 10 la source de bruit revient à augmenter le niveau sonore de 10 dB, ce qui correspond à un doublement de la sensation auditive.

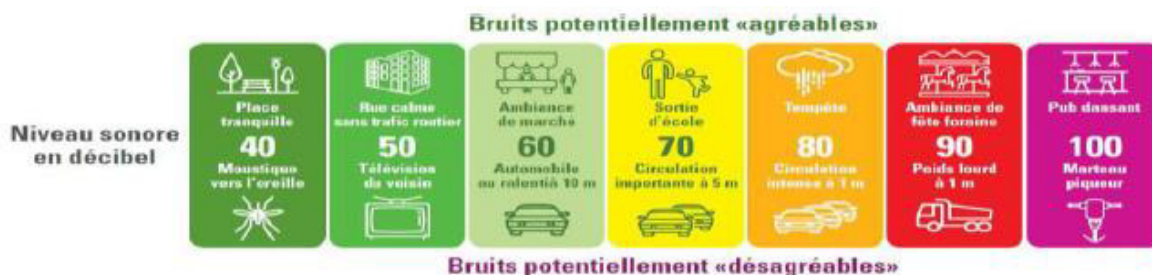


Figure 8. Échelle de bruit à titre indicatif

Une pollution sonore relativement faible et essentiellement liée aux infrastructures de transport

Conformément à la loi « Bruit » du 31 décembre 1992, chaque département français recense, puis classe, les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques acoustiques et du trafic² pour identifier les secteurs exposés à la nuisance sonore terrestre à partir des niveaux sonores dits « de référence » sur la période diurne (6h-22h) et nocturne (22h-6h). Les principales infrastructures de transports terrestres sont classées de la catégorie 1 (la plus bruyante) à la catégorie 5 : à chaque catégorie correspondent une délimitation géographique de secteurs dits « affectés par le bruit » de part et d'autre de chaque infrastructure classée (entre 10 et 300 mètres selon la catégorie de la voie).

Le classement (acté par arrêté préfectoral) n'engendre pas d'inconstructibilité : il a pour effet d'affecter des normes d'isolement acoustique de façade à toute construction nouvelle située dans un secteur identifié de classement sonore.

D'après l'arrêté préfectoral du classement sonore dans le département du Jura en date du 18 janvier 2024, à l'échelle de la CCHJSC, les RD470 et RD436 sont classées en **catégorie 2, 3, 4 ou 5 selon les tronçons**. Elles concernent les communes de Chassal-Molinges, Lavans-lès-Saint-Claude, Coteaux du Lizon et Saint-Claude.

Le territoire n'est concerné par **aucun tronçon de voie ferrée faisant l'objet d'un classement sonore** (d'après l'arrêté préfectoral du classement sonore dans le département du Jura en date du 10 décembre 2021).

Tableau 15. Classement sonore des infrastructures routières (Services de l'État, 2023)

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence à proximité de l'infrastructure		Largeur maximale des secteurs affectés au bruit
	Laeq (6h-22h) en dB(A)	Laeq (22h-6h) en dB(A)	
1	L > 81	L > 76	d = 300m
2	76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	d = 250m
3	70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	d = 100m
4	65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	d = 30m
5	60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	d = 10m

Des populations exposées au bruit

Conformément à la directive européenne n°2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) sont élaborées pour permettre une évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement et limiter l'exposition de la population aux nuisances sonores.

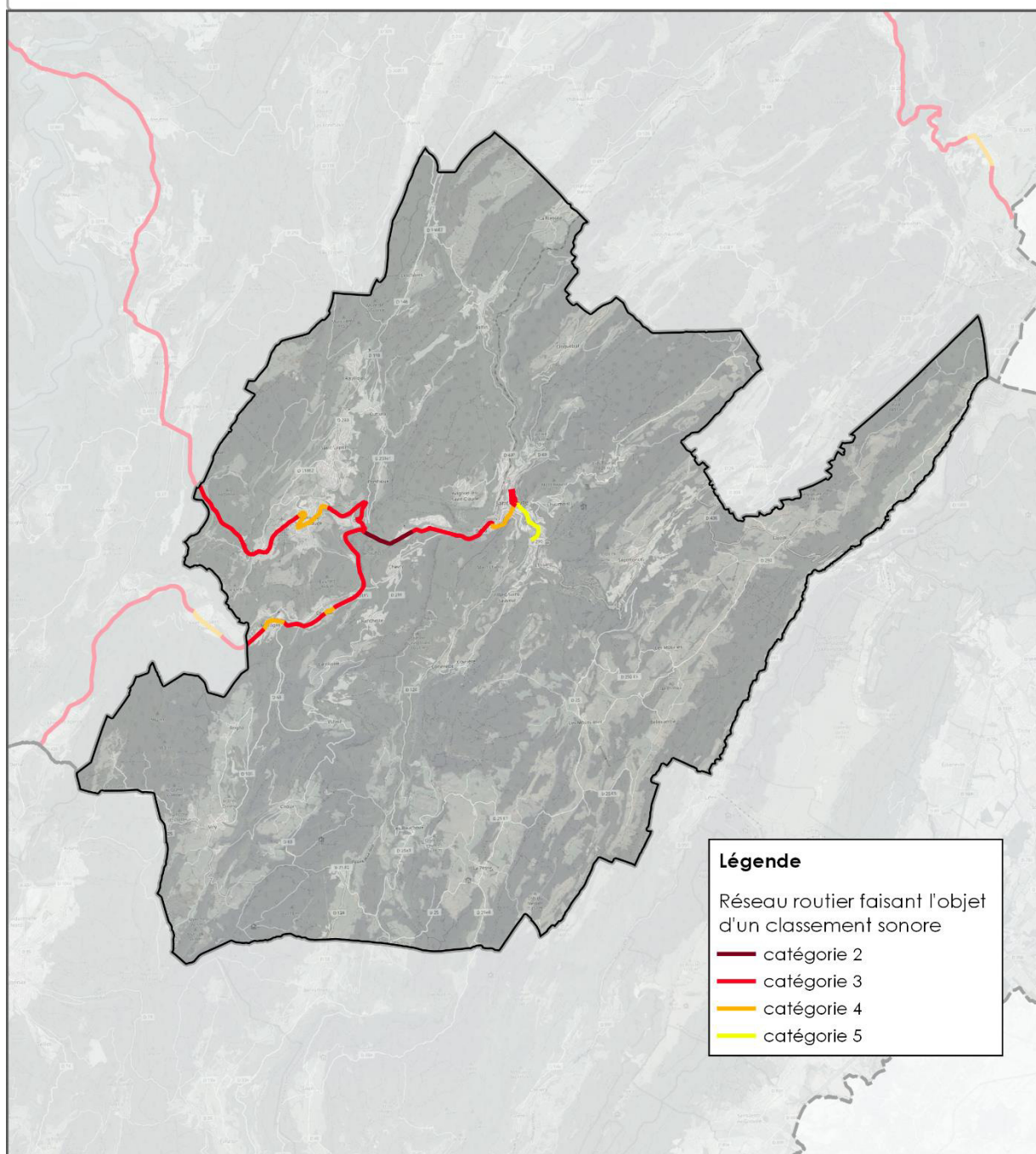
Elles sont établies pour les routes supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an et les voies ferrées supportant un trafic supérieur à 30 000 trains par an.

Le territoire est concerné par la **carte stratégique de bruit (4^{ème} génération) 2022-2027** du département du Jura. La **RD436** y est inscrite et les zones exposées au bruit concernent tout particulièrement la portion de route comprise entre Lavans-lès-Saint-Claude et Saint-Claude, ainsi que celle entre Dortan et Jeurre, en dehors du territoire de l'intercommunalité.

² Le classement sonore se limite aux voies routières recevant plus de 5 000 véhicules par jour en moyenne annuelle. Il concerne également le réseau ferré (plus de 50 trains par jour) et les lignes de tramway (trafic moyen journalier supérieur à 100).

Classement sonore des infrastructures de transport

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Source : DDT Jura, 2024
Fond : ©Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 11/09/2024 - DB



Echelle : 1:155 000

0 2 500 5 000 m



Carte 31. Classement sonore des infrastructures routières du Jura (DDT Jura, 2024)

Les données d'exposition des populations consignées dans le tableau suivant montrent que, **sur 24h (L_{den}) aucun établissement de santé n'est exposé**. Un établissement d'enseignement est exposé à des valeurs L_{den} comprises entre 55 et 60 dB(A).

Au total, **234 personnes et 130 logements** sont exposés à des valeurs L_{den} supérieures à 68dB(A).

En période de nuit, **5 établissements de santé et 1 établissement d'enseignement** sont exposés à des valeurs L_{night} comprises entre 50 et 55 dB(A). **Un établissement d'enseignement** est exposé à des valeurs L_{night} comprises entre 55 et 60 dB(A).

Au total, **146 personnes et 81 logements** sont exposés à des valeurs L_{night} supérieures à 62 dB(A).

Les cartes de Bruit Stratégiques ont servi de base à l'élaboration de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui ont pour objectifs de prévenir les effets du bruit, réduire les niveaux de bruit dans les situations critiques et protéger les « zones calmes ».

En application de la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002, l'État a élaboré un projet de PPBE de 4^e échéance 2024-2029 pour les grandes infrastructures routières et ferroviaires dans le département du Jura. Ce PPBE fait suite à la publication des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) de 4^e échéance approuvées par le préfet du Jura par arrêté le 9 mai 2023.

Aucune voie routière du territoire intercommunal n'est concernée par le PPBE de 4^e échéance du Jura.

D'autres sources de bruit plus ponctuelles

Si le bruit lié aux infrastructures de transport est diffus, en lien avec le déplacement des sources de nuisances, le territoire est également affecté par des sources de bruit plus ponctuelles :

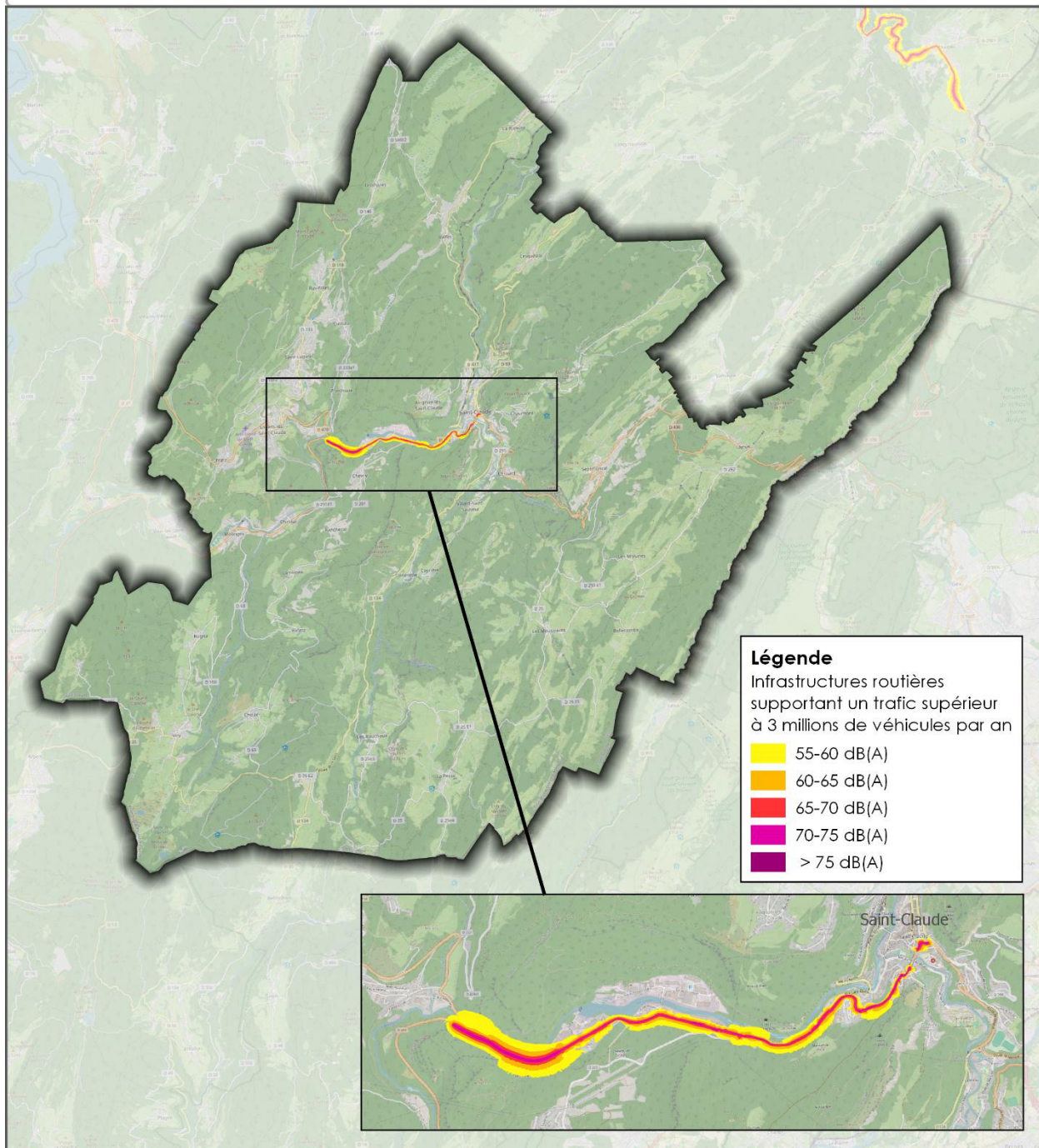
- liées aux installations industrielles et activités : ces nuisances sont encadrées par la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- liées au voisinage : ces nuisances relèvent de la compétence du maire. Ils ont pour origines le comportement des occupants des logements ou maisons et l'isolation acoustique insuffisante du bâtiment.

Tableau 16. Données d'exposition des populations – Lden (DDT du Jura, 2024)

	Nombre de personnes exposées					Nombre de logements exposés				
L _{den}	[55-60[	[60-65[	[65-70[	[70-75[	>75	[55-60[	[60-65[	[65-70[	[70-75[	>75
D436	244	314	186	162	10	135	174	103	90	6
L _{night}	[50-55[	[55-60[	[60-65[	[65-70[	>70	[50-55[	[55-60[	[60-65[	[65-70[	>70
D436	327	204	174	10	0	182	113	97	6	0

CBS des infrastructures routières - Indice Lden le jour

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Source : DDT Jura, 2024
Fond : ©Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 11/09/2024 - DB



Echelle : 1:155 000

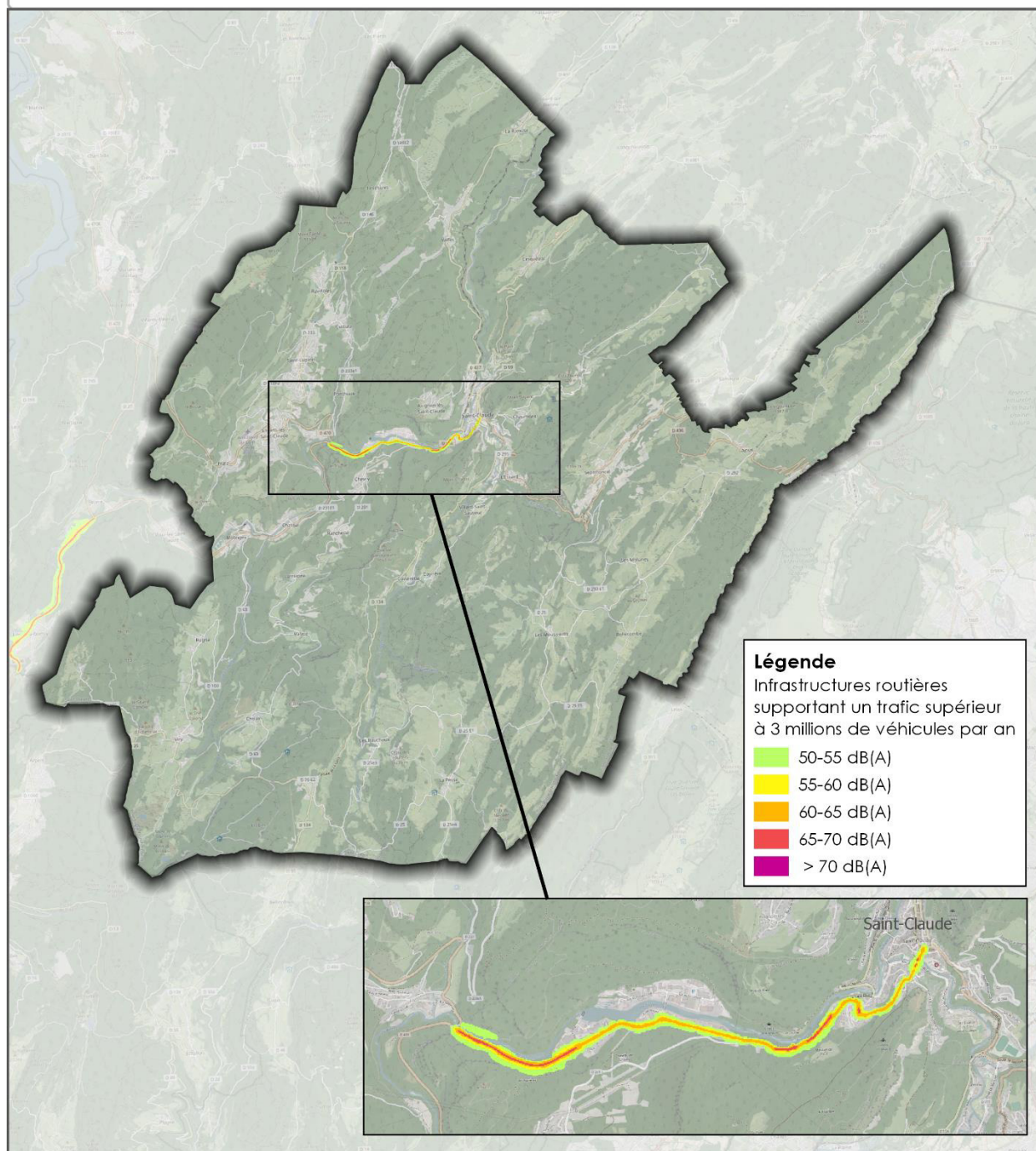
0 2 500 5 000 m



Carte 32. Carte de bruit stratégique des infrastructures routières du Jura – Indice Lden le jour

CBS des infrastructures routières - Indice Ln la nuit

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Source : DDT Jura, 2024
Fond : ©Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 11/09/2024 - DB



Carte 33. Carte de bruit stratégique des infrastructures routières du Jura – Indice Ln la nuit

V.B. Une qualité de l'air globalement bonne

Un enjeu de santé humaine

Elle est déterminée grâce aux concentrations de polluants dans l'air ambiant. Ce sont en effet ces dernières qui sont l'indicateur de référence d'un point de vue sanitaire : elles permettent d'estimer la dose de polluants inhalée et, ainsi, de définir les risques liés à l'exposition de la population à l'air ambiant.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit des niveaux de concentration qu'il est recommandé de ne pas dépasser pour limiter les risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique (niveaux d'exposition en dessous desquels il n'a pas été observé d'effets nuisibles pour la santé ou l'environnement).

La qualité de l'air est un enjeu majeur tant pour la santé humaine que pour l'environnement.

Un cadre réglementaire renforcé

La pollution atmosphérique est encadrée par plusieurs éléments de réglementation : certains textes précisent des niveaux de **concentrations** moyens à ne pas dépasser pour plusieurs polluants dits réglementés, tandis que d'autres textes encadrent le niveau des **émissions** de certains polluants et imposent une trajectoire de baisse progressive de ces émissions.

Les concentrations

La réglementation française des concentrations de polluants dans l'air ambiant, issue d'une transposition des directives européennes de 2004/107/CE et 2008/50/CE concernant la pollution de l'air ambiant, concerne en particulier 13 polluants cités par l'article R.221-1 du code de l'environnement. Il s'agit notamment des **oxydes d'azote** (NOx), des **particules en suspension** de diamètre inférieur à 10 µm (**PM₁₀**) et inférieur à 2.5µm (**PM_{2,5}**), du **monoxyde de carbone** (CO), des **dioxydes de soufre** (SO₂) et de l'**ozone** (O₃).

LE SAVIEZ-VOUS?

Il ne faut pas confondre :

- les **concentrations** de polluants qui caractérisent la qualité de l'air que l'on respire, et qui s'expriment le plus souvent en microgrammes par mètre cube (µg/m³) ;
- les **émissions** de polluants qui correspondent aux quantités de polluants directement rejetées dans l'atmosphère par les activités humaines ou par des sources naturelles (volcans, végétation, sols) exprimées par exemple en kilogrammes ou tonnes par an ou par heure ;

Pour chacun de ces polluants sont fixées une ou plusieurs valeurs réglementaires correspondant à des niveaux de **concentration** à ne pas dépasser en situation chronique, ou bien dont le dépassement journalier conditionne le déclenchement de procédures de gestion des épisodes de pollution :

- **les valeurs limites** : niveaux de concentration de substances polluantes à ne pas dépasser afin d'éviter, de prévenir et de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble ;
- **les seuils d'information – recommandation** : niveau de concentration au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de populations sensibles ;
- **les seuils d'alerte** : niveau de concentration au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant la mise en place de mesures d'urgence.

Au-delà de ces valeurs limites réglementaires, dont le respect doit être considéré comme obligatoire, l'article R.221-1 du code de l'environnement définit également **les valeurs cibles, ou encore les objectifs de qualité** vers lesquels il convient de tendre pour limiter les impacts sur la santé humaine. En outre, les valeurs recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé donnent également une cible à atteindre à long terme pour minimiser ces impacts sanitaires :

- **Valeurs cibles** : niveaux de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixés afin d'éviter, de prévenir ou réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble ;
- **Objectifs de qualité de l'air** : niveaux de concentration de substances polluantes à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement ;
- **Recommandations de l'OMS** : basées sur l'analyse par des experts des données scientifiques les plus récentes concernant l'impact sanitaire des différents polluants atmosphériques. Ces valeurs sont des recommandations.

La réglementation des émissions

Le niveau d'émissions de certains polluants dans l'air, ainsi que l'évolution de ces émissions, font également l'objet d'un encadrement réglementaire au travers du PREPA (**Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques**) approuvé en 2017 (une mise à jour est en cours) qui a été instauré par l'article 64 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Parmi les polluants visés, on retrouve les NOx, les PM_{2,5} et le SOx, mais aussi les COVnM (précurseurs d'ozone) et le NH₃ (précurseur de particules).

Tableau 17. Objectifs de réduction à horizon 2020 et 2030 du PREPA [Source : PREPA]]

Polluant	Horizon 2020	Horizon 2030
NOx	50%	-69%
PM 2.5	-27%	-57%
SO2	-55%	-77%
NH3	-4%	-13%
COVNM	-43%	-52%

La réglementation européenne prévoit, dans sa directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 que, dans les zones ou agglomérations où les valeurs limites ou valeurs cibles de concentration de polluants atmosphériques sont dépassées ou susceptibles de l'être, les Etats membres doivent élaborer des plans relatifs à la qualité de l'air afin d'atteindre ces valeurs. En droit français, les plans ainsi désignés sont les **Plans de Protection de l'Atmosphère** et concernent les agglomérations de plus de 250 000 habitants et les zones dans lesquelles le niveau dans l'air ambiant d'au moins un des polluants mentionnés à l'article R221-1 du code de l'environnement dépasse ou risque de dépasser une valeur limite ou une valeur cible.

Le territoire n'est pas concerné.

Le SRADDET Bourgogne-Franche Comté, résultat de la fusion de plusieurs plans sectoriels et schémas régionaux préexistants, dont le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) comporte, de fait, un objectif stratégique visant à réduire les émissions des polluants les plus significatifs.

Il définit des objectifs pour la région en matière de qualité de l'air à l'horizon 2050 en s'appuyant sur le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (décret PREPA du 10 mai 2017) qui fixe des objectifs ambitieux de réduction à l'horizon 2030 pour le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les composés organiques volatils non méthaniques, l'ammoniac et les particules PM_{2,5}. **Au-delà de 2030, les objectifs visés par le SRADDET ont pour ambition d'amener la qualité de l'air à un niveau répondant à l'ensemble des objectifs de qualité de l'OMS.** Avec l'abaissement de l'objectif de qualité recommandé par l'OMS à 40µg/m³ en 2021, la quasi-totalité de la région se situe au-delà de cette recommandation.

Les émissions de polluants

Des sources et effets différents

À l'échelle de l'intercommunalité, les principaux polluants émis sont :

- **les oxydes d'azote (NOx)** : principalement générés par combustions d'énergies fossiles (véhicules), ils aggravent les maladies, les infections respiratoires et les allergies. Les NOx renforcent également le phénomène d'effet de serre. La part très importante de ce polluant dans les émissions du territoire illustre la forte dépendance à la voiture individuelle. Les NOx représentent un enjeu de réduction du trafic routier, en particulier dans les zones habitées et de conversion vers les énergies renouvelables du transport routier ;
- **les oxydes de soufre (SO₂)** : Ils sont émis essentiellement par des usages résidentiels et industriels ;
- **l'ammoniac (NH₃)** : ce gaz est principalement généré par le secteur agricole (engrais azotés déjections d'origine animale) ;
- **les particules fines PM₁₀ et PM_{2.5}** : ces particules de diamètre inférieur à 10µm et inférieur à 2.5 µm sont des poussières qui proviennent du secteur résidentiel et sont principalement liées à l'usage du chauffage au bois dans les logements. Elles peuvent causer des gênes et des irritations respiratoires même à des concentrations basses, certaines ayant également des propriétés mutagènes et cancérogènes. Elles représentent un enjeu de renouvellement des appareils de chauffage, pour une meilleure performance et filtration ;
- **les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM)** : ce sont des hydrocarbures, comme le benzène et le toluène, qui sont dégagés par le secteur du résidentiel et de l'industrie (hors branche énergie). Ils sont principalement dangereux car, en réagissant avec les oxydes d'azote, ils créent de la pollution à l'ozone.

Une forte contribution du résidentiel et de l'industrie

Avec 513 tonnes en 2018, les COVNM sont les polluants atmosphériques les plus largement émis sur le territoire du Haut-Jura Saint-Claude. Viennent ensuite les oxydes d'azote, émis à hauteur de 193 tonnes en 2018, puis les particules fines, l'ammoniac et les oxydes de soufre.

Pour la plupart des polluants, on remarque une forte contribution des secteurs du résidentiel et de l'industrie manufacturière, à l'exception de l'ammoniac, dont le principal émetteur correspond au secteur agricole. Les transports routiers ont aussi un impact dans les émissions de polluants atmosphériques, en particulier les oxydes d'azote et les particules fines.

Des émissions en baisse

Par ailleurs, à l'échelle du territoire du Haut-Jura Saint-Claude, la tendance est à la **diminution des émissions de polluants atmosphériques** depuis 2008, en particulier celles de COVNM, d'oxydes d'azote et de particules fines.

Cela s'explique notamment par la diminution de la consommation du résidentiel et du transport (avec un contrôle technique plus sévère) par l'efficacité des équipements et des industries qui réduisent leurs impacts.

Les émissions de NH₃ connaissent une diminution moins marquée et celles de dioxyde de soufre sont davantage fluctuantes. On notera sur le graphique suivant, la particularité de l'année 2020, qui, marquée par la crise sanitaire, enregistre des valeurs plus faibles.

Tableau 18. Contribution des différentes activités humaines aux émissions de polluants atmosphériques en pourcentage sur le territoire (OPTEER 2018)

Polluants de l'air	Activités humaines les plus contribuant aux émissions de ces polluants	Émissions totales en 2018 (en tonnes)
COVMN	Industrie manufacturière (74%) et résidentiel (23%)	511
NOx	Transport routier (64%) et industrie manufacturière (14%)	193
PM10	Résidentiel (51%) et transport routier (23%)	73
NH3	Agriculture (98%) et transport routier (2%)	68
PM2.5	Résidentiel (59%) et industrie manufacturière (21%)	62
SO2	Résidentiel (56%) et industrie manufacturière (31%)	11

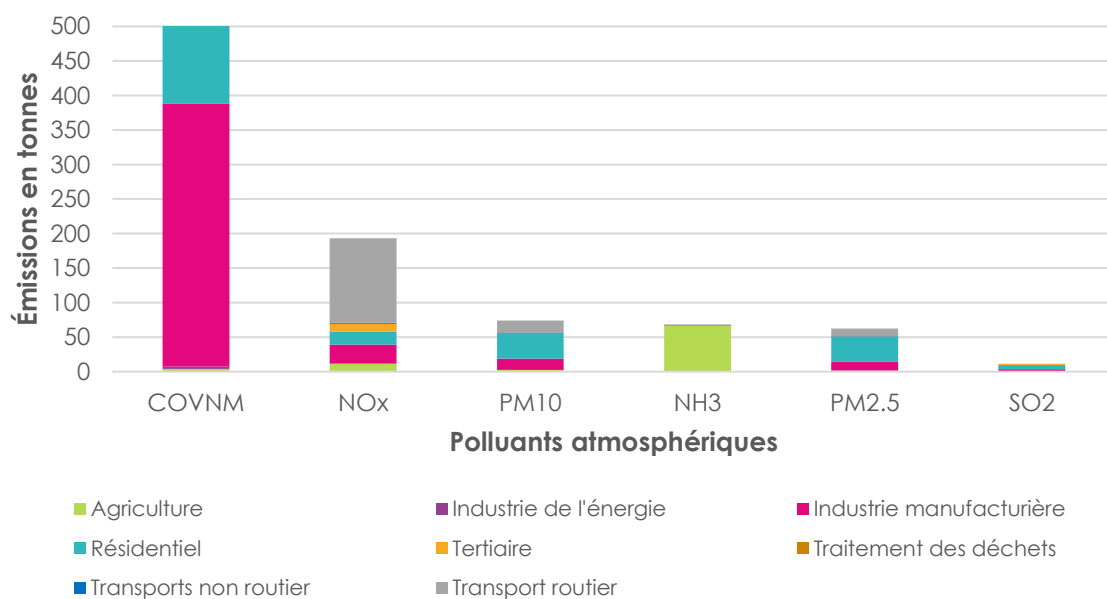


Figure 9. Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteur en 2018 sur l'intercommunalité (OPTEER 2018)

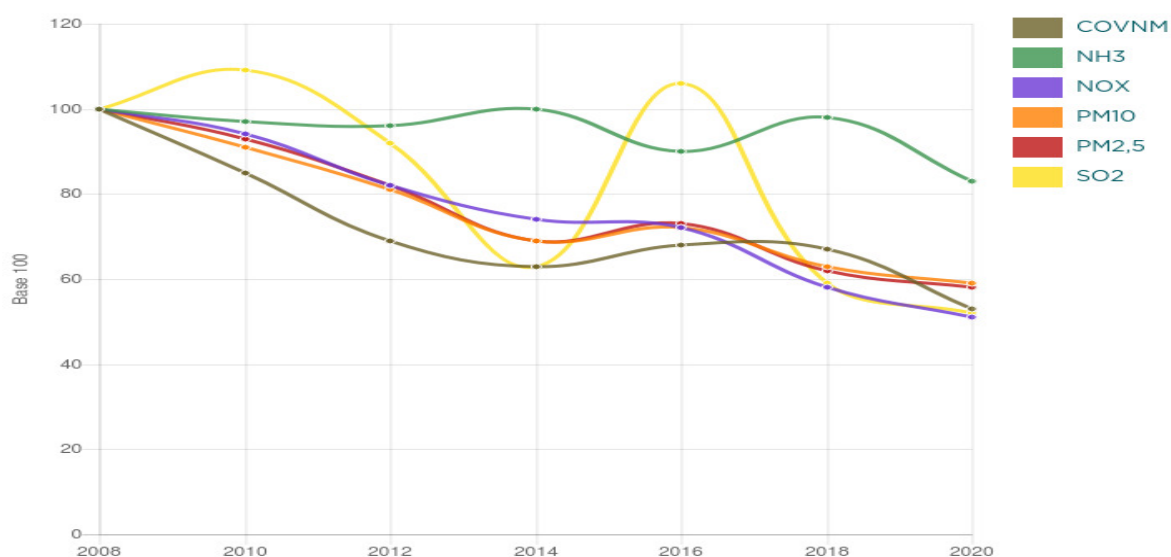


Figure 10. Évolution des émissions en base 100 sur l'intercommunalité sur la période 2008-2020 (OPTEER)

Une population peu exposée

Les habitants d'un territoire peuvent être exposés à des niveaux plus ou moins élevés de polluants concentrés dans l'air lors de pics de pollution ou de façon quotidienne.

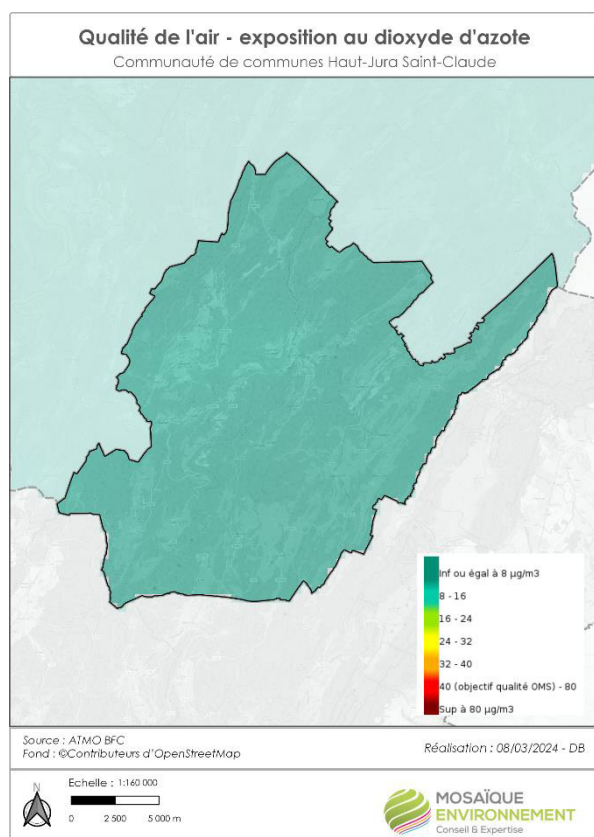
En particulier sur la CCHJSC :

- **exposition aux particules fines $PM_{2.5}$** : entre 2017 et 2021, **aucun habitant n'a été exposé** à des valeurs supérieures à la valeur cible de l'OMS, ni supérieures aux valeurs limites. En 2022, la moyenne annuelle de concentration se situe aux alentours de $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et respecte ainsi la valeur limite de $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$;

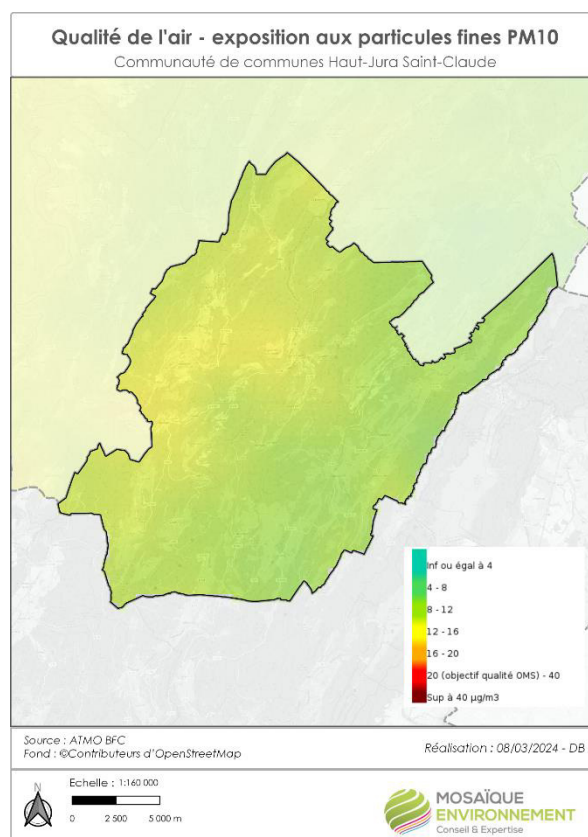
- **exposition aux particules fines PM_{10}** : entre 2017 et 2021, **aucun habitant n'a été exposé** à des valeurs supérieures à la valeur cible de l'OMS, ni supérieures aux valeurs limites. En 2022, la moyenne annuelle de est comprise entre 8 et $16 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et respecte la valeur limite de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$;

- **exposition aux oxydes d'azote** : en 2022, la valeur limite réglementaire (moyenne annuelle de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$) concernant l'exposition au dioxyde d'azote est largement **respectée**. La population est exposée à des concentrations en NO_2 inférieures à $16 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

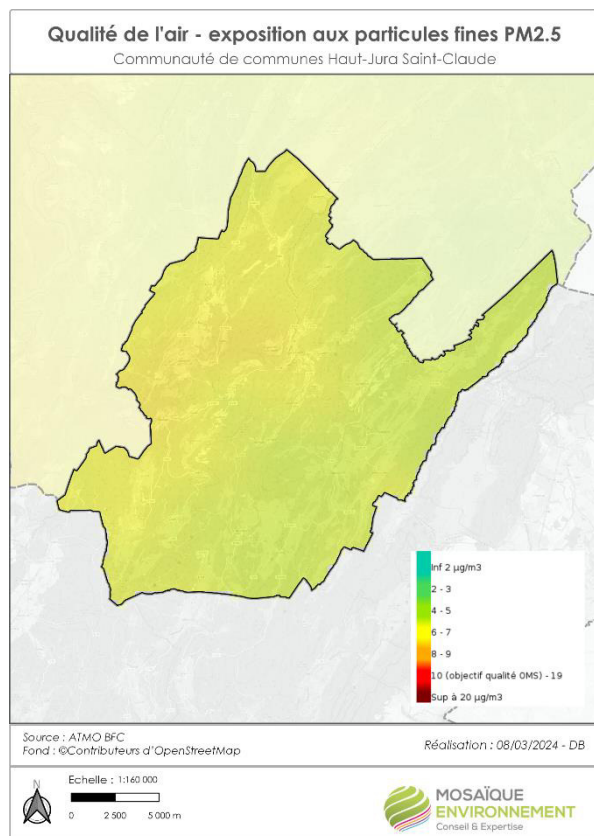
D'après l'observatoire de Bourgogne-Franche-Comté (ORECA), la qualité de l'air est **bonne** sur le territoire n'exposant aucun habitant à des concentrations dangereuses pour la santé.



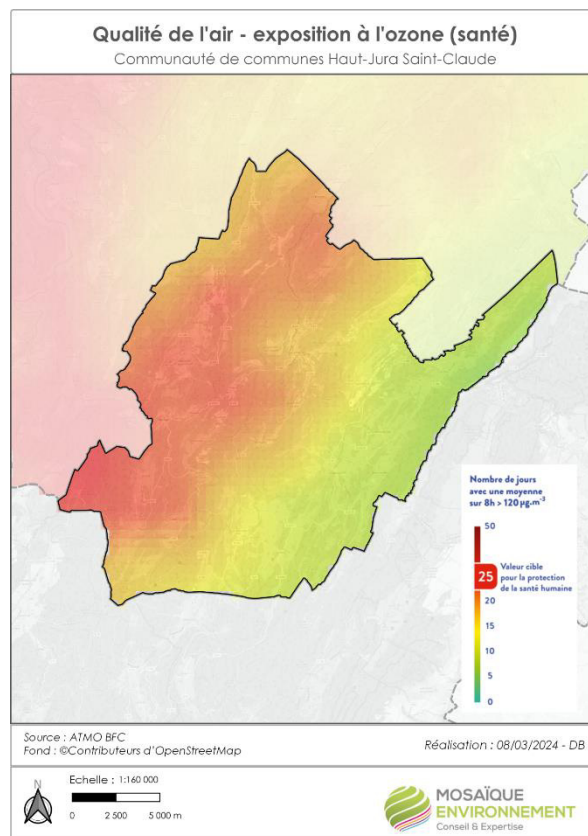
Carte 34. Exposition de la population au NO_x (ATMO BFC, 2022)



Carte 35. Exposition de la population aux PM_{10} (ATMO BFC, 2022)



Carte 36. Exposition de la population aux PM_{2.5} (ATMO BFC, 2022)



Carte 37. Exposition de la population à l'ozone (santé) (ATMO BFC, 2022)

Cas particulier de l'ozone

On fait ici référence à l'ozone dit troposphérique, présent naturellement mais en faible quantité sous 10 km d'altitude (au-delà, il s'agit de l'ozone stratosphérique, la « couche d'ozone »). C'est un gaz irritant, auquel de nombreuses personnes sont sensibles, qui provoque toux, essoufflements et augmente la sensibilisation aux pollens.

Sur les années 2017, 2019, 2020 et 2021, **aucun habitant n'a été exposé à un dépassement de la valeur cible** de l'OMS. En revanche, en 2022, comme en 2018, l'ouest de la CCHJSC a connu 25 jours de dépassement de la valeur limite.

En 2018, 9 233 habitants ont été exposés à ce dépassement (13 962 habitants non exposés). L'est du territoire est moins touché, avec des valeurs comprises entre 10 et 20 jours. L'OMS a récemment revu ses recommandations : le nombre de jours de dépassement de la valeur cible (100 µg/m³ en maximum journalier sur 8h) ne doit désormais pas dépasser plus de 25 jours par an.

En 2022, le territoire du Haut-Jura Saint-Claude dépasse ce critère, tout comme l'entièreté de la région Bourgogne-Franche-Comté.

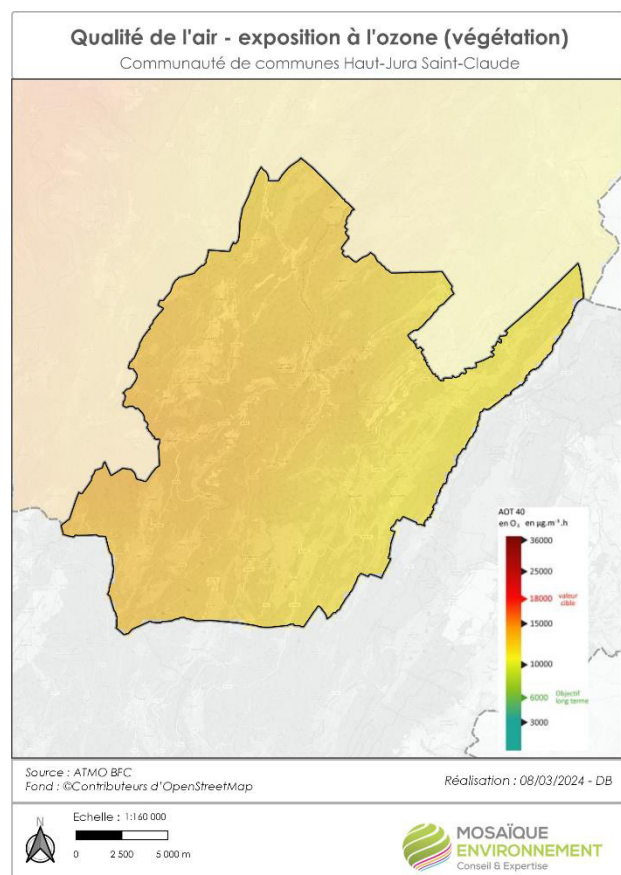
LE SAVIEZ-VOUS?

L'ozone est un polluant secondaire, formé à partir d'un mélange de NO_x et de COV sous l'effet du rayonnement solaire. Il n'est donc pas émis directement. Les fortes concentrations apparaissent donc en période estivale, lorsque l'ensoleillement est important et lorsque les conditions climatiques sont peu dispersives et favorisent son accumulation. La forte dépendance aux conditions météorologiques peut donc induire une variabilité interannuelle assez importante.

L'ozone a également des effets néfastes sur la végétation, dont il perturbe la croissance et engendre des baisses de rendement. En 2022, l'indice AOT40 (seuil de concentration d'ozone dans l'air ambiant) est compris entre 10 400 et 14 200 sur le territoire, respectant ainsi la valeur cible européenne de 18 000.

Des modélisations réalisées par ATMO dans le cadre de divers programmes montrent que les baisses d'émissions et concentrations de polluants primaires n'aboutissent pas nécessairement à une baisse des concentrations d'ozone. Selon l'ORECA, alors que les pics de pollution sont en diminution, les niveaux de fond en ozone sont en augmentation, accentués par le réchauffement climatique.

Une réflexion à l'échelle nationale, voire continentale serait en outre nécessaire afin de permettre une action éventuelle à une échelle adaptée.



Carte 38. Exposition de la population au NOx (ATMO BFC, 2022)

V.C. Le transport d'électricité

La Très Haute Tension (THT) est la dénomination des lignes électriques qui dépassent les 100 000 volts et qui concerne principalement les tensions utilisées pour le transport de longue distance.

Un certain nombre d'études tendent à associer Lignes à haute et très haute tension et effets sur la santé. Les résultats de ces études, bien que demeurant à l'heure actuelle au stade de l'incertitude, ont conduit le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à classer, en 2002, les champs électromagnétiques de très basses fréquences (50-60 Hz) en « *peut être cancérogènes pour l'homme* ».

Ils justifient la recommandation de l'ANSES, par précaution, de ne plus installer ou aménager d'établissements sensibles aux abords des lignes THT

Selon la cartographie du Réseau de Transport d'Électricité (RTE), la communauté de communes est traversée par **9 lignes aériennes à haute ou très haute tension**.

Les deux lignes aériennes traversant le territoire et situées sur la partie ouest de l'intercommunalité (de Ravilloles à Choux et sur la commune de Viry), correspondent à des lignes de 225 kV. La ligne aérienne traversant le territoire du nord au sud, de la Rixouse à Bellcombe correspond à une ligne de 400 kV. Les autres lignes ont une tension de 63 kV.

V.D. Les sites et sols pollués

La pollution résulte d'une activité actuelle ou ancienne. Elle est le plus souvent ponctuelle et généralement d'origine industrielle. Un transfert de la pollution des sols vers d'autres milieux via certains vecteurs (air du sol, nappe ...) est possible en fonction de la nature des polluants et de la vulnérabilité du milieu naturel.

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires au travers de 2 bases de données :

- **Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL)** : « La nécessité de connaître les sites pollués ou potentiellement pollués, de les traiter le cas échéant, en lien notamment avec l'usage prévu, d'informer le public et les acteurs locaux, d'assurer la traçabilité des pollutions et des risques y compris après traitement a conduit le ministère chargé de l'environnement à créer la base de données BASOL. Les données reprises de cette base de données historique sont aujourd'hui diffusées dans Géorisques en tant qu'Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée. Le nouveau système d'information mis en place par le ministère chargé de l'environnement permet la cartographie de ces sites (ex-BASOL) à l'échelle de la parcelle cadastrale ».

- **CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services, ex-BASIAS)** : « La CASIAS recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La constitution de la CASIAS a pour finalité de conserver la mémoire d'anciens sites industriels et activités de service pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de la santé publique et de l'environnement ».

LE SAVIEZ-VOUS?

« Un site pollué est un site dont le sol, ou le sous-sol, ou les eaux souterraines ont été polluées par d'anciens dépôts de déchets ou l'infiltration de substances polluantes, cette pollution étant susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement (...) » (Ministère de l'Environnement, 1994, Recensement des sites et sols pollués 1994, p. 7-8).

Le territoire compte **2 sites pollués ou potentiellement pollués**, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex BASOL). Il compte également **294 anciens sites industriels ou activités de services** (ex BASIAS).

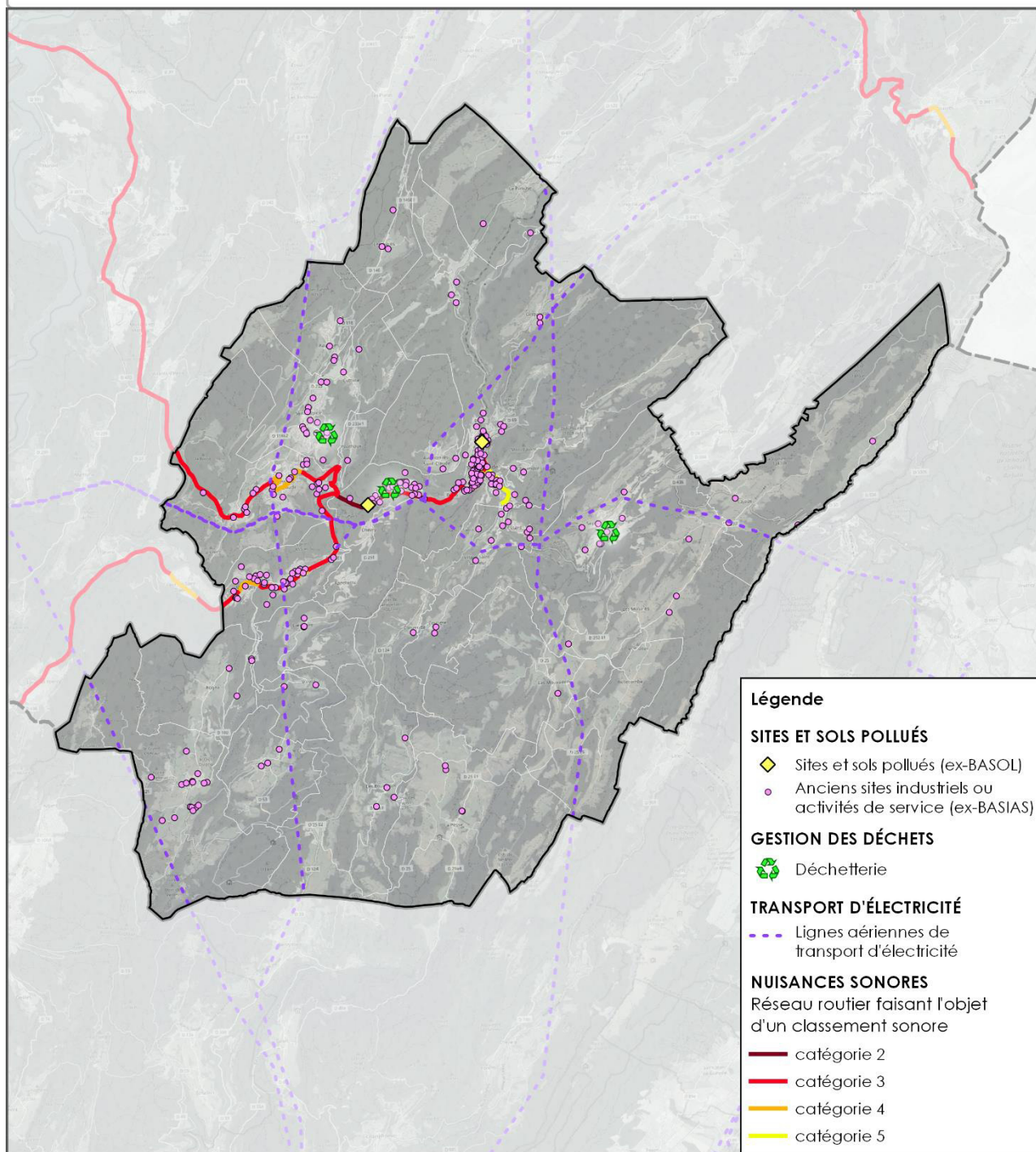
L'intercommunalité n'est pas concernée par des obligations réglementaires liées aux parcelles cadastrales (secteurs d'information sur les sols (SIS) ou servitude d'utilité publique (SUP)).

Tableau 19. Sites pollués ou potentiellement pollués sur le territoire (Base de données Géorisques, mars 2024)

Code	Site	Commune
SSP000921401	Ancienne usine à gaz de Saint Claude	SAINT CLAUDE
SSP001104901	Jeantet Elastomères	SAINT CLAUDE

Nuisances et pollutions

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude



Source : DREAL BFC

Fond : ©Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 08/03/2024 - DB



Echelle : 1:158 000



0 2 500 5 000 m

Carte 39. Nuisances et pollutions sur le territoire

V.E. La gestion des déchets

Le terme de « gestion des déchets » englobe toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut les activités de collecte, transport, négoce, courtage, et traitement – valorisation ou élimination – des déchets.

Des objectifs fixés à l'échelle régionale

Prévu comme un volet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) relève d'une nouvelle compétence de la Région.

Le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté approuvé le 16 septembre 2020, comporte 2 objectifs ayant trait à la gestion des déchets dans son orientation n°2 « Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources » :

- Objectif 5 : Réduire, recycler, valoriser les déchets
- Objectif 6 : Organiser le traitement des déchets à l'échelle régionale en intégrant les objectifs de réduction, de valorisation et de stockage.

La Région souhaite tendre vers une région zéro déchet d'ici 2050 et le SRADDET :

- ambitionne de **réduire de -20% la quantité produite de déchets ménagers et assimilés** (soit 448 kg/hab) d'ici 2031 par rapport à 2010.
- ambitionne en particulier de **réduire de 16% la quantité produite d'ordures ménagères** d'ici 2031 par rapport à 2010.
- a un **objectif de stabilisation à 1 351 kT** la quantité produite de déchets d'activités économiques, malgré les perspectives de croissance économique.

Concernant la valorisation des déchets, une valorisation matière et organique en augmentant les performances de collecte est visée avec notamment une hausse des performances des collectes sélectives des emballages et papier graphiques, ainsi qu'un développement de la collecte des biodéchets : de 60 000 à 120 000 habitants supplémentaires en 2031.

De plus, une réduction des déchets collectés en déchetterie est attendue, avec par exemple une réduction de - 45 % pour 2031 pour les déchets verts et - 8 % pour 2031 pour les encombrants. Le SRADDET fixe aussi des objectifs pour les autres types de déchets (déchets d'activités économiques, boues de station d'épuration, BTP...).

Une collecte organisée

Compétences et Territoire

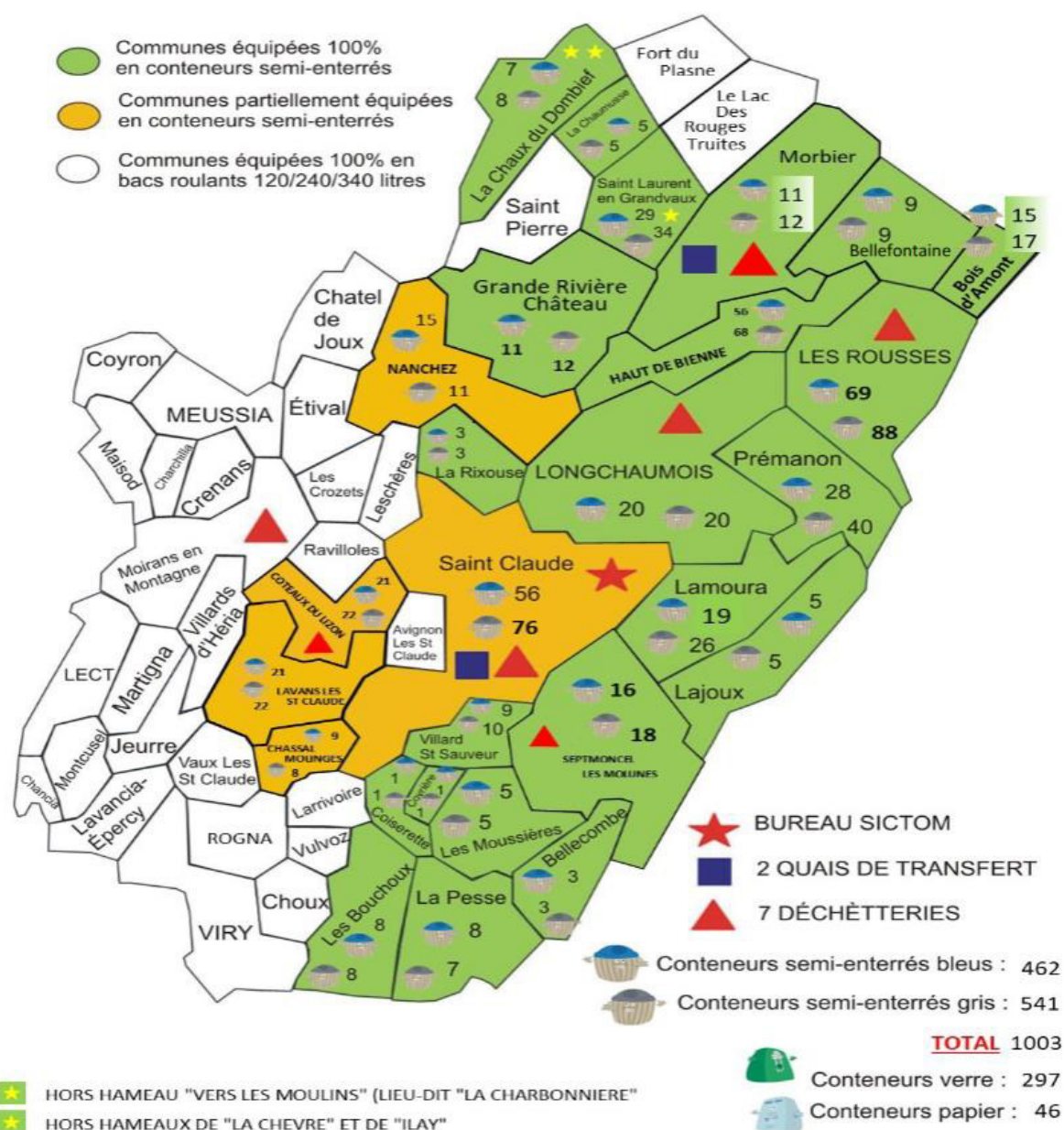
Le **SICTOM (Syndicat Intercommunal Ordures Ménagères) du Haut-Jura** a pour compétence la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés.

Il regroupe 55 communes adhérentes, ce qui représente un total de 58 097 habitants sur 5 communautés de communes différentes. Il gère 7 déchèteries et 2 quais de transfert. Les bureaux se situent à Saint-Claude.

Mode de collecte

La collecte s'effectue en partie en **porte à porte** (bacs roulants) et par **points d'apport volontaire** (conteneurs semi-enterrés).

Pour le verre et le papier, des conteneurs de 4m³ sont installés dans les communes du SICTOM.



Carte 40. Équipements de collecte sur le territoire du SICTOM (Rapport annuel 2019, SICTOM Haut-Jura)

Quantités collectées

En 2019, 13 282 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées par le SYDOM du JURA, 10 410 tonnes de déchets ultimes (177,79 kg/an/hab) et 2 872 tonnes de déchets recyclables (49,05 kg/an/hab), soit un total de 226,84 kg/an/hab. La moyenne nationale en 2019 était de 254 kg/hab.

Le tonnage du verre collecté par SOLOVER en 2019 s'élève à 2 176,56 tonnes, soit 37,17 kg/an/hab. (32 kg/hab/an en moyenne nationale) pour un total de 301 conteneurs. Le tonnage de papier collecté par le SICTOM s'élevait à 158,15 tonnes (46 conteneurs).

Les quantités de carton collecté par les associations (St-Michel le Haut et ALCG) s'élèvent à 52,81 tonnes et par le SICTOM du Haut-Jura, 121,44 tonnes, soit un total de 174,25 tonnes.

Les déchetteries

Le territoire compte **trois déchetteries** : celle de Saint-Claude, et deux déchetteries relais, celle de Septmoncel les Molunes et celle des Coteaux du Lizon (Saint-Lupicin). Entre l'année 2018 et 2019, les tonnages déposés en déchetterie et collectés ont baissé de 8%.

Le traitement des déchets

Le **Syndicat de traitement Des Ordures Ménagères (SYDOM) du Jura**, situé à Lons-le-Saunier, a pour compétence le traitement des déchets (incinération, tri et enfouissement), la communication (sensibilisation auprès des usagers) et la prévention des déchets (réduction de la quantité de déchets).

Le territoire

Le SYDOM assure le traitement des déchets ménagers et assimilés de 5 EPCI du département du Jura, dont la CCHJSC. Ce territoire regroupe 492 communes pour une population de 267 000 habitants environ, avec un excédent estival significatif sans être disproportionné.

Les installations du syndicat

Le SYDOM possède **5 stations de transfert** (à Brevans, Poligny, Champagnole, Morbier-Col de la Savine et Saint-Claude). **Un centre départemental de traitement**, composé d'un centre de tri et d'une unité de valorisation énergétique, se trouve à Lons-le-Saunier. Le SYDOM possède aussi **une installation de stockage de déchets non dangereux** à Courtaux et les Repôts.

Les quantités traitées

D'après le rapport annuel de 2022 du SYDOM, **454 kg de déchets ménagers et assimilés (DMA)** sont collectés par habitant, contre 466kg/hab en 2021. Le détail est présenté sur la figure ci-contre.



Figure 11. Les déchets collectés (SYDOM 2022)

Les quantités de déchets traitées sont :

- **14 432 tonnes de déchets issues de la collecte sélective pour recyclage** (verre et emballage) ;
- **47 112 tonnes d'OMR collectées dont 17 922 tonnes pour incinération** (une performance énergétique de 54% contre 71% en 2021, une énergie dégagée de 43 848 MWh dont 22 345 MWh d'énergie valorisée) ;
- **46 211 tonnes de déchets collectés en déchetteries.**

Il existe des marges de progrès possibles concernant la réduction des ordures ménagères. En effet, un jurassien jette en moyenne **176 kg d'ordures ménagères par an**. En particulier, 67kg sont des déchets compostables, 55kg des déchets incinérables, et 54 kg sont des déchets recyclables (39 kg d'emballages, 5kg de verre et 10kg de déchets de déchèterie). Ainsi, 60 % des ordures ménagères pourraient être valorisés vers d'autres filières.

Par ailleurs, au cours des dernières années, les quantités de déchets traitées se maintiennent (verre, recyclable), à l'exception des OMR et des déchets collectés en déchèteries, pour lesquels on note une diminution des quantités traitées depuis 2014.

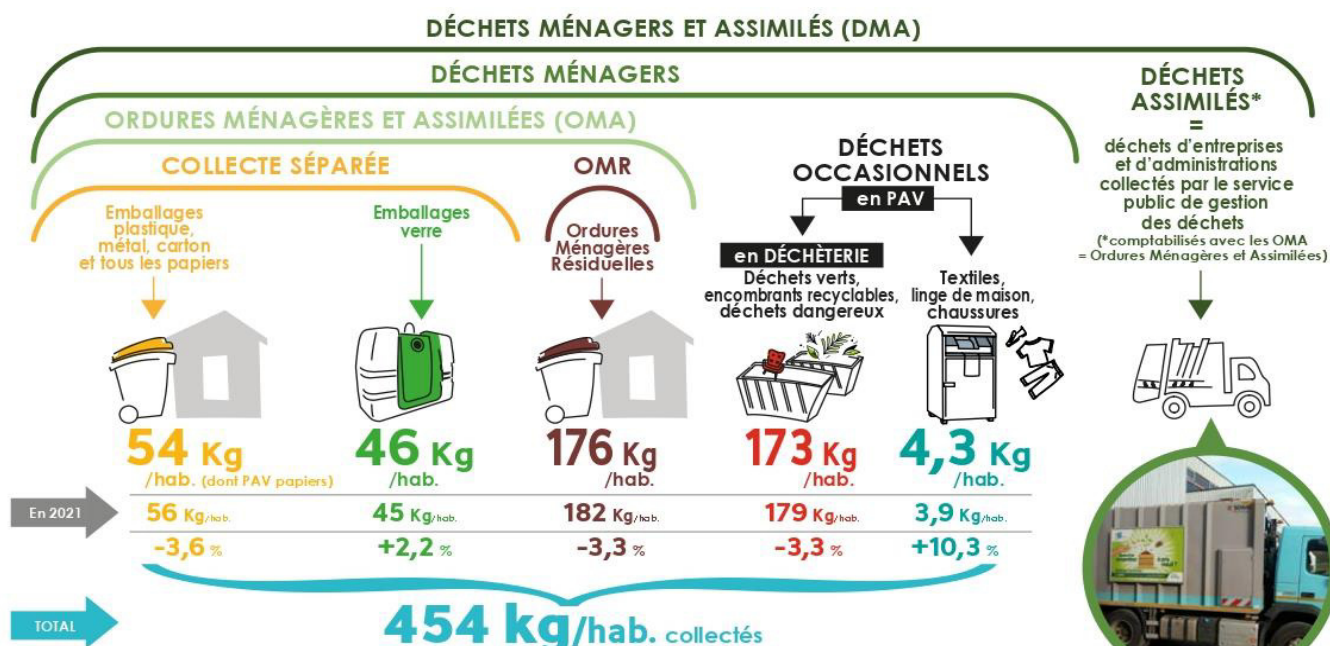


Figure 12. Les différents flux par habitant (SYDOM 2022)

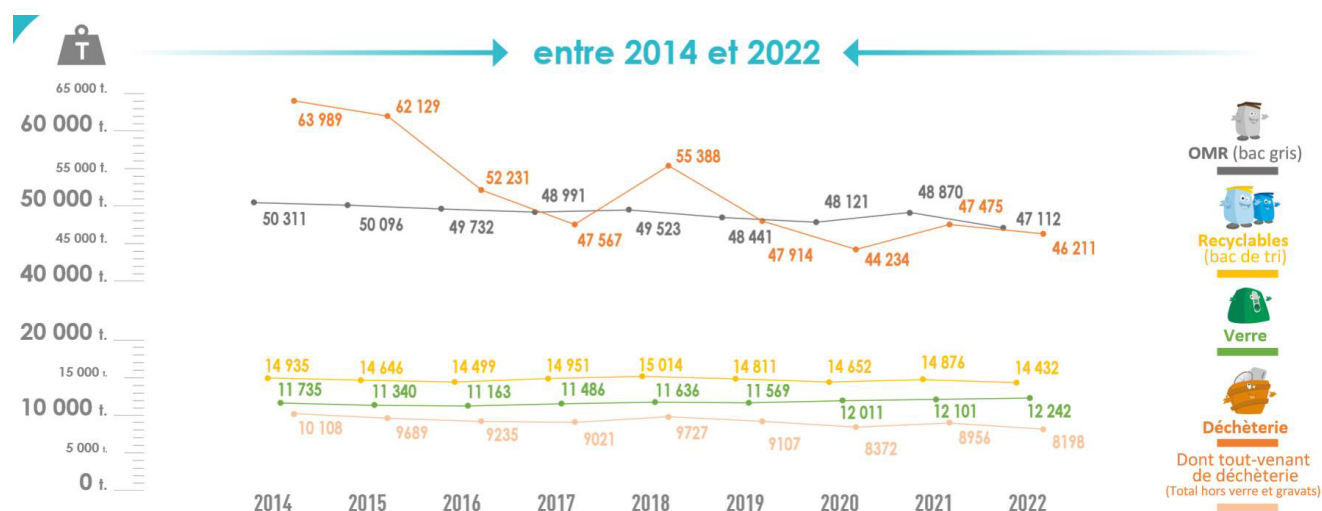
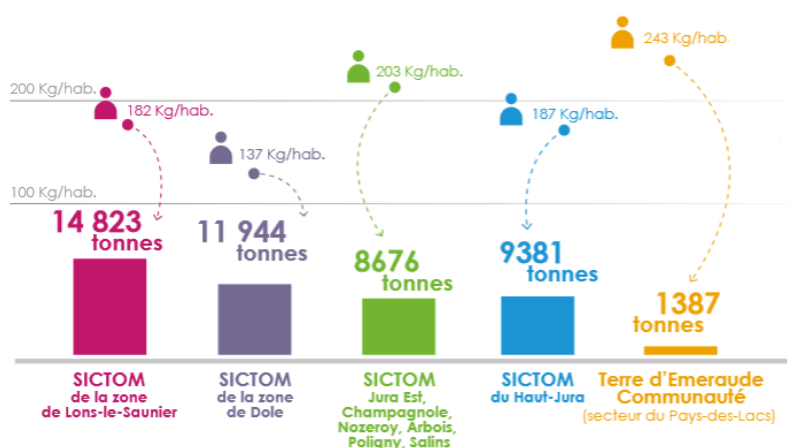


Figure 13. Évolution des principaux tonnages (Rapport annuel 2022, SYDOM du Jura)

Les déchèteries

À l'échelle du SICTOM du Haut-Jura, 9 381 tonnes de déchets (187 kg/hab) ont été accueillis en déchèterie en 2022 (les tonnages indiqués ne tiennent pas compte du verre et des gravats, ni des fluctuations estivales pour les kg/hab). L'intercommunalité se place en 4^e position parmi les 5 EPCI, le SICTOM Lons-le-Saunier étant le secteur ayant accueilli le plus de déchets dans ses déchèteries.



V.F. Synthèse des enjeux liés aux pollutions et nuisances



Atouts

Une collecte des déchets structurée
Un traitement et une valorisation des déchets performants et bien organisés (SYDOM)
Des nuisances sonores concentrées aux abords des principales infrastructures de transport
Une qualité de l'air globalement bonne
Seulement 2 sites pollués appelant une action des pouvoirs publics (ex BASOL)



Faiblesses

Les RD470 et RD436 classées au titre de la loi Bruit
Des nuisances sonores impactant des établissements sensibles et des logements.
9 lignes aériennes à haute ou très haute tension
Une forte contribution du résidentiel et de l'industrie aux émissions de polluants
Une pollution à l'ozone qui risque de s'accroître avec le changement climatique
Près de 300 anciens sites industriels ou activités de services (ex BASIAS).



Enjeux de diagnostic

Un aménagement urbain qui limite l'exposition des populations et des espaces au bruit et la préservation de zones de calme
L'amélioration de la qualité de l'air pour réduire l'exposition des populations
L'intégration de la connaissance des sites et sols pollués dans l'anticipation des projets et des changements d'usages et la reconquête de ce foncier dégradé
La poursuite des efforts pour réduire la production des ordures ménagères et assimilés, développer le recyclage matière et organique, et limiter la mise en décharge et l'incinération
Offrir à tous un environnement favorable à la santé et un cadre de vie de qualité

Enjeux d'aménagement

La création de nouveaux logements sur un secteur peu, voire pas urbanisé, implique nécessairement d'ajuster la gestion des déchets, tant pour la collecte que pour le traitement (capacité de la déchèterie, collecte des déchets, des unités de valorisation...). Le territoire doit poursuivre les efforts réalisés pour diminuer les erreurs de tri et encourager la valorisation des déchets.
L'un des principaux enjeux est également de réduire les nuisances sonores dans les secteurs les plus affectés, correspondant aux zones d'exposition les plus importantes, en limitant le trafic, en régulant les vitesses de circulation, ou en incitant la population au report modal (via les transports en commun ou les modes actifs) dans les zones urbanisées.
La pollution d'origine routière, liée aux émissions du moteur à l'échappement, à l'usure des véhicules, de la chaussée et des équipements de la route, constitue une pollution chronique qui affecte directement l'environnement de proximité via les eaux de ruissellement et les dépôts atmosphériques secs et humides.

Leviers du PLUi

- | | |
|--|---|
| - Rénovation urbaine | - Mobilités alternatives et décarbonées |
| - Mixité fonctionnelle pour réduire les déplacements | - Prévision des équipements pour la gestion des déchets |

VI. Énergie et climat

VI.A. Un contexte supra-communal cadré

Des objectifs régionaux ambitieux

En Bourgogne-Franche-Comté, le SRADDET adopté par la Région en 2020 s'appuie sur un scénario ambitieux : faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive et bas carbone en 2050.

Sur cette base, il fixe des objectifs quantifiés à 2026, 2030 et 2050. Certains objectifs 2030 représentent même une évolution plus rapide que celle visée au niveau national :

- en matière de **consommation d'énergie**, le SRADDET vise une réduction de la consommation énergétique (par rapport au référentiel de 2012) de 26 % en 2030 et de 54 % en 2050 ;

- concernant les **énergies renouvelables**, le SRADDET fixe notamment comme objectifs pour 2030 :

- énergie éolienne : 2 800 MW installés (708 MW en 2018), pour produire 5 300 Gwh/an
- électricité photovoltaïque : 3 800 MW installés (271 MW en 2018), production 4 600 GWh/an
- énergie hydroélectrique : 530 MW installés (522 MW en 2018) pour produire 720 GWh / an
- 1 500 GWh PCI/AN DE GAZ RENOUVELABLE (production de biogaz et pyrogazéification de déchets et de biomasse solide).
- 12 200 GWh PCI/AN en biomasse solide.

Les objectifs de taux de production locale d'énergies renouvelables dans la consommation finale sont de 34 % en 2030, et 77 % en 2050.

Le Plan Climat Air Energie Territorial

L'intercommunalité est engagée dans la réalisation d'un **Plan-Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET)**.

Ce programme d'orientation stratégique porte sur les nombreux thèmes liés à la préservation de l'environnement : la gestion des ressources, la qualité de l'air, la précarité énergétique, la gestion des déplacements sur le territoire, la capacité de stockage et d'absorption du carbone, les stratégies d'adaptations aux changements climatiques, la biodiversité, et bien d'autres. Le diagnostic va être engagé. Le PLUi devra être compatible avec le PCAET quand ce dernier sera approuvé.

D'autres démarches complémentaires

La CCHJSC s'est engagée dans plusieurs programmes ayant pour objectif d'atténuer et d'adapter le territoire au changement climatique :

- le programme « **Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte** » (TEPCV) a permis de financer des actions en faveur de la transition énergétique 2018-2019 : acquisition de 25 VTT à assistance électrique, travaux de rénovation énergétique pour l'office de tourisme à Lajoux. Des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment situé rue Carnot à Saint-Claude sont en cours ;
- la démarche « **Territoires à Energie Positive** » (TEPOS) a permis la définition et la mise en œuvre d'une stratégie commune de transition énergétique 2017-2020 entre la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude, les Communautés de Communes voisines de Jura Sud, La Grandvallièrre et Arcade, le tout coordonné par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Les objectifs ambitieux fixés à l'horizon 2050 sont de diviser par 2 les consommations énergétiques globales du territoire (mobilité, habitat, industrie, tertiaire, agriculture ...) et développer les énergies renouvelables afin que leur production couvre les besoins du territoire à 100% ;

- dans le cadre du **Contrat de Relance et de Transition Ecologique** (CRTE) les axes de réflexions ont porté sur des sujets très diversifiés visant à réduire les consommations énergétiques, développer les circuits courts et engager le territoire vers la résilience : développement des énergies renouvelables, transformation et adaptation des mobilités, rénovation des bâtiments avec des matériaux sains et biosourcés ...

- le Projet Alimentaire Territorial a pour objectif de relocaliser les filières et les circuits alimentaires avec le monde agricole en réponse à des travers sociétaux, économiques et environnementaux.

VI.B. La situation énergétique

Les données proviennent de l'Observatoire Régional et Territorial Énergie Climat Air (ORECA) de Bourgogne-Franche-Comté. Elles sont observées sur l'année 2018 (l'année 2020 n'étant pas représentative du fait de la crise sanitaire et l'année 2022 n'étant pas parue lors de la rédaction de l'état initial de l'environnement).

Une consommation d'énergie modérée

En 2018, la consommation énergétique de l'intercommunalité s'élève à **530 GWh**, soit **26,14 MWh par habitant**. À titre de comparaison, les consommations énergétiques à l'échelle départementale et régionale s'élèvent respectivement à 46,15 MWh/hab et 31,63 MWh/hab.

La consommation d'énergie moyenne par habitant par an sur le territoire est inférieure à la moyenne départementale et régionale.

Une prédominance des transports, de l'industrie et du résidentiel

Le **transport routier** est le secteur le plus consommateur en énergie sur le territoire, suivi du **résidentiel** et de **l'industrie manufacturière**.

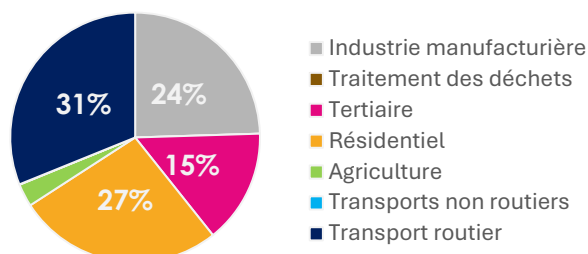


Figure 14. Consommations énergétiques par secteur sur le territoire du Haut-Jura Saint-Claude en 2018 (ORECA)

Suivent l'industrie et le résidentiel.

Ce profil est le reflet du territoire, marqué par sa dépendance à la voiture, la persistance d'une industrie dynamique et un habitat, parfois ancien, dans un contexte montagnard.

En lien avec les secteurs dominants, les consommations énergétiques sont principalement tournées vers les **produits pétroliers** (43%, 11.2 MWh/hab), **l'électricité** (32%, 8.4 MWh/hab) et le **gaz naturel** (17%, 4.5 MWh/hab). Les **énergies renouvelables** représentent **8% des consommations énergétiques du territoire** (40 GWh en 2018).

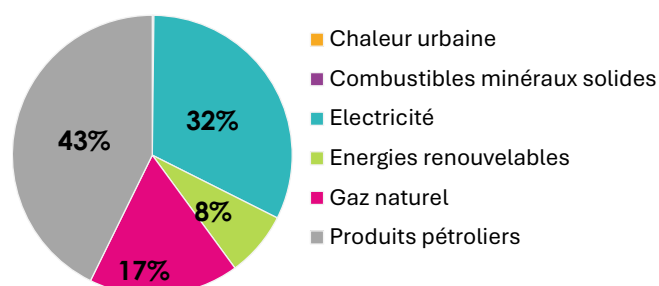


Figure 15. Consommations énergétiques par vecteur sur le territoire du Haut-Jura Saint-Claude en 2018 (ORECA)

En cohérence avec leurs caractéristiques socio-démo-économiques, les communes ayant la plus forte consommation énergétique en 2018 sont Saint-Claude (240 GWh), Lavans-lès-Saint-Claude (62 GWh), et Coteaux-du-Lizon (44 GWh).

Des consommations en baisse

On note une **diminution des consommations énergétiques** sur le territoire depuis 2008, à l'exception d'une légère remontée en 2016. En particulier, le résidentiel, le tertiaire et l'industrie manufacturière sont les secteurs où cette baisse de consommation est la plus marquée. Les consommations énergétiques liées au transport routier sont stables jusqu'en 2018 et baissent en 2020, en lien avec la crise sanitaire. Quant aux transports non routiers et à l'agriculture, les consommations énergétiques sont relativement stables et faibles.

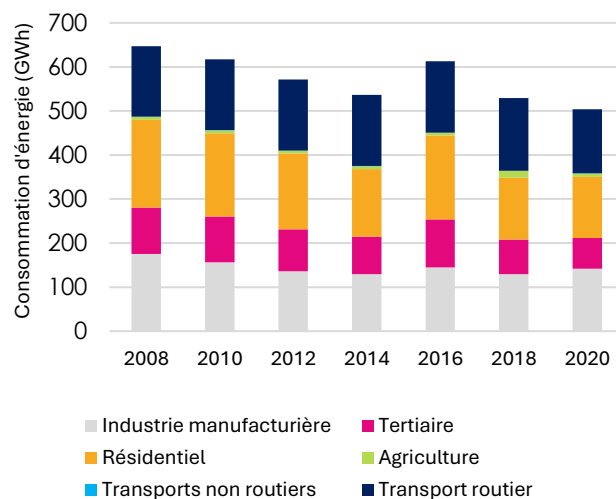


Figure 16. Évolution des consommations énergétiques sur le territoire (ORECA)

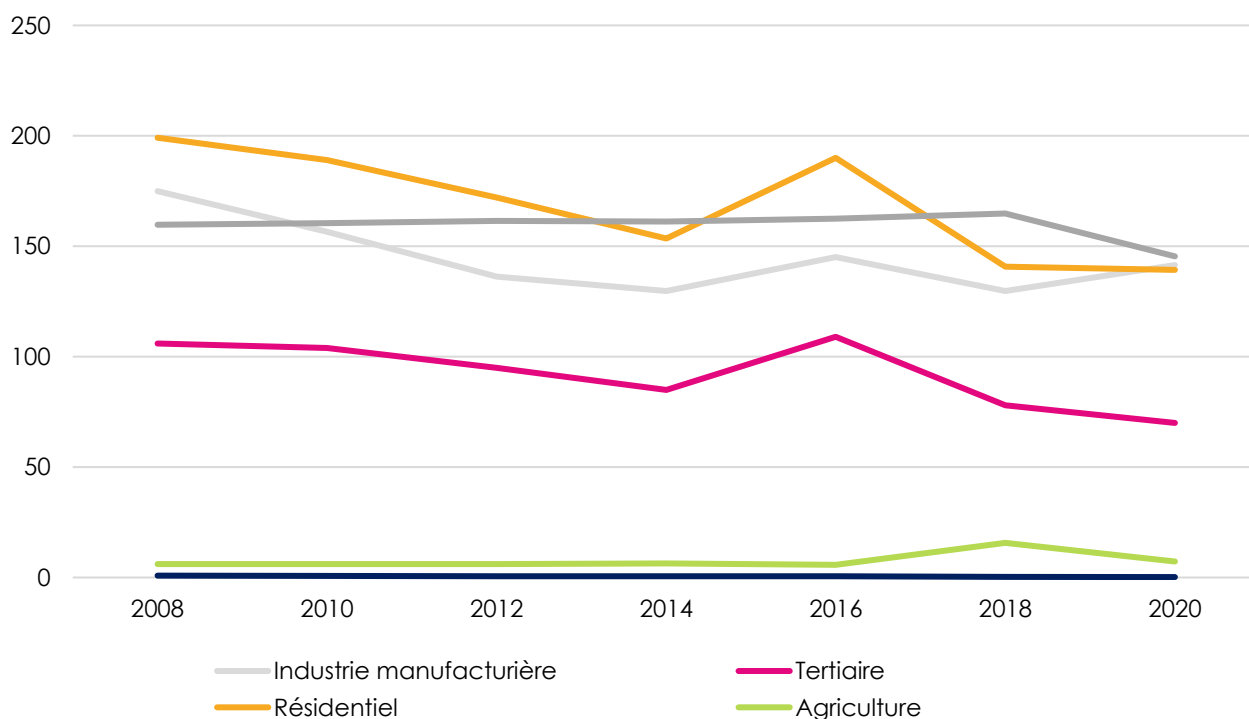


Figure 17. Évolution des consommations énergétiques par secteur sur le territoire (ORECA)

La production d'énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables (ENR) est donnée par l'Observatoire Régional et Territorial Énergie Climat Air (ORECA) de Bourgogne-Franche-Comté. Elle est principalement observée sur l'année 2018, l'année 2020 n'étant pas représentative du fait de la crise sanitaire.

Le ratio production / consommation

En 2018, la production totale d'ENR de l'intercommunalité s'élève à **60 GWh**, ce qui correspond à **11% des consommations énergétiques** de la même année. Cette valeur comprend le bois des ménages.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les consommations énergétiques restent bien supérieures à la production d'énergie. Un enjeu du territoire du Haut-Jura Saint-Claude est donc d'accroître la part d'énergies renouvelables.

La tendance montre cependant une positive diminution des consommations, améliorant le ratio production d'ENR / consommation d'énergie, contrairement à la tendance départementale (augmentation des consommations énergétiques sans augmentation de la production d'ENR).

À noter que la collectivité de Haut-Jura Saint-Claude est engagée dans une démarche d'économies d'énergies à court et moyen termes, en particulier concernant les nouveaux grands bâtiments communautaires. La Maison de Santé de Saint-Claude construite en 2021 est par exemple un bâtiment basse consommation conçu avec des matériaux biosourcés, un système de chauffage-ventilation par géothermie et un éclairage entièrement LED. L'extension du Stade Edouard Guillon à Chassal Molinges dispose également de 180m² de panneaux photovoltaïques pour la consommation interne. Le surplus est quant à lui revendu.

Le taux d'autonomie énergétique (hors PAC et agrocarburants) **est de 10,7%** sur le territoire du Haut-Jura Saint-Claude, ce qui est supérieur à la valeur départementale (10,6%) et régionale (9,8%).

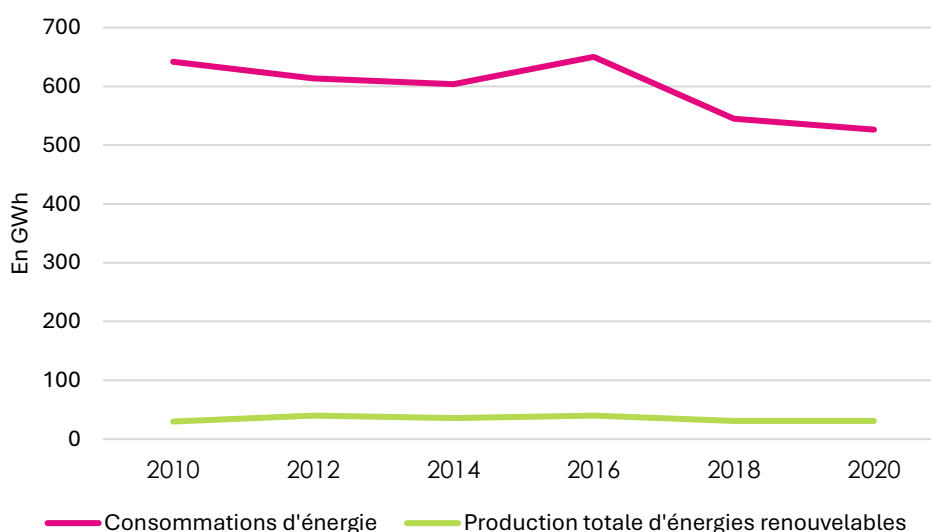


Figure 18. Comparaison entre consommation d'énergie finale et production d'ENR sur le territoire

Des filières dominées par l'hydroélectricité et le bois-énergie

Les énergies produites sont principalement issues des filières **bois-énergie** et **hydroélectricité**. Hors bois des ménages, l'hydroélectricité représente 82% des énergies renouvelables produites sur le territoire en 2021.

La part d'énergie solaire dans les productions énergétiques du territoire reste faible.

En particulier :

- **l'énergie hydroélectrique** est principalement produite sur Lavans-lès-Saint-Claude (12 GWh), puis Saint-Claude, Chassal-Molinges et Villard-Saint-Sauveur. Dans une moindre mesure, elle est produite sur les Coteaux du Lizon, Ravilloles et La Rixouse. La part de l'hydroélectricité dans les productions énergétiques du territoire est plus élevée que celle du territoire départemental et régional ;
- **l'énergie solaire thermique** est principalement produite à Saint-Claude (0,13 GWh), puis sur les Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude. La part de l'énergie thermique dans les productions énergétiques du territoire est plus élevée que celle du territoire départemental et régional ;

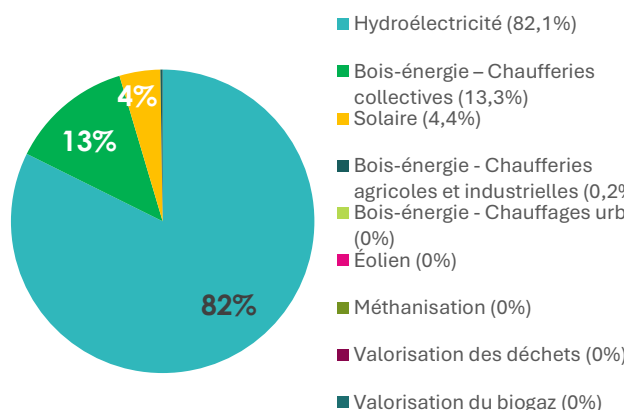


Figure 19. Productions totales d'ENR par filière (hors bois des ménages) sur Haut-Jura Saint-Claude en 2021 (OPTER)

- **l'énergie solaire photovoltaïque** est principalement produite à Saint-Claude (0,15 GWh), puis sur Lavans-lès-Saint-Claude, La Pesse et Coteaux du Lizon. La part de l'énergie photovoltaïque dans les productions énergétiques du territoire est plus faible que celle du territoire départemental et régional.

Le territoire ne produit **pas d'énergie éolienne** et ne compte **aucune installation de méthanisation** ni **aucune valorisation énergétique des déchets** (production électrique, thermique, biométhane).

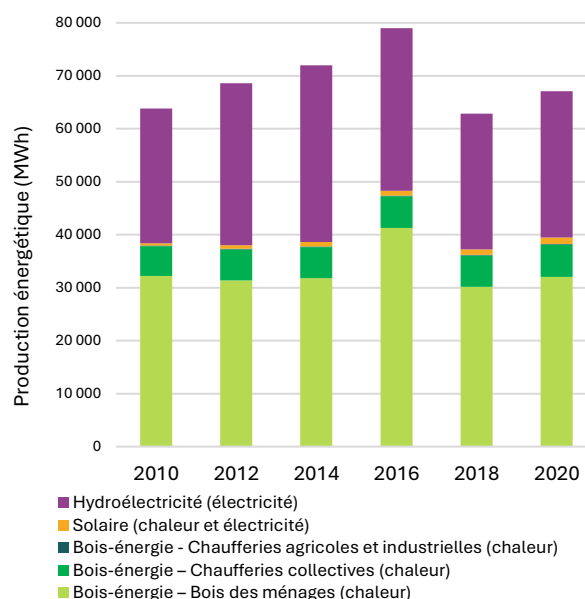


Figure 20. Évolution des productions totales d'énergies renouvelables par filière

La production d'ENR est relativement fluctuante ces dernières années. Hors bois des ménages, elle s'élevait à 33 GWh en 2018, a connu un pic à 38 GWh en 2019 avant de redescendre à 35 GWh en 2020 et 29 GWh en 2021. Ces fluctuations s'expliquent par 2 principaux facteurs : des hivers plus ou moins rigoureux pour le bois énergie (2016 par exemple), et les années de sécheresse pour la production hydroélectrique, qui est amenée à varier sensiblement, voire à diminuer, avec le changement climatique.

En 2018, les communes dont la production totale d'ENR est la plus importante sont Lavans-lès-Saint-Claude (18,63 GWh) et Saint-Claude (11,75 GWh).

Finalement, de manière globale, on notera que la production électrique l'emporte sur la production thermique (hors bois des ménages).

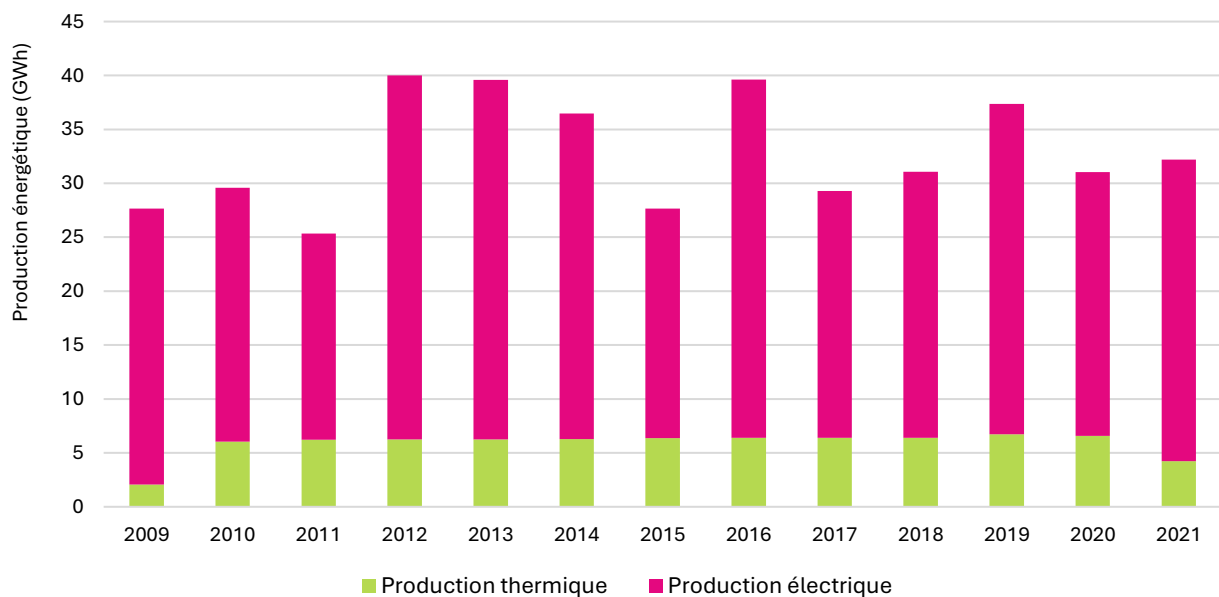


Figure 21. Production d'énergies renouvelables par usage (hors bois des ménages) sur le territoire intercommunal (OPTTEER)

Des situations de précarité énergétique liée au logement

La précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux : des ménages vulnérables en raison de la faiblesse de leurs revenus, les mauvaises performances thermiques des logements occupés, et le coût de l'énergie.

En 2018, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude compte **18,7% de ménages** dont le taux d'effort énergétique (TEE) logement est supérieur à 8% (dépensent plus de 8 % de leurs revenus pour payer leurs factures d'énergie) et les revenus sont inférieurs au 3^e décile (font partie des 30% des ménages les plus modestes). Cela représente **1 746 ménages** sur le territoire.

LE SAVIEZ-VOUS?

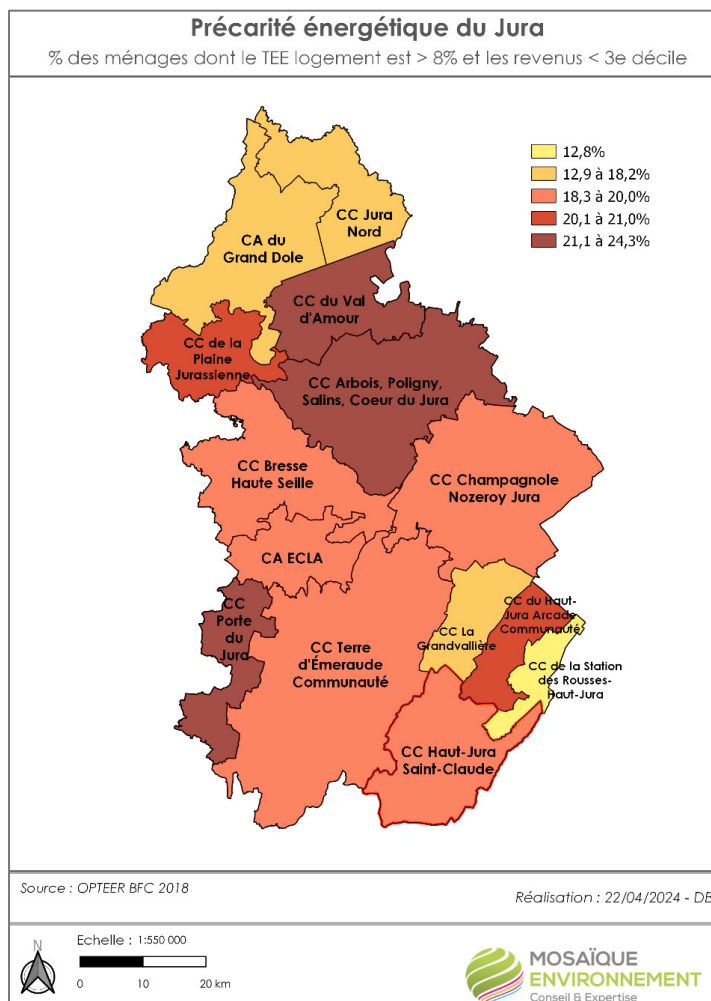
« Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat » (loi Grenelle 2).

Le taux d'effort énergétique (TEE) (part de la facture énergétique annuelle d'un ménage par rapport à son revenu annuel) estimé correspond à l'indicateur « brut » de précarité énergétique.

À titre de comparaison, le Jura compte 19,40% de ménages avec les mêmes caractéristiques de TEE logement et de revenus. À l'échelle régionale, 18,6 % de ménages sont concernés.

La Bourgogne-Franche-Comté est la région de France la plus touchée par la précarité énergétique dans le logement. Cela s'explique notamment par les caractéristiques du parc de logements en moyenne plus grands, plus anciens, avec une part plus importante de maisons individuelles, ainsi que par un climat plus rigoureux que la moyenne. Ces logements sont également plus souvent occupés par des ménages retraités.

Sur le territoire intercommunal, Les Moussières est la commune la plus concernée avec 25,9% des ménages ayant un TEE logement > 8% et des revenus < 3e décile. Elle est suivie de Vulvoz (25% des ménages).

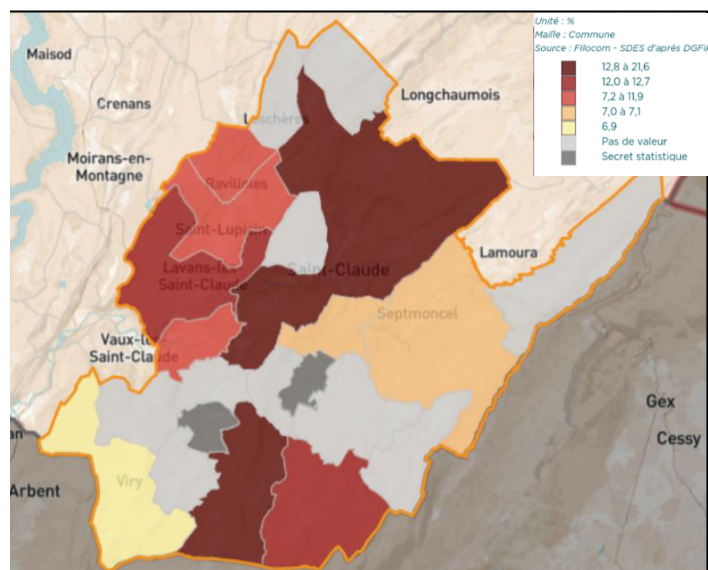


Carte 41. Précarité énergétique du Jura(Source : GEODIP/ONPE/2021 et ORECA)

Le nombre de ménages **sous le seuil de pauvreté** au sein de l'intercommunalité est de 1 416 en 2019, soit 15%. À titre de comparaison, la part des ménages sous le seuil de pauvreté est de 14,71% à l'échelle du Jura , et de 15,79% à l'échelle régionale (Source : Filocom – SDES D'après DGFiP). Le taux de ménages sous le seuil de pauvreté fiscale est **en légère baisse** depuis 2011 où il était supérieur à 16%.

Les communes les plus concernées au sein du territoire du Haut-Jura Saint-Claude sont Saint-Claude (21,6% de ménages sous le seuil de pauvreté) et Les Bouchoux (20%).

À l'inverse, la commune de Viry a un taux de ménages sous le seuil de pauvreté parmi les plus bas (6,9%).



Carte 42. Taux de ménages sous le seuil de pauvreté fiscale (2019)

Les données comportant moins de 11 ménages sous le seuil de pauvreté fiscale sont soumises au secret statistique et sont exclus de l'analyse à une échelle supérieure à la commune.

Une évolution attendue des besoins en énergie

On utilise les **degrés-jours-unifiés** (DJU) pour calculer les consommations de chauffage d'une année sur l'autre ce qui permet de connaître le degré de sévérité d'un hiver dans un lieu donné.

Les DJU annuels moyens varient en France de 1 400 pour la Corse à 3 600 dans les Alpes jusqu'à 3 800 DJU dans le Jura. Dans le Jura, le DJU annuel moyen est de 3 800 sur la période 2002-2021.

L'évolution des DJU de chauffe pour les dix dernières années montre une tendance à la baisse, malgré plusieurs hivers rigoureux (2012, 2013, 2016). Sur la période 1970 – 2008, cette tendance est notable partout en France, et en particulier dans les départements du sud du pays. C'est vrai également dans le département du Jura.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le DJU est l'unité de mesure de l'écart entre la température extérieure moyenne et une valeur de référence. On distingue les DJU de chauffe (la valeur de référence est 18°C, et le résultat le besoin conventionnel de chauffer le logement du fait de la rigueur de l'hiver) et les DJU de rafraîchissement (la valeur considérée ici s'élève à 25°C, et permet d'évaluer un besoin refroidissement du logement). Les DJU sont cumulés sur une année civile.

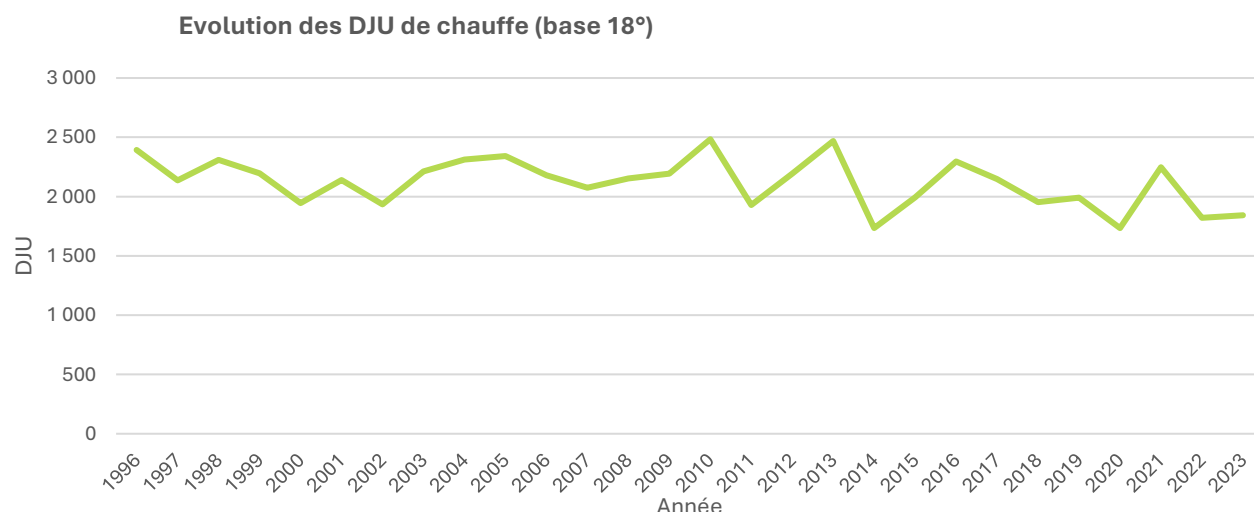


Figure 22. Evolution des DJU de chauffe (base 18°C) dans le Jura sur la période 1996-2023 (Calcul SDES d'après les données INSEE et Météo France)

À l'inverse, les DJU de rafraîchissement sont en hausse générale, avec des saisons particulièrement chaudes (2012, 2013, 2015, 2018 et 2019). Sur la période 2011 – 2020, on constate une nette augmentation des consommations énergétiques des ménages liées à la climatisation (de 0,5 TWh en 2011 à 1,8 TWh en 2020 d'après le CEREN).

Au vu des évolutions des DJU chauffe et refroidissement, les besoins en énergie vont évoluer dans les années à venir.

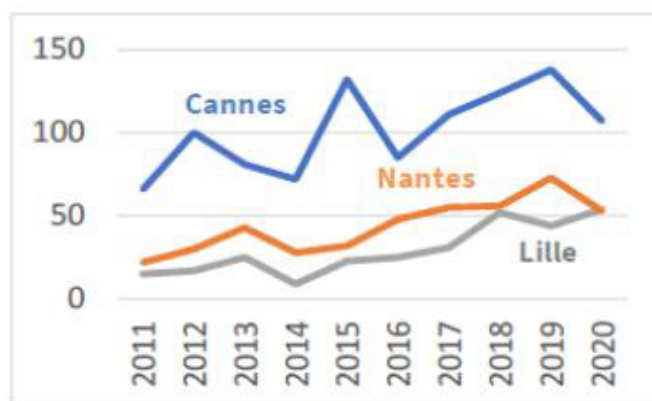


Figure 23. Evolution des DJU de rafraîchissement (base 25°C) dans 3 villes françaises

VI.C. Les gaz à effet de serre

Des émissions de gaz à effet de serre globalement faibles

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont observées à partir des données produites par ORECA. L'année de référence utilisée est 2018, l'année 2020 étant peu significative du fait de la crise sanitaire.

En 2018, les émissions de GES sur le territoire du Haut-Jura Saint-Claude s'élèvent à **91 680 tCO₂e**, soit **4,8 tCO₂e par habitant**.

Cette valeur est particulièrement et positivement faible, en comparaison à la moyenne départementale (10,7 tCO₂e par habitant) et à la moyenne régionale (8 tCO₂e par habitant).

En 2018, le **transport routier** est responsable de 45% des émissions, le **résidentiel** 16%, l'agriculture et l'industrie manufacturière 13%.

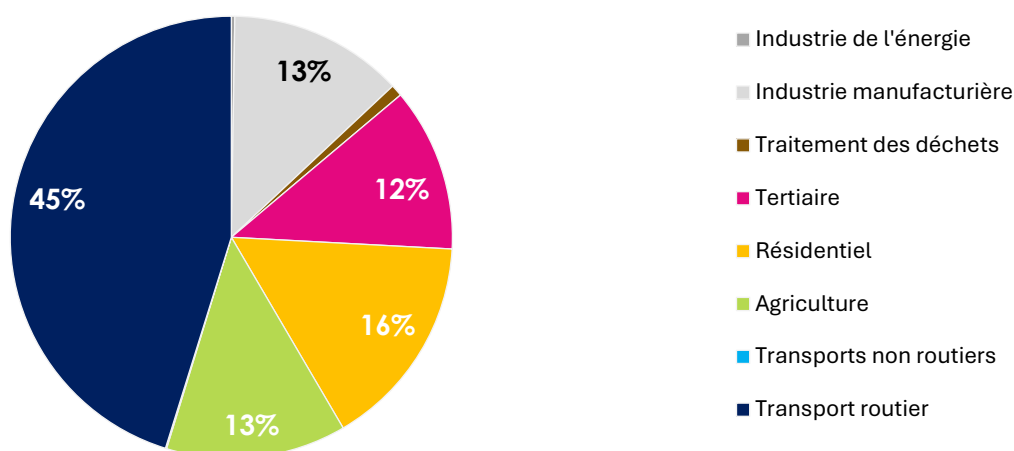


Figure 24. Émissions de GES par secteur en 2018 sur l'intercommunalité (ORECA)

Hormis en 2016, les émissions de GES du territoire du Haut-Jura Saint-Claude sont en diminution depuis 2008 (**108 811 tCO₂e en 2008** et **88 957 tCO₂e en 2020**). Cette diminution s'explique principalement par la baisse des émissions de GES du secteur résidentiel, du tertiaire et des transports routiers. En revanche, on constate une remontée des émissions de l'industrie manufacturière.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les gaz à effet de serre (GES) sont responsables du changement climatique. Ils restent très longtemps dans l'atmosphère mais ont peu d'effets directs sur la santé, contrairement aux polluants de l'air. Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les gaz fluorés. Ces gaz n'ont pas tous le même effet sur le climat. Certains ont un pouvoir de réchauffement plus important que d'autres et/ou une durée de vie plus longue. Par exemple, le méthane a un impact sur l'effet de serre 30 fois plus important que celui du dioxyde de carbone.

Les émissions liées à l'agriculture, au traitement des déchets, aux transports non routiers et à l'industrie de l'énergie, sont stables et faibles.

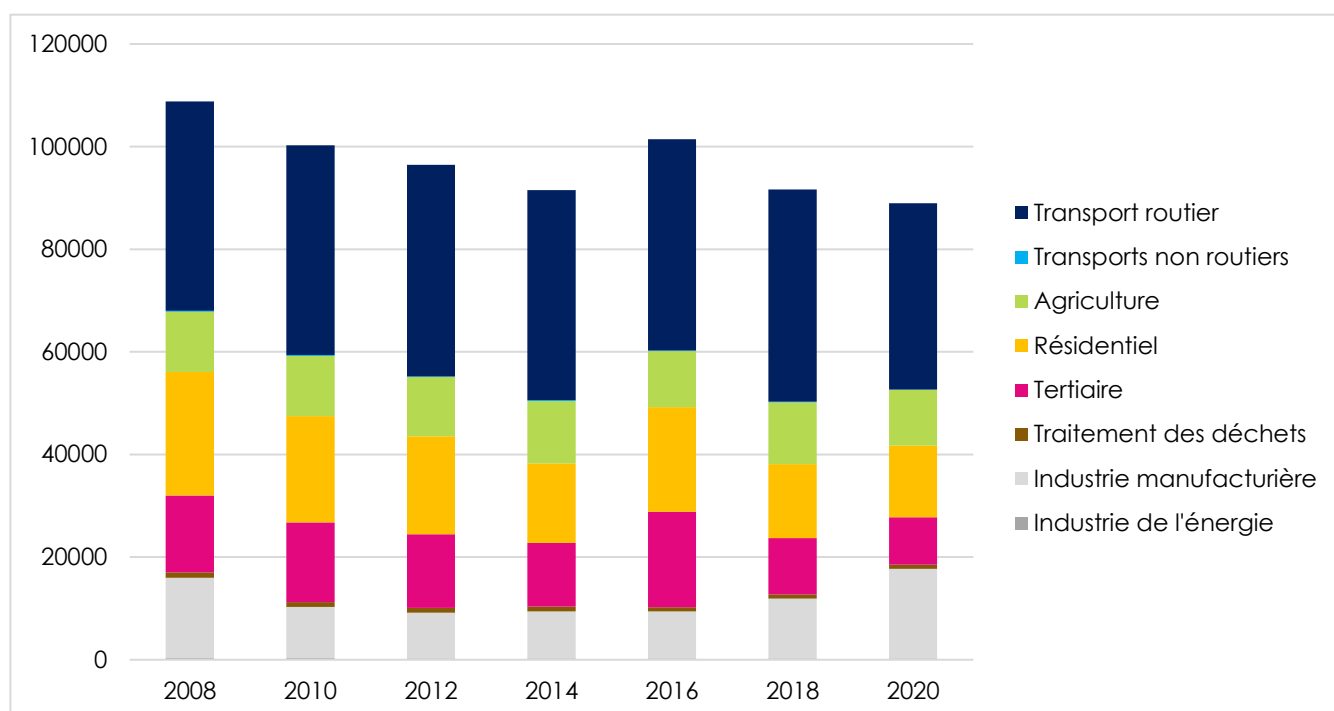


Figure 25. Évolution des émissions de GES sur le territoire intercommunal depuis 2008 (ORECA)

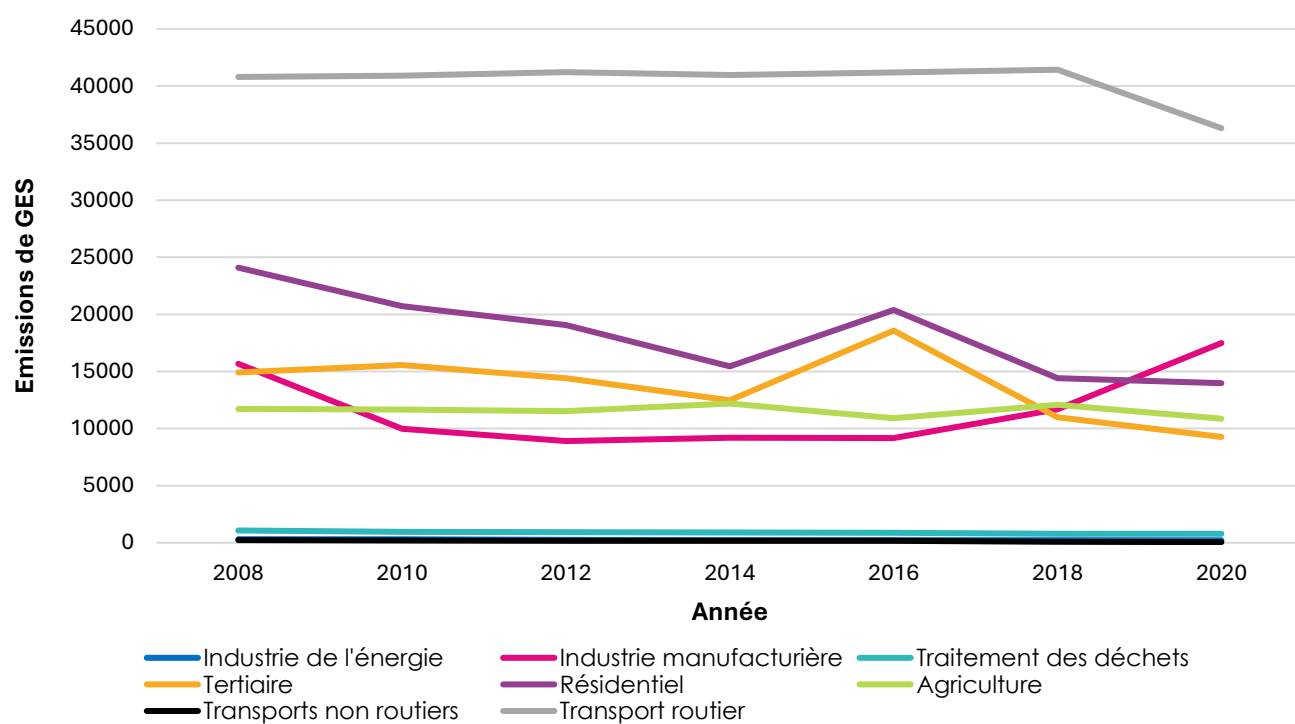


Figure 26. Évolution des émissions de GES par secteur sur le territoire intercommunal (ORECA)

Des puits de carbone

L'outil ALDO de l'ADEME permet une estimation du stock de carbone et de la séquestration. Il propose des ordres de grandeurs sur les stocks et flux de carbone dans les sols et la biomasse pour initier une réflexion sur la gestion des sols et des forêts en lien avec les activités agricoles, sylvicoles et l'aménagement du territoire.

Sur le territoire du HJSC, la **séquestration nette de carbone est de 61,8 ktCO₂e³ par an** et le stock total est de 7,15 millions tC.

Si tout le stock de carbone était réémis vers l'atmosphère, cela représenterait une émission de 26 304 ktCO₂e, soit 287 fois les émissions du territoire de 2018.

À ce jour, il y a une **augmentation** du stock de **0,9%/an**.

Au regard de l'occupation du sol sur l'intercommunalité, le stock de carbone se trouve principalement au niveau des forêts. Les espaces agricoles, notamment les prairies, constituent également des puits de carbone, tout comme les zones humides.

Tableau 20. Stock de carbone sur le territoire du Haut-Jura Saint-Claude (ALDO, 2024)

Occupation du sol	Surface (ha)	Stocks carbone (tC)	Stocks carbone (%)
Forêts	27 031	5 837 908	81%
Prairies	9 756	912 012	13%
Sols artificiels	1 299	58 042	1%
Cultures	1 069	57 764	1%
Produits bois	/	240 264	3%
Haies	/	41 977	1%

LE SAVIEZ-VOUS?

Un **puits de carbone** est un réservoir (naturel ou artificiel) qui absorbe du carbone depuis le cycle du carbone. Ce dernier est séquestré avec un temps de résidence très long par rapport à celui dans l'Atmosphère.

A l'échelle globale, les sols et les forêts (y compris les produits issus du bois) stockent, sous forme de biomasse vivante ou morte, 3 à 4 fois plus de carbone que l'atmosphère. Toute variation négative ou positive de ces stocks, même relativement faible, peut influencer sur les émissions de gaz à effet de serre.

Le changement d'usage des sols (et notamment l'imperméabilisation des sols agricoles et espaces naturels) entraîne néanmoins un déstockage, réduisant la capacité de séquestration du territoire. Les pratiques agricoles, dont le potentiel de séquestration est difficile à évaluer par manque de données, peuvent également générer des gains non négligeables.

Un premier levier d'amélioration de la séquestration de carbone du territoire réside dans la limitation de l'artificialisation des sols, par la densification et le renouvellement urbain notamment. Par ailleurs, la mise en place de pratiques agricoles adaptées (implantation de haies, cultures intermédiaires, réduction du travail du sol...) permettrait également d'augmenter le stockage du carbone dans les sols. Bien que l'effet soit difficilement évaluable à ce jour, une optimisation de l'exploitation forestière est un levier envisageable pour optimiser le stockage carbone de la forêt.

³ L'« équivalent CO₂ » (eq CO₂ ou CO₂eq en anglais) est une unité créée par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat pour comparer les impacts de ces différents GES en matière de réchauffement climatique et pouvoir cumuler leurs émissions.

VI.D. Un climat qui évolue

Les observations du climat confirment que le territoire français est déjà impacté par le changement climatique depuis plusieurs décennies. Pour agir, il est indispensable de connaître avec précision les évolutions climatiques auxquelles il faut s'adapter.

Les données suivantes proviennent de l'outil Climadiag (2024), proposé par Météo France, qui calcule plusieurs indicateurs à partir de modélisations et de projections climatiques à l'horizon 2050.

Evolution des paramètres climatiques

Un accroissement des températures, vagues de chaleur et sécheresse

À l'échelle de la France, la température moyenne annuelle augmentera de plus de +2,0 °C d'ici l'horizon 2050 par rapport au climat récent, ce réchauffement étant plus marqué l'été que l'hiver.

D'après l'ORECA, entre la décennie 1959-1968 et celle de 2009-2018, la température moyenne s'est déjà élevée de 1,3°C en Bourgogne-Franche-Comté. A l'horizon 2080, le Jura devrait connaître une hausse des températures de + 2 °C dans les plaines du nord-ouest et jusqu'à + 4 °C dans les parties les plus montagneuses par rapport à la période de référence 1976-2005. Les températures moyennes projetées à Lons-le-Saunier en 2080 seraient les mêmes que celles d'Avignon en 2000.

À l'échelle du Haut-Jura Saint-Claude, la température moyenne entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050 augmentera de **+2,7°C en été** selon le scénario moyen attendu (+3,5°C selon le scénario le moins optimiste).

D'ici l'horizon 2050, les nuits chaudes (durant lesquelles la température ne descend pas en dessous de 20°C) deviendront beaucoup plus fréquentes. Sur le territoire, il est attendu une augmentation de **+5 nuits chaudes par an** à l'horizon 2050 (+9 selon la valeur haute).

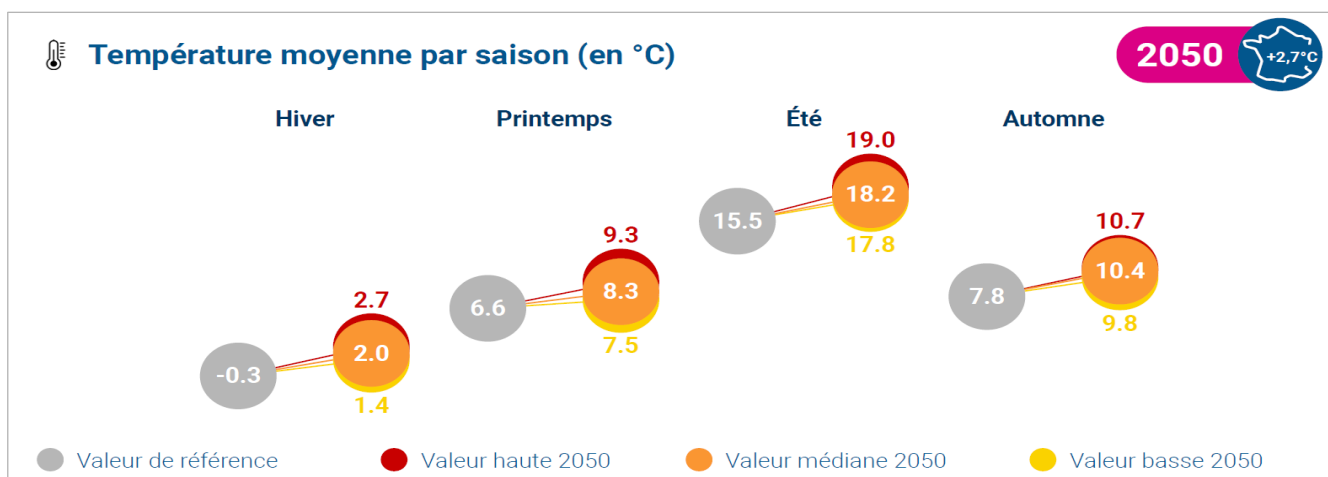


Figure 27. Évolution de la température moyenne entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050 (Climadiag)

L'augmentation du nombre de jours en vagues de chaleur⁴ est déjà perceptible et se poursuivra sur l'ensemble du pays d'ici l'horizon 2050. Sur le territoire, il est attendu une augmentation de **+13 jours en vague de chaleur** à l'horizon 2050 (+19 selon la valeur haute).

L'élévation de la température entraînera l'augmentation du nombre de jours avec sol sec (lorsque l'indice d'humidité des sols superficiels est inférieur à 0,4). Sur le territoire, il est attendu une augmentation de **+9 jours en été avec sol sec et +8 jours en automne avec sol sec**.

⁴ Un jour est considéré en vague de chaleur s'il s'inscrit dans un épisode, se produisant l'été, d'au moins cinq jours consécutifs pour lesquels la température maximale quotidienne excède la normale de plus de cinq degrés.



Nombre de jours par saison avec sol sec

2050

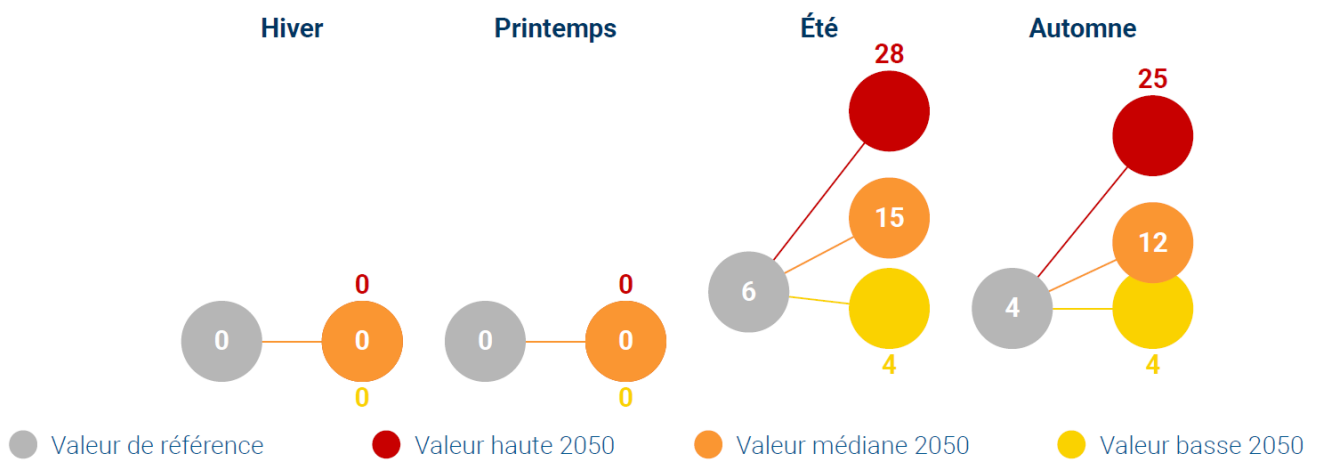


Figure 28. Évolution du nombre de jours avec sol sec entre le climat récent et celui attendu en 2050 (Climadiag)

Les conséquences de ces impacts sont multiples. Par exemple, l'accroissement du nombre de nuits chaudes exacerbera les sensations d'inconfort et les **problèmes de santé**, notamment dans les villes qui sont souvent sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain. D'ici l'horizon 2050, les conditions climatiques plus sèches conduiront à une augmentation du **risque de feu de végétation**. Au regard de l'occupation du sol (plus de 65% d'espaces forestiers), le territoire du Haut-Jura Saint-Claude est particulièrement à risque. Également, l'augmentation de la sécheresse des sols entraînera l'aggravation des **risques de dommages aux bâtiments** en lien avec le retrait-gonflement des argiles.

Des précipitations plus irrégulières et intenses

À l'échelle de la France, les cumuls annuels de précipitations évolueront peu d'ici l'horizon 2050, mais une **baisse modérée en été** et une **hausse modérée à forte en hiver** sont cependant probables sur la majorité du pays. Cette tendance est attendue à l'échelle du territoire du Haut-Jura Saint-Claude (- 37 mm en été et +99 mm en hiver).

De même, le nombre annuel de jours avec précipitation évoluera peu d'ici 2050, mais une légère baisse en été (-3 jours) et une légère hausse en hiver (+4 jours) sont probables.

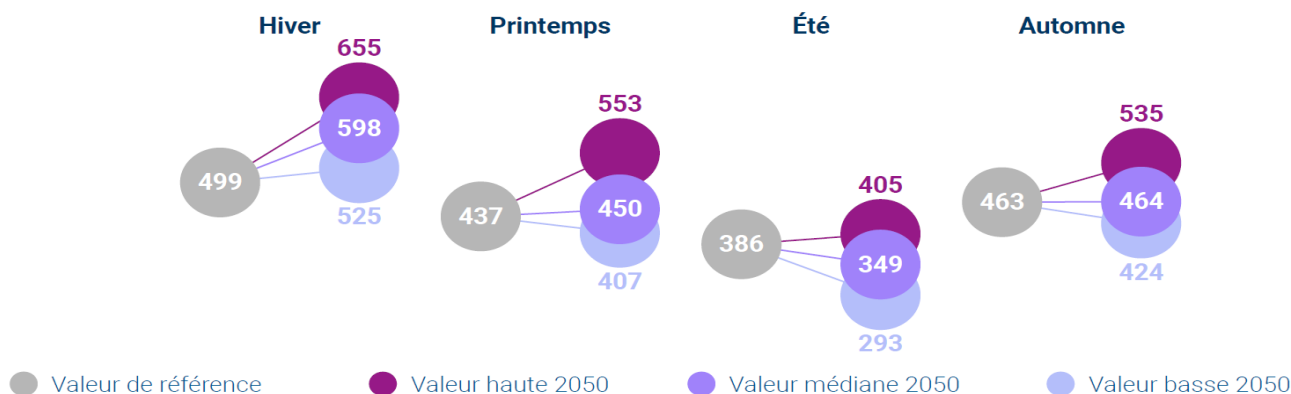
Le nombre de jours avec **fortes précipitations augmentera faiblement en hiver** (+1 à 3 jours selon le scénario).

L'augmentation, même faible, des jours avec fortes précipitations représente une **aggravation potentielle du risque d'inondation** par **ruissellement**. Le territoire du Haut-Jura Saint-Claude, caractérisé par un relief marqué et déjà vulnérable aux inondations, est particulièrement concerné. Il est également vulnérable aux mouvements de terrain (glissement, coulée de boue ...).



Cumul de précipitations par saison (en mm)

2050

Figure 29. Évolution des cumuls des précipitations⁵ entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050 (Climadiag)

Des conséquences sur l'environnement

Enjeux généraux

De façon générale, le territoire du Haut-Jura Saint-Claude connaît et connaîtra des hivers plus doux, un enneigement plus aléatoire, une remontée progressive du front de neige d'année en année, ou encore des étés alternant périodes canicules et périodes pluvieuses.

Ces constats soulèvent des interrogations notamment sur l'évolution des écosystèmes locaux, ainsi que les modes de gestion agricoles, pastoraux et sylvicoles qui leur sont associés. En effet, en sus des effets précédemment mentionnés, les impacts suivants du changement climatique sont également identifiés sur :

- **la ressource** en eau : rareté, qualité et conflits d'usages, pollutions ;
- **la santé** : pollution de l'air, allergies, risques cardio respiratoire (chaleur/air), risques infectieux et de transmission de maladie, inconfort thermique dans les bâtiments, surchauffe en centre-bourg ;

- **la biodiversité** : fracturation des milieux, disparition ou déplacement d'espèces animales et végétales, peuplement invasif, attaques de ravageurs, feux de forêt ;

- **les cultures** : parasites, sécheresse, ruissellement/inondation, érosion des sols, évolution des calendriers des productions, décalage des cycles avec l'augmentation des températures, sensibilité accrue au gel tardif ;

- **les réseaux d'énergie, de transport, l'habitat et les services** : difficultés d'accès à l'eau potable, paralysie des réseaux de transport, sollicitation estivale du réseau électrique pour climatiser les locaux, dysfonctionnement des stations d'épuration, inconfort d'été dans les bâtiments... ;

- **l'économie et le tourisme** : modification des paysages, arrêt de certaines productions, rupture d'approvisionnement.

En outre, certains éléments peuvent renforcer la vulnérabilité potentielle future et diminuer la résilience ou la capacité d'adaptation du territoire tels que l'étalement urbain et le dimensionnement des réseaux (transport, assainissement, eau potable, énergie).

⁵ Les cumuls de précipitations sont calculés en mm : 1 mm de précipitations correspond au recueil d'un litre d'eau par mètre-carré de surface au sol. Un jour est considéré avec précipitations si la quantité d'eau recueillie est supérieure à 1 mm (c'est-à-dire supérieure à un litre d'eau par mètre-carré). Un jour pluvieux est considéré jour avec fortes précipitations dès lors que la quantité d'eau recueillie est supérieure à 20 mm (c'est-à-dire supérieure à 20 litres d'eau par mètre-carré).

Focus thématiques

Ressource en eau		
	Qualité	Quantité
Enjeux associés	Biodiversité, santé, tourisme	Biodiversité, santé, tourisme
Exposition	Qualité dégradée des ressources (phosphore) Présence de zones de sauvegarde État chimique déjà dégradé pour les rivières de la Valserine et du Lizon Vulnérabilité du karst aux pollutions car très perméable Réseau important de zones humides	Baisse des débits d'été impactant les sources karstiques Des situations de vigilance sur la ressource en eau (répétition des périodes de sécheresse) nécessitant des actions de préservation de l'équilibre quantitatif sur les prélèvements
Sensibilité	Système karstique sur une partie du territoire > étiages très forts en période de sécheresses lacs, rivières, zones humides : baisse importante du niveau d'eau, eutrophisation	L'augmentation des périodes de sécheresses et la répétition d'années très sèches tendra à répéter et à faire apparaître des situations de déficit et des risques de pénurie, en particulier sur les secteurs déjà impactés Des tensions sur l'usage de la ressource dans le domaine agricole, avec l'assèchement de sources ou petits cours d'eau peuvent apparaître
Leviers d'adaptation	Surveillance et alerte Limitation des intrants agricoles Développement des mesures de protection des cours d'eau en zone agricole	Réduction des consommations d'eau (usages, amélioration de la performance des réseaux, conditionner le développement de l'urbanisation aux capacités en AEP) Sécuriser (qualité et quantité) des captages

Risques naturels		
	Inondations	Mouvements de terrain
Enjeux associés	Bâtiments, santé	Bâtiments
Exposition	4 communes avec un PPRi Risque d'inondation en lien avec la Bienne et le Tacon	4 communes avec un PPR mouvement de terrain Un territoire karstique, avec de nombreuses cavités souterraines Une présence modérée du risque RGA Des feux de forêt récents dans le Jura (2022) et une présence forestière importante
Sensibilité	Évolution du débit des cours d'eau et précipitations intenses > risque de ruissellement et d'inondation accru Risque de pollution des eaux et captages	Accroissement du risque RGA avec les sécheresses Accroissement des mouvements de terrain avec les précipitations intenses (éboulements) Accroissement du risque de feux de forêt
Leviers d'adaptation	Limiter l'urbanisation dans les zones à risque potentiel Prendre en compte les évolutions du changement climatique dans la gestion et l'identification du risque	Limiter l'urbanisation dans les zones à risque potentiel Prendre en compte les évolutions du changement climatique dans la gestion et l'identification du risque

Milieux naturels		
	Milieux et zones humides	Autres milieux naturels
Enjeux associés	Ressource en eau, biodiversité	Biodiversité, paysages
Exposition	Présence d'une zone humide RAMSAR sur les tourbières et lacs de la Montagne jurassienne et près de 300 zones humides répertoriées Assèchement de zones humides avec les périodes de sécheresses (perte de biodiversité et de rôle de soutien d'étiage), mais projets en cours de restauration	Réseau riche en N2000, ZPS et ZSC & ZNIEFF Biodiversité de vallées, prairies, forêt, et moyenne montagne : les sécheresses impactent la forêt, les prairies, sur la période estivale Baisse de la qualité des eaux de lacs et rivières (augmentation des températures) : dégradation et eutrophisation des milieux Fragmentation et étalement urbain autour de Saint-Claude Une sensibilité accrue de l'espace forestier
Sensibilité	Renforcement du risque d'assèchement des zones humides avec les périodes de sécheresses et les fortes températures	Sensibilité des espaces de prairies et forêts (déperissements) face au CC en raison des sécheresses. Problématique ponctuelle d'espèces invasives
Leviers d'adaptation	Secteurs de préservation et actions de restauration des zones humides Restauration des continuités écologiques	Secteurs de préservation et actions de restauration Restauration des continuités écologiques Réduction de l'artificialisation avec la ZAN

Santé humaine		
	Températures	Exposition à l'ozone
Enjeux associés	Urbanisation, approvisionnement en énergie, tourisme	Forêts, biodiversité
Exposition	Augmentation lors des canicules des visites aux urgences pour les plus de 75 ans principalement (déshydratation, coups de chaud) (source : ARS) Dégradation du confort d'été en période de vagues de chaleur et de canicules, de plus en plus fréquentes et importantes	Dépassement des valeurs cibles pour la santé sur l'ouest du territoire (100% de la population exposée à des valeurs supérieures au seuil « OLT (Objectif Long Terme) – santé ») Seuil de protection de la végétation atteint en moyenne annuelle
Sensibilité	Tendance à la hausse du nombre de jours chauds, de vagues de chaleur et canicules Vieillesse de la population (plus fragile) Augmentation du risque d'inconfort avec des périodes de fortes températures plus importantes et plus longues	Augmentation des concentrations en ozone avec la hausse des températures Augmentation de l'exposition des populations Augmentation de l'impact pour la végétation (ralentissement de la croissance, arrêt de la séquestration de carbone dans les forêts, baisse de nutriments)
Leviers d'adaptation	Surveillance et alerte Végétalisation des centres-bourgs et Isolation des logements	Surveillance et alerte

Exposition aux vecteurs d'allergies et de maladies	
Enjeux associés	Forêts, biodiversité
Exposition	Des enjeux de sensibilité de la ressource en eau aux pollutions (déjà classé sensible aux nitrates) Une situation de tension actuelle autour de la ressource en eau avec des secteurs (nappe de la Dombes notamment) en déficit ou en risque de pénurie, notamment en période estivale
Sensibilité	Développement des espèces allergisantes et allongement de la période pollinique avec l'augmentation des températures Poursuite de la remontée de l'Ambroisie
Leviers d'adaptation	Surveillance et alerte Vigilance sur le choix des essences

Le PLUi peut disposer de différents leviers afin de répondre à ces différents enjeux : préservation et renforcement de la trame verte et bleue, anticipation de l'aggravation des risques naturels, évolution de la filière agricole et sylvicole locale, sécurisation de la ressource en eau pour prévenir les situations de crise, adaptation des espaces urbains...

VI.E. Synthèse des enjeux énergétiques et climatiques



Atouts

Des documents supra-communaux ambitieux sur les thématiques énergie-air-climat.

Une consommation énergétique/habitant inférieure aux valeurs départementales et régionales et en baisse depuis 2008

Une production d'ENR dominée par les filières bois-énergie et hydroélectricité

Une autonomie énergétique (10,7%) supérieure aux valeurs départementale et régionale

De faibles émissions de GES par habitant

Un important stock de carbone au niveau des forêts et une forte séquestration nette



Faiblesses

Prégnance du transport routier, du résidentiel et de l'industrie manufacturière dans les consommations d'énergie et des émissions de GES.

Une consommation énergétique dominée par les énergies fossiles.

Une part encore faible (8%) EnR dans le bilan final des consommations.

Une précarité énergétique liée au logement qui touche 18,7% des ménages

Un territoire vulnérable face au changement climatique



Enjeux de diagnostic

La réduction des dépenses énergétiques liées aux déplacements (valorisation du potentiel de courte distance dans les centres, développement de l'intermodalité)

La promotion de la sobriété et de l'efficacité énergétique des logements (amélioration de l'efficacité énergétique du bâti existant conciliant la préservation du patrimoine, performance énergétique des nouvelles constructions)

Le développement des énergies renouvelables en cohérence avec les autres enjeux

Le maintien voire l'augmentation du potentiel de séquestration de carbone (maîtrise de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation des sols)

Enjeux d'aménagement

En tout lieu, en ville comme en campagne, en plaine ou en montagne, les enjeux énergétiques sont devenus un des défis majeurs de l'aménagement durable du territoire. Alors que les ressources en énergie fossile s'amenuisent, que le dérèglement climatique porte des effets lourds de conséquences, les documents d'urbanisme doivent intégrer traiter les enjeux énergétiques et climatiques.

Les consommations énergétiques sont impactées par leurs formes d'urbanisation. L'organisation de l'espace est, en effet, en grande partie le résultat de deux politiques intrinsèquement liées : d'une part le mode d'utilisation des sols et d'autre part le développement des infrastructures de déplacement.

Leviers du PLUi

- amélioration de la performance énergétique du bâti
- réduction des besoins en déplacements
- développement des mobilités alternatives

- urbanisation compacte conciliant densité et qualité
- diversification du bouquet énergétique
- développement de la place du végétal et de l'eau dans l'espace bâti

Sommaires des illustrations

Table des cartes

Carte 1. Situation géographique de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude	175
Carte 2. Contexte topographique (<i>TessaDEM</i>)	176
Carte 3. Contexte topographique	177
Carte 4. Le Jura Plissé des Grands Vaux (<i>Atlas des paysages du Jura, 2024</i>)	179
Carte 5. Le Jura Plissé des Grands Monts (<i>Atlas des paysages du Jura, 2024</i>)	181
Carte 6. Géologie à l'échelle de l'intercommunalité	183
Carte 7. Les eaux superficielles	191
Carte 8. Les eaux souterraines	195
Carte 9. Ressources karstiques majeures	198
Carte 10. Vulnérabilité de la ressource en eau	199
Carte 11. Entités de gestion de l'alimentation en eau potable	201
Carte 12. Types de ressources captées pour l'alimentation en eau potable (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable)	202
Carte 13. État du réseau de distribution d'eau potable en 2022 (source : Système d'information sur les services Publics d'Eau et Assainissement – SISPEA 2022 et RPQS 2022)	206
Carte 14. Qualité de l'eau distribuée	210
Carte 15. Extrait d'une vue cartographique générée pour l'unité sécheresse « Haute chaîne » - Suivi des étiages – 2022 - Source des données : ONDE, En quête d'eau	211
Carte 16. Gestion et compétences du service Assainissement Collectif	212
Carte 17. Stations de traitement des eaux usées du territoire	214
Carte 18. Points d'eau pour la défense incendie	218
Carte 19. Occupation des sols sur le territoire	221
Carte 20. Les espaces protégés.....	224
Carte 21. Espaces inventoriés	228
Carte 22. Trame Verte et Bleue régionale de la Franche-Comté (<i>SRCE Franche-Comté, 2015</i>)	231
Carte 23. Focus sur la CC HJSC - Trame Verte et Bleue régionale de la Franche-Comté	232
Carte 24. Réservoirs biologiques et cours d'eau classés)	234
Carte 25. Etat de la fragmentation du territoire du SCoT du Haut-Jura (indice CBC)	235
Carte 26. Carte des continuités écologiques du DOO du SCoT du Pays du Haut Jura	236
Carte 27. Synthèse des continuités écologiques et des secteurs à enjeux.....	239
Carte 28. Historique des arrêtés reconnaissant l'état de catastrophe naturelle sur le territoire.....	242
Carte 29. Risques naturels sur la commune	244
Carte 30. Risques technologiques sur la commune	248
Carte 31. Classement sonore des infrastructures routières du Jura (<i>DDT Jura, 2024</i>)	252
Carte 32. Carte de bruit stratégique des infrastructures routières du Jura – Indice Lden le jour.....	254
Carte 33. Carte de bruit stratégique des infrastructures routières du Jura – Indice Ln la nuit	255
Carte 34. Exposition de la population au NOx (<i>ATMO BFC, 2022</i>)	260
Carte 35. Exposition de la population aux PM ₁₀ (<i>ATMO BFC, 2022</i>)	260
Carte 36. Exposition de la population aux PM _{2,5} (<i>ATMO BFC, 2022</i>)	261
Carte 37. Exposition de la population à l'ozone (santé) (<i>ATMO BFC, 2022</i>)	261
Carte 38. Exposition de la population au NOx (<i>ATMO BFC, 2022</i>)	262
Carte 39. Nuisances et pollutions sur le territoire	264
Carte 40. Équipements de collecte sur le territoire du SICTOM (<i>Rapport annuel 2019, SICTOM Haut-Jura</i>)	266
Carte 41. Précarité énergétique du Jura (Source : <i>GEODIP/ONPE/2021 et ORECA</i>)	277
Carte 42. Taux de ménages sous le seuil de pauvreté fiscale (2019)	277
Carte 43. Réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Choux (mairie de Choux)	297
Carte 44. Cartographie des Points d'Eau incendie sur la commune de Choux	303
Carte 45. Couverture géographique de la protection incendie sur la commune de Choux.....	304
Carte 46. Secteur nord-ouest	305
Carte 47. Secteur nord-est	306
Carte 48. Secteur sud-ouest	307
Carte 49. Secteur sud-est	308
Carte 50. PPRI de Lavans-lès-Saint-Claude (<i>DDT Jura</i>)	310
Carte 51. PPRI de Chassal (<i>DDT Jura</i>)	310
Carte 52. PPRI de Villard-Saint-Sauveur (<i>DDT Jura</i>)	311
Carte 53. PPRI de Saint-Claude (<i>DDT Jura</i>)	312

Carte 54. PPRI de Villard-Saint-Sauveur (DDT Jura)	312
Carte 55. PPRI de Lavans-lès-Saint-Claude (DDT Jura)	313
Carte 56. PPRI de Septmoncel les Molunes (DDT Jura)	314
Carte 57. PPRI de Saint-Claude (DDT Jura)	315

Table des figures

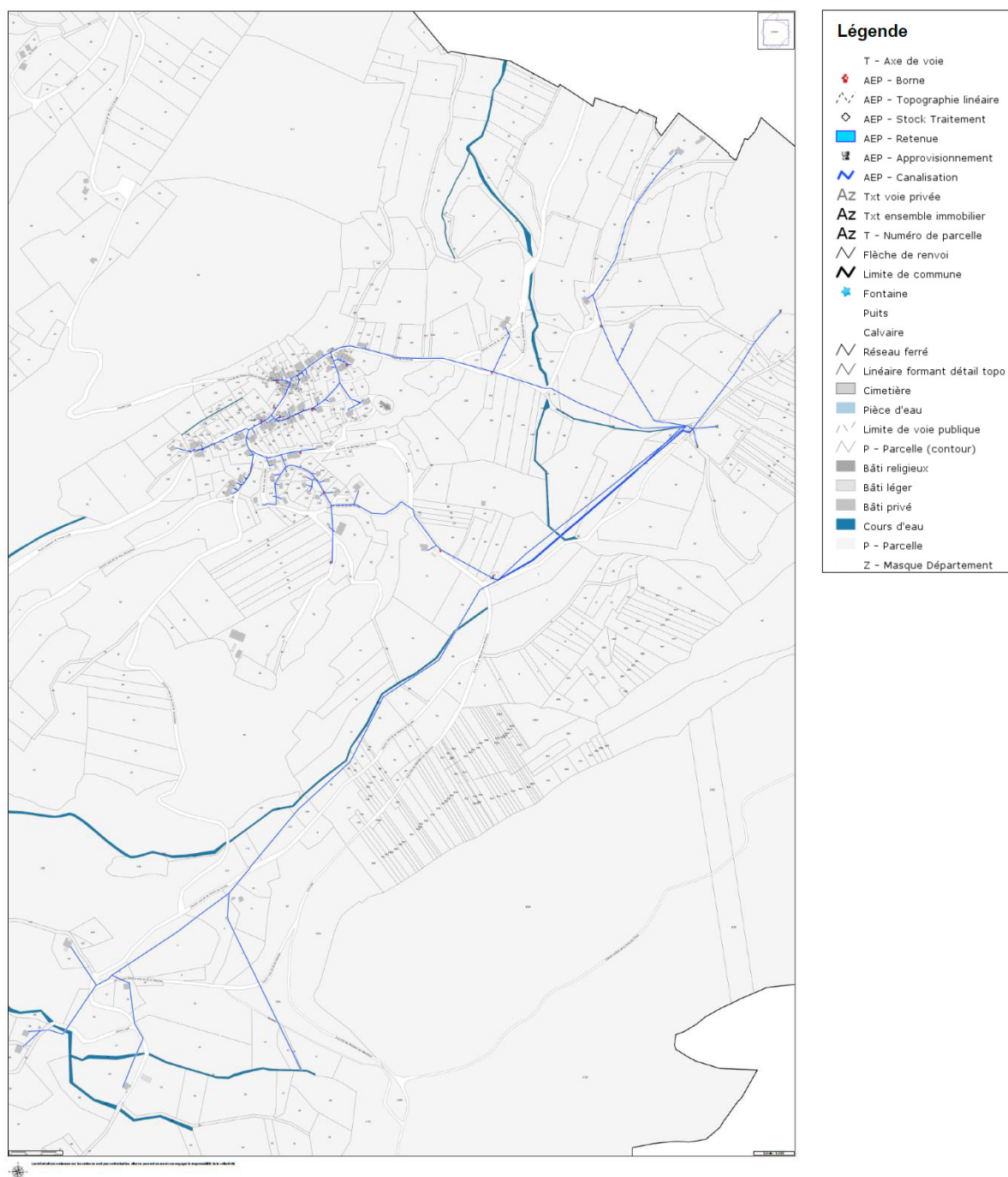
Figure 1. Alentours de Rogna (© K.Samborska)	178
Figure 2. Saint-Claude (© K.Samborska)	180
Figure 3. La Pesse (© K.Samborska)	180
Figure 4. Bloc diagramme illustrant les quatre grands ensembles géologiques du département	182
Figure 5. Données de la station météorologique de Viry (infoclimat)	184
Figure 6. Évolutions et prévisions météorologiques sur le département du Jura (SCoT du Haut-Jura)	185
Figure 7. Illustration schématique des continuités écologiques (Cemagref, Riechen et al. 2004)	230
Figure 9. Échelle de bruit à titre indicatif	250
Figure 10. Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteur en 2018 sur l'intercommunalité	259
Figure 11. Évolution des émissions en base 100 sur l'intercommunalité sur la période 2008-2020 (OPTTEER)	259
Figure 12. Les déchets collectés (SYDOM 2022)	267
Figure 13. Les différents flux par habitant (SYDOM 2022)	268
Figure 14. Évolution des principaux tonnages (Rapport annuel 2022, SYDOM du Jura)	268
Figure 15. Consommations énergétiques par secteur sur le territoire du Haut-Jura Saint-Claude en 2018	272
Figure 16. Consommations énergétiques par vecteur sur le territoire du Haut-Jura Saint-Claude en 2018	272
Figure 17. Évolution des consommations énergétiques sur le territoire (ORECA)	273
Figure 18. Évolution des consommations énergétiques par secteur sur le territoire (ORECA)	273
Figure 19. Comparaison entre consommation d'énergie finale et production d'ENR sur le territoire	274
Figure 20. Productions totales d'ENR par filière (hors bois des ménages) sur Haut-Jura Saint-Claude en 2021	275
Figure 21. Évolution des productions totales d'énergies renouvelables par filière	275
Figure 22. Production d'énergies renouvelables par usage (hors bois des ménages) sur le territoire intercommunal (OPTTEER)	276
Figure 23. Evolution des DJU de chauffe (base 18°C) dans le Jura sur la période 1996-2023 (Calcul SDES d'après les données INSEE et Météo France)	278
Figure 24. Evolution des DJU de rafraîchissement (base 25°C) dans 3 villes françaises	278
Figure 25. Émissions de GES par secteur en 2018 sur l'intercommunalité (ORECA)	279
Figure 26. Évolution des émissions de GES sur le territoire intercommunal depuis 2008 (ORECA)	280
Figure 27. Évolution des émissions de GES par secteur sur le territoire intercommunal (ORECA)	280
Figure 28. Évolution de la température moyenne entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050	282
Figure 29. Évolution du nombre de jours avec sol sec entre le climat récent et celui attendu en 2050	283
Figure 30. Évolution des cumuls des précipitations entre le climat récent et celui attendu à l'horizon 2050	284
Figure 31. Synoptique du réseau AEP à Choux (SDAEP 2018 de Choux)	298
Figure 32. Installation de production d'eau potable au niveau du lac des Rousses (RPQS 2022)	298
Figure 33. Synoptique du réseau AEP du SIE Haut-Jura Sud	299

Table des tableaux

Tableau 1. Cours d'eau non répertoriés dans le SDAGE).....	189
Tableau 2. Cours d'eau du territoire identifiés dans le SDAGE 2022-2027 (SDAGE).....	192
Tableau 3. Pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état en 2027 (SDAGE)	193
Tableau 3. Eaux souterraines du territoire identifiées dans le SDAGE 2022-2027 (SDAGE)	196
Tableau 5. Points de prélèvement de l'eau potable.....	203
Tableau 6. Population desservie en eau potable.....	204
Tableau 7. État du réseau de distribution d'eau potable sur le territoire	206
Tableau 8. Détail des consommations en eau potable sur l'année 2022.....	207
Tableau 9. Qualité et protection de la ressource en eau	209
Tableau 9. Occupation du sol sur le territoire de l'intercommunalité (Corine Land Cover, 2018)	220
Tableau 11. ZNIEFF de type II sur le territoire de la CCHJSC (INPN, 2024)	225
Tableau 12. ZNIEFF de type I sur le territoire de la CCHJSC (INPN, 2024)	226
Tableau 13. Réservoirs biologiques et cours d'eau classés du SDAGE (SDAGE RM 2022-2027)	233
Tableau 14. Installations classées sur le territoire (Base de données Géorisques, 2024)	245
Tableau 15. Classement sonore des infrastructures routières (Services de l'État, 2023)	251
Tableau 16. Données d'exposition des populations – Lden (DDT du Jura, 2024).....	253
Tableau 17. Objectifs de réduction à horizon 2020 et 2030 du PREPA [Source : PREPA]	257
Tableau 17. Contribution des différentes activités humaines aux émissions de polluants atmosphériques en pourcentage sur le territoire (OPTTEER 2018)	259
Tableau 19. Sites pollués ou potentiellement pollués sur le territoire (Géorisques, mars 2024)	263
Tableau 20. Stock de carbone sur le territoire du Haut-Jura Saint-Claude (ALDO, 2024)	281
Tableau 21. Anciens sites industriels ou activités de services (Base de données Géorisques, mars 2024)	316

Annexes

Les différents synoptiques et plans du réseau AEP



Carte 43. Réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Choux (mairie de Choux)

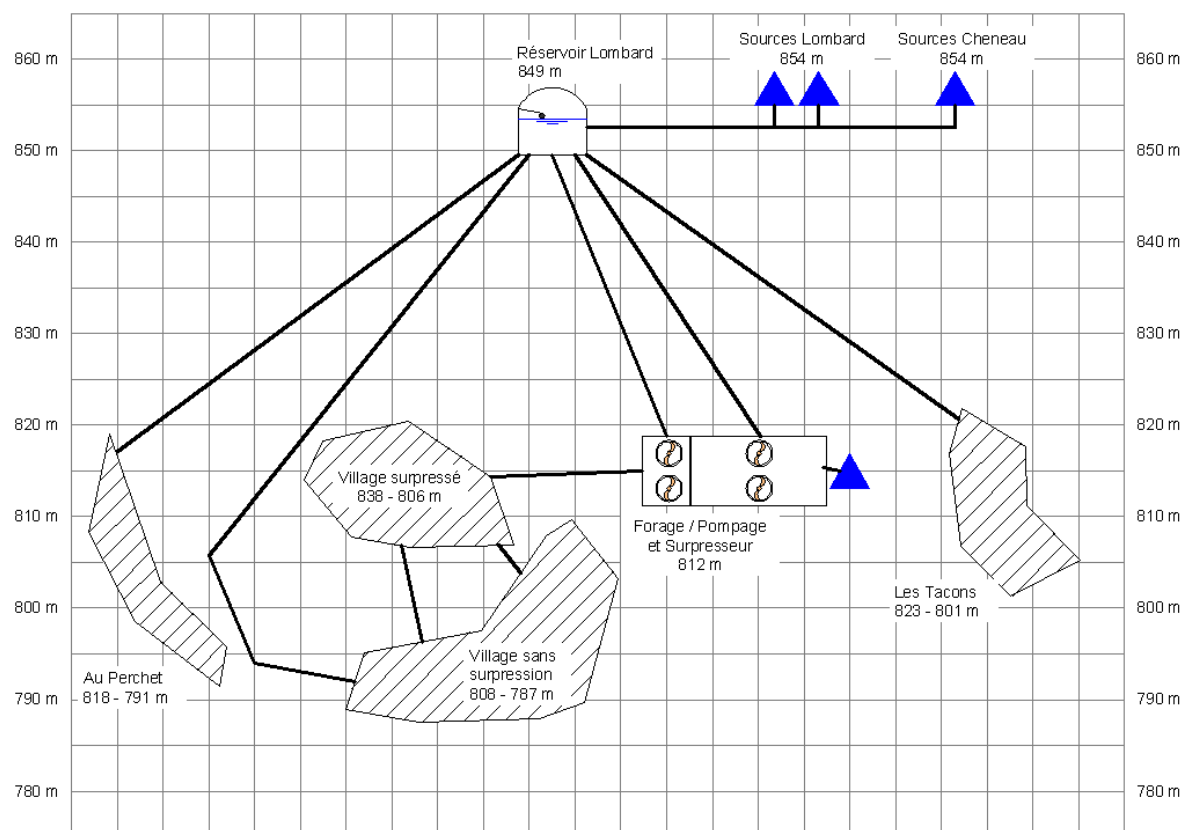


Figure 30. Synoptique du réseau AEP à Choux (SDAEP 2018 de Choux)

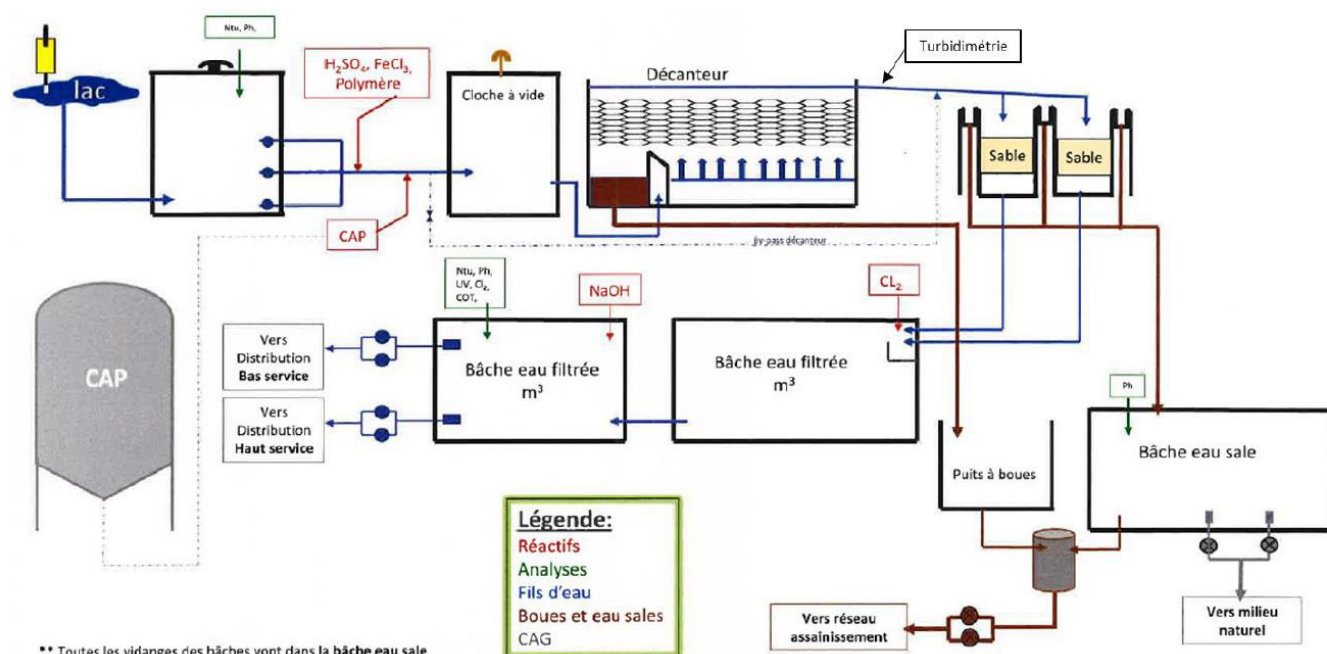


Figure 31. Installation de production d'eau potable au niveau du lac des Rousses (RPQS 2022, SIE Plateau des Rousses)

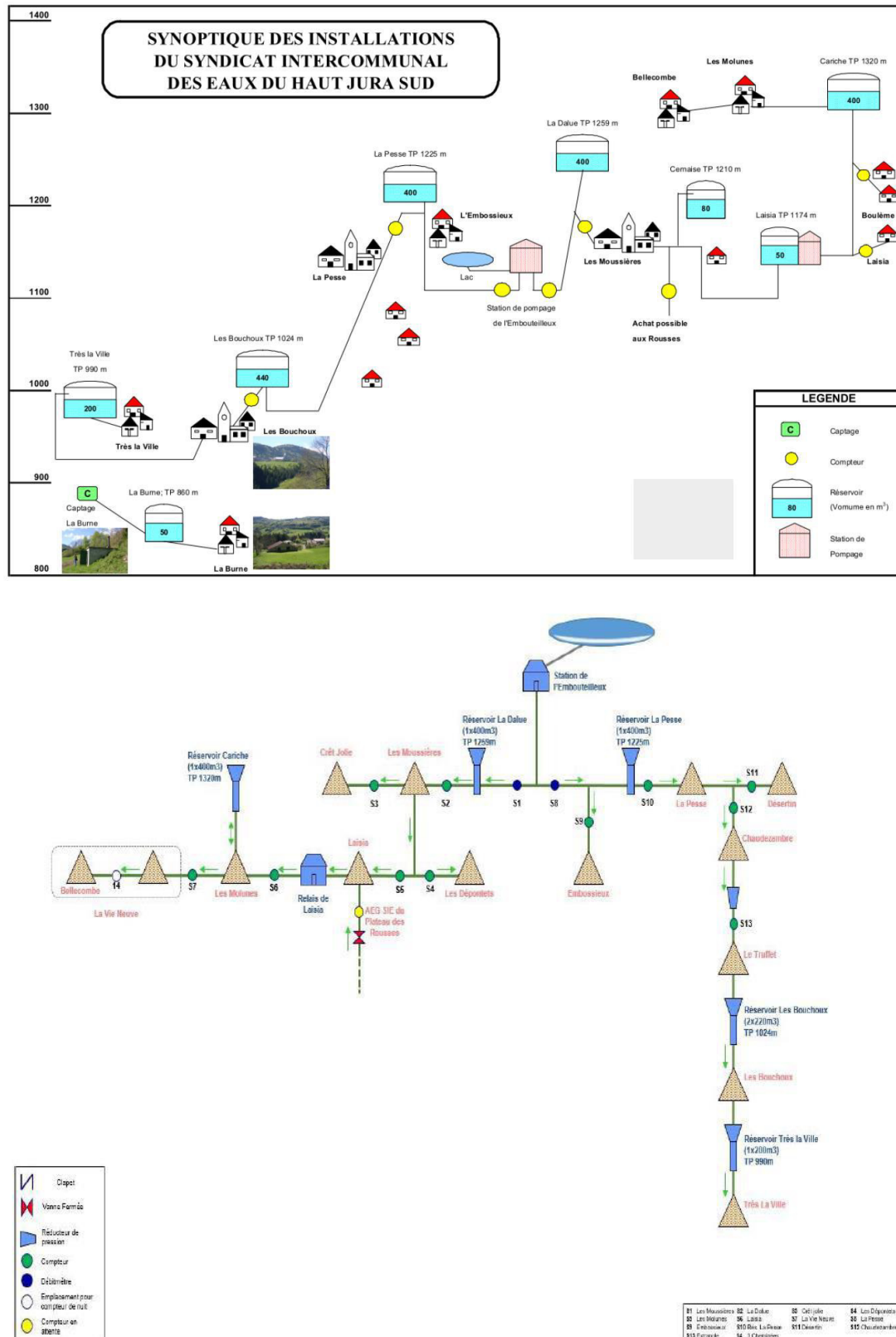
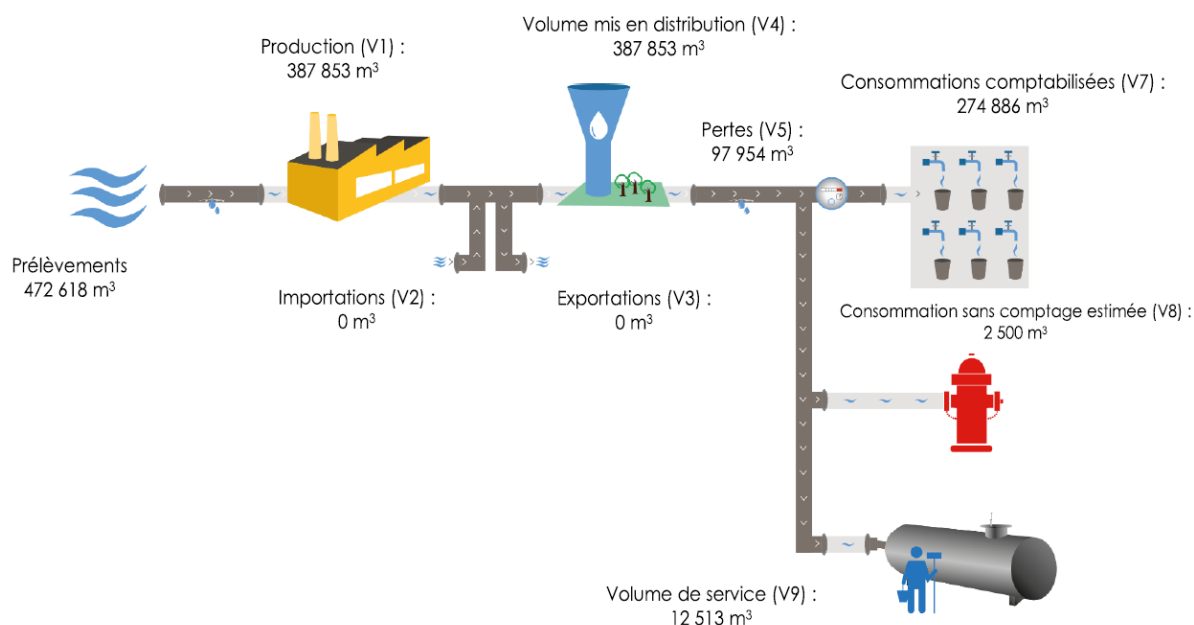


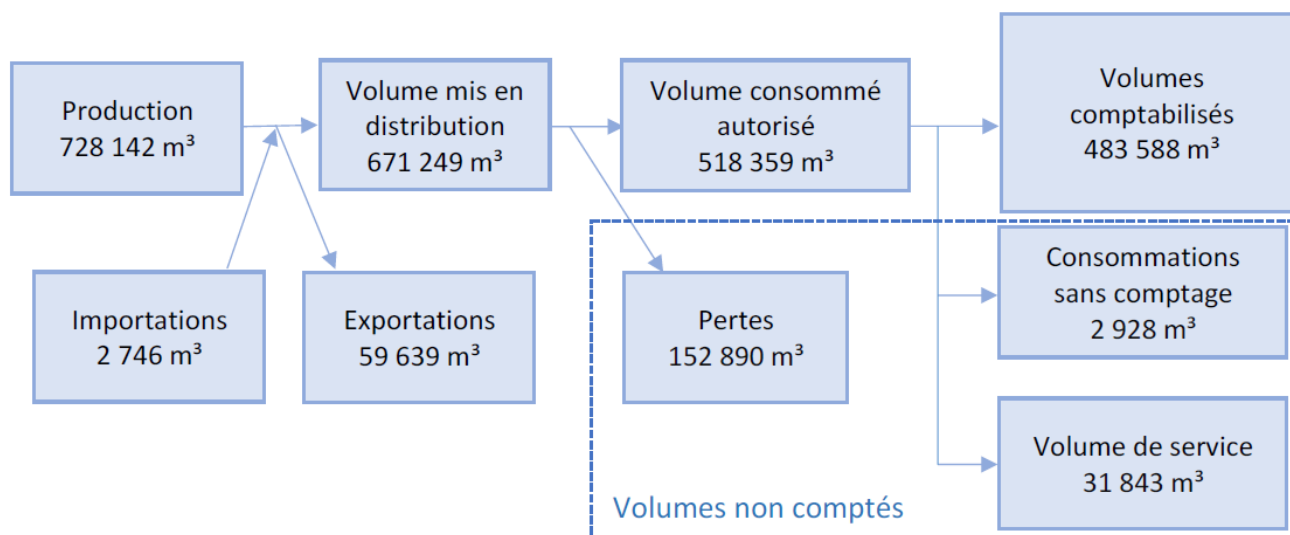
Figure 32. Synoptique du réseau AEP du SIE Haut-Jura Sud

Les schémas des consommations des différentes entités en 2022

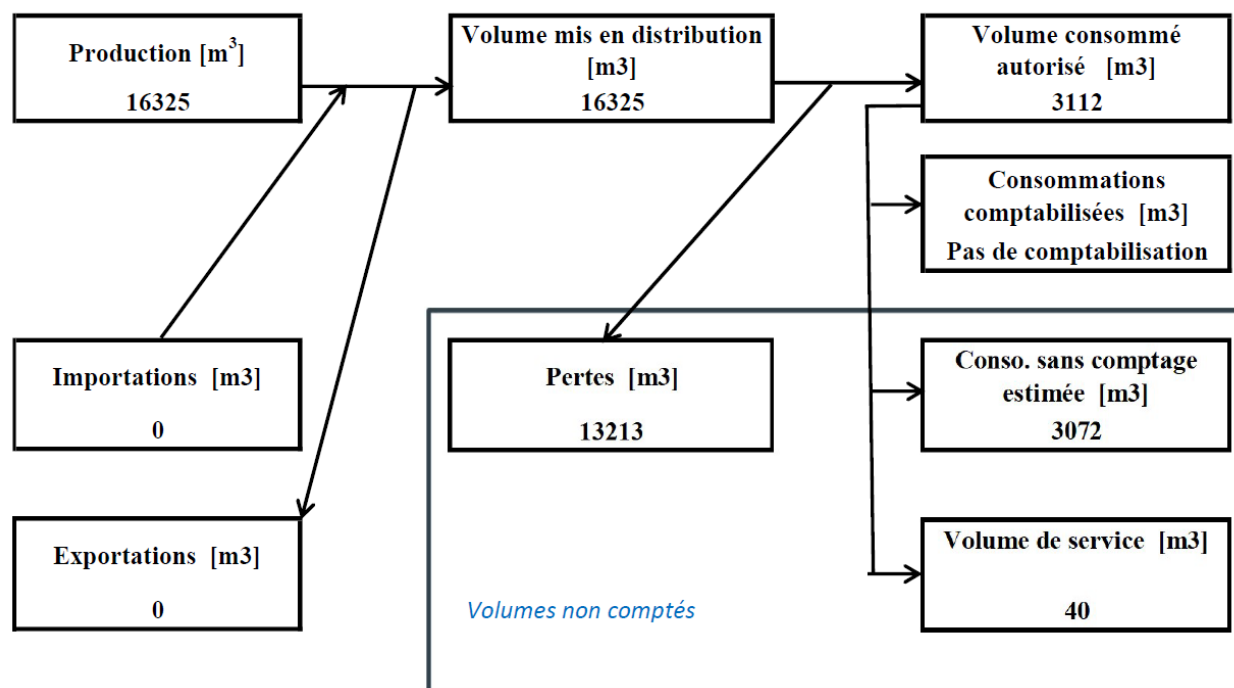
La consommation du SIE du Lac de Bellefontaine en 2022 :



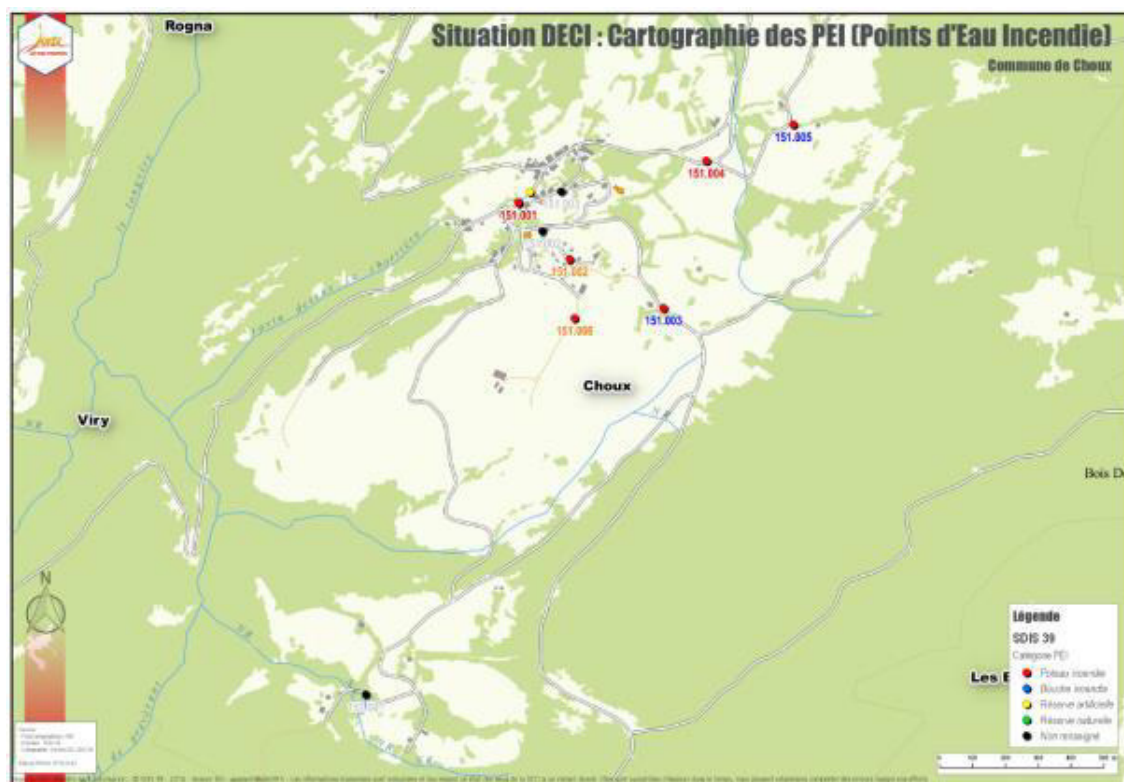
Le bilan des volumes mis en œuvre sur le service du Plateau des Rousses en 2022 :



La consommation sur la commune de Vulvoz en 2022 :

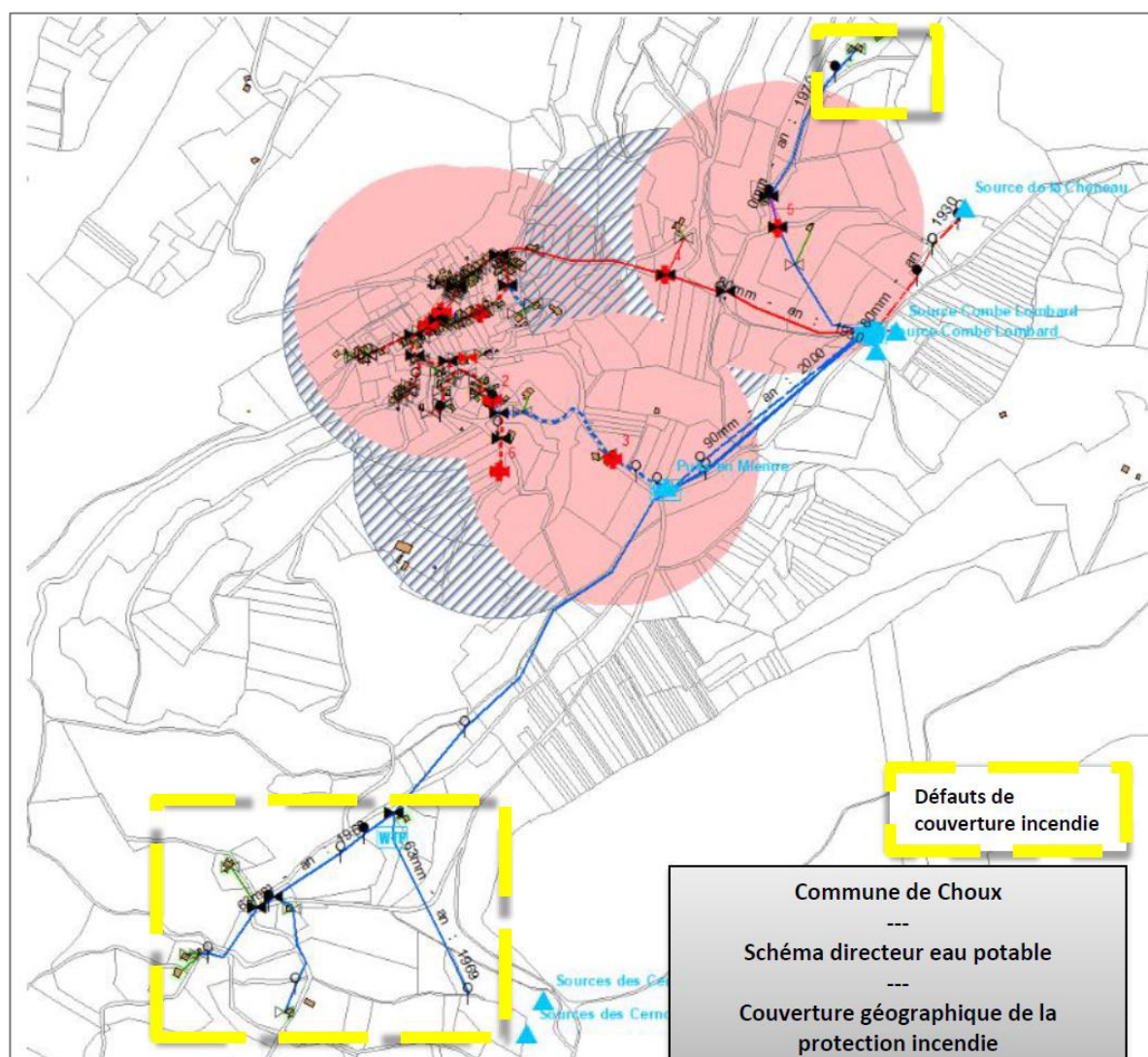


Défense incendie

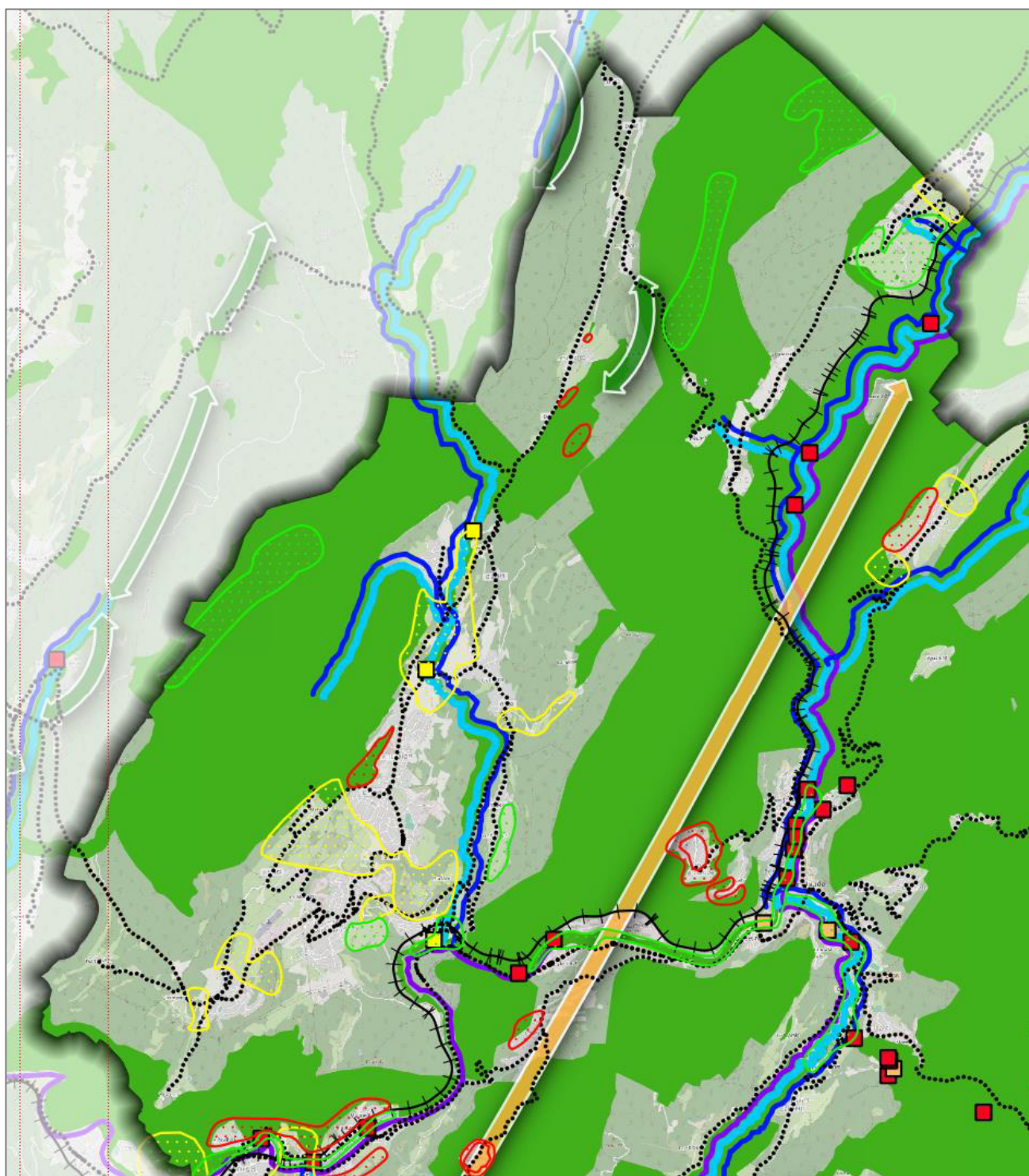


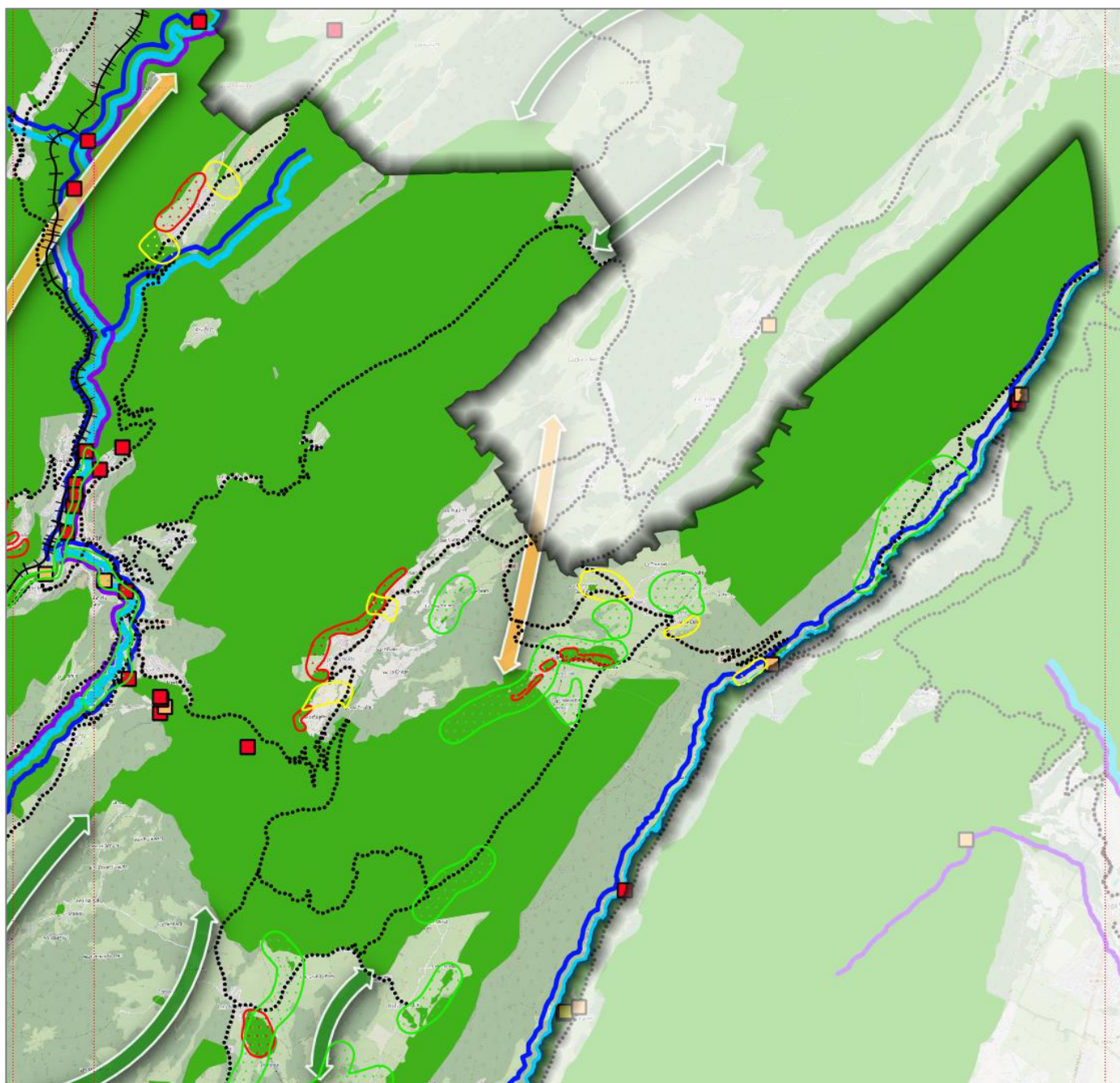
Carte 44. Cartographie des Points d'Eau incendie sur la commune de Choux

Risques technologiques

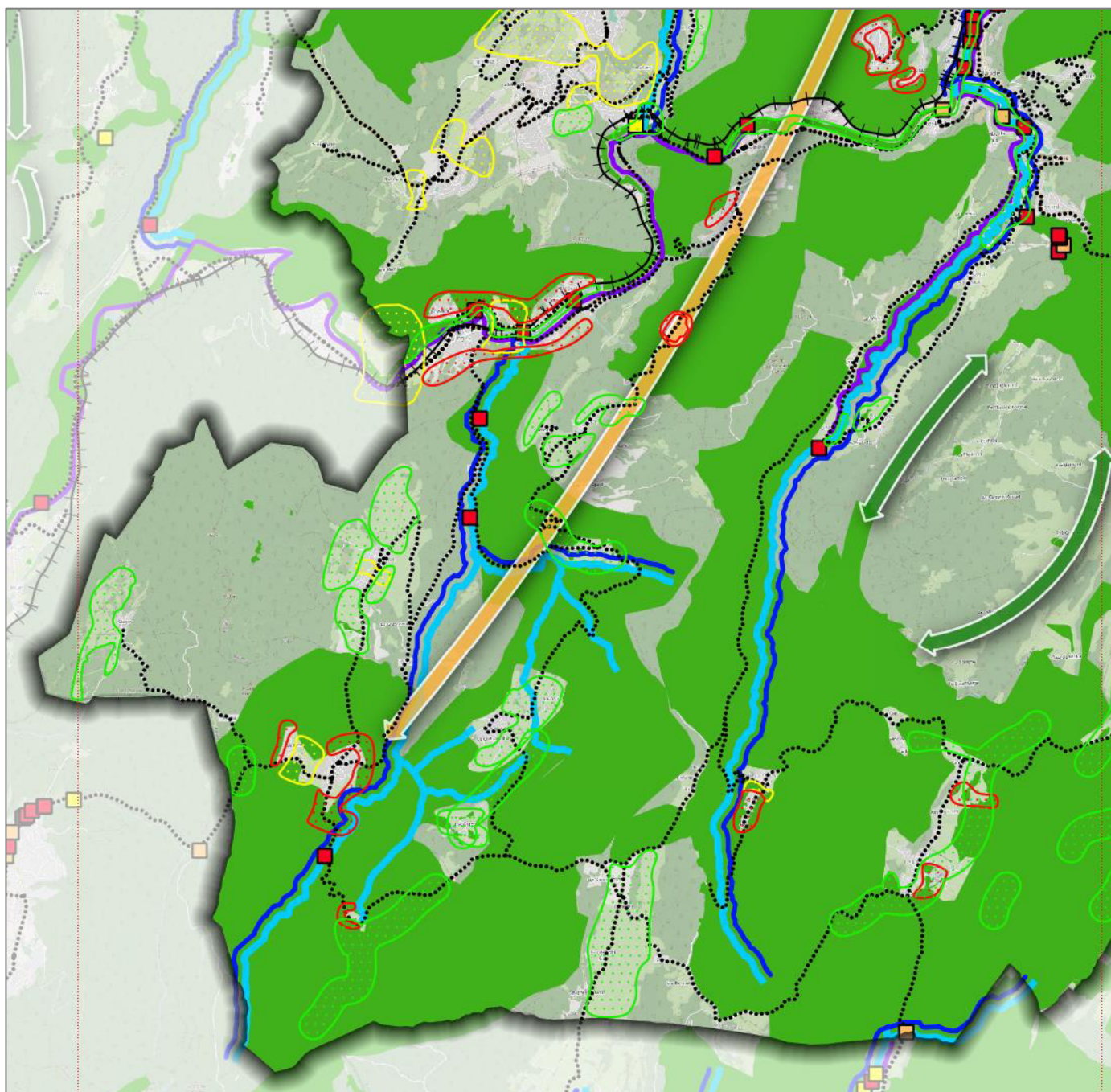


Carte 45. Couverture géographique de la protection incendie sur la commune de Choux

Trame verte et bleue communautaire : focus**Carte 46. Secteur nord-ouest**



Carte 47. Secteur nord-est

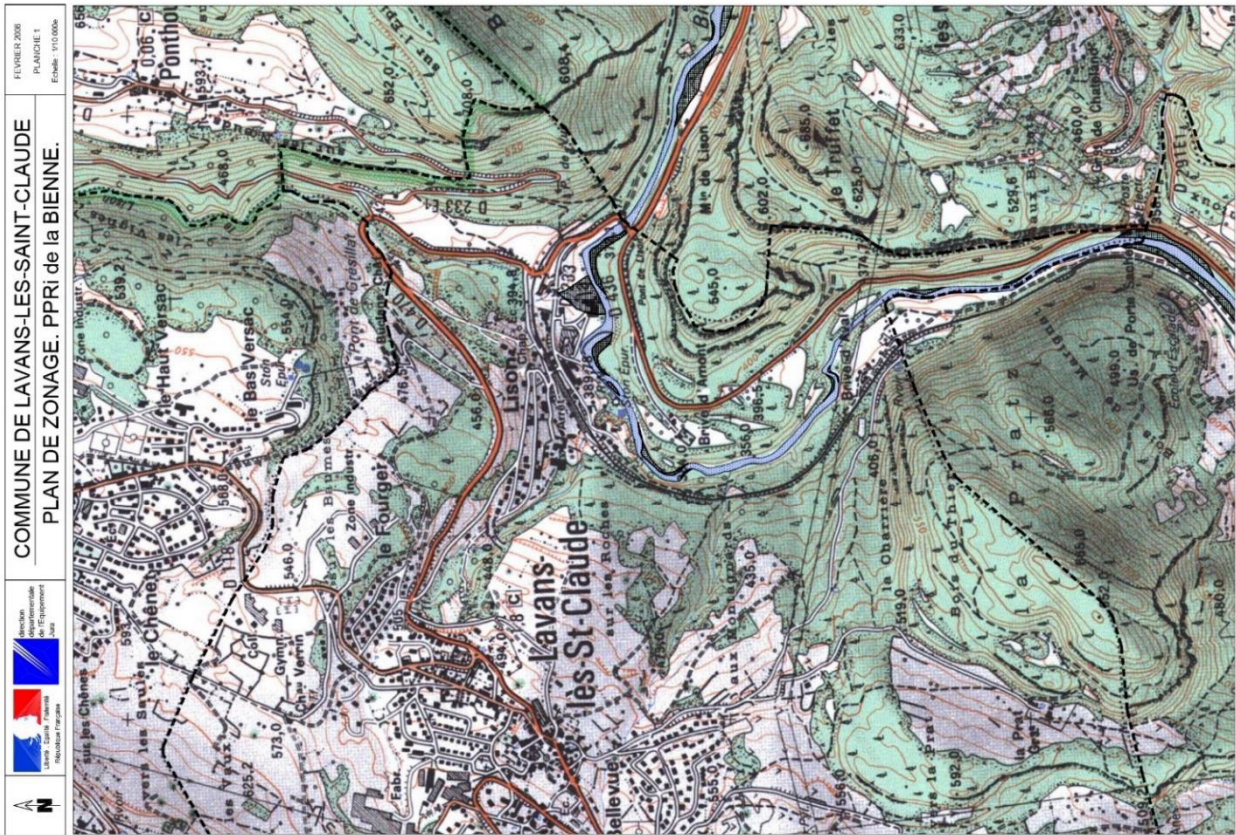


Carte 48. Secteur sud-ouest

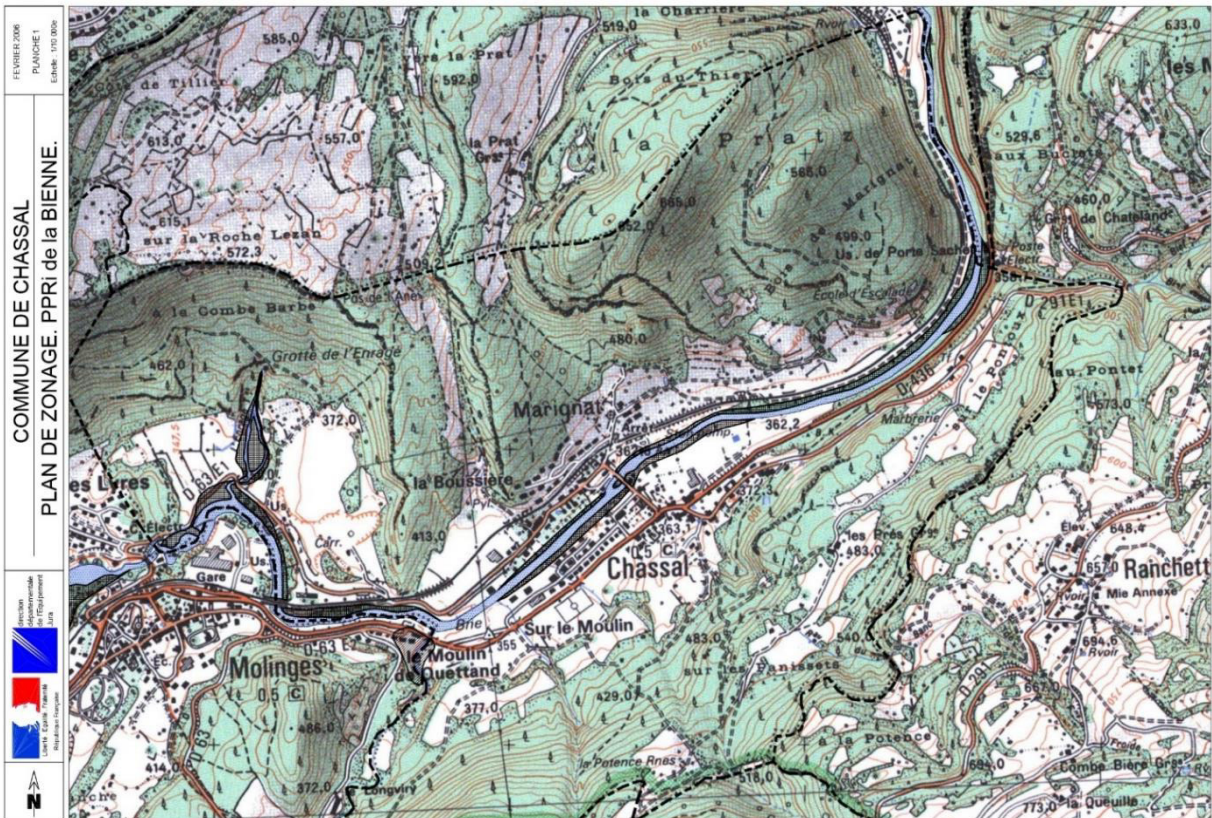


Carte 49. Secteur sud-est

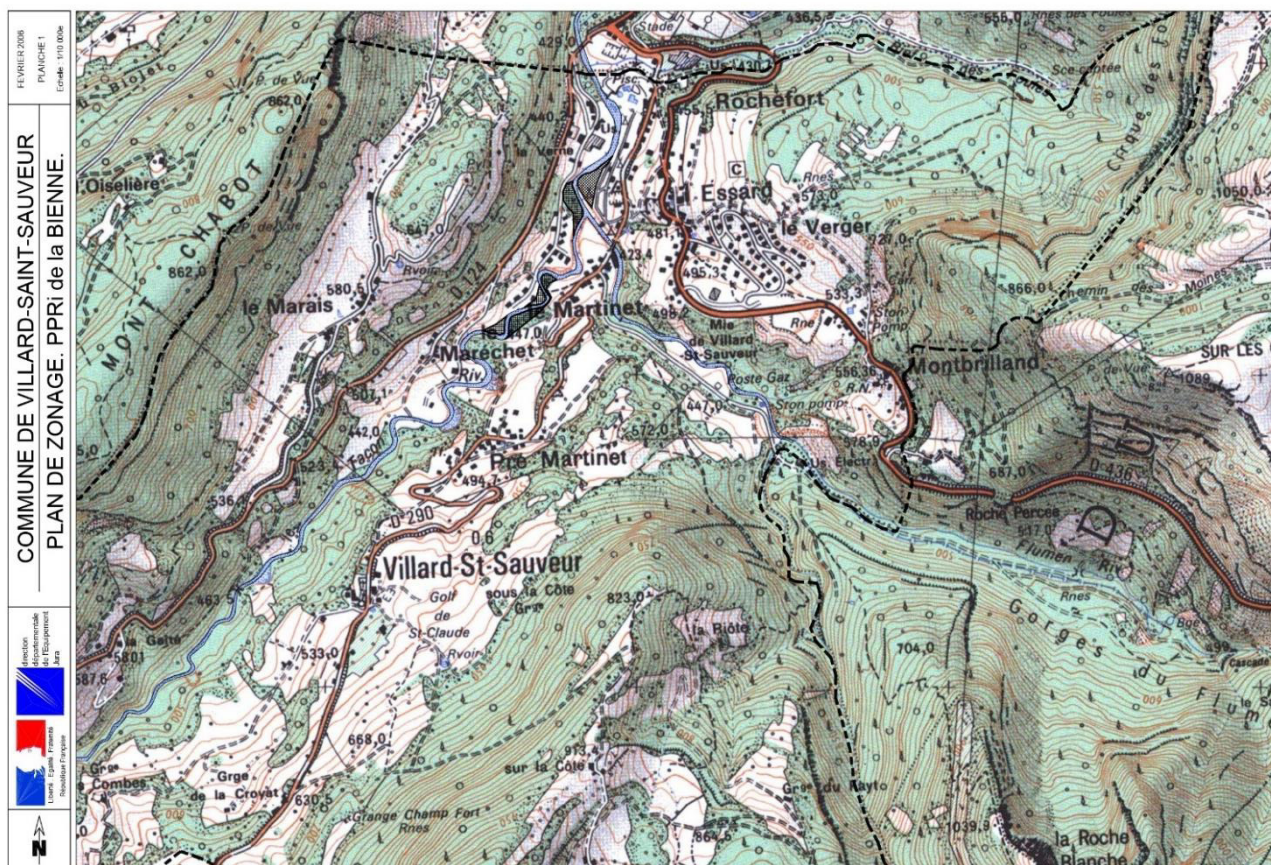
Risques naturels



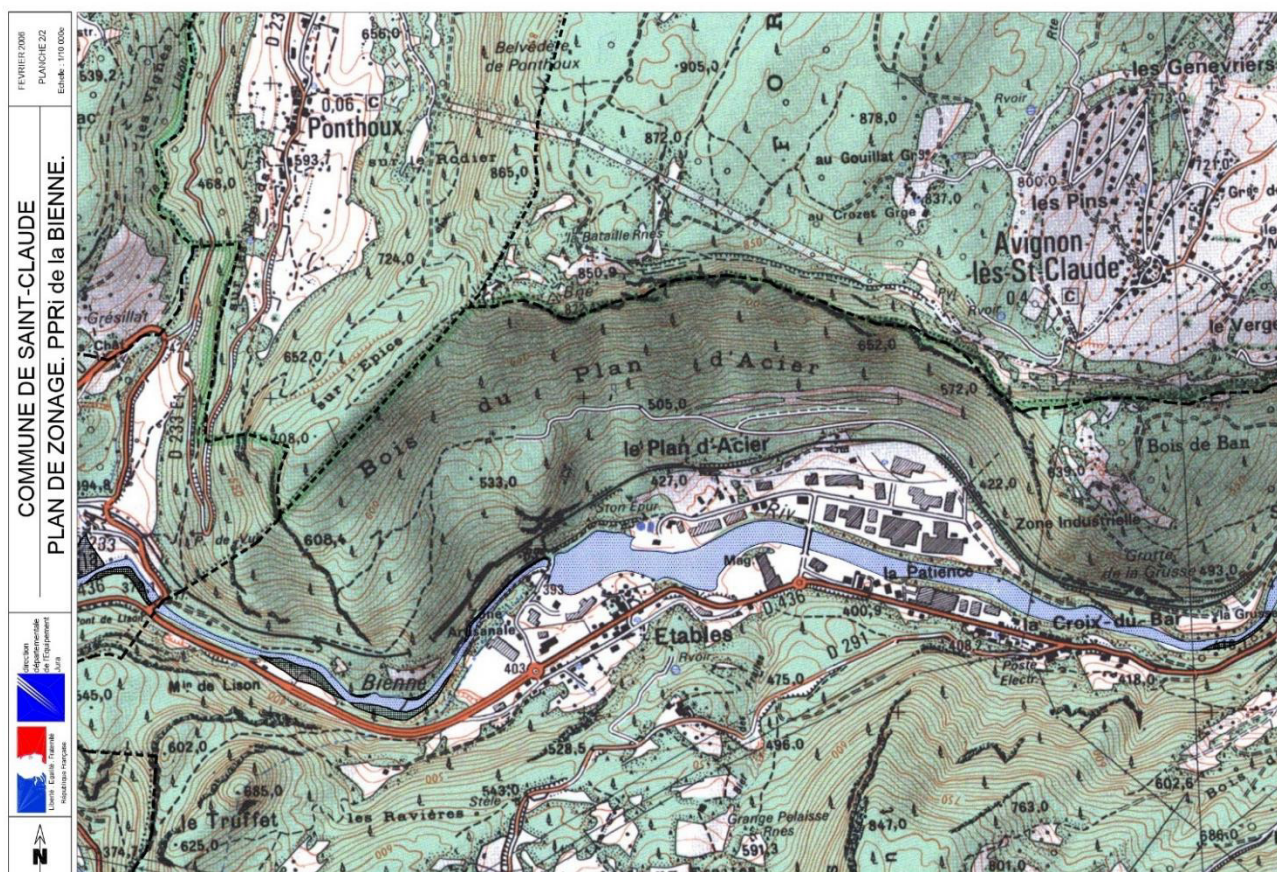
Carte 50. PPRi de Lavans-lès-Saint-Claude (DDT Jura)



Carte 51. PPRI de Chassal (DDT Jura)

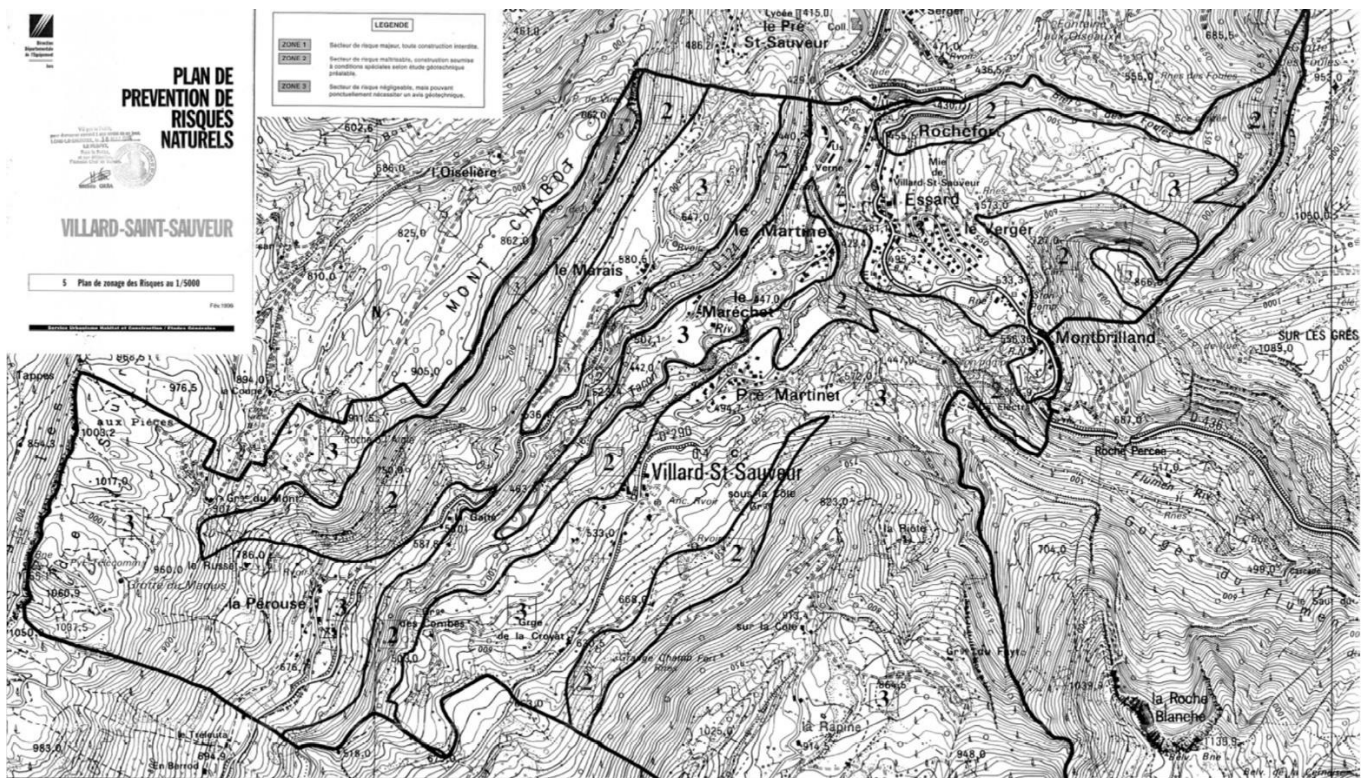


Carte 52. PPRI de Villard-Saint-Sauveur (DDT Jura)

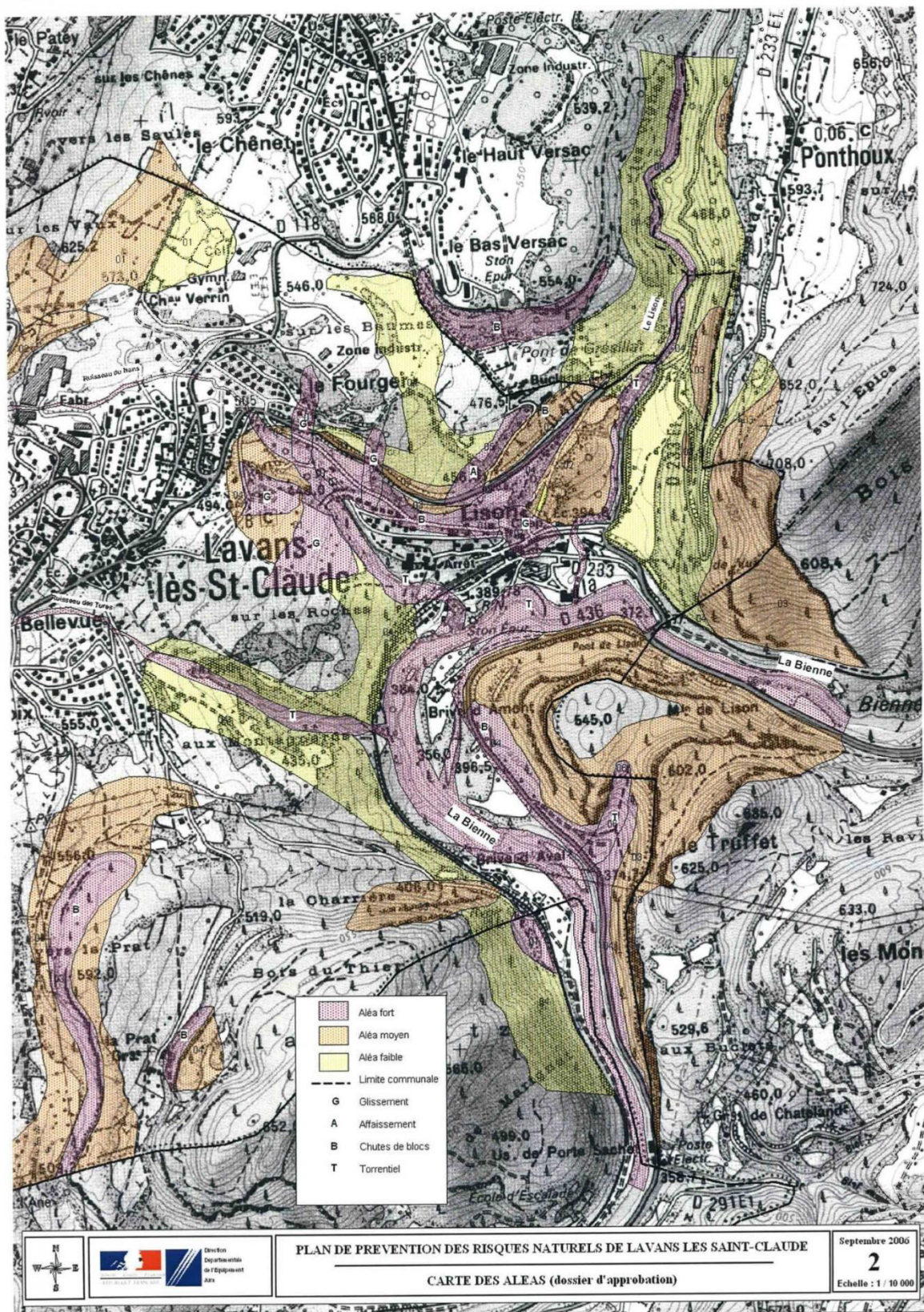




Carte 53. PPRI de Saint-Claude (DDT Jura)



Carte 54. PPRI de Villard-Saint-Sauveur (DDT Jura)



e
 Carte 55. PPRI de Lavans-lès-Saint-Claude (DDT Jura)

100-443872
 42 USC 1988
 African Civil Liberties
 H. H. H. H.
 H. H. H. H.

SEPTMONTCEL

4 Plan de zonage des Risques au 1/5000

Fév. 1996

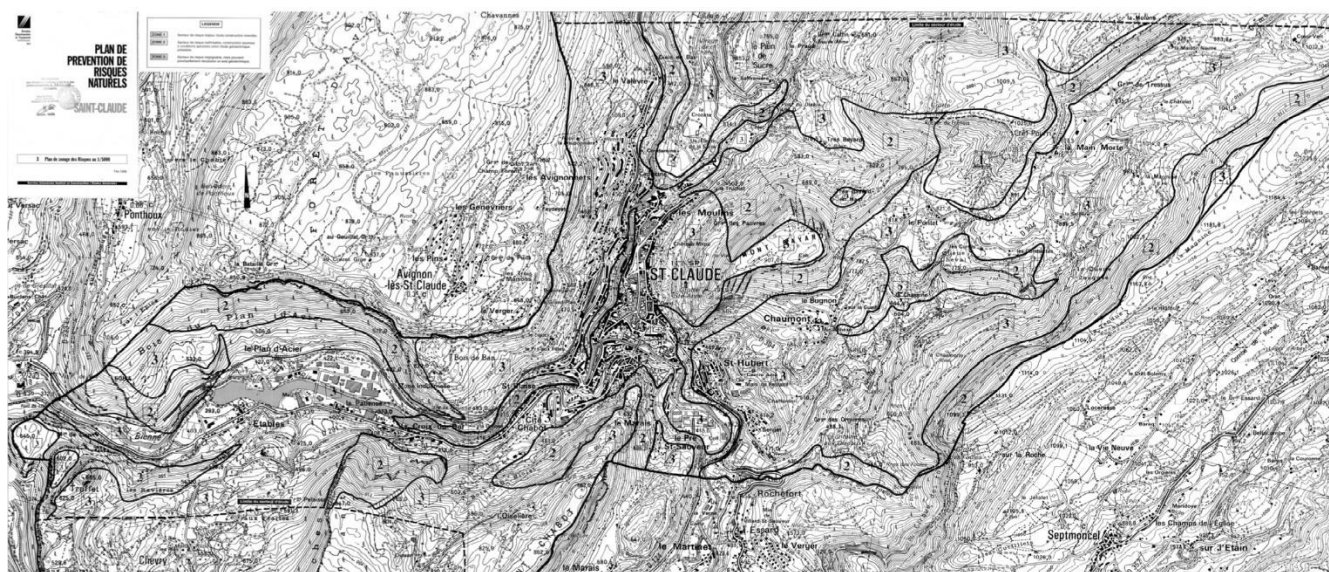
Service Urbanisme Habitat et Construction / Etudes Générales

LEGENDE

- | | |
|---------------|--|
| ZONE 1 | Secteur de risque majeur, toute construction interdite. |
| ZONE 2 | Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable. |
| ZONE 3 | Secteur de risque négligeable, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique. |



Mosaïque Environnement – Septembre 2024



Carte 57. PPRi de Saint-Claude (DDT Jura)

Sites et sols pollués

Tableau 21. Anciens sites industriels ou activités de services (Base de données Géorisques, mars 2024)

Code	Site	Commune
SSP3851414	industrie du papier et du carton	AVIGNON LES SAINT CLAUDE
SSP3849623	Décharge	AVIGNON LES SAINT CLAUDE
SSP3848039	Atelier de moulage	CHASSAL
SSP3848040	Transformation de matière plastique	CHASSAL
SSP3851448	Exploitation de carrière aérienne puis souterraine	CHASSAL
SSP3851746	Station d'épuration	CHASSAL
SSP3851804	usine de jouets, anc. tabletterie-menuiserie	CHASSAL
SSP3851805	Production de pièces en plastiques, anc. taille de	CHASSAL
SSP3851806	Usine de matière plastiques, anc. usine de pipe, t	CHASSAL
SSP3851807	Usine de plastique, anc. travail du bois et diamant	CHASSAL
SSP3851808	Scierie	CHASSAL
SSP3849987	ETUDE ET REALISATION DE BROyeurs ET MOULES	CHASSAL
SSP3849988	DECHARGE	CHASSAL
SSP3849989	CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU PONT DE MOLINGES	CHASSAL
SSP3848037	SILO DE STOCKAGE DE GRANULES EN PLASTIQUE	CHASSAL
SSP3848038	CARRIERE D'ALLUVIONS FLUVIO GLACIAIRE	CHASSAL
SSP3849990	EXPLOITATION D'UN DEPOT DE MATIERE PLASTIQUE	CHASSAL
SSP3849991	TRANSFORMATION DE MATIERE PLASTIQUE	CHASSAL
SSP3849992	ATELIER DE MECANIQUE GENERALE	CHASSAL
SSP3849993	TRANSFORMATION DE MATIERES PLASTIQUES	CHASSAL
SSP3849994	ATELIER D'APPLICATION DE VERNIS	CHASSAL
SSP3849995	STOCKAGE DE MATIERES PLASTIQUES	CHASSAL
SSP3849996	TRANSFORMATEUR AU PCB	CHASSAL
SSP3849997	ATELIER DE TRANSFORMATION DE MATIERE PLATIQUE	CHASSAL
SSP3851809	usine de travail du plastique, anc. du bois	CHOUX
SSP3850043	Décharge	CHOUX
SSP3850044	Décharge	CHOUX
SSP3850104	Décharge	COISERETTE
SSP3848837	Décharge	COYRIERE
SSP3848835	Moulage de matières plastiques	COYRIERE
SSP3851512	Exploitation forestière	CUTTURA
SSP3851513	Transformateur au pcb - poste Cultura Bourg	CUTTURA
SSP3851514	Transformateur au pcb - Poste "Sur le Mur"	CUTTURA
SSP3850351	construction de maison en bois	LA PESSE
SSP3850352	Décharge	LA PESSE
SSP3851588	Transformateur au PCB - Poste Le Crêt	LA PESSE
SSP3849364	Station épuration	LA PESSE
SSP3850355	Décharge	LA RIXOUSE
SSP3850356	Centrale de la Roche blanche, anc. Usine de papeterie	LA RIXOUSE
SSP3851585	Transformateur au PCB	LAJOUX
SSP3851587	Transformateur au PCB	LAJOUX
SSP3850336	STEP	LAJOUX
SSP3850337	coopérative agricole fromagère de Lajoux	LAJOUX
SSP3848376	Monnier Jean Claude	LARRIVOIRE
SSP3850362	Décharge	LARRIVOIRE
SSP3851594	Transformateur au PCB	LARRIVOIRE
SSP3851815	Scierie	LARRIVOIRE

Code	Site	Commune
SSP3848375	Joly Pierre	LARRIVOIRE
SSP3850380	Centrale hydroélectrique de Porte Sachet, EDF	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3850383	Décharge - Carrière	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3850385	Mécanique automobile	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3850386	Transformation de matière plastiques	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3850387	transport routier, DLI et distribution de carburants	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3850388	Décharge	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3850389	Décapage de meubles	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3850390	Transformation de matières plastiques, traitement électrolytique et chimique des plastiques	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3850391	Supermarché alimentaire, station-service ATAC	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3850392	STEP	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3850393	Fabrique de jouets, transformation de plastiques	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3850394	Fabrique de circuits imprimé et de plastique	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3851597	Transformateur au PCB	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3851598	Fabrication de produits en bois	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3848387	Fabrique de bouton / Atelier de fabrication et transformation de matières plastiques	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3848391	Distribution de pétrole et d'essence	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3848380	Claudilack	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3848384	Lacroix Michel	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3848385	Lahu Simon	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3848386	Marmet Rege	LAVANS LES SAINT CLAUDE
SSP3850478	Décharge	LES BOUCHOUX
SSP3850479	Décharge	LES BOUCHOUX
SSP3850480	station-service libre-service	LES BOUCHOUX
SSP3851606	Transformateur au PCB - Poste Village	LES BOUCHOUX
SSP3850490	Décharge	LES MOLUNES
SSP3850491	Décharge	LES MOLUNES
SSP3850492	Décharge	LES MOLUNES
SSP3850494	Transformateur au PCB	LES MOLUNES
SSP3850496	Décharge	LES MOUSSIERES
SSP3850484	Décharge	LESCHERES
SSP3851816	Usine de tabletterie, pipes	LESCHERES
SSP3851817	Atelier de transformation des métaux, anc. Usine de tabletterie, pipes	LESCHERES
SSP3850567	Décharge	MOLINGES
SSP3850569	Décharge	MOLINGES
SSP3850571	Extraction de sable et gravier	MOLINGES
SSP3850572	Atelier de moulage de matières plastiques	MOLINGES
SSP3850573	Transformation de matière plastiques	MOLINGES
SSP3850574	Injection de matières plastiques	MOLINGES
SSP3850575	Fabrique de lunettes	MOLINGES
SSP3850814	Imprimerie, presse, Edition	MOLINGES
SSP3851718	Station d'épuration	MOLINGES
SSP3851719	Station d'épuration	MOLINGES
SSP3851819	Usine de taille de pierre de construction, puis scierie, parqueterie, marbrerie	MOLINGES
SSP3848659	Usine de tabletterie-tournerie	MOLINGES
SSP3848662	Novassu	MOLINGES
SSP3848663	Transformation de matière plastique	MOLINGES
SSP3850840	Décharge	PONTHOUX

Code	Site	Commune
SSP3848961	Lacroix et Fils	PRATZ
SSP3848962	Braoyeg de produits organiques, moulage de matières plastiques	PRATZ
SSP3848963	emploi de matières plastiques	PRATZ
SSP3850842	Stockage de pneumatique	PRATZ
SSP3850850	Centrale d'enrobage à chaud	PRATZ
SSP3850851	Transformation de matière plastique par injection	PRATZ
SSP3850852	Décharge	PRATZ
SSP3850938	Décharge	RAVILLOLES
SSP3850983	Transformateur, usine de tabletterie, usine d'article en matière plastique	RAVILLOLES
SSP3851829	Minoterie, centrale hydroélectrique, tournerie	RAVILLOLES
SSP3851097	Décharge	ROGNA
SSP3851733	Station d'épuration	ROGNA
SSP3849015	Vincent Alfred	SAINT CLAUDE
SSP3849016	Usine d'appareillage électrique, anc. Usine de diamanterie, scierie, tournerie,	SAINT CLAUDE
SSP3849017	Imprimerie	SAINT CLAUDE
SSP3849021	Chevassus François	SAINT CLAUDE
SSP3849026	Tannerie	SAINT CLAUDE
SSP3849029	Teinturerie	SAINT CLAUDE
SSP3849032	Travail mécanique des métaux	SAINT CLAUDE
SSP3849050	Tannerie	SAINT CLAUDE
SSP3849064	Isabelle R	SAINT CLAUDE
SSP3849065	usine de Décolletage, anc. Moulin à blé	SAINT CLAUDE
SSP3849067	Usine de moulage de pièces en caoutchouc	SAINT CLAUDE
SSP3849070	Centrale thermique du diesel	SAINT CLAUDE
SSP3849071	Station-service Casino	SAINT CLAUDE
SSP3849072	Lacroix et Cie	SAINT CLAUDE
SSP3849079	Taille de métaux précieux	SAINT CLAUDE
SSP3849081	Moules matières plastiques, usine de tabletterie, plomberie, vernissage au pistolet	SAINT CLAUDE
SSP3849112	Traitement de surface	SAINT CLAUDE
SSP3849114	Station-service AVIA et garage	SAINT CLAUDE
SSP3849120	Vaudey et Cie	SAINT CLAUDE
SSP3849124	Viard	SAINT CLAUDE
SSP3849316	Atelier entretien bus, anc. Atelier de fabrication d'emballages en matière plastique stratifiée	SAINT CLAUDE
SSP3851159	Step	SAINT CLAUDE
SSP3851160	Station d'épuration	SAINT CLAUDE
SSP3851162	Transformateur	SAINT CLAUDE
SSP3851163	Centrale hydroélectrique dite de la Serre	SAINT CLAUDE
SSP3851164	Décharge	SAINT CLAUDE
SSP3851165	Décharge	SAINT CLAUDE
SSP3851166	Décharge d'ordures ménagères	SAINT CLAUDE
SSP3851167	Garage	SAINT CLAUDE
SSP3851168	Transformateur au PCB	SAINT CLAUDE
SSP3851169	Transformateur au PCB	SAINT CLAUDE
SSP3851170	Mécaniciens Moulistes	SAINT CLAUDE
SSP3851172	Dépôt de liquide inflammable / Distribution de carburant	SAINT CLAUDE
SSP3851174	Transformateur	SAINT CLAUDE

Code	Site	Commune
SSP3851175	Travail des métaux	SAINT CLAUDE
SSP3851176	Lycée du Pré Saint Sauveur	SAINT CLAUDE
SSP3851180	Atelier de stockage et récupération de ferrailles	SAINT CLAUDE
SSP3851181	Station d'épuration	SAINT CLAUDE
SSP3851182	Unité de compostage des boues résiduelles de la station d'épuration	SAINT CLAUDE
SSP3851184	Non Renseigné	SAINT CLAUDE
SSP3851185	Fonderie	SAINT CLAUDE
SSP3851187	Atelier de laquage de lunettes	SAINT CLAUDE
SSP3851188	Garage Renault	SAINT CLAUDE
SSP3851189	Diamantaire	SAINT CLAUDE
SSP3851190	Atelier de laquage de lunettes	SAINT CLAUDE
SSP3851209	Lunetterie	SAINT CLAUDE
SSP3851191	Nettoyage à sec, blanchisserie, repassage, retouche et teinturerie	SAINT CLAUDE
SSP3851192	Atelier de transformation de matières plastiques	SAINT CLAUDE
SSP3851194	Transformateur	SAINT CLAUDE
SSP3851195	Station-service Jura Hôtel - Bar - tabac - Station Elf	SAINT CLAUDE
SSP3851196	Centre Hospitalier	SAINT CLAUDE
SSP3851197	Atelier de coulage de Polyester - Fabrication d'articles souvenirs	SAINT CLAUDE
SSP3851198	Transformateur Poste Chabot	SAINT CLAUDE
SSP3851199	Usine de broyage de Saint Claude	SAINT CLAUDE
SSP3851201	Injection de matières plastiques	SAINT CLAUDE
SSP3851202	Travail mécanique des métaux - Fabrication de moules métalliques	SAINT CLAUDE
SSP3851204	Transformateur HTB/HTA	SAINT CLAUDE
SSP3851205	Transformation et stockage de matières plastiques	SAINT CLAUDE
SSP3851206	Production alimentaire	SAINT CLAUDE
SSP3851207	Station-service (Casino)	SAINT CLAUDE
SSP3851208	Lunetterie	SAINT CLAUDE
SSP3851210	Centrale hydroélectrique "sous le Pré"	SAINT CLAUDE
SSP3851211	Montage pneumatique	SAINT CLAUDE
SSP3851212	Découpage - emboutissage	SAINT CLAUDE
SSP3851213	Travaux publics	SAINT CLAUDE
SSP3851214	Station-service privée	SAINT CLAUDE
SSP3851215	Imprimerie Le Courrier	SAINT CLAUDE
SSP3851216	Atelier de teinturerie et nettoyage de vêtements	SAINT CLAUDE
SSP3851217	Transformateur	SAINT CLAUDE
SSP3851218	Transformateur Poste "Les bains"	SAINT CLAUDE
SSP3851219	Pressing	SAINT CLAUDE
SSP3851220	Pressing	SAINT CLAUDE
SSP3851221	Dépôt de ferrailles	SAINT CLAUDE
SSP3851222	Réalisation de moules métalliques pour injection plastiques et mécaniques générale	SAINT CLAUDE
SSP3851223	Usinage de pièces pour la lunetterie	SAINT CLAUDE
SSP3851285	Décharge	SAINT CLAUDE
SSP3851286	Station d'épuration STEP	SAINT CLAUDE
SSP3851776	Station d'épuration	SAINT CLAUDE
SSP3851833	Vente et réparation de matériel de bureau, anc. Fonderie, anc. Atelier de Diamanterie	SAINT CLAUDE

Code	Site	Commune
SSP3851834	Atelier d'électricien, anc. tournerie, anc. Atelier de décolletage, anc. Diamanterie, anc. Tournerie	SAINT CLAUDE
SSP3851835	diamanterie	SAINT CLAUDE
SSP3851836	Usine de pipes	SAINT CLAUDE
SSP3851837	Lapidairerie, anc. Usine d'estampage	SAINT CLAUDE
SSP3851838	lunetterie, anc. tournerie, anc. sculpteur de pipes, anc. Atelier de diamanterie, anc. Tournerie	SAINT CLAUDE
SSP3851839	Tournerie, anc. fabrique de briquets, anc. fab de pipes et article de lunetterie en bois	SAINT CLAUDE
SSP3851840	Diamanterie	SAINT CLAUDE
SSP3851841	Diamanterie	SAINT CLAUDE
SSP3851842	Scierie, usine de taille de diamant, anc. Clouterie	SAINT CLAUDE
SSP3851843	Diamanterie	SAINT CLAUDE
SSP3851844	Ets de transport routier, anc. Usine de pipes	SAINT CLAUDE
SSP3849014	Bouvet Paul	SAINT CLAUDE
SSP3849049	Garage automobile Peugeot	SAINT CLAUDE
SSP3849051	Genoud Henri	SAINT CLAUDE
SSP3849054	Grand-Perret et fils SARL	SAINT CLAUDE
SSP3849055	Grand clément Fernand	SAINT CLAUDE
SSP3849057	Garage et atelier de peinture	SAINT CLAUDE
SSP3849058	Grenard	SAINT CLAUDE
SSP3849130	Witschi et Mouriaux	SAINT CLAUDE
SSP3849062	usine de pipe, anc. tournerie, anc. Moulin à farine, clouterie	SAINT CLAUDE
SSP3849281	Le Diamant Coop ouvrière	SAINT CLAUDE
SSP3849025	Comtoise de traitement de surface	SAINT CLAUDE
SSP3849004	Atelier de fabrication de vernis, laques et dérivés	SAINT CLAUDE
SSP3849008	Aquistapace	SAINT CLAUDE
SSP3849009	Baudey et fils	SAINT CLAUDE
SSP3849117	Syndicat intercommunal	SAINT CLAUDE
SSP3849033	Traitement et travail des métaux	SAINT CLAUDE
SSP3849035	Spécialiste en revêtement optique / Transformation de matières plastiques	SAINT CLAUDE
SSP3849038	Degiorgi et Cie	SAINT CLAUDE
SSP3849041	Duchêne	SAINT CLAUDE
SSP3849042	Cabine de peinture - garage Citroën	SAINT CLAUDE
SSP3849044	Usine d'emboutissage, anc. Usine de tabletterie, pipes	SAINT CLAUDE
SSP3849101	Poncet	SAINT CLAUDE
SSP3849102	usine de tabletterie, pipes, usine de lunetterie, usine d'article en plastique	SAINT CLAUDE
SSP3849103	Regard	SAINT CLAUDE
SSP3849107	SA Isabelle anc.SA SHELL BERRE PETROLES	SAINT CLAUDE
SSP3849108	Dépôt de liquide inflammable	SAINT CLAUDE
SSP3849109	Siarel	SAINT CLAUDE
SSP3849110	Atelier de chaudronnerie - Tôlerie (Fabrication de chasse-neige)	SAINT CLAUDE
SSP3849111	Station-service AVIA	SAINT CLAUDE
SSP3849127	Vincent Maurice	SAINT CLAUDE
SSP3849082	Atelier de mécanique	SAINT CLAUDE
SSP3849083	Découpage - emboutissage - assemblage, anc. Moulin dit de l'Ours	SAINT CLAUDE
SSP3849087	Fonderie	SAINT CLAUDE

Code	Site	Commune
SSP3849088	Fonderie aluminium	SAINT CLAUDE
SSP3849090	Mermet Maurice	SAINT CLAUDE
SSP3849091	Travail matières plastiques, anc. Usine de pipes, de lapidairerie, de matières plastiques	SAINT CLAUDE
SSP3849096	Pacaud Pierre	SAINT CLAUDE
SSP3849100	Plaisance Père et Fils	SAINT CLAUDE
SSP3851124	Décharge	SAINT LUPICIN
SSP3851125	Station d'épuration	SAINT LUPICIN
SSP3851126	Transformateur	SAINT LUPICIN
SSP3851128	Transformateur	SAINT LUPICIN
SSP3851130	Plasturgie	SAINT LUPICIN
SSP3851131	Fabrication de moules métalliques pour injection plastique	SAINT LUPICIN
SSP3851132	Déchetterie	SAINT LUPICIN
SSP3851133	Station-service	SAINT LUPICIN
SSP3851134	Carrosserie et exploitation d'une cabine de peinture	SAINT LUPICIN
SSP3851135	Reybier Jules et Michel	SAINT LUPICIN
SSP3851137	Atelier mécanique - usinage - fabrication de moules	SAINT LUPICIN
SSP3851138	Décharge	SAINT LUPICIN
SSP3851151	laboratoire d'analyse	SAINT LUPICIN
SSP3851846	Exploitation agricole, colonie de vacances, tournerie, centrale hydroélectrique, lunetterie, scierie	SAINT LUPICIN
SSP3849153	Fabrication pièce pour voiture, anc. Tabletterie, tournerie	SAINT LUPICIN
SSP3849155	Station-service ELAN	SAINT LUPICIN
SSP3849157	usine de pièces détachées en plastiques, usine d'article en plastiques	SAINT LUPICIN
SSP3849159	Reybier Jules et Michel	SAINT LUPICIN
SSP3849295	Atelier mécanique générale_ Fabrique de moules pour matières plastiques	SAINT LUPICIN
SSP3849432	Transformateur	SAINT LUPICIN
SSP3849303	Garage (entretien et réparation de véhicules)	SEPTMONCEL
SSP3850978	Décharge	SEPTMONCEL
SSP3850979	STEP	SEPTMONCEL
SSP3850980	Transformateur auxiliaire, Centrale hydroélectrique dite "Chute de flumen"	SEPTMONCEL
SSP3850981	Bijouterie	SEPTMONCEL
SSP3850982	garage, peinture	SEPTMONCEL
SSP3850989	Usine de bijouterie	SEPTMONCEL
SSP3851850	Usine de taille de pierre pour la joaillerie et l'industrie	SEPTMONCEL
SSP3849291	Décharge sauvage d'ordures ménagères	SEPTMONCEL
SSP3851332	Décharge	VILLARD SAINT SAUVEUR
SSP3851333	Décharge	VILLARD SAINT SAUVEUR
SSP3851334	Décharge	VILLARD SAINT SAUVEUR
SSP3851335	Station de traitement des eaux	VILLARD SAINT SAUVEUR
SSP3851336	Transformateur	VILLARD SAINT SAUVEUR
SSP3851337	Transformateur	VILLARD SAINT SAUVEUR
SSP3851338	Atelier de moulage de matière plastique	VILLARD SAINT SAUVEUR
SSP3851339	Exploitation de carrière	VILLARD SAINT SAUVEUR
SSP3851340	Atelier de travail mécanique des métaux - décolletage	VILLARD SAINT SAUVEUR
SSP3851854	Taille de diamant, Papeterie, Scierie	VILLARD SAINT SAUVEUR
SSP3851855	Usine de taille de pierre pour la joaillerie et l'industrie	VILLARD SAINT SAUVEUR

Code	Site	Commune
SSP3849287	Décharge communale	VILLARD SAINT SAUVEUR
SSP3851464	Station d'épuration	VIRY
SSP3851473	Centrale hydroélectrique	VIRY
SSP3851463	Atelier de mécanique agricole et automobile, anc. Fabrique briquet, fabrique de jouets	VIRY
SSP3851465	Exploitation d'une carrière de calcaire	VIRY
SSP3851466	Injection de matières plastiques	VIRY
SSP3851467	Imprelec EURL	VIRY
SSP3851468	Travail du bois	VIRY
SSP3851469	Transformation de matières plastiques	VIRY
SSP3851470	Centrale Hydroélectrique	VIRY
SSP3851471	Décharge	VIRY
SSP3851472	Incinérateur et décharge	VIRY
SSP3851475	Dépôt de pneu usagé	VIRY
SSP3851490	Travail des matières plastiques	VIRY
SSP3851856	Fabrique de pièces pour télescope, anc. fab d'outils	VIRY
SSP3849272	Travail des matières plastiques	VIRY
SSP3849273	SA Smoby	VIRY
SSP3851488	Décharge	VULVOZ
SSP3851857	tournerie, Tabletterie, Scierie	VULVOZ